

**Bataillon**

<sup>Eugène</sup>  
**Docteur LOMIER**

MÉDECIN-INSPECTEUR

DES ÉCOLES DE LA VILLE DE PARIS

des



# Marins de la Garde



**1803 - 1815**

*NOMBREUX EXTRAITS*



*des*

*MÉMOIRES INÉDITS du VICE-AMIRAL BARON GRIVEL*

*DOCUMENTS*



*sur le*

*QUARTIER MARITIME de SAINT-VALERY-s/SOMME*

AVEC QUINZE ILLUSTRATIONS de

PORTRAITS, FAC-SIMILE

G. AMORETTI

CARTES ET PLANS



SANT-VALERY-SUR-SOMME — IMPRIMERIE E. LEFEBVRE

MDCCCCV



2, Rue de la Ferté

*Tous droits réservés*

517352-013

**A LA MÉMOIRE**

**DE MON GRAND-PÈRE PATERNEL**

**JACQUES LOMIER**

**ANCIEN MARIN DE LA GARDE IMPÉRIALE**

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

**CONTRE-MAITRE AU BATAILLON**

**1782-1867**



**DE MON FRÈRE**

**C. LOMIER**

**LIEUTENANT DE VAISSEAU**

**1846-1880**



**DES SOUS-OFFICIERS**

**ET MATELOTS**

**DU BATAILLON DE LA GARDE**

**INSCRITS MARITIMES**

**DU QUARTIER DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME**



## AVANT-PROPOS

---

*Terra marique.*

**A**U NOMBRE des corps de troupe faisant partie de la Garde impériale du premier Empire, figurait un bataillon de marins. D'un effectif très réduit (il ne comprenait que 737 hommes au moment de sa formation), ce bataillon a pris part à toutes les campagnes de l'épopée napoléonienne. Pendant les jours heureux, pendant la période des victoires et des conquêtes, on le vit, accompagnant partout la Grande Armée, participer à la construction des ponts, faire la manœuvre des embarcations sur les lacs, fleuves et rivières des régions occupées par l'armée française, coopérer aux transports par bateaux des vivres et des munitions, quelquefois même de l'artillerie; assurer la conduite des convois de blessés par eau, notamment sur le Danube. Quand vint l'époque des revers et surtout à partir de 1808 (bataille de Baylen, guerre d'Espagne) les Marins de la Garde Impériale entrèrent fréquemment en ligne, chaque fois que leur intervention fut jugée nécessaire, et s'y comportèrent avec une froide bravoure, qui provoqua l'admiration des ennemis eux-mêmes.

Les actes glorieux des grenadiers et chasseurs de la Garde ne doivent pas faire oublier les services, plus modestes peut-être, mais non moins utiles, des Marins. Destinés, lors de la formation du bataillon, à fournir une carrière brillante sur la mer, leur élément naturel, les circonstances firent de ce bataillon de marins un bataillon d'infanterie d'élite,

accomplissant des marches forcées, quittant à l'occasion les outils nécessaires à la construction des ponts pour empoigner le fusil, toujours en coopération avec les soldats du génie, devenant troupe d'artillerie si le besoin s'en faisait sentir, enfin rendant à l'armée des services journaliers, aimé et estimé d'elle comme il méritait de l'être.

Napoléon I<sup>er</sup>, qui se connaissait en hommes, a dit des Marins : *On les a trouvés, au besoin, matelots, soldats, artilleurs, pontonniers, tout !*

Du reste, les Marins de la Garde, hommes d'élite, n'étaient pas les seuls, parmi les gens de mer, à remplir ces différents rôles quand les circonstances l'exigeaient. On sait comment les matelots des régiments de marine, qui firent la campagne de Saxe, en 1813, sous les ordres des généraux Bonnet et Compans, demeurèrent inébranlables sous le feu de l'artillerie ennemie, qui ne réussit pas à les émouvoir ; comment aussi, à la bataille de Lutzen, ces mêmes matelots, formés en carrés, surent repousser les charges furieuses de 12 000 cavaliers russes et prussiens, sans se départir un instant de leur calme et de leur sang-froid.

Pour donner une idée de l'estime dont jouissait le corps des Marins de la Garde, non seulement dans la Marine, mais aussi parmi les troupes de toutes sortes, je citerai seulement deux exemples.

Dans les Mémoires d'un conscrit de 1808, un enfant de Paris, Louis-François Gilles, fourrier à la 1<sup>re</sup> légion de réserve, raconte le fait suivant : « Malgré les maladies qui avaient affaibli notre armée, depuis notre entrée dans la péninsule, ma santé n'avait pas éprouvé la moindre altération. Je me croyais exempt de payer le tribut au climat, mais je ne tardai pas à être détrompé. Je fus atteint de la fièvre le jour même de mon départ d'Aranjuez ; j'étais logé à Ocaña, près de la place, et c'est tout ce que je pus faire que de m'y traîner pour voir

défiler le bataillon des Marins de la Garde, qui traversaient (1) ».

Ainsi, ce jeune fourrier, malade, presque cloué par la fièvre sur son lit, n'hésite pas à se lever et à quitter son abri pour voir défiler les Marins de la Garde. Il y a là plus que de la curiosité.

Quant aux jeunes matelots des vaisseaux de ligne, on peut qualifier d'admiratifs, voire même d'enthousiastes, les sentiments qu'éveillaient en eux la vue ou les récits de leurs camarades de la Garde.

Henri Ducor, marin de l'escadre de l'amiral Rosily, nous fait connaître également, dans ses Mémoires, que depuis longtemps son rêve était d'entrer dans le corps des Marins de la Garde et de revêtir leur brillant uniforme. Mais laissons-lui la parole :

« Ceux vers qui nous entraînait une prédilection bien réelle étaient les Marins de la Garde. Tout ce que nous étions de jeunes matelots, nous les entourions avec un sentiment qui tenait de la vénération ; nous craignions de les importuner et cependant nous brûlions de les interroger et d'apprendre d'eux des détails qui nous intéressaient. Ils nous racontaient la campagne d'Allemagne, la révolte de Madrid, ainsi que l'affaire de Baylen, dont ils déplo- raient les résultats, moins à cause d'eux que pour le déplaisir que l'Empereur avait dû en éprouver.

« L'Empereur ! ils pensaient sans cesse à lui ; mais, dans leur esprit, Napoléon et la France étaient inséparables. — Rien ne va qu'où il est, disaient-ils ; pour bien faire, il faudrait qu'il soit partout. — Eux, qui l'avaient vu de près, nous rap- portaient une foule d'anecdotes dont il était le héros ; ils nous citaient avec orgueil et souvent avec attendrissement les paroles qu'il leur avait

(1) Victor Havard, éditeur. Paris, 1893.

adressées en maintes circonstances. Nous qui, pour la plupart, ne l'avions jamais vu et qui partageions leur admiration, nous les écoutions avec avidité. . . . .

« Notre enthousiasme pour les Marins de la Garde était un reflet de celui que nous inspirait le guerrier qui les avait appelés auprès de sa personne. Il nous porta à les rechercher de préférence, mais sans nous empêcher de seconder avec zèle les soldats des autres corps dans leur installation (1). Les Marins de la Garde, d'ailleurs, n'avaient guère besoin de notre secours; ils étaient des gailards à se tirer d'affaire aussi bien que nous, pour ne pas dire mieux (2) ».

Telle était l'opinion des plus humbles troupiers ou matelots; l'Empereur lui-même, en termes aussi brefs qu'élogieux que j'ai rapportés, a dit ce qu'il pensait des Marins de la Garde. La conclusion qui s'impose est celle-ci : ces marins étaient des hommes d'élite.

Il est permis de dire, cependant, que l'histoire n'a pas suffisamment rendu justice aux Marins de la Garde et qu'elle a été un peu oublieuse à leur égard. En effet, dans les histoires générales, dans les mémoires de l'époque, c'est à peine si l'on trouve quelques lignes consacrées aux Marins. A la vérité, l'historien par excellence du premier Empire, Thiers, les apprécie à leur juste valeur quand, pour lui emprunter ses propres expressions, il dit des Marins de la Garde qu'*ils étaient aussi bons sur terre que sur mer*, et, plus loin, qu'à Baylen, *ils se montrèrent, comme toujours, dignes d'eux-mêmes*. Cependant, il passe sous silence la formation du corps en 1803; un peu plus tard, quand il énumère les différents corps entrant dans la composition de la Garde Impériale, il ne men-

(1) Sur le rocher de Cabrera.

(2) Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs.

tionne pas les Marins; il en est de même quand, au moment d'une entrée en campagne, il fait le dénombrement des troupes qui doivent y prendre part.

Dans son Histoire populaire de la Garde Impériale (1), Marco de Saint-Hilaire consacre à peine quelques lignes aux Marins; il trace un aperçu de leur caractère qui paraît plutôt une boutade fantaisiste: « Parmi ces hommes de fer et ces soldats d'élite, se faisait remarquer un corps spécial qui fut constamment le moins nombreux de tous; nous voulons parler des matelots, c'est-à-dire des Marins de la Garde. Roulant constamment dans sa bouche une énorme chique de tabac, le Marin était bref dans son langage comme dans ses manières et vivait seul. Pour lui, point de communications familières avec des soldats des autres corps, comme s'il eût craint de ne pas être compris par eux. Accoutumé à la vie de bord, il semblait regretter les limites de son vaisseau et les tourments de l'Océan, mais aux jours de bataille, il n'en combattait pas moins sur la terre ferme avec le sang-froid et la bravoure qui caractérisaient les vieux grenadiers ».

On conçoit très bien que le jeune marin, levé pour le service de la Garde Impériale, provenant des équipages de haut bord ou des bataillons de la flottille, quelquefois même, brusquement arraché à sa barque ou à ses filets, privé tout à coup de la longue et muette contemplation de la mer, on conçoit, dis-je, que ce jeune matelot, en arrivant à Paris, dût éprouver un moment de surprise et rester ébloui de ce qu'il voyait. Là, en effet, tout était nouveau pour lui: la splendeur et l'étrangeté de son nouvel uniforme, les surprises de la grande ville, la vue fréquentée des hauts personnages de l'Empire, quand ce n'était pas celle de l'Empereur

(1) Eugène Penaud et Cie, éditeurs. Paris, 1847.

lui-même, tout devait contribuer à remplir son âme simple d'un étonnement admiratif. Cependant, il n'était pas le sauvage qu'on a voulu nous montrer ; nul doute qu'avec le caractère *débrouillard* du matelot, il n'ait promptement pris le dessus et ne soit bientôt devenu aussi *loustic* que le grenadier ou le chasseur, ses voisins de casernement à l'Ecole militaire. Ceux-ci devaient même le considérer, d'ores et déjà, comme un élégant, un *faraud*, puisqu'en arrivant au corps, avant même d'avoir revêtu l'uniforme, il portait déjà les boucles d'oreilles d'or, de mode chez les grenadiers de la Garde : souvent, faute d'argent pour en faire l'acquisition, certains grenadiers les portaient en plomb, en attendant que leur bourse fût suffisamment garnie pour en acquérir d'un métal plus précieux. Quant aux marins, ils arrivaient au corps avec leurs larges boucles d'oreilles d'or et n'avaient nul besoin, en arrivant au bataillon, d'avoir recours au perceur d'oreilles de la compagnie ; chez eux le percement de l'oreille était chose faite depuis longtemps, depuis l'enfance.

Pour ce qui est de l'énorme chique dont parle Marco de Saint-Hilaire, que le Marin de la Garde roulait constamment dans sa bouche, je ne crois pas que son usage fut aussi fréquent chez les marins ; j'ai connu plusieurs d'entre eux, dans mon enfance : aucun ne chiquait, ni même ne fumait.

Enfin, poursuivant mon appréciation du jugement porté sur le caractère des Marins et répondant à ce trait qu'*ils combattaient sur terre avec le sang-froid et la bravoure qui caractérisaient les vieux grenadiers*, ceci est de toute exactitude, et j'aurai maintes fois occasion de le prouver, au cours de cet ouvrage.

Mais, après cette trop longue digression, je reviens à l'énumération des faits qui démontrent que les Marins de la Garde n'ont été que trop souvent



négligés par les historiens. A vrai dire, dans une autre édition de son ouvrage sur la Garde Impériale, Saint-Hilaire traite dans un chapitre spécial du bataillon des Marins, s'attachant surtout à raconter quelques épisodes de leur campagne d'Andalousie et de leur séjour sur les pontons de la rade de Cadix.

A. Hugo (1), en parlant de la Garde Impériale, dit qu'elle était placée sous les ordres de Mortier et de Bessières, qu'elle se composait de grenadiers à pied, de chasseurs à pied, de la garde royale italienne, de grenadiers à cheval, de chasseurs à cheval, de mamelouks, de gendarmes d'élite, d'artillerie, de train d'artillerie et d'une ambulance. Le lecteur pourra se rendre compte que rien n'est oublié, à l'exception des Marins.

Plus récemment, dans un article important, publié, si j'ai bonne mémoire, dans le *Carnet de la Sabretache*, l'histoire des Marins est tracée d'une façon succincte, bien qu'un peu plus complète que tout ce qui avait été écrit jusqu'alors.

Dans un autre article très intéressant de la *Nouvelle Revue* (2), l'auteur, M. Couderc de Saint-Chamand, traite la question de l'organisation de la Garde Impériale par l'Empereur à son retour de l'île d'Elbe. Il énumère les différents corps de la Garde, n'oublie ni les chevau-légers polonais, dont la création ne remonte d'ailleurs qu'à l'année 1807, ni même les mamelouks, cependant bien peu nombreux, mais qui attireraient plus spécialement l'attention, parce qu'ils étaient une troupe à cheval; quant aux Marins, il n'en est toujours pas question. Combien de fois, cependant, les mamelouks, au petit matin, montés sur leurs chevaux, les pieds bien au sec dans leurs bottes, franchirent-ils un

(1) Histoire des Armées françaises de terre et de mer. — Delloye, Paris, 1838.

(2) Numéro du 15 novembre 1902.

pont que, pendant la nuit, les Marins de la Garde avaient construit, ensevelis jusqu'au ventre, dans la boue et dans la vase d'une rivière!

Enfin quelques Mémoires, s'ils rendent hommage à la bravoure et à l'abnégation des hommes composant le bataillon des Marins, ne donnent que de vagues indications sur leurs campagnes et sur leur rôle de 1803 à 1815.

En résumé, oublié partout. A quelles causes faut-il attribuer ces oublis répétés? Elles sont évidemment multiples : c'est d'abord et surtout la faiblesse de l'effectif des détachements qui marchèrent avec la Grande Armée, et aussi, probablement, le défaut de la plupart des écrivains qui, ne connaissant pas les Marins, ne savaient pas les apprécier et... les oubliaient volontiers. Il y avait là une lacune à combler (1).

Cependant, après bientôt cent ans écoulés, les Marins de la Garde avaient enfin trouvé un historien bien désigné pour raconter leurs exploits, comme aussi leurs souffrances et leurs misères. Je veux parler de M. le lieutenant-colonel Titeux, écrivain militaire remarquable, ancien professeur d'histoire à l'École de Saint-Cyr et à l'École supérieure de guerre, qui s'exprime ainsi dans un ouvrage tout récent et très documenté (2) : « Je dirai,

(1) Au cours de son ouvrage si curieux sur la campagne de 1814, l'auteur, Henri Houssaye, ne fait pas mention des Marins de la Garde.

Fallou, dans son Histoire de la Garde Impériale, a consacré plusieurs pages aux Marins, avec de nombreux et très curieux dessins.

(2) Le général Dupont. — Une erreur historique. — Chez Prieur et Dubois, imprimeurs-éditeurs à Puteaux (Seine), 1903.

Dans cet important ouvrage, l'auteur réhabilite de la façon la plus éclatante (si tant est qu'il eût besoin d'être réhabilité) le général Dupont, l'infortuné vaincu de Baylen, mais aussi le héros de Diernstein, de Halle et de Friedland. Avec des preuves qui ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit de tout homme de bonne foi, à l'aide de documents inconnus jusqu'à ce jour, qu'on pouvait croire égarés, d'autres disaient même détruits, le colonel Titeux démontre de la façon la plus solennelle et prouve surabondamment que « le général Dupont s'est conduit à Baylen en homme d'honneur et que son nom doit être considéré, par l'armée et par la France, comme

le plus brièvement possible, comment j'ai été amené à faire ce travail et ce que sont les documents sur lesquels il est basé.

« C'est en écrivant l'histoire de la Garde Impériale que je me suis trouvé amené à m'occuper de Baylen. Cette histoire en huit grands volumes in-4° doit comprendre trois volumes d'histoire générale et cinq volumes consacrés à des monographies des différents corps dont était formée cette incomparable troupe. En étudiant les campagnes du bataillon des Marins de la Garde, mon attention se porta forcément sur les événements d'Andalousie et sur la bataille de Baylen. . . . . »

Donc, après bientôt cent ans, je le répète, justice allait enfin être rendue aux Marins de la Garde : un écrivain militaire des plus éminents s'occupait à réunir les documents nécessaires pour écrire leur histoire.

J'avais l'honneur, depuis plusieurs années, d'être en relations avec le colonel Titeux, au sujet de ses travaux relatifs à l'histoire de la Garde Impériale. A la date du 3 février 1904, le colonel m'écrivait :

« ... Je me propose de consacrer, dans mon Histoire de la Garde, un chapitre spécial aux Marins de la Garde Impériale et d'y mettre tous les détails que je pourrai réunir sur cette admirable troupe... »

A la date du 9 février de la même année :

« ... Cette Garde-là, c'est tout un monde, et j'ajoute que les Marins y auront une belle page.... »

Et enfin un peu plus tard :

« ... J'ai de nombreux documents sur les Marins

*celui d'un des meilleurs et des plus illustres serviteurs de la patrie ».*

Il est bon, il est juste surtout, que ce fait soit proclamé, même par une faible voix, pour ceux qui, depuis presque un siècle, sur la foi d'une légende aussi inepte qu'odieuse, n'ont pas craint d'accuser de trahison le noble, le glorieux Dupont.

Le nom du général Dupont ne figure pas sur l'Arc de Triomphe; la France se doit à elle-même qu'il y soit bientôt inscrit en caractères ineffaçables !

(Note de l'auteur.)

de la Garde, des dessins sérieux d'artistes connus, mais je n'ai pas encore pu trouver un portrait de l'époque. Voyez si Saint-Valery n'a pas conservé de souvenirs de cette belle troupe. Ne pourriez-vous pas, en cherchant bien, me trouver quelque vestige d'uniforme, fût il mangé aux vers, quelque bout de papier du temps, circulaire imprimée ou autre, relative à la formation du bataillon des Marins de la Garde? Ces choses, qui pourraient paraître à beaucoup peu intéressantes, le sont extrêmement pour moi. Je m'en rapporte à vous. . . . . »

J'ai reproduit ces fragments de lettre pour bien faire comprendre combien était scrupuleux l'historien qui se préparait à élever aux Marins de la Garde un monument historique digne de ces braves gens.

Mais le destin en avait disposé autrement; souffrant depuis longtemps, le colonel Titeux avait résolu de passer l'hiver à Antibes, d'où il m'écrivait pour la dernière fois le 29 octobre 1903. Et le 2 janvier 1904, les journaux publiaient l'information suivante :

« Nous apprenons avec regret la mort du colonel Titeux, décédé à Antibes. Ancien professeur à l'Ecole supérieure de guerre, le colonel Titeux appartenait à l'ancien corps d'état-major.

« Peintre de réel mérite, il avait fait paraître plusieurs ouvrages où son double talent d'écrivain et d'artiste s'était fait remarquer : tels, l'Histoire de la Maison du Roi, l'Histoire de Saint-Cyr. C'était un homme charmant et plein de cœur. »

Quelques jours plus tard, la triste nouvelle m'était confirmée et j'éprouvai alors un double et poignant sentiment de tristesse et de regret; de tristesse, parce qu'un cœur vaillant avait cessé de battre; de regret aussi, parce que l'Histoire des Marins de la Garde, une fois de plus, allait retomber dans l'oubli. Et ce sentiment de regret était

d'autant plus vif, que ma ville natale qui, avec les ports voisins, avait, de 1803 à 1815, fourni quarante-quatre matelots au bataillon de la Garde, devait avoir une page honorable dans l'ouvrage de l'historien regretté, lequel m'avait formellement promis que Saint-Valery, véritable pépinière de matelots de la Garde, serait cité avec éloge.

Qu'il me soit permis d'adresser ici à M. le colonel Titeux un souvenir ému.

En faisant des recherches dans les archives du quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme, archives gracieusement mises à ma disposition par M. Clémot, administrateur de la Marine, j'avais été assez heureux, avec l'aide de M. Caru, syndic des gens de mer, et aussi de M. le capitaine au long cours Félix Chartrel, pour trouver quelques papiers intéressants, concernant les Marins de la Garde ; je les avais remis au colonel, leur futur historien, qui m'en avait chaudement remercié. Par suite de son décès, ses recherches, les miennes, resteraient donc lettre morte et les Marins seraient, sinon oubliés, du moins peu connus. Cette idée était devenue chez moi une véritable obsession ; j'en parlai à des amis qui me dirent : Vous avez déjà quelques documents ; complétez-les, et vous, Valericain, écrivez l'histoire de ces matelots des ports de la Somme qui ont passé si nombreux au bataillon des Marins de la Garde (1).

Après quelques hésitations sur le point de savoir si je suivrais ce conseil, j'eus le bonheur d'être autorisé, par la famille du colonel Titeux, à laquelle j'adresse mes sentiments de gratitude, à consulter les documents accumulés par le colonel. Quelque temps après, M. le baron Grivel, petit-fils d'un officier des Marins de la Garde, devenu plus

(1) On trouvera dans cet ouvrage les noms, avec états de service, des Marins du quartier de Saint-Valery qui ont servi dans la Garde Impériale. (Voir aux Annexes.)

tard vice-amiral et qui a laissé des mémoires inédits du plus grand intérêt, voulut bien, par une faveur toute spéciale et que j'apprécie infiniment, consentir à m'envoyer d'importants extraits desdits mémoires. Je prie M. le baron Grivel d'agréer mes plus chaleureux remerciements.

Dès que je fus en possession de ces nombreux et intéressants documents, toutes mes hésitations cessèrent et je me décidai à écrire l'Histoire des Marins de la Garde.

C'est cette histoire, qui n'a encore jamais été écrite, que je livre à l'indulgente appréciation du public.

Paris — Saint-Valery-sur-Somme, Juin 1905.

DOCTEUR LOMIER.

P. S. — L'histoire des Marins est souvent liée à celle des différents corps de la Garde dont j'aurai quelquefois, quoique très brièvement, occasion de parler, comme aussi de reproduire de nombreuses et curieuses lettres de Napoléon I<sup>er</sup>, dont quelques-unes inédites, ayant trait soit aux Marins de la Garde, soit aux autres corps qui composaient cette admirable troupe.

J'ai dû aussi résumer en quelques lignes les campagnes napoléoniennes, pour servir de cadre aux faits et gestes du bataillon des Marins pendant cette même période.

En résumé, les documents à l'aide desquels il a été possible de raconter dans tous ses détails l'histoire des Marins de la Garde sont les suivants :

1<sup>o</sup> Documents recueillis par M. le colonel Titeux, provenant :

- a) des Archives de la Guerre ;
- b) des Archives du général Dupont ;
- c) des Archives de la Justice ;
- d) des Archives nationales.

2<sup>o</sup>. Ouvrages d'histoire, mémoires, etc, etc. :

- a) Le général Dupont. — Une erreur historique, par le lieutenant-colonel Titeux ;
- b) Mémoires d'un conscrit de 1808, par L. F. Gille ;
- c) Aventures d'un Marin de la Garde Impériale, par Henri Ducor ;
- d) Mémoires d'un aide-pharmacien sous le premier Empire, par Sébastien Blaze ;
- e) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel, officier des Marins de la Garde de 1803 à 1814.

3<sup>o</sup> Documents recueillis par l'auteur :

- a) Aux Archives nationales ;
- b) Au Ministère de la guerre ;
- c) Aux Archives de la Marine, à Saint-Valery-sur-Somme ;
- d) Aux Archives de la Légion d'honneur.

4<sup>o</sup> Notes personnelles résumant les récits faits à l'auteur par son grand-père paternel, qui a servi aux Marins de la Garde de 1803 à 1814.

Les illustrations sont dues à la plume d'un artiste connu, G. Amoretti, qui s'est fait une spécialité de ce genre de travail, dans lequel il a acquis une habileté que les lecteurs apprécieront. Pour mener son travail à bonne fin, M. Amoretti s'est inspiré des documents les plus authentiques, conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

L'histoire du bataillon des Marins de la Garde a demandé beaucoup de temps et de recherches patientes et minutieuses. L'auteur se trouvera suffisamment récompensé de ses efforts, si son modeste travail réussit à rappeler au souvenir de la Marine et à lui faire mieux connaître un corps d'élite exclusivement composé de Marins.

Dr L.

# LE BATAILLON

DES

## MARINS DE LA GARDE

---

Sous la veste de drap bleu des Marins de la  
Garde, battaient des cœurs de lion.  
(Marco de Saint-Hilaire.)

### CHAPITRE PREMIER

Année 1803. — Formation du Bataillon. — Effectifs. —  
Etat-major. — Ordres donnés dans les ports. — Les  
matelots à la caserne. — Uniforme. — Armement. —  
Solde. — A Paris.

La Garde consulaire, succédant à la Garde du Directoire, fut organisée en vertu d'un arrêté des consuls en date du 7 frimaire an VIII (28 novembre 1799). A cette date, la Garde consulaire ne comprenait pas encore de Marins. C'est seulement à la fin de septembre 1803, près de quatre ans plus tard, lors de la réunion à Boulogne d'une armée de 150,000 hommes, que le premier consul Bonaparte se proposait de débarquer sur les côtes anglaises, que fut conçu le projet de créer un corps spécial de matelots, qui ferait partie de la Garde et qui serait destiné à transporter en Angleterre, sur une flottille, dite de la Garde, le premier consul, général en chef, son état-major et la Garde consulaire.

Le premier consul, qui pensait à tout, avait dans sa Garde des grenadiers à pied et à cheval, des chasseurs de même et quelques batteries d'artillerie, avec une compagnie de mameloucs. Il y avait en outre quelques officiers du génie



et un petit corps de gendarmes montés, sous le nom de gendarmerie d'élite.

Tout cela représentait assez bien les différentes armes et il n'y manquait que des dragons, qui furent créés plus tard. Mais la Marine n'était pas représentée, et comme elle allait jouer, inévitablement, un grand rôle dans l'expédition qu'on avait en vue, il était bien que l'on eût sous la main un corps de marins assez exercés pour concourir aux opérations et aplanir les obstacles de mer ou de rivière qu'on pouvait trouver sur son chemin.

De là, la création des Marins de la Garde, qui eut lieu par un arrêté des consuls.

Je revins donc au département de Brest et allai me présenter au préfet, qui m'accueillit et m'apprit que j'étais appelé à faire partie de la Garde des consuls (1).

Dès le 30 fructidor an XI (27 septembre 1803) parut un arrêté, daté de Saint-Cloud, qui fixait le mode de recrutement du nouveau corps, qui reçut le nom de Bataillon des Matelots de la Garde consulaire. Cet arrêté prescrivait les dispositions suivantes, dans le texte ci-dessous indiqué :

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies, arrête :

Il sera formé un bataillon de Marins qui portera le nom de Bataillon des Matelots de la Garde.

(1) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel.

Jean Grivel, l'auteur des Mémoires, né à Brives (Corrèze) le 29 août 1778, d'une ancienne famille du Bas-Limousin, servit à l'âge de quinze ans sous les ordres de son père, Antoine Grivel, ancien lieutenant aux gardes de la porte du roi, sous Louis XVI, devenu plus tard chef de la troisième demi-brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales et assista à tous les combats qui eurent lieu sur cette frontière avant la paix avec l'Espagne. Prématurément retiré du service militaire par suite de ses blessures, Antoine Grivel mourut président de chambre à la cour royale de Limoges. Quant à Jean Grivel, son fils, ayant pris du service dans la marine, il était enseigne de vaisseau au moment de la rupture de la paix d'Amiens, embarqué en cette qualité sur l'*Impétueux*, commandé par le célèbre *Lhermitte*. Lors de la formation des Marins de la Garde, à peine nommé lieutenant de vaisseau, il fut appelé à faire partie de ce corps d'élite avec plusieurs de ses camarades et ne quitta le corps des Marins qu'en 1811, lors du licenciement.

Sa carrière maritime fut des plus brillantes, puisqu'il devint vice-amiral, préfet maritime, sénateur et grand-croix de la Légion d'honneur.

Il fut en outre créé baron en 1846, par le roi Louis-Philippe, et mourut en 1869, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Le bataillon sera composé de cinq équipages.  
 Chaque équipage sera formé de cinq escouades.  
 La force du bataillon se composera comme suit :

## ÉTAT-MAJOR

Un capitaine de vaisseau commandant du bataillon ;  
 Un lieutenant de vaisseau adjudant ;  
 Cinq capitaines de frégate ou lieutenants de vaisseau  
 commandants d'équipage ;  
 Vingt-cinq lieutenants ou enseignes, commandants d'es-  
 couade ;  
 Vingt-cinq maîtres d'équipage ;  
 Vingt-cinq contre-maîtres ;  
 Vingt-cinq quartiers-maîtres ;  
 Six cent vingt-cinq matelots ;  
 Cinq trompettes ;  
 Soit un effectif total de 737 hommes.

Chaque équipage sera composé comme suit :

Un capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau com-  
 mandant ;  
 Cinq lieutenants de vaisseau ou enseignes, commandants  
 d'escouade ;  
 Cinq maîtres d'équipage ;  
 Cinq contre-maîtres ;  
 Cinq quartiers-maîtres ;  
 Cent vingt-cinq matelots ;  
 Un trompette ;  
 Au total pour l'équipage, 147 hommes.

Chaque escouade sera composée comme suit :

Un lieutenant de vaisseau ou enseigne, commandant ;  
 Un maître d'équipage ;  
 Un contre-maître ;  
 Un quartier-maître ;  
 Vingt-cinq matelots ;  
 Au total pour l'escouade, 29 hommes,

Des dispositions furent prises aussitôt pour la  
 composition de l'état-major et la désignation des  
 officiers de marine qui devaient en faire partie.  
 Furent désignés à cet effet :

Daugier, capitaine de vaisseau, commandant ;  
 Pringet, adjudant-major ;  
 Mahoudeau, quartier-maître trésorier ;  
 Laurent, lieutenant d'artillerie, chargé de l'ha-  
 billement ;  
 Taillefer, chirurgien-major.

| ÉQUIPAGES | CAPITAINES<br>DE FRÉGATE<br>commandants | LIEUTENANTS<br>DE VAISSEAU<br>commandants<br>d'escouade | ENSEIGNES                           |
|-----------|---|---|-------------------------------------|
| 1         | Lebas Ste-Croix                         | { Montfort<br>Chevalier<br>Thanaron                     | } Crétet<br>Leroy                   |
| 2         | Wattier                                 | { Roquebert<br>Etchegaray<br>Boniface                   | } Gauthier<br>Gérodias              |
| 3         | Baste                                   | { Saizieu<br>Lehénaff<br>Bouvier-Destouches             | } Pison-Malbourget<br>Jacquelot     |
| 4         | Roquebert                               | { Cofelle<br>Gerdy<br>Serval                            | } Masson<br>Rouguell                |
| 5         | Lecoat - Kervé -<br>guen                | { Grivel<br>Keraudren<br>Barberi                        | } Tessier-Margueritte<br>Legoff (1) |

Le quartier maître-trésorier des Marins sortait de la gendarmerie et il avait le grade de capitaine.

Le 6<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XI (23 septembre 1803), Bonaparte fit donner des ordres au contre-amiral Decrès, alors ministre de la marine, pour qu'il soit procédé aussitôt au recrutement des futurs Marins de la Garde. Ces ordres étaient ainsi conçus :

Le premier consul désire, citoyen ministre, que vous preniez les dispositions suivantes :

Dans les cinq jours de la réception de vos ordres, le préfet maritime dans les ports où il y en a, et dans les autres ports le premier officier de l'administration, désigneront les marins qui doivent entrer dans le bataillon des Matelots de la Garde, et dans les vingt-quatre heures qui suivront, ces matelots seront dirigés sur Paris.

Ces matelots seront, à leur arrivée, casernés à Courbevoie ; ils seront aussitôt habillés sur le modèle qui sera arrêté dans la semaine prochaine. Les habits seront confectionnés par les soins d'un des conseils d'administration de la Garde (2).

(1) Marco de Saint-Hilaire, Histoire de la Garde Impériale.

(2) Archives nationales.

En vertu des mesures arrêtées par le ministre de la marine, les préfets maritimes informés trans-mirent les ordres qu'ils avaient reçus aux commis-saires des classes dans les quartiers maritimes. Ceux-ci désignèrent dans leurs résidences les ma-telots destinés à faire partie du nouveau corps ; les syndics des gens de mer reçurent communication des ordres et firent aussitôt des propositions à leurs chefs de service.

A titre d'exemple sur la manière dont les ordres du premier consul furent mis à exécution dans les ports, nous choisirons le quartier maritime de Saint-Valery-sur-Somme, ce quartier ayant fourni un nombre important de matelots au bataillon de la Garde.

Le 4 vendémiaire an XII (27 septembre 1803), le sous-commissaire de la marine Morgan adressait la lettre suivante au préposé de l'Inscription mari-time à Abbeville (1), de même qu'aux syndics de son quartier, à Berck, à Cayeux et au Crottoy :

Le premier consul appelle à l'honneur d'être près de lui l'élite des Marins qui doivent faire partie de sa Garde, sous le nom de Bataillon des Matelots de la Garde. Le quartier de Saint-Valery doit fournir une escouade.

Dans la répartition que j'ai faite par syndicat, le vôtre y est compris pour un contre-maitre, un quartier-maitre et trois matelots.

Ils doivent être pris parmi les hommes les plus habiles, les mieux constitués et dont la bonne conduite et le dévouement sont les mieux connus. Ils doivent être choisis jeunes, vigoureux, d'une taille avantageuse et qui ne soit pas autant que possible au-dessous de 5 pieds, 3 pouces (2).

Après avoir fait le choix, vous leur ordonnerez de se rendre ici lundi, avec le sac sur le dos, pour prendre leur feuille de route et suivre la destination qui leur sera désignée.

(1) Le préposé de l'Inscription maritime à Abbeville était alors M. Hecquet, qui remplissait en même temps les fonctions de greffier de la mairie. A sa mort, survenue subitement le 8 août 1818, le chef de service de la marine à Dunkerque, informé, écrivit au commis-saire de la marine à Saint-Valery pour lui dire combien il regrettait la perte d'un subordonné qui, pendant de longues années, avait rempli ses fonctions avec autant de zèle que d'intelligence.

(2) Un mètre, 705 millimètres.

Les avantages et l'honneur de faire partie d'une garde à la personne du premier consul sont déjà trop bien sentis pour avoir besoin d'être détaillés, et vous pouvez les assurer que leur traitement sera déterminé de la manière la plus favorable et sera au-dessus de celui qui leur est assigné à la mer (1).

La première levée de marins pour la Garde dans le quartier de Saint-Valery eut lieu le 12 vendémiaire an XII (5 octobre 1803). Elle donna les résultats suivants :

5 hommes à Saint-Valery ;

6 hommes à Berck ;

5 hommes à Abbeville ;

8 hommes à Cayeux ;

2 hommes au Crotoy ;

soit au total 26 hommes. Or, le quartier devait fournir une escouade, soit 29 hommes, de sorte que cette première levée fut jugée insuffisante; aussi, quelques jours plus tard, le 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803), M. Bonnéfoux (2), préfet maritime de Dunkerque, chef-lieu du 1<sup>er</sup> arrondissement maritime à l'époque, informa en ces termes le sous-commissaire des classes à Saint-Valery-sur-Somme que le premier contingent fourni par son quartier ayant été reconnu insuffisant, il ait à prendre des mesures pour une nouvelle levée de 10 hommes. Sa lettre est la suivante :

Le gouvernement réclame dans le premier arrondissement, citoyen, une augmentation d'hommes de mer pour la Garde consulaire. J'ai fixé à dix matelots le nouveau contingent que vous devrez fournir dans le quartier que vous administrez. Je vous invite en conséquence à faire le choix de ces individus ; ils doivent réunir autant que possible les qualités exigées par la dépêche du ministre en date du 1<sup>er</sup> de ce mois (absolument les mêmes que pour le premier détachement que vous avez fourni).

Vous ferez partir ces dix hommes pour Dunkerque le surlendemain de la réception du présent avis ; vous porterez

(1) Archives de la Marine. — Saint-Valery-sur-Somme.

(2) M. Bonnéfoux était préfet maritime à Rochefort, lorsqu'en 1815, l'empereur Napoléon, auquel il resta fidèle jusqu'au dernier moment, s'embarqua sur le *Belléophon*. (Note de l'auteur.)

sur leur feuille de route qu'ils sont destinés à faire partie de la 1<sup>re</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage de la Garde des consuls et qu'ils doivent se rendre de suite ici pour y rester à ma disposition jusqu'à ce que j'aurai réuni le contingent des autres quartiers de mon arrondissement.

Je compte, citoyen, sur votre zèle et sur votre activité pour la stricte et prompte exécution des dispositions que je viens de vous prescrire (1).

Aussitôt, à la date du 22 vendémiaire an XII (15 octobre 1803), nouvelle lettre du citoyen Morgan, au préposé de la Marine à Abbeville et aux syndics :

Le préfet maritime du 1<sup>er</sup> arrondissement me prescrit, citoyen, par sa lettre du 19 de ce mois, de lever dix marins destinés à faire partie de la 1<sup>re</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage de la Garde des consuls et de les envoyer à Dunkerque où ils doivent être rendus dans les vingt-quatre heures.

Je vous adresse par conséquent en l'autre part la liste de trois marins de votre syndicat que j'ai désignés. Vous leur enjoindrez de se rendre ici à la réception du présent ordre pour y recevoir leur feuille de route, conduite et port de hardes (2).

Voici la liste annoncée dans la lettre ci-dessus :

Liste des marins du syndicat d'Abbeville désignés pour faire partie de la 1<sup>re</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage du bataillon de la Garde consulaire, savoir :

Philippe-Frédéric Daussy, matelot à 21 fr.

Pierre-Samson Leloir, matelot à 30 fr.

Jacques-Emmanuel Morel, matelot à 30 fr. (3).

Le préfet maritime de Dunkerque, informé par son subordonné des nouvelles mesures qu'il avait prises en vertu des ordres reçus, accusa réception de sa lettre au commissaire Morgan le 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803). Son accusé de réception est ainsi conçu :

J'ai reçu votre lettre du 24 de ce mois, citoyen, à laquelle était joint le rôle de levée de dix marins de votre quartier destinés à faire partie du bataillon nautique de la Garde consulaire.

Le bureau des armements en ce port est chargé d'effectuer le remboursement de conduite et port de hardes payés à ces marins (4).

(1, 2, 3, 4) Archives de la Marine. — Saint-Valery-sur-Somme.

Cette levée supplémentaire de matelots pour la Garde consulaire avait donné les résultats suivants :

Saint-Valery avait fourni 4 hommes ;

|           |   |   |   |   |
|-----------|---|---|---|---|
| Abbeville | — | — | 3 | — |
| Cayeux    | — | — | 2 | — |
| Berck     | — | — | 1 | — |

Les trente-six sous-officiers et matelots provenant du quartier de Saint-Valery-sur-Somme, les sous-officiers et matelots provenant des ports du Midi, notamment de la Corse qui, à elle seule, avait fourni un fort contingent ; ceux enfin provenant des ports de l'Atlantique et des ports de la Manche, autres que ceux du quartier de Saint-Valery, furent dirigés sur leur arrondissement et de là sur Paris. La caserne de Courbevoie (qui existe encore aujourd'hui à l'extrémité de la place Charras) leur fut assignée comme séjour. En y arrivant, chaque sous-officier, chaque matelot reçurent des effets d'habillement et d'équipement sommaires, de façon à pouvoir faire l'exercice dans la cour de la caserne (chemise, havresac, ceinturon, gibérne et baudrier) ; ils conservaient provisoirement leur tenue de matelots de l'Etat.

On nous avait assigné Courbevoie comme résidence, et nous étions cantonnés là, à côté des grenadiers à pied, qui devaient nous enseigner l'exercice de l'infanterie. On ne prétendait pas nous rendre très habiles en ce genre, mais enfin il était convenable que nous le fussions assez pour ne pas trop déparer les revues de la Garde et pour pouvoir nous défendre à l'occasion ; les matelots arrivaient en foule, les officiers de même ; nous fûmes bientôt au complet.

... La contexture du corps était d'ailleurs mauvaise et il fallut l'établir plus tard sur un autre pied. On l'avait ridiculement armé de haches d'armes, de longues gaffes et puis de pistolets. On quitta bientôt tout cela pour prendre des fusils (1).

Au début, l'uniforme fut des plus simples et se composa des objets suivants (2) :

(1) Mémoires inédits de l'amiral Grivel.

(2) Nous aurons plus tard occasion de revenir sur l'uniforme des Marins de la Garde, à l'époque de l'établissement de l'Empire.

Paletot de drap bleu orné de tresses jaunes, collet bleu, parement de drap rouge.

Gilet de drap rouge.

Pantalon de drap bleu avec un galon de laine jaune sur les coutures et le devant.

Capote de drap bleu.

Shako bordé d'une ganse jaune en laine, surmonté d'un pompon.

Bonnet de police.

Bottes.

Boutons de cuivre jaune pareils à ceux de la Garde, avec une ancre au milieu du faisceau.

Les maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres, disait le décret, porteront les mêmes décorations que les sous-officiers de la Garde à laquelle ils seront assimilés ; les maîtres, celles attribuées aux maréchaux-des-logis ; les quartiers-maîtres, celles des brigadiers.

L'habillement des trompettes sera le même que celui des trompettes de la Garde.

Les officiers porteront l'uniforme et les épaulettes de leur grade avec une aiguillette en or.

Quant à l'armement, il fut fixé de la façon suivante :

L'armement des Matelots de la Garde sera de trois espèces :

Un tiers du bataillon sera armé d'un sabre.

Le second tiers d'une hache.

Le troisième tiers d'une pique.

Tous les matelots porteront le pistolet à la ceinture (1).

Par un arrêté du 28 frimaire an XII (20 décembre 1803), la solde de mer des officiers, sous-officiers et matelots fut augmentée d'une solde de terre, la même que celle des hommes de la cavalerie de la Garde. On se rendra compte, par l'examen du tableau suivant, de ce que l'entretien du bataillon des Marins de la Garde devait coûter au Trésor public, et l'on peut estimer à 850 000 fr. environ le total des sommes nécessaires à la solde et à l'entretien de

(1) Les Marins de la Garde furent, en effet, tout d'abord armés d'un pistolet qu'ils portaient à la ceinture en avant et à gauche ; un peu plus tard, ils reçurent une petite giberne spéciale destinée à contenir le pistolet. Cette arme leur fut supprimée au début de la période impériale.



ce bataillon. Par la suite, un certain nombre de chevaux ayant été affectés aux officiers montés et à la troupe pour ses fourgons, on sera très près de la vérité en estimant à un million de francs par an le coût du bataillon. Plus tard, la dépense fut réduite d'environ un tiers, pour le même nombre d'hommes.

| GRADES ET EMPLOIS                                 | SOLDE (1)          |                            |                    |                  |
|---|--------------------|----------------------------|--------------------|------------------|
|   | DE MER<br>par mois | DE LA<br>GARDE<br>par mois | TOTALE<br>par mois | TOTALE<br>par an |
| Capitaine de vaisseau, commandant.                | 400.00             | 800.00                     | 1 200.00           | 14 000.00        |
| Capitaine de frégate, commandant d'équipage.      | 233.00             | 500.00                     | 733.00             | 8 796.00         |
| Lieutenant de vaisseau, commandant d'équipage.    | 133.00             | 333.00                     | 466.00             | 5 592.00         |
| Capitaine adjudant-major.                         | 133.00             | 333.00                     | 466.00             | 5 592.00         |
| Quartier-maitre trésorier.                        | 133.00             | 333.00                     | 466.00             | 5 592.00         |
| Lieutenant de vaisseau, commandant d'escouade.    | 133.00             | 225.00                     | 358.00             | 4 296.00         |
| Enseigne de vaisseau, commandant d'escouade.      | 100.00             | 200.00                     | 300.00             | 3 600.00         |
| Lieutenant d'artillerie, chargé de l'habillement. | 100.00             | 200.00                     | 300.00             | 3 600.00         |
| Maitre d'équipage.                                | 99.00              | 83.00                      | 173.00             | 2 076.00         |
| Contre-maitre.                                    | 54.00              | 75.00                      | 129.00             | 1 548.00         |
| Quartier-maitre.                                  | 40.00              | 58.00                      | 98.00              | 1 176.00         |
| Matelots { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .    | 30.00              | 37.50                      | 67.50              | 810.00           |
| { de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .              | 27.00              | 37.50                      | 64.50              | 774.00           |
| { de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .              | 24.00              | 37.50                      | 61.50              | 738.00           |
| { de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .              | 21.00              | 37.50                      | 58.50              | 702.00           |
| Trompettes ou tambours.                           | 23.80              | 54.00                      | 77.80              | 933.60           |
| Officier de santé . . . . .                       | .....              | .....                      | 200.00             | 2 400.00         |

Le conseil d'administration du corps fut, dans les premiers temps qui suivirent la formation, celui du régiment des grenadiers à pied de la Garde.

La première fois que les Parisiens virent les matelots de la Garde passer dans les rues de la capitale, soit isolés ou par groupes, soit en corps, avec leurs officiers à leur tête, ils éprouvèrent un vif sentiment de curiosité, tellement ces hommes avaient une physionomie toute particulière et qu'ils ne connaissaient pas encore.

(1) Le capitaine de vaisseau, commandant le bataillon, recevait un traitement supplémentaire à la mer, de même que les officiers embarqués recevaient leurs frais de table.

Ils n'étaient pour la plupart, dit Henri Ducor, ni petits ni grands de taille ; quelques-uns même étaient un peu rablés ; presque tous avaient le teint hâlé, la figure mâle, les bras dégagés, la démarche libre, aisée, mais aussi un peu insolite ; ce n'étaient pas là des cavaliers, ce n'étaient pas là des fantassins non plus ; des soldats n'ont de coutume l'air si sérieux ni si réfléchi. On se demandait donc quels pouvaient être ces hommes, à quelle arme ils pouvaient appartenir..... C'étaient les Marins de la Garde (1).

La levée des matelots destinés à faire partie de la Garde des consuls avait été faite un peu à la hâte et le choix des sujets primitivement désignés ne répondait pas complètement au service qu'on attendait d'eux ; aussi, plus tard, un certain nombre d'hommes durent-ils être rendus à l'Inscription maritime. Il ne semble pas non plus que le choix des officiers ait été exempt de toute critique. C'est, du reste l'impression qui se dégage des appréciations de l'amiral Grivel, qui a traité ce sujet dans ses Mémoires inédits :

Il faut que je m'arrête un moment, écrit l'amiral, sur notre composition, pour qu'on se fasse une juste idée de la manière dont le premier consul était servi en tout ce qui dépendait du département de la Marine.

Certes, personne ne peut contester les qualités du ministre d'alors, M. Decrès, ni ses aptitudes ; il était suffisamment instruit, plein d'esprit et de ressources et d'une bravoure éprouvée, mais il m'est impossible de croire qu'en cette occasion il eût fait ce qu'un loyal serviteur devait faire et qu'il eût consciencieusement cherché, pour les rapprocher du consul, les meilleurs éléments de la flotte, tant en officiers que matelots. Que de raisons, cependant, pour faire un choix éclairé et pour ne mettre sous les yeux de l'élite de l'armée de terre qu'une élite de l'armée de mer ! Nous avions un chef distingué à plusieurs égards et digne comme homme, de toute confiance, mais il laissait à désirer comme marin et il manquait d'élan, ce qui était un véritable défaut dans sa position. Après ça, il n'aimait ni les fatigues ni les dangers, bien qu'il se comportât en brave quand il y était jeté. A sa suite s'étaient glissées quelques non-valeurs, comme il s'en trouve toujours à Paris, lors des créations nouvelles, et successivement plusieurs officiers desquels il

(1) Aventures d'un Marin de la Garde.

n'y avait rien à dire, ni en bien, ni en mal. Il y en avait d'excellents.... (1).

Quoi qu'il en soit, à la fin de l'année 1803, le corps des Matelots de la Garde était au complet et son organisation achevée.

Le 23 brumaire an XII (15 novembre 1803), un jeune officier de marine, l'enseigne de vaisseau Le Goff avait été désigné, en vertu des ordres ci-dessous, pour faire partie de la Garde des consuls :

Au nom de la République Française,  
Jean-François Courand, contre-amiral, chef militaire par intérim au port de Brest,

En conséquence des dispositions contenues dans la dépêche du ministre du 17 brumaire an XII, ordonne au citoyen Claude-René Le Goff, enseigne de vaisseau, de se rendre sur-le-champ à Paris pour être attaché à la Garde maritime des consuls (2).

A peine arrivé à Paris, l'enseigne Le Goff fut désigné par le commandant du bataillon pour se rendre à Compiègne avec six matelots de la Garde, afin d'enseigner aux troupes du général Baraguey d'Hilliers, non pas comme pourraient le croire des profanes, d'après les termes de la lettre du commandant Daugier, l'art de la natation, mais bien la manœuvre des avirons dans les embarcations. La lettre d'ordre était ainsi conçue :

Paris, le 17 frimaire an XII de la République Française.

Le commandant des Marins de la Garde des consuls,

En conséquence des intentions du premier consul, il est ordonné au citoyen Le Goff, enseigne de vaisseau, de conduire sans délai à Compiègne la péniche n° 487 destinée à exercer à la nage (3) les troupes composant la division du général Baraguey d'Hilliers. Le citoyen Le Goff est prévenu qu'il sera embarqué sur la péniche cinq matelots et un quartier-maître pour la manœuvrer dans la route et qu'un pra-

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

(2) Archives de la Légion d'honneur. — M. le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, a bien voulu nous autoriser à consulter les archives du palais du quai d'Orsay, pour ce qui concerne les Marins de la Garde. Nous lui adressons nos remerciements ainsi qu'à M. Durieux, archiviste de la Légion, qui nous a guidé dans nos recherches.

(3) Nager, en terme de marine, signifie ramer.

tique (1) de la rivière l'accompagnera jusqu'à l'embouchure de l'Oïse pour lui en indiquer les passes.

Lorsque le citoyen Le Goff sera parvenu à ce point, il s'assurera des moyens les plus prompts pour remonter jusqu'à Compiègne et il apportera dans le marché qu'il aura à conclure à ce sujet toute l'économie désirable, ainsi que dans les dépenses qu'il sera obligé de faire pour la nourriture des marins pendant la durée du trajet.

Le citoyen Le Goff est aussi prévenu que les six marins doivent séjourner ainsi que lui à Compiègne jusqu'à nouvel ordre et qu'il devra les employer à guider à la nage, chaque fois qu'il s'embarquera des détachements dans la péniche pour s'y exercer ; il prendra en conséquence les ordres du général Baraguey d'Hilliers pour leur casernement et pour tout ce qui sera relatif à son service. Il veillera avec une continuelle attention à la conservation du bâtiment qui lui est confié et à la conduite des marins placés sous ses ordres. Il me tiendra constamment informé de tout ce qui concerne son service et les détails de la mission dont il est chargé. Immédiatement après son arrivée à Compiègne, il m'adressera un compte exact de la somme qui lui a été remise, pour ses dépenses.

Je joins au présent ordre l'inventaire des objets relatifs à l'armement de la péniche, ainsi que deux exemplaires de l'instruction pour les équipages des péniches adoptée pour la généralité de ces bâtiments par l'amiral commandant la flottille nationale (2).

*Signé* : Daugier.

Les troupes du général Baraguey d'Hilliers devaient être embarquées sur des péniches pour la traversée de la Manche ; les Marins de la Garde, auxquels les grenadiers enseignaient tout récemment encore l'exercice du fusil dans la cour de la caserne de Courbevoie, apprenaient à leur tour la manœuvre des avirons aux troupes d'infanterie.

(1) Pratique d'une rivière, se dit d'un marinier qui en connaît les obstacles. — Sorte de pilote.

(2) Archives de la Légion d'honneur.

Les soldats de la Garde consulaire étaient la réunion des soldats les plus braves, les plus réguliers de leur arme.

(Thiers.)

## CHAPITRE II

Année 1804. — Rupture de la paix d'Amiens. — Flottille du camp de Boulogne. — Les canonnières de la Garde. — Mission du commandant Daugier. — Ordres de l'Empereur. — Décret du 10 thermidor an XII. — Uniforme des Marins de la Garde Impériale. — Équipement. — Armement.

Cependant, les matelots levés pour la Garde consulaire, venant des ports, arrivaient à Paris, par détachements plus ou moins nombreux, à la caserne de Courbevoie. Là, ils furent armés, équipés et ne tardèrent pas à être dirigés, les uns sur le Havre, sous le commandement du capitaine de frégate Baste, les autres sur Boulogne, avec le capitaine de frégate Vattier.

Il y avait au Havre, au commencement de l'année 1804, une forte division de flottille, destinée à la défense de ce port; les bateaux qui la composaient avaient pour garnison des troupes de la Garde, et les matelots de la Garde avaient reçu pour mission d'en constituer les équipages.

À Boulogne, tout était en mouvement, et de même qu'au Havre, un certain nombre de bâtiments de la flottille furent armés avec des équipages formés de matelots de la Garde consulaire.

Depuis le mois de mai 1803, à la suite de la rupture de la paix d'Amiens, l'état de guerre existait entre la France et l'Angleterre; le premier consul avait formé le projet, longtemps médité, de débarquer sur les côtes anglaises une armée de 150 000

hommes, afin d'aller à Londres même imposer aux Anglais une paix qui, cette fois, on pouvait l'espérer, serait définitive.

Il fallait une flottille nombreuse pour transporter 150 000 hommes avec artillerie, munitions, chevaux, etc... Immédiatement fut décidée la construction de 2 000 bateaux plats, et on se mit aussitôt à l'œuvre. A la fin de l'année 1803 et au commencement de l'année 1804, une activité fiévreuse régnait dans les chantiers de construction de tous les ports de la Manche et d'une grande partie des ports de l'Atlantique; sur les bords des rivières et à Paris même, sur la Seine, on n'entendait que le bruit du marteau des charpentiers; à peine une chaloupe-canonnière était-elle lancée qu'une autre était immédiatement mise en construction sur le même chantier. Un grand nombre de ces bateaux ne tardèrent pas à être réunis à Boulogne, d'où l'expédition devait partir pour l'Angleterre, malgré les nombreuses tentatives des Anglais pour s'opposer à leur rassemblement. L'amiral Bruix fut chargé du commandement en chef de la flottille.

Les Marins de la Garde ayant été appelés à former les équipages d'un certain nombre de chaloupes-canonnières, il n'est pas inutile de donner quelques détails sur leur nature, leur armement et les dispositions spéciales adoptées pour les rendre aptes à remplir leur mission.

Les bateaux destinés à opérer la descente en Angleterre étaient de trois espèces (on les désigne, en effet, très souvent, dans les papiers du temps, sous les noms de bateaux de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> espèce).

1<sup>o</sup> Des chaloupes-canonnières de 200 à 250 tonneaux, à fond plat, grées en bricks, pouvant porter quatre pièces de gros calibre, depuis le 24 jusqu'au 36, deux sur l'avant, deux sur l'arrière. Elles étaient manœuvrées par 24 matelots et capables de contenir une compagnie d'infanterie de 100 hommes, avec son état-major, ses armes et ses munitions (1).

(1) D'après l'historien Thiers.

2° Des bateaux-canonnières destinés à porter, indépendamment de l'infanterie, de l'artillerie de campagne. Ces bateaux étaient pourvus sur l'avant d'une pièce de 24 et sur l'arrière d'une pièce de campagne, laissée sur son affût, avec les appareils nécessaires pour l'embarquer et la débarquer en quelques minutes. Ils portaient de plus un caisson d'artillerie rempli de munitions et disposé sur le pont de manière à ne pas gêner la manœuvre et à pouvoir être mis à terre en un clin d'œil. Ils contenaient enfin, au centre même de leur cale, une petite écurie dans laquelle devaient être logés deux chevaux d'artillerie avec des vivres pour plusieurs jours.

Ces bateaux étaient grésés en longres et n'étaient montés que par six matelots. Ils étaient capables de contenir, comme les chaloupes-canonnières, une compagnie d'infanterie avec ses officiers, plus deux charretiers d'artillerie et quelques artilleurs (1).

3° Des péniches, grands canots étroits et longs de 60 pieds, ayant un pont mobile qu'on posait ou retirait à volonté. Ils étaient pourvus d'une soixantaine d'avirons, qu'armaient les soldats qu'ils devaient porter; au besoin on pouvait y installer une légère voilure sur une mâture de sloop et elles marchaient avec une extrême rapidité. Ces péniches pouvaient recevoir 60 à 70 soldats, outre deux ou trois marins pour les diriger. Elles avaient à bord un petit obusier, plus une pièce de 4 et ne devaient recevoir d'autre chargement que les armes de leurs passagers et quelques vivres de campagne disposés comme lest (2).

Quand tous ces bâtiments prenaient leur ligne d'embossage dans la rade de Boulogne, soit au cours d'exercices toujours très fréquents, soit pour répondre aux attaques de la division navale anglaise, opérant le blocus, les chaloupes-canonnières se plaçaient en première ligne; en seconde ligne et un peu en arrière, venaient ensuite les bateaux-canonnières, plus lourds, moins manœuvriers, placés de

(1, 2) D'après l'historien Thiers.

façon à ce que leur tir s'exécutât dans les intervalles des chaloupes; enfin les péniches, rapides, d'un déplacement facile par tous les temps, grâce à leurs avirons, se portaient à toute vitesse, soit en avant, soit aux extrémités de la ligne d'embossage, suivant les circonstances.

Les matelots de la Garde furent exclusivement embarqués sur les chaloupes-canonnères; à une certaine époque même, Bonaparte forma le projet de faire construire pour eux des sortes de corvettes d'un tonnage plus élevé et d'un armement plus puissant; mais ce projet, en raison des événements ultérieurs, ne reçut pas son exécution.

Pendant tout le temps que durèrent les opérations actives dans la rade de Boulogne et jamais par la suite, une canonnière montée par les matelots de la Garde ne fut prise ou coulée par les Anglais, auxquels ces bâtiments firent souvent éprouver des échecs marqués.

Cependant, dans deux circonstances, l'ennemi fut sur le point de s'emparer d'une chaloupe-canonnière de la Garde; la première fois, une de ces chaloupes, commandée par le lieutenant de vaisseau Grivel, se trouva tout à coup, par temps de brume, presque sous le beaupré de la frégate anglaise *l'Immortality*. Le capitaine Grivel, dans ses Mémoires, raconte comment il parvint à se tirer d'affaire dans une circonstance aussi critique :

J'avais quitté Wimereux le soir en compagnie de deux de mes camarades, et comme la nuit se fit promptement, je mouillai avec eux où je me trouvais jusqu'au jour. Le matin, il y avait de la brume sur la queue de la ligne, ce qui n'empêcha pas le général S... qui commandait la rade, de voir que nous n'étions pas à notre poste. Aussitôt qu'il en fut certain, il nous donna l'ordre de nous y rendre, ce que je me préparai à exécuter sur-le-champ. Il ventait petite brise, la mer était clapoteuse et il n'y avait pas grand' chance de gagner, mais je ne calculai pas tout et me disposai à exécuter le signal. Je levai mon ancre et mis sous voile, le cap au large, sans m'inquiéter de la croisière ennemie que je ne voyais pas. Mes camarades, un peu plus au vent peut-être que moi, la voyaient et me firent des signaux, mais inutile-



ment. Pendant que je levais mon ancre et m'en allais au large, babord amures, une frégate, que nous sûmes plus tard être *l'Immortality*, venait du bord à terre et je ne l'aperçus que lorsqu'elle fut exactement sur nous. Nous nous trouvions si près d'elle, qu'elle me héla et me dit de passer sous le vent. Je n'avais garde ; j'envoyai vent devant et réussis à virer contre toute apparence. Alors la frégate se fâcha et m'expédia plus de quatre-vingts coups de canon, en virant elle-même. Mon gréement fut un peu endommagé et mes voiles criblées, mais je ne perdus pas un homme ; nous étions si près, que l'un de mes matelots s'écria : « Si nous manquons à virer, nous l'abordons forcément ! » Dieu permit que nous le manquassions pas ; qu'il soit loué au plus haut des cieux. On n'eût pas manqué de dire que je m'étais fait prendre comme un bûchet, et cependant il est exact que je ne voyais pas la frégate, à cause de la brume, et que je me tirai de ses griffes par une manœuvre délicate et qui ne pouvait aboutir qu'avec un grand sang-froid. Le commodore Holloway, qui commandait la croisière et auprès duquel ou alla en parlementaire, je ne sais pour quel sujet, le lendemain, dit à l'officier français qu'il avait manqué prendre une de nos canonnières sans y penser et qu'elle lui avait échappé par une manœuvre aussi prompte qu'adroite et qu'il pouvait en faire compliment à son capitaine.

Ce jugement des Anglais, qui me flatta beaucoup, je l'avoue, n'empêcha pas que je fus tancé par l'amiral pour mon outrecuidance ; mais je me défendis en répondant simplement : « Je ne commente pas les ordres que je reçois. Vous m'avez fait un signal et j'ai obéi aussitôt ; du reste, je ne voyais pas la frégate. Mes avaries sont peu de choses et je suis à mon poste. » Là dessus, je fus congédié avec bienveillance (1).

Dans une autre circonstance, une péniche de la Garde faillit être amarinée par les Anglais ; cette péniche, portant le n° 484 et commandée par le maître d'équipage René-Louis Lemeur, se rendait du Havre à Boulogne quand, par le travers de Dieppe, elle fut attaquée par une frégate anglaise le 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804).

A la date du 1<sup>er</sup> ventôse de l'année suivante (20 février 1805), le colonel Daugier demandait pour Lemeur la croix de la Légion d'honneur au grand

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

chancelier Lacépède. Dans sa lettre, le colonel des Marins de la Garde disait toute son estime pour Lemeur en même temps qu'il faisait le récit de sa conduite énergique lors de l'attaque par les Anglais de la péniche qu'il commandait.

Le sieur Lemeur, écrivait le colonel Daugier, dont je ne puis avoir l'honneur de vous transmettre ici les états de service, mais qui en réunit de longs et utiles, puisque dès son enfance il a été employé sur les vaisseaux, joint à une excellente conduite et à beaucoup d'exactitude dans ses devoirs, une bravoure qui lui a valu mon estime et celle de tous ses camarades ; il a surtout donné une preuve éclatante de son intelligence et de son courage le 15 vendémiaire dernier, dans l'attaque qu'il a eu à soutenir, commandant la péniche 484, de la part d'une frégate anglaise auprès du port de Dieppe.

Ce brave sous-officier, voyant son bâtiment entièrement dégradé et percé de plusieurs boulets, fut contraint de faire côte auprès de ce port, après avoir soutenu pendant plus de deux heures le feu de la frégate ennemie. Ses munitions étaient épuisées et plusieurs hommes de son équipage avaient été mis hors de combat. Dans cette position désastreuse, il vit le bâtiment anglais mettre ses canots à la mer pour enlever sa péniche qu'il ne pouvait plus défendre. Il ranime alors les marins et soldats placés sous son commandement, s'élance avec eux à travers les rochers et parvient à gravir jusqu'à une batterie qu'il aperçoit sur la côte et dont il dirige le feu sur les canots ennemis qu'il force à s'éloigner. Avant la nuit, à l'aide de quelques secours, il parvint à conduire son bâtiment à Dieppe, d'où il s'est ensuite rendu à Boulogne.

Je crois satisfaire, ajoutait le colonel des Marins de la Garde, à l'un des devoirs du poste qui m'est confié, en vous faisant connaître les hommes placés sous mon commandement qui, par leur bonne conduite et leur bravoure, me paraissent dignes de la bienveillance de S. M. l'Empereur.

Le colonel Daugier terminait sa lettre en recommandant dans les termes suivants un autre de ses sous-officiers :

Le sieur François Picard, maître d'équipage dont je joins ici les états de service, a constamment obtenu l'estime de ses chefs, et depuis qu'il a été admis dans le corps de la

Garde, j'ai eu à m'applaudir de son zèle à remplir ses devoirs et dans plusieurs circonstances importantes à donner des louanges à son intelligence et à sa bravoure (1).

Dans le courant du mois de janvier 1804, le capitaine de vaisseau Daugier reçut du premier consul une mission particulière, toute de confiance, et dont il fut informé par la lettre suivante :

Paris, 12 janvier 1804.

Au citoyen Daugier, capitaine de vaisseau, commandant le bataillon des Matelots de la Garde.

Citoyen Daugier, je désire que vous partiez dans la journée de l'aris pour vous rendre en droite ligne à Cherbourg. Vous y donnerez des ordres pour le départ des bâtiments de la flottille qui se trouvent dans ce port et vous y resterez le temps nécessaire pour lever tous les obstacles et accélérer les expéditions.

- Vous vous rendrez dans tous les ports de la Déroute où vous saurez qu'il y a des bâtiments de la flottille ; vous en presserez le départ et vous donnerez des instructions pour que des bâtiments ne restent pas des mois entiers dans ces ports, notamment à Diélette.

Vous remplirez la même mission qu'à Cherbourg à Granville et à Saint-Malo ; vous m'écrirez de ces deux ports.

Vous remplirez la même mission à Lorient, Nantes, Rochefort, Bordeaux et Bayonne.

La saison s'avance ; tout ce qui ne serait pas rendu à Boulogne dans le courant de pluviôse ne pourrait plus nous servir ; il faut donc que vous activiez et disposiez les travaux en conséquence.

Vous vous assurerez que les dispositions qui ont été faites pour fournir des garnisons soient suffisantes dans chaque port.

Bonaparte, 1<sup>er</sup> consul.

Cette mission terminée, le commandant des Matelots de la Garde fut envoyé au Havre pour y prendre le commandement d'une division de canonnières de la Garde ; l'ordre le concernant fut adressé de Saint-Cloud au contre-amiral Decrès, ministre de la marine, le 1<sup>er</sup> prairial an XII (21 mai 1804). Cet ordre était ainsi conçu :

(1) Archives de la Légion d'honneur.

Je désire que Daugier se rende au Havre pour rallier la division de péniches et de canonniers de ma Garde qui s'y trouve et parte avec elle pour se rendre à Boulogne. Je désirerais toutefois qu'il ne partît pas sans s'être assuré que l'armement de ses bâtiments est complet et que, surtout, chaque péniche porte un obusier de six pouces (1).

Le même ordre fut notifié directement au capitaine Daugier, le même jour, par la lettre suivante de Napoléon :

Monsieur Daugier, capitaine de vaisseau, commandant les matelots de ma Garde, mon intention est que vous vous rendiez au Havre, que vous y preniez le commandement de 27 chaloupes-canonnières et 27 péniches de ma dite Garde, que vous y fassiez installer les détachements de ma Garde qui partent d'ici, chacun composé de 42 hommes, que vous en acheviez l'armement et l'approvisionnement ; que vous exerciez pendant quelques jours les garnisons et que vous preniez un moment favorable pour vous rendre à Boulogne.

Lorsque le bataillon des Matelots de la Garde avait quitté la caserne de Courbevoie pour se rendre dans les ports, quelques marins indisponibles pour raison de santé avaient constitué un dépôt provisoire. Ils ne tardèrent pas à être transférés de Courbevoie à l'Ecole militaire. A la date du 1<sup>er</sup> prairial an XII (21 mai 1804), un état de situation du corps composant la Garde de Sa Majesté Impériale, donne les renseignements suivants au sujet des Marins :

*Matelots de la Garde*

Lieu de leur résidence : Ecole militaire et dans les ports.

|   |   |                           |             |
|---|---|---------------------------|-------------|
| Présents sous les armes à Paris . . . . .           | { | Sous-officiers. . . . . 7 | } Total 32  |
|   | { | Troupe. . . . . 25        |             |
| Absents, détachés hors de la division. . . . .      | { | Officiers . . . . . 27    | } Total 687 |
|   | { | Troupe. . . . . 660       |             |
| Effectif du corps : 719 ; il manque au complet : 20 |   |                           |             |
| Total du complet. . . . .                           |   | 739 hommes.               |             |
| Nombre de chevaux : 45.                             |   |                           |             |

Cet état est certifié conforme par l'inspecteur aux revues Chadélas.

(1) Cette lettre, pour la première fois, au cours de cet ouvrage, est signée Napoléon ; c'est qu'en effet l'Empire avait été proclamé le 28 floréal an XII (18 mai 1804).

La réflexion qui s'impose, à la lecture de cet état de situation, c'est que le bataillon était à peine formé depuis quelques mois, que déjà il manquait vingt matelots au complet.

Dans son désir de mener promptement à bonne fin les préparatifs de la descente en Angleterre, Napoléon ne cesse de donner des ordres concernant l'armement des navires ; tous les jours, il prescrit des dispositions nouvelles, ses lettres à ce sujet se multiplient, toujours pressantes et destinées à stimuler l'activité de tous. Ainsi, au maréchal Soult, de Saint-Cloud, le 5 prairial an XII (25 mai 1804), l'Empereur écrivait :

Mon cousin, les 9 chaloupes et péniches de la Garde qui sont à Calais ont ordre de se rendre à Boulogne. Il me semble que, depuis que cet ordre a été donné, le temps a été plusieurs fois favorable, et cependant elles n'y sont pas rendues. En qualité de colonel-général de la Garde, passez une revue de ces bâtiments et faites-moi un rapport tant sur leur armement que sur leur équipage.

Le même jour, le contre-amiral Decrès reçoit des instructions nouvelles :

Monsieur Decrès, ministre de la marine, écrit l'Empereur, il y a 7 chaloupes-canonnières à Dunkerque, armées depuis longtemps. Je désirerais connaître pourquoi ces chaloupes ne partent pas pour se rendre à Boulogne. Il y a à Ostende la chaloupe n° 280, pourquoi ne part-elle pas pour Boulogne ?

Il y a 9 chaloupes de la Garde à Calais, donnez l'ordre qu'elles se rendent à Boulogne. Nous voilà en prairial, et depuis trois mois rien n'a avancé. L'inactivité de la flotte de Brest empêche la flottille d'Audierne de passer et la marine n'est point dirigée avec cette impulsion et cette énergie qu'il est dans mon intention de lui donner.

On voit qu'il n'y a pas que des instructions dans cette lettre et qu'elle contient aussi des reproches assez vifs.

Nouvelle lettre au maréchal Soult, le 14 prairial an XII (3 juin 1804) :

Mon cousin, je reçois le compte que vous me rendez des

chaloupes-canonnières de la Garde ; elles seront jointes à Boulogne par 27 autres qui vont partir du Havre sous le commandement du capitaine de vaisseau Daugier et qui formeront une belle division de 36 chaloupes-canonnières et de 36 péniches. L'artillerie doit avoir des pièces de 24 légères. On peut de préférence les placer sur les chaloupes-canonnières de la Garde.

Le 23 juin, l'Empereur était parti de Paris pour Boulogne ; en passant, il avait visité successivement Amiens, Abbeville et Saint-Valery, où l'on construisait un grand nombre de chaloupes-canonnières. Dès son arrivée à Boulogne, il avait passé une inspection générale de la flottille ; aussitôt ses ordres concernant l'armement des canonnières se précisent, et, dans les lettres suivantes, il s'occupe surtout de l'artillerie qu'elles doivent prendre à leur bord ; le 8 thermidor an XII (27 juillet 1804), il écrit de Pont-de-Briques au vice amiral Decrès, à la suite de son inspection :

Il m'a paru hier que tous les anciens bateaux-canonniers sur lesquels on n'avait pas embarqué de pièces de campagne de l'artillerie de terre, se trouvaient absolument sans défense sur l'arrière ; que l'on pouvait sans difficulté y placer deux petites pièces de 5, de 6 ou même de 8. Ordonnez que la récapitulation de ces petites pièces existant à Boulogne soit faite et qu'elles soient réparties sur tous ces bateaux. On pourrait aussi y mettre à défaut de pièces, deux de ces caronades achetées à Calais. Les vingt-quatre pièces de 4 en bronze, forées à 6, se trouvant sur plusieurs bateaux-canonniers, sont destinées à armer les six paquebots de la Garde ; ordonnez qu'elles soient débarquées et qu'il en soit mis six sur chacun de ces paquebots (1).

Déjà l'Empereur entrevoit la possibilité d'une expédition prochaine ; il lui semble que le moment approche où tous les préparatifs étant terminés, il va pouvoir donner suite à son gigantesque projet et traverser le détroit. En conséquence, de son quartier général de Pont-de-Briques, le 8 thermidor

(1) Il est probable que les paquebots dont il est question dans cette lettre, ne sont autre chose que les péniches longues de soixante pieds, marchant à l'aviron, dont nous avons parlé précédemment.

an XII (27 juillet 1804), il écrit à l'ingénieur Forfait :

Monsieur Forfait, le moment approche où j'ai besoin de tous nos moyens de transport. J'écris à Daugier de faire partir sa division en totalité ou par petites divisions, comme cela lui paraîtra le plus praticable. Armez, levez des matelots et faites partir tous vos bâtiments, car j'ai besoin de tout. Faites-moi connaître le nombre de chaloupes-canonnières que vous avez prêtes à partir. Par les états que j'ai, indépendamment des divisions Montcabrié, Hamelin et Daugier, il y a encore cinquante chaloupes-canonnières, trente-cinq bateaux, vingt-six péniches et plus de soixante transports. Je ne puis donc que vous répéter que tout cela est nécessaire ; faites-les partir. Activez aussi tout ce qui est à Cherbourg et dans les autres ports de votre arrondissement. Les modèles de caïques qu'on a construits sont mauvais ; un ingénieur en a ici construit un qui paraît meilleur pour la mer ; c'est surtout du fond plat du derrière qu'on se plaint.

Il résulte de cette lettre qu'à la date du 27 juillet, le capitaine Daugier, à la tête de la division de canonnières de la Garde, n'avait pas encore quitté le Havre pour rallier Boulogne avec sa division.

Cependant, tous les soins pour l'armement définitif et le rassemblement à Boulogne des canonnières ne suffisent pas à absorber la dévorante activité de l'Empereur ; le même jour encore (27 juillet), il fait adresser au maréchal Berthier les instructions suivantes concernant les drapeaux de l'armée :

L'Empereur désirerait, Monsieur le Maréchal que les drapeaux qui seront donnés à l'armée fussent d'une forme différente que celle qu'elle possède aujourd'hui. L'aigle éployée, telle qu'elle se trouvera sur le sceau de l'Empire, sera placée sur la sommité du bâton du drapeau, de la même manière que le portaient les Romains. On attacherait au-dessous le drapeau, à la distance où se trouvait le labarum. Il aurait beaucoup moins d'étendue que les drapeaux actuels qui sont très embarrassants et serait de trois couleurs, comme ceux-ci. L'étendue du drapeau pourrait ainsi être réduite à moitié. On y lirait ces mots : L'EMPEREUR DES FRANÇAIS A TEL RÉGIMENT. L'aigle constituerait essentiellement le drapeau dont on pourrait changer l'étoffe lorsque

son état l'exigerait. Il conviendrait seulement de rendre l'aigle tout à la fois solide et légère.

L'Empereur désire que vous fassiez faire un modèle et que vous preniez ensuite ses ordres pour arrêter définitivement la forme du drapeau.

Ici, une question se pose tout naturellement : les Marins de la Garde avaient-ils un drapeau ? La vérité est qu'il n'existe aucun dessin ni aucune description de ce drapeau. Malgré des recherches faites à Paris et poussées jusqu'à Boulogne-sur-Mer, où le gros du bataillon séjourna de 1804 à 1807, il nous a été impossible de rien découvrir, concernant le drapeau des Marins. M. Perron, maire de la ville de Boulogne-sur-Mer, a eu la grande amabilité de faire faire des recherches à ce sujet dans les musées et dans les archives de la ville qu'il administre ; ces recherches n'ont pas donné de résultats.

M. Hollander, qui a fait une étude toute spéciale des drapeaux et étendards, a écrit ce qui suit, dans sa remarquable Histoire du drapeau sous Napoléon I<sup>er</sup> : « Ajoutons que E. Fieffé (Napoléon I<sup>er</sup> et la Garde Impériale) dit, à propos des Marins de la Garde : *Eux aussi, sous les arcs de triomphe que la ville de Paris éleva en 1807 à la Grande Armée, eurent la gloire d'attacher une couronne d'or à leur aigle.*

« Fieffé dit encore que *lors de la bataille de Waterloo, l'équipage eut le bonheur de rapporter son drapeau.*

« Mais il est établi, par des documents certains, que les Marins de la Garde n'eurent aucun insigne pendant les Cent-Jours (1) ».

Le Carnet de la Sabretache fournit les indications suivantes sur le drapeau des Marins de la Garde : « Un dessinateur de Hambourg, nommé Sühr, eut la bonne idée de croquer au jour le jour les troupes de toute espèce, françaises ou alliées, traversant sa ville natale dans les plus belles années de l'Empire.... »

Un des dessins de Sühr, parmi ceux qui existent

(1) Hollander. — Histoire du drapeau sous Napoléon I<sup>er</sup>.



à la Bibliothèque nationale, a été mis sous nos yeux par M. Raffet, le très aimable conservateur du musée des estampes, auquel nous adressons nos plus vifs remerciements. Ce dessin représente un sous-officier porte-drapeau accompagné de deux Marins de la Garde en tenue de route. L'emblème se compose d'une hampe en bois peint en bleu, surmontée de l'aigle impériale ; à la hampe est suspendue une draperie violette frangée d'or, avec une ancre en or au milieu ; deux glands d'or pendent le long de la hampe ; la bandoulière est noire (1).

On peut conclure avec assez de raison des détails ci-dessus, qu'en campagne les Marins de la Garde étaient accompagnés d'un drapeau-fanion qui aurait été vu à Hambourg par le dessinateur Sühr ; mais c'est la seule donnée qui existe sur ce sujet.

Au mois d'août 1809, à Vienne (Autriche), le capitaine de vaisseau Baste, qui était alors colonel des Marins de la Garde, présenta à l'Empereur, qui lui en avait fait la demande, un projet de nouvelle organisation du corps (2).

Ce projet, très complet, très détaillé, énumère jusqu'au nombre de matelots que le plus petit port des côtes de France devra fournir au bataillon ; la question des enfants des Matelots de la Garde y est traitée, et il est stipulé que lorsque ces enfants auront atteint sept ans, ils seront proposés à Sa Majesté pour obtenir une place dans un collège national. Un peu plus loin, le commandant Baste, auteur du projet, propose qu'il soit fait une retenue sur les appointements des officiers pour l'entretien des musiciens et pour la fourniture de musique ; mais le gouvernement devait fournir d'abord une somme de 10 000 fr. pour l'achat des instruments et autres frais. Enfin, l'article 60 du projet Baste était le suivant :

(1) Le dessin ci-contre représente le croquis de drapeau du dessinateur hambourgeois Sühr, transformé par le talent de M. Amoretti, l'auteur des dessins qui ornent cet ouvrage.

(2) Archives Nationales, A F. IV, numéro 1171. — Papiers de la Secrétairerie d'Etat.

*Il sera choisi tous les ans, dans le bataillon, par équipage autant que possible, un maître des plus intelligents et de la meilleure conduite pour porte-drapeau. Les jours de revue et de parade de Sa Majesté l'Empereur et Roi, ce sera l'enseigne le plus ancien ou un lieutenant de vaisseau qui portera le drapeau.*

Le projet du commandant Baste, qui est du 15 août 1809, ne fut jamais mis à exécution; c'est, en effet, seulement le 16 septembre 1810 que fut promulgué un décret portant la signature de l'Empereur, qui réorganisait le corps des Marins de la Garde, ainsi que nous le verrons plus tard. Or, dans ce décret du 16 septembre, la question du drapeau et du porte-drapeau ne fut l'objet d'aucun article; il n'y est pas non plus fait mention des musiciens, ni des avantages à accorder aux enfants des matelots, qui jouissaient des mêmes droits que ceux des enfants des soldats de la Garde, appartenant aux autres corps (1).

De sorte qu'en résumé, nous pensons qu'il est infiniment probable, sans pouvoir cependant en fournir de preuve certaine, que, lors des revues, des parades, les Marins de la Garde défilaient avec un drapeau semblable à ceux des autres corps de la Garde, avec la formule : « L'Empereur des Français aux Marins de la Garde ». Quant à l'inscription concernant les actions glorieuses auxquelles le bataillon avait pris part, il ne pouvait en être question à la date du 27 juillet 1804, lors de la lettre adressée par l'Empereur à Berthier au sujet des drapeaux de l'armée, puisque le bataillon des Marins de la Garde était de formation toute récente.

Enfin, pour n'avoir plus à revenir sur cette question du drapeau des Marins de la Garde, nous ajouterons que, si les articles de la capitulation de Baylen mentionnent que les armes, bagages, chevaux, voitures, etc., seront livrés aux Espagnols, il n'est fait aucune allusion aux aigles ou aux drapeaux, d'où la conclusion que ni les Marins de la

(1) En vertu de l'article 75 du décret du 10 thermidor an XII. (Voir page 34).

Garde, ni les autres troupes du général Dupont, composées en grande partie de légions de réserve et de régiments provisoires, n'avaient de drapeaux pendant la campagne d'Andalousie en 1808; car les Espagnols, dans l'ivresse de leur victoire inespérée, n'eussent pas manqué, dans un des articles de la capitulation, d'en stipuler la remise.

C'est encore de son quartier général de Pont-de-Briques, le 10 thermidor an XII (29 juillet 1804), que Napoléon apposa sa signature au bas d'un très important décret qui réglait la composition de la Garde Impériale pour les ans XII et XIII. Ce décret débutait par ces mots : La Garde consulaire prendra à l'avenir la qualification de Gardé Impériale. C'est donc à partir de cette date que le bataillon des Matelots de la Garde consulaire s'appellera désormais : Bataillon des Marins de la Garde Impériale.

Les 78 articles du décret du 10 thermidor furent complétés le 12 fructidor an XII (30 août 1804) par treize articles additionnels pour l'organisation de la Garde de l'an XIV. Certains articles du décret de thermidor et du décret complémentaire du mois de fructidor de l'année suivante concernent l'ensemble de la Garde Impériale; d'autres sont relatifs au bataillon des Marins; nous nous contenterons de reproduire ces deux catégories d'articles du décret, laissant de côté ceux qui ont trait aux autres corps de la Garde, dont nous ne faisons pas ici l'histoire.

Voici le texte des articles du décret, intéressant plus spécialement le bataillon des Marins ;

Au Pont-de-Briques, le 10 thermidor an XII  
(2 juillet 1804).

NAPOLÉON, Empereur des Français,  
Décrète,

TITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — La Garde Impériale sera composé pour l'an 12 et 13 de :

- 1 état-major général.
- 1 régiment de grenadiers à pied.
- 1 régiment de chasseurs à pied.

- 1 régiment de grenadiers à cheval.
- 1 régiment de chasseurs à cheval.
- 1 corps d'artillerie.
- 1 légion d'élite de la gendarmerie.
- 1 bataillon de matelots.

ART. 2. — L'état-major général sera composé de quatre colonels généraux dont :

- 1 commandera les grenadiers à pied.
- 1 commandera les chasseurs à pied.
- 1 commandera l'artillerie et le bataillon des marins (1).
- 1 commandera la cavalerie.
- Etc., etc....

Les colonels généraux recevront immédiatement les ordres de Sa Majesté.

ART. 24. — Le bataillon des matelots sera composé d'un état-major et de cinq équipages, ainsi qu'il est prescrit par l'arrêté du 30 fructidor an XI et autres arrêtés successifs.

ART. 25. — L'état-major du bataillon des matelots sera composé de :

- 1 capitaine de vaisseau, commandant le bataillon.
- 1 adjudant-major.
- 1 quartier-maître trésorier.
- 1 officier de santé.

ART. 26. — Chaque équipage de matelots sera composé de :

|   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| 1 capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau. . . |   | 6                                   |
| 5 lieutenants ou enseignes. . . . .                   | } |                                     |
| 5 maîtres . . . . .                                   | } | 142                                 |
| 5 contre-maîtres . . . . .                            |   |                                     |
| 5 quartiers-maîtres . . . . .                         |   |                                     |
| 1 fourrier . . . . .                                  |   |                                     |
| 125 matelots, dont . . . . .                          | } |                                     |
|   | { |                                     |
|   |   | de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . |
|   |   | de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .  |
|   |   | de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .  |
|   |   | de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .  |
| 1 tambour ou trompette. . . . .                       |   |                                     |

ART. 27. — Il sera formé à Paris un dépôt de marins destinés à tenir constamment au complet les équipages du bataillon de matelots.

(1) C'est le maréchal Mortier, duc de Trévise, qui eut le commandement de l'artillerie et du bataillon des Marins de la Garde Impériale.

Ce dépôt sera composé comme il suit, savoir :

|                               |      |
|-------------------------------|------|
| 1 maître . . . . .            | } 66 |
| 2 contre-maitres . . . . .    |      |
| 3 quartiers-maitres . . . . . |      |
| 60 matelots. . . . .          |      |

ART. 28. — Ces marins seront levés dans les différents quartiers des classes, mais en majeure partie pour la première formation, dans ceux du Midi et de l'isle de Corse.

ART. 29. — Les officiers mariniers et matelots composant le dépôt seront soumis à la même discipline et jouiront des mêmes avantages que ceux attachés aux différents équipages du bataillon.

ART. 30. — Il sera alloué par chaque individu composant le bataillon des Matelots de la Garde, 12 francs par homme par an, pour sa masse d'entretien.

ART. 31. — Il sera alloué à chaque équipage un officier de plus, pris parmi les lieutenants de vaisseau ou enseignes de vaisseau.

ART. 32. — Le bataillon des matelots aura :

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| 1 maître cordonnier . . . . . | } 3 |
| 1 maître tailleur . . . . .   |     |
| 1 maître armurier . . . . .   |     |

qui seront traités comme ceux des grenadiers à pied.

ART. 33. — Les officiers composant le bataillon recevront l'indemnité de logement, comme les autres officiers de la Garde.

#### TITRE DEUXIÈME

##### Fixation du nombre de chevaux par grade

ART. 40. — Le nombre de chevaux accordés aux colonels généraux, aux officiers sans troupe, à ceux des corps et aux sous-officiers et soldats de toute arme, est réglé ainsi qu'il suit :

|   |              |
|---|--------------|
| Au capitaine de vaisseau . . . . .  | 6 chevaux.   |
| A chaque adjudant-major, commandant d'équipage et quartier-maitre . . . . . | } 2 chevaux. |
| Aux autres officiers du bataillon . . . . .                                 |              |
|   | } 1 cheval.  |

ART. 41. — Les officiers qui seront admis dans les corps

de la Garde recevront une gratification pour se pourvoir du nombre de chevaux attribué à leur grade, d'après la fixation de l'article précédent, à raison de 600 francs chacun. Ceux qui dans le corps monteront à un nouveau grade, recevront un supplément de gratification de 600 francs par cheval, d'augmentation . . . . .

## TITRE TROISIÈME

## Fixation de la solde et des masses

ART. 45. — Les appointements, la solde, les masses et les indemnités seront payés à l'effectif et d'après la revue de l'inspecteur.

ART. 46. — Les appointements des officiers et l'indemnité de logement seront payés à la fin de chaque mois, non compris les jours complémentaires. La solde de la troupe sera payée d'avance tous les dix jours ; les jours complémentaires seront ajoutés à la dernière décade de fructidor ; les payements seront réglés d'après le tarif annexé au présent décret.

ART. 47. — Le montant des masses désignées au tableau suivant sera aussi payé à la fin de chaque mois ; les jours complémentaires seront ajoutés au décompte du mois de fructidor, pour toutes les masses, savoir :

|  | Par jour et par homme.                       |
|--|--|
| Boulangerie, 20 centimes . . . . .                     | 0 f. 20                                      |
| Chauffage } pendant 6 mois d'été, 5 centimes . . . . . | 0 05   |
|  | pendant 6 mois d'hiver, 10 centimes. . . . . |

Les sous-officiers, fourriers, musiciens et chefs-ouvriers seront payés double.

Les corps de garde qui seront établis pour le bataillon des matelots seront payés sur le pied de 832 fr. 20 par an.

|                  | Par jour et par homme.  |          |
|------------------|---|----------|
| Corps de garde { | Pour le chauffage, lumières et entretien des ustensiles de chaque corps de garde, indistinctement, pendant 6 mois d'été, 60 centimes. . . . . | 0 f. 60  |
|                  | Et pendant 6 mois d'hiver 4 fr. 50. . . . .   | 4 50     |
|                  | Entretien — matelots . . . . .  | 0 05 2/3 |

ART. 50. — *Masse de linge et chaussures.* — Il sera prélevé sur la solde de chaque homme d'infanterie vingt centimes par jour et sur celle des troupes à cheval et des sous-officiers de toutes armes, vingt-cinq centimes, pour

l'entretien de ses effets de linge et chaussures, ou pour former un dépôt dans la caisse de vingt-quatre francs par homme.

Le décompte de cette masse sera fait tous les mois aux hommes qui auront leur dépôt complet, ainsi que les effets de leurs sacs ou porte-manteaux ; ceux qui seront congédiés recevront leur dépôt et leur masse courante, et l'un et l'autre seront versés au bénéfice de la masse d'entretien des hommes morts, ou qui ont abandonné leurs emplois, ou congédiés étant absents du corps.

ART. 51. — L'inspecteur portera au décompte de chaque revue le montant d'un mois de solde pour chaque homme congédié depuis la dernière revue, excepté pour ceux renvoyés pour inconduite, afin d'augmenter le moyen de se rendre chez lui.

ART. 52. — Les sommes qui pourraient être dues aux nouveaux admis dans la Garde, pour arriéré de solde, seront réglées par l'inspecteur aux revues, sur les bordereaux que lui remettront les conseils d'administration, appuyés de pièces justificatives ; le montant en sera ajouté à celui de la revue de solde.

ART. 53. — *Première mise.* — Il sera alloué . . .

A chaque officier du bataillon des Matelots de la Garde, indistinctement, mille francs. . . . . 1 000 fr.

ART. 60. — *Indemnité de logement.* — L'indemnité de logement sera payée aux officiers en même temps que leurs appointements sur le pied suivant, savoir :

Les officiers du bataillon des Matelots recevront l'indemnité des grades correspondants, savoir :

|  |         |
|--|---------|
| Le capitaine de vaisseau, comme le colonel .                 | 150 fr. |
| Le capitaine de frégate, comme le chef de bataillon. . . . . | 75 —    |
| Le lieutenant de vaisseau, comme le capitaine                | 40 —    |
| L'enseigne de vaisseau, comme le lieutenant                  | 30 —    |

ART. 61. — Ceux des dits officiers qui seront logés dans des bâtiments nationaux meublés par le gouvernement ne recevront aucune indemnité ; mais si le logement n'est point meublé, les officiers recevront la demi-indemnité de l'article précédent pour s'en pourvoir.

## TITRE CINQUIÈME

**Recrutement et Retraite**

ART. 69. — Les militaires de toutes armes sont appelés à faire partie de la Garde Impériale; leur admission dans un des corps qui la composent est une récompense de leur bravoure et de leur bonne conduite.

. . . . .

ART. 74. — Le recrutement des vélites, des matelots et des gendarmes d'élite continuera d'avoir lieu, ainsi qu'il est prescrit par les arrêtés particuliers qui les concernent.

ART. 75. — Lorsque les enfants des corps de la Garde auront atteint sept ans, ils seront proposés à Sa Majesté par le colonel général de l'arme pour obtenir une place dans un collège national (1).

ART. 76. — *Retraites.* — Lorsque l'âge ou les infirmités ne permettront plus aux militaires de tous les corps de la Garde de continuer leurs services, ils seront admis aux Invalides, ou à la pension de retraite, sur la demande qu'en feront au ministre de la guerre les colonels généraux; ces demandes seront appuyées des certificats des officiers de santé en chef de l'hôpital de la Garde et des états de services signés des membres des conseils d'administration.

Les pensions de retraite fixées par la loi du 28 fructidor an VII pour l'armée, seront augmentées de moitié en sus, pour les militaires de la Garde de Sa Majesté, qui en obtiendront.

L'officier aura la retraite du grade supérieur à celui qu'il occupe.

Le maréchal des logis ou sergent la retraite de sous-lieutenant.

Le caporal ou brigadier, la retraite de sergent ou de maréchal des logis.

Et le garde, la retraite du brigadier ou caporal (2).

. . . . .

ART. 79. — Les ministres de la guerre et de la marine

(1) Même sous le second Empire, des Marins de la Garde (ils étaient alors peu nombreux) se réclamèrent de cet article pour faire admettre leurs petits-enfants dans des collèges nationaux et ils obtinrent gain de cause.

(2) Toutes ces dispositions relatives aux grades étaient applicables au bataillon des Marins; c'est pourquoi nous les avons reproduites dans ce travail.



sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun en ce qui le concerne.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur. *Le Secrétaire d'État*,  
Signé : Hugues B. Maret.

*Le Ministre de la guerre*,  
Signé : Maréchal Berthier.

Au camp impérial de Boulogne, le 12 fructidor an 13.

*Articles additionnels* pour l'organisation de la Garde Impériale, an 14.

ART. 83. — Les 15 centimes par lieue, accordés aux hommes des troupes de ligne qui marchent isolément, seront augmentés de 10 centimes pour ceux de la Garde; la retenue de cette avance sera faite sur la solde des hommes, ou sur la masse du corps, de la même manière que pour les feuilles d'hôpitaux.

ART. 89. — Le traitement des officiers de santé de 3<sup>e</sup> classe, des corps et de l'hôpital de la Garde, porté à 1 200 fr. par an, sera augmenté de 400 fr. pour l'an 14.

ART. 91. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

L'article 83 du décret de fructidor an XII est le seul qui soit susceptible de nous intéresser; en effet, il attribuait une somme de 25 centimes par lieue pour les hommes marchant isolément, et plus tard les Marins de la Garde eurent fréquemment occasion de profiter de cet avantage.

En vertu des dispositions prescrites par le décret de thermidor an XII, le tarif des appointements des officiers, sous-officiers et matelots de la Garde fut réglé de la façon suivante :

|  | Par mois   |
|--|------------|
| A chaque colonel ou <i>capitaine de vaisseau</i> . | 800 fr.    |
| — chef d'escadron ou <i>capitaine de frégate</i> . | 500        |
| — quartier-maitre, <i>capitaine ou marin</i>       | 233 33 1/3 |
| — quartier-maitre, <i>lieutenant</i> .             | 225        |

|  |            |
|--|------------|
| A chaque capitaine ou <i>lieutenant de vaisseau</i>                              |            |
| commandant d'escouade. . . . .   | 233 33 1/3 |
| — lieutenant en premier. . . . .   | 225        |
| — lieutenant en deuxième ou <i>ensei-</i><br><i>gne de vaisseau</i> . . . . .    | 200        |
| — officier de santé de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .                           | 300        |
| — — — de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .  | 200        |
| — élève chirurgien . . . . .   | 100        |
| . . . . .  |            |
|  | Par jour   |
| A chaque maréchal des logis chef ou <i>maître</i><br><i>d'équipage</i> . . . . . |            |
|  | 2 77 2/3   |
| — maréchal des logis, fourrier ou<br><i>contre-maître</i> . . . . .              | 2 50       |
| — brigadier ou <i>quartier-maître</i> . . . . .                                  | 1 94 7/9   |
| — grenadier, chasseur, gendarme,<br><i>matelot</i> ou <i>mamelouk</i> . . . . .  | 1 25       |
| . . . . .  |            |
| — <i>tambour</i> . . . . .   | 1 38 8/9   |
| — <i>trompette</i> . . . . .   | 1 80 5/9   |
| . . . . .  |            |

Certifié conforme.

*Le Secrétaire d'État,*  
Signé : Hugues B. Maret.

Le décret de thermidor an XII avait été précédé, à la date du 24 messidor (13 juillet 1804), d'un autre décret impérial, daté de Saint-Cloud, qui fixait les obligations de service que la Garde Impériale aurait à remplir auprès de la personne de l'Empereur. Ce décret renferme des dispositions spéciales concernant les Marins. En effet, l'article 5 est ainsi conçu :

Lorsque l'Empereur traverse une rivière ou qu'étant dans un port de mer, il va se promener dans le port ou en rade, les Marins de la Garde Impériale ont exclusivement la garde du bateau qui porte Sa Majesté.

A cette époque fut fixé d'une façon définitive l'uniforme des Marins de la Garde; il ne subit plus, en effet, dans la suite, que quelques modifications peu importantes. Voici la description de cet uniforme illustré par les braves qui le portèrent et que la peinture, la sculpture, etc., ont rendu populaire :

Dolman ou veste courte en drap bleu (1), avec parements rouges, orné sur le devant de brandebourgs formés d'une ganse carrée en laine jaune; col bleu bordé de jaune; contre-épaulettes en laine jaune tressée avec un tour rouge qui, plus tard, furent remplacées par des contre-épaulettes de cuivre, formant écailles. Les manches étaient garnies à leur extrémité d'un parement rouge comme le col, soutaché de jaune. Les ganses de laine, carrées, disposées en travers de la poitrine, étaient soutenues par des boutons en cuivre marqués d'une ancre.

Gilet rouge sous le dolman, garni de petits boutons de cuivre à ancre.

Les sous-officiers portaient également le dolman avec cette différence que les ganses des brandebourgs et les contre-épaulettes étaient d'or et laine; les boutons à ancre étaient dorés.

Pantalón de drap bleu, large du bas, garni d'un passepoil de laine jaune sur les coutures et d'un trèfle à la hongroise sur la partie supérieure des cuisses. Bottes sous le pantalon; dans certaines circonstances, les Marins de la Garde portaient des souliers recouverts de guêtres blanches ou noires, selon la saison,

Capote de drap bleu avec de gros boutons de cuivre à ancre, dorés pour les sous-officiers.

Le shako avait la forme du shako d'infanterie; il était de feutre, dit feutre Delion, couvert en cuir ordinaire pour les matelots, bordé d'un galon de laine couleur aurore, de 18 lignes en haut de la forme, d'un autre galon de 15 lignes au bas de la forme, garni d'une visière vernie au-dessus; cocarde de laine jaune; cordon de shako avec glands, également de laine jaune; ce shako était surmonté d'un plumet rouge, monté sur baleine, teint de pure cochenille, haut de 50 centimètres (2); ce plumet se fixait au shako au-dessus d'un pompon. La partie

(1) L'uniforme des trompettes était de drap bleu clair.

(2) Nous donnons ci-contre un dessin représentant un plumet de shako, détérioré par le temps et tel qu'il était en 1904, époque à laquelle nous avons été assez heureux pour le trouver.

antérieure du shako était ornée d'une aigle en cuivre (voir le dessin ci-contre) reposant sur les pattes d'une ancre et formant plaque de shako aux armes de l'Empire (1); le coût d'un shako de matelot était en moyenne de 10 fr. 50, sans le cordon ni la plaque.

Pour les maîtres, le galon bordant le shako en haut et en bas était en or; le cordon de shako, les glands et grenades, le pompon étaient d'or et de laine jaune; la plaque dorée au mat; ces shakos de maîtres, aux différentes époques de l'Empire, coûtèrent jusqu'à 41 fr. et plus, toujours sans le cordon ni la plaque.

La petite tenue des matelots, pour la route ou le travail, beaucoup plus simple, était composée d'une veste, dite caracot, à deux rangs de boutons, sans brandebourgs sur la poitrine, avec poches, parements et collet seulement, galonnés de jaune; cette veste était de drap bleu; la petite tenue comportait le shako sans le plumet qui, renfermé dans un étui en toile cirée, était placé sur le havresac; au bivouac, bonnet de police, de forme très élevée.

L'uniforme des officiers était celui si connu des officiers de la marine de l'époque, avec en plus des brandebourgs en or sur la poitrine et une aiguillette d'or mat sur l'épaule droite; épaulettes d'or mat comme les officiers des équipages de haut bord.

Les principaux objets composant le grand équipement étaient les suivants : un baudrier garni d'une plaque ornée d'une ancre; porte-giberne; giberne avec aigle de giberne en cuivre pour les matelots, dorée au mat pour les maîtres; ceinturon garni d'un crochet en cuivre pour le sabre et d'une boucle ou bouton pour la baïonnette; bretelle de

(1) « Lorsqu'il s'agit de choisir les armes de l'Empire, on en délibéra en présence de l'Empereur dans le Conseil d'Etat. Les uns proposaient le lion, roi des animaux; ceux-ci les abeilles d'or des Mérovingiens, d'autres, le coq gaulois. L'Empereur prit la parole : « Votre coq, dit-il est un animal qui vit sur le fumier et se laisse manger par le renard; je n'en veux pas. Prenons l'aigle, c'est l'oiseau qui porte la foudre et qui regarde le soleil en face. Les aigles françaises sauront se faire respecter comme les aigles romaines. »

fusil, havresac garni de courroies de cuir, dont celle du milieu plus longue que les deux autres pour faire le tour du sac.

Toutes les buffleteries étaient de cuir verni pour le grand uniforme, non verni pour la petite tenue.

A partir de 1804, l'armement disparate du début fut complètement modifié ; nous avons vu qu'à l'époque de la formation, les matelots étaient armés par tiers, soit d'un sabre, soit d'une hache ou enfin d'une pique. Peu après l'établissement de l'Empire, l'armement fut le même pour tous ; d'abord les pistolets furent supprimés, ainsi que la petite giberne destinée à les contenir ; chaque matelot reçut un fusil d'infanterie avec sa baïonnette, plus un sabre long, à lame large, très recourbée et qu'en raison de sa forme courbe prononcée, les marins, dans leur langage familier, appelaient leur *bancal*. La poignée du sabre était garnie d'une dragonne avec glands, en laine jaune pour les matelots, or et laine pour les maîtres.

Tels étaient les uniformes, équipement et armement des Marins de la Garde Impériale.

---

### CHAPITRE III

Années 1804 (suite). — Bombardement du Havre. — Belle conduite des Marins de la Garde. — Devant Boulogne. — Distribution des aigles de la Légion d'honneur. — Marins de ma Garde, obéissez à votre Empereur ! — Nouveaux ordres au commandant Daugier. — Les Marins aux fêtes du couronnement. — Etats de situation.

Le port du Havre, en raison de son importance et de sa position centrale sur la Manche, avait été choisi comme point de rassemblement des canonnières construites dans ce port ainsi qu'à Paris, tout le long des rives de la Seine et aussi dans les ports voisins. La plupart des chaloupes-canonnières réunies au Havre avaient pour garnison des grenadiers ou des chasseurs de la Garde et pour équipage des Marins de la Garde. L'Empereur avait donné l'ordre au capitaine Daugier de rallier Boulogne avec la division de bâtiments qu'il commandait, mais cette opération n'était pas encore effectuée au 13 thermidor an XII (1<sup>er</sup> août 1804). Les Anglais qui, dans leurs nombreuses tentatives, n'avaient pas encore réussi jusqu'alors à causer de sérieux dommages à la flottille de Boulogne, conçurent l'espoir d'être plus heureux devant le Havre. Déjà, à la date des 16 et 23 juillet, ils avaient bombardé la ville sans qu'il en soit résulté d'inconvénients bien graves, quand, le 1<sup>er</sup> août 1804, une division navale anglaise qui croisait au large se rapprocha tout à coup de l'embouchure de la Seine, et commença le feu auquel répondirent aussitôt avec vigueur les batteries de terre. Déjà plusieurs maisons de la ville avaient été endommagées par le tir des bâtiments anglais, quand les canonnières de la Garde, sous le commandement du capitaine de vaisseau Daugier, ayant sous ses ordres directs le capitaine

de frégate *Baste* et qui étaient à l'ancre, effectuèrent leur sortie pour répondre à l'attaque. Les Havrais postés sur les hauteurs d'Ingouville et de Sainte-Adresse, poussant des cris nourris de : « A bas l'Anglais ! vive l'Empereur ! » suivaient avec ardeur les péripéties de la lutte. La division française de flottille se composait de dix-huit canonnières, de douze bateaux-canonnières, de deux bombardes et d'un grand nombre de péniches ; tous ces bâtiments entrent en ligne et couvrent les navires anglais de boulets et de mitraille. Un brick ennemi, le *Locust*, est bientôt démâté de son grand mât par le feu de deux canonnières qui le serrent de près et que commande le brave *Baste*. Nos matelots de la Garde, à cette vue, poussent des hurrahs enthousiastes et se disposent à attaquer à l'abordage le brick désarmé. Cependant, le vent soufflant du nord-est, favorisait sa retraite et il ne tarda pas à s'éloigner, bientôt suivi par les autres navires de la division anglaise ; en battant en retraite, les Anglais lâchèrent une dernière bordée et un boulet vint enlever le bras droit du lieutenant de vaisseau *Croc* qui commandait une de nos canonnières ; cet intrépide officier resta à son poste après s'être fait panser sommairement. Ayant repoussé victorieusement l'ennemi, la flottille française vint reprendre son mouillage.

Quelques jours plus tard, les journaux anglais annoncèrent que leur escadre n'avait voulu faire qu'une *démonstration*, qui eût été sans doute plus vigoureuse si les Marins de la Garde soutenus par les batteries de côtes n'avaient riposté avec autant d'énergie.

Ces mêmes marins, devant Boulogne, soutenaient l'honneur du pavillon avec autant de bonheur que de courage ; aucun des bateaux qu'ils montaient ne fut pris par l'ennemi.

Le 16 août 1804, lendemain de la fête de Napoléon, eut lieu au camp de Boulogne la distribution des aigles de la Légion d'honneur. Toute l'armée animée d'un enthousiasme indescriptible y assista. La Garde Impériale, y compris les marins, environ-

naient le trône de l'Empereur ; plusieurs officiers et matelots du bataillon de la Garde reçurent l'étoile des braves.

La cérémonie touchait à sa fin quand on entendit dans le lointain, en mer, vers la direction du cap d'Alprecht, quelques coups de canon, suivis des crépitements de la fusillade. C'était la division des canonnières montée par les Marins de la Garde et commandée par le colonel Daugier qui entrait en rade venant du Havre. Les Anglais avaient essayé sans succès de s'opposer à son passage, mais elle avait pu les repousser victorieusement et bientôt, la division entière, n'ayant éprouvé aucune perte, pénétrait dans le port de Boulogne ; « c'était en ce jour de fête, à la fin d'une cérémonie qui avait remué tous les cœurs, un événement d'un heureux présage pour le sort futur de l'expédition. » (Thiers).

Les officiers du bataillon de la Garde qui par décret du 25 prairial an XII (14 juin 1804) avaient été promus à différents grades dans la Légion d'honneur, reçurent leurs insignes des mains de l'Empereur, lors de l'imposante cérémonie du 16 août 1804, au camp de Boulogne, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qui étaient en détachement au Havre.

Voici les noms de ces officiers ; on remarquera que la liste ne contient aucun nom de sous-officiers, ou de matelots ; c'est que, probablement, le corps étant de formation récente, aucun d'eux n'avait réuni les conditions nécessaires à l'obtention des aigles de la Légion ; mais leurs actes de courage en présence de la flotte anglaise, ne devaient pas tarder à les leur faire mériter et obtenir (1).

Daugier Henri-Eugène, capitaine de vaisseau (promu commandant).

Pringet Pierre, capitaine adjudant-major.

Baste Pierre, capitaine de frégate, commandant d'équipage.

Lebas Sainte-Croix, — —

Wattier, — —

(1) Voir aux annexes les noms des légionnaires du bataillon de 1805 à 1815.



|  |   |                                 |
|--|---|---------------------------------|
| Boniface Fleury-Dorothée, lieutenant de vaisseau,                            | } | capitaines<br>au<br>bataillon.  |
| Bouvier-Destouches Théodore, —   |   |                                 |
| Chevalier Jean-Baptiste-René Simon, —  |   |                                 |
| Cotelle François-Auguste, —  |   |                                 |
| Etchegaray Michel, —   |   |                                 |
| Gerdy François-Xavier, —   |   |                                 |
| Grivel Jean-Baptiste, —  |   |                                 |
| Keraudren Charles-Louis, —   |   |                                 |
| Le Coat-Kervéguen Gabriel-François-Marie, —                                  |   |                                 |
| Lehénaff, —  |   |                                 |
| Montfort, —  |   |                                 |
| Roquebert Dominique, —   |   |                                 |
| Saizieu, —   |   |                                 |
| Serval Charles-Félix, —  |   |                                 |
| Thanaron Pierre-Paul-Pascal, —   |   |                                 |
| Varin, —   | } | lieutenants<br>au<br>bataillon. |
| Barberi Joseph, enseigne de vaisseau, —                                      |   |                                 |
| Cretelle Jean-Marie-Michel, —  |   |                                 |
| Gaultier de Rigny, —   |   |                                 |
| Gérodias Joseph, —   |   |                                 |
| Jaquelot Jean-Marie-Désiré, —  |   |                                 |
| Leroy, —   |   |                                 |
| Masson, —  |   |                                 |
| Pison de Malbourget, —   |   |                                 |
| Rougueil, —  |   |                                 |
| Tessier Margueritte, —   |   |                                 |
| Laurent Michel-Florentin, lieutenant, chargé de l'habillement et équipement. |   |                                 |
| Mahoudeau Charles-Aimé, lieutenant, quartier-maître du bataillon.            |   |                                 |

Quand l'Empereur séjournait à Boulogne pour surveiller et en même temps pour activer les préparatifs de la descente en Angleterre, il avait établi sa résidence au Pont-de-Briques, à environ deux kilomètres de la mer.

A côté d'un mât de signaux qui servait à transmettre les ordres aux divisions de la flottille, l'ingénieur Sordi avait construit une vaste baraque en planches qui servait d'habitation à l'Empereur (1).

(1) La baraque de l'Empereur étant terminée, l'ingénieur Sordi avait dirigé un peu plus tard la construction d'un corps de garde annexe, d'écuries, etc., etc... pour lesquels un crédit spécial n'avait pas été prévu. Un entrepreneur nommé Pouilly avait été chargé des travaux qui pour le corps de garde et les écuries monteront à la somme de 16,000 francs. Mais, cette somme devant être payée, paraît-

A cent mètres environ et de l'autre côté du mât de signaux s'élevait la baraque de l'amiral Bruix et enfin, un peu plus loin celles du maréchal Soult et de l'amiral Decrès, ministre de la Marine. C'est dans la baraque de l'Empereur que se réunissaient en conseil ces divers personnages, sous la présidence de Napoléon. Les Marins de la Garde, concurremment avec les grenadiers à pied, assuraient le service des baraques et du quartier-général, installé dans un petit château au Pont-de-Briques.

De plus, les Marins de la Garde formaient l'équipage des embarcations que montait l'Empereur quand il voulait visiter les travaux qu'on exécutait le long de la côte ou passer en revue les bâtiments de la flottille impériale.

C'est pendant un de ces séjours de Napoléon au camp de Boulogne que l'esprit de discipline des Marins de la Garde fut soumis à une rude épreuve. L'amiral Nelson, à la tête d'une division navale anglaise, voulut essayer une fois de plus d'anéantir la flottille qui devenait si redoutable et qui commençait à donner de sérieuses inquiétudes à l'Angleterre. Après avoir pris les dispositions nécessaires, les nombreux navires de guerre dont il disposait commencèrent, le 8 fructidor an XII (26 août 1804), vers trois heures de l'après-midi, une canonnade effroyable contre nos bricks et nos ba-

Il, sur la cassette spéciale de l'Empereur, Pouilly ne put obtenir qu'avec la plus grande difficulté le paiement de son travail. Plus de vingt lettres furent échangées à ce sujet entre les divers services des ministères et l'ingénieur assurait que le paiement de ces 16,000 francs lui avait causé plus de soucis que le million de travaux qu'il avait dirigés au camp de Boulogne. Pouilly finit par obtenir gain de cause après expertise des officiers du génie. (Archives nationales).

Quant à la propriétaire du terrain sur lequel s'élevaient les constructions, elle dut pour obtenir le paiement des loyers échus, adresser la requête suivante au Conseil d'Etat :

« Madame veuve Delporte-Jourville, propriétaire demeurant à Boulogne, a l'honneur de vous exposer que la baraque de Sa Majesté Impériale et les bâtiments qui en dépendent sont assis au camp de la Tour d'Ordre, sur une pièce de terre qui lui appartient.

« Cette pièce de terre contient un hectare dix-huit ares vingt-deux centiares ; elle n'en a point joui depuis trois ans ; elle a fait des réclamations pour obtenir le paiement des dites terres, il lui a été répondu que cet objet regardait particulièrement Sa Majesté ». (Archives nationales).

teaux-canonniers qui, aussitôt, leur répondirent avec une ardeur égale à celle des forts de la côte.

Bientôt les boulets se croisent en tous sens; une épaisse fumée rayée de bandes rouges formées par la lueur des coups de canon, couvre tout le rivage; la terre tremble, et c'est à peine, le vacarme est tellement assourdissant, s'il est possible de s'entendre parler.

Dès le début de l'action, Napoléon travaillait dans sa baraque; il sort aussitôt, et bientôt il est rejoint par l'amiral Bruix et par l'état-major. Tous se dirigent vers la mer, qui est proche; le canot de l'Empereur lui est immédiatement amené, car il a décidé d'assister de près à la bataille qui vient de s'engager et de se rendre compte par lui-même de la résistance que peuvent opposer aux coups de l'ennemi, les chaloupes-canonniers, construites d'après ses indications. Comme d'habitude, le canot impérial est armé par les Marins de la Garde; un sous-officier est à la barre, dix matelots aux avirons. Mais laissons la parole à Marco de Saint-Hilaire (1) :

Suivi seulement de l'amiral Bruix et de quelques-uns de ses officiers, l'Empereur se jette dans son canot que manœuvrent d'habiles Marins de la Garde et se fait porter à force de rames au milieu des bâtiments qui forment la ligne d'embossage, en affrontant une grêle de boulets; il parcourt ainsi toute la ligne. Arrivé près de la tour de Croix :

— Amiral, dit-il à Bruix, il faut doubler le fort.

Bruix effrayé des dangers auxquels l'Empereur s'est exposé déjà et de l'inutile péril qu'il veut courir encore, lui représente en termes respectueux toute l'imprudence de cette manœuvre. Napoléon impatient n'a pas eu l'air de l'écouter et s'adressant aux marins :

— Tout droit ! vous dis-je.

— Sire, ajoute Bruix, que gagnerons-nous à doubler le fort ? rien que des boulets.

— Eh bien, Monsieur l'amiral, répond Napoléon d'un ton sardonique, c'est déjà quelque chose. Mais, bah ! les boulets ne sont faits que pour ceux qui en ont peur.

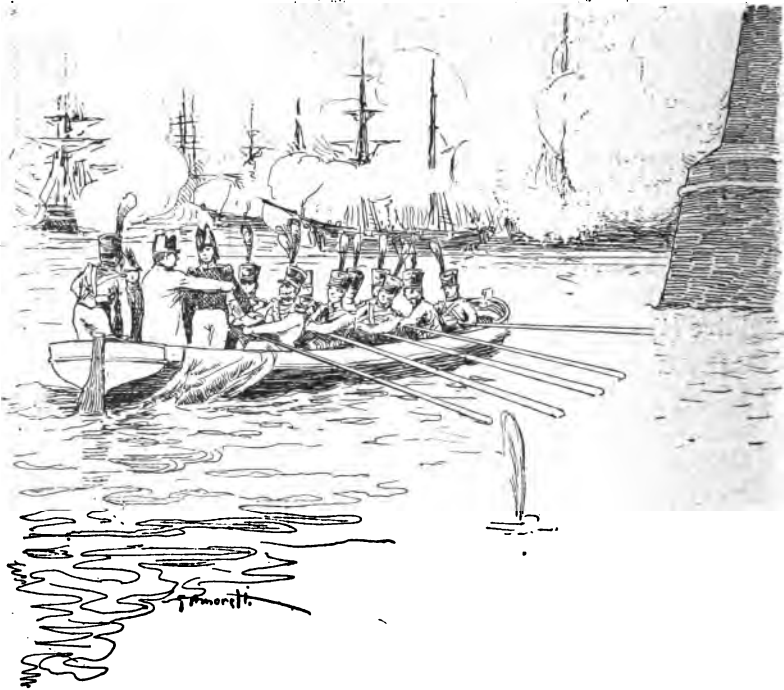
(1) Marco de Saint-Hilaire — Histoire populaire de Napoléon. — G. Kugelmann, éditeur, 25, rue Jacob. 1843.

— Sire, je puis assurer à Votre Majesté, qu'en tournant le fort, elle arrivera plus vite que si elle le doublait.

— Messieurs les Marins, continuez de ramer dans cette direction, reprend l'Empereur.

Au risque d'encourir une disgrâce complète, Bruix donne l'ordre contraire, en faisant aux Marins un signal d'arrêt.

— Marins de ma Garde, obéissez à votre Empereur ! s'écrie d'une voix terrible Napoléon qui a deviné le signal de l'amiral.



Marins de ma Garde, obéissez à votre Empereur !

— Marins de la Garde, je vous le défends, reprend Bruix avec une pose vraiment sublime et en agitant au-dessus de sa tête son bâton de commandement.

En même temps, il jette à Napoléon un regard superbe, en ajoutant :

— Je suis ici sur mon terrain ; les marins sont à moi !

ils n'ont d'ordre à recevoir que de moi ! Encore une fois, Marins de la Garde, obéissez à votre amiral !

Les marins restent indécis, ils ne savent auquel de ces deux maîtres ils doivent obéir. Bruix a remarqué cette hésitation, il reprend avec une colère qu'il ne cherche pas à dissimuler :

— Pressez le mouvement et ensemble ; ou sinon, le premier de vous à qui je vois la rame haute, je le fais fusiller au retour, comme un traître.

A l'instant même, le canot fila et tourna la tour de Croï, comme la faible ablette évite la gueule du brochet. Obligé d'en passer par là, Napoléon avait brusquement tourné le dos à l'amiral et les bras croisés sur la poitrine, sifflant entre ses dents et regardant fixement devant lui. A peine le canot avait-il nagé dix brasses qu'une embarcation de munitions qui doublait la tour du Croï est criblée par les boulets et coule bas. Son pavillon flotte un instant sur la mer, puis disparaît en ne laissant à sa place qu'un vaste entonnoir où l'eau se précipite en bouillonnant.

— Eh bien ! Sire, s'écria Bruix en regardant l'Empereur.

Napoléon avait éprouvé comme un vif sentiment de contrariété ; il continua de siffler sans même regarder Bruix.

Le reste de cette dangereuse promenade se fit sans accident. Arrivé au petit port de Wimereux, Napoléon sans adresser la parole à l'amiral, qui, chapeau bas, lui présentait le bras pour l'aider à passer du canot à terre, s'élança sur le rivage sans le secours de personne. Le combat durait toujours....

Les résultats de ce combat furent nuls pour les Anglais, qui ne purent faire fléchir la ligne d'embossage de nos canonnières.

L'alarme était vive, au retour, chez les Marins de la Garde ; à la vérité, les dix marins qui armaient le canot impérial pendant le trajet de Boulogne à Wimereux avaient obéi à l'amiral Bruix, mais en désobéissant formellement à l'ordre de l'Empereur, dont ils craignaient le ressentiment. Cependant, cette affaire n'eut pour eux aucune suite fâcheuse, Napoléon ayant trop d'expérience pour ne pas avoir compris, une fois sa colère apaisée, que, sur mer, des marins, bien que faisant partie de la Garde Impériale, devaient avant tout obéissance à un amiral, leur chef direct et responsable, qui, seul dans une

pareille circonstance, avait qualité pour leur donner des ordres.

L'amiral Bruix fut la seule victime de l'opposition qu'il avait faite aux volontés de l'Empereur. Peu de temps après, ayant à nouveau donné à Bruix des ordres, qu'en sa qualité de marin, cet amiral jugeait inexécutables, Napoléon lui intima l'ordre de quitter Boulogne sur-le-champ.

Tombé en pleine disgrâce, l'amiral Bruix (1) se retira à Paris, où il mourut l'année suivante, « ne laissant pour toute fortune à sa veuve et à ses enfants que la mémoire de ses glorieux services et de l'un des plus nobles caractères dont puisse s'enorgueillir la marine française (2) ».

Après avoir été témoin de l'engagement qui avait eu lieu entre la division navale anglaise et les bâtiments de la flottille, l'Empereur avait quitté Boulogne et, passant par la Belgique, il avait gagné les provinces rhénanes. A Aix-la-Chapelle, il avait reçu du commandant Daugier, des Marins de la Garde, un rapport par lequel celui-ci rendait compte des ordres qu'il avait donnés pour hâter l'armement des corvettes-canonnières et les conduire à Boulogne, ainsi que des dispositions qu'il avait prises pour l'organisation des divisions montées par la Garde. Ayant pris connaissance de ce rapport, l'Empereur, d'Aix-la-Chapelle, le 18 fructidor an XII (5 septembre 1804), l'adressa au ministre de la marine, en accompagnant son envoi des réflexions suivantes :

Il paraît qu'on veut encombrer Boulogne de bâtiments qui ne servent à rien ; je ne comprends rien à cette méthode. Les bâtiments de Boulogne doivent avoir tous leurs équipages. Le ministre verra le capitaine Daugier pour savoir le nombre de bâtiments qu'il peut monter avec son bataillon tout réuni. Il faudra faire former les équipages des autres bâtiments.

Continuant son voyage, l'Empereur était à Co-

(1) Un croiseur cuirassé de la flotte française actuelle, porte le nom de Bruix.

(2) Marco de Saint-Hilaire.

blentz le 2<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XII (19 septembre 1804). Ce même jour, toujours préoccupé des dispositions à prendre pour réaliser son projet de descente en Angleterre, il donna des ordres au sujet de la répartition des Marins de la Garde sur les bâtiments de la flottille. Ces ordres, adressés au ministre de la marine, sont ainsi conçus :

Monsieur Decrès, ministre de la marine, après le rapport que vous m'avez fait, voici les bâtiments que montera ma Garde :

|  |             |
|--|-------------|
| Un seul paquebot. . . . .                  | 14 hommes.  |
| Deux grands canots. . . . .                | 6 —         |
| Trente-six chaloupes-canonnières . . . . . | 612 —       |
| Trente-six péniches . . . . .              | 144 —       |
| Total. . . . .                             | 776 hommes. |

Dans les trente-six chaloupes-canonnières, seront comprises les corvettes-canonnières et comme la Garde a aujourd'hui vingt-neuf chaloupes-canonnières à Boulogne, sept chaloupes-canonnières au Havre, total 40, elle remettra à la Marine quatre canonnières dont les équipages seront formés comme à l'ordinaire ; et à mesure que des corvettes-canonnières arriveront de Saint-Malo, elle remettra également les autres.

Quant aux cinq paquebots ils resteront toujours sous les ordres de la Garde qui y mettra un homme pour les garder et les équipages en seront formés ultérieurement.

Les corvettes canonnières dont il est parlé dans la lettre précédente et que devaient monter les Marins de la Garde, ne vinrent pas à Boulogne, de sorte que ces marins continuèrent à fournir les équipages des chaloupes-canonnières destinées à transporter la Garde Impériale en Angleterre.

Sur ces entrefaites, le capitaine Daugier qui, depuis le projet de descente en Angleterre, n'avait cessé, sans trêve ni repos, de prendre une part des plus actives à l'exécution de ces projets, s'était vu contraint, sa santé s'étant altérée, de se livrer au repos, et il avait adressé sa démission au ministre de la marine qui l'avait transmise à l'Empereur. A la lecture de la lettre de démission, Napoléon, qui en ce moment surtout, avait besoin de tous les

marins, éprouva une vive contrariété, refusa d'accepter la démission du capitaine Daugier et en informa dans ces termes le vice-amiral Decrès, par la lettre suivante, datée de Trèves le 14 vendémiaire an XII (6 octobre 1804) :

Je suis fâché de votre lettre du 11 vendémiaire. Soyez donc ministre de la Marine. Quoi ! au moment où l'opinion est que je pars de Luxembourg pour Boulogne, afin de m'y occuper de l'expédition, le commandant des Marins de ma Garde donne sa démission et vous le trouvez bon ! Il n'y a donc plus de sang français dans les veines ? Je vous renvoie la lettre du capitaine Daugier, vous lui direz que vous ne me l'avez pas envoyée, car je ne saurais dire ce que je ferais. Daugier n'est pas plus malade qu'il l'était ; d'ailleurs il faut savoir mourir. Ce sont les sollicitations et les cajoleries de sa femme qui l'ont porté à cette démarche. En vrai ministre de la Marine, cette turpitude de votre corps devait s'arrêter à vous et ne point venir sous mes yeux. Vous savez que c'est la seconde fois que Daugier donne sa démission pendant la guerre.

Cette lettre fut cependant communiquée au capitaine Daugier qui, s'efforçant de surmonter son mal, resta à la tête du bataillon.

Lors de la promotion dans la Légion d'honneur du 14 juin 1804, presque tous les officiers du bataillon des Marins de la Garde avaient été créés légionnaires, y compris le lieutenant chargé de l'habillement et le quartier-maître trésorier ; seul le chirurgien-major Taillefer, qui comptait pourtant à son actif de fort beaux états de service, avait été omis ; aussi le colonel Daugier, désireux de voir réparer au plus vite une omission qu'il considérait comme une injustice, avait-il adressé la lettre suivante au grand chancelier de la Légion d'honneur, à la date du 8 vendémiaire an XIII (30 septembre 1804) :

Le commandant des Marins de la Garde Impériale,  
à Monsieur le sénateur Lacépède, grand chancelier  
de la Légion d'honneur.

Monsieur le Grand Chancelier,

Lorsque Sa Majesté a bien voulu admettre dans la Légion d'Honneur les officiers des différents corps de sa Garde, il y a lieu de penser qu'Elle a eu aussi l'intention d'accorder



la même faveur aux officiers de santé attachés à ces corps qui, par leurs services, s'en étaient montrés dignes.

Déjà, Monsieur le Grand Chancelier, il vous a été adressé des réclamations à ce sujet pour plusieurs de ces officiers de santé, mais l'on a omis de vous présenter les titres de M. Taillefer, chirurgien-major en chef du bataillon des marins. Je crois qu'il est de mon devoir de réparer cet oubli et de vous prier de vouloir bien porter le nom de cet estimable officier de santé sur l'un des premiers états de proposition que vous présenterez à Sa Majesté.

M. Taillefer est entré au service de la marine en qualité d'officier de santé le 14 germinal an VI. Il fut d'abord successivement embarqué sur le vaisseau le *Jean-Bart* et la frégate l'*Immortalité*. Ce dernier bâtiment qui faisait partie d'une des expéditions dirigées sur l'Irlande fut pris après avoir soutenu trois combats dans l'espace de peu de jours contre des forces supérieures. M. Taillefer fut fait prisonnier et immédiatement attaché aux hôpitaux établis pour les Français. A son retour en France il fut embarqué sur le vaisseau la *Convention* et fit la campagne de la Méditerranée sous les ordres de l'amiral Bruix. Il passa ensuite sur le vaisseau le *Républicain* où il continua ses services jusqu'au 23 ventôse an VIII. A cette époque il fut désigné pour être employé sur l'un des bâtiments destinés à faire des découvertes sous le commandement du capitaine de vaisseau Baudin. Au retour de cette campagne pénible et dans laquelle il a eu plusieurs fois occasion de déployer ses connaissances et son zèle il fut d'abord attaché aux chantiers de construction établis à Paris et ensuite nommé par Sa Majesté officier de santé en chef du corps des Marins de la Garde.

C'est en cette qualité que M. Taillefer a partagé les fatigues et les dangers de la partie de la flottille montée par la Garde Impériale armée au Havre où elle a eu plusieurs fois à repousser les attaques de l'ennemi et s'est ensuite rendue à Boulogne. Dans ces divers combats, M. Taillefer s'est souvent exposé avec courage pour porter des secours aux blessés et il a constamment manifesté le même zèle dans les soins qu'il leur a donnés dans les hôpitaux.

En vous présentant, monsieur le Grand Chancelier, les titres de M. Taillefer aux faveurs de Sa Majesté Impériale, j'ai satisfait à une obligation comme son chef, mais j'éprouve aussi une bien douce satisfaction de pouvoir lui donner ce témoignage mérité de mon estime et le recommander à votre bienveillance comme digne d'obtenir la vôtre.

J'ai l'honneur, monsieur le Grand Chancelier, de vous présenter l'assurance de ma respectueuse considération (1).

Malgré une réclamation aussi juste et aussi motivée, le chirurgien major des Marins de la Garde ne fut promu légionnaire que le 14 mars 1806. On doit se demander si les certificats qu'il avait inévitablement fournis au colonel Daugier, alors que ce dernier donnait sa démission pour raisons de santé, ne contribuèrent pas à retarder sa nomination.

Au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIII (23 septembre 1804), il fut dressé un relevé général des effets existants dans les magasins d'habillement des Marins de la Garde Impériale. Cet état, vu et vérifié par le président du conseil d'administration, capitaine de vaisseau Daugier et l'inspecteur aux revues Chadélas, donna les résultats suivants :

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| 39 baudriers.               | Glands en laine.                               |
| 75 pistolets.               | 11 épaulettes à 5 fr.                          |
| 8 sabres.                   | 63 plumets à 3 fr.                             |
| 29 haches d'arme.           | 3 gilets à 17 fr. 67.                          |
| 35 piques.                  | 48 caracots à 44 fr. 44.                       |
| 133 épinglettes à 0 fr. 15. | 1 dolman à 47 fr. 63.                          |
| 20 tire-bourres.            | Drap bleu ciel à 29 fr.                        |
| 63 sacs de peau à 7 fr. 25. | Drap écarlate à 31 fr.                         |
| 1 sac de toile à 7 fr.      | Tricot blanc à 2 fr. 50.                       |
| 340 chemises à 6 fr. 25.    | Cadis blanc à 2 fr.                            |
| 147 cols noirs à 2 fr. 30.  | Serge écarlate à 3 fr. 25.                     |
| Cordonnets en laine.        | Toile pour manche à 2 fr.                      |
|                             | Drap bleu pour grand uniforme à 29 fr.         |
|                             | Drap bleu pour petit uniforme à 27 fr.         |
|                             | 48 pantalons petit uniforme à 30 fr. 72.       |
|                             | 185 bonnets de police à 9 fr. 50.              |
|                             | Gros boutons, petits boutons.                  |
|                             | 50 ancras en or à 1 fr. 50.                    |
|                             | 213 ancras en laine à 0 fr. 28.                |
|                             | Galon d'or de 15 lignes, de 12 et de 6 lignes. |
|                             | Galon de 12 lignes, or et laine.               |
|                             | Idem de 6 lignes.                              |
|                             | Tresse carrée or et laine, id. en laine.       |
|                             | Soutache or et laine, id. en laine.            |
|                             | Galons en laine de 15, 12 et 5 lignes.         |
|                             | Toile pour droits fils à 1 fr. 50.             |

(1) Archives de la Légion d'honneur.

39 gibernes } à 5 fr. — Total 390 fr.  
 39 ceinturons }  
 2 cordons de shako en laine à 2 fr.  
 32 guêtres de toile à 1 fr. 90.  
 312 paires de bottes à 20 fr.  
 246 paires de souliers à 5 fr. 10.  
 54 shakos de matelots à 10 fr. 50.  
 1 pantalon de grand uniforme à 34 fr. 73.  
 Toile de coton pour dos à 2 fr. 25.

En prévision des événements prochains, tous les matelots de la Garde, même ceux qui faisaient partie du dépôt, furent réunis dans les ports ; c'est ce qui résulte de l'état de situation ci-dessous, qui montre en outre qu'à la fin de l'année 1804, il manquait déjà 73 hommes au complet du bataillon ; il est vrai que de 737 hommes, lors de la formation, l'effectif avait été porté à 820.

SITUATION DES CORPS COMPOSANT LA GARDE DE SA MAJESTÉ  
 au 1<sup>er</sup> de ce mois de brumaire an XIII

(Cet état donne les renseignements suivants au sujet des marins)

*Matelots de la Garde*

Lieu de résidence : Dans les ports.

Présents sous les armes :

|                        |   |             |   |     |
|------------------------|---|-------------|---|-----|
| Officiers... 35        | } | 729         | } | 747 |
| Troupe... 694          |   |             |   |     |
| A l'hôpital..... 18    | } | 820 hommes. | } |     |
| Effectif du corps..... |   |             |   |     |

Effectif du corps..... 820 hommes.

Il manque au complet. 73 hommes.

Nombre de chevaux : 41.

Certifié par moi, inspecteur aux revues, soussigné.

A Paris, le 1<sup>er</sup> brumaire an XII. Signé : Chadélas.

Cependant, la date fixée pour la cérémonie du couronnement approchait, et en prévision de cette solennité, Napoléon avait prescrit au maréchal Bessières que toutes les mesures soient prises pour que la Garde Impériale à pied et à cheval se trouve habillée à neuf et ait ses nouveaux bouillons aux armes de l'Empire. Des ordres furent également donnés à M. Crétet, conseiller d'Etat et directeur général des ponts et chaussées, pour que

la rue de Rivoli, la place du Carrousel et le quai Bonaparte, par où devait passer le cortège, fussent entièrement pavés à neuf et achevés avant le 18 brumaire an XII (2 décembre 1804), jour fixé pour la cérémonie du sacre,

Un équipage de Marins de la Garde, fort de 120 hommes, se rendit de Boulogne à Paris dans les derniers jours du mois de novembre, sous le commandement d'un capitaine de frégate, et avec les autres détachements de tous les corps de la Garde, servit d'escorte à l'Empereur, se rendant à Notre-Dame.

Les 120 Marins, à l'occasion de cette cérémonie, avaient été habillés à neuf, et leur attitude énergique, leur allure martiale firent l'admiration des Parisiens massés sur le passage du cortège : « Quels sont ces hommes ? » interrogeaient-ils. Et des voisins, mieux informés, répondaient : « Ce sont les Marins de la Garde ».

Les vêtements neufs confectionnés pour les Marins en vue des fêtes du sacre furent versés au magasin, après avoir été portés pendant un mois, durée du séjour des hommes à Paris. Plus tard, lors d'une expertise faite en 1810, on constata que les doublures en étaient salies, que plusieurs taches se laissaient apercevoir, notamment aux collets, que les passementeries étaient décolorées en beaucoup d'endroits, que les boutons étaient tachés de vert-de-gris « par suite du service qu'ils avaient fait et de l'humidité qui s'y était maintenue pour avoir été sur le corps des hommes à l'époque du couronnement ».

Peut-être eût-il mieux valu maintenir en service, en 1804, ces brillants uniformes, alors tout battant neufs.

À la fin du mois de décembre, l'équipage des Marins de la Garde qui avait assisté aux fêtes du couronnement reprit la route de Boulogne.

---

## CHAPITRE IV

Année 1805. — Un duel. — Organisation définitive de la flottille impériale. — Exercices et manœuvres. — Actes de bravoure des Marins de la Garde. — Extrait des Mémoires inédits du vice-amiral Grivel. — L'Empereur et le commandant Daugier. — Etat de situation. — L'expédition d'Angleterre abandonnée. — Décret concernant la flottille de Boulogne. — Campagne d'Autriche. — Un équipage des Marins de la Garde à la Grande Armée. — Ulm et Austerlitz.

La présence dans Boulogne et aux environs d'une armée aussi considérable que celle qui avait été réunie pour opérer la descente en Angleterre, donnait pendant la journée une animation extraordinaire aux rues de la ville et l'animation n'était pas moindre le soir. Une fois la nuit tombée, les cabarets regorgeaient de soldats et de matelots qui venaient s'y délasser de leurs rudes travaux. Un cabaret situé près du port, dans la ville basse, avait pour clients habituels les Marins de la Garde qui s'y réunissaient quotidiennement. Un soir, les marins étaient attablés quand survint une petite troupe de grenadiers de la Garde. Aussitôt on fraternise, on cause, et le verre en main on trinque à la santé de l'Empereur, et aussi au succès de la prochaine expédition ; les Anglais n'avaient qu'à se bien tenir !

Bientôt cependant, la conversation dévie et s'engage sur les mérites respectifs des grenadiers et des marins ; c'était un terrain glissant et dange-reux. Des propos surgissent où l'amour-propre de chacun joue son rôle et des querelles ne tardent pas à s'élever ; elles vont grandissant et on en vient vite aux gros mots. Un marin de la Garde, parmi les plus jeunes, s'était fait remarquer par la part active qu'il avait prise à la discussion, quand, tout

à coup, un gigantesque grenadier de la Garde se lève, et désignant du doigt le jeune matelot : « Toi, lui dit-il, dans le langage des camps, je te ch.. dans tes bottes ! ».

Une pareille injure ne pouvait être lavée que dans le sang et l'on décida qu'il fallait en découdre sur-le-champ. Aussitôt marins et soldats sortent en tumulte ; on se dirige vers la ville haute, on franchit les portes et dans un champ voisin, à la lueur de quelques torches fumeuses, les deux champions mettent habit bas. Pendant ce temps, les témoins aidés de quelques camarades, tirent au sort pour savoir si les adversaires en présence se serviraient pendant le combat du sabre, dit *demi-espadaon* que les grenadiers portaient au côté, ou du sabre dit *bancaal* des Marins de la Garde. Le sort ayant favorisé le jeune marin, aussitôt on s'aligne, et après quelques passes rapides, le grenadier était blessé légèrement au poignet droit.

L'honneur était sauf ; mais la rancune ne pouvait subsister longtemps entre ces braves. Une demi-heure plus tard, tous étaient réunis à nouveau dans le cabaret de la ville basse où la querelle avait pris naissance et les libations recommençaient de plus belle ; grenadiers et marins de la Garde vidaient leurs verres avec entrain (1).

Malheureusement, les rixes entre matelots et soldats ne se terminaient pas toujours d'aussi heureuse façon. Un matin, le sieur Maillet, grenadier au 19<sup>e</sup> régiment de ligne, fut trouvé assassiné dans une ruelle de Boulogne. Les soupçons se portèrent aussitôt sur deux marins de la Garde et, dans cette circonstance, le Conseil d'Etat eut à se prononcer sur la question de savoir si les prévenus étaient justiciables du conseil de guerre de la Garde, siégeant à Paris, ou du conseil de guerre établi pour les divisions de la flottille.

Le Conseil d'Etat émit l'avis que le délit ayant été commis à Boulogne par deux marins appartenant à la flottille, il en résultait que les prévenus

(1) Absolument authentique.

étaient justiciables du conseil de guerre spécial, établi pour les divisions de la flottille.

Ajoutons que les deux marins de la Garde incriminés furent reconnus innocents et acquittés.

La flottille impériale se composait, jusque dans les premiers mois de l'année 1805, de sept escadrilles, et c'est la septième de ces escadrilles, manœuvrée par les Marins de la Garde, qui devait embarquer la Garde de l'Empereur et les grenadiers de la réserve. Mais, en mars 1805, la création d'une huitième escadrille fut décidée; elle fut réunie à Wimereux et la flottille se trouva définitivement composée de huit escadrilles, formant 14 divisions de chaloupes canonnières, soit 252 bâtiments; — 19 divisions de bateaux-canonnières, soit 342 bâtiments; — 16 divisions de péniches, soit 289 bâtiments.

Au total, l'escadrille de combat comprenait donc 882 bâtiments, répartis en 49 divisions, à raison de 18 bâtiments par division.

Les deux divisions de péniches de la 8<sup>e</sup> escadrille, nouvellement formée et placée en réserve à Wimereux, furent jointes à l'escadrille de la Garde.

Il fut décidé, en outre, qu'aucun changement ne serait plus apporté à l'organisation générale, de façon que chaque compagnie connaisse son bateau et que chaque général de division connaisse l'officier de marine commandant la division navale.

Le mot « Garde » fut inscrit au-dessus du numéro d'ordre de chaque bâtiment destiné à cette troupe d'élite.

A Boulogne, les Marins de la Garde ne connaissaient vraiment pas de repos; souvent on les voyait sur les quais faire l'exercice du fantassin, acquérant ainsi, un peu plus tous les jours, les qualités qu'ils devaient plus tard mettre à profit sur les champs de bataille. Mais ces exercices n'entravaient en rien l'instruction technique; plusieurs fois par semaine, ils procédaient à l'embarquement sur les bâtiments de la flottille, des hommes et des chevaux de cavalerie et d'artillerie, les canons, vivres et munitions restant constamment à bord.

En quelques minutes, la compagnie d'infanterie qui formait la garnison d'une canonnière était embarquée, avec le nombre de chevaux nécessaires. Puis, par tous les temps, tantôt une division, tantôt une autre, appareillait pour la rade, s'exerçait au mouillage, ou bien encore simulait, le long de la côte, au nord et au sud de Boulogne, selon l'état du vent et du courant, des tentatives de débarquement, telles qu'on devait les exécuter sur les côtes d'Angleterre. Dans tous ces exercices, les Marins de la Garde montraient un entrain et une activité sans pareils, et leur bravoure n'était pas moindre quand il fallait livrer bataille, soit aux gros bâtiments de l'escadre anglaise, soit aux embarcations armées que l'ennemi envoyait contre la flottille, notamment contre les chaloupes ou bateaux-canonnières qui se trouvaient isolés, ou qui étaient contrains de s'échouer.

Du reste, les marins des bâtiments qui ne faisaient pas partie de la Garde, rivalisaient à qui mieux mieux de courage et d'énergie avec les Marins de la Garde.

Les actes de courage accomplis par les Marins de la Garde pendant leur séjour sur les canonnières et autres bâtiments de la flottille de Boulogne ne sauraient se compter; ils étaient de tous les jours, de tous les instants. Nous nous contenterons de rappeler quelques traits de bravoure, tout à l'honneur de ces braves gens, auxquels ils valurent du reste une distinction qu'ils ambitionnaient par-dessus tout; l'aigle de la Légion d'honneur.

De Boulogne, le lieutenant de vaisseau Etchegaray, commandant la 2<sup>e</sup> escouade du 2<sup>e</sup> équipage de la Garde maritime impériale, écrivait ce qui suit au capitaine Vattier, commandant ledit équipage :

Commandant, je m'empresse de vous rendre compte que dans la nuit du 3 au 4 de ce mois (1), au moment où des bâtiments de la flottille naufrageaient sur la côte, devant le Portel, le nommé Simon Lelart, contre-maitre dans le 2<sup>e</sup> équipage, s'exposa plusieurs fois à périr en s'avancant

(1) Thermidor an XII.



courageusement dans la mer, et que quoique blessé à la poitrine après avoir sauvé deux hommes, il s'élança de nouveau avec beaucoup de dévouement et parvint à en sauver un troisième.

La douleur et l'épuisement suspendirent seuls la généreuse entreprise de ce brave marin, mais son exemple avait déjà puissamment concouru au salut des hommes embarqués sur les bâtiments naufragés ; il paraît digne, commandant, d'obtenir une récompense honorable.

Cette lettre reçut l'apostille suivante du commandant Vattier :

Le commandant du 2<sup>e</sup> équipage certifie que le nommé Simon Lelart dont il s'agit dans le rapport a constamment rempli ses devoirs avec zèle et intelligence depuis son admission dans le corps et qu'il a toujours eu une très bonne conduite. Dans cette dernière circonstance il a montré un courage et un dévouement dignes d'éloges (1).

Le lieutenant de vaisseau Roquebert, de la Garde Impériale, rendait compte de son côté au colonel Daugier, d'un trait de bravoure concernant un de ses matelots :

Je vous dois compte de la conduite méritante du nommé Zéphyrin-François Sevri, matelot au 2<sup>e</sup> équipage de la Garde :

Le 13 lorsque des éclats d'une bombe eurent crevé le bateau que je montais, Sevri se distingua par son courage et par son activité ; il contribua beaucoup à sauver l'équipage et le bâtiment ; il retourna au feu de bonne volonté, lorsqu'après avoir échoué le bateau, je me portai moi-même sur un autre.

Avant-hier 14, au moment d'appareiller pour aller d'après vos ordres harceler l'ennemi, un des bateaux de ma division se trouvait sans capitaine, j'en donnai aussitôt le commandement à Sevri ; il ne trompa point mon attente ; il le manœuvra avec audace et intelligence au moment où les ennemis nous serraient de près, quelques-uns à portée de mitraille ; Sevri fut blessé à la jambe par un biscaïen, quelques hommes de l'équipage lui dirent : Vous êtes blessé ! — Ce n'est rien, répondit-il, voilà un cutter bien près de nous, s'il s'approche davantage, nous l'abordons !

Il n'eut pas l'occasion de donner de nouvelles preuves

(1) Archives de la Légion d'honneur.

de son dévouement ; le cutter vira de bord un instant après en même temps que sa division.

Sevri réunit à la bravoure la plus distinguée une très bonne conduite, il mérite sous tous les rapports votre bienveillance.

Salut et respect,

Signé : Roquebert.

Au Hâvre, le 16 thermidor an XII (1).

Ces actions d'éclat, l'une de Simon Lelart, l'autre de Zéphyrin Sevri, motivèrent la lettre suivante, adressée à l'Empereur par le commandant Daugier :

Sire, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté, comme dignes de sa bienveillance deux marins de la Garde qui dans deux circonstances remarquables, se sont distingués par leur courage.

L'un, Simon Lelart, contre-maitre dans le 2<sup>e</sup> équipage, est parvenu au péril de sa vie à sauver trois hommes dans le naufrage qui a eu lieu sur la côte du Portel, auprès de Boulogne, dans la nuit du 3 au 4 thermidor.

Le second, Zéphyrin Sevri, matelot du 2<sup>e</sup> équipage, s'est particulièrement fait remarquer dans les combats soutenus au Hâvre les 13 et 14 thermidor où il a déployé beaucoup d'intelligence et de courage,

J'ai l'honneur, Sire, d'adresser à Votre Majesté les rapports qui m'ont été remis par MM. Vattier et Roquebert sur ces deux marins qui depuis leur admission dans le corps ont constamment mérité des éloges pour leur zèle et leur bonne conduite.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien les admettre dans la Légion d'honneur, persuadé que cette récompense dont ils chercheront constamment à se montrer dignes, produira sur leurs camarades les plus heureux effets.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté d'agréer l'expression de mon profond respect.

Signé : Daugier (2).

Le 26 thermidor an XII, le ministre de la marine Decrès, qui était alors à Boulogne, recevait du préfet maritime du 1<sup>er</sup> arrondissement (Dunkerque) la lettre suivante concernant un matelot de la Garde :

(1, 2) Archives de la Légion d'honneur.

Monseigneur, Votre Excellence me prescrit par une apostille mise en marge d'une lettre à elle adressée par le commandant Baste, de l'entretenir à son arrivée à Boulogne de l'objet traité dans cette dépêche.

Pierre Mazeau, matelot de la Garde, avait adressé à Sa Majesté une pétition par laquelle il demandait son licenciement. Ce brave marin, retenu à l'hôpital par suite des fortes contusions qu'il avait reçues dans la nuit de l'échouement des canonniers au fort de l'Eure, citait à l'appui de sa réclamation, sa conduite distinguée dans cette circonstance, ainsi que les blessures qui en avaient été la suite.

Sur le renvoi que vous m'aviez fait de sa pétition, je pris des renseignements sur son compte. Je fus instruit que Mazeau, voyant l'équipage d'une péniche sur le point de périr, s'était précipité à son secours; qu'au moment où il atteignait le rivage avec un homme qu'il venait d'arracher à la mort, une lame l'avait lancé contre une roche, que néanmoins, reprenant ses sens, il avait redoublé de courage et quoiqu'écrasé par le choc violent qu'il venait d'éprouver, le sentiment de l'humanité l'emportant sur celui de sa douleur et de sa faiblesse, il s'était élancé au secours d'une autre victime de ce naufrage, et allait périr avec elle en arrivant sur la plage, lorsqu'un grenadier, saisissant avec force le bras de Mazeau, l'arracha à la mort, ainsi que le malheureux qu'il venait de sauver. Malheureusement, le grenadier fut victime de son zèle et de son dévouement et fut emporté lui-même par la mer. Je regrette, Monseigneur, de ne pouvoir vous donner le nom de ce brave martyr de son courage et de son humanité.

D'après ces circonstances, attestées par un très grand nombre de témoins, je vous priai de demander pour Mazeau l'honneur d'être admis dans la Légion d'honneur. Vous conservâtes sa pétition et je pense que vous aurez demandé des renseignements à M. Baste et que c'est en réponse que cet officier a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence la lettre que vous m'avez renvoyée et que vous trouverez ci-jointe.

Mazeau est encore à l'hôpital, où j'ai prescrit de lui donner des soins particuliers; ses officiers rendent justice au dévouement qu'il a prouvé dans cette occasion, et je demande que vous vouliez bien réclamer pour lui, auprès de Sa Majesté, son admission dans la Légion d'honneur.

Salut et respect.

Signé : F. Bonnétoux (1).

Le ministre Decrès avait demandé sur le compte

(1) Archives de la Légion d'honneur.

de Pierre Mazeau des renseignements au commandant Baste, lequel lui répondit par la lettre suivante qui mérite d'être citée in extenso; elle est en effet curieuse, puisqu'on y voit un capitaine de frégate qualifier de *général*, un vice-amiral, ministre de la marine, qualification dont il gratifie également le capitaine de vaisseau Daugier. Voici la lettre du commandant Baste :

Garde maritime impériale aux ordres du général Daugier.

Au Havre, le 17 thermidor an XII de la République et le premier du règne de Napoléon Bonaparte.

Baste, capitaine de frégate, commandant le 3<sup>e</sup> équipage, membre de la Légion d'honneur,

Au vice-amiral Decrès, ministre de la marine et des colonies, à Boulogne.

Mon général,

Je viens de recevoir votre lettre du 14 courant et je m'empresse d'y répondre. Je vais écrire à Boulogne pour avoir les renseignements que vous me demandez sur le compte de Pierre Mazeau, de l'équipage que je commande, et dès que les aurai reçus, je vous les ferai parvenir. Comptez sur mon exactitude et sur ma bonne volonté à remplir vos vœux dans tous les cas possibles.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Mon général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : Baste (1).

A la suite de ces échanges de lettres, Mazeau dut fournir les certificats dont il était porteur; ils valent la peine d'être reproduits :

CAMP DE SAINT-OMER  
2<sup>e</sup> division

Au quartier général, à Boulogne,  
le 22 fructidor an XII.

Le général de division Vandamme certifie que le nommé Mazeau, marin de la Garde Impériale, s'est particulièrement distingué dans la nuit du deux thermidor, en arrachant des flots plusieurs soldats naufragés près du fort de l'Eure.

Signé : D. Vandamme (2).

(1) Le brave Baste, devenu plus tard contre-amiral, faisant fonctions de *général* de brigade, devait périr en 1814, tué par un boulet russe.

(2) Archives de la Légion d'honneur.

MARINE

3<sup>e</sup> division impériale.

Le capitaine de la canonnière impériale n° 211 certifie que le nommé Pierre Mazeau, matelot de la Garde Impériale, s'est particulièrement distingué pendant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 thermidor en arrachant des flots plusieurs soldats naufragés près du fort de l'Eure, et je lui ai délivré le présent certificat pour lui servir au besoin.

Boulogne, le 5 thermidor an XII.

Signé : N. Dubois, capitaine (1).

Je certifie, capitaine du bateau de 2<sup>e</sup> espèce, que le 2 thermidor dernier, je fus forcé de faire côte à 8 heures du matin, dans l'est du fort de l'Eure, lorsque le bateau fut jeté sur un rocher à distance d'une portée de fusil de terre et que nous allions tous subir le même sort que bien d'autres malheureux sans le secours du nommé Mazeau, matelot de la Garde Impériale, qui a eu le courage et la bravoure de se précipiter à la mer, et il s'est rendu dans notre derrière malgré la force des lames et du vent qui le repoussaient à la côte, qu'il nous a pris une aussière qu'il a porté à terre, et c'est par le secours de cette aussière que nous sommes tous débarqués à terre sans avoir perdu un homme; et qu'il a pensé se noyer à différentes fois dans ma présence en sauvant ses camarades. C'est pourquoi je lui ai délivré le présent pour lui servir après une aussi périlleuse entreprise.

Boulogne, le 23 thermidor an XII.

Signé : Lami, capitaine (2)

L'enseigne de vaisseau Nielly, commandant la 7<sup>e</sup> division des péniches, certifie que le 26 ventôse an XII, la canonnière n° 210, étant mouillée en rade de Calais, le nommé Pierre Mazeau, matelot de la Garde Impériale, se trouvant à dégréer le grand perroquet, lorsque la canonnière fut démantée de son mât de hune, qu'il y fut blessé très dangereusement et que dans cette circonstance, il a montré les sentiments d'honneur, de bravoure et de capacité qui caractérisent un bon matelot. C'est pourquoi je lui ai signé le présent pour lui servir en ce que de besoin.

Boulogne, le 16 vendémiaire an XII.

Signé : Nielly (3).

Le quartier-maître trésorier du bataillon des Marins de la Garde Impériale, Mahoudeau, certifiait conforme aux originaux les copies de ces différents certificats, à la date du

(1, 2, 3) Archives de la Légion d'honneur.

19 floréal an XIII, et il ajoutait que « le nommé Pierre Mazeau était aussi porteur de divers certificats des chirurgiens qui attestent les blessures qu'il s'est faites en sauvant trois soldats par les cheveux et qu'il a portés à terre, en présence de plusieurs généraux qui se trouvaient sur la plage (1) ».

Le ministre de la marine, muni des certificats si élogieux concernant Pierre Mazeau, les adressait au grand chancelier de la Légion d'honneur à la date du 16 vendémiaire an XIII et lui demandait de les mettre sous les yeux de l'Empereur, et, le 23 juin 1805, Mazeau était nommé légionnaire, en même temps que gardien de vigie (2).

Quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> août 1805, les maîtres d'équipage Lemeur, Sicard, le contre-maître Lelart et le matelot Sevry, tous les quatre du bataillon de la Garde et dont nous avons précédemment raconté les exploits, obtenaient la même faveur.

Cependant, Pierre Mazeau, réformé en raison des blessures qu'il avait reçues dans le service, s'était retiré dans sa commune natale, à Arvert, arrondissement de Marennnes, département de la Charente-Inférieure ; mais en quittant l'uniforme des Marins de la Garde Impériale, uniforme qu'il avait si noblement porté, Mazeau n'avait pas dépouillé le besoin, inné chez lui, de se dévouer chaque fois qu'il en trouvait l'occasion. En effet, le 2 février 1808, le maire de la commune d'Arvert, Guichard, portait à la connaissance du grand chancelier les faits suivants :

Je m'empresse de rendre compte à Votre Excellence d'une action qui caractérise avec éloge un légionnaire de cette commune, le sieur Pierre Mazeau.

Le 26 janvier dernier, à midi, par un vent d'ouest-nord-ouest des plus impétueux, accompagné de glaçons, le chasse-marée le *Saint-Jacques*, capitaine Moufflet, du port de Pauillac, sur la Gironde, naufragea sur la côte d'Arvert. Le temps et la mer étaient terribles ; trois hommes qui composaient l'équipage de ce bâtiment allaient être engloutis dans les vagues. Mazeau, du haut de la vigie qui lui est confiée,

(1) Archives de la Légion d'honneur.

(2) Au poste de vigie de la Bonne-Anse.

voit le danger, se met nu, vole au secours de ces infortunés. Le froid le saisit, il retourne à terre, se revêt d'un gilet et d'un caleçon de laine, se remet à l'eau, accoste autant que possible le bâtiment, crie au capitaine de se jeter à l'eau, qu'il le sauvera. Le capitaine, trop confiant en lui-même, refuse ce secours, s'embarque dans son canot et l'un et l'autre disparaissent à l'instant. Deux frères nommés Got, l'un matelot, âgé de 20 ans, l'autre mousse, âgé de 13 ans, tous deux sans expérience, se confient dans Mazeau. Le premier se jette à l'eau, Mazeau le conduit au rivage ; le second, animé par la confiance, suit l'exemple de son frère, Mazeau vole à son secours et après avoir lutté contre l'impétuosité de la mer, parvient à lui sauver la vie. Ces deux jeunes gens sont conduits à la vigie, Mazeau leur prodigue tous les secours qui dépendent de lui. Ils sont rappelés à la vie par les soins de ce brave légionnaire. Les pavillons confiés à ses soins leur servent de vêtements. Rappelés à l'existence, Mazeau les mène à son domicile ; son épouse veut partager avec lui les secours qui sont dus à ces infortunés ; les larmes de sentiment et de reconnaissance se mêlent. Ces jeunes gens garantis de la mort par l'intrépidité de leur sauveur sont venus à la mairie me rendre le compte que j'ai l'honneur de vous adresser, en partant pour rentrer dans le sein de leur famille.

Cette action, Monseigneur, de la part de ce légionnaire ne demeurera pas sans une récompense éclatante ; tout sollicite en l'honneur de Mazeau et Votre Excellence le proportionnera à la grandeur de l'action.

Quant à moi, Monseigneur, je tiendrai à honneur la publicité que je ferai de l'accueil que Votre Excellence daignera faire au rapport que j'ai l'honneur de vous faire (1).

Le brave Mazeau ne devait pas tarder à donner une nouvelle preuve de son courage, ainsi qu'il est prouvé par la lettre suivante, que le maire Guichard adressait au préfet maritime de Rochefort à la date du 21 mars 1808 :

Je m'empresse de vous transmettre une nouvelle belle action du sieur Mazeau, membre de la Légion d'honneur, domicilié dans cette commune.

Le 8 de ce mois, sur les dix heures du matin, le sloop *la Cerise*, capitaine *Armandin*, du port de Pauillac, sur la rivière de la Gironde, poursuivi par les Anglais, fit côte sur

(1) Archives de la Légion d'honneur.

celle d'Arvert. Ce brave légionnaire se porta avec intrépidité où l'honneur l'appelait. Armé d'un fusil, ayant quelques cartouches, il stimula un employé des Douanes et un citoyen du pays ; tous trois s'approchèrent à une demi-portée de fusil du sloop dont deux péniches anglaises s'étaient emparées. Une grêle de balles pleuvait sur Mazeau et ses deux acolytes, mais aucune ne les atteignit. L'ennemi s'étant emparé du bâtiment, une des péniches se porta à terre pour s'emparer de l'équipage, mais Mazeau avec l'intrépidité qui lui est propre sauva les malheureux naufragés, sa baraque fut leur refuge, alors lui et ses deux compagnons forcèrent la péniche à remettre en mer.

Ce nouveau trait de bravoure, Monsieur le vice-amiral, sera pris par vous en considération. Vous rendrez à ce brave légionnaire la justice qu'il mérite et une récompense éclatante sera la suite d'une aussi belle action (1).

Enfin, le 6 mai 1808, le sous-préfet de l'arrondissement de Marennes écrivait en ces termes, au sujet de Mazeau, au grand chancelier Lacépède :

... Ce jeune homme est doué de vertus si courageuses que Son Excellence me permettra de lui citer en détail une dernière action qui ajoute à son grand mérite.

Le 1<sup>er</sup> de ce mois, sur la côte d'Arvert, un chasse-marée chargé d'eau-de-vie, poursuivi par deux péniches ennemies, fit côte ; l'équipage l'abandonna et se sauva. M. Mazeau vole à bord, dévergue les voiles, les porte à terre où elles sont reçues par plus de trente spectateurs et le chasse-marée, hors d'état de naviguer, est abandonné par les péniches qui regagnèrent leur frégate. Au jour tombant les voiles furent renverguées et le bâtiment fit voile aussitôt pour Royan où il a mouillé quelques heures après.

Le grand chancelier, à la suite de toutes ces lettres, de tous ces rapports, qui sans cesse se succédaient dans ses bureaux, glorifiant l'ancien marin de la Garde Mazeau, écrivit ce qui suit à M. le vice-amiral Martin, préfet maritime du 5<sup>e</sup> arrondissement, à Rochefort et grand-officier de la Légion d'honneur :

J'ai l'honneur de vous remercier, Monsieur le vice-amiral, préfet et cher confrère, de l'attention que vous avez eue de

(1) Archives de la Légion d'honneur.



me faire part du nouvel acte de courage et de dévouement du légionnaire Mazeau.

Ayez la complaisance, Monsieur le vice-amiral et cher confrère, de faire venir auprès de vous ce légionnaire, de lui témoigner votre satisfaction et la mienne et de lui dire que je vais rendre compte à S. M. l'Empereur de son dévouement.

Ayez aussi la bonté de lui remettre une lettre que j'ai l'honneur de vous adresser pour lui et qui lui servira à toucher une gratification de 300 fr., indépendante de celle que Sa Majesté lui a déjà accordée sur les fonds de la Légion et de son traitement de membre de la Légion d'honneur.

Les belles actions ne se payent pas, surtout celles des légionnaires. Veuillez bien le lui dire, Monsieur le vice-amiral. La somme qu'il touchera est uniquement pour l'indemniser des pertes que son élan généreux a pu lui occasionner. Il sera cité à l'Empereur, voilà sa récompense.

Je le recommande toujours à vos bons soins.

Veillez bien agréer, Monsieur le vice-amiral, préfet et cher confrère, la nouvelle assurance de tous les sentiments que je vous ai voués et qui vous sont dus à tant de titres.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : Lacépède (1).

On reste vraiment confondu d'admiration devant les actes d'énergie et de bravoure du marin de la Garde Pierre Mazeau. Mais aussi, après cent ans écoulés depuis l'époque où ce légionnaire, si digne à tous égards de porter l'étoile des braves, se livrait à des manifestations réitérées d'un courage naturel, on est heureux de penser que les marins de nos côtes n'ont pas dégénéré. Il suffit, pour s'en convaincre, d'assister aux séances annuelles, à la Sorbonne, de la Société centrale de sauvetage des naufragés. Là, tous ceux qui sentent un cœur battre dans leur poitrine, seront saisis d'une indicible émotion au récit des exploits des Autret d'Audierne, des Jégou de Kérity-Penmarch, des Auffret de Saint-Guérolé, des Lauwick de Dunkerque, des Devisme de Cayeux-sur-Mer, de tous ces braves marins, en un mot, qui, pour sauver des vies humaines, risquent tous les jours leur précieuse existence parmi les éléments déchainés du vent et de la mer.

(1) Archives de la Légion d'honneur.

Dans l'intéressant extrait des Mémoires inédits du vice-amiral Grivel que nous reproduisons ci-dessous, l'auteur nous donne de curieux détails sur les faits et gestes des Marins de la Garde, tant au Havre qu'à Boulogne, lorsqu'ils furent envoyés dans ces ports, après avoir quitté la caserne de Courbevoie :

Comme tout s'organisait à Boulogne, écrit l'amiral, nous ne tardâmes pas à recevoir l'ordre de nous y rendre, Déjà la seconde compagnie (qu'on appelait le 2<sup>e</sup> équipage) nous y avait précédés, mais nous devions, chemin faisant, prendre à Rouen des canonniers, pour les conduire au Havre, où un fort détachement de la Garde allait s'embarquer afin que nous les portassions à destination. Je fus détaché avec une partie du 5<sup>e</sup> équipage auquel j'appartenais et nous arrivâmes dans la vieille capitale de la Normandie, tambour battant. Nous y séjournâmes jusqu'au moment où les canonniers furent prêts. . . .

Une fois au Havre, nous laissâmes les canonniers que nous avions conduites de Rouen pour en prendre d'autres qui étaient en armement et que nous préparâmes. J'avais eu le temps de faire connaissance avec mes hommes et d'employer chacun selon sa capacité ; j'avais dans le nombre quelques Dunkerquois excellents et qui me grèèrent à merveille. Je m'occupais moi-même du matin au soir d'améliorer cette partie.

Il faut dire que bien que nous ne fussions pas une élite (1) (comme on devait réellement le supposer), nous avions à cœur de paraître tels, parce que nous sentions qu'on avait le droit de l'exiger de nous ; je comprenais ce devoir de notre position et je m'efforçais d'y satisfaire autant que cela était possible. Je poussais ce sentiment fort loin et m'inquiétais de la réputation du corps jusque dans le dernier de nos matelots. Je ne comprenais rien au laisser-aller de nos chefs, en général, et trouvais qu'ils étaient au moins insouciant sur ce chapitre, qui me tenait si fort à cœur. Au reste, je n'étais pas le seul à penser ainsi, et plusieurs de mes camarades avaient à cet égard le même dévouement que moi.

Le détachement de la Garde que nous devions embarquer

(1) Nous avons déjà dit que, d'après les ordres de l'Empereur lui-même, le recrutement du corps avait été fait un peu hâtivement, mais après qu'on eut rendu à l'Inscription maritime les sujets qui laissaient à désirer, le bataillon devint réellement un corps d'élite.

arriva bientôt ; nous l'accueillîmes avec empressement et le fêtâmes de notre mieux. Ce fut une suite de dîners militaires fort bruyants et fort gais, auxquels prenaient part les sommités de tout genre. Il était commandé par le colonel Soulès, des chasseurs à pied, et se composait de toutes les armes. Ce brave colonel n'était pas un homme commun, tant s'en faut, mais il n'avait pas reçu d'autre éducation que celle des camps et dans les réunions où il fallait savoir déployer un certain savoir-vivre, il était quelquefois fort plaisant. Ainsi, comme on était à un des dîners que nous venons de mentionner, en train de porter des toasts, il se leva et proposa, avec une grande courtoisie, la santé du général commandant du Havre. Il s'exprima littéralement ainsi : « Nous allons porter une santé qui nous est bien chère, c'est celle du brave général.... ? » et puis la mémoire du nom lui faisant défaut tout à coup, il se tourna gravement vers son convive et lui demanda à haute voix : « Votre nom, s'il vous plaît ? ».

Nous séjournâmes longtemps au Havre ; la ville fut bombardée à plusieurs reprises pendant que nous y étions et bloquée tout le temps. Nous paradions en ligne d'embossage, comme on le faisait à Boulogne, afin d'éloigner les bombardes, et nous figurâmes dans plusieurs engagements sans conséquence, mais qui nous faisaient donner au diable par la population, celle-ci étant persuadée que c'était notre présence qui attirait l'ennemi. . . . .

Il est vrai que notre commandant avait une responsabilité très grande et qu'il ne pouvait pas exposer légèrement un fort détachement de la Garde, manquer son opération ou être pris sans gloire. . . . .

Nous étions prêts depuis quelque temps et il restait toujours à faire voile, lorsqu'un autre capitaine de vaisseau, M. Hamelin, fut envoyé pour prendre le commandement d'une division de la flottille qui se trouvait ainsi que nous au Havre et qui était également prête. Celui-ci ne balança pas, il décampa à peine arrivé, passa heureusement avec tous ses navires et il était rendu à Boulogne que nous étions toujours à délibérer. . . . .

Un soir, les circonstances nous paraissant favorables, nous nous réunîmes au nombre de quatre et allâmes trouver le colonel en lui disant : « Nous nous mettons en ligne en dehors, amarrés les uns aux autres, et nous soutiendrons l'attaque des bâtiments ennemis jusqu'à ce que nous soyons au fond : pendant ce temps, vous filerez avec le reste. » Certes, on peut penser de cette proposition ce qu'on voudra, mais au moins elle était franche et généreuse. Elle ne fut

pas acceptée, mais je crois qu'elle décida néanmoins notre départ qui eut lieu le lendemain. J'eus l'honneur d'être en serre-file.

Nous appareillâmes au brun de nuit avec jolie brise et presque vent arrière et naviguâmes toute la nuit sans aucun embarras. Le lendemain nous passâmes devant Dieppe où nous devions prendre des pilotes ; nous continuâmes à petite voile pour donner à la mer le temps de monter dans le port de Boulogne. Enfin, nous parûmes devant ce lieu de rendez-vous et entrâmes immédiatement en grande partie. Je dis en grande partie, parce que quatre de nos canonnières et quelques bateaux plats manquèrent leur entrée et furent donner du nez sur la plage. Il ne résulta rien de fâcheux de cet incident, mais il nous fut extrêmement désagréable à cause des circonstances.

Il faut savoir que nous entrions précisément au milieu d'une fête, que le premier consul, nouvellement fait empereur, y était entouré de son armée et qu'il inaugurerait à ce moment même la magnifique institution de la Légion d'honneur. C'est pendant la première distribution si solennelle des croix que nous parvinmes, et cette apparition inattendue, qui semblait un complément de bonheur, fut reçue par Napoléon et son armée comme un effet de son étoile. Il était piquant d'apporter nous-mêmes une ombre à ce tableau par la maladresse de quelques-uns des nôtres. . . . .

J'insiste sur cet incident, parce que, dans la disposition d'esprit où nous nous trouvions, il nous humilia profondément et il eut cela de remarquable que ce ne fut pas les officiers auxquels le malheur était arrivé qui en souffrirent davantage et qui en furent les plus affectés,

L'Empereur s'en occupa et peut-être en conçut-il dès ce moment quelques doutes sur la bonne composition de cette partie de sa Garde. Nous fûmes mandés au quartier général le lendemain et là, tout en nous félicitant de notre heureuse arrivée, il demanda comment il se faisait que des officiers eussent manqué le port. On lui parla de l'absence des pilotes. « Bah ! les pilotes, il faut le devenir soi-même. Si j'étais officier de marine, la première chose que je ferais en arrivant dans un port serait de prendre un bateau de pêche et d'aller reconnaître l'entrée scrupuleusement, de manière à la retrouver de nuit comme de jour. . . . . »

L'Empereur nous congédia affectueusement et ne parut pas, dans la suite, se souvenir de ce petit événement. Nous sûmes seulement qu'il avait dit à son ministre : « Je vous avais demandé des loups de mer pour ma Garde, et vous ne m'avez donné que des blancs-becs. » Ce à quoi M. Decrès

répliqua : « Sire, aucun des blancs-becs n'a manqué le port, et ceux qui ont fait côte sont officiers depuis plus de huit ans. » Nous regardâmes cette réponse comme un dédommagement pour nous autres, jeunes gens, qui tenions tant à notre renommée.... Mais, au fond, nous gardâmes longtemps au cœur le désir de prendre une revanche à la première occasion qui s'offrirait. Cette occasion ne manqua pas de se présenter bientôt, car nous étions bloqués de très près. Il est vrai que nous évitions soigneusement de nous laisser couper de la terre et que comme nous tirions peu d'eau, l'ennemi ne pouvait nous suivre que jusqu'à une certaine distance. Il essaya de nous envoyer des brûlots pendant que nous figurions en ligne d'embossage, et une belle nuit que le vent et la marée lui paraissaient favorables, il aventura des catamarans de toutes dimensions ainsi que quelques cutters qui s'enflammèrent et sautèrent devant notre ligne; mais tout cela n'eut pas le moindre résultat, nous en fûmes quittes pour un beau pré coupé et quelques autres avaries de minime conséquence. La réunion de la flottille était toujours le point de mire des Anglais et ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour l'empêcher. De là, une foule d'engagements heureux pour nous, puisque notre but s'accomplissait généralement sans pertes. Nous étions répartis dans les trois ports d'Étaples, de Boulogne et de Wimereux; ce dernier était principalement affecté à la Garde Impériale et nous y avions une fort belle baraque qui nous servait de quartier général. Nous y mangions ensemble et donnions de temps à autre de bons dîners, mais il était difficile de se loger et on habitait sa canonnière, quelque peu agréable qu'en fût le séjour. Tant que dura le premier été, cela alla bien; nous pensions que des spéculateurs ne manqueraient pas de bâtir quelques maisons et c'est ce qui arriva. Seulement, elles étaient horriblement incommodes, mais enfin cela valait mieux que le bord lorsqu'on ne pouvait sortir en rade. Nous tenions au surplus la ligne d'embossage hiver comme été, toutes les fois que le temps le permettait, et on ne nous faisait rentrer d'ordinaire que lorsqu'il était manifestement impossible de tenir davantage. Il arrivait fréquemment alors que des canonnières manquaient le port et étaient obligées de filer pour Calais et même pour Dunkerque, ce qui n'était pas commode à cause du peu de qualité de nos navires et aussi parce que la nuit survenait toujours avant qu'on se décidât à faire courir. On fit quelques pertes à cause de cette persistance et trois canonnières se perdirent corps et biens; elles se remplirent par le côté, ne pouvant soutenir l'effort de leur voilure. C'était là des accidents; mais ils

étaient inévitables dans une si grande foule et ils ne pouvaient pas être mis en balance avec les avantages qu'on retirait du séjour en rade. On s'amarinait beaucoup par cette pratique continuelle et on apprenait à prendre son poste vivement dans les mauvais cas. Les soldats se faisaient à la vie du bord et ils n'étaient plus malades après quelques sorties. On acquit finalement une si grande habitude, que toute l'armée put être embarquée une fois dans une heure et demie. C'est prodigieux, mais c'est exact, et jamais, je crois, on n'avait fait jusque-là un pareil tour de force.

Je ne rapporte pas les mille incidents qui arrivèrent à cette époque, les revues multiples, les changements d'installation ou de répartition des navires, et les absences comme les survenances inopinées de l'Empereur. On sait que le maréchal Soult commandait l'armée et l'amiral Bruix la flotte. Ces deux prévôts de l'expédition restaient toujours à Boulogne et menaient un grand train. De leur côté, les habitants de la haute ville donnaient des fêtes et les plaisirs succédaient régulièrement aux travaux. Comme la soldé était toujours alignée et qu'on avait une foule de suppléments considérables à cause des ouvrages extraordinaires que l'armée accomplissait, la ville s'enrichissait à vue d'œil. Les bals des autorités ou des divers corps avaient lieu au spectacle et la ville pouvait à peine contenir les invités. On venait non seulement de la banlieue, mais aussi des villes voisines et souvent de Paris. C'était une véritable bonne fortune pour les belles qui aimaient la danse et aucune ne courait la chance de rester sur sa chaise, quelque peu que la nature l'ait favorisée, car il y avait trente cavaliers pour une dame, si ce n'est plus.

Nous étions particulièrement accueillis, nous autres marins, dans la société boulonnaise, et deux de nos plus brillants officiers finirent par y prendre femme. Nous réussissions facilement à nous faire admettre et il ne tenait qu'à nous d'imiter nos camarades. Il est même probable que les choses auraient tourné de ce côté et que le vent du ménage aurait soufflé sur nous d'une manière irrésistible sans la guerre d'Autriche. . . . .

Cependant, le temps marchait, les événements se pressaient et le moment de la solution approchait à grands pas. Déjà quelques officiers de confiance stationnaient au cap Gris-Nez, pour observer je ne sais quel arrivage sur lequel on ne s'expliquait pas, mais que nous devinions facilement. Il s'agissait de l'escadre de l'amiral Villeneuve, que l'Empereur attendait comme le Messie et que, par une combinaison véritablement fort habile, il voulait attirer dans la Manche.

Cette escadre, que les dernières nouvelles laissaient à la Martinique, avait trompé l'ennemi jusque-là, et rien ne l'empêchait de le primer encore devant Boulogne. Le calcul de l'Empereur était bien simple, et il était évident que s'il était maître du canal au moyen de la flotte pendant quelques jours, l'expédition se ferait avec sûreté. Alors, Dieu seul peut savoir quelles en auraient été les conséquences. Mais l'escadre n'arriva pas. Elle rencontra l'ennemi et livra le combat qu'on appela dans le temps des Quinze-Vingts. . . .

L'humiliation de la Marine fut complète. . . .

Le tolle fut général. On devine notre situation à nous autres, jeunes marins, pleins d'amour-propre et vivant dans ce milieu de la Garde Impériale et de l'armée. Elle était digne de pitié et il nous fallut beaucoup de force d'âme pour ne pas en être accablés. Nous tinmes bon néanmoins, et il faut avouer, à la louange de nos camarades de terre qu'aucun d'eux ne l'aggrava par la moindre réflexion désobligeante. Ils cherchaient à nous consoler, au contraire, et ils redoublèrent d'attention pour nous. C'était de la générosité autant que de la justice.

Dès que l'escadre combinée fut entrée à Cadix, à la suite du combat en question, il y a à croire que le projet de descente fut abandonné (in petto) par l'Empereur et qu'il se décida à battre les Anglais sur le dos de leurs alliés du continent. Il continua néanmoins de venir à Boulogne de temps à autre, et rien ne fut changé dans la disposition de l'armée. Ici quelques réflexions.

Si au lieu de se laisser aller à la routine et de confier une opération aussi importante que celle de l'entrée de la flotte française dans le canal de la Manche où elle devait nécessairement prévenir les Anglais, à un homme qui déjà avait montré peu de décision à Aboukir, le ministre d'alors eût éclairé Napoléon sur la portée de cet homme, peut-être les choses eussent tourné tout autrement. Je ne voudrais pas porter un jugement téméraire ni rien dire qui puisse ternir la mémoire de l'amiral Villeneuve ; il était trop brave de sa personne, comme il l'a bien prouvé, et même expérimenté, mais il manquait totalement d'initiative, et son caractère n'était pas à la hauteur de sa mission. Je ne serais pas étonné que la crainte d'aborder franchement la navigation de la Manche ne soit entrée pour quelque chose dans son allure et son peu d'empressement. Il fut peut-être assez malavisé pour mettre en ligne de compte le danger de perdre ses vaisseaux à la côte, tandis qu'une pareille perte devait être hasardée sans hésitation. Il ne fallait voir que la fin dans une telle affaire et on peut supposer qu'il ne la vit pas

uniquement. Si c'est là un de ses motifs, il est déplorable qu'il eût si mal compris son rôle. La vérité est qu'il y avait dans son escadre cent officiers qui l'auraient joué plus franchement et qu'il valait mieux pour une opération de ce genre, *un matelot aventureux*, que le tacticien le plus habile. Cosmao, Bourdais, etc.... où étiez-vous ? (1).

Une première fois, la démission du capitaine Daugier n'avait provoqué chez l'Empereur qu'un refus accompagné, comme nous l'avons vu précédemment, de reproches assez vifs à l'amiral Decrès pour lui avoir transmis la lettre de démission. Mais en mars 1805, le capitaine Daugier ayant renouvelé l'offre de sa démission, toujours en s'appuyant sur l'état précaire de sa santé, cette fois Napoléon entra dans une violente colère qui se manifesta par l'envoi de la lettre suivante, écrite de La Malmaison le 24 ventôse an XIII (15 mars 1805) :

Daugier, commandant des Marins de la Garde, donne sa démission en se fondant sur des motifs de santé.

Faire connaître à cet officier que je n'accorderai jamais mon estime à un officier qui donne sa démission en temps de guerre. Il sera rayé du tableau des capitaines de vaisseau, sans qu'il puisse prétendre à aucune récompense nationale. Il me sera aussi présenté un rapport pour que la décoration qui lui a été accordée, lui soit retirée.

Cependant, cette affaire n'eut pas de suite fâcheuse ; le commandant Daugier, en présence des terribles représailles dont il était menacé, s'il maintenait sa démission, resta à son poste et servit comme toujours avec honneur et distinction. Il devint plus tard préfet maritime de Lorient et ne quitta le commandement du bataillon des Marins de la Garde Impériale qu'à la fin de l'année 1808, à la suite d'événements dont on trouvera plus loin le récit.

Il semble cependant que l'Empereur conserva pendant un certain temps quelque rancune au commandant des Marins de la Garde en raison de ses offres réitérées de démission, car ayant appris peu de temps après que le capitaine Daugier

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.



prenait quelque repos à Paris, il adressa à ce sujet la lettre suivante, courte mais significative, au ministre de la marine, à la date du 3 floréal an XIII (23 avril 1805) :

Je croyais M. Daugier à son poste ; je l'y croyais depuis longtemps. Que font donc les officiers de marine à Paris ? et un capitaine de vaisseau ne peut-il être à la mer que lorsque j'y suis ?

Le commandant Daugier se rendit à son poste.

Un état de situation des corps composant la Garde Impériale et Royale au 1<sup>er</sup> thermidor an XIII (20 juillet 1805) fournit les renseignements suivants au sujet des Marins :

*Matelots de la Garde*

Lieu de résidence : Dans les ports ; le dépôt seul à Paris.

|                                   |                           |       |
|-----------------------------------|---------------------------|-------|
| Présents sous les armes . . . . . | { Officiers. . . 34 } 714 |       |
|                                   | { Troupe . . . 680 }      |       |
|                                   | A l'hôpital. . . . .      | 7     |
|                                   |                           | <hr/> |
| Effectif du corps . . . . .       |                           | 721   |
| Manque au complet. . . . .        |                           | 97    |
| Total du complet. . . . .         |                           | 818   |
| Nombre de chevaux. . . . .        |                           | 46    |

L'état ci-dessus est certifié conforme par l'inspecteur aux revues Chadélas.

Il n'y avait à Boulogne, jusqu'à l'époque du 19 thermidor an XIII (7 août 1805), que des détachements de la Garde; la majeure partie de cette troupe était restée à Paris ; mais à cette date, comme si le départ de l'expédition pour les côtes anglaises fût devenu très prochain, l'Empereur donna ordre au maréchal Bessières de faire partir pour Boulogne tous les hommes de la Garde Impériale : grenadiers et chasseurs français, grenadiers et chasseurs italiens, cavalerie et infanterie, gendarmes d'élite, capables de faire la guerre, etc., etc. ; seuls les dépôts devaient rester à Paris. Cependant, quelques jours plus tard, 20 thermidor an XIII (8 août 1805), Napoléon écrivit au même maréchal Bessières pour l'informer que « s'il y avait quelque chose de

parti, de la Garde, il laisse continuer, mais qu'il retienne le reste ». Enfin, le 18 fructidor an XIII (28 août 1805), le maréchal Berthier recevait l'ordre de faire partir de Boulogne pour Strasbourg toute la Garde à pied et à cheval, l'artillerie, les chirurgiens et les ambulances, en un mot tout ce qui était nécessaire pour faire campagne; en outre, l'équipage de pont qui était à Strasbourg devait être tenu prêt avec le matériel nécessaire pour construire deux ponts sur le Rhin, aux lieux qui seraient désignés.

Quelle était donc la cause de ces ordres et de ces contre-ordres, répétés à si peu d'intervalle? C'est que l'expédition d'Angleterre était pour le moment abandonnée. Une coalition qui englobait Russes, Prussiens, Autrichiens et Suédois se préparait contre la France, coalition à laquelle il fallait faire tête immédiatement. C'est à l'Autriche que Napoléon résolut de s'attaquer tout d'abord, et ses dispositions furent prises aussitôt avec la rapidité qui présidait à tous ses actes. Ayant donné ses ordres à tous les maréchaux, il écrivit au prince Eugène le 13 fructidor an XIII (31 août 1805) : « Je suis encore à Boulogne; je compte en partir dans deux jours. La Grande Armée est en pleine marche; elle sera toute entière sur le Rhin au 1<sup>er</sup> vendémiaire. »

Avant de quitter Boulogne le 2 septembre 1805, l'Empereur avait pris dès dispositions spéciales relatives à la flottille impériale, qu'il fallait mettre à l'abri d'un coup de main de la part des Anglais, dont les tentatives étaient de plus en plus à redouter, la plus grande partie de l'armée ayant quitté les côtes de la Manche.

Les dispositions concernant la flottille sont résumées dans le décret suivant :

Camp impérial de Boulogne, le 12 fructidor an XIII.

Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — Toute la flottille sera réunie à Boulogne.

Les escadrilles qui sont à Etaples, à Wimereux et à Ambleteuse s'y rendront le plus tôt possible.

Ce qui est à Calais continuera de rester dans ce port

Il restera cependant à Wimereux et à Ambleteuse une division de chaloupes-canonnières et une section de péniches, lesquelles mettront à la mer et occuperont la rade toutes les fois que le temps le permettra.

ART. 2. — Il y aura dans le port de Boulogne 72 chaloupes-canonnières et 6 prames armées et prêtes à sortir toutes les fois que le temps le permettra. Il y aura également 72 péniches.

ART. 3. — L'amiral Lacrosse saisira toutes les circonstances qui se présenteront, soit pour attaquer l'ennemi, s'il devient trop audacieux, et le tenir en haleine et éloigné, soit pour exercer les officiers et les équipages à manœuvrer ensemble et à prendre leur ligne d'embossage et leur ligne de combat.

ART. 4. — Tout le reste de la flottille, soit française, soit batave, sera placée à flot, au delà du barrage.

Les prames seront placées dans le bassin circulaire. Du reste, il ne sera jusqu'à nouvel ordre débarqué aucune pièce de canon, aucun équipage, et la flottille sera toujours tenue armée.

ART. 5. — Au 1<sup>er</sup> vendémiaire, le ministre de la marine nous rendra compte de la partie du port de Boulogne qu'occupera chaque escadrille et nous ferons connaître nos ordres ultérieurs.

ART. 6. — Tous les marins logeront à bord, mais ils seront divisés en équipages.

ART. 7. — Il y aura autant d'équipages qu'il y aura d'escadrilles, c'est-à-dire huit. Chaque équipage sera commandé par le contre-amiral ou capitaine de vaisseau commandant l'escadrille.

L'escadrille sera divisée en cinq divisions. Chaque division sera commandée par les officiers de marine les plus élevés en grade.

ART. 8. — Dans cette organisation, les équipages d'une même division de chaloupes-canonnières, de bateaux-canonnières et de bâtiments de transport qui y sont affectés, feront partie de la même division, de manière qu'ils soient toujours entre eux.

ART. 9. — Il y aura à chaque division des sergents et des instructeurs pour instruire les marins au maniement des armes et aux manœuvres pour la défense.

Le maréchal de l'empire qui commandera assignera les

postes qu'occupera chaque équipage en cas d'attaque de l'ennemi.

ART. 10. — Les Bataves formeront trois équipages composés chacun des matelots d'une des parties de la flottille batave, ce qui portera le nombre total des équipages de la flottille à onze.

ART. 11. — Toutes les fois qu'une portion de la flottille ira en rade, non pour de simples manœuvres mais pour repousser une attaque imminente de l'ennemi, elle n'aura que des équipages renforcés et aucune troupe de terre. Les détachements de terre resteront tous à leurs drapeaux.

ART. 12. — Lorsque les équipages seront formés et instruits, il leur sera donné par nos ordres une sigle pour leur signe de ralliement.

A l'exception de l'exercice qu'ils feront deux fois par jour, il ne sera rien changé à leur manière de vivre sur leurs bâtiments.

ART. 13. — L'arsenal de terre leur fournira des fusils; celui de la marine leur fournira des gibernes.

ART. 14. — Les ministres de la guerre et de la marine sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLEON.

Le maréchal Brune fut chargé du commandement en chef à Boulogne; l'Empereur lui laissait le bataillon tout entier des Marins de la Garde, quinze bataillons de matelots, forts de 1 000 hommes chacun, et trois régiments d'infanterie de ligne; c'était plus qu'il n'en fallait pour empêcher la destruction et l'incendie de la flottille par les Anglais. Tous les bâtiments furent réunis dans le port de Boulogne, à l'exception de la division d'Ambleteuse; car Napoléon ne renonçait pas à son projet de revenir bientôt sur les côtes de la Manche, après avoir frappé un grand coup en Allemagne.

Le 26 septembre, l'Empereur était à Strasbourg; accueilli par les cris de joie des soldats; il allait les conduire de victoire en victoire jusqu'à Austerlitz.

Nous avons vu que le bataillon des Marins de la Garde était resté en entier à Boulogne, où il se livrait quotidiennement à ses manœuvres et exercices accoutumés. Cependant, avant de partir pour

l'armée, l'Empereur, jugeant avec raison que les Marins de la Garde étaient capables de lui rendre des services dans la campagne qui débutait, et voulant aussi associer la marine dans une certaine mesure au succès de ses armes, avait adressé au vice-amiral Decrès, de Saint-Cloud, le 28 fructidor an XIII (15 septembre 1805), un ordre concernant les Marins ; cet ordre était ainsi conçu :

Monsieur Decrès, donnez ordre à un équipage de 120 hommes du bataillon des Matelots de ma Garde de se rendre sur-le-champ à Strasbourg.

Dès le lendemain, l'équipage, sous les ordres du capitaine de frégate Roquebert, se mit en route pour rejoindre la Garde.

Le 23 septembre, la Garde Impériale tout entière, forte de 8000 hommes, à l'exception des Marins, était réunie à Strasbourg ; le lendemain, elle franchit le Rhin, se dirigeant sur Stuttgart avec l'Empereur ; le 9 octobre, les Marins de la Garde étaient à Donauverth, sur le Danube, le 13 à Weissenhorn. Enfin, le 20 octobre, eut lieu la reddition de la très importante place forte d'Ulm ; 50000 Autrichiens, sous les ordres du général Mack, ayant capitulé sans conditions, défilèrent devant l'armée française. Les Marins de la Garde, l'arme au pied, avec toute la Garde rangée en bataille, autour de l'Empereur, assistèrent au défilé de l'armée autrichienne.

D'Ulm, la Grande Armée s'achemina vers la capitale de l'Autriche ; pendant cette marche, les Marins furent chargés de convoier les approvisionnements de la Garde. L'Empereur, avec le gros de ses forces, suivit la rive droite du Danube ; cependant, arrivé à la hauteur des ponts de Passau et de Linz, il fit traverser le Danube aux deux divisions Gazan et Dupont, sous le commandement supérieur du maréchal Mortier, avec mission de suivre la rive gauche du fleuve, en se tenant à la hauteur de l'armée principale ; le but de l'Empereur, en agissant ainsi, était de prémunir contre une attaque des Autrichiens du prince Ferdinand, son flanc gauche,

qui paraissait toutefois suffisamment protégé par le fleuve large et profond.

Quoi qu'il en soit, pour que le maréchal Mortier ne se trouvât pas trop isolé, l'Empereur fit réunir toutes les embarcations qu'on put trouver sur le Danube et sur ses affluents de l'Inn, de la Trauss et de l'Ens et en forma une flottille dont les équipages furent constitués par les Marins de la Garde, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Lostange. Cette flottille, sur laquelle on embarqua tout ce qu'il était difficile de traîner après soi, vivres, munitions, voire même une partie de l'artillerie du maréchal Mortier, devait descendre le Danube, en se tenant toujours à la hauteur des divisions Gazan et Dupont sur la rive gauche, et du gros de l'armée impériale sur la rive droite.

Le 11 novembre 1805, la division Gazan, avec laquelle marchait le maréchal Mortier, se trouvait en avant, à une journée de marche environ de la division Dupont, quand elle fut attaquée furieusement, aux environs de Diernstein, par 30 000 Russes ; la flottille manœuvrée par les Marins de la Garde n'était pas en vue et il n'était pas possible, par conséquent, de compter sur elle pour transporter les troupes de Gazan sur la rive droite du fleuve ; bientôt, cependant, apparurent quelques bâtiments de la flottille qui précédaient les autres de plusieurs heures et, par un hasard heureux, avaient à bord l'artillerie du maréchal Mortier. Aussitôt, le général Fabvier, qui commandait l'artillerie du corps, fit débarquer ses pièces et le combat s'engagea, acharné, mais inégal. Les régiments du général Gazan n'avaient guère d'autre alternative que d'être détruits ou faits prisonniers avec un maréchal de France, quand la division Dupont, arrivant à marches forcées, rétablit le combat en notre faveur et sauva la situation.

Arrivés à Vienne, les Marins suivirent la Garde à Austerlitz ; avec la Garde également, ils assistèrent à la célèbre bataille du 2 décembre, mais sans y prendre part ; la Garde à pied ne fut pas non plus engagée : « Elle en pleurait de rage, est-il dit, dans

le 31<sup>e</sup> Bulletin de la Grande Armée, et comme elle demandait absolument à faire quelque chose : — Réjouissez-vous, lui dit l'Empereur, de ne rien faire, vous devez donner en réserve ; tant mieux, si l'on n'a pas besoin de vous, aujourd'hui. »

Un armistice fut conclu, après Austerlitz ; Napoléon avait formé le projet d'armer en guerre cinq petites canonnières montées par les Marins de la Garde, mais ce projet dut être abandonné par suite de la conclusion de la paix.

Pendant ce temps-là, écrit l'amiral Grivel, nous rongions notre frein à Boulogne, avec un réel chagrin, l'opération abandonnée ou du moins fort ajournée. Un ordre subit, auquel nous ne nous attendions guère, vint nous consoler. Un détachement de 120 marins dut s'acheminer vers la frontière que nous venions de franchir et j'eus la chance d'en faire partie. Nous partîmes gaiement du pied gauche et nous portâmes à marches forcées sur Ulm ; mais les succès étaient si rapides que, malgré toute notre diligence, nous ne pûmes rallier la Garde qu'au delà du Danube. J'avais dû quitter le détachement à Passau, pour accompagner quatre grands bateaux à bord desquels on avait placé je ne sais combien de soldats disséminés et qui allaient tous rejoindre leur corps. Les raisons pour lesquelles ils en avaient été séparés étaient plausibles, et l'on conçoit qu'à la suite d'une marche si longue et si accélérée, il y eût des retardataires obligés. Mais il se trouvait dans le nombre quelques rouleurs que la subordination arrangeait moins bien que le vagabondage, et ce n'était pas une petite affaire que de conduire cette bande désordonnée. J'en vins à bout néanmoins, à force de précautions et de fermeté ; mais, arrivé à Braunau, mes bateliers désertèrent et, le lendemain, je fus obligé de dériver sur Vienne avec quelques riverains enlevés de force, qui ne manquèrent pas, plus tard, de m'échouer au milieu du fleuve. Je débarquai comme je pus et après avoir pris langue avec le commandant le plus voisin, qui envoya une garde au lieu de l'échouage, tout le monde fut acheminé par terre. Je passai durant ce trajet sur l'ancienne forteresse de Diernstein, célèbre par la captivité de Richard Cœur de Lion, et sous l'abbaye de Melk. En arrivant à Vienne, je fus logé sur le Graben, chez le comte Hugo, chambellan de Sa Majesté Apostolique, lequel était avec l'empereur en Moravie.

Pendant que je dépensais ainsi mes loisirs à Vienne, en attendant que les Marins rappelés de Krems, où on les avait

laissés d'abord, eussent rejoint, la bataille d'Austerlitz eut lieu et l'on sait ce qui s'en suivit (1).

Après la campagne d'Autriche, la Garde Impériale et les Marins rentrèrent en France à petites journées et arrivèrent à Paris au commencement de l'année 1806.

Au 1<sup>er</sup> vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), il existait, dans le magasin des Marins de la Garde, les effets et fournitures ci-dessous énumérés :

Une seule qualité de drap bleu à 21 fr. 50.  
 Galon d'or de 15 lignes, 12 lignes, 8 lignes. — Tresse plate or et laine, tresse carrée idem.  
 711 glands de laine à 0 fr. 30.  
 1 trèfle d'or pour trompette à 12 fr.  
 12 capotes à 48 fr. — Gilets de toile. — Pantalons de toile.  
 6 dragounes or et laine à 10 fr. — 82 idem en laine à 1 fr. 75.  
 16 paires d'épaulettes de sous-officier à 16 fr.  
 142 plumets à 5 fr. 50. — 59 pompons à 0 fr. 92.  
 2 shakos de maîtres à 26 fr. — Cocardes.  
 145 shakos de matelots à 10 fr. 50.  
 447 paires de bas de coton blanc à 4 fr. 09.  
 853 paires de bas de coton bleu à 3 fr.  
 186 paires de bas de laine à 3 fr. 20.  
 417 paires de bottes à 20 fr. 60.  
 826 paires de souliers à 5 fr. 35.  
 104 sacs de peau à 7 fr. 21.  
 106 gibernes à 3 fr. 50. — 906 ceinturons vernis à 6 fr. 50.  
 151 baudriers vernis à 7 fr. 50.  
 9 colliers de tambour à 16 fr. 48. — 2 cuissards vernis à 8 fr. 50.  
 3 paires de baguettes de tambour à 8 fr. 24.  
 82 cordons de shako en laine à 2 fr. 06.  
 7 cordons de shako or et laine à 25 fr. 75.  
 Brosses à habits. — Brosses à souliers. — 24 visières à 1 fr.

Vu et vérifié par le président du conseil d'administration.

Signé : Daugier.

Vu et vérifié par l'inspecteur aux revues.

Signé : Chadélas.

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.



## CHAPITRE V

Année 1806. — Etat de situation du bataillon des Marins.  
— Anecdote. — Préparatifs de guerre avec la Prusse. —  
Cent Marins de la Garde partent pour la Grande Armée.  
— Iéna. — Les Marins de la Garde sur la Vistule.

L'empereur Napoléon était rentré à Paris le 26 janvier 1806, au retour de la campagne d'Autriche, et il avait fait porter au Sénat les nombreux drapeaux pris à l'ennemi. Il voulut, dès son arrivée, manifester ses sentiments de gratitude à l'égard de la Garde Impériale et, le 27 janvier, il adressa la lettre suivante à M. Roguin, payeur général de la Grande Armée :

Faites payer à ma Garde 15 jours de solde: si elle a passé à Strasbourg, envoyez-la-lui en argent en quelque endroit qu'elle se trouve.

Il s'agissait de quinze jours de solde supplémentaire, et les Marins de la Garde, cela va sans dire, participèrent à cette générosité.

Cependant, dès le commencement de l'année 1806, l'attitude de la Prusse paraissait déjà des plus énigmatiques; aussi, Napoléon, dans sa prévoyance et avec sa perception si nette des faits, écrivait-il de Paris, le 8 février 1806, au maréchal Berthier, son chef d'état-major général :

J'ai laissé à Strasbourg un piquet de mes chevaux et 300 hommes de ma Garde; au moindre événement, j'y arriverai comme l'éclair; mais ayez la plus grande prudence, car il ne faut pas causer d'alarme inutile.

Un état de situation des corps composant la Garde Impériale au 1<sup>er</sup> avril 1806 fut dressé par les soins de l'inspecteur aux revues de la Garde, Chadélas; cet état fournit les renseignements suivants sur les Marins de la Garde :

Lieu de leur résidence : Paris et dans les ports.

|                                      |   |                    |     |          |
|--------------------------------------|---|--------------------|-----|----------|
| Présents sous les armes. . . . .     | } | Officiers. . . . . | 9   | } Total  |
|                                      |   | Troupe. . . . .    | 131 |          |
| Aux hôpitaux (1). . . . .            |   | Troupe. . . . .    | 7   | } hommes |
| Absents hors de la division. . . . . | } | Officiers. . . . . | 21  | } 584    |
|                                      |   | Troupe. . . . .    | 563 |          |
| Effectif du corps . . . . .          |   |                    | 731 | hommes   |
| Il manque au complet . . . . .       |   |                    | 87  | —        |
| Total du complet . . . . .           |   |                    | 818 | —        |
| Nombre de chevaux : 48               |   |                    |     |          |

Il résulte de cet état que l'équipage des Marins qui avait fait la campagne d'Autriche, resta en garnison à Paris, au moins jusqu'à nouvel ordre. Il fut caserné à l'Ecole Militaire.

Parmi les sous-officiers du bataillon des Marins de la Garde, restés à Boulogne et qui n'avaient pas pris part à la dernière campagne, figurait le maître d'équipage de 1<sup>re</sup> classe, Jacques-Valery Fontaine, qui était entré avec ce même grade au bataillon des Marins en 1803, lors de la formation du corps et qui comptait alors plus de trente ans de navigation. Une fois déjà, et ce ne devait pas être la dernière, il avait été fait prisonnier par les Anglais (en 1780) et interné à Halifax (Nouvelle-Ecosse). Quoique son pays d'origine, Saint-Valery-sur-Somme, ne fût distant de Boulogne que d'environ quinze lieues, le service était si actif que les Marins de la Garde n'obtenaient pas facilement la permission de s'absenter. Aussi, Jacques Fontaine qui était marié, très désireux de voir sa femme et une mignonne fillette d'environ huit ans, qu'il adorait, résolut-il de les faire venir à Boulogne, puisqu'il ne pouvait se rendre auprès d'elles.

Quelques jours plus tard, par une superbe matinée du printemps de l'année 1806, une matelote de Saint-Valery, revêtue de ses plus beaux atours : coiffe à large tuyauté de dentelle, fichu bleu croisé

(1) L'hôpital de la Garde à Paris, était celui du Gros-Caillou. Cet hôpital avait pour chirurgien en chef Larrey, et pour médecin en chef, Sûe, le père du fameux romancier. Le pharmacien en chef de l'hôpital du Gros-Caillou et de la Garde, avait nom Sureau.

(Note de l'Auteur.)

sur la poitrine, large et courte jupe rouge, accompagnée d'une fillette, avait traversé, à mer basse, la baie de Somme entre Saint-Valery et le Crotoy; puis, les deux voyageuses s'étaient engagées résolument à travers les dunes de sable, tourmentées ainsi que les vagues de la mer, qui s'étendent de la pointe de Saint-Quentin dans la direction de Boulogne. Sous leurs pas, bondissant hors des touffes de câpriens sauvages, les lapins, si nombreux dans ces parages désolés, fuyaient éperdus, au grand amusement de l'enfant; les poissons s'élançant hors des étangs que côtoyaient les deux matelotes, retombaient lourdement dans l'eau. Allongeant le pas, autant que le permettaient les petites jambes de la fillette, Marie-Jeanne et sa fille, obliquant un peu à droite, ne tardèrent pas à atteindre la belle route impériale qui va d'Abbeville à Boulogne-sur-Mer. Là, une voiture passait; le voiturier complaisant les accueillit à ses côtés et elles ne tardèrent pas à arriver dans Montreuil, à peu près à moitié route du terme de leur voyage. Elles y passèrent la nuit, de sorte que le lendemain matin, au petit jour, bien reposées, elles reprirent la route de Boulogne.

Dans l'après-midi du même jour, aux abords de Boulogne, un gigantesque sous-officier des Marins de la Garde (il avait 1 m. 78 de taille) que le plumet de son shako faisait paraître plus grand encore, arpentait le terrain, non sans manifester une vive impatience. C'était l'époux, c'était le père des deux voyageuses attendues, qu'il ne tardait pas à serrer dans ses bras: « Papa, papa », criait la fillette qui ne se sentait pas de joie en entourant de ses petits bras le rude cou du marin.

Après les premiers épanchements, on fit route en famille, et l'on ne tarda pas à arriver à Boulogne au moment où s'allumaient les premières lumières dans la ville et dans le camp.

Dès qu'elles eurent pris un peu de repos, dès le matin du jour suivant, Jacques Fontaine n'eut rien de plus pressé que de faire à sa femme et à sa fille les honneurs de la ville et du camp. Au cours de la

promenade, on arriva dans la région où s'élevait la baraque de l'Empereur, alors absent de Boulogne. Aucune pièce de la baraque ne fut négligée dans la visite, et on entra bientôt dans la chambre à coucher déserte de Napoléon. Le lit de camp légendaire était dressé dans un coin ; alors, le sous-officier des Marins de la Garde, saisissant sa fillette, sa petite Marie-Jeanne, alors âgée de huit ans, comme nous l'avons dit, l'étendit pendant quelques secondes sur le lit de camp : « Tiens, lui dit-il en patois picard, tu pourros dire eq' t'os couqué dins l'lit de l'Empereur (1) ».

Après un court séjour à Boulogne, les deux Marie-Jeanne regagnèrent leur petite ville natale, enchantées du voyage, il n'est pas besoin de le dire.

Après cette digression, à propos de laquelle le lecteur nous pardonnera d'avoir mêlé le plaisant au sévère, il nous faut revenir aux graves événements du temps.

L'empereur Napoléon, les yeux toujours fixés dans la direction de l'Est, vers ce royaume de Prusse dont les agissements attiraient tout particulièrement son attention, écrivait de Saint-Cloud, le 10 septembre 1806, au maréchal Berthier :

Mon cousin, les mouvements de la Prusse continuent à être fort extraordinaires ; ils veulent recevoir une leçon. Je fais partir demain mes chevaux et dans peu de jours ma Garde. Ils partent sous le prétexte de la diète de Francfort.

Si les nouvelles que je reçois continuent à être les mêmes, je compte faire partir vendredi une avant-garde d'un millier de chevaux de ma Garde et huit jours après le reste. Ainsi, j'aurai 3 000 chevaux, 6 000 hommes d'infanterie d'élite et 36 pièces de canon.

Et quelques jours plus tard, le 19 septembre 1806, au roi de Hollande :

Les circonstances deviennent tous les jours plus urgentes. Ma Garde est partie en poste et fait en six jours la route de Paris à Mayence.

(1) « Tiens, tu pourras dire que tu as couché dans le lit de l'Empereur ». (*Authentique.*)

Il était évident qu'une nouvelle campagne se préparait : l'équipage des Marins de la Garde qui était à Paris reçut l'avis de se tenir prêt à partir ; les hommes en congé eurent ordre de rejoindre, témoin la lettre suivante que le quartier-maître trésorier des Marins de la Garde, Mahoudeau, adressait, le 18 septembre 1806, au commissaire de l'Inscription Maritime à Saint-Valery-sur-Somme :

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner l'ordre au matelot La Croix, de Cucq (1), en congé dans sa famille, de rejoindre à Paris, dans le plus bref délai possible, le bataillon des Marins de la Garde Impériale dont il fait partie.

Le maréchal Bessières ne tarda pas à recevoir des ordres, qu'en sa qualité de colonel-général de la garde, l'Empereur, lui adressait de Saint-Cloud, le 19 septembre 1806 :

Mon cousin, donnez l'ordre à votre chef d'état-major de partir le 23 pour se rendre à Mayence en toute diligence afin de tout préparer pour l'organisation de la Garde, au fur et à mesure de son arrivée. Il est nécessaire de faire partir les boulangers et tous les autres ouvriers de la Garde par les voitures établies pour les transports de la Garde, afin qu'ils arrivent aussi promptement qu'elle. Donnez également ordre aux commissaires, ordonnateurs, chirurgiens et employés de la Garde d'être tous rendus le 30 septembre à Mayence. Vous-même, vos aides de camp et le reste de votre état-major, partirez le 24, afin d'arriver à Mayence le 28, pour accélérer l'organisation des corps de ma Garde, et préparer tout ce qui est nécessaire pour votre dépôt. Vous ferez partir le reste de la Garde à cheval de toute arme le 21, de manière que le 21 au soir, il ne reste plus à Paris, personne à partir.

Voici les corps qui doivent composer ma Garde :

|   |             |
|---|-------------|
| Deux régiments de chasseurs à cheval . . .  | 1200 hommes |
| Deux régiments de grenadiers à cheval . . .   | 1200 —      |
| Un régiment de gendarmerie d'élite . . . . .  | 400 —       |
| L'escadron de mamelucks . . . . .   | 80 —        |
| Deux régiments de chasseurs à pied . . . . .  | 2000 —      |
| Deux régiments de grenadiers à pied . . . . .   | 2000 —      |
| Quatre divisions d'artillerie de vingt-quatre pièces de canon, un parc composé de douze pièces de canon, plus |             |

(1) Hameau près de Berck-sur-Mer.

|   |      |   |
|---|------|---|
| 1000 hommes d'artillerie, . . . . .   | 1000 | — |
| Quatre bataillons de dragons à pied,<br>chaque bataillon composé de quatre<br>compagnies. . . . .   | 2400 | — |
| Quatre bataillons de grenadiers et de<br>voltigeurs composés des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> batail-<br>lons, formés dans les 5 <sup>e</sup> , 25 <sup>e</sup> et 26 <sup>e</sup> divi-<br>sions militaires. . . . . | 2400 | — |

ce qui fait plus de 12 000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie. Comme ces bataillons auront besoin de chefs de bataillon, de capitaines et d'adjudants-majors, ne laissez aux bataillons de vélites qu'un chef de bataillon et faites partir l'autre avec les quatre meilleurs capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, lesquels seront rendus à Mayence avant le 30 septembre et seront employés aux différents bataillons.

Dans cette énumération des corps de la Garde qui sont appelés à faire campagne, ne figurent pas les Marins ; cependant, l'Empereur bientôt se ravise, et le lendemain du jour où il avait adressé au maréchal Bessièrès les ordres précédents, il envoyait un nouvel avis, toujours pour ce maréchal, de Saint-Cloud, le 20 septembre :

Mon cousin, faites partir par les relais, comme l'infanterie de ma Garde, un équipage de matelots de ma Garde, composé de 100 hommes, pour se rendre à Mayence.

Six jours plus tard, l'équipage était sur les bords du Rhin.

Tout annonçait le prochain départ de l'Empereur qui, avant de quitter Paris, avisait Cambacérès qu'il était nécessaire de diminuer les gardes du palais :

En général, disait Napoléon, il faut habituer les Parisiens à ne plus voir tant de sentinelles. C'est le seul moyen d'ôter les 6 000 hommes que j'y ai laissés et de pouvoir les envoyer aux frontières, si les circonstances l'exigent.

Toute la garde, voyageant en poste, était arrivée à Mayence dès le 25 septembre, à l'exception de la Garde à cheval qui n'arriva que quelques jours plus tard ; l'Empereur lui-même parvint dans cette ville le 28 septembre au matin.

En Prusse, on ne soupçonnait rien ou presque rien de tous ces mouvements des troupes fran-

caises ; un véritable délire s'était emparé des Prussiens qui, ardemment, se préparaient à la guerre.

De Mayence, Napoléon avait filé droit sur Bamberg, d'où il écrivait, le 7 octobre 1806, au roi de Bavière :

Le roi de Prusse a donc déclaré la guerre ! Il me menaçait donc de la commencer le 8. Sans doute il voulait empêcher la jonction des forces que je fais venir de France ; il ne se doutait pas qu'elles étaient arrivées et que ma Garde même, qui n'est partie que le 22 septembre, était à Bamberg dès le 9 octobre. Je ne puis cependant que me louer de ce soin qu'ils ont eu de bien constater mon bon droit aux yeux de l'Europe.

Dans l'espace de quelques jours, la Prusse allait être réduite à merci. En effet, deux batailles le même jour, 14 octobre 1806 ; deux victoires : Iéna sous Napoléon, Auerstadt avec Davoust, et le royaume de Prusse n'existait plus ; son roi fuyait éperdu vers les extrêmes limites de ses anciens Etats.

A Iéna, comme à Austerlitz, la Garde à pied n'avait pas donné ; le rôle des Marins, dans cette première partie de la campagne, s'était borné à assurer les approvisionnements de la Garde.

Le 15 octobre 1806, du champ de bataille même, l'Empereur, enorgueilli de sa victoire si décisive, lançait le cinquième bulletin de la Grande Armée :

La bataille d'Iéna a lavé l'affront de Rosbach et décidé en sept jours, une campagne qui a entièrement calmé cette frénésie guerrière qui s'était emparée des têtes prussiennes.

La Garde Impériale voyait, avec un dépit qu'elle ne pouvait dissimuler, tout le monde aux mains et elle dans l'inaction. . . . .

Le 27 octobre 1806, Napoléon, entouré de sa Garde y compris les Marins, fit son entrée en vainqueur dans la capitale prussienne et y resta jusqu'au 25 novembre. Le vingt-et-unième bulletin de la Grande Armée, rend compte de l'entrée solennelle à Berlin :

L'Empereur a fait, hier 27, une entrée solennelle à Berlin. Il était environné du prince de Neufchâtel, des maréchaux Davoust et Augereau, de son grand maréchal du palais, de son grand-écuyer et de ses aides de camp. Le maréchal Lefebvre ouvrait la marche à la tête de la Garde Impériale à pied ; les cuirassiers de la division Nansouty étaient en bataille sur le chemin. L'Empereur marchait entre les grenadiers et les chasseurs à cheval de sa Garde. Il est descendu au palais à 3 heures après midi ; il y a été reçu par le grand maréchal du palais Duroc. Une foule immense était accourue sur son passage. L'avenue de Charlottenbourg, à Berlin, est très belle.

La première partie de la campagne était terminée.

Il était permis d'espérer qu'après la terrible leçon infligée aux Prussiens, le 14 octobre 1806, les Russes, leurs alliés, trouveraient dans ce désastre ample matière à réflexion et feraient des démarches dans le but d'obtenir la paix. Il n'en fut rien, et, le 1<sup>er</sup> novembre, 50 000 Russes ayant franchi le Niémen, vinrent peu de temps après occuper Varsovie. Napoléon, qui avait quitté Berlin le 25 novembre, se dirigea vers la capitale de la Pologne, précédé du corps du maréchal Davoust. La Garde Impériale et les Marins l'y suivirent. A son approche, les Russes, abandonnant Varsovie presque sans combat, allèrent s'établir derrière la Narew ; l'autre rive de ce fleuve fut occupée par les troupes françaises. Mais dans le but d'assurer à son armée, pour sa subsistance pendant l'hiver, la possession d'une plus grande étendue de territoire, où elle pourrait trouver des ressources en vivres, l'Empereur résolut de passer la Narew, de refouler les Russes, et choisit pour cette opération le point où cette rivière fait sa jonction avec l'Ukra. Il voulut présider lui-même à cette opération, et donna l'ordre aux Marins de la Garde d'amener des barques rassemblées sur les rivières de l'Ukra et de la Narew. Dans ces barques, manœuvrées par les Marins de la Garde, sous le feu de l'ennemi, passèrent d'abord quelques compagnies de voltigeurs qui commencèrent à tirailler



avec les Russes ; d'autres marins, pendant ce temps, aidés des pontonniers, sous la direction de leurs officiers, construisaient à la hâte un pont de bateaux qui fut terminé et en état de livrer passage à sept heures du soir. C'était le 23 décembre ; tout ce travail s'était fait sous les yeux de l'Empereur, qui félicita les Marins de la Garde de leur activité. Dès que le pont fut praticable, la division Morand, en colonnes serrées, précédée par le 17<sup>e</sup> de ligne, le 13<sup>e</sup> léger et une nuée de tirailleurs, le franchit à la hâte ; un combat de nuit s'engagea aussitôt. A minuit, on était maître de la position des Russes, qui, battus dans plusieurs autres rencontres, se retirèrent sur la Prégel.

L'armée française établit ses quartiers d'hiver sur la Vistule.

A la fin de l'année 1806, la situation du bataillon des Marins de la Garde est la suivante : le gros du bataillon est toujours à Boulogne ; un détachement de 100 hommes est à la Grande Armée ; enfin, il y a à Paris : 2 officiers, 7 hommes disponibles, 20 hommes proposés pour la retraite, 2 hommes aux hôpitaux, ainsi qu'il résulte d'un état certifié par le colonel Arrighi, commandant les dragons et les dépôts de la Garde Impériale, à l'époque du 18 novembre 1806.

Sur les vingt hommes mentionnés plus haut et proposés pour la retraite, sept furent ajournés ; pour ce qui concerne les treize autres, le bureau des invalides eut à s'occuper de la question, et le ministre Decrès adressa à l'Empereur, à la date du 23 septembre 1806, le rapport suivant :

Sire, le maréchal Bessières m'a fait passer une liste de treize marins qu'il a jugés susceptibles d'être réformés à cause d'infirmités qui les mettent dans l'impossibilité de continuer leurs services, et il m'a demandé de régler leur solde de retraite suivant le grade et les services de chacun d'eux, d'après la loi du 28 fructidor an VII (14 septembre 1798) et le décret du 10 thermidor an XII (29 juillet 1804), qui déterminent les soldes de retraite à accorder aux militaires de votre Garde.

Les services de ces marins n'avaient été portés sur la

liste de M. le maréchal Bessières que d'après leurs déclarations. J'ai pensé qu'il était indispensable que la durée en fût justifiée et j'ai demandé dans les ports des états en forme du service de chacun d'eux, antérieurement à leur incorporation dans la Garde. Il en est résulté quelque différence dans l'énoncé des services entre mon état de proposition et celui de M. le maréchal, mais j'ai cru ne devoir régler les soldes de retraite que sur des services constatés d'une manière authentique. J'ai au surplus réglé ces soldes de retraite conformément : 1° à la loi du 28 fructidor an VII ; 2° à l'arrêté du 28 frimaire an XII (20 décembre 1803) ; 3° au décret du 10 thermidor de la même année.

Comme ces pensions sortent de la classe de celles sur lesquelles la loi du 13 mai 1791 m'autorise à prononcer, j'ai cru devoir soumettre ce travail à l'approbation de Votre Majesté.

Dès qu'il eut pris connaissance de ce rapport, l'Empereur promulgua, le même jour, un décret ainsi conçu :

Sur le rapport du ministre de la marine :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les treize marins de la Garde dénommés dans l'état de proposition ci-joint recevront des soldes de retraite conformément à la fixation déterminée à chaque article.

ART. 2. — La dépense annuelle de 4 022 fr. 69, à laquelle s'élève cet état, sera acquittée sur les fonds de la caisse des Invalides de la Marine, conformément à l'article 85 de l'arrêté du 11 fructidor an II (28 août 1793).

ART. 3. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret.

La question de l'établissement des retraites pour les Marins de la Garde n'avait soulevé, en 1806; aucune difficulté ; il n'en fut pas de même, nous le verrons plus loin, lorsque le bataillon passera de la Marine à la Guerre.

Au printemps de l'année 1806, trois officiers de l'état-major du bataillon des Marins de la Garde, MM. Daugier, colonel, Grivel et Margueritte, lieutenants de vaisseau, capitaines au bataillon, avaient été chargés, par ordre de l'Empereur, d'une mission importante (exploration du golfe de Venise), mission dont l'amiral Grivel a défini le but et

raconté les principales péripéties dans ses mémoires inédits :

Le colonel des Marins de la Garde, M. Daugier, écrit l'amiral, fut chargé, par le ministre de la marine, d'une reconnaissance que l'Empereur avait fort à cœur et qui concernait le golfe de Venise. Il s'agissait de parcourir le littoral entier de l'Adriatique et d'en faire la description sous le rapport naval, afin de bien établir le parti qu'on pouvait en tirer ; il fallait que cette opération eût lieu dans le courant de l'été, et il était bien, par conséquent, de la commencer aux premiers beaux jours.

Je fus choisi par le colonel pour l'assister dans son travail, avec mon camarade de Margueritte. Nous quittâmes donc Paris et passâmes les Alpes au Mont-Cenis, emportés par un excellent coupé, et nous nous rendîmes à Milan, où nous devons voir le jeune vice-roi, qui n'était autre que le prince Eugène de Beauharnais, récemment marié à la fille du roi de Bavière. Le titre de prince, que je donne ici pour la première fois au colonel des chasseurs de la Garde était, comme celui de roi donné à l'électeur de Bavière et comme le mariage qui s'en suivit, une suite naturelle de la campagne d'Austerlitz. On allait vite en ce temps-là ; Napoléon, devenu roi d'Italie, en avait confié le gouvernement à son fils adoptif, et la sagesse avec laquelle ce jeune homme menait les affaires de ce pays, justifiait parfaitement ce choix.

Rien de mieux ordonné que sa petite cour de Milan, et on disait que le petit royaume ne l'était pas moins bien, que les finances étaient administrées avec talent et intégrité, la justice rendue impartialement et l'armée en bon ordre, comme la petite marine italienne.

Nous eûmes l'honneur d'être présentés à la belle vice-reine à Monza, et nous passâmes quelques jours à Milan pour visiter cette ville célèbre ; après quoi, nous nous rendîmes à Venise où devaient commencer nos investigations. On quittait d'ordinaire la terre ferme à Mestra, petit bourg où se trouve toujours un grand nombre de gondoles et de doubles gondoles qui vous mènent à Venise en deux ou trois heures. Après avoir remisé notre voiture et pris les arrangements pour la trouver en bon état à notre retour, nous nous embarquâmes gaiement et ne tardâmes pas à arriver à une osteria fort belle, située sur le canal Grande ; nous nous y établîmes assez confortablement. . . .

. . . . On comprend que nous qui venions pour un objet spécial fort éloigné d'une vie de paresseux, nous avions autre chose à penser ; nous avions l'ordre de faire une reconnais-

sance nautique et militaire du golfe de l'Adriatique, et nous eûmes d'abord à nous occuper des moyens. Après les premières courses indispensables et la visite sommaire que nous fîmes à l'arsenal, nous louâmes un petit bateau d'une trentaine de tonneaux et, avec lui, quatre matelots de Rovigo, parmi lesquels un patron; ce dernier connaissait ou était censé connaître la navigation de ses côtes natales, et il n'avait pas à cela un grand mérite, attendu qu'elles sont les plus belles et les plus commodes qu'un marin puisse parcourir. Je m'attachai à installer notre domicile nouveau à bord de cette barque, de mon mieux, car nous devions l'habiter un certain temps. Cela n'empêcha pas de me livrer à une exploration méthodique que nous fîmes de l'arsenal vénitien et de ses dépendances. Il ne renfermait plus de vaisseaux de guerre pour le moment, et une frégate de 40 canons était le seul bâtiment en chantier, mais les matières abondaient et les ouvriers également; on voyait qu'au premier ordre on pouvait bâtir, là, des escadres. La grande difficulté était de les en faire sortir, la mer ne montant pas assez dans les lagunes pour qu'un bateau de 17 pieds pût y flotter, même en s'allégeant. La sortie de l'arsenal devait être changée, entre autres choses, si on voulait dégager convenablement la voie. . . .

Je n'entends pas vous trainer à ma suite dans les mille canaux que nous fûmes obligés de suivre, ni vous obliger de sonder avec moi le grand nombre de passes que nous crûmes devoir reconnaître. Il y en aurait trop long à dire; je m'arrêterai seulement sur quelques points principaux. La magnifique rade de Pola se présente d'abord avec ses trois goulets, ses abords faciles et ses fonds excellents. Elle peut contenir autant de vaisseaux qu'on voudra, et les plus forts peuvent venir bord à quai, sans la moindre crainte. Les quais sont faits par la nature et n'ont besoin que des revêtements ordinaires, attendu que le roc les forme naturellement et que j'ai trouvé généralement de 7 à 8 brasses à pic, touchant d'une main à terre et sondant de l'autre dans l'embarcation. Il y a à Pola, en outre de la rade véritablement superbe et des bassins intérieurs parfaitement accores et abrités autant qu'on peut le désirer, un reste d'antiquités romaines. . . .

Nous quittâmes Pola plus tôt que nous nous y attendions et tout à fait à l'improviste. Le colonel ordonna un beau matin de faire voile pour Rovigo sans autre explication, et sur-le-champ nous filâmes le long de la côte d'Istrie, véritable côte de marbre, bleue clair, extrêmement accidentée, et que nous explorâmes pouce à pouce sans interruption. Il

va sans dire que nous n'en faisons pas le plan, et que nous nous bornions à une reconnaissance qui peut donner une idée de la navigation en général et servir de guide à un bâtiment qui eût voulu nous suivre, fût-il du plus grand tirant. Nous sondions exactement toutes les passes et donnions toutes les indications nécessaires pour qu'on pût entrer et sortir des ports que nous visitions, avec sûreté. Nous n'avions pas grand mérite à cela, l'eau étant profonde presque partout, et les écueils élevés au-dessus de sa surface. Nous ne manquions pas non plus de parler de l'armement des divers points qu'il nous paraissait utile de munir de bonnes batteries, ainsi que de la facilité qu'auraient les convois, une fois que la côte serait pourvue de canons ; nos matelots de Rovigo étaient assez pratiques jusqu'à Raguse et nous servaient avec affection parce que nous les traitions bien. J'avais fait disposer le bateau à peu près comme un yacht de plaisance, aux agréments près, bien entendu, mais nous y étions couchés à l'aise et nous pouvions y faire une cuisine passable. Nous vivions de poisson, ordinairement, et de ce que nous pouvions nous procurer dans nos relâches. Le gibier n'était pas rare et les légumes abondaient, ainsi que les fruits. Quand le raisin fut mûr, ce qui ne tarda pas, nous n'en manquions jamais. Je dois avouer que nous nous approvisionnions la plupart du temps comme si nous avions été dans l'âge d'or, et que lorsque nous ne trouvions pas de maître à qui parler sur les écueils chargés de vignes que nous visitions, nous n'en cueillions pas moins les plus belles grappes, sans remords ; c'était du reste une compensation légitime de ce qu'en notre qualité d'étrangers, on nous faisait payer en plus sur les marchés de l'Istrie et de la Dalmatie. Je m'accommodais très bien de cette vie de fatigue le jour et de repos la nuit ; coucher sur la dure n'était rien pour moi, et la vie nomade m'a toujours arrangé ; puis j'aimais à voir du nouveau, et, là, ma satisfaction était entière sous ce rapport, car il est impossible, lorsqu'on regarde avec l'œil d'un marin cette profusion de belles rades et de ports faits par la nature, de n'être pas dans une sorte de ravissement. La terre aussi avait son mérite, et les costumes variaient selon les lieux, excitant notre curiosité. Lorsque nous n'avions aucun intérêt, que nous jetions l'ancre pour la nuit, et qu'après avoir dressé notre table sur l'arrière du bateau, nous nous mettions en train de faire honneur à notre souper, c'était plaisir de voir comme nous devisions, et l'appétit vraiment formidable que nous avions.

Toujours cheminant, toujours sondant, prenant des

relèvements et enfin examinant la côte pied à pied, nous arrivâmes successivement à Zara où nous trouvâmes garnison française. Je ne dirai rien de cette capitale dalmate, parce que nous ne nous y arrêtâmes que peu de jours et que j'ai hâte d'arriver à Raguse. On connaît l'histoire de cette petite république si sage, si modeste, et dont les marins étaient appelés à bon droit les *Hollandais de la Méditerranée*. Là, pas une famille et peut-être un individu qui ne soit intéressé directement au profit de la navigation. On est dans l'usage, lorsqu'on engage des servantes, dont il y a toujours bon nombre dans chaque maison, de leur allouer, selon leur degré d'ancienneté, une portion de plus en plus grande de cette sorte de bénéfice. Rien de plus patriarcal que ces familles ragusaises et dont l'intérieur est si différent de ce que l'on voit ailleurs. Ce qu'il y avait de bizarre, c'était la différence extrême que nous trouvions entre les patriciens chez qui nous étions logés et les gens de leur service. On aurait dit deux races différentes ; autant nos hôtes, tant mâles que femelles, nous paraissaient frappés d'une laideur incurable, autant le peuple nous paraissait beau et avenant. Nous ne cherchâmes pas à nous rendre compte de cette singularité de la nature, parce que nous étions occupés de toute autre chose, mais j'y ai souvent pensé, et je suis convaincu qu'il n'est pas de Français de cette époque qui, ayant habité Raguse quelque temps, n'ait fait les mêmes observations. La ville où commandait le général Lauriston, au pied du Monténégro, est par conséquent en rapport continuel avec le *velika* ou l'évêque de cette montagne, évêque grec qui réunit tous les pouvoirs et commande à la communauté. Ses ouailles, quoique peu civilisées, à ce qu'on dit à Raguse, sont soumises à leur pasteur et ne manquent pas de ces rudes vertus qu'on trouve d'ordinaire chez les peuples primitifs ; en revanche, elles sont guerrières, ce qui veut dire pillardes en ce pays-là, et elles regardent les biens des gens de la plaine environnante comme leur appartenant, dès qu'elles peuvent s'en emparer ; c'est l'histoire des Highlanders écossais avec les habitants des basses terres. Quoi qu'il en soit, ces Monténégrins, assistés de je ne sais combien d'autres et poussés, dit-on, par les Russes, avaient tout à coup bloqué Raguse où se trouvait le général Lauriston avec une garnison très faible, et il avait fallu une marche rapide des Français pour les refouler de nouveau dans leurs montagnes. Cette opération fit beaucoup d'honneur au général Molitor qui commandait dans cette partie, et fut regardée dans le temps comme très audacieuse et très habile. On était encore sous le coup de

cet événement lorsque nous arrivâmes, et c'est à la table du général Lauriston, qu'il nous avait généreusement offerte, que je l'ai entendu souvent célébrer. L'ennemi, en se retirant, avait incendié presque tous les navires qui étaient en construction à Sainte-Croix, qui est le chantier de Raguse et une localité maritime de la plus grande beauté et commodité. Les Russes parurent quelque temps après notre arrivée avec quatre vaisseaux de ligne devant le port ; ils paraîtront quelques jours et disparurent enfin ; on les disait commandés par le général Siniavine. C'est pendant les soirées que nous passâmes chez le général Lauriston que je recueillis plusieurs informations réelles sur le caractère de l'amiral de Villeneuve, informations qui me donnèrent la clef des hésitations de cet amiral et de la série de fautes qui nous furent si fatales. On sait que le général avait été détaché exprès par l'Empereur pour accompagner l'escadre jusqu'à son arrivée dans la Manche, et qu'embarqué à Toulon avec l'amiral, il ne le quitta qu'après l'affaire dite des Quinze-Vingts ou de Caldès. Il eut, pendant cette longue navigation, des entretiens perpétuels et absolument confidentiels avec lui, et fut à même de juger sinon de ses moyens comme homme de mer, du moins de sa résolution dans les cas difficiles. Imbu des pensées de Napoléon sur la grande opération que l'amiral de Villeneuve conduisait, pénétré des résultats décisifs que cette opération pouvait amener, et persuadé qu'elle allait couronner dignement les merveilleux travaux de l'armée française, le jeune aide de camp faisait son possible pour faire passer dans l'âme de son interlocuteur le feu de la sienne et pour le maintenir à la hauteur de l'entreprise, mais il n'y réussit qu'à demi, et bien que toujours réservé, surtout quand il parlait à des marins, le général Lauriston laissait entrevoir qu'il n'avait pas trouvé le ressort sur lequel il avait cru pouvoir compter dans la personne de M. de Villeneuve. Il parlait trop souvent de ses oliviers, disait-il, et du bonheur de mener une vie tranquille en Provence, et se plaignait constamment du fardeau qu'on lui avait imposé et du peu de moyens qu'on lui avait donné pour le soulever...

... Nous partîmes pour Cattaro, mais ne pûmes nous enfoncer dans ces bouches si renommées ni les examiner en détail, à cause du défaut de sûreté. Nous trouvâmes en arrivant la pointe d'Orso occupée momentanément par le général Marmont, qui avait établi son bivouac au bord de la mer, et c'est là que j'eus la bonne fortune de l'entendre raconter au général C. quelques-unes de ses aventures, et que j'eus la première révélation sur l'existence d'Ali, pacha

de Janina, ce terrible despote destiné à une mort digne de sa vie...

... Nous terminâmes là nos travaux de cette partie du golfe et rentrâmes à Raguse ; nous y fûmes reçus avec la même cordialité qu'à notre dernier passage par le général Lauriston et les autorités françaises, et nous commençâmes, là, à mettre en ordre les nombreuses notes qui devaient plus tard former la base de notre travail. Nous repassâmes, en revenant sur nos pas jusqu'à Venise, par les points les plus intéressants, et nous visitâmes avec soin les îles, dont quelques-unes fort remarquables. Jusque-là nous n'avions visité qu'un côté du golfe, mais c'était de beaucoup le plus intéressant, l'autre n'offrant guère que des plages de peu de ressources pour la navigation. Ainsi, là, comme dans notre Manche, les côtes opposées l'une à l'autre sont totalement différentes, celles de l'Istrie et de la Dalmatie étant admirablement pourvues de rades excellentes, tandis que celle de l'autre côté n'a que peu ou point d'abri, si ce n'est que celui d'Amone ; nous la visitâmes néanmoins avec l'attention requise, et cette visite nous donna l'occasion de voir Loretto, ville célèbre par sa Madone et par le beau temple qu'on lui a élevé.

Nous fîmes, là, provision de chapelets, sachant que je ferais un véritable plaisir à ma famille en lui rapportant ces objets vénérés. Je ne manquai pas de les lui expédier en rentrant en France, ainsi que des chapeaux de paille que nous achetâmes plus tard à Florence (1).

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.



Les Marins de la Garde ont fait passer les bateaux avec leur habileté et leur résolution ordinaires.

(77<sup>e</sup> Bulletin de la Grande Armée).

## CHAPITRE VI

Année 1807. — Le magasin d'habillement. — On achète des marmites pour faire la soupe. — Croisières sur le Frische-Haff. — Bataille d'Eylau. — Les Marins approvisionnent l'armée. — Sous le feu du fort de Graudenz. — Départ de Boulogne pour la Grande Armée du gros bataillon. — En observation devant Dantzig. — Bataille de Friedland. — Sur le Niémen. — Six aigles de la Légion d'honneur. — Les Marins de la Garde à Stralsund. — Qui paiera la goutte aux matelots? La Guerre ou la Marine? — Réception de la Garde Impériale par la Ville de Paris.

Un relevé général des effets existant dans les magasins d'habillement des Marins de la Garde Impériale fut dressé au 1<sup>er</sup> janvier 1807; l'état, vu et vérifié par le commandant Daugier, permit de constater que les objets, de même nature que ceux énumérés dans deux états antérieurs (voir pages 54 et 85) étaient seulement plus nombreux.

Jusqu'en 1814, les effets en magasin furent constamment du même modèle, car à partir de l'année 1807, l'uniforme ne fut plus guère modifié; seules, les quantités d'effets subirent des changements.

A la date du 5 janvier 1807, du camp impérial de Varsovie, l'Empereur rendit un décret, en vertu duquel des fonds furent alloués aux différents corps de la Garde, pour augmenter le bien-être des hommes dans la mesure du possible. Les Marins de la Garde sont mentionnés dans ce décret, dont nous reproduisons les articles les concernant :

Au camp impérial de Varsovie, le 5 janvier 1807.

Napoléon, empereur des Français, etc. . . , nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 3. — Notre ministre de la guerre mettra à la disposition des colonels commandant les régiments de notre Garde, pour qu'ils aient à se procurer de bonnes marmites :

- 1 200 fr. pour les grenadiers à cheval ;
- 1 200 fr. pour les chasseurs à cheval ;
- 2 400 fr. pour les grenadiers à pied ;
- 2 400 fr. pour les chasseurs à pied ;
- 400 fr. pour la gendarmerie d'élite ;
- 1 200 fr. pour l'artillerie ;
- 150 fr. pour les marins.

Les conseils d'administration des corps passeront sans délai dès marchés et seront fournis avant le 20 janvier de toutes les marmites nécessaires.

ART. 6. — L'intendant général fera délivrer, sur les chemises dont la confection a été ordonnée en Silésie :

- 2 000 chemises aux chasseurs à pied ;
- 2 000 chemises aux grenadiers à pied ;
- 800 chemises aux grenadiers à cheval ;
- 860 chemises aux chasseurs à cheval ;
- 900 chemises à l'artillerie ;
- 50 chemises aux marins.

Il sera fourni des toiles pour faire à l'infanterie 2 000 sacs de distribution pour chaque régiment.

ART. 11. — Le major général, l'intendant général et le ministre, directeur de l'administration de la guerre, sont chargés de l'exécution du présent décret, dont une expédition sera envoyée à chacun des colonels des régiments de notre Garde.

Signé : NAPOLÉON.

Les rigueurs de la saison, pendant un hivernage de longue durée, dans une contrée froide et humide, justifiaient amplement ces mesures.

Dans les premiers mois de l'année 1807, avant la bataille d'Eylau, l'armée française resta dans ses cantonnements en Pologne, entre Varsovie et Elbing, couvrant la ligne de la Vistule et couverte par

la Passarge au nord et les affluents de la Narew au sud (1).

Pendant cette période, les Marins de la Garde avaient armé quelques barques du pays et croisaient constamment dans le Frische-Haff pour surveiller les mouvements des corvettes anglaises qui, venant du golfe de Dantzig, se livraient journellement à des tentatives de débarquement de vivres et de munitions destinés aux Russes et aux Prussiens. Sur leurs barques, les Marins de la Garde remontaient souvent jusqu'à Elbing, communiquant avec la division du général Dupont, du corps de Bernadotte, qui occupait cette région et formait l'extrême gauche de l'armée française.

Le 8 février 1807, fut livrée la bataille d'Eylau, « fort chaude, fort animée et assez chanceuse (2) ». 55 000 Français combattirent toute la journée, au milieu des tourbillons de neige qui leur fouettaient le visage, contre 80 000 Russes auxquels vinrent se joindre 7 000 Prussiens vers la fin de la journée. Les Marins de la Garde ne prirent aucune part à cette action ; leur devoir était ailleurs ; seul, des troupes de la Garde à pied, un bataillon de grenadiers, sous la conduite du général Dorsenne, soutint le choc de la garde impériale russe, aux environs du cimetière d'Eylau.

Les Russes ayant été repoussés, l'armée française qui avait combattu dans cette sanglante journée, rentra dans ses cantonnements, derrière la Passarge.

Dans la période qui suivit la bataille d'Eylau, le rôle des Marins de la Garde Impériale fut à la fois des plus actifs et des plus importants ; la grande préoccupation de l'Empereur n'était pas de vaincre l'ennemi, mais d'approvisionner son armée en vivres et en munitions. A Varsovie, M. de Talleyrand donnait tous ses soins pour assurer le transport de la Vistule à la Passarge, des vivres indis-

(1) Pour faciliter la compréhension des faits et des lieux, nous avons cru utile de donner une carte sommaire des régions occupées par l'armée française au commencement de l'année 1807.

(2) Lettre de Napoléon à M. de Talleyrand.

pensables. « Battaie les Russes, si j'ai du pain, lui écrivait Napoléon, est un enfantillage..... Donnez de l'argent, j'approuve tout ce que vous ferez; du biscuit et de l'eau-de-vie, c'est tout ce qu'il nous faut; trois cent mille rations de biscuit et dix-huit ou vingt mille pintes d'eau-de-vie qui peuvent nous arriver dans quelques jours, voilà ce qui déjouera les combinaisons de toutes les puissances ».

Les Marins de la Garde, dont le concours acquit alors une importance considérable, furent employés au transport de ces vivres, dont l'armée avait un besoin si urgent, et ils allaient les chercher jusqu'à Thorn, sur la Vistule, dans des embarcations recueillies dans le pays même, et ils ne furent détournés de cette mission que pour aider les pontonniers aux travaux de construction de ponts, sur différents points de la Vistule, notamment à Marienwerder. Du champ de bataille même d'Eylau, le 11 février 1807, Napoléon, après avoir battu l'ennemi, préoccupé avant tout, pour pouvoir le battre encore, d'assurer la subsistance de son armée, adressait au maréchal Berthier l'ordre suivant :

Donnez l'ordre aux Marins de la Garde de se rendre à Thorn, ainsi qu'aux pontonniers de la Garde; ces pontonniers sont toujours du côté de Varsovie. Donnez l'ordre au général d'artillerie de diriger tous les pontons de l'armée sur Osterode.

L'exécution des diverses opérations auxquelles devaient se livrer les Marins de la Garde, n'était pas toujours sans danger pour eux, d'autant plus que nous n'étions pas absolument maîtres du cours de la Vistule. A Graudenz, il y avait une petite citadelle dont on avait négligé de s'emparer, en raison de son importance secondaire; l'Empereur s'était contenté d'en assurer le blocus, au moyen de quelques troupes polonaises, mais la libre navigation de la Vistule n'en était pas moins entravée par cette citadelle, dont les forts dominaient le fleuve. Le 27 février, de son quartier général d'Osterode, Napoléon adressait une note au maréchal Bessières; cette note était ainsi conçue :

Le maréchal Bessières donnera ordre à la compagnie des Marins de la Garde de se rendre à Marienwerder pour la construction du pont: Il se concertera avec le général Songis pour que ces marins prennent à Graudenz quarante bateaux qui s'y trouvent et passent la nuit sous le fort pour se rendre à Marienwerder. Il chargera le capitaine de frégate qui les commande de lui rendre compte chaque jour de l'avancement du pont et d'envoyer un officier à Elbing pour sonder le port et le Frische-Haff, afin de savoir quelle espèce de bâtiments peuvent entrer et quelle espèce de bâtiments on pourrait armer pour être maîtres du Frische-Haff.

Ces différentes opérations furent conduites avec la plus grande habileté et valurent aux Marins de la Garde une citation dans le 77<sup>e</sup> bulletin de la Grande Armée. « Il a fallu vaincre bien des difficultés de transport, mais la Vistule nous a offert un moyen facile et prompt. Les Marins de la Garde ont fait passer les bateaux sous le fort de Graudenz avec leur habileté et leur résolution ordinaires ».

Les quarante bateaux que les Marins avaient reçu mission d'aller prendre à Graudenz étaient destinés à amener, non seulement des vivres et des munitions, mais encore le matériel de siège et les approvisionnements pour le siège de Dantzig.

Pendant le passage de nuit sous le fort de Graudenz, un seul des quarante bateaux avait échoué sur les bancs de sable de la Vistule et il avait été impossible de le renflouer, séance tenante, malgré tous les efforts de son équipage, contrarié par l'obscurité. Mais le lendemain, le contre-maître Godard des Marins de la Garde, aidé seulement de deux matelots, se rendit en plein jour dans une petite barque, à bord du chaland échoué. Alors les trois matelots de la Garde se mirent résolument à l'œuvre, et malgré le feu du fort, qui leur envoya pendant leur travail bon nombre de coups de canon, dont douze donnèrent dans les flancs du bateau, ils réussirent à renflouer le chaland, dont le chargement était précieux et à l'emmener.

Les ponts de Marienbourg et de Marienwerder étant établis par les soins des Marins de la Garde, l'Empereur résolut de se rapprocher de la Vistule

et d'établir son quartier général à Finkinstein. Mais avant de quitter Osterode, il voulut donner une nouvelle marque d'intérêt à ses soldats blessés, et dans ce but il adressa la lettre suivante à M. de Talleyrand :

Monsieur le prince de Bénévent, j'ai l'habitude de donner aux soldats blessés un napoléon et aux officiers, cinq. Faites-moi l'état des blessés du dernier combat d'Ostrolenka qui sont à Varsovie, et lorsque vous aurez cet état, rendez-vous aux hôpitaux et faites vous-même cette distribution. Mais ayez soin de n'en pas donner aux blessés des combats de Golymin et de Pultusk, parce qu'ils ont déjà touché cette gratification.

La place de Dantzig, fort bien approvisionnée, regorgeait de vivres et de munitions de toute espèce ; elle renfermait une garnison de plus de 20 000 hommes. Tout d'abord, l'Empereur avait eu seulement l'intention d'en opérer le blocus, mais la guerre se prolongeant, il résolut d'en faire le siège et il choisit le maréchal Lefebvre pour cette opération importante ; il lui adjoignit l'ingénieur Chasseloup et le général Lariboisière. Le génie et l'artillerie devaient en effet jouer un rôle important dans le siège de cette place forte : de là le choix d'un ingénieur et d'un artilleur pour seconder le maréchal Lefebvre dans la tâche si ardue qui lui était confiée. Mais Napoléon pensa que les marins lui rendraient aussi de grands services, sinon pour les opérations du siège, du moins pour l'occupation de la rade et du port, quand la ville serait tombée entre nos mains.

Il n'y avait jusqu'alors, comme nous l'avons dit précédemment, qu'un équipage de Marins à la Grande Armée, mais dans le courant du mois d'avril 1807, l'Empereur, en prévision du siège de Dantzig, se rendant bien compte qu'une fois cette importante place tombée en notre pouvoir, il aurait besoin d'un plus grand nombre de marins, donna les ordres nécessaires pour que le bataillon entier des Marins de la Garde fût dirigé en toute hâte de

Boulogne sur Dantzig. Ces ordres, adressés au grand chancelier Cambacérés, sont les suivants :

Finkinstein, 19 avril 1807.

Mon cousin, je donne ordre au ministre Dejean de faire partir sur-le-champ en poste, de Boulogne, le bataillon des Matelots de ma Garde, qui se rendra d'abord à Wesel et de là sur Dantzig. Veillez à ce que cela s'exécute rapidement.

Le maréchal Lefebvre avait obtenu de l'Empereur l'autorisation d'établir à Langenfahr, sur la rive gauche de la Vistule, un petit poste d'observation, qui permit de contrôler le nombre et la nature des bâtiments de guerre ou marchands qui, venant de la mer, se présenteraient devant Dantzig. Ce poste avait été occupé d'abord par des hommes de la troupe, mais on reconnut bien vite la nécessité d'y installer des marins ; quatre Marins de la Garde furent désignés à cet effet et prirent possession du poste, sous le commandement de l'enseigne de vaisseau Leroy. Cet officier adressait au major général un rapport quotidien ; le rapport portant la date du 19 mai 1807 est ainsi conçu :

Rapport de l'officier des Marins de la Garde, devant Dantzig,  
À Son Altesse Sérénissime le Prince, major général de la Grande Armée.

Prince,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Altesse de l'arrivée sur la rade de deux bâtiments de commerce anglais et d'une galiote portant pavillon prussien. Ces trois bâtiments ne paraissent point avoir de troupes à bord. L'ennemi établit un pont de bateaux entre les forts Wexhelmunde et Neufarhwasser. Les vents à l'ouest.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Altesse, le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Leroy.

Sur ces entrefaites, le lieutenant de vaisseau Jean Grivel, capitaine au bataillon des Marins de la Garde Impériale, fut désigné, le 4 mai, par le ministre, pour faire, le jeudi 7 mai, la mission de la Grande Armée. Voyageant constamment en poste, nuit et jour, cet officier arriva à Dantzig le 20 mai

1807, à 5 heures du soir. Il fut aussitôt chargé du commandement du poste d'observation dirigé jusque là par l'enseigne de vaisseau Leroy, qui eut mission d'opérer des sondages dans le port d'Elbing. M. Grivel, aussitôt après la prise de possession du commandement du poste, adressait le même jour, 21 mai, deux rapports sur les faits observés, l'un à l'Empereur, l'autre au major général de la Grande Armée.

Le rapport à l'Empereur était rédigé dans les termes suivants :

Le lieutenant de vaisseau Grivel, commandant les Marins de la Garde à Langenfahr, à l'Empereur, 21 mai 1807.

#### Etat de la rade de Danzig.

Il existe sur cette rade un gros bâtiment de compagnie armé en guerre. Il est mouillé fort près de terre et de manière à protéger efficacement le fort de Neufarhwasser, si nous l'atteignons par le chemin du bord de mer. En outre, deux bâtiments de commerce à trois mâts qui paraissent légers.

A la tête des jetées sont amarrées deux corvettes anglaises de premier rang. Elles sont embossées de manière à battre, de concert avec le vaisseau, les approches de Neufarhwasser ; le dedans des jetées renferme 46 bâtiments de commerce de toutes grandeurs ; la majeure partie est sous pavillon prussien, le reste russe. L'état du port intérieur ne peut être que présumé, mais l'officier chargé des reconnaissances maritimes a des données certaines sur 40 ou 50 bâtiments de commerce, tous en hivernage et n'y croit aucun bâtiment de guerre.

Les derniers rapports ont dû annoncer l'échouage d'une corvette anglaise de 22 canons de 24, sur l'île de la Vistule, le 19 courant à 7 heures du soir.

Ce bâtiment est tombé en notre pouvoir en cherchant à pénétrer dans la ville malgré nos batteries et notre pont sur la rivière, qu'il croyait être formé de bateaux. Son action prouve sans réplique que l'ennemi a de fausses idées sur la manière dont nous avons défendu l'approche du port intérieur. Les précautions à cet égard sont parfaites et l'on peut être certain que des tentatives semblables ne réussiront jamais.

L'intention de M. le maréchal commandant est de placer la prise au plus étroit du passage, en batterie flottante. Cette



mesure serait déjà exécutée, si l'officier chargé des mouvements maritimes eût eu plus d'hommes à sa disposition ; il a demandé, à Son Altesse le major général, 15 matelots du détachement d'Elbing pour joindre aux quatre hommes qui sont ici,

La corvette ainsi placée ne pourra recevoir aucun dommage des vents ni de la mer. On fera prendre soin de sa mâture et de ses agrès, et elle demeurera aussi disponible que dans le port ; elle ajoutera un nouvel obstacle au passage vers la ville, qu'elle pourra surveiller plus directement que les postes de terre. Les vents sont au nord, en bonne brise, rien ne paraît en vue.

Signé : L' Grivel.

Le rapport destiné au maréchal Berthier, également daté du 21 mai, était le suivant :

Langenfahr, le 21 mai 1807.

A Son Altesse Sérénissime le prince, major général de la Grande Armée.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse Sérénissime de mon arrivée à Dantzig, hier, 20 du courant, à 5 heures du soir.

Mon premier soin, après m'être présenté à l'état-major de M. le maréchal commandant, a été de reconnaître l'état de la rade et de la mer. J'ai donné le reste de la soirée et la nuit entière aux travaux nécessaires pour relever une corvette anglaise qui s'était échouée sur la pointe de l'île de la Vistule, la veille, 19 du courant.

Au moyen des mesures qu'avait prises M. le lieutenant Leroy, mon prédécesseur, le bâtiment a été relevé avec assez de promptitude et conduit à l'autre bord, dans une place plus abritée que le lieu de son échouage. Le vent qui se fait avec le jour a suspendu nos travaux, mais à l'accalmie du soir, nous espérons le mettre définitivement à l'endroit le plus convenable de la rivière, où j'en présume que les intentions de M. le maréchal sont de l'armer en batterie flottante.

Le bâtiment échoué est *Le Téméraire*, corvette anglaise de 22 caronades de 24, doublée en cuivre, et dont la coque paraît en fort bon état. Il a échoué en cherchant à s'ouvrir un passage jusqu'à la ville pour laquelle il était porteur de quelques munitions dont les commissaires chargés du débarquement ont dû rendre compte à Votre Altesse.

Pour dégréer convenablement le navire et le démâter, je n'ai pas le nombre d'hommes suffisant. Je prie Votre Altesse de vouloir bien considérer si la position du détachement d'Elbing lui permet de mettre une quinzaine d'hommes à ma disposition pour quelques jours; je n'ai que quatre matelots et ce secours m'est indispensable. J'ai vu moi-même, ce matin, l'état de la rade et du port; il consiste en 46 bâtiments de la dernière expédition, la plupart prussiens et le reste russes. Deux corvettes anglaises amarrées sur la jetée de l'ouest, et un vaisseau de compagnie, armé en guerre, mouillé sur la rade, de manière à protéger conjointement avec les corvettes le bord de la mer, près le fort Neufarhwasser. Le lieutenant Leroy ayant fourni personnellement à Votre Altesse le rapport des mouvements maritimes, je la crois suffisamment informée de ces divers bâtiments.

Depuis son dernier rapport du 19, deux bâtiments de commerce à trois mâts ont mouillé sur la rade; ils paraissent légers. Le lieutenant Leroy, retenu à bord de la corvette échouée par ordre de M. le maréchal, n'a pu observer s'ils ont mis quelque chose à terre. Au large, il n'y a rien en vue, et les vents soufflent toujours bon frais du nord.

Je prie Votre Altesse Sérénissime, Monseigneur, d'agréer l'expression de mon profond respect et de mon dévouement.  
Signé : Grivel.

Dans ses mémoires inédits, le vice-amiral Grivel raconte qu'à peine arrivé de Paris, porteur du courrier de l'Empereur, il fut appelé par celui-ci au château de Finkinstein :

Sa Majesté, écrit l'amiral Grivel, était dans une petite chambre attenante au grand salon de réception et qui était métamorphosée en cabinet de travail; Elle était debout, ayant devant elle une petite table et était seule : « D'où venez-vous ? — De Paris, Sire. — Avez-vous vu l'Impératrice ? — Oui, Sire. — Que faisiez-vous à Paris ? — Je revenais d'Italie et travaillais, sous les ordres de mon colonel, au rapport sur l'opération que nous venions de faire dans le golfe de Venise (1). — Vous appartenez aux Marins de ma Garde ? — Oui, Sire. — Eh bien, allez-vous-en à Dantzick; on m'a envoyé là je ne sais qui, mais les

(1) M. Grivel, accompagnant le commandant Daugier, avait fait la reconnaissance du golfe de Venise (Voir page 97).

rapports que je reçois ne me semblent pas clairs. Rendez-vous-y, vous verrez les bâtiments qui sont à l'embouchure de la Vistule ; après quoi, vous m'écrirez tous les jours ce que vous apprendrez, et vous ne vous laisserez influencer ni par les maréchaux ni par les caporaux ».

Je m'inclinai sans répondre et me préparai à gagner la porte, lorsque l'Empereur reprit : Vous êtes fatigué, quand partirez-vous ? — Sur-le-champ, Sire ». Alors il répéta d'un air bienveillant : « Eh bien, allez-vous-en à Dantzick ». Cela dit, je pris congé.

... Bref, je roulais vers Dantzick, m'attendant peu à ce que je devais trouver en arrivant : la première chose que j'aperçus en découvrant la Vistule fut un grand bâtiment échoué qui devait l'être depuis peu, puisqu'il avait encore son grand foc hissé et ses voiles en pantenne. Je ne comprenais rien à l'événement, mais je ne tardai pas à en avoir l'explication : j'arrivai au village de Langdorf bientôt après, et je trouvai là un détachement de nos marins ainsi que mon ami Leroy, qui m'en remit le commandement. Il me fit connaître l'état des choses et me conduisit immédiatement chez le maréchal Lefebvre, qui m'accueillit avec bonté. Je crus devoir l'informer sans aucun détour de la commission que j'avais, et il me sut bon gré de ma franchise qu'il loua. Pour comprendre ceci, il faut savoir que la prise de Dantzick importait beaucoup en ce moment, et que l'Empereur était impatient en conséquence.

Il avait envoyé successivement plusieurs aides de camp et même, je crois, le maréchal Lannes pour préparer l'investissement de la place, autant du moins qu'elle pouvait être investie. Comme sur ces entrefaites il était survenu à la bouche de la rivière un convoi considérable qui paraissait chargé de troupes, on consulta mon camarade Leroy pour savoir ce qu'il pensait du nombre de soldats que ce convoi pouvait amener. Il estima que le renfort pouvait être de dix mille hommes et le déclara immédiatement. Soit que cette évaluation parût exagérée, soit que la jeunesse du déclarant, qui avait à peine poil en barbe, ne permit pas d'avoir foi en ses paroles, les généraux ne furent pas d'accord pour les admettre ; de là des rapports contradictoires envoyés au quartier général et l'incertitude de l'Empereur auquel on avait probablement signalé le jeune âge de l'officier de marine. . . .

Quoi qu'il en soit, je confirmai moi-même, après avoir vu, le jugement de mon ami, et la suite prouva qu'il était juste. Je commençai ma tâche aussitôt et ne manquai pas d'écrire directement à l'Empereur tous les jours, comme

j'en avais l'ordre. Cela dura jusqu'à la prise de la place, où nous entrâmes le 27 mai 1807.

Il m'arriva ce jour-là un accident qui pouvait mettre fin aux aventures que je raconte, mais qui se borna à une grave lésion du bras gauche. Comme j'étais à la suite du maréchal Lefebvre et qu'il y avait une poussière qui empêchait de voir devant soi, mon cheval, alors au galop, tomba dans un de ces nombreux trous de bombes qui étaient çà et là sur la route et s'abattit. On me releva et je gagnai la ville assez mal en ordre pour que je dusse me coucher aussitôt chez le capitaine du port où on m'avait fait mon logement. Mais il ne pouvait être question de rester au lit : l'Empereur arrivait et me fit demander immédiatement. J'avais heureusement eu le temps de parcourir l'intérieur du port et de me rendre compte grosso modo de ce qu'il contenait. Bien m'en prit, car la première chose qu'il me demanda fut celle-ci :

— Y a-t-il des bâtiments susceptibles d'être armés en guerre ?

— Non, sire ; il y a la prise anglaise, mais elle exigerait beaucoup de travaux. Si...

Je m'arrêtai là. L'Empereur faisait sauter sans mot dire une tache de boue qu'il avait sur le genou. Après un moment de silence, il me regarda fixement en répétant le mot : « Si ? » Je repris alors :

— S'il entrait dans les projets de Votre Majesté d'établir quelques canonnières pour être maîtresses des waks, on peut le faire de suite, au moyen des caronades de la prise, que nous installerons sur des embarcations marchandes, capables de les porter et dont il y a bon nombre à Dantzick.

— C'est cela, qu'on s'en occupe.

Et l'audience finit là.

Les Marins de la Garde avaient été appelés de Boulogne depuis longtemps, car ils arrivèrent bientôt et je pus, au moyen de leur concours, exécuter promptement l'ordre reçu. Nous équipâmes en un rien de temps une douzaine de canonnières grées en cutters avec une caronade sur l'avant. Ces caronades provenaient de la prise anglaise dont j'ai parlé. Voici comment elle était tombée entre nos mains. Elle avait entrepris, au fort du siège, de remonter la Vistule jusqu'à la ville, afin de porter des munitions, mais comme elle s'en venait sous toutes voiles par bonne brise, elle toucha du côté occupé par nos troupes et si près du rivage, qu'on la cribla à l'instant à coups de fusil. C'est elle que j'avais vue avec son grand foc en l'air le jour de mon arrivée. On l'amarina sans peine, tout son monde étant descendu dans la cale pour éviter une grêle de balles. Plus tard, on la

conduisit dans le port. Elle avait vingt-quatre pièces et était à barbette. Si elle n'avait été fortuitement arrêtée, elle n'aurait pas manqué de l'être un peu plus bas par un barrage établi sur la rivière et qu'elle ne connaissait pas. L'entreprise qu'elle tentait était d'une grande hardiesse et faisait honneur à son capitaine, dont je regrette de ne pas savoir le nom (1).

Dès la réception des ordres du ministre de la guerre Dejean, au sujet du prochain départ de Boulogne du bataillon des Matelots de la Garde et de son passage de la marine à la guerre, des lettres furent échangées entre ces divers ministères et aussi avec le ministère du trésor public.

A la fin d'avril, M. Barbier, chef du bureau des étapes à l'administration de la guerre, adressait la note ci-dessous au bureau de la Garde Impériale :

Son Excellence le ministre directeur m'a chargé de prévenir le bureau de la Garde que son intention formelle était que ce bureau s'occupât de suite des moyens de faire les fonds nécessaires au transport par relais du bataillon des Marins de la Garde, de Boulogne, d'où il doit partir le 5 mai prochain, à Wesel, d'où il sera dirigé sur Dantzick. Ces fonds, m'a dit Son Excellence, doivent être pris *sur ceux du ministère de la guerre, attendu que le bataillon dont il s'agit passe au service de l'armée de terre.*

D'après le tableau d'organisation des relais, la somme à affecter au paiement ou loyer des voitures doit être portée à dix mille huit cents francs. Cette somme doit être remise à l'officier qui commande le bataillon à Boulogne, avant le 5 mai 1807.

Voici, d'autre part, le texte de la lettre envoyée le 30 avril 1807 par le ministère de la guerre, bureau de la Garde Impériale, au ministère du trésor public :

Je vous préviens, Monsieur, que conformément aux ordres de Sa Majesté, le bataillon des Matelots de la Garde qui est à Boulogne doit en partir le 5 mai et être transporté, par relais, jusqu'à Wesel, d'où il sera dirigé sur Dantzick. Le fonds nécessaire au paiement du loyer des voitures est de dix mille huit cents francs.

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

Je prie Votre Excellence de donner de suite des ordres au payeur de l'armée à Boulogne, pour qu'il remette cette somme, avant le 5 mai prochain, au commandant du bataillon des Marins à Boulogne. Les dix mille huit cents francs dont il aura fait l'avance seront compris dans la répartition des fonds accordés à la Garde Impériale pour les masses et indemnités du mois de mai, et le trésor public s'en remboursera en donnant le récépissé de la dite somme pour comptant au payeur de la Garde.

Je prie Votre Excellence de m'accuser réception de la présente.

Enfin, le 19 mai 1807, le secrétaire général du ministère de la guerre avisait le ministre de la marine Decrès, que désormais les dépenses concernant le corps des Marins de la Garde seraient acquittées par les fonds du ministère de la guerre ; la minute de cette lettre est conçue dans les termes suivants :

Monseigneur, le bataillon des Marins de la Garde Impériale passant au service de l'armée de terre, c'est sur les fonds du ministère de la guerre que doivent être acquittées, aujourd'hui, les dépenses qui concernent ce corps. Déjà, Son Excellence a fait payer la somme nécessaire à son transport par relais de Boulogne jusqu'à Wesel, ainsi que les frais de poste de M. le colonel Daugier, qui se rend à la Grande Armée. Pour être à même d'ordonnancer les autres dépenses relatives aux Marins de la Garde, Son Altesse me charge d'inviter Votre Excellence à lui faire connaître s'il n'a été apporté aucune modification à l'organisation que le décret du 10 thermidor an XII a donné à ce corps, de même qu'à la solde, aux masses et indemnités que ce décret a fixées pour chaque grade.

En marge, il est écrit : « Le ministre de la guerre a aussi fait payer ses frais de poste jusqu'à Mayence à M. le capitaine de frégate Wattier et à deux autres officiers du même grade sur le pied de chef de bataillon. »

Les ordres de l'Empereur concernant l'appel à la Grande Armée du gros du bataillon des Marins de la Garde, parvinrent à Boulogne dans les premiers jours du mois de mai 1807. La situation du corps à cette date était la suivante : il y avait à

Paris 2 officiers et 23 hommes de troupes, dont 3 aux hôpitaux ; à la Grande Armée, 6 officiers et 114 hommes ; enfin, à Boulogne, 22 officiers et 481 hommes ; le nombre de chevaux attachés au bataillon était de 43.

Le départ de Boulogne du bataillon eut lieu le 5 mai 1807, sous le commandement du colonel Daugier ; les Marins, voyageant en poste, se dirigèrent sur Wesel, ville des bords du Rhin, en passant par Gand et Anvers. A Wesel, il avait été impossible de réunir les voitures nécessaires pour effectuer le transport jusqu'à Cassel, et les Marins de la Garde voyagèrent à pied, par étapes, accomplissant le trajet qui sépare les deux villes, soit environ 50 lieues de France, en huit jours ; à Cassel même, les voitures n'étaient pas prêtes, -aussi les Marins continuèrent-ils leur route à pied jusqu'à la première étape en quittant la capitale de la Hesse ; là, des chariots avaient été rassemblés pour leur voyage ; c'est ce qui résulte de la lettre suivante, que le général Lagrange, gouverneur général de la Hesse à Cassel, adressait à l'Empereur le 21 mai 1807 :

Sire, les ordres de Votre Majesté seront exécutés. Le bataillon des Matelots de votre Garde, qui était parti ce matin de Cassel, sera transporté sur des chariots jusqu'à Berlin. J'envoie un de mes aides de camp pour faire toutes ces dispositions et assurer les transports sur la route, pour que ce bataillon n'éprouve aucun retard.

Le général Lagrange informait en même temps le ministre de la guerre à Paris du passage des Marins de la Garde à Cassel :

Monseigneur, écrivait-il, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le bataillon des Marins de la Garde Impériale, composé d'environ 480 hommes, est arrivé hier à Cassel et en est parti ce matin. Les ordres ont été donnés pour assurer la subsistance et le logement de ce bataillon sur la route.

Enfin, le général Hulin, commandant la place de Berlin, mentionnait, dans son rapport, que le

bataillon des Marins de la Garde, fort de 472 hommes, officiers compris, était arrivé à Berlin le 28 mai, venant de Mayence (1); « il en est parti aussitôt sur les voitures qu'on avait demandées », ajoutait le général Hulin dans son rapport.

Cependant, dans son impatience de voir arriver à Dantzig les matelots de sa Garde, l'Empereur écrivait de Finkinstein, le 15 mai, au général Clarke, gouverneur général de Berlin :

Le bataillon des Matelots de ma Garde sera le 29 à Magdebourg, faites-lui, là, prendre la poste en se dirigeant sur Dantzig, par Stettin. Ecrivez même pour qu'il prenne, si cela est possible, la poste à Cassel. où il sera le 20. Par ce moyen, il pourrait se trouver à Dantzig dans les premiers jours de juin.

Le 19 mai, le général Clarke, ayant reçu la lettre de l'Empereur, lui répondit dans ces termes :

J'ai fait pour le bataillon des Marins de la Garde ce que m'a prescrit Votre Majesté; cela sera plus difficile parce que je n'ai pas de commandants de place sur la route de Berlin à Stettin et qu'il faut beaucoup de charriots.

Cependant, les ordres de l'Empereur étaient si pressants, que le nombre nécessaire de chariots put être réuni sur la route de Stettin; en effet, le voyage se fit rapidement, car le général Rapp, gouverneur de Dantzig, annonçait à l'Empereur, à la date du 6 juin, que le bataillon des Marins était arrivé à Dantzig le 5 juin 1807, venant de Boulogne, et que ce bataillon, réuni au détachement qui se trouvait déjà à Dantzig, formait un total de 590 hommes. Le général Rapp ajoutait que le bataillon était venu en 30 jours de Boulogne et qu'il n'avait laissé en route que 12 hommes dans les hôpitaux.

Également à la date du 6 juin 1807, le colonel Daugier, dans une lettre destinée au maréchal Bessières, faisait remarquer que le bataillon n'avait mis que 30 jours pour faire le trajet, quoiqu'il ait

(1) Il y a là une erreur de nom, les Marins ayant franchi le Rhin à Wesel.



voyagé à pied depuis Wesel jusqu'à l'étape au delà de Cassel.

En même temps, le colonel des Marins de la Garde adressait à l'Empereur le rapport ci-dessous :

Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que, conformément à ses ordres, le bataillon des Marins de la Garde est arrivé hier dans cette ville, après avoir fait, pendant le trajet qu'il vient de parcourir, toute la diligence possible; cette diligence a été telle que, souvent, il n'a point suspendu sa marche pendant la nuit. Je me disposais, Sire, à me rendre près de Votre Majesté pour connaître ses intentions au sujet du service que les Marins auront à remplir, mais M. le gouverneur m'ayant transmis les ordres qu'il vient de recevoir de Votre Majesté à cet égard, je vais m'empressez de les exécuter aussi exactement qu'il me sera possible. Le nombre d'hommes qui se trouvaient réunis à Dantzig, en y comprenant le petit détachement resté à Elbing, est de 589, officiers compris.

J'éprouve une vive satisfaction, Sire, à annoncer à Votre Majesté que, pendant toute la route, il ne s'est pas élevé une seule plainte contre le bataillon et que tous les officiers ont parfaitement fait leur devoir et sont animés du meilleur esprit.

Quant à ce qui me concerne particulièrement, Sire, je puis assurer Votre Majesté que je serai toujours disposé à exécuter ses ordres avec zèle, et je désire qu'Elle en trouve une preuve dans l'empressement que j'ai mis à me joindre au bataillon, quoique je ne fusse pas dans un bon état de santé depuis mon retour de Dalmatie, et que je sois peu propre à soutenir une longue fatigue et un service très actif.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté le fidèle sujet. Signé : Daugier.

Dès leur arrivée à Dantzig, les Marins de la Garde prirent aussitôt le service, conformément aux ordres transmis par l'Empereur au général Rapp, à la date du 5 juin, ordres que le gouverneur de Dantzig communiqua aussitôt au colonel Daugier. Ces ordres prescrivaient les dispositions suivantes :

Le bataillon des Marins de la Garde va venir (1), de ma-

(1) L'Empereur ignorait encore que les Marins étaient arrivés. .

nière que vous aurez près de 600 marins. Ils feront le service dans la rade et dans le besoin celui de canonniers. Faites venir chez vous les officiers de la marine de la Garde qui ont été à Elbing pour leur dire de chercher quatre bâtiments en forme de péniches, propres à naviguer sur le Frische-Haff, qui, avec les quatre déjà armés, formeront une flottille de huit bâtiments qui pourra attaquer les bâtiments ennemis en croisière sur le Haff. Comme le bataillon des Marins de la Garde arrive sous peu de jours, ils seront en nombre suffisant pour armer ces bâtiments et fournir un bon nombre pour le service de la place.

En attendant l'arrivée du gros du bataillon, l'équipage des Marins qui était déjà à la Grande Armée ne connaissait pas le repos. Le 24 mai, Napoléon faisait encore rédiger un ordre les concernant :

Il faut, disait cet ordre, que tous les bateaux qui se trouvent à Marienwerder, remontent à Thorn par convoi. S'il y a des malades à évacuer, on peut s'en servir. Arrivés à Graudenz, il y a des Marins de la Garde qui les feront passer. En prévenir le général Rouyer, afin de veiller à ce qu'ils n'aillent pas se jeter dans Graudenz (1).

Quelques jours plus tard, le 29 mai, prévoyant l'arrivée prochaine à Dantzig du bataillon venant de Boulogne, l'Empereur donna ordre au maréchal Berthier d'envoyer à Dantzig tous les Marins de la Garde présents à l'armée, et de les réunir au bataillon qui allait arriver de France. Cet ordre fut aussitôt exécuté ; 10 hommes seulement restèrent à Elbing pour garder les bâtiments contenant des quantités considérables d'approvisionnements.

Le 26 mai, la place de Dantzig avait capitulé : dès leur arrivée, les Marins de la Garde furent employés, selon les instructions de l'Empereur, au double service de la place et de la rade. La corvette anglaise *Dauntless* (*L'Intrépide*), qui avait été forcée de se rendre quelques jours auparavant, fut mise en état et reçut un équipage de la Garde, avec mission de croiser dans la rade ; nos matelots armèrent également, sous le commandement de leurs

(1) Le fort de Graudenz était encore aux mains de l'ennemi.

officiers, plusieurs grandes péniches trouvées dans le port lors de la reddition de la place ; elles furent armées en guerre et furent employées à surveiller les atterrissages de l'embouchure de la Vistule.

Le 12 juin, l'Empereur était à Heilsberg, à la poursuite de l'armée russe ; de cette ville, il fit donner l'ordre au général Rapp, par le major général, de renvoyer à Elbing le bataillon des Marins de la Garde, de le faire embarquer sur les bateaux armés se trouvant à Elbing, ainsi que sur ceux préparés à Dantzig : « Il faut, portaient les ordres de l'Empereur, que toutes les mesures s'exécutent trois heures après la réception. »

Cependant, les armées française et russe se rencontrèrent le 14 juin 1807, anniversaire de la bataille de Marengo, aux environs de la petite ville de Friedland, sur les bords de la rivière de l'Alle. Cette fois, la bataille fut décisive, et les Russes, abandonnant la défense de Kœnigsberg, passèrent le Niémen en détruisant tous les ponts. Les Marins de la Garde ne prirent aucune part à cette bataille, non plus que la Garde Impériale à pied et à cheval, qui resta simple spectatrice des péripéties de la lutte : « La victoire n'a pas hésité un seul instant », écrivait Napoléon dans le soixante-dix-neuvième bulletin de la Grande Armée, daté de Wehlau, 17 juin 1807.

Quelques jours plus tard, de Tilsitt, le 21 juin, l'Empereur adressait au général Rapp, toujours gouverneur de Dantzig, l'ordre suivant :

Envoyez des matelots de la Garde à Elbing, afin qu'avec les matelots du pays, ils soient chargés du transport des subsistances par eau sur Kœnigsberg (1).

Et la veille même du jour où devait avoir lieu l'entrevue entre les deux empereurs Alexandre et Napoléon, M. Daru, intendant général, recevait de ce dernier un avis daté de Tilsitt, 24 juin : « Concer-

(1) C'est l'enseigne de vaisseau Le Goff qui reçut l'ordre de se rendre à Kœnigsberg, avec trente hommes du 5<sup>e</sup> équipage. Cet ordre du commandant des Marins de la Garde lui fut transmis par le commandant du port d'Elbing, nommé Vannier.

tez-vous avec le commandant des Marins de la Garde pour faire venir par le Haff, de Marienwerder et de Thorn, tout le biscuit que nous y avons, sans quoi, il se pourrira, là. Faites aussi venir le biscuit que nous avons à Wehlau, on pourra l'embarquer sur l'Alle à l'endroit où cette rivière est navigable. »

Le 25 juin 1807, les deux monarques de France et de Russie se rencontrèrent sur un radeau ancré au milieu du Niémen, près de la petite ville de Tilsitt. A cet endroit, le fleuve n'est guère plus large que la Seine, et les deux armées campées sur les rives purent observer tous les détails du spectacle grandiose qui se déroulait sous leurs yeux. C'est à une heure de l'après-midi que l'empereur Napoléon s'embarqua sur le fleuve. Les Marins de la Garde eurent-ils l'honneur de former l'équipage du canot impérial, dans cette mémorable circonstance ? Si les documents sont muets sur ce point, le fait est probable, car le texte du décret du 24 Messidor an XII, que nous avons reproduit, est formel et dit expressément que lorsque l'Empereur traverse une rivière, les Marins de la Garde Impériale ont exclusivement la garde du bateau qui porte Sa Majesté. Nul doute, par conséquent, que dans une circonstance aussi solennelle, en présence de l'Empereur de Russie, à la vue des deux armées, l'Empereur des Français n'ait employé les Marins de sa Garde, pour accoster le radeau du Niémen.

Il y a lieu cependant de faire remarquer qu'à cette époque de l'année, les eaux du Niémen étaient fort basses ; il est donc probable que l'Empereur fut transporté par un vulgaire chaland sur le radeau disposé pour recevoir l'Empereur de Russie, mais que ce chaland eut pour équipage des Marins de la Garde.

Voici le très intéressant récit laissé par le vice-amiral Grivel, témoin oculaire, concernant l'entrevue de Tilsitt :

Les Marins de la Garde avaient été envoyés à Koenigsberg et nous allâmes les y joindre, mon ami Leroy et moi. La guerre tirait à sa fin, et la bataille de Friedland termina

les opérations de la campagne. Les deux armées, séparées par le Niémen, avaient leurs quartiers généraux près l'une de l'autre, et un armistice acheva de les immobiliser. A peine la mesure était-elle connue, que l'on m'expédia en toute hâte dans un fort beau canot armé de douze avirons à couples pour remonter la Prégel et me rendre à Tilsitt, afin de promener sur le Niémen l'empereur Napoléon et probablement son illustre frère Alexandre. On peut bien s'imaginer que je ne perdis pas de temps ; mais j'avais compté sans les Cosaques, qui m'arrêtèrent avec beaucoup de politesse, mais enfin qui me retardèrent. Je repris ma course de plus belle et arrivai à deux lieues de Tilsitt, remarquant avec beaucoup de chagrin que le Niémen, fort bas en ce moment, ne me permettait pas de faire une encablure sans échouer trois ou quatre fois ; il portait néanmoins des allées fort grandes, mais à fond plat. Je m'arrêtai devant cette observation connue, à peu près comme Sancho-Pansa devant le Toboso et me pris à considérer :

1° Que je ne pouvais décidément servir à rien, à cause du tirant d'eau de mon canot ; 2° Que dès que l'Empereur verrait une embarcation montée par sa Garde, il ne s'informerait pas de savoir si elle pouvait naviguer ou non sur le fleuve et que très probablement il s'y embarquerait aussitôt, peut-être avec son nouvel et grand ami. Que comme je ne pouvais faire un pas sans échouer, l'Empereur se fâcherait, non sans raison, et que je n'en serais pas plus avancé. Je fis part de ces observations au major général Berthier, qui les trouva fort justes et m'ordonna de laisser le canot où il était, ce que je fis, à mon avis, fort sagement. Je perdis là une belle occasion de voir de près le souverain de toutes les Russies et d'entendre causer amicalement deux hommes extraordinaires. Je connaissais l'empereur Napoléon de longue date ; j'avais eu l'honneur de lui parler maintes fois et je l'avais conduit en bateau ; mais je n'avais aucune idée de l'autocrate et je n'eusse pas été fâché de le voir de près. Le ciel en ordonna autrement.

J'assistai de ma personne à cette entrevue célèbre de Tilsitt et aux scènes diverses qui eurent lieu à cette occasion. Je vis souvent les deux empereurs partant pour passer des revues ou pour la promenade et faisant des coquetteries pour se céder réciproquement la droite. On sait l'adresse que Napoléon déploya dans cette circonstance et quel usage il sut faire de l'œil fascinateur qu'on lui connaissait. Alexandre, qui avait sa part de ce genre de mérite et qui était un fort bel homme, tenait son rang sans difficultés. Murat et Constantin, qui s'estimaient comme sabreurs, marchaient à la

hauteur l'un de l'autre ; et puis venait la suite, mêlée comme si elle avait appartenu à la même nation. On dinait d'ordinaire chez Napoléon, et quelquefois les soldats se donnaient le plaisir d'aller crier des vivats sous les fenêtres. Ils en faisaient autant sous celles d'Alexandre, et d'ordinaire ils s'en tenaient là. Mais un jour, l'un d'eux s'écria : « Allons, c'est ce pauvre roi de Prusse qui paye les violons ; puisque nous sommes *dans sa France*, allons lui faire aussi un hurrah ! » Et le hurrah eut lieu (1).

Dès le lendemain de la célèbre entrevue de Tilsitt, voulant être maître du Curische-Haff comme il l'était du Frische-Haff, Napoléon écrivait au général Savary à Kœnisberg, de Tilsitt, le 26 juin :

Mon intention est que les Marins de la Garde soient employés à la navigation du Haff, tant pour les transports que pour m'en rendre absolument maître. Que le capitaine Daugier choisisse les bâtiments les plus propres à ce service et qu'il les arme.

La paix ayant été conclue entre la France et la Russie, la Garde Impériale reçut l'ordre de partir sans délai, pour se diriger, à petites journées avec séjour et sans se fatiguer, sur Berlin, où elle devait attendre de nouveaux ordres. Les équipages de l'Empereur suivirent la Garde.

D'après un rapport du 12 août 1807, les Marins arrivèrent à cette date à Berlin, en totalité. Le bataillon, comprenant 29 officiers et 589 marins, fut logé chez l'habitant (2) ; le 14 août, ce bataillon partait pour Hanovre, ne laissant à Berlin qu'un dépôt de deux officiers et quarante hommes. Il en fut de même pour les autres corps de la Garde, qui ne laissant à Berlin qu'un dépôt de chaque arme, se réunirent aux Marins dans la capitale du Hanovre.

A la suite de la campagne de 1807, les sous-officiers et soldats de toutes armes de la Garde Impériale se virent attribuer 400 aigles d'argent de la Légion d'honneur, dont 25 pour les Marins. Cependant, dans un rapport adressé l'année suivante au

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

(2) Situation de la garnison de Berlin en août 1807.

maréchal Mortier, en sa qualité de colonel-général de l'artillerie de la Garde et des Marins, le capitaine de vaisseau Daugier constate que s'il avait été accordé 25 aigles d'argent au corps qu'il commande, après la campagne de Prusse, ce nombre a malheureusement été réduit à 6, et il ajoute qu'il serait bien affligé si, dans cette circonstance (après Baylen), le bataillon était l'objet d'une pénible exception.

Nous constaterons avec le colonel Daugier que 6 aigles pour 600 hommes qui avaient fait une campagne très pénible, pendant laquelle ils avaient rendu les plus grands services à l'armée, c'était bien peu pour récompenser le dévouement de tous les instants dont avaient fait preuve les Marins de la Garde,

Cependant, les Marins, à l'exclusion de tous les autres corps de la Garde, allaient prendre part à une nouvelle campagne; voici dans quelles circonstances :

Pendant que la Grande Armée opérait en Pologne, le maréchal Mortier avait conquis la Poméranie suédoise, à l'exception de Stralsund et de l'île de Rügen, dernier pied-à-terre que possédaient les Suédois en Allemagne. Un armistice avait été signé, mais le roi de Suède Gustave IV ayant dénoncé cet armistice, le 3 juillet 1807, dix-neuf jours après la bataille de Friedland, Napoléon déclara la guerre à la Suède et chargea le maréchal Brune de réduire la Poméranie. Dans ce but, il lui confia le commandement d'un corps d'armée de 30 000 hommes, composé de deux divisions italiennes, de quelques troupes françaises, d'auxiliaires hollandais, espagnols et de la confédération du Rhin; enfin, du bataillon des Marins de la Garde Impériale, qui devait être très utile, le cas échéant, pour opérer le passage des troupes de Stralsund dans l'île de Rügen.

En exécution des ordres reçus, le bataillon arrivait à Stettin le 19 août 1807; un détachement, composé de trois officiers et de vingt-cinq sous-officiers et matelots, fut dirigé sur Anclam, sous

les ordres du capitaine de frégate Montcabrié, afin de surveiller la navigation de l'embouchure de l'Oder ; le gros du bataillon continua sa route sur Stralsund, sous le commandement du colonel Daugier.

Le maréchal Brune avait pris ses dispositions pour enlever Stralsund dans le plus bref délai ; dès qu'il eut reçu son artillerie, la tranchée fut ouverte à la fois sur trois points, et le bombardement commença ; la ville se voyait menacée d'une destruction complète, quand les magistrats supplièrent le roi de Suède d'autoriser la reddition. Gustave IV passa alors sur l'île de Rügen avec le gros de ses troupes, Stralsund se rendit, et le maréchal Brune y entra dans la soirée du 20 août 1807. On trouva, dans la place, des vivres, des munitions en abondance, et aussi 400 bouches à feu.

Il fallait maintenant prendre des dispositions spéciales pour faire passer des troupes dans l'île de Rügen ; à cet effet, les Marins de la Garde durent rassembler toutes les embarcations qu'il fut possible de trouver dans le pays. L'enseigne de vaisseau Legoff, entre autres, fut chargé de ce soin par le commandant Daugier, qui lui adressa la lettre suivante de Stettin, le 26 août 1807 :

En conséquence des dispositions prescrites par Son Excellence M. le maréchal Brune, il est ordonné à M. Le Goff, enseigne de vaisseau de la Garde Impériale, de partir demain matin, avec un détachement de 15 hommes, pour se rendre à Demuine le plus promptement possible.

L'objet de la mission de M. Le Goff est de rassembler tous les bateaux propres à une expédition maritime qui se trouvent sur ce point ou dans les environs et de les conduire à Anclam en descendant la Pène, où il trouvera de nouveaux ordres. Dans le cas où il n'en trouverait pas, il se joindrait à M. Pison et il conduirait les bateaux jusqu'à Volgast.

M. Le Goff devra mettre dans l'exécution du présent ordre la plus grande célérité ; il me tiendra informé de tout ce qui peut intéresser son service. Il réclamera au besoin des commandants d'armes l'envoi d'ordonnances à cheval pour que ses lettres me parviennent sans retard, conformément aux instructions de M. le maréchal Brune.

Il est expressément recommandé à M. Le Goff de faire



observer à son détachement la plus exacte discipline et de faire respecter partout les personnes et les propriétés (1).

Restait donc à réduire l'île de Rügen, qu'une division anglaise venait d'abandonner, pour agir contre le Danemarck ; en présence de cette défection des Anglais, le roi de Suède prit le parti de quitter l'île, et il se réfugia à Stockholm. Quoi qu'il en soit, le maréchal Brune, puissamment secondé par le bataillon des Marins de la Garde qui venait d'arriver, avait tout préparé pour le débarquement ; tous les bateaux que renfermait le port de Stralsund, et ils étaient nombreux, avaient été rassemblés et mis en état par les Marins de la Garde, quand le baron de Toll, gouverneur de l'île, envoya un parlementaire au quartier général français. Ce fut le général Reille qui fut chargé de s'aboucher avec l'envoyé suédois, dont la proposition de neutralité de l'île de Rügen fut nettement refusée. Le baron de Toll vint alors lui-même à Stralsund négocier avec le maréchal Brune ; une capitulation fut signée en vertu de laquelle la marine suédoise devait quitter les eaux voisines et l'armée de cette nation évacuer complètement la Poméranie. C'en était fait des possessions suédoises sur le continent.

Tout cela, écrit l'amiral Grivel, faisait oublier les boues de la Pologne et la rude journée d'Eylau ; puis, sans que nous ressemblâmes précisément aux jeunes patriciens de l'armée de Pompée, nous n'étions pas fâchés de revenir à Paris, montrer nos cicatrices et jouir de nos triomphes.

Je ne devais pas, quant à moi, prendre le chemin le plus court pour rentrer en France, car les Marins de la Garde ayant été envoyés à Stralsund, je dus les y rejoindre après avoir ramené mon bateau à Königsberg. Nous demeurâmes encore quelque temps à cette extrémité de la Poméranie suédoise qui nous rappelait Charles XII. La place était encore très forte ; nous l'occupions, mais nous n'avions pas encore envahi l'île de Rügen, et j'arrivai à temps pour aider au passage des cheveu-légers bavares qu'on y envoyait ; nous les transportâmes lestement et l'opération fut si bien

(1) Archives de la Légion d'honneur.

conduite, que pas un cheval ne souffrit, bien que nous fussions obligés de les empiler dans des bateaux pontés, de petite dimension.

L'île est très fertile, d'un aspect fort agréable, et on la compare dans le pays aux vallées de la Suisse les plus renommées (1).

L'empereur Napoléon était rentré en France le 27 juillet 1807 ; le 30 août, de Saint-Cloud, il écrivit au maréchal Berthier de donner ordre au bataillon des Marins de la Garde de se rendre à Hambourg, lorsqu'il ne serait plus nécessaire à Stralsund.

En juillet 1807, une controverse s'éleva entre les ministères de la guerre et de la marine, afin de savoir sur quels fonds, de la guerre ou de la marine, devait être passée une fourniture de liquides faite au bataillon des Marins de la Garde, pendant le premier trimestre de l'an XII. Mais il fut décidé que cette dépense incombait à la marine, bien que le bataillon de la Garde ait été administré, depuis sa création, par le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> régiment à pied de la Garde. La lettre écrite à ce sujet au ministre de la marine et des colonies par le ministre de la guerre est la suivante :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre de Votre Excellence du 6 de ce mois, à laquelle étaient jointes les pièces constatant les fournitures de liquide faites au bataillon des Marins de la Garde Impériale pendant le premier trimestre an XII.

Vous observez que toutes ces pièces étaient revêtues de signatures d'officiers et commissaires des guerres de la Garde, payés par le département de la guerre, et non de celles des officiers du bataillon des Matelots ; vous avez pensé que c'était au ministère de la guerre à acquitter cette dépense.

J'ai l'honneur de vous faire observer que la formation du bataillon des Marins de la Garde précéda de plusieurs mois le décret du 28 frimaire an XII, qui donna à ce corps un conseil d'administration particulier et prescrivit sa composition ; que jusqu'à l'époque de ce décret, le bataillon fut provisoirement administré par le conseil d'administration des grenadiers à pied de la Garde, et que c'est la raison pour laquelle des états de fourniture de liquide faite aux

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

Marins, pendant le premier trimestre an XII, sont arrêtés et certifiés par ce conseil ; mais il ne peut s'en suivre que la dépense établie par ces états doive être à la charge du ministère de la guerre ; elle est de nature, comme celle de la solde et des masses qui ont été payées aux Marins pendant le même trimestre an XII, à être acquittée par le département de la marine. J'invite Votre Excellence à prendre une décision en conséquence.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1807, la plupart des régiments de la Garde étaient encore à Hanovre et le bataillon des Marins, qui avait séjourné à Hambourg, était depuis peu revenu à Stralsund. A cette date, Napoléon, qui était alors de retour à Fontainebleau, prescrivit au prince de Neufchatel de donner l'ordre, par un courrier extraordinaire, à la Garde, de se rendre à Paris, à l'exception de l'artillerie de la Garde, dont le personnel, le matériel et le train devaient rester à Hanovre jusqu'à nouvel ordre.

La pensée de l'Empereur, en faisant donner l'ordre à la Garde, par courrier extraordinaire, de rentrer à Paris, s'était déjà arrêtée sur le projet de préparer une réception triomphale à ses braves d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau et de Friedland, par les autorités civiles de Paris et du département de la Seine. C'était la Grande Armée qu'il voulait honorer, en honorant la Garde Impériale, l'armée qui avait défendu le sol national en 1793, et qui, dit M. Thiers, se bornait à combattre ; « toujours, ajoute cet historien, sous tous les gouvernements, elle ne savait que se dévouer et mourir pour l'existence ou la grandeur de la France ».

Dès la fin d'octobre, l'Empereur donne ses ordres pour la réception de la Garde Impériale, par la lettre suivante, adressée au maréchal Bessières, commandant la cavalerie de la Garde Impériale :

Fontainebleau, 30 octobre 1807.

Mon cousin, mon intention est que ma Garde fasse son entrée à Paris, toute ensemble, que vous alliez à sa rencontre, qu'elle soit reçue par le corps municipal de Paris, sous un arc de triomphe qui sera disposé sur la route par laquelle elle doit venir, et que dans les huit jours qui sui-

vront son entrée, vous donniez un grand dîner aux officiers et un grand bal à l'Ecole Militaire. Le maire et le conseil général donneront un grand dîner à tous les soldats de ma Garde. Il sera nécessaire de retenir les premières colonnes, pour que le corps entre ensemble à Paris.

L'empereur de Russie m'a fait remettre une de ses croix pour un soldat de ma Garde. Choisissez un grenadier d'une conduite distinguée qui ait fait avec honneur les campagnes d'Italie et d'Egypte avec moi. Mon intention est de lui donner cette croix moi-même un jour de parade.

NAPOLÉON.

Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Crétet, fut aussi avisé des intentions de l'Empereur, relativement à la fête, dont la date paraissait prochaine, car tous les jours la Garde Impériale se rapprochait de Paris, saluée et acclamée par les populations de toutes les villes, de tous les villages qu'elle traversait; c'était la France entière qui lui faisait ovation.

La lettre de l'Empereur à M. Crétet était conçue dans les termes suivants :

A Monsieur Crétet, ministre de l'intérieur.

Fontainebleau, 31 octobre 1807.

Monsieur Crétet, ma Garde arrive dans les premiers jours de novembre. Mon intention est qu'elle soit reçue, à son entrée à Paris, avec une grande pompe et qu'un arc de triomphe soit érigé sur la route par laquelle elle doit passer. J'ai ordonné au maréchal Bessières de donner à l'Ecole Militaire un grand dîner et un grand bal aux officiers. Je désire que le corps municipal et le conseil général donnent un grand dîner à tous les soldats, au nom de la Ville de Paris. Le corps municipal et le conseil général décideront de quelle manière cela doit être fait.

Ce doit être un dîner fraternel donné à une douzaine de mille hommes. Il faut que dans les emblèmes et devises qui seront faits il soit question de ma Garde et non de moi et qu'ils fassent voir que, dans ma Garde, on honore toute la Grande Armée.

Le préfet et le corps municipal recevront ma Garde à l'entrée de Paris. Enfin, vous chargerez le préfet de disposer les choses de manière que cette cérémonie soit la plus touchante et la plus efficace possible. Je n'ai pas besoin de vous dire de faire composer à cette occasion des chansons et des

pièces de vers. Les couronnes d'or seront présentées ce jour-là à la Garde, pour être placées sur ses drapeaux. Le préfet se concertera pour tous ces objets avec le maréchal Bessières.

NAPOLÉON.

Le 2 novembre, l'Empereur dicta ses dernières instructions pour la réception de la Garde; elles sont contenues dans l'ordre du jour suivant :

Instruction pour l'entrée de la Garde à Paris.

Fontainebleau, 2 novembre 1807.

La Garde Impériale arrivera le 24 novembre dans les environs de Paris et sera logée à Saint-Denis, Vincennes, Claye, Courbevoie, Rueil, etc... pour être réunie le lendemain sur la route de Claye à midi et faire son entrée à une heure par la porte Saint-Martin.

La Garde sera reçue, comme il a été ordonné; elle entrera ensuite par la porte Saint-Martin, descendra les boulevards jusqu'à la rue de Rivoli et arrivera par cette rue sur les places du Carrousel et des Tuileries, où elle sera rangée en bataille. Si l'Empereur est à Paris, il la passera en revue et recevra ensuite le corps d'officiers dans les grands appartements; sinon la Garde déposera ses aigles dans le cabinet de Sa Majesté et ira prendre ensuite ses quartiers.

Le 26, le corps municipal de la Ville de Paris donnera un banquet aux Champs-Élysées aux officiers et soldats de la Garde.

Le 27, le maréchal Bessières donnera à dîner à tous les officiers de la Garde et au corps municipal dans l'intérieur du quartier Napoléon; les princes et les maréchaux de l'empire pourront être invités à ce dîner.

Le 30, le maréchal Bessières donnera un grand bal à la Garde et à la Ville de Paris; il prendra les ordres ultérieurs de l'Empereur pour les invitations. Si l'Empereur est à Paris, il ira peut-être (1).

Il sera fait un plancher dans l'ancienne chapelle, au niveau des grands appartements, pour la salle de bal.

Il sera tiré un feu d'artifice dans l'intérieur du Champ-de-Mars.

Il ne sera fait à la Garde aucune distribution d'habillements avant son entrée; elle entrera avec ses habits de guerre.

(1) L'Empereur ne devait pas assister à cette fête; il était parti pour Milan le 16 novembre 1807.

Elle marchera dans l'ordre suivant :

Les chasseurs à cheval, les fusiliers, les chasseurs à pied, les grenadiers à pied, les dragons, les grenadiers à cheval.

La gendarmerie d'élite qui se trouve à Paris pourra envoyer la veille un escadron qui fermera la marche.

Chaque chef de corps marchera à la tête de son régiment.

La réponse à faire au corps municipal au lieu où il doit recevoir la Garde, sera soumise à l'Empereur.

L'Empereur donnera un ordre du jour général pour la Garde, avant son entrée à Paris.

Le maréchal Bessières ira à la rencontre de la Garde et surveillera l'exécution du présent ordre.

#### NAPOLÉON.

La réception de la Garde Impériale eut lieu le 25 novembre 1807, à la barrière de la Villette, par le préfet de la Seine Frochot, accompagné des maires de Paris et au milieu d'un immense concours de population. Le préfet de la Seine, au nom de la Ville de Paris, prononça une harangue, à laquelle répondit le maréchal Bessières au nom de l'armée. La fête fut contrariée par la pluie, qui vint attrister la fin de cette belle cérémonie.

Il y a lieu de faire remarquer que dans les instructions dictées par Napoléon et relatives à l'organisation de la réception de la Garde Impériale, l'ordre de marche ne mentionne pas les Marins de la Garde. Etaient-ils présents à la fête du 25? Beaucoup d'historiens ont répondu par l'affirmative, sans que nous ayons pu découvrir sur quelles données ils avaient basé leur affirmation; en tout cas, les documents de la guerre ne disent rien sur ce sujet. Il y a lieu de croire que les Marins de la Garde furent représentés par les officiers et matelots du dépôt de l'Ecole Militaire, présents à Paris, mais il n'est pas permis de l'affirmer, les documents faisant absolument défaut sur ce point. Quant au bataillon de guerre, s'il avait été à la peine, il ne fut pas à l'honneur et n'assista pas à la réception (1).

(1) Dans ses mémoires inédits, l'amiral Grivel ne fait aucune allusion à la cérémonie du 25 novembre, ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il y avait pris part avec le bataillon des Marins de la Garde.

A la vérité, un état de situation en date du 15 octobre 1807 porte la mention suivante ; « Le bataillon des Marins de la Garde reçoit l'ordre de se rendre à Paris ». D'autre part, une situation du 15 novembre suivant porte que le bataillon des Marins de la Garde, fort de 27 officiers et 609 hommes, est en route venant de la Grande Armée, mais n'indique pas à quel endroit se trouvait ce bataillon à cette date du 15 novembre.

Or, le 15 octobre 1807, le bataillon était à Stralsund, ville distante de Paris de plus de 200 lieues de France à vol d'oiseau, et en admettant que les étapes aient été de 5 lieues par jour, il eût été possible, à la rigueur, d'arriver à Paris en 40 jours, c'est-à-dire vers le 25 novembre. Mais un historien militaire dont nous avons eu et dont nous aurons encore l'occasion de parler et dont nous avons pu apprécier la rigoureuse exactitude, a écrit (1), sans toutefois indiquer l'origine de son information, que le bataillon des Marins de la Garde Impériale partit de Stralsund le 25 novembre 1807, qu'à son départ de Wesel, le 23 décembre, il comptait 25 officiers et 625 sous-officiers et marins, enfin qu'il arriva à Paris le 14 janvier 1808. Nous rangeant à l'opinion de M. le lieutenant-colonel Titeux, toujours si précis et si consciencieux, nous concluerons que le bataillon des Marins de la Garde n'assista pas, le 25 novembre 1807, à la réception de la Garde Impériale par la Ville de Paris.

En résumé, pendant la campagne de 1807, les Marins de la Garde Impériale eurent à remplir un rôle des plus importants. Leur service, on peut le dire, fut de nuit et de jour : manœuvre des embarcations pour faciliter aux troupes le passage des cours d'eau, souvent sous le feu de l'ennemi ; transport des approvisionnements de toutes sortes, vivres, munitions, artillerie ; escorte des convois de malades et de blessés ; armements en guerre des bâtiments pris sur l'ennemi ; croisières sur la Vistule et sur le Frische-Haff : ce sont là des ser-

(1) Le général Dupont, par E. Titeux, 2<sup>e</sup> volume, page 163.

vices qui ne doivent pas être oubliés. D'ailleurs, la seule constatation que du 20 septembre 1806 au 26 juin 1807, l'Empereur n'adressa pas à ses généraux et chefs de corps, moins de douze ordres concernant les Marins de sa Garde, le soin qu'il prenait de les faire venir en poste, en toute hâte, suffisent à faire apprécier leur rôle utile en même temps que leur endurance et leur courage, au cours de la campagne de 1807.

---



Ces soldats amphibies étaient propres à tout ; il n'y avait pas d'emploi dans lequel on ne trouvât moyen de les utiliser, pas de métamorphose à laquelle ils ne se prêtassent avec succès.

(Henri Ducor.)

## CHAPITRE VII

Année 1808. — Envahissement de l'Espagne. — Lettres de Napoléon à Murat. — Départ du bataillon des Marins de la Garde pour l'Espagne. — Réclamation motivée. — « Les Marins sont bien fatigués. » — Dos de Mayo. — Ordre de rejoindre le général Dupont. — Branle-bas de combat. — Alcolea. — Cordoue. — Les Marins deviennent moissonneurs, meuniers, boulangers.

Dès la fin de l'année 1807, Napoléon avait pris la résolution d'intervenir dans les affaires de l'Espagne ; à cet effet, il créa plusieurs corps d'armée dont l'un, dit premier corps d'observation de la Gironde, destiné au Portugal et placé sous le commandement de Junot, franchit la Bidassoa le 18 octobre 1807 et marcha aussitôt sur Lisbonne. Un autre corps d'armée, 2<sup>e</sup> corps d'observation de la Gironde, sous les ordres du général Dupont, se réunit à Bayonne ; enfin le maréchal Moncey fut placé à la tête du corps d'observation des côtes de l'Océan.

Le 22 novembre suivant, la division Barbou, du corps de Dupont, partit de Bayonne pour Vittoria ; le maréchal Moncey ne tarda pas à la suivre et pénétra dans les provinces basques espagnoles le 9 janvier 1808. Sans déclaration de guerre, les places fortes du Nord de l'Espagne, pays ami et allié, furent occupées par les troupes françaises, qui entrèrent à Madrid le 28 mars 1808. Le prince Murat, grand-duc de Berg, qui avait été nommé lieutenant

de l'Empereur en Espagne, fit lui-même son entrée dans cette capitale le même jour, à la tête de quelques détachements de la Garde Impériale, suivis du corps du maréchal Moncey. Autant les Espagnols furent émerveillés par l'air martial des soldats de la Garde, leur haute taille, la beauté de leur uniforme, autant leur attention fut attirée par la faiblesse et l'aspect minable des conscrits de Moncey, ce qui ne manqua pas de provoquer, chez eux, de suggestives réflexions.

L'Empereur ayant décidé qu'il se rendrait en Espagne, avait, dès le 28 février, fait donner l'ordre au général Lepic de partir de Bordeaux pour Bayonne avec tous les détachements de la Garde, réunis depuis peu de temps dans la première de ces villes, vers laquelle ils avaient été dirigés par petites étapes. L'intention de l'Empereur de se rendre de sa personne en Espagne était si nettement résolue, qu'à la date du 26 mars, il adressait de Saint Cloud au grand-duc de Berg, la lettre suivante :

... Dans cette situation des choses, il faut profiter des détachements de cavalerie qui entrent à tout moment en Espagne pour servir à mes escortes de Bayonne à Aranda. Il est nécessaire que j'aie à chaque poste 50 hommes de cavalerie et quelques hommes de gendarmerie. Le général Verdier, qui doit être arrivé à Vittoria, fera arrêter quelques détachements d'infanterie sur les positions où cela sera nécessaire, telles que les montagnes où l'on va lentement. D'ailleurs, étant sur les lieux, vous devez savoir mieux que moi ce qu'il est nécessaire de faire.

Faites partir mes pages, mes chevaux de selle, hormis une brigade, mes cuisiniers et tout ce que j'ai à Burgos, pour Madrid, comme je vous l'ai mandé par ma lettre d'hier. Faites aussi partir ma Garde, infanterie, cavalerie et artillerie, de manière que toutes ces troupes arrivent à Madrid le plus tôt possible, car je ne vais pas tarder à m'y rendre de ma personne... Si le chemin de Burgos à Madrid était très mauvais, je ne suis pas très effrayé d'aller à franc étrier.

Quelques jours plus tard (1<sup>er</sup> avril), nouvelle lettre au grand-duc de Berg :

... Je serai le 4 avril à Bordeaux, probablement le 6 à

Bayonne. Je vous ai écrit hier. Je vois avec plaisir, par votre lettre du 25, que la tranquillité régnait à Madrid, que le Prince de la Paix n'aura point de mal. Il conviendrait que vous puissiez l'envoyer à Bayonne. Quand vous feriez semblant de l'envoyer comme prisonnier, c'est égal ; le principal est qu'il sorte d'Espagne... Ma Garde doit être en marche depuis longtemps sur Madrid ; je suppose qu'elle sera arrivée avant le 10 avril. Mes chevaux, les détachements de ma maison, de ma bouche, doivent être également partis pour Madrid ; il faut placer tout cela où je dois loger. Je ne sais pas si le Prado, qui est une maison de campagne du roi d'Espagne, est assez grand pour moi ; s'il n'était pas assez grand, peut-être serait-il convenable que j'allasse à l'Escorial.

... La 2<sup>e</sup> division du général Dupont sera à Aranjuez ou à Madrid même, avec les trois divisions du maréchal Moncey, la 3<sup>e</sup> à l'Escorial ; ma Garde à pied et à cheval au lieu où je dois loger : au Prado, si cela est possible, à l'Escorial, si le Prado n'est pas logeable, enfin dans une maison de campagne près de Madrid. Il faut cependant que ce soit une maison royale ou une maison de prince. Enfin, je m'en rapporte pour mon logement à ce que vous ferez. Il suffit que ma Garde se trouve là où je dois loger, et que si je vais à Madrid, je puisse sortir sans traverser toute la ville.

Il pourra sembler au lecteur que ces lettres n'ont qu'un rapport assez lointain avec les Marins de la Garde ; elles ont trait cependant aux préparatifs d'une campagne à laquelle les Marins devaient prendre part et nous ont semblé intéressantes à plus d'un titre ; en effet, dans ces lettres, l'intention de la part de l'Empereur de se rendre en Espagne est bien arrêtée, bien définitive, puisqu'il s'occupe de son logement, puisqu'il recommande que les détachements de sa Garde (dont les Marins devaient faire partie, nous le verrons bientôt) soient réunis là où serait son habitation.

Malgré ces assurances réitérées au sujet de sa prochaine arrivée en Espagne, on juge quelle fut la surprise mêlée de stupeur que dut éprouver Murat quand il reçut de l'Empereur la lettre suivante, datée de Bordeaux, le 8 avril 1808, à 5 heures après midi :

Je reçois votre lettre du 2 au soir ; je n'approuve pas

votre ordre du jour. Qu'est-ce que les Suédois et les Russes ont de commun avec mon armée ? Pourquoi annoncer que je vais en Espagne ? Je ne vous y avais pas autorisé. Je n'ai jamais dit que j'irais à Madrid. Vous pouviez le dire et non l'écrire. Le moins que vous écrirez sera le mieux...

Tout commentaire serait superflu ; il suffira seulement de faire remarquer que, dans cette circonstance, la vérité se trouva en bien mauvaise posture devant la politique.

Quoi qu'il en soit, les événements empêchèrent Napoléon de donner suite à son projet de partir pour l'Espagne, où il ne se rendit qu'à la fin de l'année 1808, mais à la tête d'une armée autrement solide et composée d'autres éléments que ceux qu'il avait confiés à ses généraux ; alors de très graves événements s'étaient produits dans la péninsule qui nécessitaient la présence de l'Empereur pour remédier à une situation fort compromise.

Le bataillon des Marins de la Garde Impériale était seulement de retour à Paris depuis le 14 janvier 1808, quand son colonel commandant, le capitaine de vaisseau Daugier, reçut l'ordre de se joindre, avec sa troupe, aux détachements de la Garde, en route pour Bordeaux. A son départ de Paris, ce bataillon comprenait un effectif de 22 officiers, 434 sous-officiers et matelots ; 33 chevaux d'officiers et 9 chevaux de trait leur furent adjoints. L'effectif se composait de quatre équipages ou compagnies ; les capitaines de frégate Vattier, Baste, Roquebert et Kervéguen commandaient chacun un équipage. Il restait au dépôt de Paris, le 3 mars 1808, quelques jours après le départ de la portion principale du corps, 7 officiers et 62 hommes, dont 46 aux hôpitaux ; en outre, 2 hommes étaient détachés du dépôt de Paris à la Grande Armée. Quand le corps fut rendu à Bayonne, un appel permit de constater qu'il y avait 22 officiers et 449 hommes à l'armée du Midi, quelques hommes ayant rejoint le bataillon. En y comprenant le dépôt de Paris, le total de l'effectif était donc de 579 hommes ; il manquait au complet

158 hommes, l'effectif d'après l'organisation étant de 737 hommes.

A la date du 6 février 1808, avant de partir pour l'Espagne avec son bataillon, le colonel Daugier toujours soucieux de veiller aux intérêts moraux et matériels de ses officiers et de ses matelots, adressait au sénateur Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, la lettre suivante :

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la liste nominative des officiers, sous-officiers et marins qui n'ont pas reçu la décoration d'officier ou de légionnaire depuis leur nomination ; et j'ai celui de vous prier de vouloir bien me faire délivrer les aigles qui leur sont destinés, pour que je puisse les leur remettre en rejoignant le corps à Bordeaux (1).

Quarante-huit heures après l'envoi de cette lettre, le colonel des Marins de la Garde recevait de la Grande Chancellerie la réponse ci-dessous :

Le grand chancelier, à monsieur Daugier, l'un des commandants de la Légion d'honneur, commandant les Marins de la Garde Impériale.

J'ai reçu, monsieur et cher confrère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 février, et l'état nominal qui y était joint.

J'ai l'honneur de vous adresser deux aigles d'or pour MM. Kervéguen et Roquebert, officiers de la Légion d'honneur, et vingt-huit aigles d'argent pour autant de militaires du corps que vous commandez, nommés légionnaires.

Je vous prie de vouloir bien les leur remettre ; je suis délégué à cet effet, conformément aux ordres de Sa Majesté Impériale et Royale, et j'ai l'honneur de vous adresser une ampliation du décret impérial relatif à la distribution des décorations (2).

Je n'ai point compris dans l'envoi que j'ai l'honneur de vous faire, l'aigle de M. Durand-Linois, enseigne de vaisseau, je le lui ai remis moi-même le 30 novembre 1807.

Agréez, monsieur et cher confrère, l'assurance de tous les sentiments que vous m'avez inspirés ; j'ai l'honneur de vous saluer.

Le 8 juillet 1808, le colonel Daugier était en route

(1, 2) Archives de la Légion d'honneur.

pour Cadix ; le grand chancelier lui adressa dans ce port quelques brevets de légionnaires, brevets qui ne devaient jamais arriver à destination.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur et cher confrère, écrivait le grand chancelier, des brevets d'admission dans la Légion d'honneur pour cinq militaires du corps que vous commandez et dont j'ai l'honneur de vous envoyer l'état nominal. Je joins à cet envoi cinq aigles d'argent pour ces légionnaires (1).

On trouvera aux annexes les noms de ces cinq légionnaires nommés par décret du 1<sup>er</sup> mai 1808.

Le dépôt des Marins de la Garde à Paris était placé sous le commandement du capitaine de frégate Lebas Sainte-Croix qui, dès le 7 mars 1808, avait adressé à l'Empereur la pétition suivante :

Sire,

En partant pour l'armée, M. le colonel Daugier m'a prescrit de prendre les ordres de Votre Majesté pour le complément du bataillon des Marins ; ce corps a beaucoup perdu depuis quatre ans, tant par les retraites que par la réforme de sujets que la bonne discipline a obligé de remettre à l'Inspection Maritime. Il est grandement réduit en ce moment, mais je puis affirmer à Votre Majesté que les hommes qui le composent sont pleins de zèle pour votre service, et qu'ils ne désirent qu'une occasion pour vous prouver qu'ils sont dignes de leurs frères d'armes.

Le colonel m'a également ordonné d'exposer à Votre Majesté que, par son décret du 10 thermidor an XII, elle voulut bien accorder aux officiers d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, une masse dont le montant égale la moitié de la première mise, pour leur donner les moyens de remplacer et d'entretenir leur habillement, et que les officiers des Marins ont partagé cette faveur jusqu'en l'an XIV, époque à laquelle on a non seulement refusé de la leur continuer, mais même on a exigé qu'ils rapportent ce qu'ils avaient reçu, n'étant point précisément désignés dans le décret. Ils ont toujours pensé qu'ils y étaient compris sous la dénomination *Artillerie*, se trouvant réunis avec cette arme par le même décret, sous les ordres de Son Excellence monsieur le maréchal Mortier.

(1) Archives de la Légion d'honneur.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien prendre en considération l'exposé que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Je suis, avec un profond respect, etc....

Signé : Sainte-Croix.

A la suite de cette lettre, il ne fut prise aucune disposition pour compléter l'effectif du bataillon des Marins, mais le commandant Sainte-Croix obtint gain de cause pour ce qui concernait l'habillement des officiers et leur masse d'entretien.

Les Marins, cheminant par étapes, arrivèrent à Bayonne le 3 mars, avec les dragons de la Garde, les grenadiers et la gendarmerie d'élite ; ils y firent un séjour et entrèrent à Vittoria le 11 du même mois, vingt-quatre heures après les autres détachements, ayant prolongé leur séjour à Bayonne, en raison, dit Murat dans une de ses lettres, de ce qu'ils étaient très fatigués. Arrivés à Burgos le 15 mars, les Marins prirent part à une revue des différents corps de la Garde réunis dans cette ville, revue passée par le prince Murat, qui en rendit compte à l'Empereur en terminant son rapport par ces mots : « Les Marins sont bien fatigués. »

C'était la seconde fois en quelques jours que le lieutenant de l'Empereur en Espagne signalait l'état de fatigue des Marins de la Garde, état qui avait tout particulièrement attiré son attention. Et cette fatigue ne devait être que trop réelle, si l'on songe aux services ininterrompus fournis par les Marins pendant les dernières campagnes auxquelles ils avaient pris part : Autriche, Prusse, Pologne, Poméranie suédoise. Sans doute, les autres corps de la Garde avaient fait les mêmes campagnes, mais sauf à Eylau, les grenadiers et les chasseurs à pied, par exemple, n'avaient pris part à aucune action sérieuse ; ils n'avaient pas assisté à la campagne de Poméranie suédoise, sous le maréchal Brune. La Garde Impériale, après Tilsitt, était rentrée en France à petites journées ; elle était arrivée à Paris et avait été reçue triomphalement aux portes de la capitale, le 25 novembre 1807, comme nous l'avons raconté précédemment ; les Marins,

tout au moins le bataillon de guerre de ce corps, n'avait pris aucune part à la fête, puisqu'il était encore à cette époque bien loin des frontières. Pendant les campagnes précédentes, on avait vu les Marins construire des ponts, faciliter le passage des rivières, vivant presque constamment non seulement sur l'eau, mais dans l'eau; assurer le service des approvisionnements de toute nature; contribuer dans une certaine mesure aux opérations du siège de Dantzick; manœuvrer des embarcations armées en guerre dans le port et dans la rade de cette place forte, après sa reddition, de même que sur le Frische-Haff et sur le Curische-Haff, et partir enfin pour Stralsund, aux ordres du maréchal Brune. Voici, en quelques mots résumés, l'immense besogne, l'effort presque incroyable accompli par ces matelots qui, dans leur enfance, avaient rêvé *vergues et enfléchures* et dont le rêve avait pris corps, au moins pour la plupart d'entre eux, au commencement de leur carrière maritime. Arrachés à leur profession naturelle, devenus *terriens* dans toute la force du terme, ils venaient, après tant d'éclatants services, de rentrer en France, à Paris, où leur était dû un repos bien mérité. Autrefois, au début des campagnes d'Allemagne, quand le besoin de leurs services se faisait vivement sentir, l'Empereur les faisait partir en poste pour rejoindre la Grande Armée; il semble qu'après tant de besogne accomplie, la même faveur devait leur être réservée pour gagner la frontière et la capitale de l'Espagne. Peut-être, alors, Murat n'eût pas eu l'occasion de constater à deux reprises différentes leur extrême état de fatigue. Mais la politique louche du moment faisait qu'on n'était pas pressé; les Marins pouvaient aller à pied, eux qui, destinés à arpenter le pont d'un navire, arrivaient à Paris par étapes, venant du fond de la Pologne, après avoir longé la mer Baltique, jusqu'en face de l'île de Rügen, pour repartir aussitôt dans la direction de l'Espagne. Oui, en effet, les Marins de la Garde devaient paraître bien fatigués!

Cependant, les matelots continuèrent leur route



d'étape; quittant Burgos le 1<sup>er</sup> avril, ils se dirigèrent directement, par Somosierra, sur Madrid, où ils arrivèrent le 7 avril, avec les autres détachements de la Garde qui étaient à Burgos. A Madrid, ils trouvèrent enfin un moment de repos; ils en avaient le plus grand besoin, afin de pouvoir faire face aux épreuves plus rudes encore qui les attendaient en cette fatale année 1808.

A la date du 9 avril, le maréchal Bessières, commandant en Espagne des détachements de la Garde Impériale, adressait à l'Empereur l'état de situation de ses troupes. A cette époque, il y avait à Madrid : 546 chasseurs et fusiliers, 604 grenadiers et fusiliers, 18 officiers et 411 marins, les autres aux hôpitaux, 244 chasseurs à cheval et mamelucks, 314 chevaux-légers polonais, 111 dragons, 211 grenadiers à cheval, 50 gendarmes d'élite.

Le lendemain, 10 avril 1808, date mémorable dans l'histoire de l'Espagne, le prince des Asturies, Ferdinand, quittait Madrid pour aller au-devant de l'Empereur des Français, qu'il espérait bien rencontrer en route avant de franchir la frontière de son pays. Mais la comédie, ou plutôt le drame était bien machiné : dans son dessein de déposséder la famille royale d'Espagne de sa couronne, l'Empereur n'avait qu'un but : attirer en France le prince royal et l'y retenir prisonnier.

Arrivé à Burgos le 12 avril, le prince Ferdinand eut la surprise de n'y point rencontrer Napoléon; bien qu'accablé par un sombre pressentiment, il continua cependant sa route vers Vittoria, où il arriva le 13. Ce même jour, passait dans cette ville, allant rejoindre à Madrid le bataillon des Marins de la Garde, le lieutenant de vaisseau Grivel, qui n'avait pu partir de Paris en même temps que le bataillon.

C'est pendant ce voyage de Ferdinand, écrit l'amiral Grivel, dans ses Mémoires, que nous nous croisâmes avec son cortège à Vittoria même. Nous étions arrivés dans la matinée et notre muletier empressé, comme tous les Espagnols, de saluer son nouveau souverain, nous avait arrêtés au milieu de la grande place, précisément en face du balcon

du roi. Cette place était remplie de monde, et l'on apercevait à peine une ligne de nos troupes, qui enserrait tout un côté, au nombre de 1800 hommes.

Le plus grand enthousiasme paraissait animer cette foule de Biscayens venus des localités voisines et qui, en se livrant à toutes sortes de jeux pour divertir leur monarque, poussaient à chaque instant des vivats formidables. Un de ces crieurs monta à plusieurs reprises sur le marchepied de notre voiture et tenta de nous faire faire chorus avec lui. Son insistance avait quelque chose de véhément qui nous déplut, et aucun de nous n'ouvrit la bouche. Il supposa probablement que nous ne comprenions pas ; mais la scène commençait à devenir embarrassante, car il y avait au moment même une grande incertitude dans l'esprit de Ferdinand, et pour peu qu'il eût témoigné la moindre envie de discontinuer son voyage, il n'est pas aisé de dire ce qui serait arrivé. Nous pensions, quant à nous, qu'il eût été enlevé par les paysans sans la moindre difficulté ; que la présence de nos troupes ni celle du général Savary n'eussent pu arrêter l'élan populaire, en supposant que nous en eussions eu la volonté, et que dans le hourvari qui en serait résulté, notre sort n'aurait pas été douteux, perdus que nous étions avec notre coche au milieu de la bagarre. Nous eussions probablement été mis en cannelle à la première poussée, et nous ne nous dissimulions pas cette vérité. Heureusement, le vent tourna du bon bord, et le roi se décida à poursuivre sa route sur Bayonne. Nous lui souhaitâmes bon voyage et continuâmes notre route sur Madrid (1).

Du reste, à Vittoria, Ferdinand était déjà au milieu des régiments de la division Verdier ; il n'était plus libre qu'en apparence, et nul doute qu'il n'eût été contraint par la force de poursuivre sa route vers Bayonne, s'il avait manifesté la moindre velléité de revenir sur ses pas et de regagner la capitale de l'Espagne. Les mesures étaient bien prises, et nonobstant l'opinion de M. Grivel qui, en passant ne put se rendre compte que d'une manière imparfaite des dispositions arrêtées, il est probable que les paysans n'eussent pas entraîné bien loin leur roi du moment.

Malgré de sages avis, le prince des Asturies quitta Vittoria pour Irun, où il arriva le 19 avril, et

(1) Extrait des Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

franchit le lendemain la Bidassoa, se dirigeant sur Bayonne. Le sort en était jeté, et la guerre de l'indépendance de l'Espagne, si longue, si meurtrière, et, il faut bien le dire, si légitime, allait commencer. Elle devait être fatale à la France.

Nous n'insisterons pas sur les événements qui suivirent ; nous ne dirons pas comment ce malheureux prince fut dépossédé de la couronne d'Espagne, qu'il ne devait recouvrer qu'en 1814 ; son père, l'indolent Charles IV, avait abdicqué entre les mains de Napoléon ; la spoliation était accomplie, mais elle devait entraîner la perte de l'Empereur des Français et pis encore, à la suite d'une série d'événements malheureux, l'invasion de la France.

Pour l'instant, la couronne d'Espagne fut *payée au tarif suivant* : Charles IV eut le château et la forêt de Compiègne à vie, le château de Chambord à perpétuité et une liste civile de 7 millions 500 mille francs. Quant au prince des Asturies, il dut se contenter du château de Navarre avec un million de dotation ; mais comme ce château n'était pas prêt, il fut interné dans le château de Valençay, qui appartenait à Talleyrand et où, il n'est pas nécessaire de le dire, il fut étroitement surveillé.

Il résulte d'un état de situation de la Garde à Madrid, à la date du 30 avril 1808, que l'effectif des Marins à cette époque était le suivant :

Officiers : 21 présents à Madrid ;

Sous-officiers et matelots : 434 présents, dont 78 à l'hôpital.

On doit conclure de ces chiffres, que des marins isolés avaient rejoint le corps à Madrid.

La journée du 2 mai 1808 (Dos de Mayo) est célèbre dans les fastes de l'Espagne ; elle marque en effet le premier acte de la guerre de l'Indépendance ; les faits principaux en sont trop connus pour qu'il soit besoin de les relater ici ; l'insurrection fut réprimée avec la plus grande vigueur, mais ce ne fut pas le massacre que certains auteurs espagnols ont dépeint dans leurs récits ; du côté des Espagnols, il y eut environ 400 hommes tués ou blessés ; quant aux Français, on peut estimer leurs

pertes, en tant que tués ou blessés, à 250 hommes, dont plusieurs assassinés dans la rue, alors qu'ils cherchaient à rejoindre leurs corps. Au nombre de ces derniers, figurait le capitaine de frégate Kervéguen, commandant un équipage des Marins de la Garde, qui ne reçut pas moins de cinq coups de poignard au bas-ventre ; il guérit cependant assez rapidement de ses blessures, qui étaient superficielles.

L'hôpital, qui contenait 2 000 malades français, fut très exposé à la fureur de la populace. Avant que les troupes envoyées par le général Grouchy, gouverneur militaire de Madrid, pour le protéger, fussent arrivées, cet hôpital fut mis en état de défense, grâce aux mesures énergiques prises par le lieutenant de vaisseau Grivel, capitaine aux Marins de la Garde, et un grand malheur put être évité. Le 2 mai, vers huit heures du matin, Grivel faisait route avec l'adjudant-major des Marins (1) qui se rendait à la poste, dans la direction de l'hôpital, vers lequel lui-même se dirigeait. Les deux officiers, en grande tenue, *dorés comme des calices*, cheminaient lentement en causant, quand tout à coup le bruit de plusieurs décharges de mousqueterie se fit entendre, pendant que le peuple fuyait à toutes jambes. En un clin d'œil, la rue, tout à l'heure si animée, fut complètement déserte ; des fenêtres s'ouvraient, sur l'appui desquelles on voyait des piles de briques, préparées en guise de projectiles. Un abbé passait en courant, Grivel l'arrête par le bras pour lui demander ce qui se passe ; celui-ci, reconnaissant des officiers français, s'enfuit sans répondre, laissant son manteau dans leurs mains ; un vieux garde wallon les avertit qu'ils aient à cacher leurs cocardes, s'ils ne veulent pas être assassinés.

Autour de l'hôpital, l'émeute déjà commençait à gronder, et, malgré la présence d'un poste de 50 hommes, il y avait lieu de craindre que les portes ne fussent forcées et les malades égorgés dans leur lit par la populace.

(1) Lieutenant de vaisseau Gérodiàs.

Arrivés enfin à l'hôpital, le lieutenant de vaisseau Grivel et son compagnon font fermer la grille principale et, le sabre sur la gorge, contraignent l'homme qui avait la clef de la salle d'armes et qui faisait le fou pour ne pas obéir, à livrer cette clef, afin qu'on puisse s'emparer des fusils et armer les flévreux. Ces prompts mesures avaient fait réfléchir les mutins ; un moment d'hésitation se produisit parmi eux ; c'est alors que le gouverneur de Madrid, Grouchy, informé de ce qui se passait, dirigea en toute hâte vers l'hôpital quelques compagnies qui en assurèrent la garde. Pendant que nos troupes rétablissaient l'ordre dans la ville, le bataillon des Marins de la Garde avait pris poste en réserve dans le palais du grand-duc de Berg, et n'eut pas à intervenir.

Pendant que se passaient ces événements à Madrid, le général Dupont, commandant un des corps d'armée qui avaient envahi l'Espagne, avait son quartier général à Tolède et ne tarda pas à recevoir l'ordre de marcher sur Cadix, place qu'il était d'autant plus important d'occuper rapidement, qu'une escadre française, forte de cinq vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Rosily, était isolée dans ce port toujours convoité par les Anglais, et qu'il était urgent de mettre à l'abri d'une attaque de leur part.

C'est le 15 mai que le général Belliard, chef d'état-major de l'armée d'Espagne, transmit au général Dupont l'ordre de partir pour Cadix (à 160 lieues de Madrid environ), afin, dit la lettre d'ordre, de défendre cette ville et les places voisines contre les tentatives des Anglais, de protéger l'escadre française, d'appuyer le camp de Saint-Roch, et enfin de maintenir la tranquillité en Andalousie.

Dans ses instructions, le général Belliard indiquait la route que devaient tenir les troupes pour se rendre de Tolède à Cadix, en 16 étapes, avec plusieurs séjours.

L'Empereur, de Bayonne, le 18 mai, prescrivit au maréchal Berthier d'ordonner au grand-duc de Berg, de joindre le bataillon des Marins de la Garde

à la division du général Dupont. En outre, le 19 mai, Murat fut informé de cette mesure par un ordre direct de l'Empereur, ainsi conçu.

Le major général vous envoie l'ordre de faire marcher une division du général Dupont sur Cadix ; vous y joindrez les Marins de ma Garde. Le général Dupont doit se rendre avec cette division droit sur Cadix et se rendre promptement maître de ce point important.

Il fut décidé que les Marins partiraient de Madrid le 23 mai, pour rejoindre Dupont qui en fut informé la veille, 22 mai, par le général Belliard, dans les termes suivants :

Je vous prévien, mon cher général, que d'après les ordres de l'Empereur, les Marins de la Garde partiront de Madrid pour aller vous rejoindre ; ils doivent faire partie du corps qui marche sur Cadix et être sous les ordres de Votre Excellence. Ils coucheront demain à Valdemoro et après-demain à Ocaña, où je vous prie de leur envoyer des ordres pour leur continuation de route. Dans le cas où vous n'auriez pas eu le temps de leur en envoyer, le commandant ira jusqu'à Tembleque, où vous serez, je pense, le 24...

Les Marins accompagnaient presque toujours la Garde Impériale, de laquelle ils n'avaient été séparés jusqu'alors que pendant la campagne de Poméranie suédoise, en 1807. Quelle raison urgente avait pu disjoindre une fois encore les Marins des autres détachements de la Garde présents à Madrid ? Nous en trouvons l'explication dans la lettre suivante, que Napoléon adressa, le 28 mai, au grand-duc de Berg :

Je ferais volontiers un traité par lequel j'achèterais les deux vaisseaux, le Santa Anna, à Cadix, et le San Carlos, à Carthagène... Si les choses se font ainsi sans que cela fasse un mauvais effet, vous ordonnerez à l'amiral Rosily de prendre le commandement des Marins de ma Garde, de les diviser en deux, de mettre 200 hommes sur le San Carlos et 200 hommes sur le Santa Anna. Vous ferez fournir des troupes du général Dupont 1 100 hommes qui s'embarqueront comme garnison, savoir : 120 hommes sur chacun des cinq vaisseaux français de mon escadre de Cadix, 250 sur le San Carlos et 250 sur le Santa Anna. Le général Dupont

choisira des Français et formera des détachements de compagnies complètes. Par ce moyen, l'amiral Rosily aura 1 000 matelots disponibles avec les Marins de ma Garde ; il en placera 500 sur le San Carlos et 500 sur le Santa Anna. J'attache une grande importance à avoir le Santa Anna à Cadix, parce que mon escadre en acquerra une grande consistance... Ecrivez à l'amiral Rosily de mettre le capitaine Daugier sur le San Carlos.

La note suivante confirme le fait qu'en se rendant à Cadix, les Marins devaient y être embarqués :

En faisant entrer en Espagne les Marins de la Garde, écrit l'amiral Grivel, l'Empereur avait toujours entendu les envoyer à Cadix pour renforcer les équipages des vaisseaux que nous avons dans ce port et qui étaient en ce moment sous les ordres de l'amiral Rosily. Nous ne faisons donc que suivre notre destination en nous adjoignant à la division Dupont, qui marchait vers la Sierra-Morena...

En débouchant dans la plaine, nous rejoignîmes la division Dupont, dont nous formions la réserve avec un régiment provisoire de dragons (1).

Le 21 mai, le général Dupont fut prévenu qu'il devait se mettre en route le surlendemain, avec la 1<sup>re</sup> division de son corps d'armée ; sa 2<sup>e</sup> division, commandée par le général Védel, devait le remplacer à Tolède, et sa 3<sup>e</sup> division rester à l'Escorial. Les Marins de la Garde, au nombre de 444 hommes, officiers compris, quittèrent Madrid le même jour, 28 mai 1808, joignirent en route la division Dupont et furent attachés à la brigade de dragons du général Privé.

Les troupes emmenées par le général Dupont se décomposaient comme suit :

|                               | Hommes                         | Chev.   |
|-------------------------------|--------------------------------|---------|
| Etat-major général . . . . .  | 96                             | 338     |
| Division } Brig. Pannetier. { | Garde de Paris. . . . .        | 1102 13 |
| Barbou. } Brig. Chabert {     | 3 <sup>e</sup> légion. . . . . | 1795 13 |
|                               | 4 <sup>e</sup> légion. . . . . | 2547 22 |
|                               | 4 <sup>e</sup> suisse. . . . . | 666 10  |

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

|   |                   |                                    |      |      |
|---|-------------------|------------------------------------|------|------|
| Division  | } Brigade Privé . | 1 <sup>er</sup> prov. de dragons.  | 618  | 606  |
|   |                   | 2 <sup>e</sup> —                   | 788  | 841  |
| Fresia. .   | } Brigade Dupré . | 1 <sup>er</sup> prov. de chasseurs | 501  | 502  |
|   |                   | 2 <sup>e</sup> —                   | 463  | 507  |
| Marins de la Garde Impériale . . . . .                |                   |                                    | 444  | 60   |
| Artillerie, train, pionniers, etc., environ . . . . . |                   |                                    | 400  | 400  |
| Total. . . . .  |                   |                                    | 9580 | 3312 |

Telle était la composition de la division du général Dupont ; mais 800 cavaliers (dragons et chasseurs) ayant reçu une autre destination, ne rejoignirent jamais leurs régiments ; en outre, 1 800 Suisses-Espagnols, qui rejoignirent la division en cours de route, devaient passer à l'ennemi sur le champ de bataille ; quatre mille hommes de troupes françaises, promis à Dupont et qui devaient être tirés de l'armée de Portugal, ne purent le rejoindre en raison de l'insurrection ; enfin, le général Castaños, commandant de l'armée espagnole du camp de Saint-Roch, n'allait pas tarder à tourner ses armes contre les Français, malgré ses récentes protestations d'amitié.

« En résumé, le général Dupont, avec des forces réduites de 22 000 hommes à 10 000, va s'enfoncer au milieu de populations féroces qui intercepteront tous ses courriers, feront le vide autour de son armée, massacreront les petits détachements et martyriseront les malades, les soldats isolés avec des raffinements de cruauté inouïe ; et sous ce climat écrasant, déprimant à l'extrême, il se trouvera dans le dénûment le plus affreux, se procurant à grand' peine, à la pointe de ses baïonnettes, les vivres nécessaires pour empêcher ses hommes de mourir de faim (1) ».

A part les Marins et la Garde de Paris, le corps de Dupont n'est composé que de conscrits qui n'ont pas vingt ans.

La traversée de la province de la Manche ne présente rien de particulier, et le corps d'armée franchit sans encombre les fameux défilés de la Sierra-Morena. Dans la pensée de Napoléon, cette

(1) Colonel Titeux : Le général Dupont. Chez Prieur et Dubois.



expédition ne devait être qu'une promenade militaire ayant pour objectif le port de Cadix, mais à peine le général Dupont eut-il pénétré en Andalousie, à la date du 4 juin, qu'on apprit à Andujar, où se trouvait le corps d'armée à cette date, que la nation espagnole s'était soulevée et que toutes les provinces levaient des armées ; il n'était plus question de promenade militaire. Le général en chef, en présence de ces nouvelles alarmantes, demanda aussitôt par courrier l'envoi de sa 2<sup>e</sup> division (Védel) laissée à Tolède ; mais ayant appris qu'un corps considérable d'insurgés se proposait de lui disputer le passage du pont d'Alcolea, en avant de Cordoue, il réunit sa division, qui jusque-là avait marché par brigades, assura la garde d'un hôpital organisé récemment à Andujar, où il laissait quelques malades, et se présenta le 7 juin, au point du jour, devant le pont d'Alcolea.

La Junte de Cordoue avait confié à un lieutenant-colonel d'infanterie du nom d'Etchevarri, le soin de former un corps considérable, composé de quelques troupes régulières, de volontaires, de paysans, de contrebandiers et de malfaiteurs délivrés des prisons, corps qui fut désigné sous le nom d'avant-garde de l'armée d'Andalousie, et qui eut pour mission de défendre le passage du Guadalquivir au pont d'Alcolea.

C'est en présence de ce corps, fort de 25 000 hommes, que se trouva le général Dupont, le 7 juin au matin.

Le combat s'engagea aussitôt ; voici le récit qu'en fait le colonel Titeux, dans son ouvrage intitulé « Le général Dupont (1) » :

Les corps d'armée s'avançaient dans l'ordre suivant : en tête de la première colonne, le 2<sup>e</sup> bataillon de la garde de Paris, sous les ordres du commandant Parsis, précédée comme avant-garde, de sa compagnie de voltigeurs, en éclaireurs ; venaient immédiatement après le 1<sup>er</sup> bataillon de la garde de Paris, commandant Bernelle, et les deux bataillons de la 3<sup>e</sup> légion, dont un détachement avait été jeté sur la rive

(1) Prieur et Dubois, éditeurs. Puteaux (Seine).

droite du Guadalquivir, à El Carpio, pour opérer une diversion sur le flanc gauche de l'ennemi. Le général Pannetier, commandant la 1<sup>re</sup> brigade de la division Barbou, et le major Estève, de la garde de Paris, étaient en tête des troupes. Marchaient ensuite l'artillerie de l'armée, la 4<sup>e</sup> légion et le bataillon suisse de Freuler constituant la brigade Chabert, puis la cavalerie avec les Marins de la Garde, et enfin la brigade des Suisses-Espagnols, commandée par les généraux Rouyer et Schramm. Les bagages et l'ambulance tenaient la queue de la colonne.

A la pointe du jour, les voltigeurs s'approchant du pont d'Alcolea, quelques coups de canon, tirés par l'ennemi, annoncèrent qu'il nous avait découverts; il était alors trois heures du matin. Le général Pannetier ordonna aussitôt aux voltigeurs du 2<sup>e</sup> bataillon de Paris de se déployer en tirailleurs sur les bords du fleuve, et le feu s'engagea aussitôt avec les défenseurs de la tête de pont et avec les tirailleurs postés sur la rive droite et cachés par d'épais buissons.

Le général Dupont ne tarda pas à arriver avec son état-major et il fit avancer quelques canons que le général Faultrier disposa habilement pour battre la redoute, le pont et les pièces qui tiraient de la rive droite. Le feu devint bientôt assez vif et ne fut pas sans nous causer quelques pertes. Résolu à brusquer l'action et à emporter d'assaut toutes les défenses de l'ennemi, le général en chef ordonna au capitaine Bernard, commandant les voltigeurs du 2<sup>e</sup> bataillon de Paris, d'envoyer deux sous-officiers de bonne volonté reconnaître l'état du pont; le sergent-major Four et le sergent-fourrier L'Héritier se présentèrent pour cette mission dangereuse; malgré le feu partant de la redoute, ils s'approchèrent du fleuve et revinrent annoncer que le pont était praticable. Le général Dupont chargea le commandant Parsis d'enlever la redoute avec son bataillon, qui serait soutenu par le 1<sup>er</sup> bataillon de Paris et par la 3<sup>e</sup> légion; en même temps, il fit avancer sur la gauche la cavalerie du général Fresia, soutenue par les Marins de la Garde (1), afin de s'opposer au mouvement que le corps ennemi de la rive gauche pourrait tenter sur nos derrières pendant l'attaque du pont; la brigade Chabert et la brigade suisse restaient en réserve.

Le feu durait depuis deux heures et il redoublait d'intensité lorsque, sur l'ordre du général Dupont, le 2<sup>e</sup> bataillon de la garde de Paris, conduit par le major Estève et le commandant Parsis et ayant en tête ses deux compagnies

(1) Les Marins de la Garde entrent en ligne pour la première fois depuis la formation du corps, exception faite de leurs combats sur

d'élite, s'avança résolument sur la tête de pont. Sans s'émouvoir de la grêle de projectiles qui les accueillit, grenadiers et voltigeurs se précipitèrent dans le fossé de l'ouvrage et se mirent en devoir d'escalader le parapet fort élevé; ils y parvinrent en s'élevant sur les épaules les uns des autres, ou en se faisant des échelles avec des fusils dont la baïonnette était enfoncée profondément dans le talus. Le général Dupont, au plus fort du danger, selon son habitude, encourageait ses soldats de sa présence et de ses conseils. Le lieutenant Rathelot, de la compagnie des grenadiers, gravissait le retranchement, promettant son plumet à qui le devancerait; arrivé sur la crête de la redoute, il éleva son chapeau au bout de son épée et s'élança sur le pont en criant: « Vive l'Empereur! A moi, grenadiers! ». A ce moment, il fut atteint par une balle qui le blessa mortellement; son sous-lieutenant Legendre, qui le suivait, fut grièvement blessé au bras. La tête de pont tomba rapidement au pouvoir des assaillants; ses défenseurs, qui avaient bravement résisté, se firent tuer dans l'ouvrage ou s'enfuirent par le pont pour se réfugier dans les maisons d'Alcolea. Dans cette première attaque, le brave sergent-major Four, des voltigeurs, et le sergent-major Guillemillot, des grenadiers, furent tués; le sergent-fourrier L'Héritier tomba, la gorge traversée par une balle.

Une fois maîtres de la redoute, les Français, poussant les Espagnols la baïonnette dans les reins, franchirent le pont sous une vive fusillade et attaquèrent Alcolea, dont ils emportèrent une à une toutes les maisons; les paysans s'y défendirent vigoureusement, pendant que des collines voisines partait un feu très meurtrier battant le pont et les approches du village. Un grand nombre de paysans furent massacrés dans les maisons. Le 1<sup>er</sup> bataillon de la garde de Paris

mer. Voici, d'après Marco de Saint-Hilaire, leur air de branle-bas général de combat :

*Allegro très détaché.*

The musical score is written for piano and drum. It consists of three measures. The piano part is in 6/8 time and is marked *ff*. The drum part is labeled "Tambour." and is written on a single staff. The score begins with a treble clef and a key signature of one flat. There are two asterisks above the first measure and one below the second measure. The piano part features a melody of eighth and sixteenth notes, while the drum part provides a steady rhythmic accompaniment.

et la 3<sup>e</sup> légion étaient accourus pour prendre part à l'action. Délogé d'Alcolea, l'ennemi s'enfuit sur la route de Cordoue, où on le poursuivit pendant une demi-heure.

Pendant ce temps, le corps de Valdecañas (volontaires espagnols), qui occupait la rive gauche du fleuve, était descendu des hauteurs et paraissait vouloir se porter sur les derrières de la 1<sup>re</sup> brigade pour la forcer à renoncer à l'attaque d'Alcolea. Le général envoya à sa rencontre la cavalerie du général Fresia, soutenue par les Marins de la Garde que commandait le capitaine de vaisseau Daugier ; la brigade Chabert et la brigade suisse reçurent l'ordre d'appuyer ce mouvement. Les dragons du général Privé et les chasseurs du général Dupré exécutèrent plusieurs charges remarquables qui eurent un plein succès et que l'intervention du bataillon des Marins rendit décisives. Enfoncé de toutes parts, l'ennemi prit la fuite par la rive gauche du fleuve vers Cordoue, laissant un grand nombre de morts sur le terrain.

Après ce succès, le général Dupont fit passer toutes ses troupes sur la rive droite du Guadalquivir et confia la garde du pont au bataillon des Marins du colonel Daugier, puis, ayant réuni ses forces, il les forma en colonne serrée par bataillon, la cavalerie dans les intervalles et l'artillerie sur le front, et les mit en marche sur Cordoue.

Après avoir évacué Alcolea, Etchevari avait arrêté ses troupes à deux kilomètres du pont, sur la route de Cadix, au sommet d'une côte appelée Cuesta de la Lancha, et il y avait pris position, sa ligne protégée par quatre pièces de 8. Lorsque les Français apparurent, sa cavalerie se porta en avant, mais abordée avec furie par nos dragons et nos chasseurs, elle fut en un clin d'œil sabrée et mise en déroute. Le général espagnol tint rapidement un conseil de guerre, dont l'avis, dit le général de Arteche, fut que le peu de solidité des troupes ne permettait pas de s'opposer à la marche des Français. Tous les contingents d'Etchevari battirent alors précipitamment en retraite vers Cordoue, où ils se réfugièrent.

Notre perte, dans cette affaire, s'éleva à environ cent hommes tués ou blessés, la plupart appartenant au 2<sup>e</sup> bataillon de la garde de Paris (1).

Plusieurs officiers du corps de Dupont, dans des rapports ou dans des mémoires, ont fait le récit des événements du pont d'Alcolea. Nous nous contenterons de reproduire la partie de ces mémoires ou

(1) Le général Dupont, par E. Titeux. Chez Prieur et Dubois,

rapports qui concerne plus spécialement les Marins de la Garde.

Le capitaine de vaisseau Daugier, commandant le bataillon des Marins de la Garde Impériale, dans son rapport adressé au maréchal Mortier, le 8 décembre 1808, s'exprime ainsi au sujet du combat d'Alcolea :

Là (à Andujar) le général en chef ayant appris qu'un corps nombreux d'insurgés occupait le pont d'Alcolea, où il s'était fortifié, donna ordre aux diverses colonnes de se porter par deux routes sur Carpio, et le lendemain 7 juin, à la pointe du jour, il attaqua les retranchements ennemis. La redoute et le pont furent emportés de vive force, après une assez longue résistance. Pendant cette attaque, une forte colonne ennemie se présenta sur nos derrières. Le général en chef fit aussitôt marcher à sa rencontre trois escadrons de cavalerie et les fit soutenir par les Marins qui étaient la seule infanterie dont il pût disposer en ce moment. Ces braves militaires — qu'il me soit permis, monsieur le maréchal, de m'exprimer ainsi — quoique peu nombreux, et quoique ce fût la première fois qu'ils se présentaient en ligne, manifestèrent la plus grande ardeur. Ils suivirent avec intrépidité tous les mouvements de la cavalerie, secondèrent les charges qu'elle exécuta et harcelèrent souvent les ennemis en se portant sur leurs flancs en tirailleurs.

Après la prise du pont d'Alcolea, le général en chef, voulant se porter immédiatement sur Cordoue, me confia la défense de ce poste, d'autant plus important que nous avions en arrière tous les bagages de l'armée, ses ambulances, presque tout le train d'artillerie et les malades, et que tout donnait lieu de croire que le corps ennemi que nous avions combattu le matin, voyant filer sur la rive droite du Guadalquivir, viendrait tomber sur Alcolea pour couper les communications. Dans cette persuasion, je fis réparer en hâte la tête de pont et j'y plaçai une partie du bataillon, avec un détachement de Suisses-Espagnols qui m'avait été laissé. Le reste du bataillon couvrait autant que possible les derrières du village, où se montraient sans cesse des tirailleurs ennemis auxquels il était immédiatement riposté, en se portant sur eux chaque fois qu'ils s'avançaient. Dans les travaux de la tête de pont, comme par leur activité et leur courage, pendant toute cette journée et toute la nuit, à déjouer l'ennemi, les Marins continuèrent à mériter la bonne opinion que l'armée avaient conçue d'eux. Les officiers me scoundèrent parfaitement et se portèrent partout avec zèle,

La prise de Cordoue, dont la nouvelle se répandit le lendemain matin, éloigna les insurgés du pont d'Alcolea. Ce même jour, j'eus l'ordre d'évacuer ce poste, d'en détruire les ouvrages et de me rendre à Cordoue avec mes troupes en enlevant toutes les munitions de guerre et de bouche que les insurgés avaient laissées dans le village et parmi lesquelles se trouvaient un canon de campagne et plusieurs caissons (1):

Le capitaine de frégate Vattier, qui commandait un équipage de Marins de la Garde, a laissé une *Notice* sur la campagne d'Andalousie; dans cette notice, il s'exprime ainsi, au sujet du combat d'Alcolea :

Pendant cette action, le corps d'ennemis, qui était sur la rive gauche du fleuve, s'est porté sur notre flanc gauche et sur nos derrières; le général en chef lui a opposé la seconde brigade de la division Barbou, le bataillon des Marins de la Garde et la cavalerie. Il y a eu plusieurs charges; l'ennemi s'est replié et il a été repoussé de position en position par le bataillon des Marins et les troupes à cheval.

Le général en chef a fait alors passer toutes les troupes sur la rive droite du fleuve. Il a donné au colonel Daugier, commandant le bataillon des Marins, le commandement de la tête de pont, et il a joint à son bataillon deux compagnies de la brigade suisse et quatre pièces de canon (2).

Le général Privé, commandant la brigade de dragons, a pris part au combat d'Alcolea; dans son *Journal*, il en fait le récit suivant :

Au moment même de l'attaque du pont d'Alcolea, un corps de troupes espagnoles, fort d'environ 3000 hommes, tant infanterie que cavalerie, se présenta sur nos derrières. M. le général de division Fresia, commandant la cavalerie de l'armée de M. le général Dupont, me donna l'ordre de marcher à la rencontre de l'ennemi. Je le fais charger successivement par mes deux régiments de dragons, laissant en réserve le bataillon des Marins de la Garde Impériale,

(1) Rapport au maréchal Mortier, cité par E. Titeux. — Les Marins sont devenus des troupiers; le colonel Daugier, dans son rapport au maréchal Mortier, ne manque pas de le faire remarquer, en qualifiant ses hommes de *braves militaires*; il semble même que sa phrase n'est pas exempte d'une pointe d'ironie malicieuse, qui est en même temps une critique discrète du rôle qu'on fait jouer à ses matelots.  
(*Note de l'auteur.*)

(2) Notice du commandant Vattier, citée par E. Titeux.

avec une pièce d'artillerie, afin de me servir de point de ralliement, au besoin. Les Espagnols prennent la fuite et se retirent sur Cordoue en suivant la rive gauche du Guadalquivir. Un moment après, M. le général Dupont m'envoya l'ordre de revenir au pont d'Alcolea, pour y passer le Guadalquivir, de gagner la tête de la colonne d'infanterie qui tenait la route sur la rive droite de ce fleuve et de laisser le bataillon des Marins pour la garde du pont d'Alcolea. Depuis le pont jusqu'à Cordoue, nous ne rencontrons aucune troupe ennemie (1).

Le 7 juin, à deux heures de l'après-midi, les Français se présentèrent devant Cordoue, dont les portes étaient fermées et qui fut en vain sommée de se rendre. La Porte-Neuve fut attaquée à coups de canon et brisée à coups de hache, puis, les tambours battant la charge, les troupes françaises entrèrent dans la ville ; les fuyards d'Etchevarri l'évacuèrent par la porte de Séville, mais non sans avoir fait quelque résistance, à laquelle les habitants prirent part. Une fusillade ininterrompue partant des fenêtres, des combats s'engagèrent dans les maisons et surtout dans les édifices publics, notamment à l'évêché. Nos soldats, assaillis de tous côtés par des coups de fusil tirés des maisons presque à bout portant, commirent quelques excès, inséparables de la prise d'une ville emportée d'assaut. Du reste, tous les malfaiteurs de l'armée d'Etchevarri ne manquèrent pas de se livrer au pillage, et beaucoup d'actes qui leur sont imputables ont été mis par les Espagnols au compte de nos soldats. La lutte avait duré quatre heures ; dès que le combat eut cessé, le général Dupont prit les mesures les plus énergiques pour rétablir l'ordre.

Pendant que ces événements se déroulaient dans Cordoue, les Marins étaient restés à la garde du pont d'Alcolea, qu'ils mirent en état de défense, afin de prévenir un retour offensif de l'ennemi sur nos derrières ; là, ils eurent également pour mission de veiller sur les malades et les blessés, sur les ambulances et les bagages, et aussi de garder les prisonniers.

(1) Journal du général Privé, cité par E. Titeux.

Le lendemain matin, le colonel Daugier reçut l'ordre de détruire les ouvrages qui protégeaient le pont, d'évacuer Alcolea, après avoir ramassé les vivres et les munitions que pouvait contenir le village, et de se rapprocher de la ville de Cordoue. Le bataillon fut cantonné extra-muros, mais très près de la ville, dans un vaste couvent où il ne restait plus qu'un vieux moine.

Lors du procès souverainement inique qui fut intenté plus tard au général Dupont, on a accusé ce général d'avoir rempli ses fourgons des richesses de Cordoue ; l'accusation n'a pas craint de soutenir cette thèse que si le général Dupont avait capitulé à Baylen, c'était pour sauver le butin de Cordoue ! Dans son ouvrage déjà si souvent cité, le colonel Titeux fait bonne justice, avec toutes preuves à l'appui, de ces accusations qui blessent le bon sens et la raison :

« Le tableau impressionnant qu'on nous a fait des richesses pillées à Cordoue, gonflant les innombrables fourgons du général en chef et finissant par causer sa perte, n'est qu'une fable ridicule, qu'une légende mensongère », écrit le colonel Titeux.

Avant de continuer le récit des opérations de la division Dupont en Andalousie, opérations auxquelles se trouve liée si intimement l'histoire du bataillon des Marins de la Garde, il nous paraît utile de parler maintenant des *Mémoires du capitaine Baste*, et cela pour deux raisons : d'abord parce qu'il y est souvent question des Marins de la Garde, et, ensuite, parce que les historiens français et étrangers, dans leurs écrits sur la campagne de 1808, ont souvent puisé dans ces mémoires, malheureusement pour la vérité. L'auteur présumé de ces mémoires, et nous disons présumé avec intention, le capitaine de frégate Pierre Baste, commandant le 3<sup>e</sup> équipage des Marins de la Garde, était un officier loyal, brave et tout dévoué au général Dupont, incapable, par conséquent, d'accabler son ancien général. Baste, devenu général de brigade, fut tué, en 1814, par un boulet russe, à l'attaque du



pont de Brienne. « Baste, dit M. Thiers, qui, dans cette journée, termina une vie héroïque par une mort glorieuse (1) ». Dès la fin de l'année 1808, époque de son retour en France, jusqu'au moment de sa mort, en 1814, sa vie fut des plus actives : il commanda en chef les Marins de la Garde et prit part à toutes les campagnes. On se demande vraiment où et à quel moment il aurait pu trouver le temps d'écrire ses mémoires. C'est en 1824 que furent publiés les prétendus mémoires du capitaine Baste, par Alphonse de Beauchamp, dans la collection des mémoires relatifs aux révolutions d'Espagne ; la bonne foi de Beauchamp a été surprise, car les mémoires du capitaine Baste sont apocryphes ; ils sont l'œuvre d'un affreux faussaire :

Ainsi, ce faussaire dit en entrant en matière qu'il rejoignit à Valladolid le corps du général Dupont, avec le bataillon des Marins de la Garde qui en faisait partie, et il donne de grands détails sur la composition du corps de la Gironde, sur son séjour à Valladolid, sur la mort du général Malher, l'état d'esprit des habitants, la marche sur Madrid. Or, il est absolument certain que le bataillon des Marins de la Garde n'alla pas à Valladolid et ne fut attaché au corps de la Gironde que le 23 mai. Il se rendit de Bayonne à Burgos dans le courant du mois de mars et en partit le 1<sup>er</sup> avril avec des détachements de la Garde, pour gagner directement Madrid par Somosierra ; il était alors, comme les autres corps de la Garde, sous le commandement du maréchal Bessières. Les états de situation des armées en Espagne, les récits du capitaine de vaisseau Daugier et de l'amiral Grivel et la correspondance ne laissent pas le moindre doute à cet égard.

Le prétendu Baste dit aussi que l'effectif de son bataillon n'allait pas à plus de 1000 hommes sous les armes, et la vérité est que cet effectif ne dépassa jamais 444 hommes. Que dire de cet officier supérieur qui se trompe de moitié sur l'effectif de sa troupe ?

Se supposant toujours au corps de Dupont avec les Marins de la Garde, le même faussaire dit, à propos de l'émeute du 2 mai : « Je n'étais pas, d'ailleurs, dans Madrid même à cette fatale époque ; je n'entendis que le bruit de l'artillerie

(1) Une rue du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris porte le nom de *Baste*. (D' L.)

et de la fusillade ». Or, le bataillon des Marins de la Garde était, ce jour-là, à Madrid, en réserve au palais du grand-duc, comme le constatent le rapport même de Murat à l'Empereur, les états de situation et le récit de l'amiral Grivel, et Baste devait s'y trouver avec sa troupe.

Le prétendu Baste raconte qu'en traversant la province de la Manche, les soldats ne pouvaient s'écarter sans être massacrés. Toutes les lettres et rapports disent le contraire; ce ne fut qu'au delà des défilés de la Sierra-Morena, en débouchant en Andalousie, qu'on apprit le soulèvement de la province et que les attentats sur les Français isolés se produisirent.

Il dit que dans la marche d'El-Carpio sur Alcolea, il commandait une compagnie de Marins détachés à l'avant-garde, et il se donne un rôle glorieux dans la reconnaissance et dans l'attaque du pont (1). C'est faux, et Baste ne quitta pas son bataillon, qui opéra sur la rive gauche avec la cavalerie, contre le corps de Valdecañas. Si Baste, qui avait aux Marins de la Garde, le grade important de capitaine de frégate ou lieutenant-colonel, avait eu le rôle dont il est question, il en eût certainement été fait mention dans les rapports sur cette journée. Or, ni le général Dupont, ni le colonel Dautier, commandant des Marins, ni le lieutenant-colonel Vattier, du même corps, ni l'amiral Grivel, alors capitaine aux Marins de la Garde, ni le général Barbou, commandant la division, ni le lieutenant L'Héritier, qui donna des détails si précis sur la reconnaissance et l'attaque du pont d'Alcolea, ne font mention ni de Baste, ni des Marins de la Garde, autrement qu'en soutien de la division Fresia; les Marins ne furent en aucune façon mêlés aux voltigeurs de la garde de Paris, car leurs pertes eussent été sérieuses à l'attaque de la tête du pont, et il n'est pas fait mention qu'ils aient perdu un seul homme dans cette journée. De l'action bien certaine des Marins, sur la rive gauche, contre les volontaires de Valdecañas, le prétendu Baste ne dit pas un mot.

Il raconte qu'il demanda et obtint de faire partie des officiers de l'état-major général pour être employé au besoin dans les expéditions les plus hasardeuses comme volontaire. Il n'est question de cela nulle part, dans aucun document.... Il fut si peu attaché à l'état-major général, que lorsque le général Védel, manquant d'officiers supérieurs, le demanda au général Dupont le 14 juillet, il donna comme raison qu'on pouvait se passer de Baste, à son bataillon des Marins de la Garde, cette troupe possédant quatre officiers supérieurs (2).

(1) Voir l'Histoire du Consulat et de l'Empire (Thiers).

(2) Colonel Titeux : « Le général Dupont. — Une erreur historique ».

Il en sera de même à propos de tous les événements subséquents de la campagne d'Andalousie, à propos desquels des lettres mêmes de Baste démontrent, de la façon la plus évidente, « que l'auteur des mémoires du capitaine Baste a à peu près tout ignoré des faits et gestes de cet officier et des Marins de la Garde, et qu'il est un faussaire » (Colonel Titeux).

Dès que l'ordre et la tranquillité furent rétablis dans la ville de Cordoue, le général Dupont se mit aussitôt en rapport avec les autorités de la ville, qui peu à peu regagnaient leur poste, et il apprit les nouvelles les plus graves. Le corps espagnol vaincu et mis en fuite à Alcolea n'était que trop réellement l'avant-garde d'une armée plus nombreuse et surtout composée d'éléments plus redoutables, qui se formait à Séville. Les troupes réglées du camp de Saint-Roch, une partie de la garnison de Cadix, des nuées de volontaires, des paysans se réunissaient dans Séville ; les régiments suisses-espagnols qui, d'après les combinaisons de l'Empereur, devaient se mettre aux ordres de Dupont, avaient pris fait et cause pour les insurgés ; en outre, cette armée était accompagnée d'une nombreuse artillerie, bien commandée et abondamment pourvue de munitions. Il n'était plus question de bandes d'insurgés qui, aux premiers coups de fusil, disparaîtraient comme une volée de moineaux ; il allait falloir compter avec cette armée, d'autant plus que les régiments suisses qui marchaient avec les Français n'étaient rien moins que sûrs et avaient déjà esquissé une tentative de révolte lors du passage à Andujar. En tout cas, leur attitude était des plus louches, et les cas de désertion très nombreux ; de sorte que le général Dupont, pour faire face à la révolte qui s'organisait, n'avait guère plus de 7 ou 8000 hommes sur lesquels il pouvait compter sans restriction.

Alarmé par toutes ces nouvelles désastreuses,

chez Prieur et Dubois. (Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet ouvrage, véritable monument élevé à la mémoire du général Dupont, et qui fourmille de faits intéressants).

le général Dupont considéra cependant la situation avec sang-froid ; journallement, par des courriers, il mit au courant des événements et de sa situation critique le grand-duc de Berg et le général Belliard, chef d'état-major des armées d'Espagne, demandant avec insistance l'envoi de sa 2<sup>e</sup> et même de sa 3<sup>e</sup> division, afin de pouvoir faire face aux événements qui se préparaient.

Mais aucun de ces courriers ne put atteindre Madrid, car la révolte était générale. Sur les derrières de la petite armée française, l'insurrection avait pris naissance dans la Manche avec une soudaineté inouïe ; les courriers envoyés par Dupont avaient tous été assassinés, la Sierra-Morena était infestée de bandits. Deux forts détachements, composés l'un de 800 cavaliers, l'autre de 600 fantassins, dirigés sur le général Dupont et commandés, le premier, par le général Liger-Belair, le second par le général Roize, avaient dû rétrograder sur Madrid, attaqués dans leurs cantonnements par des milliers d'insurgés et manquant du reste de cartouches après quelques actions partielles. Des malades laissés dans les hôpitaux, à Manzanarès, à Santa-Cruz, à Montoro avaient été égorgés. Le général René, qui rejoignait le corps de Dupont et dont la destination était Cadix dont il devait être gouverneur, le commissaire des guerres Vosgien avec sa famille, le capitaine d'état-major Cuignet avaient été martyrisés par les bandits ; le premier, poignardé, avait été jeté, mourant, dans une chaudière pleine d'eau bouillante, les autres sciés vivants entre deux planches. Ces faits montrent bien le caractère de la lutte qui commençait, et le général Dupont était toujours isolé avec son petit corps d'armée, totalement privé de communications avec Madrid dont il n'avait plus de nouvelles.

Sur ces entrefaites, se produisit à Cadix un fait d'une gravité extrême : l'insurrection avait pris pied dans cette ville importante ; le capitaine général Solano, dévoué aux intérêts français, avait été assassiné par la populace et remplacé par Thomas Morla ; ce dernier, sur les instances de la junte de

Séville, avait sommé l'amiral Rosily de se rendre ; sur son refus, son escadre, composée des débris sauvés de la bataille de Trafalgar, fut canonnée de toutes parts par les forts de Cadix, par plus de cinquante canonnières, et menacée d'une destruction complète. Ne voyant pas arriver Dupont, l'amiral Rosily, qui avait fait une héroïque résistance, dut amener son pavillon. Cinq vaisseaux de ligne, à savoir *Le Héros*, vaisseau amiral, commandant *Bourrand* ; le *Neptune*, commandant *Bourdé* ; *l'Algésiras*, commandant *Martinencq* ; le *Pluton*, commandant *Bourdet* ; *l'Argonaute-Vencedor*, commandant *Billiet* ; une frégate, la *Cornélie*, commandant *Mallet* ; trois mille marins, plus cinq cents hommes de garnison appartenant à plusieurs corps d'infanterie, tombèrent au pouvoir des Espagnols.

Tous les projets de Napoléon s'évanouissaient les uns après les autres, et bientôt le désastre serait complet, car l'armée espagnole qui devait vaincre à Baylen s'organisait de toutes parts et prenait une plus grande consistance, sous l'impulsion de la junte de Séville qui venait d'en confier le commandement au général Castaños, avec mission de se mettre aussitôt en rapport avec l'amiral anglais Collingwood, dont l'escadre bloquait Cadix. L'armée espagnole ne tarda pas à se mettre en marche sur Cordoue, où elle fut réunie le 2 juillet. Dupont avait évacué cette ville le 16 juin à 7 heures du soir, opérant sa retraite sur Andujar, où il était arrivé le 18 au matin.

Ainsi, pendant que le général Dupont était arrêté à Cordoue, ne pouvant, avec ses 8000 Français, conquérir des villes et des places fortes, battre des armées cinq fois plus fortes que la sienne, assurer ses communications et soumettre des provinces, l'insurrection l'enveloppait de toutes parts ; il se voyait menacé sur sa droite par l'armée de Séville, composée de 27 000 vieux soldats, sans compter les 8 000 hommes de Valdecañas et de Cruz-Mourgeon, et sur sa gauche par l'armée de Grenade qui, se portant vers le Guadalquivir par Jaen, pouvait occuper en force les passages de la Sierra-Morena et lui couper sa ligne de retraite. N'ayant jamais paru sur les champs de bataille que pour y faire

preuve d'une audace et d'un entrain incomparables et pour y vaincre, le général Dupont ne pouvait se résigner à reculer, et il attendait anxieusement l'arrivée de sa 2<sup>e</sup> et de sa 3<sup>e</sup> division pour marcher à l'ennemi. Il demeura ainsi une huitaine de jours, puis, ne recevant aucune nouvelle de Madrid et se sentant isolé, comme abandonné dans l'Andalousie révoltée, voyant venir à lui des armées très supérieures en nombre et apprenant la reddition de l'escadre de l'amiral Rosily, il se décida à aller au-devant de ses renforts et à se rapprocher de la Sierra-Morena (1).

Aussitôt arrivé à Andujar, le général Dupont apprit que la garde et les soldats d'un hôpital installé lors de son récent passage dans cette ville, avaient été massacrés par une bande d'insurgés venus de Jaen ; cependant, dans les circonstances présentes, il avait cru d'une sage politique d'user de modération, et il promit la sécurité aux habitants. Le bataillon des Marins de la Garde, troupe solide et sage, fut placé dans Andujar pour y maintenir l'ordre ; les autres troupes furent établies militairement sur les positions importantes aux abords du Guadalquivir et aux abords de la ville.

L'armée prit possession d'Andujar le 18 à midi, écrit le capitaine de vaisseau Daugier. Beaucoup d'habitants se retirèrent en hâte dans les montagnes voisines. Un peu après, divers rassemblements assez nombreux se montrèrent, paraissant vouloir se diriger vers la plaine. La générale battit ; je fus nommé commandant de la place et chargé, avec le bataillon des Marins et deux compagnies d'infanterie, d'y maintenir l'ordre et de la défendre en cas d'attaque. A la suite de ce mouvement, l'armée fut campée ou, pour mieux dire, bivouquée autour de la ville et ne tarda pas à avoir besoin de pourvoir à sa subsistance, car les approvisionnements trouvés dans Andujar furent bientôt épuisés, et il devint, en conséquence, indispensable d'organiser des brigades de moissonneurs, de meuniers et de boulangers. Dans ce service extraordinaire, les Marins de la Garde donnèrent une nouvelle preuve de leur intelligence et de leur zèle ; ils étaient chaque jour employés à la moisson, ils dirigeaient les moulins dans la ville et plusieurs d'entre eux fabriquaient le pain. Ils avaient en outre le service de l'intérieur

(1) Colonel Titeux : « Le général Dupont. — Une erreur historique ».

de la ville et souvent leurs patrouilles se montraient en dehors des avant-postes, pour protéger quelques arrivages de subsistances. Ces envois incertains et souvent contrariés par les attaques des ennemis, réunis aux produits de la moisson, n'ont jamais permis de donner plus d'une demi-ration par jour à la troupe ; quelquefois même, lorsque les attaques étaient générales, les travaux étant forcément interrompus, cette ration devenait encore moindre. A cette privation, déjà bien pénible, se joignait celle presque absolue de vin, et elle fut même totale les quinze derniers jours. Telle a été, pendant un mois, la position de l'armée autour de laquelle le nombre des ennemis s'accroissait chaque jour, tandis que ses ressources s'épuisaient par ses consommations (1).

A Madrid, le général Savary, duc de Rovigo, avait remplacé le grand-duc de Berg, gravement malade, et il avait pris aussitôt la direction générale des affaires d'Espagne. Depuis un mois, on n'avait aucune nouvelle de Dupont, de sorte que l'inquiétude était grande au quartier général à Madrid. Aussi se décida-t-on, le 15 juin, à donner l'ordre au général Védel, commandant la 2<sup>e</sup> division du corps de Dupont, de quitter Tolède le 16 juin et de marcher sur Andujar pour rétablir les communications avec le général Dupont. Védel emmenait avec lui 5 300 hommes tout compris. En traversant la Manche, on ne rencontrait que les visages sinistres d'hommes que la seule force contraignait à l'inaction ; sur la route, des preuves trop évidentes de la barbarie espagnole frappèrent les yeux des soldats de Védel :

Dans cette marche, écrit le capitaine François, nous voyons à chaque pas les traces d'une férocité qui épouvante l'imagination et nous laisse incertains si nous sommes dans un pays civilisé ou chez des cannibales. Je ne dirai pas *on m'a dit*, mais *j'ai vu* des cadavres de femmes éventrées, ayant les seins coupés ; des hommes sciés en deux, d'autres enterrés vivants jusqu'aux épaules et mutilés de la manière la plus affreuse ; d'autres pendus par les pieds dans des cheminées et qu'on avait fait brûler ainsi. A Valdepenas, *j'ai vu* cinquante-trois Français enterrés jusqu'aux épaules ; ils étaient rangés autour d'une maison servant d'hôpital, où

(1) Rapport au maréchal Mortier, cité par E. Titeux.

quatre cents soldats venaient d'être égorgés ; leur chair, déchirée en mille morceaux, avait été jetée de toutes parts (1).

Le 26 juin au matin, l'avant-garde de la division Védel se trouva en présence des retranchements établis par les insurgés pour barrer la route du fameux défilé de Despeña-Perros ; le général Poincot attaqua vivement la position, et l'on passa. A Sainte-Hélène, le 27, à 5 heures du matin, se présenta le capitaine de frégate Baste, des Marins de la Garde, envoyé par le général Dupont, avec une colonne mobile de 1 200 hommes ; les communications étaient rétablies.

---

(1) Journal d'un officier français, par le capitaine François. A Nantes, 1823. Cité par E. Titeux.



## CHAPITRE VIII

Année 1808 (suite). — Premier combat de Jaen. — Mot du commandant Baste. — Arrivée du général Gobert. — Description du théâtre des événements. — Faux mouvements du général Védel. — Combat de Mengibar. — Mort du général Gobert. — Départ d'Andujar. — Bataille de Baylen. — Charge finale des Marins de la Garde. — Capitulation. — Les Marins de la Garde prisonniers de guerre (1).

Les communications étaient rétablies, mais la division Védel ne devait être d'aucun secours pour le général en chef, au jour prochain du péril.

Avant d'envoyer le commandant Baste au-devant du général Védel, le général Dupont, dans le but de se procurer pour son armée des vivres et du vin qui faisaient toujours grandement défaut, avait organisé une expédition contre la ville de Jaen. C'est de cette ville qu'étaient venus les bandits qui avaient assassiné nos soldats blessés ou malades, laissés à Andujar au moment de la marche sur Cordoue. L'instigateur du massacre avait été découvert, condamné à mort et fusillé. L'expédition du commandant Baste eut lieu le 19 juin, et cet officier des Marins de la Garde en a laissé une relation dans une lettre datée de Sainte-Hélène (2), le 27 juin. Voici cette lettre au général Védel :

Mon général, le 19 de ce mois, ayant été expédié d'Andujar par S. E. pour aller à Jaen, obliger la ville à me donner des vivres et à faire ses dispositions pour fournir 15 000 rations de vin, 15 000 de pain et 15 000 de viande pour

(1) Dans nos récits, concernant la campagne d'Andalousie de 1808, nous nous sommes inspiré surtout de l'ouvrage de M. le lieutenant-colonel Titeux, intitulé : « Le général Dupont. — Une erreur historique ». Cet ouvrage est en effet ce qui existe de plus complet, de plus documenté sur la matière.

(2) Bourg de la Sierra-Morena.

l'armée, je me présentai devant cette ville et je campai à une portée de canon avec 900 hommes d'infanterie, 200 hommes de cavalerie, un obusier de six pouces et un canon de 4. La colonne que je commandais arriva à midi le 20, et ayant de suite expédié un parlementaire avec deux habitants qui étaient venus au-devant de moi, on fusilla mon parlementaire et un second fut blessé. Malgré cette conduite atroce, je pris patience jusqu'à 6 heures, dans l'espoir qu'on m'enverrait des vivres dont j'avais grand besoin, n'en ayant pas eu depuis deux jours,

Je faisais toujours mes dispositions pour attaquer et prendre la ville, et à 6 heures, je fis commencer l'attaque du camp retranché et du château fort, du plateau des Trois-Moulins et de la ville. Je fis tirer environ 120 coups de canon ou d'obusier. La ville était défendue par environ 250 hommes de cavalerie, 1 000 hommes d'infanterie et par une nuée de paysans qui m'avaient tiré plus de dix mille coups de fusil à portée de canon. L'attaque fut vive et vous en verrez les détails dans le rapport que j'ai fait au général Dupont.

A 8 heures du soir, j'étais maître de toutes les hauteurs du fort, du plateau des Trois-Moulins et de la ville. L'ennemi a eu 100 morts, 250 prisonniers et, de notre côté, nous n'avons eu que cinq blessés.

Je repartis de Jaen le 21, après m'être fait donner des vivres, après avoir fait prendre par écrit l'engagement à la ville de fournir les rations demandées par S. E. et livré la ville à deux heures de pillage. Je fus de retour à Andujar le 22, et le général Dupont fut très content de mon expédition.

Le 25, S. E. m'expédia à votre rencontre, et ce matin, à 5 heures, j'ai eu connaissance de vos avant-postes à une demi-lieue d'ici. Je me suis empressé de venir vous voir ici, et ma joie a été à son comble. Depuis notre départ de Madrid, le 22 mai, nous n'avons pas reçu de nouvelles officielles de S. A. I. et R. le prince Murat ; jugez de notre inquiétude et de notre embarras dans un pays qui est en pleine révolte. Lorsque le général saura que je vous ai rejoint, il sera enchanté et éprouvera une joie indicible.

P. S. J'ai laissé une compagnie à La Caroline, avec ordre au capitaine qui la commande de faire tout son possible pour faire pétrir.

Le capitaine des Marins de la Garde,  
Baste.

Une nouvelle expédition, organisée sur la même ville de Jaen et dans le même but, fut mise en route le 30 juin, sous le commandement du général Cas-

sagne, auquel avait été adjoint, à l'avant-garde, le commandant Baste, en raison de la connaissance que lui avait donnée des lieux la précédente expédition. Baste se fit accompagner d'un maître d'équipage des Marins de la Garde, nommé Jauréguiberry, qui lui servit d'aide de camp. On trouva cette fois plus de résistance, et pendant plusieurs jours de suite, des combats partiels durent être livrés aux Espagnols. Le fort qui domine la ville, après avoir été pris d'assaut, avait dû être abandonné par nos troupes, faute de soutien, quand « le général Casagne chargea le chef de bataillon des Marins de la Garde de prendre avec lui les trois compagnies de voltigeurs et d'aller de nouveau s'emparer du fort, lui conseillant d'éviter autant que possible de brûler de la poudre inutilement, les circonstances nous la rendant trop précieuse pour la prodiguer. — Les forces de l'ennemi sont doublées, nous dit le brave Baste, eh bien ! redoublons de courage, et la balance sera toujours égale ; il ne faut qu'un instant pour la faire pencher en notre faveur. Voltigeurs ! en avant (1) ! ».

Le petit corps expéditionnaire rentra à Baylen le 4 juillet au soir, mais faute de moyens de transport, il n'avait qu'imparfaitement rempli son but, qui était de ramener des vivres.

Et cependant, le manque de vivres se faisait rudement sentir à Andujar ; il n'y avait plus de vin, même pour les malades des hôpitaux, dans lesquels entraient environ 60 hommes tous les jours. Ceux qui en sortaient, après un trop court séjour, car il fallait faire place à d'autres, étaient à ce point débiles que, dans le rang, ils avaient peine à porter leurs fusils. Souvent le soldat était réduit à un quart de ration de pain ; il y suppléait en se nourrissant de citrouilles, de pastèques, de figues à peine mûres ; ce régime avait engendré la dysenterie, et cette maladie faisait des ravages effroyables dans le camp. La température était brûlante : 36 à 40° à l'ombre, 60° au soleil ; des sentinelles à leur poste, même

(1) Mémoires d'un conscrit de 1808.

parmi les Espagnols, cependant acclimatés, tombèrent mortes, frappées d'insolation.

A la division Védel, la détresse n'était pas moins grande.

Au milieu de toutes ces misères, les Marins de la Garde, occupés à faire des patrouilles hors de la ville pour faciliter l'arrivée de maigres convois de vivres, n'en continuaient pas moins leur métier de moissonneurs et de boulangers, avec une admirable abnégation.

D'après un état de situation daté du 21 juin et signé du général Legendre, chef d'état-major du général Dupont, il y avait à cette date, à Andujar, 406 officiers, sous-officiers et marins de la Garde, avec 60 chevaux.

A Madrid, on se préoccupait cependant de la situation critique du général Dupont; d'après les états de situation de l'armée espagnole, on avait fait observer à l'Empereur que le général Dupont pouvait bien avoir en face de lui près de 35 000 hommes de troupes réglées, mais il se montra incrédule, persistant à croire que Dupont viendrait bien à bout des bandes qu'on lui opposerait avec les 22 000 hommes qu'il devait avoir sous la main; malheureusement, ce chiffre de 22 000 hommes n'existait que sur le papier.

L'erreur de l'Empereur était manifeste : il y avait bien du côté espagnol des bandes d'insurgés, mais leur effectif devait s'ajouter aux 35 000 hommes de troupes réglées.

Le général Savary, duc de Rovigo, qui avait pris à Madrid, le commandement en chef, aux lieu et place du prince Murat, terrassé par la maladie, inquiet cependant de la tournure que pourraient prendre les événements et mieux renseigné que l'Empereur, parce qu'il était plus près du théâtre de la guerre, se décida le 3 juillet à donner l'ordre à la division Gobert de se mettre en route pour rejoindre l'armée d'Andalousie. Le général Gobert partit aussitôt, mais, en arrivant dans la Sierra-Morena, il amenait avec lui moins de 1 000 hommes, car, dans le but de conserver ses communications

avec Madrid, il avait dû échelonner la majeure partie de ses forces sur la route.

Sur ces entrefaites, l'armée espagnole avait achevé son organisation et elle parut bientôt en face d'Andujar (10 juillet), de l'autre côté du Guadalquivir, forte de 40 000 hommes et accompagnée d'une puissante artillerie, dont un nombre de pièces de 12 qu'on peut estimer à 25. Cette armée était commandée par le général Castanos, dont les principaux lieutenants étaient Reding, Suisse d'origine, et le marquis de Coupigny. Son extrême droite, formée de la division Reding, s'étendit jusqu'à Mengibar, où il y avait un bac sur le Guadalquivir (1).

Quant au général Dupont, il ne dispose en réalité que de 17 000 hommes sous les armes ; à l'exception des Marins de la Garde et de la garde de Paris, il n'a que des conscrits affaiblis par le climat, par les maladies et par une alimentation débilante.

Il nous paraît utile de présenter ici, en prévision des graves événements qui sont prochains, une description sommaire de la région. Nous sommes sur les bords du Guadalquivir, et les opérations qui vont suivre se dérouleront entre ce fleuve et la grande route qui, allant de Madrid à Cadix, traverse la Sierra-Morena, passant successivement par Andujar où séjourne le général Dupont avec sa division, franchissant le Rumber, affluent du Guadalquivir, sur un pont en pierre, puis traversant Baylen, quartier général de la division Védel, Guarroman, où commande Gobert, puis La Caroline et Sainte-Hélène, pour aboutir au défilé de Despeña-Perros qui débouche dans la province de la Manche. De l'autre côté du Guadalquivir se trouve le village de Mengibar, et sur le fleuve même qui est guéable en beaucoup d'endroits, surtout au mois de juillet, le bac de Mengibar. Ce point est, avec Baylen, celui qui mérite le plus d'attirer l'attention ; c'est là, en effet, que bientôt les Espagnols, après avoir tâté le terrain dans plusieurs

(1) Voir la carte page 174.



Baste commandait le 3<sup>e</sup> équipage du bataillon des Marins de la Garde, dont le commandement échut alors à Grivel, le plus ancien lieutenant de vaisseau de l'équipage.

A quelles opérations s'était donc livré le général Védel, du 13 au 18 juillet 1808 ? Pendant cette période, il semble que ce général, cependant très brave, fit preuve d'une inexpérience absolue des choses de la guerre ; on a l'impression qu'il joua constamment au soldat, fatiguant ses troupes par des marches et des contre-marches inutiles, de nuit et de jour, et toujours faites à contre-temps.

Le 15 juillet, Védel était aux environs du pont de Mengibar avec sa division, ce pont ayant paru menacé par les Espagnols, quand il reçut avis du général Dupont de lui envoyer un bataillon et un escadron de cuirassiers et même une brigade, *si l'ennemi n'était pas en force du côté de Mengibar*. Que fait alors le général Védel ? Ayant appelé le général Gobert (1000 hommes) à Baylen, il part pour Andujar avec *toute sa division* ! La désobéissance était formelle, et ce faux mouvement allait avoir des conséquences désastreuses. A peine l'arrière-garde de la 2<sup>e</sup> division (Védel) avait-elle disparu, que le 16 juillet, à 3 heures du matin, les Espagnols, toujours informés de nos moindres mouvements, passèrent en forces le Guadalquivir au gué du Rinçon, opposant 10 000 hommes aux 2 500 hommes des généraux Gobert et Liger-Belair. Après un combat forcément inégal, nos troupes furent repoussées ; le général Gobert venait de conduire contre l'ennemi une charge, à la tête de 150 cuirassiers, quand un soldat des gardes-wallones, embusqué dans un buisson, le blessa d'un coup de feu à la tête ; le général Gobert mourut la nuit suivante, au presbytère de Guarroman, où il avait été transporté (1).

Poursuivant ses succès, le général ennemi

(1) Au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, un monument en marbre blanc renferme le cœur du général Gobert, rapporté d'Espagne en 1810, par son aide de camp, le lieutenant-colonel Fournier. Ce monument, dû au ciseau du sculpteur David d'Angers, représente l'épisode de la mort du général.

Reding arriva en vue de Baylen, presque sans défense, et il lui était loisible d'en prendre possession ; cependant, par excès de prudence, ce général repassa le Guadalquivir et reprit les positions d'où il était parti le matin pour nous attaquer. Le mouvement de Védel sur Andujar venait d'entraîner une première défaite.

La surprise du général Dupont fut extrême en voyant arriver à Andujar toute la division Védel ; en présence d'un acte aussi formel de désobéissance, accompli en face de l'ennemi, le seul reproche qu'on puisse adresser au général en chef, c'est d'avoir été trop débonnaire et de n'avoir pas, de sa propre autorité, destitué le général Védel de son commandement. Mais Dupont, bienveillant, doué d'une grande bonté naturelle, ordonna de distribuer quelques vivres aux soldats harassés de Védel, accueillit amicalement son subordonné, lui fit comprendre, en termes modérés, toute l'étendue de sa faute, et lui laissa par écrit l'ordre de repartir immédiatement pour Baylen. Ce mouvement s'exécuta dans la nuit du 16 au 17 juillet ; à huit heures du matin, la division Védel arrivait à Baylen, qu'elle n'aurait pas dû quitter, et cependant, fait inouï, à peine arrivé à Baylen, clef de la situation, le général Védel, sans s'inquiéter d'aucune façon si les Espagnols de Reding sont encore du côté de Mengibar, part aussitôt pour Guarroman, à la recherche d'un ennemi qui le guette et qui va mettre son départ à profit. Non content d'avoir mis déjà entre lui et son général en chef une distance de plusieurs marches en poussant jusqu'à Guarroman, Védel poursuit sa route, dans une véritable inconscience, et ne s'arrête qu'à La Caroline, où il était rendu le 18 juillet, à neuf heures du matin ; il y acquit aussitôt la certitude qu'il n'y avait aucun ennemi de ce côté. L'ennemi ! Il était resté aux environs de Mengibar, et sachant Baylen abandonné, vint s'y installer également le 18, à neuf heures du matin, heure à laquelle le général Védel arrivait à La Caroline ; les forces espagnoles montaient à 35 000 hommes, sous les ordres des généraux Reding et Coupigny.



En apprenant le départ de Baylen du général Védel, Dupont ayant eu connaissance qu'on avait vu des Espagnols sur sa ligne de retraite et se voyant à nouveau menacé dans ses communications, n'avait plus qu'une mesure à prendre, c'était de battre en retraite; dissimulant son mouvement aux yeux du général Castaños, resté en face d'Andujar, il fit obstruer le pont qui met cette ville en communication avec la rive droite du Guadalquivir, au moyen de pierres et de madriers, et mit sa troupe en marche. L'avant-garde quitta Andujar le 18 juillet, à six heures et demie du soir, sous la conduite du major Teulet, de la brigade Chabert. Le gros partit à huit heures, nos troupes s'écoulant successivement par des chemins encaissés; les Marins de la Garde, sous les ordres du colonel Dauge, formant l'arrière-garde avec le génie et la gendarmerie, ne laissèrent Andujar qu'à minuit.

Dans la nuit du 18 au 19 juillet 1808, la chaleur, véritablement suffocante, atteignit 40°; pas un souffle d'air; on allait lentement, en silence, au milieu de nuages de poussière soulevés par le piétinement de cette masse d'hommes, marchant forcément sur une seule colonne, en raison de la disposition du terrain. Nos malheureux soldats et Marins, dans une affreuse détresse, ruisselants de sueur, respirant un air embrasé qui prenait à la gorge, ne trouvaient même pas une goutte d'eau pour étancher leur soif. « Jamais, dit M. Thiers, pour triste nuit ne précéda un jour plus affreux. »

La distance qui sépare Andujar de Baylen est de 24 kilomètres.

Le bourg de Baylen qui, à l'époque de la bataille, comprenait environ 3000 habitants, est situé au pied de la Sierra-Morena, près d'une plaine ondulée et cultivée. Il est environné de collines, d'une hauteur moyenne de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer et dominant de 25 à 30 mètres la route de Cadix; ces hauteurs, couvertes de chênes verts et d'oliviers, sont le Grand et le Petit Zumacar, le Cerro Valentin, le Cerrajon et la Hasa-Walona. Entre le Petit Zumacar et le Cerrajon, passe la route dans le

défilé de la Cruz blanca (Croix blanche), distant de Baylen d'environ 1 200 mètres; c'est par ce défilé que vont déboucher les colonnes françaises. Quant à l'armée espagnole, elle est rangée en bataille depuis vingt-quatre heures sur les pentes situées en avant du bourg et qui s'étendent du Cerro-Valentin à la Hasa-Walona. Cette armée est formée sur trois lignes adossées à Baylen; dans les intervalles de la première ligne sont placées les batteries d'artillerie, composées d'un grand nombre de pièces de 12 et dont le feu converge vers le défilé de la Cruz blanca; vient ensuite une deuxième ligne composée comme la première d'infanterie; en arrière et en troisième ligne, la cavalerie.

Notre avant-garde franchit le Rumblar à deux heures et demie du matin et dut aussitôt refouler quelques tirailleurs espagnols; une faible reconnaissance de cavalerie, envoyée pour éclairer la route, fit connaître que l'ennemi était en forces à Baylen; nos troupes continuèrent d'avancer, et après avoir franchi le défilé de la Cruz blanca, prirent possession du terrain couvert de chênes et d'oliviers qui va des pentes du Petit Zumacar à celles du Cerrajon. Le général Dupont arrivait à ce moment sur le front de bataille; il fit donner l'ordre d'activer l'arrivée de sa cavalerie et de l'artillerie à cheval de la division de cavalerie. Le général Dupré, commandant la brigade de chasseurs, chargea aussitôt avec vigueur un régiment de cavalerie espagnole qu'il culbuta et dont le colonel fut tué, puis arriva sur les canons d'une batterie ennemie, dont les chasseurs s'emparèrent; mais faute d'être soutenus à temps par l'infanterie, ils durent battre en retraite et vinrent se réfugier derrière notre artillerie, qui avait pris position en avant du défilé et dont plusieurs pièces étaient déjà démontées. Il était alors quatre heures et demie du matin.

Le général Dupont résolut alors d'attaquer l'armée espagnole qui couvrait Baylen avec d'autant plus de vigueur qu'il pouvait craindre à chaque instant l'arrivée sur ses derrières des troupes de Castaños, lequel, informé par les habitants du dé-

part d'Andujar de nos soldats, avait dû se lancer à leur poursuite. Pour parer à ce danger, on avait placé à l'arrière-garde les troupes les plus solides, les Marins de la Garde Impériale et la garde de Paris, sous les ordres du général Barbou, commandant de la 1<sup>re</sup> division, avec laquelle marchait le général en chef. Dès que cette arrière-garde eut franchi le Rumblar, à neuf heures du matin (4 kilomètres de Baylen), elle prit position sur les hauteurs qui dominent la rivière, après avoir en partie obstrué le pont. A peine nos marins avaient-ils occupé le terrain, qu'ils reçurent l'ordre de se porter aussitôt sur Baylen, et il ne resta aux abords du Rumblar que deux compagnies de la garde de Paris et environ cent Marins de la Garde, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Grivel.

A 6 heures arriva la brigade Chabert qui, jointe aux chasseurs de Dupré, formait un total de 3300 hommes, lesquels reçurent l'ordre d'attaquer le centre de la ligne espagnole et d'entrer coûte que coûte à Baylen; l'attaque fut préparée par notre artillerie, qui ouvrit un feu très vif et très meurtrier.

L'ennemi, dans le but d'opérer une diversion, fit alors un mouvement ayant pour objet de déborder notre gauche et esquissa une tentative du côté du Grand Zumacar. Comprenant le danger, le général Dupont envoie les chasseurs du général Dupré contre les régiments espagnols qui s'avancent sur notre gauche; malgré les énormes difficultés du terrain, à pente rapide et couvert de broussailles, nos chasseurs firent une charge admirable au cours de laquelle ils perdirent beaucoup de monde; le major Bureau fut tué et plusieurs autres officiers blessés, dont le général Dupré; mais le feu très vif de la grande batterie espagnole les obligea bientôt à se replier.

Pendant que la brigade Chabert marchait à l'ennemi, assaillie sur son flanc droit par un feu meurtrier qui la décima, les Espagnols parurent vouloir tenter sur notre droite le mouvement qu'ils venaient d'esquisser sur notre gauche et qui avait été

momentanément arrêté par la charge des chasseurs à cheval. Cette fois, ce furent les dragons du général Privé, aidés par les cuirassiers, qui durent s'opposer au dessein des Espagnols. Ils partirent en trombe, bousculant l'infanterie espagnole, s'emparèrent d'un drapeau et arrivèrent sur la crête des collines du Cerrajon et de la Hasa-Wallona ; là, pour ne pas rester exposés sans profit aux balles d'un ennemi qu'ils ne pouvaient aborder, nos dragons et cuirassiers retrogradèrent ; à peine reformés, le général Dupont leur ordonna de renouveler la charge, ce qu'ils firent brillamment, sabrant les Espagnols, dont ils tuèrent un grand nombre. Un colonel ennemi, Moja, du régiment de Jaen, fut parmi les morts ; un second drapeau fut enlevé. Voici, sur cet épisode de la bataille, le récit du général Privé :

M. le général Dupont m'ayant fait dire de gagner la tête de la colonne, j'arrive au trot, je reçois l'ordre de charger de suite deux bataillons espagnols qui avaient débordé l'aile droite de notre infanterie et menaçaient de la prendre en flanc. Ces deux bataillons étaient postés au haut d'une montagne plantée d'oliviers, position difficile à enlever pour la cavalerie. Pour arriver à cette montagne, il fallait traverser un terrain garni de broussailles qui ne permettait aucun ordre de bataille. Je donne l'ordre au 1<sup>er</sup> régiment de marcher en tirailleurs et d'arriver à l'ennemi ; le 2<sup>e</sup> régiment suit ; un escadron de cuirassiers marche sur notre flanc droit, à la hauteur du 1<sup>er</sup> régiment. Ma brigade, malgré le feu de la mousqueterie ennemie, parvient au pied de la montagne, dont elle gagne le sommet ; alors je fais sonner la charge ; le 1<sup>er</sup> régiment de dragons et l'escadron de cuirassiers chargent ces deux bataillons et taillent tous ceux qui ne cherchent pas leur salut dans la fuite. M. le major Baron, commandant le 1<sup>er</sup> régiment provisoire de dragons, et M. Vernerey, commandant l'escadron de cuirassiers, méritent les plus grands éloges pour leur intelligence et leur bravoure ; c'est à l'intrépidité des officiers de ces deux corps que je dois le succès de cette charge. M. Chustait, sous-lieutenant au 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, se distingua particulièrement et me rapporta un drapeau qu'il a pris dans cette charge.

Ne pouvant pas rester dans la position que je viens d'enlever aux Espagnols, à cause de l'inégalité du terrain et du

feu de l'ennemi, je ramène ma brigade à ma première position. Mais bientôt deux autres bataillons espagnols repaissent sur le sommet de la montagne. M. le général Dupont me donne l'ordre de retourner à la charge contre cette nouvelle troupe. Je prends les mêmes dispositions qu'à la première charge et j'arrive à l'ennemi qui est enfoncé et mis en fuite. M. Ancelin, lieutenant au 14<sup>e</sup> régiment de dragons, enlève de vive force un autre drapeau aux Espagnols, après avoir tué l'officier qui le portait. Ne voyant plus d'ennemis à combattre sur ce point, je ramène une seconde fois ma brigade à sa première position (1).

L'infanterie de Chabert avait continué son mouvement en avant vers le centre espagnol ; ébranlée par un feu terrible, chargée par la cavalerie espagnole, elle dut regagner les bois d'oliviers voisins du défilé de la Croix blanche.

A ce moment, les régiments suisses qui servaient encore dans nos rangs, arrivaient au défilé, suivis de près par la 3<sup>e</sup> légion, par la garde de Paris et par les Marins de la Garde. Ceux-ci prirent position près de la route, pour soutenir l'artillerie, d'autres pièces ayant remplacé celles qui, dès le début de l'action, avaient été démontées. Le capitaine de vaisseau Daugier, dans son rapport au marechal Mortier, définit ainsi le rôle des Marins, dans cette première partie de la lutte :

La garde de Paris et les Marins de la Garde furent placés à l'arrière-garde, le général en chef ayant lieu de croire que l'armée serait inquiétée dans sa retraite par la partie de l'armée des insurgés qui l'assiégeait par la rive droite du fleuve et dont les postes étaient peu éloignés de nos grand-gardes. Des succès marquèrent d'abord le commencement de cette action. Les premiers corps que les ennemis opposèrent furent repoussés avec perte ; il leur fut enlevé deux drapeaux. Mais vers les six heures, le feu devint plus vif et les ennemis cherchèrent à nous déborder par la droite et par la gauche. Le général en chef fit alors appeler la garde de Paris et les Marins ; ces deux corps ne laissèrent à l'arrière-garde que les hommes qui avaient été placés en tirailleurs.

Lorsque les Marins parvinrent sur le champ de bataille, où ils se portèrent presque au pas de course, nos troupes

(1) Journal du général Privé, cité par E. Titeux.

supportaient une vive attaque sur des hauteurs plantées d'oliviers, situées à quelque distance et des deux côtés de la grande route, sur le développement de laquelle une attaque avait aussi lieu et où étaient placées l'armée et une partie de notre artillerie, dont déjà plusieurs pièces avaient été démontées. C'est cette position qu'occupèrent les Marins, pour empêcher l'ennemi de pénétrer par la grande route et de couper les communications des deux autres attaques de flanc. Ils furent divisés plusieurs fois pour soutenir ces mêmes attaques lorsque nos troupes paraissaient céder (1).

Le capitaine de frégate Vattier, de son côté, a résumé le rôle des matelots dans les lignes suivantes :

L'ennemi a plusieurs fois pris nos siles en flanc en les débordant ; nous n'avons point cependant perdu de terrain. Le général en chef portait des renforts, tantôt à la droite, tantôt à la gauche, selon le terrain. Le bataillon des Marins était placé à l'appui de notre principale batterie, à gauche du grand chemin, et l'ennemi n'a jamais osé l'aborder. Nous avons fait trois charges générales, et je puis dire que le bataillon des Marins s'est montré avec la plus grande bravoure ; les autres troupes ont aussi fait leur devoir. Nous avons pris des canons et plusieurs drapeaux, mais il a été impossible de franchir le passage de Baylen (2).

Le lieutenant de vaisseau Grivel a écrit sur le même sujet ce qui suit :

Une attaque était inévitable, car il fallait absolument passer sur le corps des Espagnols qui étaient maîtres du défilé, avant que la masse de ceux qui étaient sur notre piste ne nous eût joints pour nous prendre entre deux feux. Je commandais le dernier peloton de l'arrière-garde et je m'étais établi sur la gauche du petit ruisseau (le Rumblar) qui descendait de la montagne, en amont d'un pont de pierre, dans lequel nous nous empressâmes, une fois que la colonne fut arrêtée, d'enterrer des obus chargés, afin de le faire sauter à la première apparition de l'ennemi sur nos derrières. Nous primes, en un mot, de concert avec un brave détachement de la garde de Paris, qui était avec nous, toutes les précautions que le lieu et le moment nous indiquaient, afin de n'être pas forcés de nous retourner

(1) Rapport du capitaine de vaisseau Daugier au maréchal Mortier, cité par E. Titeux.

(2) Notice sur la campagne d'Andalousie en 1808, citée par E. Titeux.

avant d'avoir franchi nous-mêmes le défilé à la suite de nos fourgons.

Mais nous nous étonnions de ne pas avancer, malgré la canonnade que nous entendions, lorsque notre bataillon, qui était en sûreté près de nous, fut mandé en toute hâte. Il se porta rapidement en avant, mais les hommes, qui avaient au moins un mille et demi à franchir avant d'entrer en ligne, devaient faire ce chemin sur une véritable rampe, et il était probable qu'ils arriveraient essouffés. C'est ce qui eut lieu, en effet, mais ils n'en donnèrent pas moins le coup de collier, qu'on attendait d'eux, vigoureusement (1).

Neuf heures du matin, et Védel ne donnait pas signe de vie.

Les Espagnols renouvelèrent alors, sur leur droite, le mouvement qu'ils avaient déjà tenté au début du combat ; mais, cette fois, ils y employèrent des forces considérables : deux régiments de cavalerie et cinq régiments d'infanterie. Un moment arrêtés par la garde de Paris et par la 3<sup>e</sup> légion, qui les assaillirent par un feu très vif, ils continuaient toutefois leur mouvement d'attaque, quand les braves dragons de Privé vinrent renouveler, eux aussi, sur notre gauche, la manœuvre qui leur avait si bien réussi sur notre droite. Les cavaliers gagnant les hauteurs du Petit Zumacar, se reforment et fondent sur les Espagnols, qu'ils refoulent dans leurs lignes.

Jusqu'alors, nous nous sommes maintenus sur nos positions, mais le centre espagnol tient toujours ; nos efforts ne nous ont pas ouvert le chemin de Baylen, but qu'il faut atteindre à tout prix. C'est alors que, pour ranimer le courage de ses conscrits, le général en chef fait passer dans les rangs les drapeaux pris à l'ennemi, en même temps qu'il fait annoncer l'arrivée prochaine de Védel. On n'entend pas son canon ; cependant, à la vue des drapeaux ennemis prisonniers, nos jeunes soldats reprennent courage. Quoique épuisés par une nuit de marche et par six heures de combat, quoique dévorés par une soif ardente sous un soleil brûlant, ils se reforment en ligne ; sortant des bois

(1) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel.

d'oliviers, ils marchent sur Baylen ; un feu terrible les assaille, les balles et la mitraille font rage ; on voit les conscrits de Dupont s'arrêter, comme pris dans un tourbillon, et bien que soutenus dans un moment aussi terrible par une centaine de chasseurs qui restent encore à cheval, leur faible masse recule lentement en soutenant le choc des Espagnols, qui les poursuivent avec acharnement. Le général Dupré, de la brigade des chasseurs, est tué.

**Midi : pas de nouvelles du général Védel.**

Il faut tenter un dernier effort et donner à ce général le temps d'arriver enfin sur le champ de bataille ; le canon tonne depuis le matin, la division Védel ne peut manquer d'accourir bientôt au secours de ses frères d'armes qui agonisent.

Les Marins de la Garde Impériale auront l'insigne honneur de marcher à l'ennemi en ce moment critique.

Le général Dupont donne l'ordre au colonel Daugier de disposer les Marins de la Garde en ligne de bataille pour un effort suprême sur le centre de l'ennemi. C'est la seule réserve qui lui reste ; elle compte seulement 300 soldats, mais ce sont des hommes d'élite que rien ne pourrait faire broncher. A leur droite se déploient les régiments de Preux et de Reding ; à gauche se placent les bataillons de la 3<sup>e</sup> légion, ayant derrière eux les trois bataillons du major Teulet, qui ont fait des pertes énormes dans les divers engagements de la journée. Deux maigres escadrons de cavalerie se forment aux extrémités de la ligne, mais les chevaux sont complètement épuisés et se soutiennent à peine. Quelques pièces pouvant encore tirer sont mises en batterie. Le général Dupont se place à la tête des Marins ; il est à cheval, l'épée à la main, ayant derrière lui tous les généraux et son état-major. L'instant est solennel ; si les soldats sont jeunes, il y a là de vieux officiers qui ont fait les guerres de la Révolution, connu les revers, assisté à de prodigieux triomphes ; il y a aussi le général qui a fait l'admiration de la Grande Armée par sa bravoure et son audace toujours victorieuses ; aucun ne s'est encore trouvé dans un moment aussi décisif, aussi poignant.

Au cri de « En avant ! » jeté par le général en chef, toutes les troupes s'ébranlent. Les Marins s'avancent rapidement, l'arme au bras, impassibles, ne ralentissant la marche que pour serrer leurs rangs creusés par la mitraille ; mais bien-



tôt le feu d'artillerie et de mousqueterie de toute la ligne espagnole devient épouvantable ; des rangs entiers s'abattent fauchés par les projectiles. Le bataillon des Marins continue à se porter en avant, sans le moindre flottement ; mais les corps qui le flanquent interrompant leur marche, lui-même est obligé de s'arrêter avant d'avoir pu aborder l'ennemi. Toujours au plus fort du danger, le général Dupont, se tournant vers nos soldats qu'il cherche à entraîner, est atteint d'un coup de feu dans les reins ; il chancelle et tombe sur l'encolure de son cheval où il se cramponne désespérément. « Le général Dupont est tué ! nous sommes perdus ! » crient les soldats. Mais le général s'est redressé ; sans se soucier de sa blessure, il reste à cheval et s'efforce de maintenir ses troupes ; c'est avec un profond désespoir qu'il constate son impuissance. Les Marins qui l'entourent font preuve de la plus grande intrépidité et d'un admirable dévouement, mais ils sont impuissants contre le feu terrible qui part de tous les points de la ligne ennemie et à eux seuls ne peuvent vaincre une armée. La cavalerie qui flanque les colonnes d'attaque essaye en vain de charger ; ses chevaux, ruisselants de sueur, épuisés par la fatigue, la soif et les charges nombreuses qu'ils ont fournies pendant neuf heures d'un combat incessant et disproportionné, sont incapables du moindre effort (1).

Il faut reculer et abandonner cette plaine qu'on n'est pas parvenu à franchir et qu'on laisse couverte de morts et de mourants ; l'effort suprême est brisé, il n'y a plus d'espoir. Et pour mettre le comble à tant d'infortunes, pour achever de jeter le désespoir dans toutes les âmes, les régiments suisses de Preux et de Reding profitent de la cessation du feu pour désertre presque complètement. Les efforts du général Rouyer, du général Schramm, blessés dans le combat,

(1) Dix-sept Marins de la Garde, du quartier de Saint-Valery-sur-Somme, ont pris part à la bataille de Baylen. Ce sont les nommés :

|                      |                    |                       |                |
|----------------------|--------------------|-----------------------|----------------|
| Pillon Michel,       | } de Saint-Valery. | Cantrel Jean-Jacques, | } d'Abbeville. |
| Lomier Jacques,      |                    | Darras Jean,          |                |
| Boujonnier Frédéric, |                    | Guénard Louis,        |                |
| Duquesne François,   |                    | Cantrel Jacques,      |                |
| Louvel Jean,         | } de Cayeux.       | Wadoux Jacques,       | } de Berck.    |
| Serry Jean,          |                    | Formenoir Jean,       |                |
| Boyard François,     |                    | Troude Pierre,        |                |
| Simon Jacques,       |                    | Morel Jacques,        |                |
| Plachot Gabriel,     |                    |                       |                |

Frédéric Boujonnier fut blessé d'une balle à la jambe gauche.

Jean Louvel, de Cayeux-sur-Mer, fut aussi blessé, mais mortellement et succomba, le 21 juillet 1808, sur le champ de bataille, où il fut inhumé. Qu'il nous soit permis d'adresser à ce brave garçon, mort pour son pays, si loin des rives natales, un salut ému et sympathique.

et de tous les officiers, ne parviennent à retenir dans le devoir que 170 hommes de troupe; les autres, au nombre de 1300 environ, cédant à la mauvaise fortune, vont grossir les rangs des vainqueurs.

Le soleil est au milieu de sa course; il verse comme une pluie de feu sur les champs, maintenant silencieux, où ont retenti, pendant dix heures, les bruits d'une lutte acharnée, le crépitement de la fusillade et le fracas du canon. Et par ces vastes espaces, pas une goutte d'eau, pas d'ombre, si ce n'est celle du feuillage grêle des oliviers. Les soldats français, succombant à la fatigue, à la faim et à la soif, gisent pêle mèle, sur le sol brûlant, dans une prostration absolue (1).

La lutte est maintenant devenue impossible; il n'y a plus 2000 hommes au drapeau, dont les Marins de la Garde. Castaños n'est point encore arrivé sur nos derrières, mais Védel non plus n'a pas paru de l'autre côté de Baylen; c'est la défaite avec tous ses regrets, avec toutes ses tristesses; cependant l'honneur est sauf, car si le combat a cessé, c'est que nos malheureux soldats ne peuvent plus soutenir le poids de leurs armes.

Dans son rapport au maréchal Mortier, le colonel Daugier a raconté, comme il suit, l'action finale des Marins de la Garde :

Le général en chef me donna ordre alors de marcher en avant en ligne de bataille avec les Marins, auxquels il fit joindre à gauche environ 300 Suisses des régiments de Preux et de Reding, et à droite à peu près le même nombre de soldats de la 3<sup>e</sup> légion qui manifestaient de la bonne volonté. Cette ligne avait sur ses flancs deux autres escadrons de cavalerie, dont malheureusement les chevaux, épuisés par la longue marche et par plusieurs charges brillantes, ne pouvaient faire espérer que peu de service. Dès que ces différentes troupes furent réunies, l'on battit le pas de charge et nous nous portâmes en avant avec rapidité. Un corps de cavalerie qui était en première ligne, attendit à peine notre attaque; il s'enfuit au galop, mais en se retirant, il laissa à découvert une nombreuse artillerie qui, sur-le-champ, nous couvrit de ses décharges à mitraille. Nous continuâmes cependant d'avancer. Les Marins, je le dis avec satisfaction,

(1) Le général Dupont. — Une erreur historique, par E. Titeux. — Chez Prieur et Dubois.

étaient toujours en avant de la ligne, malgré les pertes qu'ils essayaient à tous les feux. Enfin les troupes placées à leur droite et à leur gauche s'étant arrêtées, ils furent contraints de s'arrêter aussi. Notre ligne soutint, pendant quelque temps encore, dans cette position, le feu de l'artillerie et celui de deux lignes d'infanterie placées un peu en arrière des canons, qui ne cessaient de tirer. Elle se porta même encore en avant, mais en éprouvant beaucoup de pertes. Enfin le général en chef, voyant que nos efforts étaient inutiles, nous donna ordre de nous retirer et de venir occuper une petite éminence à environ cent pas en arrière. Ce mouvement s'opéra avec ordre et même en continuant à faire feu....

La perte des Marins, dans cette journée, fut d'un peu plus de 100 hommes tués ou blessés, sur environ 300 qui prirent part au combat. Aucun des officiers n'a été tué, mais il y en a eu six de blessés, dont deux grièvement; le premier a eu la jambe droite cassée et le second a été blessé d'une balle dans le cou (1).

Voici les noms des officiers des Marins de la Garde qui furent blessés; le nombre en fut en réalité de dix :

Lieutenants de vaisseau :

|             |           |            |
|-------------|-----------|------------|
| Serval,     | Cotelle.  | Keraudren. |
| Etchegaray. | Lehénaff. | Grivel.    |

Enseignes de vaisseau :

|         |           |                |          |
|---------|-----------|----------------|----------|
| Crétel. | Rougueil. | Durand-Linois. | Barberi. |
|---------|-----------|----------------|----------|

Dans sa notice déjà citée sur la campagne d'Andalousie, le capitaine de frégate Vattier, qui devint plus tard contre-amiral, a écrit les lignes suivantes :

Le combat a duré de 10 à 11 heures, et la troupe était totalement épuisée....

Il y avait cent vingt hommes à l'arrière-garde, commandés par deux capitaines et les officiers nécessaires à ce détachement; le reste du bataillon était sur la ligne avec la garde de Paris et d'autres troupes, en opposition au corps d'armée du général Reding. Le bataillon des Marins de la Garde reçut, après la charge, l'ordre de rentrer dans le champ d'oliviers où il était précédemment; c'est alors qu'il perdit beaucoup de monde.

(1) Cité par E. Titeux.

Tous les officiers qui furent présents à l'action et qui, dans des rapports, des mémoires, etc... ont raconté plus tard les péripéties de la bataille de Baylen, sont unanimes pour louer le courage des Marins de la Garde. Nous en citons quelques exemples en insistant surtout sur l'appréciation du général en chef :

« Les Marins de la Garde se conduisirent à merveille dans cette affaire. » (Baron de Reiset, aide de camp du général Privé (1).

« Nous tentons de nouveaux efforts ; le bataillon des Marins de la Garde se place en ligne et il exécute sa charge avec une audace admirable, sous une grêle de mitraille. » (Général Dupont, rapport du 22 juillet au duc de Rovigo (2).

« Une disposition générale est faite pour que tous les corps chargent à la fois et se soutiennent mutuellement. Les Marins de la Garde, troupe admirable, sont formés avec l'infanterie, et les troupes à cheval couvrent les flancs des colonnes. » (Général Dupont, second compte rendu de mes opérations militaires en Andalousie, pour faire suite à mon précis de ces opérations (3).

« Trois fois, pour enfoncer la ligne, nous avons engagé une charge générale ; nos bataillons et surtout le bataillon des Marins de la Garde ont montré beaucoup de courage. » (Général Dupont, relation de la campagne d'Andalousie (4).

« Toutes les troupes se sont bien montrées. Le bataillon des Marins de la Garde et les chasseurs à cheval se sont particulièrement distingués » (Interrogatoire du général Dupont, 3 février 1809) (5).

Nous avons donné le récit in-extenso, par le colonel Titeux, de la charge finale des Marins de la Garde à la bataille de Baylen ; voici comment l'éminent historien apprécie, par ailleurs, la belle conduite des Marins :

« Le bataillon des Marins se conduisit héroïque-

(1, 2, 3, 4, 5) Cités par E. Titeux.

ment sur le champ de bataille de Baylen, où il laissa le tiers de son effectif. Sa belle attitude fit l'admiration des Espagnols (1) ».

En effet, un auteur espagnol a écrit, au sujet des Marins de la Garde, une appréciation dont voici le texte espagnol, suivi de la traduction en français :

*Estos continua, marchaban impavidos, sin que se oyesen entre ellos, otras voces que las de : Serrez la columna. En avant !*

« Ceux-ci s'avançaient, impassibles, sans qu'on entendit dans leurs rangs d'autres paroles que celles de : Serrez la colonne. En avant ! »

En résumé, le général Dupont avec 9 200 hommes, dont 2 000 Suisses qui passeront à l'ennemi pendant la bataille, a soutenu un combat de onze heures, après une nuit de marche, contre des forces très supérieures, solidement installées dans une bonne position défensive. A part les Marins de la Garde et la garde de Paris, les soldats de Dupont sont des conscrits de vingt ans ; depuis un mois ils sont affamés, privés de vin, d'eau-de-vie, de remèdes pour les malades ; le climat est dévorant ; ces soldats succombent après une longue lutte : leur honneur est sauf.

La mort dans l'âme, le général en chef se décide à demander une suspension d'armes, qui lui est accordée par Reding, dont la joie ne peut se dépeindre et qui croit à peine qu'il a vaincu les soldats de Napoléon.

Vers quatre heures de l'après-midi, quelques coups de canon, dans la direction du Rumblar, annoncèrent l'arrivée du général Lapeña, commandant une division de Castaños. Ayant franchi le Rumblar, ce général n'eut pas de peine à refouler les 100 Marins de la Garde et les 200 gardes de Paris laissés en observation à l'arrière, et qui vinrent rejoindre leurs camarades, sans tirer un coup de fusil, puisqu'il y avait suspension d'armes. Lapeña n'en continua pas moins sa route, et voulant

(1) Andrés Andrado. — Cité par E. Titeux.

donner la main à Reding, victorieux, vint installer ses troupes à portée de pistolet de nos malheureux soldats vaincus. La reddition s'imposait, sous peine d'égorgement de ce qui restait de la division Barbou.

Pendant la bataille, les aides de camp du général Dupont l'entendaient répéter sans cesse : « Mais que fait donc Vedel ? » Nous avons vu que ce général était arrivé le 18 juillet, à neuf heures du matin, à La Caroline, où ses troupes prirent quelque repos. Le lendemain, vers trois heures du matin, on entendit le bruit du canon dans la direction de Baylen ; un sous-lieutenant des voltigeurs de la 5<sup>e</sup> légion, M. Porzou, était de garde auprès du général Védel, qu'il prévint aussitôt de ce qui se passait. Védel l'écouta sans répondre ; un quart d'heure après, le bruit du canon continuant à se faire entendre, le jeune sous-lieutenant revient vivement vers son général et lui répète son avertissement. C'est en vain : la division Védel ne se met en marche qu'à quatre heures et demie du matin. Il y a trois lieues et quart de France de La Caroline à Guarroman et trois lieues de ce dernier point à Baylen, la division mettra plus de douze heures pour accomplir ce trajet, pendant que le canon continue ses lugubres appels. Dès le départ, on marche lentement, il est 10 heures quand on arrive à Guarroman et on n'en part qu'à 2 heures de l'après-midi ! Dès midi, la canonnade avait cessé, le drame était accompli. Le 16 juillet, Védel était venu avec toute sa division à Andujar, où on ne l'attendait pas ; le 19, il ne fut pas à Baylen en temps utile, alors que sa présence eût certainement décidé la victoire en notre faveur. Arrivé enfin à Baylen à cinq heures du soir, après une vaine démonstration contre quelques bataillons espagnols qui se trouvaient devant le bourg du côté de Guarroman, pour surveiller l'arrivée du général français et qui ne se défendirent pas, une suspension d'armes ayant été conclue, Védel fut informé que des pourparlers avaient lieu en ce moment et qu'il fallait en attendre l'issue ; il fit donc cesser l'attaque et

replia ses troupes. Que pouvait-il maintenant avec ses 5 000 hommes, dont la présence eût été si utile quelques heures plus tôt ?

Le capitaine Grivel, qui pendant la bataille était resté près du pont du Rumblar avec son détachement, raconte dans ses mémoires comment il fut mis au courant de la gravité de la situation par le général Barbou ; il apprécie ensuite les négociations qui précédèrent la capitulation et la manière de faire des officiers espagnols dans cette circonstance :

Nous ne comprenions rien, à l'arrière-garde, à ce temps d'arrêt de notre colonne, et il ne nous vint pas à l'esprit que les Espagnols pussent nous barrer décidément la route. Nous étions bien un peu inquiets des feux répétés que nous entendions et de voir que nous n'avancions pas, mais aucun de nous ne soupçonnait la cause qui nous retenait sur place. Nous voyions parfaitement que nous étions dans une souricière et que l'on pouvait nous fusiller de droite et de gauche impunément, tandis que nous avions plus de trente mille paysans sur nos derrières. Il fallait donc déboucher à tout prix et il ne pouvait être question de parlementer, car chaque moment perdu ne faisait qu'aggraver notre position.

Les choses en étaient là, lorsque nous aperçûmes que les Espagnols commençaient à paraître sur les côtés, à la hauteur de notre arrière-garde, et nous sentions que nous allions être littéralement enveloppés. Ils ne descendaient pas encore sur la route, mais cela ne pouvait tarder, et nous songions sérieusement à nous retourner pour défendre le passage du pont jusqu'au moment de le faire sauter, lorsque nous vîmes arriver le général Barbou, dont les premiers mots furent ceux-ci : « Nous, sommes aux Fourches Caudines ! » Il était à peu près six heures ; comme le mot ne fut guère entendu que de quelques personnes et que peu en comprirent la signification, il n'eût pas produit autrement d'effet ; mais la physionomie du général ne l'expliquait que trop, et tout le monde à l'arrière-garde fut vivement impressionné. Nous comprîmes bientôt qu'il ne s'agissait plus de forcer le passage, mais de traiter pour obtenir le passage, ce qui était bien différent.

Pendant la transaction, les tirailleurs qui étaient sur nos flancs nous envoyaient de temps à autre des coups de fusil auxquels nous ne pouvions riposter...

Nous ne comprenions que trop ce que voulaient les Espa-

gnols (dont plusieurs officiers étaient venus dans notre camp), pour excuser cette sorte de félonie ; ils n'étaient pas maîtres, disaient-ils, de leurs nouvelles levées.

Il nous représentaient, au reste, les Andalous comme un peuple de furieux que les troupes de ligne avaient peine à contenir, et qui n'entendraient pas raison tant que nous aurions les armes à la main...

Durant les négociations, le général Castaños se serait écrié : « Comment votre empereur a-t-il pu croire que nous lui abandonnerions l'Andalousie ? Nous nous serions plutôt fait tuer jusqu'au dernier ! » Le commandant Baste (ce capitaine de frégate qui avait conduit la pointe sur Jaen) aurait répondu : « Oh ! quant à ça, l'Empereur s'en moque, pourvu qu'il lui reste les oliviers ! »

Des officiers espagnols furent envoyés pour nous dorer la pilule, ce qu'ils faisaient avec beaucoup d'adresse. Comme nos soldats étaient généralement fort novices et qu'ils ne voyaient dans ce qui arrivait qu'une occasion de rentrer chez eux, ils les écoutaient assez volontiers, mais il n'en était pas de même des vieux routiers et surtout de nos matelots. Plusieurs fois, ils rabrouèrent durement les officiers susdits, et j'eus à m'entremettre pour éviter des scènes qui eussent amené une déconfiture générale.

Je n'avais pas eu l'occasion de me rapprocher de nos camarades, n'ayant pas été relevé à mon arrière-garde, et je n'apprenais que très imparfaitement ce qui se passait à la droite...

Nous venions de capituler, et, aux termes du traité, nous devons être envoyés à Rochefort, mais il était admis que nous ne pourrions conserver nos armes en nous rendant sur les côtes d'Andalousie pour y être embarqués ; nous devons d'abord les déposer, on nous les rendrait plus tard, au moment de l'embarquement (1).

Après de longues et laborieuses discussions, fut signée, le 22 juillet 1808 à quatre heures du soir, la convention d'Andujar, plus connue dans l'histoire sous le nom de capitulation de Baylen. La division Védel était comprise dans la capitulation, comme faisant partie du corps de Dupont.

Les articles 6, 7 et 8 de la convention disaient textuellement :

ART. 6. — Toutes les troupes françaises en Andalousie se rendront à San Lucar et Rota, par journées d'étapes qui ne

(1) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel.



pouront excéder quatre lieues de poste, avec les séjours nécessaires, pour être transportées sur des vaisseaux avec équipages espagnols et transportées en France, au port de Rochefort.

ART. 7. — Les troupes françaises seront embarquées aussitôt leur arrivée, et l'armée espagnole assure leur traversée contre toute expédition hostile.

ART. 8. — Messieurs les officiers supérieurs et autres conserveront leurs armes et les soldats leurs sacs.

Nous dirons bientôt ce qu'il advint de ces clauses et de toutes les clauses de la capitulation, en général.

La perte de la bataille de Baylen eut des conséquences désastreuses. On en jugera par les réflexions qu'elle inspira aux historiens les plus éminents, comme aussi à des auteurs de mémoires, etc., etc...

L'effet de la capitulation de Baylen, dit Henri Martin, fut immense et dépassa infiniment l'importance de la perte matérielle que nous avons subie. L'exaltation des insurgés espagnols ne connut plus de bornes.

L'auteur des « Mémoires d'un aide-major sous le premier Empire », Sébastien Blaze, a écrit ce qui suit, au sujet des événements d'Andalousie :

La bataille de Baylen a été certainement le plus funeste événement de la guerre d'Espagne, le plus désastreux pour nos armes ; les conséquences de cette malheureuse journée ne sauraient être calculées. Les Espagnols vaincus à Baylen, tout leur pays était à peu près soumis, mais quand ils virent que le sort des armes se décidait en leur faveur, chaque paysan devint un soldat, chaque soldat un héros. Ils avaient terrassé les vainqueurs d'Austerlitz ! Un enfant de quinze ans croyait valoir au moins deux grenadiers français. On sut profiter adroitement de cet enthousiasme, on l'excita par les moyens les plus puissants : « Aux vainqueurs des vainqueurs d'Austerlitz ! » Telle était la devise fastueuse que portèrent les drapeaux distribués à l'armée espagnole. Les officiers qui avaient pris part à cette action reçurent une médaille où l'on voyait deux épées en croix auxquelles un aigle était pendu par les pieds ; au revers, on lisait : « Bataille de Baylen, 19 juillet 1808. »

Quelques mois plus tard, ces vainqueurs des vainqueurs d'Austerlitz fuyaient à toutes jambes ; on ne pouvait les battre, faute de pouvoir les atteindre.

Telle fut, dit M. Thiers, cette fameuse capitulation de Baylen, dont le nom, dans notre enfance, a aussi souvent retenti à nos oreilles que celui d'Austerlitz ou d'Iéna. Cette défaite était la première que subissaient les armées impériales ; elle eut des conséquences inouïes, réveilla le fanatisme espagnol et contribua à éterniser cette guerre désastreuse, qui nous coûta 400 000 hommes, sans résultat appréciable.

La perte de la bataille de Baylen eut aussi des conséquences terribles pour le général Dupont : « L'Empereur accepta d'abord comme un fait malheureux l'affaire de Baylen, puis s'effrayant de la tournure de la guerre d'Espagne, il choisit une victime pour la flétrir et donner le change à l'opinion. » Paroles pleines de justesse et de bon sens, que nous avons trouvées dans le récit de la campagne d'Andalousie par le D<sup>r</sup> Treille (1). (Citè par E. Titeux.)

La victime choisie par l'Empereur fut le général Dupont.

Après la bataille de Friedland, où la division Dupont avait écrasé la Garde Impériale russe, par une attaque opportune, poussée à fond sur l'initiative de son chef, ce dernier avait reçu des marques d'estime de l'empereur Napoléon : « Vous avez beaucoup fait pour moi, lui dit-il, je vous récompenserai. Votre division a décidé de la victoire ».

Quinze mois plus tard, Dupont n'était plus aux yeux de l'Empereur qu'un inepte, un lâche et un voleur ! Pourquoi ce revirement ? C'est que Dupont

(1) Le D<sup>r</sup> Treille, qui servait en qualité d'aide-major dans le petit corps d'armée du général Dupont et qui montra le plus grand dévouement envers nos malheureux blessés, à l'encontre de la plupart des autres officiers de santé du corps, reçut la croix des mains du maréchal Soult, à la suite du rapport fait à ce maréchal par le lieutenant de vaisseau Serval, des Marins de la Garde. Seul de tous les officiers de santé de la division, il accompagna nos blessés à l'hôpital de Cordoue et ne cessa de leur prodiguer ses soins.

avait été malheureux à Baylen, par suite de l'erreur de Napoléon qui crut tout d'abord qu'on viendrait à bout des Espagnols avec des conscrits instruits à la hâte, et par suite également de la désobéissance du général Védel.

Arrêté dès son retour en France, le 21 septembre 1808, le général Dupont fut privé de ses titres, grades et décorations, après un simulacre de jugement, précédé d'une longue détention, jugement rendu sans qu'aucun témoin eût été entendu, sans qu'aucun défenseur ait été admis à prendre la parole. Le général ne fut rendu à la liberté et ne reprit possession de ses titres qu'en 1814, époque à laquelle il devint ministre de la guerre.

Il y a bientôt cent ans que la bataille de Baylen a été livrée, et c'est seulement depuis quelques années que la lumière a été faite sur le rôle du noble et vaillant Dupont, dans cette dramatique journée. Et si cette lumière s'est faite, éblouissante, au point d'ouvrir les yeux de tous ceux qui avaient accepté l'odieuse légende de la trahison, c'est grâce aux travaux de M. le colonel Titeux, dont le nom passera à la postérité et restera pour toujours attaché à la réhabilitation du général de division Pierre Dupont, *l'un des meilleurs serviteurs de la France*, qui n'a été, à Baylen, qu'un général malheureux.

A Paris, le 13 juillet 1808, on s'était occupé du bataillon des Marins de la Garde ; il s'agissait de savoir si les dépenses d'un détachement de ce corps, pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1806, devaient être payées par le département de la guerre. Le duc de Cessac, Lacuée, directeur général de l'administration de la guerre, posait ainsi la question au ministre, comte d'Hunembourg :

Monsieur le comte, le ministre de la marine et des colonies, par sa lettre du 7 de ce mois, vient de me faire l'envoi d'une revue du 4<sup>e</sup> trimestre 1806 pour un détachement du bataillon des Marins de la Garde Impériale, composé de six officiers et 110 hommes, lequel a été destiné pour la Grande Armée et a été employé au-delà du Rhin pendant le dit trimestre.

Son Excellence m'observe que la dépense qu'il a occa-

sionnée doit naturellement être payée par le département de la guerre, au service duquel il était employé, et non point par celui de la marine, à la disposition duquel il n'était plus.

Comme les dépenses du bataillon des Marins n'ont été comprises dans les bordereaux généraux de vérification de la Garde, qu'à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 1807, époque où il paraît qu'elles ont commencé à être acquittées sur les fonds du département de la guerre, je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître si je dois faire établir un bordereau supplémentaire pour celle du détachement dont il s'agit pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1806, et enfin l'époque précise où les dépenses du bataillon des Marins ont été mises à la charge du département de la guerre.

Il fut décidé que les dépenses antérieures au 5 mai 1807 seraient supportées par la marine.

L'histoire du bataillon des Marins de la Garde, de ce bataillon dont la formation remontait à la fin de l'année 1803, pourrait être considérée comme terminée ; cependant, avant de continuer l'histoire du corps de Marins de la Garde, qui fut réorganisé en 1809, nous n'abandonnerons pas nos prisonniers, et nous parlerons de leur séjour sur les pontons de la rade de Cadix ou sur l'affreux rocher de Cabrera. Nous les suivrons jusqu'à leur libération des mains des Espagnols, libération que beaucoup de nos marins ne trouvèrent que dans la mort !

---

## CHAPITRE IX

Année 1808 (suite). — Outrages aux prisonniers. — Ferme attitude des Marins de la Garde. — Violation de la capitulation. — Les pontons espagnols. — Affreuse détresse. — Internement des Marins à Rota. — Procès-verbal du pillage de la caisse. — Les Marins de la Garde courtisent les belles Andalouses. — Ils pratiquent la pêche avec les Espagnols.

Le 23 juillet 1808, aux premières lueurs du jour, les troupes du général Dupont défilèrent devant l'ennemi avec les honneurs de la guerre, puis déposèrent leurs armes. Alors, divisées en deux colonnes, marchant à vingt-quatre heures d'intervalle, elles se dirigèrent vers les ports d'embarquement de Rota et de San Lucar ; elles étaient escortées par quelques bataillons espagnols destinés à les protéger contre la fureur des populations. Les Marins de la Garde faisaient partie de la première colonne qui, arrivée à Lebrija le 2 août, y fit séjour jusqu'au 12, en attendant des ordres. Là, le commandant Vattier prit le commandement des Marins de la Garde, le colonel Daugier marchant avec le général en chef.

Il n'est pas d'injures, de menaces, de coups même que nos prisonniers n'aient eu à supporter de la part des populations sauvages de l'Andalousie. Quand la colonne désarmée approchait d'un village, tous les habitants, augmentés des habitants du voisinage, accouraient au-devant de nos soldats, leur prodiguant les injures les plus grossières, leur crachant au visage, essayant, malgré la protection des troupes espagnoles, de leur porter au passage des coups de stylet. Les officiers français, comprenant le danger, faisaient bivouaquer leurs hommes en masse, dans les prairies, ou le long des prome-

nades plantées d'arbres, au grand air, car c'eût été les exposer à être massacrés pendant leur sommeil que de les laisser isolés dans des logements. Quelques récits des témoins des événements mettront mieux à même de comprendre toute l'atrocité de la conduite des Espagnols dans ces affreuses journées :

Notre second jour de marche, dit le commandant Carrère-Vental, fut signalé par un danger, la première des longues épreuves que nous devons supporter par la suite : en arrivant à Bujalance, nous trouvâmes douze cents hommes de milice, qui, de concert avec les habitants, devaient profiter du temps où la fatigue nous livrerait au sommeil pour nous égorger, mais le général en chef, averti à temps de ce projet, le déjoua, en obtenant du colonel espagnol qui commandait le premier convoi de prisonniers, que nos soldats, immédiatement après leur premier repas, établissent leur bivouac dans une prairie voisine du village. Nous quittâmes donc nos logements, à la grande surprise des habitants et des hommes de milice, qui ne crurent point devoir se hasarder à accomplir dans la prairie le dessein qu'ils avaient conçu ; et, à quelques bourrades près, nous sortîmes assez tranquillement de Bujalance.

Le 26, nous couchâmes à Castro del Rio ; le 27, à La Rambla, et, le 28, nous arrivâmes à Ecija, jolie ville située sur les bords enchanteurs d'une branche du Guadalquivir. Nous fûmes moins heureux dans cette ville que nous l'avions été à Bujalance ; il ne nous fut pas possible de nous dérober à la réception que ses habitants nous préparaient ; leurs mesures avaient été trop bien prises ; ils avaient formé une double haie sur le seul pont où nous devons passer. Toute la population se répandit en invectives contre nous ; les femmes même dont l'extérieur annonçait un rang plus élevé et par conséquent plus de modération, n'osant nous frapper, dans la crainte que quelques-uns de nous, impatients du joug et indignés de l'injure, ne se portassent à d'horribles représailles, et ne les fissent repentir de l'excès de leur insensibilité, s'en dédommageaient par le cruel plaisir de nous cracher au visage, dernier degré d'humiliation que la prudence nous conseillait d'endurer ; pouvions-nous nous attendre à de si barbares traitements de la part d'un sexe dont le premier mouvement est d'accourir à la voix de l'humanité souffrante et d'adoucir, par ses soins généreux, les cruelles nécessités de la guerre ?

Cette réception de si mauvais augure déterminâ le géné-

ral en chef à demander la permission de bivouaquer sur les promenades extérieures plutôt que de loger dans la ville. Cette sage mesure nous épargna sans doute de grands malheurs, puisqu'en dépit des précautions les plus prudentes, quelques-uns de nos soldats furent assaillis à coups de stylet. Le secrétaire du général Pannetier, entre autres, fut blessé très près de notre bivouac, vers les 9 heures du soir (1).

Les efforts généreux des troupes de ligne qui nous escortaient pouvaient à peine nous sauver de la rage des habitants, dit un jeune soldat de la première légion. Hommes, femmes, enfants, désertant leurs montagnes et leurs villages, pour se rendre sur notre passage, nous accablaient d'outrages et menaçaient sans cesse notre vie. Les mères, dans le costume des furies ou des bacchantes de la Thrace, et avec des expressions que la pudeur m'empêche de répéter, apprenaient à leurs enfants à nous couvrir de malédictions. En un lieu nommé Torre de Jimeno, un enfant de six à sept ans s'échappe des bras de sa mère, se jette sur un Français et le mord à la cuisse, en s'y attachant si fortement qu'il fut difficile de lui faire lâcher prise. Les Espagnols applaudirent beaucoup à cette rage naissante qui donnait d'heureuses espérances pour la suite.

Qu'on ne croie pas que la haine que nous portait le peuple fût le fruit des excès dont nous nous étions rendus coupables envers lui. Assurément, à cette époque, quelques lieux avaient éprouvé les malheurs de la guerre, mais partout où l'habitant était resté paisible dans ses foyers, sa vie, sa liberté et ses propriétés avaient été respectées. Cette haine effroyable était donc le résultat de l'entier ascendant des prêtres sur une populace cruelle et superstitieuse. On nous représentait comme des hérétiques, des monstres altérés de sang ; on exagérait les désordres qui avaient suivi l'assaut de Cordoue ; on n'oubliait rien de ce qui pouvait exaspérer les esprits. Les ministres du Dieu clément prêchaient l'assassinat et l'offraient comme un moyen de salut. On vit paraître un nouveau catéchisme où il était dit qu'un Espagnol qui tuait un Français se rendait agréable à Dieu.

C'est peut-être ici le lieu de dire que les vieilles troupes espagnoles, qui ne se battaient pas mal, se conduisirent noblement avec nous et nous prêtèrent un salutaire appui dans toutes les circonstances. Au lieu que les voluntarios, qui se

(1) Mémoires d'un officier français, prisonnier en Espagne, cité par E. Titeux.

débandaient au premier coup de canon, devinrent pour nous des ennemis acharnés, implacables, toujours prêts à nous assaillir aussitôt que la fortune eut fait tomber de nos mains ces armes qu'ils redoutaient. A Moron, nous étions campés dans un bois d'oliviers, les volontaires qui rejoignaient l'armée et passaient sur la route qui bordait notre bivouac, ne manquaient pas, surtout lorsqu'il faisait nuit, de tirer à travers les oliviers (1).

Malgré les précautions qu'avait prises le général en chef espagnol de nous faire escorter par des troupes de ligne, plusieurs Français tombèrent sous le poignard des paysans exaspérés.

Du plus loin qu'on apercevait notre colonne, la population entière sortait des villes, bourgs ou villages près desquels nous devions passer, non par un motif de curiosité, mais dans la seule intention de nous égorger ; les épithètes les plus méprisantes nous étaient prodiguées ; notre mort était demandée à grands cris.

Les femmes, chez qui un sentiment de pitié pour les infortunés est généralement inné, étaient animées de la même férocité. On vit même un enfant se jeter sur la cuisse d'un soldat et le mordre ; on ne parvint à lui faire lâcher prise que lorsqu'ayant emporté le morceau, sa bouche fut entièrement ensanglantée.

Je dois cependant rendre justice aux troupes de ligne qui nous escortaient. Il faut reconnaître que c'est à leur fermeté que nous sommes redevables de notre existence ; plusieurs même d'entre eux furent blessés en voulant parer des coups qui nous étaient destinés (2).

Les Marins de la Garde, au début du voyage, de Baylen à Lebrija, eurent un peu moins à souffrir de la rage cruelle des paysans andalous, grâce à une sage et habile précaution de leurs officiers. Ceux-ci avaient obtenu que les sous-officiers du bataillon, en tant que sous-officiers d'un corps faisant partie de la Garde Impériale, conserveraient leurs sabres.

Il résulta de cette concession, dit l'amiral Grivel, que, quoique privés de nos fusils, nous n'en formions pas moins

(1) Mémoires d'un soldat fait prisonnier à la bataille de Baylen. — Paris, 1820. — Cité par E. Titeux.

(2) Mémoires d'un conscrit de 1808. — Paris, 1893. — Havard, éditeur.



une masse imposante, dont toutes les files extérieures présentaient des sabres. Cette disposition n'était pas indifférente, nous ne tardâmes pas à nous convaincre de son utilité en voyant à quelle population nous avions affaire, et le peu de protection que nous avions à attendre de notre escorte. C'était, lors de notre apparition dans les villes, des foules furieuses à traverser et des cris assourdissants à braver. Les habitants tournaient autour de notre petite colonne comme de véritables tigres, mais ils ne pouvaient y pénétrer, et lorsqu'ils approchaient de trop près, la mine assurée de nos hommes et leur grande taille les faisaient reculer involontairement.

L'officier espagnol qu'on nous avait donné pour guide, avec ses quelques petits soldats, ne pouvait certes rien contre un pareil danger, et nous eûmes plusieurs fois à nous féliciter des bonnes mesures que nous avions prises pour nous protéger nous-mêmes. Il faut avouer aussi que, presque partout, le clergé s'entremettait pour éviter une collision qui n'eût pu, si elle avait une fois commencé, finir autrement que par le massacre des prisonniers. Je ne pense pas que cette éventualité entrât dans les vues de la junte de Séville, mais elle pouvait se présenter d'un moment à l'autre, néanmoins, et il fallait non seulement de la prudence de notre part, mais aussi beaucoup de fermeté dans notre attitude, pour convaincre la population que nous ne nous laisserions pas égorger sans vendre chèrement notre vie. Nous étions merveilleusement servis en cela par la stricte obéissance de nos matelots et par leur attitude calme au milieu des vociférations qui nous accueillaient partout. Jamais aucun d'eux ne s'écarta de son rang et ne répondit aux provocations incessantes dont nous étions l'objet, que par un silence absolu et une contenance intrépide. Extrêmement attentifs au commandement, ils étaient prêts à jouer de leur reste au premier signe de leurs officiers, et cette disposition était si bien écrite sur leur figure, qu'on ne s'aventura pas aux voies de fait avec eux. Je me rappelle même qu'à Ecija, où nous étions serrés de fort près par la foule, nous eûmes recours à notre manœuvre ordinaire, et qu'ayant subitement fait face partout, au commandement, la foule se recula avec précipitation et ne nous approcha plus de la soirée...

Nous demeurâmes quelques jours dans cette petite ville de Lebrija, où, plus tard, tant d'officiers de nos dragons furent massacrés, et nous y vécûmes assez paisiblement, grâce à l'extrême réserve que nous observions. On nous avait accordé de faire notre cuisine chez des particuliers, mais nous avons grand soin, une fois notre repas du soir

terminé, de rallier nos marins et de nous établir pour la nuit aussi militairement que les circonstances le permettaient. Nous évitions ainsi toute collision, et comme nous avions encore nos sabres, aucun des bandits dont le pays abondait ne s'aventurait la nuit auprès de notre bivouac, bien qu'ils fussent tentés par nos chevaux et par les trésors qu'ils nous supposaient, car, selon notre usage, nous payions largement les provisions qu'on nous fournissait, et notre accoutrement militaire étant fort beau, cette canaille andalouse nous prenait pour des Crésus.

Il faut dire, avant de poursuivre mon récit, qu'au moment de notre dispersion en plusieurs détachements à Baylen, il y avait eu dans notre corps une sorte de séparation, que l'on croyait momentanée et qui devait être définitive par le fait, et sur laquelle je ne m'abusais point. Le colonel et ce que l'on pouvait appeler l'état-major s'en alla d'un côté, et je demeurai de l'autre avec cinq de mes camarades qui ne voulurent pas quitter les matelots. Le capitaine de frégate Vattier, poussé par le même sentiment, vint avec nous et prit le commandement. Il dépendait de nous de rentrer en France immédiatement, comme nos camarades, et d'abandonner nos marins à leur sort ; nous n'ignorions pas que le parti que nous prenions nous exposait à des retards et peut-être même à une captivité fort dure, mais nous résolûmes d'en courir la chance, et il ne nous vint pas à l'esprit qu'aucune considération personnelle pût nous affranchir de ce que nous considérions comme un devoir (1).

Le prétexte invoqué par les autorités espagnoles pour faire séjourner les troupes françaises pendant de longs jours à Lebrija ou dans les cantonnements voisins, fut que les vaisseaux qui devaient les transporter en France n'étaient pas prêts. En réalité, ce retard n'était que le commencement de la réalisation d'un plan adopté par les autorités espagnoles. Inquiet de la tournure que prenaient les événements, le général Dupont, dès le 2 août, avait chargé le général Chabert et le colonel Daugier de se rendre à Séville, dans le but de traiter avec la junte suprême d'Andalousie des dispositions à prendre en vue de l'embarquement des troupes. Le général Dupont remit à ses envoyés la lettre suivante :

(1) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel.

Je charge M. le général Chabert et M. le colonel Daugier, commandant des Marins de la Garde Impériale, de se rendre à Séville, auprès de Son Excellence M. le général Castaños, pour régler avec lui, ou les autorités compétentes, tout ce qui est relatif à l'exécution de la convention faite à Andujar entre les deux armées. Ils sont également chargés de rendre compte à M. le duc de Rovigo, général en chef des armées françaises en Espagne, du résultat de leur mission.

La mission du général Chabert et du colonel Daugier eut un plein succès, en ce sens que le général Castaños, avec une entière bonne foi, et la junta de Séville, celle-ci avec toutes sortes d'arrière-pensées, les assurèrent que la capitulation de Baylen recevrait pleine et entière exécution; mais les Français purent bientôt se convaincre que ce n'était là que des mots, et qu'en réalité, la résolution était prise par les Espagnols de n'observer en rien la capitulation. Bientôt, en effet, les généraux furent séparés de leurs soldats, qui furent eux-mêmes répartis dans des cantonnements plus étendus, afin de les diviser et de les rendre moins redoutables. En présence de ces mesures, le général Dupont, par des lettres empreintes de la plus grande dignité, adressées au gouverneur de Cadix, Thomas Morla, protesta contre l'inobservation des clauses du traité. Dans ses réponses, le gouverneur de Cadix jetait enfin le voile, et dans des termes marqués au sceau de la plus profonde hypocrisie, il laissait entendre que la capitulation serait violée; elle le fut en effet, malgré les efforts du général Castaños, signataire du traité, et à la honte éternelle de la nation espagnole. A Baylen, les soldats de cette nation avaient cueilli quelques lauriers; ces lauriers furent à jamais flétris par l'odieuse conduite des paysans espagnols envers nos prisonniers et par la fourberie des membres de la junta de Séville, qui réservait à nos malheureux soldats le sort le plus affreux.

Dans la rade de Cadix, ce qui attendait nos soldats et nos marins, ce n'était pas le réjouissant spectacle des navires en partance, avec leurs pavil-

lons et leurs flammes agités par la brise, avec leurs voilures semblables à de larges ailes, avec leurs agrès à travers lesquels le vent fait entendre sa chanson, toujours si agréable à l'oreille du marin. Pendant que le général Dupont réclamait pour ses troupes l'observation stricte du traité, les autorités espagnoles faisaient préparer à la hâte les affreux pontons dématés, aux carcasses pourries, sur lesquels tant de nos malheureux compatriotes, après des souffrances inouïes, devaient trouver la mort la plus cruelle.

Le général Dupont, séparé de ses troupes, fut contraint par la force de se rendre à Port-Sainte-Marie avec son état-major; là, il fut odieusement traité par la populace, et sa vie, comme celle de ses compagnons d'infortune, courut les plus grands dangers. Interné au fort Saint-Sébastien, il put enfin, après de grandes difficultés, s'embarquer pour la France le 5 septembre 1808, à bord de la polacre sarde *le Saint-Georges*. Il emmenait avec lui 90 personnes, dont plusieurs officiers des Marins de la Garde, à savoir : MM. Daugier, capitaine de vaisseau, colonel commandant le bataillon; Kervéguen, capitaine de frégate; Thanaron, Etchegaray et Margueritte, lieutenants de vaisseau. Avant de quitter l'inhospitalière Espagne, le général Dupont adressa, à la junte de Séville, un suprême appel qui était en même temps une dernière protestation. Sa lettre, qu'il convient de citer, était ainsi conçue :

A S. A. S. le Président de la Junte suprême de Séville.

Altesse Sérénissime,

Son Excellence M. le général en chef Castanos m'ayant écrit que l'exécution du traité d'Andujar était retardée par la difficulté d'équiper le nombre de bâtiments nécessaires pour le transport des troupes françaises, j'ai l'honneur de vous observer que cet embarquement pourrait se faire par division ou par brigade, au fur et à mesure qu'il y aurait un nombre suffisant de bâtiments préparés. Pour diminuer les difficultés et les frais de cette opération, on pourrait même diriger par terre une partie de ces troupes. Aujourd'hui, que l'armée aux ordres de M. de Castanos occupe Madrid, il est

facile d'exécuter cette marche, en divisant les troupes par petites colonnes.

J'ai une trop haute idée de la loyauté espagnole, pour ne pas être persuadé que la Junte suprême de Séville fera exécuter ce traité le plus promptement possible. Il n'y a rien de plus sacré parmi les hommes qu'une convention faite entre deux armées. Je ne ferai point remarquer à Votre Altesse Sérénissime qu'il y a peut-être plus d'avantages pour l'Espagne à rendre les troupes françaises qu'à les retenir. Je croirais manquer à la considération que je lui dois et à mon respect pour ses principes, de m'appuyer d'un semblable motif, lorsqu'il s'agit d'un traité fait sur le champ de bataille et qui repose sur l'honneur militaire et les lois des nations civilisées.

Je prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien me faire connaître les intentions de la Junte suprême de Séville (1).

Cette fois, la lettre resta sans réponse. Le général Dupont prit la mer pour rentrer en France par Toulon, où il débarqua le 21 septembre 1808. Nous avons dit le malheureux sort qui l'y attendait. Quand le brave Dupont demanda plus tard à l'Empereur de lui remettre les armes dans les mains et de le renvoyer en Espagne, pour venger ses anciens soldats, si odieusement traités, il ne reçut pas de réponse.

Les protestations de tous les généraux français, notamment celle du général Védel, n'eurent pas de résultats plus favorables. Ce général s'embarqua à son tour, le 14 octobre, sur le brick *la Minerva*, dont il dut fournir à ses frais les approvisionnements ; arrivé à Marseille le 12 novembre, il fut aussitôt arrêté et subit plus tard le triste sort du général Dupont.

Védel avait emmené en France avec lui, parmi d'autres officiers supérieurs, le commandant Baste, des Marins de la Garde, promu capitaine de vaisseau, à la suite de l'expédition de Jaen, et sur la proposition du général Dupont.

Nos soldats et nos marins prisonniers, privés de la présence, protectrice jusqu'à un certain point,

(1) Archives Justice. — Lettre citée par E. Titeux.

de leurs officiers et surtout des officiers généraux, n'avaient plus désormais rien à attendre de la justice de la nation espagnole. Pour eux, les pontons sinistres, les pontons maudits s'antraient dans la rade de Cadix.

Neuf vaisseaux et frégates, à la fin de l'année 1808 et au commencement de l'année 1809, reçurent les prisonniers français ; ces navires, transformés en pontons, portaient les noms suivants, de triste mémoire :

Vaisseaux : le Terrible, le Souverain, l'Argonaute-Vencedor, la Vieille-Castille, le Minho.

Frégates : le Lièvre, la Horca, la Rufina, la Fortune.

Sur ces navires, véritables cercueils flottants, furent entassés les soldats vaincus à Baylen, les marins de l'escadre Rosily et, en général, tous les Français, même civils, que les hasards de la guerre firent tomber entre les mains des Espagnols.

Les récits, les mémoires de toutes sortes, abondent, dans lesquels quelques-uns de nos malheureux prisonniers ont raconté plus tard les misères des pontons espagnols. Ces récits, pris sur le vif, permettent de saisir toute l'horreur de l'agonie de nos compatriotes. Nous laisserons donc la parole aux témoins de ces tristes événements :

Sept ou huit gros vaisseaux, sans mâts ni cordages et rangés sur une ligne, occupaient le milieu du vaste bassin dans lequel nous étions. Nous ne pûmes longtemps, à juger par la route que nous tenions, douter du sort qui nous attendait. Nous vîmes clairement que ces vaisseaux qu'on nomme pontons allaient devenir notre séjour... Nous passâmes successivement de la chaloupe dans le vaisseau.

Nous fûmes fouillés de nouveau en arrivant sur le pont, et ce que nos camarades avaient pu soustraire aux recherches des satellites du marquis de Xérès tomba alors au pouvoir des soldats espagnols.

Comme la nuit approchait, nous nous occupâmes de chercher un lieu commode pour nous loger ; tout le monde était descendu dans les batteries ; la curiosité m'avait conduit dans les chambres des officiers qui composent ce qu'on nomme la dunette. J'en trouvai une petite dont les croisées

donnaient sur le pont, auprès de l'habitation. Elle me parut commode et je m'y installai ; je la conservai pendant tout le temps que je passai sur le ponton ; elle me fut très utile ; mes pains, quand j'en avais, étaient en sûreté, et c'était mon bureau, car je devins le secrétaire du cambusier, poste très important.

Nous étions entrés dans le vaisseau le 27, et ce ne fut que le 30 décembre au matin qu'on nous apporta des vivres.

On concevra facilement l'inquiétude que nous devions éprouver pendant ces trois journées ; la perspective qui s'offrait à notre esprit n'était rien moins que rassurante : c'était la mort, et une mort cruelle.

1824 hommes furent entassés sur ce bâtiment en moins de huit jours ; les hamacs n'étaient point encore connus, et ce ne fut que quelque temps après l'arrivée de huit matelots mis à bord pour l'entretien du bâtiment, qu'on s'imagina d'en faire avec de la corde tissée en forme de filet.

Combien je me félicitai de m'être emparé de ma petite chambre ; j'y étais seul et par conséquent proprement, tandis que mes autres compagnons d'infortune, couchés les uns sur les autres dans les batteries, étaient plongés dans la malpropreté la plus dégoûtante et en proie à ce que la misère a de plus affreux.

Un tel désordre ne pouvait exister longtemps sans qu'il survint de grands inconvénients. Les vivres ne nous venaient que très irrégulièrement, et j'ai remarqué qu'il n'est peut-être pas arrivé deux fois dans l'espace de trois mois que nous ayons eu tout ce qui nous était nécessaire, car, lorsque nous avions du pain, nous n'avions point de légumes ; quand nous avions l'un et l'autre, nous n'avions point de bois ou point d'eau pour les faire cuire.

Nos légumes, consistant en riz, fèves sèches, haricots ou pois, ne pouvaient qu'échauffer beaucoup notre sang ; ce qui, joint au mauvais air qui régnait dans le bâtiment, ne tarda pas à faire déclarer une maladie épidémique. Les premiers qui en furent victimes furent les hommes de l'aspect le plus robuste, les cuirassiers, les dragons, etc., etc... pour qui les privations étaient beaucoup plus sensibles.

Pendant près de trois semaines, chaque jour voyait périr sur chacun des pontons trente ou quarante de nos malheureux camarades ; les maladies les plus longues étaient de vingt-quatre heures ; aucuns secours n'étaient portés à ces infortunés, l'eau même nous manquait la plupart du temps.

Les Espagnols ajoutaient encore à des traitements aussi cruels en venant nous injurier ; des femmes même, et l'on aura peine à le croire, des femmes de la classe la plus distin-

guée de la ville de Cadix, venaient, montées sur des embarcations élégantes, voguer au milieu des nombreux cadavres qui couvraient la baie, se promener autour de nos pontons pour jouir du spectacle de notre misère et nous annoncer, avec les démonstrations de la joie la plus atroce, que bientôt nous serions tous égorgés. Mais que pouvions-nous craindre ? N'était-ce pas un service à nous rendre que de mettre, par une mort prompte, un terme à tant de maux ?

La mesure de nos souffrances n'était point encore comble ; les autorités de la ville de Cadix s'apercevant que le grand nombre des cadavres que chaque jour nous jetions à la mer et que la marée ne faisait que pousser sous les murs de Cadix pour les ramener ensuite au point d'où ils étaient partis, pouvaient, dans l'état de corruption où ils étaient, compromettre la santé des habitants de la ville qui se nourrissaient des poissons que l'on pêchait dans cette baie, prirent une résolution qui ne pouvait que nous être funeste.

On vint nous signifier, au nom de la Junte, la défense de jeter dorénavant les cadavres à la mer, et nous ordonner de les garder à bord jusqu'à ce qu'une barque affectée à ce service vint les enlever pour les faire enterrer dans un lieu désigné à cet effet ; l'on menaça de décimer les prisonniers du ponton qui seraient pris en contravention.

C'était vraiment un spectacle navrant que de voir les oiseaux de proie s'abattre sans cesse sur les corps flottants de nos amis et en déchirer, sous nos yeux, les restes encore quelquefois palpitants, car il n'est que trop certain que plusieurs furent précipités avant d'avoir rendu le dernier soupir.

Mais que devinmes nous quand nous fûmes réduits à les garder sur le pont de notre vaisseau ? Quatre, cinq et six jours se passèrent quelquefois sans qu'on vint les enlever, et j'en ai compté sur le gaillard d'avant du nôtre jusqu'à 98, sans comprendre une vingtaine au moins qui étaient attachés à la traine (1).

C'est en descendant, ou pour mieux dire en jetant à la mer un de ceux qu'on ne pouvait plus placer sur le pont, que

(1) Mémoires d'un conscrit de 1808. — Havard, éditeur.

Le nommé Wadoux Jacques-Michel, marin de la Garde, originaire de Berck-sur-Mer, est mort en 1810, sur ce même ponton l'Argonaute-Vencedor, dont l'auteur des Mémoires d'un conscrit de 1808 nous a dépeint les horreurs.

Deux autres marins de la Garde du quartier de Saint-Valery-sur-Somme, Guénard Louis-Nicolas, d'Abbeville, et Cantrel Jacques-Joseph, de Sursomme, près d'Abbeville, moururent de maladie et de misère sur le ponton Le Terrible. Un quatrième marin de la Garde, du même quartier, Jacques Morel, de Merlimont, est décédé sur les pontons espagnols.

(Note de l'auteur.)



je fus témoin de ce que je viens de dire ci-dessus : le corps étant tombé sur une ancre attachée à l'extérieur du vaisseau, le coup fut si violent qu'il arracha un cri aigu à ce malheureux qui existait encore, malgré toutes les apparences qui avaient fait présumer qu'il était mort. Ceux qui le descendaient ne songèrent point à le remonter et se contentèrent de répondre que, puisqu'il ne pouvait pas en revenir, c'était un service à lui rendre que de le noyer.

On ne voyait sur les pontons aucun vestige de cordages ; tout ce qui anime l'aspect d'un vaisseau de guerre en avait disparu ; ces gros coffres de bâtiments étaient véritablement comme d'immenses cercueils dans lesquels on livrait à une mort lente des hommes vivants. La cale et le faux-pont, l'un et l'autre placés au-dessous de la surface des flots, étaient les lieux les plus insalubres. Dans la cale, toujours humide, c'était un fond de boue noire et infecte ; et dans cette multitude de cabanes ou petites cellules qui formaient les distributions du faux-pont, il était impossible de respirer. Une seule écoutille, parallèle à celle de la cale, permettait l'intromission de l'air dans cette partie du vaisseau sans cesse remplie des émanations les plus fétides. Là, la lumière ne pénétrait que difficilement, et l'on avait de la peine à distinguer les objets, même en plein midi.

La seconde et la première batterie offraient des inconvénients d'une autre nature : on y jouissait de la clarté du jour, mais les sabords étaient constamment ouverts ; la fraîcheur des nuits et les différents courants d'air y occasionnaient des ophthalmies et d'intolérables douleurs dans les articulations...

... Sur ces bâtiments, où l'on nous avait entassés jusqu'à douze et quinze cents, il n'y avait qu'un seul endroit dont le séjour ne présentait pas de grands dangers pour la santé, c'était sur l'arrière, auprès de l'emplacement de la sainte-barbe ; et précisément cet endroit nous fut interdit, parce que des négociants espagnols avaient jugé à propos de s'en emparer pour y déposer leurs marchandises.

On n'osait pas nous faire mourir de faim, mais on nous distribuait des vivres empoisonnés : c'étaient du pain de munition noir et rempli de substances terreuses, du biscuit plein de vers, des viandes salées qui se décomposaient par vétusté, du lard rance et jauni, de la morue gâtée, du riz, des pois et des fèves avariés ; point de vin, point de vinaigre ; aucun moyen de préparer nos aliments ; et, pour comble de malheur, par une chaleur excessive et avec une

nourriture si propre à exciter la soif, on nous refusait l'eau, ou du moins on nous en donnait en si petite quantité qu'elle s'absorbait telle que des gouttelettes qui tomberaient sur un fer ardent. Aussi, vers le milieu du jour, étions-nous comme des furieux ; partout où nous pouvions aller, comptant y trouver quelque soulagement, nous sentions accroître le tourment du besoin que nous éprouvions. Dans les batteries, c'était une atmosphère épaisse à y étouffer ; on y nageait dans la sueur, et le jeu des poumons y était horriblement comprimé. Sur le pont, les rayons d'un soleil vertical nous brûlaient la peau et nous faisaient bouillir le sang (1).

Chaque jour, nous recevions une ration de pain et la gamelle de fèves et de riz, quand il y avait à bord de quoi faire la distribution. Mais, très souvent, le pain, les légumes ou l'eau manquaient, de manière que nous recevions rarement la totalité de ce qui nous était dû. En nous privant d'eau, on nous privait de tout, car il était impossible alors de faire cuire les légumes. Pendant mon séjour sur le *Terrible*, il nous est arrivé deux fois de manquer d'eau pendant cinq jours de suite. Nous avions seulement du pain. Le hasard voulut que j'eusse alors quelques oranges dont je suçais un quartier de temps en temps pour tromper ma soif ardente. Je restais couché tout le jour pour moins souffrir de la faim. Quelques tuyaux de paille placés dans la bouche rafraichissent, dit-on, le palais. J'eus fréquemment recourus à ce moyen peu ordinaire pour calmer mes souffrances. Les prisonniers qui, comme moi, n'avaient pas de fruits pour apaiser le feu brûlant de leurs gosiers, étaient en proie à d'horribles tourments. Ces malheureux s'abreuvaient d'eau salée, qui les soulageait un instant pour accroître ensuite leurs atroces douleurs (2).

Tout récemment, l'éminent académicien Alfred Mézières a résumé en quelques lignes éloquentes les souffrances des prisonniers sur les pontons :

Des 17 000 hommes qui capitulèrent à Baylen, bien peu devaient revoir la France. Leur sort fut épouvantable... c'est un martyrologe de six années. D'abord l'entassement sur les pontons de Cadix, vieux bâtiments hors d'usage, beaucoup trop petits pour une telle foule. Dans un seul de ces pontons, on empila jusqu'à 1 800 hommes à la fois, cou-

(1) Henri Ducor. — Aventures d'un marin de la Garde Impériale.

(2) Sébastien Blaze. — Mémoires d'un aide-major sous le premier Empire.

chés comme des porcs les uns sur les autres, sur des planches goudronnées. Pas d'air, des odeurs méphitiques montant du fond de la cale, partout la vermine, à peine quelques gouttes d'eau potable. Pour surcroît de souffrances, une nourriture insuffisante apportée irrégulièrement. Le journal des privations tenu par une des victimes, pendant le premier trimestre de l'année 1809, renferme des détails qui font frémir. Au commencement d'un hiver qui fut très pluvieux, on ne fournit aux prisonniers ni hamacs ni couvertures. Lorsqu'il pleut, l'eau filtre dans l'entrepont. Un jour, ils ne reçoivent pas de pain ; le lendemain, pas de légumes ; le surlendemain, pas de vivres du tout. Il n'y a de régularité que dans leurs misères (1).

Les Marins de la Garde, plus heureux dans une certaine mesure que leurs camarades du corps de Dupont, ne furent pas conduits immédiatement sur les pontons. Nous avons laissé le bataillon, fort de 334 hommes, officiers, sous-officiers et matelots compris, à Lebrija, où il était arrivé le 2 août, venant de Baylen par journées d'étape. C'est à Lebrija que devait se passer un peu plus tard, le 7 décembre, une affreuse scène de massacre. Les dragons du général Privé y étaient cantonnés à cette date ; des bandits armés de fusils, de piques et de poignards, massacrèrent douze officiers et soixante dragons, perçant à coups de piques ceux qui, déjà grièvement blessés, paraissaient encore remuer les yeux.

A Lebrija, le capitaine de frégate Vattier prit le commandement du bataillon des Marins de la Garde et quitta avec sa troupe cette petite ville, depuis si tristement célèbre, pour se rendre à Rota, port de la partie nord de la rade de Cadix, où le bataillon fut provisoirement interné le 12 août 1808.

Il était près de midi, écrit le lieutenant de vaisseau Grivel, lorsqu'on nous fit faire halte sur une espèce d'esplanade qui est en dehors et tout près de Rota. Nous trouvâmes là, comme toujours, un grand concours de monde et les vociférations accoutumées, seulement, il nous parut qu'il y avait une espèce d'ordre dans ce désordre, et la présence de

(1) Revue des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> novembre 1903.

plusieurs personnes bien vêtues, de prêtres et de religieux ne tarda pas à nous rassurer, tout en nous faisant comprendre qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire. La foule nous entoura bientôt et chercha à nous désunir, mais ne trouvant sur toutes les faces de notre masse aucune lacune, elle se mit à tourbillonner en poussant des cris féroces, et s'en fut à un petit chariot où étaient nos portemanteaux, ainsi que deux calessinas (1) qui portaient deux ou trois malades (2).

Les mêmes scènes se reproduisirent, telles que nous les avons décrites, dans tous les villages de l'intérieur : insultes, menaces aux prisonniers ; scènes cependant un peu moins violentes, car la population maritime était accoutumée de voir des étrangers et aussi parce que les autorités s'interposèrent avec plus d'énergie que de coutume, tout en autorisant cependant le pillage des fourgons et de la caisse. Un procès-verbal de ce pillage fut dressé un peu plus tard, le 13 mars 1810, à Port-Sainte-Marie, par les soins du commandant Vattier, dans les termes suivants et signé par tous les officiers présents :

Port-Sainte-Marie, le 13 mars 1810.

*Procès-verbal du pillage de la caisse :*

Le 14 août 1808, le détachement des Marins de la Garde, prisonnier de guerre, est arrivé à Rota. Un rassemblement considérable de paysans armés est venu au-devant de lui et a été suivi bientôt après des autorités et du clergé de la ville.

Ces autorités ont visité le fourgon du bataillon et tous les portemanteaux des officiers ; elles ont enlevé du dit fourgon la caisse militaire. Cette caisse contenait les sommes suivantes :

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Au bataillon . . . . .       | 9 187 fr. 20         |
| A divers officiers . . . . . | 2 400 fr. »          |
| Total. . . . .               | <u>11 587 fr. 20</u> |

Le gouvernement espagnol ayant disposé de cette somme, nous, soussignés, capitaine de frégate commandant, officiers et premiers-maitres du dit corps, avons dressé le présent

(1) Calessinas, sorte de petites voitures.

(2) Mémoires du vice-amiral Grivel.

procès-verbal pour servir de décharge à l'officier payeur qui a requis de constater cet enlèvement.

Fait double à Rota, le 14 août 1808.

Signé : Vattier, Rougueil, Crétel, Barberi,  
Linois, Gerdy, Bouvier des Touches,  
Gérodias, Boniface.

Pendant que la cupidité espagnole se donnait libre cours, la colonne des Matelots, immobile, les rangs serrés, assistait impassible à la scène du pillage, après laquelle la foule demanda à grands cris que les Français rendissent leurs sabres, qui furent laissés entre les mains des prêtres présents.

Puis les sous-officiers et matelots furent conduits dans une espèce de château-caserne, et les officiers enfermés dans une maison particulière abandonnée, où ils furent plus particulièrement surveillés.

On commençait à s'habituer à nous à Rota, et plusieurs de nos matelots, moins rigoureusement surveillés que nous, avaient des queridas (1) parmi les filles du lieu. Comme ils étaient en général bien tournés, qu'ils conservaient, en dépit de leur position de prisonniers, une tenue remarquable, ces demoiselles les trouvaient fort à leur gré, et, selon la coutume du sexe en Andalousie qui n'aime pas à soupirer en vain, elles s'arrangèrent de façon à voir leurs amis, en dépit des verrous et des gardes qui surveillaient le quartier. Je ne sais comment elles s'y prirent, mais je ne fus pas mal étonné, lorsque plus tard nous fûmes les maîtres de Rota, d'apprendre que des attachements nombreux et que je croyais récents dataient du temps de notre prison (2).

La chronique scandaleuse de l'endroit prétend même qu'on trouverait encore aujourd'hui, à Rota, des descendants des Marins de la Garde; mais que ne dit-on pas?

En février 1809, les officiers des Marins de la Garde furent conduits à bord du ponton *la Vieille-Castille*. Quant aux matelots, ils furent répartis dans divers cantonnements, à l'exception d'une centaine d'hommes qui restèrent à Rota; voici dans quelles circonstances :

(1) Queridas, maîtresses.

(2) Mémoires du vice-amiral Grivel.

Les pêcheurs de Rota et de Sainte-Marie alimentaient à l'époque, de poisson de mer, la ville de Cadix ; mais comme la plupart des jeunes matelots espagnols avaient été levés pour le service militaire, les bateaux de pêche restaient souvent amarés dans le port, faute de bras pour les manœuvrer. Sur ces entrefaites, les autorités de Rota eurent connaissance que parmi les Marins de la Garde prisonniers, il y avait un certain nombre d'hommes qui, dans leur première jeunesse, avaient exercé la profession de pêcheurs ; ces autorités s'abouchèrent avec nos matelots (dont plusieurs de Saint-Valery-sur-Somme) et les employèrent sur les bateaux de pêche, à raison de deux ou trois Français pour une dizaine d'Espagnols. Cette situation dura, comme nous le verrons, jusqu'au commencement de l'année 1810, et procura à nos marins une vie relativement douce, comparée à celle des malheureux qui agonisaient sur les pontons (1).

En résumé, les Marins de la Garde, pendant les derniers mois de l'année 1808, ne connurent pas les prisons flottantes de la rade de Cadix et conservèrent une liberté relative.

Tant de souffrances, tant de misères, endurées par nos malheureux officiers, soldats et marins, devaient provoquer des évasions. Elles se produisirent en effet, audacieuses, mouvementées ; nous les raconterons au fur et à mesure des diverses époques où elles eurent lieu.

---

(1) Ces détails, que nous croyons peu connus, nous ont été communiqués de vive voix par un ancien marin de la Garde.

Mes Marins de la Garde m'ont rendu de  
grands services dans la dernière campagne,  
mais ils faisaient un service indigne d'eux.  
(Napoléon.)

## CHAPITRE X

Année 1809. — Importante fourniture d'effets d'habillement et d'équipement. — Un maître d'équipage des Marins de la Garde prend sa retraite. — Longs et loyaux états de service. — Certificat médical de Larrey et Sûe. — Fac similé du Brevet de retraite d'un Marin de la Garde. — Déni de justice. — Le bataillon réduit à un seul équipage. — Acquisition de fourgons. — Questions financières. — Difficultés pour les résoudre.

A la fin de 1808, il avait été décidé, en vertu d'un décret de l'Empereur, que le corps des Marins de la Garde serait reformé en entier, et pour pourvoir à l'habillement des hommes, des marchés importants furent passés à la date du 7 janvier 1809, entre le conseil d'administration du corps des Marins et les divers fournisseurs attitrés de la Garde.

A la date du 28 février 1809, le ministre de la guerre reçut du sieur Dauveny, commissaire des guerres de la Garde, avis de la passation des marchés par la lettre suivante :

A Son Excellence Monseigneur le Ministre de la guerre.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de faire passer à Votre Excellence le double des soumissions acceptées par le conseil d'administration du bataillon des Matelots de la Garde, dans sa séance du 20 du courant, pour l'habillement et l'équipement des marins qui le composent.

La première est celle du sieur Vernier, marchand, pour la fourniture du drap bleu et des toiles, suivant les besoins et les demandes qui lui seront faites par ce conseil.

La deuxième est celle du sieur Dupouvillon, pour la fourniture de 500 chemises.

La troisième est celle du sieur Moricet, pour la fourniture des shakos, plaques et coiffes de shakos, suivant les besoins et les demandes qui seront faites par le conseil.

La quatrième est celle du sieur Garreau, pour la fourniture des gibernes, porte-gibernes, ceinturons, bretelles de fusil, cuissards, colliers de tambour, bretelles de caisse, souliers, bottes et havresacs, suivant les besoins et les demandes qui lui seront faites par le conseil.

La cinquième est celle du sieur Bellanger, pour la fourniture de dix caisses de tambour et neuf paires de baguettes en bois d'ébène.

Je joins également à la présente le double des soumissions acceptées par le même conseil dans sa séance du 27 de ce mois.

La première est celle du sieur Houssement, pour la fourniture des boutons.

La deuxième est celle du sieur Duc, pour la fourniture des aigles de giberne.

Les prix sont en proportion de la qualité des matières et effets qui doivent être fournis pour l'habillement et l'équipement, et celui accordé est celui en cours.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération et respect,

De Votre Excellence, Monseigneur,  
Le très humble et très obéissant serviteur et subordonné,  
Le commissaire des guerres de la Garde,  
Signé : Dauveny.

A la lettre ci-dessus étaient jointes les soumissions consenties par les divers fabricants parisiens, pour l'habillement et l'équipement des Marins, et dont voici le libellé :

| Bataillon<br>des Matelots | SOUMISSION |
|---------------------------|------------|
|---------------------------|------------|

Je soussigné, Vernier, marchand de draps, fabricant, demeurant à Paris, rue Vivienne, m'engage à fournir, d'après les demandes du conseil d'administration, qui me seront transmises par le capitaine chargé de l'habillement, les effets ci-après, savoir :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Drap bleu teint en pièce, cinquante de large et décati, |                     |
| à . . . . .   | 19 fr. 35 le mètre. |
| Toile bleue pour poches à . . . . .                     | 2 fr. 10 —          |



Les dites fournitures seront conformes aux échantillons fournis au conseil d'administration; elles seront faites et livrées sans frais au magasin d'habillement et reçues par deux membres du conseil d'administration, et le montant en sera payé dans les trois mois à compter de la livraison.

A Paris, le 7 janvier 1809.

Signé : Vernier.

Accepté par les membres composant le conseil d'administration du bataillon des Marins de la Garde.

Paris, en séance, le 20 février 1809.

Signé : Cotelte, Pison-Malbourget, Masson,  
Sainte-Croix, président

Vu par nous, commissaire des guerres de la Garde.

Signé : Dauveny (1).

*Soumission* de Jean-Jacques Dupouvillon, négociant patenté, demeurant à Paris, 23, rue Quincampoix :

Cinq cents chemises au prix de six francs cinquante centimes chaque, ci. . . . . 6 fr. 50

*Soumission* de Moricet, marchand chapelier patenté, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré :

Shakos de maître au prix de trente-deux francs chaque, ci. . . . . 32 fr. »

Shakos de matelot au prix de neuf francs cinquante centimes, ci. . . . . 9 fr. 50

Plaques de shakos de maître au prix de huit francs cinquante centimes, ci. . . . . 8 fr. 50

Plaques de shakos de matelots au prix de quatre-vingt-dix centimes, ci. . . . . 0 fr. 90

Coiffes de shakos au prix de deux francs vingt centimes, ci. . . . . 2 fr. 20

*Soumission* Pierre Garreau, fabricant d'effets militaires, demeurant à Paris, rue de Montmorency :

Gibernes au prix de quatre francs quarante centimes, ci. . . . . 4 fr. 40

(1) Pour la première de ces soumissions d'effets d'habillement et d'équipement, nous avons donné la copie complète de l'acte qui engageait le soumissionnaire vis-à-vis du conseil d'administration des Marins de la Garde; quant à ce qui concerne les autres actes, nous nous contenterons de donner l'énumération et le prix des fournitures, les libellés de la formule de soumission étant identiques et les signataires, membres du conseil d'administration, étant constamment les mêmes pour les marchés passés le 7 janvier 1809. (Note de l'auteur.)

|  |          |
|--|----------|
| Porte-gibernes, trois francs quatre-vingt-dix centimes, ci . . . . . | 3 fr. 90 |
| Ceinturons, cinq francs vingt-cinq centimes, ci . . . . .            | 5 fr. 25 |
| Bretelles de fusil, un fr. vingt-cinq centimes, ci . . . . .         | 1 fr. 25 |
| Cuissards, huit francs, ci . . . . .                                 | 8 fr. »  |
| Colliers de tambour, dix francs, ci . . . . .                        | 10 fr. » |
| Bretelles de caisse, trois francs, ci . . . . .                      | 3 fr. »  |
| Souliers, cinq francs soixante centimes, ci. . . . .                 | 5 fr. 60 |
| Bottes, vingt francs, ci . . . . .                                   | 20 fr. » |
| Havresacs, huit francs cinquante, ci . . . . .                       | 8 fr. 50 |

*Soumission* Bellenger, marchand boisselier, rue des Petits-Carreaux, à Paris :

|  |          |
|--|----------|
| Dix caisses de tambour au prix de cinquante francs chaque, ci . . . . .                          | 50 fr. » |
| Neuf paires de baguettes en bois d'ébène, au prix de neuf francs cinquante centimes, ci. . . . . | 9 fr. 50 |

*Soumission* Houssement, fabricant de boutons, rue de la Chauverrie, à Paris.

|  |          |
|--|----------|
| Gros boutons de sous-officiers au prix de un franc vingt-cinq centimes la douzaine, ci . . . . . | 1 fr. 25 |
| Petits boutons de sous-officiers au prix de soixante-trois centimes la douzaine, ci. . . . .     | 0 fr. 63 |
| Gros boutons de matelots au prix de soixante centimes la douzaine, ci. . . . .                   | 0 fr. 60 |
| Petits boutons de matelots au prix de quarante centimes la douzaine, ci. . . . .                 | 0 fr. 40 |

*Soumission* Duc, marchand fourbisseur, demeurant à Paris, faubourg Saint-Honoré

|   |          |
|---|----------|
| Aigles de giberne au prix de quatre-vingt-dix centimes, ci. . . . . | 0 fr. 90 |
|---|----------|

Les Marins de la Garde figurent sur un état de situation de la partie de la Garde Impériale qui n'est point employée aux armées, avec les indications suivantes :

Nom du chef de bataillon ou d'escadron : Sainte-Croix, capitaine de frégate.

Présents sous les armes :

Aux hôpitaux. . . . . 9 — Total. . . . . 9

Hors d'état de faire campagne et dans le cas de réforme : 63 hommes.

Nombre de chevaux : 8

Parmi les 63 hommes du bataillon des Marins de la Garde, non employés aux armées et signalés dans l'état de situation du 13 janvier 1809, comme hors d'état de faire campagne et dans le cas de réforme, se trouvait le maître d'équipage de première classe Jacques Fontaine, de Saint-Valery-sur-Somme, dont nous avons eu déjà occasion de parler. Son brevet de retraite lui fut délivré à la date du 20 avril 1809 (1). Le verso de ce brevet porte les mentions suivantes :

Nous soussignés, officiers de santé en chef de l'hôpital de la Garde Impériale, certifions que le sieur Jacques-Valery Fontaine est atteint d'une hernie inguinale, avec rupture de l'anneau du côté gauche ; elle prend un très gros volume à la suite de la moindre fatigue et ne peut être contenue par un bandage ; cette infirmité contractée au service de Sa Majesté dans le courant de la campagne de Poméranie suédoise.

En conséquence, nous estimons que le sieur Fontaine est dans le cas de l'invalidité absolue.

Signé : Larrey,  
Sûe.

Pour copie conforme,  
Le quartier-maitre-trésorier,  
Signé : Mahoudeau.

Cet homme a été payé de tout ce qui lui est dû jusqu'à ce jour.

Paris, le 21 avril 1809.

Signé : Mahoudeau.

Vu de retour au bureau de la Marine, à Saint-Valery-sur-Somme, le 1<sup>er</sup> mai 1809.

*Le Commissaire de Marine,*

Signé : Letestu.

Il résulte de ces indications, qu'un sous-officier des Marins de la Garde, passible de la retraite, par suite de l'âge et des infirmités contractées en service, devait être préalablement visité par le chirurgien en chef Larrey et par le médecin en chef Sûe, officiers de santé de la Garde.

(1) Le lecteur trouvera pages 234-235 un fac-simile du brevet de retraite de Jacques Fontaine (réduit de moitié pour adaptation au format du livre), brevet dont nous avons l'original entre les mains. Nous en devons communication à l'obligeance des petite-fille et arrière-petite-fille du brave sous-officier des Marins de la Garde qui, déjà, nous avaient mis à même de donner un dessin représentant, d'après nature, un plumet de shako authentique.

Jacques Fontaine était né le 1<sup>er</sup> octobre 1759, à Saint-Valery-sur-Somme, et comme il avait débuté dans la carrière maritime à l'âge de 13 ans, en qualité de mousse, il s'ensuit qu'à l'époque de sa retraite, en 1809, il comptait 375 mois de navigation. On pourrait croire que pensionné, sortant de la Garde avec le grade de sous-officier, Fontaine allait jouir enfin d'un repos bien mérité. Il n'en fut rien, l'attrait de la mer étant tel chez certains hommes, qu'il faut pour les faire *rester à terre* l'impossibilité absolue de mettre le pied sur un navire. Jacques Fontaine était vieilli, fatigué par de dures campagnes, mais il ne pensa pas un instant que l'heure du repos avait sonné pour lui. Congédié à Paris du corps des Marins de la Garde, le 20 avril 1809; de retour dans son pays natal le 1<sup>er</sup> mai suivant, il s'embarquait le 15 octobre de la même année, c'est-à-dire après seulement quelques mois de séjour au milieu des siens, sur le corsaire *Le Maraudeur*, du port de Boulogne, en qualité de lieutenant. Malheureusement, après une courte et infructueuse croisière, ce navire fut amariné par une corvette anglaise, et Jacques Fontaine fut envoyé sur les pontons de la rade de Chatham, d'où il ne revint qu'à la paix, en 1814.

Nous croyons intéressant de reproduire les états de service de ce marin qui avait servi l'Etat sous la Royauté, sous la première République et sous l'Empire, dans un des corps de la Garde, et qui terminait sa carrière de marin sur les prisons flottantes d'un ennemi qu'il avait si souvent combattu. Revenu enfin des pontons anglais, cet homme infatigable naviguait encore au commerce jusqu'au moment de son décès, survenu le 2 novembre 1819.

1<sup>er</sup> arrondissement maritime. MARINE Port de St-Valery-s/Somme

## ARMEMENTS ET DÉSARMEMENTS

*Etat des services* de Fontaine Jacques-Valery, fils d'Antoine et de Marie-Catherine, né à Saint-Valery, département de la Somme, le 1<sup>er</sup> octobre 1759.

Désignation des différents grades et époques auxquelles ils ont été conférés, savoir :

Quartier-maitre à 24 fr. le 1<sup>er</sup> juillet 1781.  
 Contre-maitre le 1<sup>er</sup> juillet 1782.  
 Maître d'équipage le 21 septembre 1794.

Sommaire des services dont le détail suit de l'autre part, savoir :

|                                     | SOUS VOILES |        | EN RADE ou dans les ports. |       | TOTAL   |
|-------------------------------------|-------------|--------|----------------------------|-------|---------|
|                                     | mois        | jours  | mois                       | jours |         |
| Au service de l'Etat                | En paix. .  | 10 12  | 91 14                      |       | 211, 09 |
|                                     | En guerre.  | 109 13 |                            |       |         |
| Commerce et course.                 | En paix. .  | 162 7  |                            |       | 164 »   |
|                                     | En guerre.  | 1 23   |                            |       |         |
|                                     | 283         | 25     | 91                         | 14    | 375 09  |
| Prisonnier de guerre pendant. . . . |             |        |                            |       | 52 04   |

| ANNÉES                   | GRADES                       | NOMS DES BATIMENTS<br>DES CAPITAINES<br>ou<br>DÉSIGNATION DES CORPS        | LIEUX ET            |
|--------------------------|------------------------------|--|---------------------|
|                          |                              |  | de<br>L'ARMEMENT    |
| <b>Sur les Bâtiments</b> |                              |  |                     |
| 1776-1777                | Matelot à 12 et 14           | <i>Le Magnifique</i> , vaiss. com. Deretz, cap. de vaiss.                  | Brest, 15 nov.      |
| 1778-1779                | Id. à 15 et 17               | <i>Le Languedoc</i> , comm. Boulainvillers, cap. de vaiss.                 | Toulon, 6 avril.    |
| 1780-1781                | Quartier-maitre à 21 et à 25 | <i>La Magicienne</i> , frég. com. La Bouchetière, cap. de vaiss.           | Brest, 28 mai.      |
| 1781-1782                | Id. à 30 et à 36             | <i>Le Sagittaire</i> , vaiss. com. La Bourdonnais, cap. de frég.           | Boston, 6 oct.      |
| 1793                     | Contre-maitre à 36           | <i>Le Hook</i> , lougre, com. Pilot, lieu. de vaiss.                       | Roscoff, 16 mai.    |
|                          | Id. à 60                     |  |                     |
| 1793-1794                | Maitre d'équipage            | <i>Le Hope</i> , cutter, com. Lenestrel, lieu. de vaiss.                   | Brest, 30 août      |
| 1794                     | Idem                         | <i>La Carmagnole</i> , frég. com. Julien, lieu. de vaiss.                  | Cherbourg, 26 oct.  |
| 1794                     | Id. à 90                     | <i>La Maltcieuse</i> , corvette, com. Forestier et Morand, lieu. de vaiss. | Le Havre, 1 avril.  |
| 1795                     | Idem                         | <i>Idem</i> .  |                     |
| 1796-1797                | Idem                         | <i>La Maltcieuse</i> , corvette, com. Butel, lieu. de vaiss.               | Dunkerque, 8 avril. |
| 1798                     | Idem                         | <i>Idem</i> .  |                     |
| 1799                     | Idem                         | <i>La Poursuivante</i> , frégate, com. Lhermitte, cap. de frégatc.         | Dunkerque, 20 mars. |
| 1800                     | Id. à 100                    | Bataillon des Marins.  | 3 octobre.          |
| 1801                     |                              |  |                     |
| 1808 à 1809 compris      | Dans la Garde                |  |                     |
| <b>Sur les Bâtiments</b> |                              |  |                     |
| 1773-1774                | Mousse à 9 f.                | <i>Le Picard</i> , cap. Louis Lambert.                                     | St-Valery, 3 août   |
| 1774                     | Idem                         | <i>La Providence</i> , cap. Louis Bras.                                    | — 24 juil.          |
| 1774-1775                | Novice                       | <i>L'Etoile-Mignonne</i> , cap. L. Perrée.                                 | — 28 sep.           |
| 1775-1776                | Idem                         | <i>Idem</i> .  | — 7 sep.            |
| 1777-1778                | Idem                         | <i>La Française-Anne</i> , cap. Charles Vasseur.                           | — 15 nov.           |
|                          | Idem                         | <i>L'Etoile-Mignonne</i> , cap. L. Perrée.                                 | — 15 août           |
| 1783-1784                | Matelot                      | <i>Le Turgot</i> , cap. Benoit Brémond.                                    | — 7 avril           |
| 1784                     | Idem                         | <i>Idem</i> .  | — 3 avril           |
| 1785-1786                | Idem                         | <i>Le Perrier</i> , cap. Jean-Bap. Vasseur                                 | — 10 mars           |
| 1786-1787                | Idem                         | <i>Le Huit-Frères</i> , cap. P. Lambert.                                   | — 18 juin           |
| 1787                     |                              | <i>La Nouvelle-Etoile</i> , cap. Jacques-Louis Duhamel.                    | — 17 avril          |
|                          | Idem                         | <i>Idem</i> , cap. J.-B.-E. Perrée.  | — 23 déc.           |
| 1787-1788                | Idem                         | <i>Idem</i> .  | — 2 août            |
| 1788-1789                | Idem                         | <i>La Paix</i> , cap. Louis-Fr. Castelot.                                  | — 24 mars           |
| 1789                     | Idem                         | <i>La Ville-d'Amiens</i> , cap. Valery Desgardin.                          | — 11 sep.           |
| 1790-1791                | Idem                         | <i>Le Saint-François</i> , cap. Jean-Baptiste Poindéfer.                   | — 28 oct.           |
|                          | Idem                         | <i>Idem</i> .  | — 14 août           |
| 1792                     | Idem                         | <i>L'Industrie</i> , cap. François Demay.                                  | — 10 juil.          |
| 1792                     | Idem                         | <i>Le Fructueux</i> , cap. J. Marchand.                                    | — 28 sep.           |
| 1792-1793                | Idem                         | <i>Idem</i> .  | — 18 oct.           |
| 1801-1802                | Idem                         | <i>La Jeune-Elise</i> , cap. P. Delestre.                                  | — 13 oct.           |
| 1802                     | Idem                         | <i>La Jeune-Flore-Adélaïde</i> , capit. Pierre-Antoine Vue.                | — 2 mars            |
|                          | Idem                         | <i>Les Deux-Espiegles</i> , cap. Antoine Poindéfer.                        | — 12 juil.          |
| 1802-1803                | Idem                         | <i>La Petite-Colette</i> , cap. Fr. Demay.                                 | — 27 sep.           |
| 1809                     | Idem                         | <i>La Cécile</i> , patron Franç. Louvel.                                   | — 8 mai             |
| 1809                     | 2 <sup>e</sup> lieutenant    | <i>Le Maraudeur</i> , corsaire, cap. Desprairies.                          | Boulogne, 15 oct.   |
| 1814-1815                | Matelot                      | <i>Le Succès</i> , sloop, cap. Al. Salmont.                                | St-Valery, 16 nov.  |
| 1815                     | Idem                         | <i>Le Pêcheur</i> , brick, cap. J.-B. Paris.                               | — 4 août            |
| 1815-1816                | Idem                         | <i>Les Deux-Frères</i> , brick, cap. Jean-François Sonnier.                | — 21 nov.           |
|                          | Idem                         | <i>Idem</i> , lieutenant Nicolas Fourny.                                   | — 10 avril          |
| 1816-1817                | Idem                         | <i>Le Saint-Charles</i> , cap. A. Durez.                                   | — 18 avril          |

(1) Les Marins des ports de la Somme pourront se rendre compte, par la lecture des états de service de Jacques Fontaine, du genre de navigation auquel se livraient leurs ancêtres de 1773 à 1815.

D<sup>r</sup> L.

| ÉPOQUES<br>du<br>DÉSARMEMENT          | NATURE DES CAMPAGNES<br>ou<br>DES SERVICES            | COMBATS, BLES-<br>SURES<br>ÉVÉNEMENTS<br>particuliers   |
|---------------------------------------|---|---|
| <b>le l'Etat.</b>                     |   |   |
| Brest, 26 sept.                       | En croisière dans l'Océan.                            |   |
| Brest, 18 oct.                        | Colonies.   |   |
| Pris le 1 <sup>er</sup> sept.         | A la Nouvelle-Angleterre.                             | Envoyé d'Halifax à Boston, ayant été échangé.   |
| Brest, 25 sept.                       | Colonies.   |   |
| Brest, 29 août.                       | En croisière.   |   |
| Cherbourg, 25 oct.                    | Idem.   |   |
| Cherbourg, 8 déc.                     | Idem.   |   |
| Dunkerque, 8 déc.                     | Idem.   |   |
| Flessingue, 19 mars.                  | Idem.   |   |
| Flessingue, 7 avril.<br>21 avril 1809 | Idem.<br>Campagne de Prusse et de Poméranie suédoise. | Congédié à Paris pour cause d'infirmités constatées suivant son congé,  |
| <b>le commerce</b>                    |   |   |
| St-Valery, 7 juin                     | Cadix et Marseille.                                   |   |
| — 27 août                             | Caen.   |   |
| — 2 juin                              | Cadix et Marseille.                                   |   |
| — 17 juil.                            | Idem.   |   |
| — 21 mars                             | Débarqué à Marseille et levé pour Toulon              |   |
| — 24 fév.                             | Cadix et Marseille.                                   |   |
| — 2 juin                              | La Rochelle.  |   |
| — 16 nov.                             | Idem.   |   |
| — 1 mars                              | Cadix et Marseille.                                   |   |
| — 20 fév.                             | Dunkerque, Ostende, Cadix, Le Havre.                  |   |
| — 20 sep.                             | Ferrol, La Rochelle.                                  |   |
| — 3 juin                              | Marseille, Cette, Malaga.                             |   |
| — 17 janv.                            | Barcelone.  |   |
| — 6 août                              | La Rochelle.  |   |
| — 17 juil.                            | La Rochelle, Dunkerque.                               |   |
| — 22 mai                              | Cadix, Marseille.                                     |   |
| — 7 avril                             | New-Yorck.  |   |
| — 14 août                             | Rouen.  |   |
| — 28 nov.                             | La Rochelle.  |   |
| — 9 mars                              | Idem.   |   |
| — 1 janv.                             | Pêche du hareng.                                      |   |
| — 15 juin                             | Marseille.  |   |
| — 29 août                             | Anvers, Le Havre.                                     |   |
| — 10 juin                             | Marseille.  |   |
| Pris le 7 déc. 1809                   | Pêche fraîche.  |   |
| Havre, 29 avril                       | Petit cabotage.                                       |   |
| — 1 sep.                              | Idem.   |   |
| — 13 juil.                            | La Rochelle.  |   |
| — 20 janv.                            | Idem.   |   |
| St-Valery, 7 mars                     | Navigation de la Somme.                               | Débarqué à Calais le 19 avril 1814 du parlementaire l'Industrie, venant du dépôt de Chatham. (Temps de prison : 52 m. 4 j.) |

A Saint-Valery-sur-Somme, le 22 novembre 1819.

Le Commissaire des classes,  
Signé : Fayis (1).

La pension de Jacques Fontaine, après les services qu'il avait rendus à l'Etat, fut liquidée à la somme de 433 francs : c'était le taux de l'époque ; mais ce qui paraîtra incroyable à plus d'un titre, c'est que pendant la durée de sa captivité en Angleterre, c'est-à-dire pendant cinquante-deux mois et quatre jours, ni lui-même ni sa femme ne purent jamais toucher sa pension de retraite, et qu'il perdit ainsi une somme de 1913 francs. De plus, après son décès, sa femme avait droit à une partie de la pension de son mari ; or, ce n'est que le 16 février 1826, c'est-à-dire cinq ans, trois mois et seize jours après la mort de ce marin, que le ministère de la guerre octroya à sa veuve, à la suite de démarches réitérées, une pension de 100 francs, mais payable seulement à partir de 1826. En réalité, l'Etat restait et reste toujours redevable, envers la famille de Jacques Fontaine, d'une somme qui atteint presque 3000 francs (nous ne parlons pas des intérêts). C'était bien mal récompenser d'aussi longs et honorables services que ceux du sous-officier des Marins de la Garde Impériale.

Une pétition adressée au roi Louis-Philippe, en juillet 1834, fut suivie aussitôt, à la date du 31 du même mois, d'une réponse émanant du conseiller d'Etat, directeur de la dette inscrite, réponse dans laquelle le signataire présentait à la veuve du marin ses salutations respectueuses, en même temps qu'il l'informait qu'il n'y avait pas lieu d'accueillir sa demande, par des motifs auxquels la pauvre femme n'a certainement dû rien comprendre ; c'est le résultat auquel nous sommes arrivé nous-même après une étude approfondie du dossier.

En 1852, la veuve de Jacques Fontaine était morte depuis longtemps ; ses enfants, espérant trouver meilleur accueil auprès du neveu de l'Empereur, adressèrent une nouvelle supplique au prince-président Louis-Napoléon, supplique chaudement apostillée par M. Leroux-Plancheville, alors maire par intérim de la ville de Saint-Valery-sur-Somme. Cette fois, le refus fut brutal et accompagné de cette seule explication, que les lois en



vigueur ne permettaient pas d'accorder ce qui faisait l'objet de la réclamation. La réponse était signée Arthur Foy, général commandant la 3<sup>e</sup> subdivision. Il y avait des lois pour que la pension de retraite d'un Marin de la Garde ne lui soit pas payée pendant cinq ans et aussi pour que sa veuve ne jouisse pas de la demi-solde, due aux veuves des Marins, pendant cinq autres années. Le neveu, du moins dans cette circonstance, ne payait pas les dettes contractées par l'oncle envers ses plus fidèles serviteurs, envers ceux dont il avait dit : « Ils m'ont rendu de grands services ! » (lettre du 9 mars 1809), ou encore « J'aime mieux 100 de ces hommes-là que tous vos bataillons de Marine » (lettre du 19 juin 1809 au ministre de la marine) (1).

Du reste, la première République n'avait pas été plus généreuse envers Jacques Fontaine : le traitement qui lui était dû pour deux années et six mois de service, fait pendant les années 1794, 1795 et 1796 sur la corvette *La Malicieuse*, au grade de maître d'équipage, ne lui a jamais été payé, et ce traitement ainsi perdu représente encore trois mille francs. On peut ainsi faire le compte de la somme importante, surtout pour l'époque, dont Fontaine fut lésé, malgré de longs et loyaux services.

C'est à Bayonne qu'en vertu de l'arrêté de l'Empereur devait être reformé le bataillon des Marins, privé de plus de la moitié de son effectif par suite de la capitulation de Baylen ; cependant, à l'exception des marchés passés pour l'habillement et l'équipement, aucune autre mesure n'ayant été prise, le ministre de la guerre adressa un rapport à l'Empereur pour lui demander ses instructions, à la date du 18 janvier 1809 :

J'ai l'honneur, disait le ministre, de représenter à l'Empereur que, conformément à ses intentions, il a été donné des ordres pour que tous les officiers, sous-officiers et

(1) Emprisons-nous d'ajouter que l'Empereur ne devait pas toujours parler en termes aussi méprisants des bataillons de marins, lesquels, en 1813 et en 1814, lui prouvèrent que, selon l'expression du général Gouvion Saint-Cyr, « ils valaient les grenadiers ». Ceux-ci ne les eussent pas égalés, sur mer.

marins du bataillon des Matelots de la Garde Impériale qui sont revenus d'Andalousie ou qui en reviendraient ultérieurement, se rendissent de suite à Bayonne.

Je prie Sa Majesté de me faire connaître si son intention est que ce corps soit formé de nouveau à Bayonne et porté au complet fixé par son organisation. Si telle est sa volonté, Sa Majesté jugera sans doute devoir donner à Son Excellence le ministre de la marine les ordres nécessaires pour que le bataillon soit complété.

Mais les idées de l'Empereur, quant à la réorganisation au complet du bataillon des Marins, s'étaient sans doute modifiées, car il écrivit de sa main, en marge du rapport du ministre de la guerre, comte d'Hunebourg: « Il faut d'abord savoir s'ils reviendront. » Et c'était sagement pensé, car beaucoup des Marins pris à Baylen ne revirent jamais leur patrie.

Le 19 mars 1809, le bataillon des Marins comprenait 29 officiers, dont 11 étaient prisonniers de guerre; il manquait donc 10 officiers au complet qui était de 39. Quant au complet des Marins, 779, il n'y avait à la date précitée que 507 sous officiers et matelots en activité, dont 334 étaient prisonniers de guerre. En réalité il ne restait plus, au 15 mars 1809, que 173 sous-officiers et marins.

C'est à cette époque que l'Empereur, abandonnant le projet de reformer le corps en entier à Bayonne, demanda au ministre de la marine de lui soumettre un décret en vertu duquel le corps des Marins de la Garde serait réduit à 140 hommes. Cette demande motiva de la part du ministre de la marine la réponse suivante, à la date du 21 mars 1809 :

Sire, Votre Majesté m'a ordonné de lui soumettre un projet tendant à réduire à 140 hommes le corps des Marins, attaché à sa maison militaire. L'élément de cette opération se trouve dans la composition même du bataillon des Marins de la Garde.

Il était divisé en cinq équipages, chacun de 148 hommes y compris les six officiers, les sous-officiers, les marins et un trompette.

J'ai donc l'honneur de proposer à Votre Majesté un

projet de décret qui me paraît devoir remplir ses vues et qui se borne à réduire à un seul équipage le bataillon des Marins.

Si Votre Majesté ne veut former cet équipage que des hommes du bataillon maintenant en activité de service, on voit par le tableau annexé au présent rapport, lequel présente le placement de tous les officiers et marins du bataillon, que, déduction faite des prisonniers de guerre et des hommes qui attendent leur réponse, il ne reste de disponibles ou en activité de service que 16 officiers.

Et comme j'y comprends, conformément au tableau, le quartier-maître trésorier, le chirurgien-major et un capitaine hors du corps, chargé de l'habillement, lesquels ne me paraissent plus devoir être compris dans la compagnie, il résulte qu'il ne reste d'officiers de marine attachés au bataillon que 13, savoir :

3 capitaines de frégate, dont 2 se trouveraient en excédent dans la compagnie.

6 lieutenants de vaisseau, dont un à mettre à la retraite ;  
4 enseignes de vaisseau. Total : 10.

La prescription du complet de la compagnie n'en demandant que 5, il se trouve un excédent de 5.

Quant aux officiers marinières et marins, ce qui est valide ou employé activement se compose comme suit :

|  | DÉPÔT A PARIS | A BAYONNE | EMBARQUÉS<br>sur le S <sup>t</sup> André<br>missions inconnues | AU QUARTIER<br>GÉNÉRAL<br>du M <sup>r</sup> Bessières | TOTAL | EXCÉDENT<br>au complet<br>d'un équipage | DÉFICIT<br>idem |
|--|---------------|-----------|--|---|-------|---|-----------------|
| Maitres . . . . .  | 2             | 0         | 1  | 1   | 4     | 0                                       | 1               |
| C <sup>o</sup> m <sup>o</sup> m <sup>o</sup> maitres . . . . . | 3             | 0         | 1  | 1   | 5     | 0                                       | 0               |
| Fourriers . . . . .  | 1             | 0         | 0  | 0   | 1     | 0                                       | 0               |
| Q <sup>o</sup> m <sup>o</sup> m <sup>o</sup> maitres . . . . . | 0             | 1         | 1  | 3   | 6     | 1                                       | 0               |
| Matelots . . . . .   | 11            | 17        | 20   | 60  | 108   | 0                                       | 17              |
| Trompettes . . . . .   | 0             | 0         | 0  | 0   | 0     | 0                                       | 0               |
|  | 17            | 19        | 23   | 65  | 124   | 1                                       | 19              |

Ainsi, les hommes valides du dépôt des Marins de la Garde et ceux qui sont employés activement, réunis, présentent pour la formation du complet d'un équipage ou d'une seule compagnie montant à 148 hommes, officiers compris, ce qui suit :

| <i>Excédent</i>                                  | <i>Déficit</i>      |
|--|---------------------|
| 2 capitaines de frégate                          | 1 maître d'équipage |
| 5 enseignes ou lieutenants                       | 17 matelots         |
| 1 quartier-maître trésorier                      | 1 trompette         |
| 1 chirurgien-major                               |                     |
| 1 capitaine d'artillerie affecté à l'habillement |                     |
| 1 quartier-maître sous-officier                  |                     |
| <hr/> 11   | <hr/> 19            |

Signé : Decrès.

Le rapport suivant, concernant les officiers de l'ex-bataillon, était joint à la lettre précédente du ministre Decrès :

Au 21 mars 1809, le cadre des officiers attachés au bataillon des Matelots de la Garde était ainsi composé :

*État-Major*

Daugier, capitaine de vaisseau, commandant : Est proposé pour la retraite ; malade à Avignon.

Mahoudeau, quartier-maître trésorier à Paris : Aura une destination à recevoir.

*Officiers du Bataillon.*

Baste, capitaine de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe, à Bayonne : Est employé au commandement du 44<sup>e</sup> bataillon de flottille à Strasbourg.

Lebas Sainte-Croix, capitaine de frégate : Commande le dépôt à Paris.

Kervéguen, capitaine de frégate : A Bayonne.

Roquebert, capitaine de frégate : A l'armée d'Espagne.

De ces trois capitaines de frégate, suivant le projet, un seul serait compris dans la compagnie de la Garde. Sa Majesté est priée de faire connaître comment il sera disposé des deux autres. Le capitaine Roquebert, employé à l'armée d'Espagne, m'a toujours dit qu'il préférerait une frégate. C'est un bon officier.

Cotelle, lieutenant de vaisseau : Malade à Coutances.

Etchegaray, lieutenant de vaisseau : A Bayonne.

Thanaron, lieutenant de vaisseau : A Bayonne.

Pison, lieutenant de vaisseau : Malade à Fontainebleau.

De ces quatre lieutenants, Sa Majesté est priée d'indiquer ceux qu'elle entend comprendre dans la compagnie de sa Garde. J'en excepte le lieutenant Pison, qui est à mettre en retraite.

Masson, lieutenant de vaisseau : A Bayonne.

Margueritte, lieutenant de vaisseau : A Bayonne.

Laurent, capitaine d'artillerie de marine : A Paris, chargé

de l'habillement du corps. Me paraît devoir être renvoyé à son corps pour y continuer ses services.

Leroy, enseigne de vaisseau : A l'armée d'Espagne.

Rigny, enseigne de vaisseau : A l'armée d'Espagne.

Legoff, enseigne de vaisseau : Malade à Brest.

Sicard, enseigne de vaisseau : A la mer, commande le lougre le *Saint-Ander*.

*Officiers prisonniers de guerre.*

Vattier, capitaine de frégate.

Gérodias, lieutenant de vaisseau.

Boniface id.

Lehénoff id.

Serval id.

Bouvier id.

Gerdy id.

Grivel id.

Linois, enseigne de vaisseau.

Rougeuil id.

Barberi id.

Signé : Decrès.

Ayant pris connaissance des termes du projet du ministre de la marine, l'Empereur, par un décret en date du 27 mars 1809, décida qu'à partir de ce jour, le corps des Marins de la Garde ne formerait plus qu'un seul équipage qui fut attaché à sa maison militaire.

Dans l'état militaire de la marine, en 1809, les Marins de la Garde sont en effet dénommés : Equipage des Matelots de la maison militaire de Sa Majesté.

Le décret du 27 mars 1809 était ainsi conçu :

Au Palais des Tuileries, le 27 mars 1809.

Napoléon, empereur des Français, Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>

A dater du 1<sup>er</sup> avril, le corps des Marins attaché à Notre maison militaire sera organisé en un équipage.

Cet équipage sera composé comme il suit :

- 1 capitaine de frégate ou lieutenant de vaisseau, commandant.
- 5 lieutenants de vaisseau ou enseignes, commandants d'escouade.

|     |                     |
|-----|---------------------|
| 5   | maîtres d'équipage. |
| 5   | contre-maîtres.     |
| 6   | quartiers-maîtres.  |
| 125 | matelots.           |
| 1   | trompette.          |

---

148

## ART. 2

L'équipage se divisera en cinq escouades, chacune composée comme il suit :

|    |   |
|----|---|
| 1  | lieutenant de vaisseau ou enseigne, commandant. |
| 1  | maître d'équipage.                              |
| 1  | contre-maître.                                  |
| 1  | quartier-maître.                                |
| 25 | matelots.                                       |

---

29

## ART. 3.

Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Le capitaine de frégate Sainte-Croix, commandant le dépôt du bataillon, avait demandé que des fonds fussent mis à la disposition du conseil d'administration des Marins pour faire l'acquisition de deux caissons, ceux que possédait le corps ayant été pris en Espagne ; cette demande fut momentanément refusée à la suite d'un rapport adressé au ministre, à la date du 3 avril, par M. Chastel, chef du bureau de la comptabilité de la Garde Impériale. Voici ce rapport :

M. le colonel Sainte-Croix, président du conseil d'administration des Marins de la Garde Impériale, représente à Monseigneur que ce bataillon ayant perdu en Espagne ses deux caissons qui ont été pris par les rebelles, il a besoin de deux autres caissons.

En conséquence, il prie Son Excellence de mettre à la disposition du conseil d'administration les fonds nécessaires pour leur achat et celui de huit chevaux.

On pense que cette demande ne peut être accueillie qu'autant que l'Empereur aurait ordonné que le bataillon des Marins de la Garde fût porté au complet de son organisation, et les renseignements parvenus dans les bureaux jusqu'à ce jour indiquent le contraire.

On demande les ordres de Son Excellence.

En réponse à cette demande, les mentions ci-dessous avaient été insérées en marge :

1° On attendra, pour accorder les fonds réclamés pour les deux camions, que le corps ait reçu des ordres formels pour se compléter.

2° Savoir si ce corps doit se compléter.

Le décret du 27 mars, réduisant à un seul équipage le corps des Marins de la Garde, provoqua un nouveau décret donnant à un certain nombre d'officiers de l'ancien bataillon de nouvelles destinations, en même temps qu'il désignait les officiers du seul équipage conservé :

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>

Le capitaine de vaisseau Baste est nommé commandant de l'équipage des Matelots de notre Garde Impériale.

ART. 2

Seront employés, suivant leur grade respectif, dans le dit équipage :

Les sieurs :

Thanaron Pierre-Paul-Pascal, lieutenant de vaisseau.

Etchegaray Michel, id. id.

Tessier Margueritte Esprit-Eugène, id. id.

Gauthier Rigny-Henri, enseigne de vaisseau.

Le Roy Jean-Baptiste, id. id.

ART. 3

Les officiers marinières et marins valides existant au dépôt du bataillon de Paris, ceux qui sont présents à Bayonne et ceux qui sont embarqués sur l'avisé le *Saint-Ander*, font partie de l'équipage des Matelots de notre Garde Impériale.

ART. 4

Les capitaines de frégate Kervéguen et Roquebert sont nommés au commandement d'une de nos frégates.

ART. 5

Le capitaine de frégate Sainte-Croix, les lieutenants de vaisseau Cotellet et Masson et l'enseigne Le Goff sont mis à la disposition de notre ministre de la marine.

## ART. 6

Le lieutenant de vaisseau Pison de Malbourget est admis à prendre sa retraite.

## ART. 7

Le capitaine d'artillerie de la marine, Laurent, est nommé chef de bataillon, et le chirurgien-major Taillefer est nommé chirurgien-major, pour être employés l'un et l'autre dans un des nouveaux corps des fusiliers de la Garde.

## ART. 8

Le sieur Mahoudeau, quartier-maître trésorier, ci-devant capitaine de gendarmerie, est nommé chef d'escadron dans cette arme.

## ART. 9

Les deux maîtres ouvriers, ci-devant attachés au bataillon des Marins de la Garde, en qualité de contre-maitres, sont licenciés.

## ART. 10

Nos ministres de la guerre et de la marine sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Dans ce décret, il n'était pas question du colonel Daugier, qui fut nommé, peu de temps après, préfet maritime de Lorient.

Le nouvel équipage fut assemblé le 16 avril 1809, sur le Champ de Mars, et passé en revue par le colonel Dériot, qui avait le commandement de tous les dépôts de la Garde, assisté dans cette opération par le sous-inspecteur aux revues, Clarac. L'équipage n'était du reste pas présent au complet à Paris, car 22 sous-officiers et marins étaient embarqués à Santander, sur le lougre de ce nom; d'autres étaient à Bayonne, et le plus grand nombre à l'armée d'Espagne, sous le maréchal Bessières. Quoiqu'il en soit, un rang fut désigné aussi bien aux absents qu'aux présents, par grade et par ancienneté, et un procès-verbal de l'opération fut dressé par les soins de l'inspecteur aux revues.

Ce procès-verbal était formulé dans les termes suivants :



## GARDE IMPÉRIALE

## CORPS DES MARINS

Le seize avril 1809, en exécution du décret de Sa Majesté l'Empereur et Roi du 27 mars dernier, et conformément aux dispositions de l'article 211 du règlement du 25 germinal an XIII, monsieur le colonel Dériot, commandant les dépôts de la Garde Impériale, a procédé, avec le sous-inspecteur aux revues, soussigné, à la nouvelle organisation du corps des Marins de la Garde, lequel doit être réduit à un seul équipage.

Les officiers, sous-officiers et matelots destinés à composer cet équipage et présents à Paris ayant été assemblés sur le Champ de Mars, M. le colonel Dériot a fait la formation et a assigné le rang que chacun des individus présents ainsi que ceux absents doit prendre suivant son grade et son ancienneté ; après quoi, le sous inspecteur a passé sa revue et a dressé l'état de la composition de l'équipage, lequel sera ci-annexé.

Le registre général des signalements actuellement existant sera maintenu jusqu'à ce que Son Excellence le ministre de la guerre en ordonne le renouvellement.

Il va être établi un nouveau contrôle annuel, et les anciens seront arrêtés au 11 du courant, époque où les officiers remis à la disposition du ministre de la marine ont cessé de faire partie du corps.

La solde et les masses continuent d'être payées comme par le passé, conformément à ce qui est prescrit par le décret du 28 frimaire an XII, savoir, aux officiers, sous-officiers et matelots conservés dans la nouvelle organisation, sans interruption, et à ceux qui ont été remis à la disposition du ministre de la marine ou qui sont destinés à recevoir leur retraite, ou à être maintenus comme surnuméraires à la suite du corps, conformément à ce qui sera ultérieurement statué à leur égard, par S. E. le ministre de la guerre.

Fait et clos le présent procès-verbal qui a été dressé par nous, sous-inspecteur aux revues, et que nous avons signé avec monsieur le colonel Dériot, à Paris, les jours, mois et an que dessus.

*Le Sous-Inspecteur aux revues,*

Signé : Clarac.

*Le Colonel commandant le dépôt de la Garde Impériale,  
baron d'Empire,*

Signé : Dériot.

Le lougre le *Saint-Ander* avait été armé, dès l'arrivée de Napoléon en Espagne, pour faire la police de la rade et du port de ce nom ; l'équipage comprenait 22 Marins de la Garde et 2 maîtres d'équipage, dont un remplissait les fonctions de patron et l'autre celui de second.

Quant aux 65 Marins de la Garde qui étaient à l'armée d'Espagne avec le maréchal Bessières, leur rôle consista surtout à faciliter aux troupes le passage des rivières et des torrents, par la construction et la mise en place, toujours très rapides, de ponts et de passerelles.

Au procès-verbal de la revue de l'équipage des Marins de la Garde, passée sur le Champ de Mars, le 16 avril, était joint l'état suivant, qui montre que 25 hommes seulement, dont 3 officiers, étaient présents à la revue.

(Voir le tableau page 239 ci-contre.)

# GARDE IMPÉRIALE

## CORPS DES MARINS

*État de composition de l'équipage de Marins de la Garde Impériale au 11 avril 1809, époque de la nouvelle organisation faite en exécution du décret de Sa Majesté l'Empereur et Roi, du 27 mars de la dite année.*

| NOMS<br>DES OFFICIERS<br>et<br>SOUS-OFFICIERS  | GRADES                                      | INDICATION<br>des<br>PRÉSENTS<br>et des<br>ABSENTS                          | NOMBRE<br>EFFECTIF<br>par grade |
|--|---|---|---------------------------------|
| Baste Pierre . . . . .   | Capitaine de vaisseau                       | Absent  | 1                               |
| Thanaron Pierre-Paul . . . . .   | Lieutenant de vaisseau                      | — } à l'armée   |                                 |
| Etchegaray Michel . . . . .  | —   | — } d'Espagne   | 3                               |
| Margueritte Eugène . . . . .   | —   | —   |                                 |
| Rigny Gauthier-Henri . . . . .   | Enseigne de vaisseau                        | Présent   | 2                               |
| Leroy Jean-Baptiste . . . . .  | —   | —   |                                 |
|  |   |   | 6                               |
| <i>Sous-officiers en pied</i>  |   |   |                                 |
| Jauréguiberry Pierre . . . . .   | Maître d'équipage                           | Absent, à l'armée   | 5                               |
| Adam François . . . . .  | —   | Id. embarqué sur le brick St-Anders   |                                 |
| Barrieux Louis . . . . .   | —   | Présent   | 5                               |
| Guérard Jean-Baptiste . . . . .  | —   | Absent, à l'armée   |                                 |
| Lannusse Jean . . . . .  | —   | —   | 5                               |
| Garbes Jean-Antoine . . . . .  | Contre-maître                               | —   |                                 |
| Baèls Pierre-Louis . . . . .   | —   | —   | 5                               |
| Lucet Louis-Noël . . . . .   | —   | —   |                                 |
| Ahonoré François . . . . .   | —   | —   | 6                               |
| Remoussin Nicolas . . . . .  | —   | —   |                                 |
| Douzelle Jean-Paul . . . . .   | Quartier-maître-fourrier                    | Présent   | 6                               |
| Deplette Louis . . . . .   | Quartier-maître                             | Absent, à l'armée   |                                 |
| Sevry Zéphyr . . . . .   | —   | —   | 6                               |
| Salmon Pierre . . . . .  | —   | —   |                                 |
| Gillon Jean . . . . .  | —   | —   | 6                               |
| Roche Jean-Joseph . . . . .  | —   | —   |                                 |
|  | Matelots de 1 <sup>e</sup> classe . . . . . | Présents . . . . . 13<br>A l'armée . . . . . 26<br>Aux hôpitaux . . . . . 1 | 40                              |
|  | Matelots de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . | Présents . . . . . 5<br>A l'armée . . . . . 18<br>Aux hôpitaux . . . . . 1  |                                 |
|  | Matelots de 3 <sup>e</sup> classe . . . . . | Présents . . . . . 2<br>A l'armée . . . . . 49<br>Aux hôpitaux . . . . . 2  | 53                              |
|  | Trompette . . . . .                         | A l'armée . . . . . 1   |                                 |
| <i>Sous-officiers à la suite</i>   |   |   | 134                             |
| Latraille Claude . . . . .   | Maître d'équipage                           | Absent, à l'armée   | 7                               |
| Grisel Nicolas . . . . .   | —   | —   |                                 |
| Lami Pierre-Louis-Armand . . . . .   | —   | —   | 7                               |
| Siccard François . . . . .   | Contre-maître                               | Présent   |                                 |
| Cudorge Alexandre . . . . .  | —   | —   | 7                               |
| Gaidon Victor . . . . .  | —   | —   |                                 |
| Sarrenton Augustin . . . . .   | —   | —   | 7                               |
| Total de l'effectif des sous-officiers, matelots et trompettes au jour de l'organisation . . . . . |   |   |                                 |

L'effectif, au 11 avril 1809, était composé de six officiers dont un capitaine de vaisseau commandant l'équipage, cinq maîtres d'équipage, cinq contre-maitres et six quartiers-maitres en pied ; quatre maîtres d'équipage et trois contre-maitres à la suite et attendant de nouvelles destinations ; cent dix-sept matelots et un trompette, d'où il résulte un excédent de complet de sept sous-officiers et un manque au complet de huit matelots.

Fait et arrêté à Paris, le 16 avril 1809.

*Le colonel commandant les dépôts  
de la Garde Impériale, baron d'Empire,*

Signé : Dériot.

*Le Sous-Inspecteur  
aux revues de la Garde,*

Signé : Clarac.

Le 24 avril, une nouvelle demande de fournitures de fourgons fut, cette fois, accueillie favorablement par le ministère de la guerre ; à la suite du rapport de M. Chastel, une somme de 2 400 francs fut allouée à cet effet à l'équipage des Marins. Le rapport de M. Chastel disait :

Le commandant du dépôt des Marins de la Garde réitère la demande de fourgons sur laquelle Monseigneur n'a pas voulu prononcer avant de connaître la nouvelle organisation de ce corps.

Le décret du 27 mars dernier a réduit le bataillon de ces marins à un équipage complet de 148 hommes.

Les circonstances faisant présumer que cet équipage recevra très incessamment l'ordre de se rendre en Allemagne, on croit devoir proposer à Son Excellence d'approuver qu'il soit mis à la disposition du conseil d'administration une somme de 2 400 francs pour l'achat d'un fourgon attelé de quatre chevaux.

Ce prix a été déterminé l'année dernière par M. le maréchal Bessières pour l'achat d'un caisson de quatre chevaux et des harnais.

Le rapport ci-dessus portait en marge la mention suivante :

Ce fourgon doit être fourni au corps, du moins la somme pour en faire l'achat, parce qu'il a perdu en Espagne ceux qui lui servaient pour le transport de ses équipages.

C'est le 5 mai 1807 que l'ex-bataillon des Marins

de la Garde Impériale était passé du service de la Marine à celui de la Guerre; il semble donc que la question dût être résolue depuis longtemps de savoir à quelle date les dépenses du bataillon devaient être mises au compte de la Guerre.

Cette question fut l'objet du rapport suivant à la date du 1<sup>er</sup> mai 1809 :

L'inspecteur aux revues de la Garde Impériale prie Monseigneur de fixer la date depuis laquelle les dépenses du bataillon des Marins de la Garde doivent être acquittées sur les fonds du ministère de la guerre et n'être plus supportées par celui de la marine.

Cette question tardive aurait dû s'élever en 1807, lors de la formation et surtout de la vérification des revues.

Le 5 mai 1807, époque du départ de ce bataillon pour se rendre de Boulogne à Wesel, paraît devoir déterminer la coupure de ces revues.

On ne sait encore si l'ordre de l'Empereur qui a mis ce bataillon à la charge du département de la guerre est verbal ou écrit, mais on ne peut douter qu'il n'ait été donné d'après les mesures prises avec le ministre du Trésor public, qui a, depuis le mois de mai 1807, constamment compris ce corps dans ses états mensuels de fonds.

On doit observer qu'en 1807, il a été passé des revues particulières de trimestre pour le dépôt de la Garde, et une seule qui comprend tout le temps de l'année que chaque corps a passé à l'armée; d'où il est résulté que la revue du dépôt des Marins pour le 1<sup>er</sup> trimestre a été payée par la Marine, et celle des trois autres trimestres par la Guerre. Quant à la revue passée au bataillon pour le temps qu'il a été, tant à l'armée des côtes qu'à celle de Prusse ou de Pologne, elle a été soldée des fonds du ministère de la guerre, qui se trouve avoir payé de plus qu'il ne devait quatre mois de solde et de masses.

Cette dépense de 22 331 francs 11 centimes, pour masses et indemnités, occasionnerait un trop payé sur le chapitre 6, affecté au matériel de la Garde, d'environ 7 444 francs. Quant à la solde, montant à 450 359 francs indûment payés sur le chapitre 2 affecté à la solde, elle grève injustement le ministère de la guerre d'environ 150 117 francs.

La différence sur les dépenses du matériel de la Garde est peu considérable, à raison des retenues opérées sur la boulangerie, le chauffage, les corps de garde, l'hôpital et les fourrages, et parce que les Marins ne reçoivent pas de masses d'habillement qu'ils forment sur leur solde.

La somme trop payée sur la solde est, assez considérable pour que Son Excellence juge convenable de la faire rentrer au crédit de son ministère, et on croit devoir proposer à Monseigneur de décider qu'à compter du 5 mai seulement, époque du départ du bataillon de Marins pour se rendre de Boulogne à Wesel, les dépenses de ce corps, tant pour soldes que pour masses, seraient au compte de son département, et que jusqu'à ce jour, celui de la marine les acquitterait comme précédemment.

Monsieur le comte de Cessac serait, en conséquence, invité à faire opérer sur les revues du 2<sup>e</sup> trimestre, pour le dépôt, et de l'année pour le bataillon de guerre, les coupures nécessaires à la répartition des dépenses de ce corps entre les deux ministères, conformément aux ordres de Sa Majesté qui l'a fait passer du service de la marine à celui de terre.

Ce rapport fut approuvé en haut lieu dans les termes suivants : « D'après les renseignements qui existent dans les bureaux de Son Excellence, tout prouve que ce n'est qu'à partir du 5 mai 1807 que le bataillon des Marins de la Garde est passé à la solde du ministre de la guerre. Toutes les dépenses antérieures à cette époque doivent donc rester à la charge de la Marine et l'on pense que Monseigneur peut se décider ainsi. »

A la suite de ce rapport, il fut enfin admis que les dépenses incombent au ministère de la guerre à partir du 5 mai 1807. Du reste, ce passage du bataillon de la Marine à la Guerre fut plus tard, pour les Marins de la Garde, une source d'ennuis de toutes sortes et de pertes d'argent. En effet, la Guerre dut payer plus tard les soldes de retraite, et les marins qui éprouvaient une retenue sur leur solde d'activité pour la Caisse des Invalides, dans le but précisément de la retraite future, n'obtinrent du ministère de la guerre qu'une pension inférieure à celle qu'ils eussent obtenue de la Marine. Les veuves des Marins de la Garde éprouvèrent le même dommage, et leurs réclamations, parfois pendant des années, firent constamment la navette entre les deux ministères, au grand détriment des ayants-droit.

La prise, à Puerto-Santa-Maria, des registres de

comptabilité de l'ancien bataillon des Marins de la Garde, fut la cause de grandes difficultés pour l'apurement des comptes de ce bataillon. Ces difficultés sont exposées tout au long dans le rapport suivant, adressé au ministre de la guerre, comte d'Hunembourg, par le ministre d'Etat de Cessac, directeur de l'administration de la guerre, à la date du 9 mai 1809 :

L'apurement de la comptabilité du bataillon des Marins de la Garde Impériale présente beaucoup de difficultés pour le temps antérieur au 1<sup>er</sup> avril 1809, époque où ce corps a été réduit à un seul équipage, en vertu du décret du 27 mars précédent. L'inspecteur aux revues de la Garde a écrit ce qui suit :

La nouvelle organisation de ce corps ne comporte ni quartier-maître trésorier, ni adjudant chargé du détail de l'habillement, et les deux officiers qui remplissaient ces emplois ont reçu chacun une nouvelle destination. Mais, monsieur le comte, avant qu'ils quittent la fonction qu'ils ont remplie jusqu'ici, n'est-il pas nécessaire qu'indépendamment du compte qu'ils ont à rendre de leur gestion particulière jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, ils assurent aussi la comptabilité générale du corps ?

Cet apurement, dont on s'occupe depuis plusieurs mois, présente des difficultés qui ne sont pas aisées à surmonter. Les principales consistent dans la perte qu'on a faite en Espagne du registre des délibérations du conseil d'administration, de plusieurs pièces de comptabilité, ainsi que du contrôle et autres documents sur lesquels on devait établir les revues générales.

Nous ne sommes pas encore fixés sur les moyens à proposer à Votre Excellence, pour suppléer au défaut de ces importants objets. M. Etchegaray, lieutenant de vaisseau qui remplissait les fonctions d'officier payeur à l'armée d'Espagne, vient d'arriver. Il va rendre ses comptes, dans lesquels nous trouverons des éclaircissements utiles. Mais deux maîtres d'équipage, les sieurs Sicard et Adam, qui ont été employés au commandement de quelques détachements dans le cours de la campagne, ont aussi des comptes à rendre, et leur présence à Paris serait d'autant plus essentielle dans cette circonstance, qu'ils n'ont pas répondu d'une manière satisfaisante aux demandes que les officiers du corps disent leur avoir faites sur l'emploi des sommes qui leur ont été comptées à diverses époques. Ils se trouvent l'un et l'autre à Saint-Ander, où le sieur Sicard commande un lougre de Sa

Majesté avec un détachement de 22 marins, et le sieur Adam commande en second sur le même bâtiment.

Il suit de ce que je viens d'exposer à Votre Excellence, que la liquidation entière et définitive du bataillon des Marins de la Garde ne peut être très prompte, puisque les éléments dont elle doit se composer sont en partie épars, et qu'ils seront probablement longs et même difficiles à réunir. Cependant, l'ancien conseil d'administration de ce corps ne peut être déchargé de sa responsabilité qu'après que cette liquidation sera achevée.

Mais la plupart des membres qui composaient ce conseil, et entre autres le chef du corps, M. Daugier, aujourd'hui préfet maritime à Lorient, sont absents.

Dans cet état de choses, je vous prie, monsieur le comte, de décider par qui la comptabilité antérieure au 1<sup>er</sup> avril dernier sera apurée et certifiée, et de prescrire ou de provoquer les mesures que vous jugerez convenables pour retenir à Paris, jusqu'à l'entière liquidation, les officiers comptables et notamment M. Mahoudeau, ex-quartier-maitre, nommé à un emploi de chef d'escadron dans la gendarmerie.

Je crois aussi devoir inviter Votre Excellence à déterminer ou à faire déterminer quelle sera la composition du conseil d'administration du nouveau corps des Marins de la Garde, et de quelle manière seront choisis l'officier qui devra remplir les fonctions de quartier-maitre et celui qui sera chargé du détail de l'habillement, équipement et armement.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, d'arrêter que la comptabilité du bataillon dont il s'agit, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1809, sera apurée par ceux des membres du conseil d'administration qui sont dans ce moment à Paris (*Cette disposition peut être approuvée par Son Excellence (1).*)

Que les officiers qui ont été chargés du détail, ainsi que le quartier-maitre, qui doivent passer à d'autres destinations, soient retenus à Paris jusqu'à ce que la liquidation soit entièrement terminée (*Voir au bureau de l'armée si ces officiers peuvent être retenus sans inconvénient*).

Que pendant ce temps ils continuent à jouir du traitement qu'ils avaient dans le bataillon (*Dans le cas ci-dessus, ils seront payés*).

Je prie aussi Votre Excellence 1<sup>o</sup> de déterminer la composition du conseil d'administration de l'équipage (*Proposer la formation de ce conseil*). 2<sup>o</sup> de désigner l'officier qui devra remplir les fonctions de quartier-maitre et tenir le contrôle annuel, et celui qui sera chargé des détails de l'habillement,

(1) Les notes en italiques et entre parenthèses sont écrites en marge du rapport.



équipement et armement (*Proposer les officiers qui rempliront les fonctions indiquées*). 3° d'examiner et de prendre les mesures convenables pour forcer les sieurs Sicard et Adam, maîtres d'équipage, de rendre compte de l'emploi des sommes qu'ils ont reçues.

Je charge l'inspecteur aux revues de la Garde de me rendre compte des renseignements qui lui auront été fournis par le sieur Etchegaray, officier payeur. Je m'empresserai de vous en faire part, ainsi que des moyens que cet inspecteur m'aura proposés pour l'apurement définitif de la comptabilité de ce corps.

Un nouveau rapport en date du 22 mai, adressé au ministre par M. Chatel, directeur de la comptabilité de la Garde, proposait les mesures à prendre pour trancher les difficultés qu'entraînait la réduction du corps à un seul équipage. Ce rapport concluait ainsi :

Monsieur le directeur général des revues, pour surmonter les difficultés que la réduction du bataillon des Marins de la Garde en un seul équipage oppose à l'apurement de la comptabilité du bataillon, propose à Monseigneur :

1° De décider que la comptabilité antérieure à la réduction de ce corps sera établie par les membres du conseil d'administration du bataillon, et qu'à cet effet ils seront retenus à Paris, ainsi que M. Mahoudeau, où ils jouiront pendant ce temps du traitement qu'ils avaient au bataillon.

2° De déterminer la composition du conseil d'administration de l'équipage de Matelots.

3° De désigner l'officier qui sera chargé des fonctions de quartier-maître et de la tenue du contrôle annuel et celui à qui seront confiés les détails de l'habillement.

4° D'ordonner que les sieurs Sicard et Adam soient contraints de rendre compte des fonds qu'ils ont reçus. Ces deux maîtres d'équipage sont à Saint-Ander, où ils commandent un lougre de Sa Majesté, avec un détachement de 22 marins.

On pense que les membres du Conseil d'administration qui n'ont pas reçu de nouvelles destinations doivent concourir avec M. Mahoudeau, quartier-maître, à la formation des comptes du bataillon (*Cette proposition peut être approuvée par Son Excellence*) (1), et on propose en conséquence à

(1) Les notes en italiques sont en marge dans le rapport et sont signées Prévost.

Monseigneur de prescrire à M. Mahoudeau de rester à Paris jusqu'à l'apurement de la comptabilité de ce corps, et à ceux des membres du conseil d'administration à qui les circonstances le permettent, de participer à cette opération, durant laquelle ils jouiront du traitement qui leur était accordé (*Ils devront avoir terminé les comptes au 1<sup>er</sup> juillet*).

Quant au conseil d'administration de l'équipage actuel, on croit qu'il doit être formé du capitaine commandant, d'un lieutenant ou enseigne, et d'un maître d'équipage. Si Son Excellence accueille cette opinion, elle sera transmise à M. le directeur général des revues (*Cette composition peut être adoptée. Lorsqu'il y aura absence, le remplacement aura lieu ainsi que cela se pratique pour la ligne*).

Quant aux deux officiers chargés des fonctions de quartier-maître, de la tenue du contrôle et des détails de l'habillement, les fonctions de quartier-maître pourraient être remplies par un enseigne, et celles d'officier chargé de l'habillement par un maître d'équipage (*Les marins propres à ces détails seront désignés par le conseil d'administration*).

Le ministre de la marine sera invité à donner des ordres aux sieurs Sicard et Adam, qui se trouvent à Saint-André, pour les contraindre de rendre compte de leur gestion.

Lorsqu'à la fin de 1808, l'Empereur avait formé le projet de reformer le corps des Marins au complet, à Bayonne, on avait dirigé, dans ce but, de nombreux effets d'habillement et d'équipement sur ce port. Le 1<sup>er</sup> juin 1809, M. Margueritte, lieutenant de vaisseau, commandant l'équipage par intérim, en l'absence de M. le capitaine de vaisseau Baste, qui était à l'armée d'Allemagne, demande le retour de ces effets d'habillement et d'équipement. Il écrivait dans sa lettre au ministre :

Monseigneur, un arrêté de Sa Majesté l'Empereur, pris à la fin de l'année 1808, ordonna que le corps serait formé de nouveau à Bayonne.

En conséquence, il fut aussitôt dirigé sur ce point et à grands frais tous les effets d'habillement et d'équipement nécessaires pour 350 hommes.

Le décret du 27 mars dernier, réduisant de nouveau le corps à un équipage, et tous les divers détachements ayant eu ordre de se réunir à Paris, le retour de ces effets dans le magasin devient absolument nécessaire pour pouvoir rendre les comptes de cette partie de l'administration.

La faiblesse de l'équipage restant ne pouvant lui permettre de les faire transporter à ses frais, MM. les membres du conseil d'administration ont l'honneur de prier V. E. de vouloir bien faire mettre à leur disposition les fonds qui seront dépensés pour cet objet et dont les feuilles de chargement seront présentées à V. E.

Ils attendent votre décision, Monseigneur, pour faire diriger sur Paris ces objets d'habillement.

Ils ont l'honneur d'être, de Votre Excellence, Monseigneur, les très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : E. de Margueritte,

*Commandant par intérim les Marins de la Garde.*

Cette lettre du lieutenant de vaisseau Margueritte fut suivie d'un rapport au ministre, à la suite duquel il fut décidé qu'il serait fait droit à la demande du commandant par intérim des Marins de la Garde. Le rapport de M. Chastel était rédigé dans les termes suivants :

M. Margueritte, lieutenant de vaisseau, commandant par intérim les Marins de la Garde, représente que d'après un premier ordre de l'Empereur pour réformer, à Bayonne, le bataillon des Marins, on envoya à grands frais dans cette ville tous les effets d'habillement et d'équipement nécessaires à 350 hommes.

Cet ordre ayant été révoqué, les effets sont restés à Bayonne sans être employés, et leur retour dans les magasins devient nécessaire tant pour la reddition des comptes du bataillon que pour servir aux divers détachements qui ont ordre de se rendre à Paris.

M. Margueritte prie Son Excellence de vouloir bien autoriser le transport de ces effets et de faire ordonnancer au profit du conseil d'administration les fonds nécessaires d'après la production des feuilles de chargement.

Cette opération devant mettre à la disposition de l'équipage des effets à son usage pour une valeur considérable, on propose à Monseigneur d'en approuver l'exécution.

En marge, il est écrit : « Cette dépense sera remboursée d'après la feuille de chargement et la lettre de voiture, qui devront être rapportées par le corps. »

Le 5 juin, nouveau rapport de M. Chatel, au ministre, au sujet de la solde des officiers et des sous-

officiers des Marins de la Garde. Les conclusions de ce rapport étaient ainsi conçues et furent accueillies favorablement :

Le décret du 27 mars dernier réduit le bataillon des Marins de la Garde Impériale à un seul équipage qui devait être organisé le 1<sup>er</sup> avril, mais le décret qui désigne les officiers restant attachés à la Garde et ceux mis à la disposition du ministre de la marine n'est que du 11 avril.

L'inspecteur aux revues demande si ces derniers seront payés sur les fonds de la Garde jusqu'au 1<sup>er</sup> ou jusqu'au 11 du même mois.

Cet inspecteur demande également jusqu'à quelle époque seront payés les sous-officiers, officiers mariniers et matelots qui se trouvent excéder le complet de l'équipage.

On pense que les officiers doivent recevoir le traitement de la Garde jusqu'au jour où leur nouvelle destination a été connue.

Quant aux sous-officiers et matelots, ils paraissent devoir être payés sur le pied de la Garde jusqu'au moment où la réunion de tous les détachements qui ont ordre de se rendre à Paris auront permis l'organisation complète de l'équipage conservé.

Si Monseigneur accueille ces propositions, on présentera à sa signature une lettre d'exécution pour M. le comte de Cessac.

En marge il est écrit : « Ces propositions paraissent devoir être accueillies par Son Excellence. »

En instituant l'ordre militaire des Trois Toisons d'Or, par décret du 15 avril 1809, Napoléon décida qu'une décoration de commandant serait donnée à celui des *capitaines, lieutenants* ou *sous-lieutenants* de chaque régiment faisant partie de la Grande Armée qui serait désigné comme le plus brave dans le régiment. Une décoration de chevalier devait être également donnée au sous-officier ou soldat de chacun de ces régiments qui était aussi désigné comme le plus brave du régiment.

Pour se conformer à ces dispositions, le capitaine de vaisseau colonel Baste présentait à Vienne, le 30 septembre de la même année :

1<sup>o</sup> Pour le grade de commandant :

M. Thanaron (Pascal), lieutenant de vaisseau,

capitaine dans les Marins de la Garde, « brave officier, zélé et actif dans le service, entièrement dévoué à l'Empereur et Roi, blessé quatre fois, dont deux dans des abordages ».

2° Pour le grade de chevalier :

M. Jauréguiberry (Pierre), premier maître dans le même corps, « brave et intelligent, zélé et actif dans le service, entièrement dévoué à l'Empereur et Roi; il s'est trouvé dans différents combats et est entré le premier dans le camp retranché des Espagnols, le 19 juin 1808, lorsque je fis prendre la ville de Jaen de vive force (1) ».

Ces propositions, si honorables pour ceux qui en furent l'objet, n'eurent pas de suite, car l'ordre des Trois Toisons d'Or ne fut jamais complètement organisé et qu'en conséquence les nominations ne furent pas faites.

---

(1) Communication de M. Joseph Durieux, archiviste de la Légion d'honneur.

## CHAPITRE XI

Année 1809 (suite). — Campagne d'Autriche. — Le 44<sup>e</sup> bataillon de flottille. — Appel tardif de l'équipage des Marins de la Garde. — Parade à Schœnbrunn. — Retour en France. — Nouvelles questions financières. — Etat-major de l'équipage au 20 novembre 1809. — Les Marins de la Garde prisonniers en Espagne. — Evasion du commandant Vattier.

L'Autriche, mécontente et toujours hostile, voulant profiter des graves embarras que la guerre d'Espagne causait à la France et à l'Empereur, nous déclara la guerre le 9 avril 1809 et envahit la Bavière. Le 12 avril, Napoléon était encore aux Tuileries ; c'est là qu'il fut informé du mouvement des Autrichiens ; une semaine plus tard, notre armée du Rhin, redevenue la Grande Armée, arrivant à marches forcées, avec l'Empereur à sa tête, était en présence de l'ennemi et, le 10 mai suivant, moins d'un mois après la déclaration de guerre, à la suite de la bataille d'Eckmull et de la prise de Ratisbonne, les Français occupaient Vienne sans coup férir, ou du moins ses faubourgs, car l'occupation de la vieille ville fortifiée, qui résista pendant trois jours, présenta quelques difficultés.

L'archiduc Charles, le généralissime autrichien, occupant la rive gauche du Danube, il fallait l'y aller chercher pour lui livrer bataille, et pour cela opérer le passage du fleuve en présence de l'ennemi. Les marins devaient jouer dans ces circonstances un rôle important, mais qui échet surtout aux matelots du 44<sup>e</sup> bataillon de flottille, fort de 1 200 hommes, dont le commandement fut confié au capitaine de vaisseau Baste, récemment nommé colonel de l'équipage des Marins de la Garde, et qui eut également sous ses ordres les ouvriers mi-

litaires de la marine. Dès le mois de mars 1809, l'Empereur avait fait diriger le 44<sup>e</sup> bataillon de flottille sur l'armée du Rhin, restée en observation en Allemagne, par les soins du ministre de la marine, auquel il avait écrit à ce sujet :

Monsieur le vice-amiral Decrès, je désire avoir un bataillon de la flottille à l'armée du Rhin. Voici quel serait mon but, faites-moi savoir s'il serait rempli. Douze cents marins seraient fort utiles cette année pour le passage des rivières et pour la navigation du Danube. Mes Marins de la Garde m'ont rendu de grands services dans les dernières campagnes, mais ils faisaient un métier indigne d'eux. Les marins qui composent la division de flottille savent-ils tous nager ? Sont-ils capables de mener un bateau dans une rade ou dans une rivière ? Savent-ils l'exercice d'infanterie ? S'ils ont cette instruction, ils me seront fort utiles.

A cette lettre, le ministre avait fait réponse que les matelots de la flottille étaient à même de rendre les plus grands services, aussi bien sur terre que sur mer, et, d'après ses ordres, le 44<sup>e</sup> bataillon de flottille partit de Boulogne pour l'armée du Rhin, qu'il suivit en Autriche. Pendant les opérations qui précédèrent le passage du Danube, nos matelots participèrent à la construction des ponts de l'île Lobau et montés sur des canonnières armées par leurs soins, furent occupés à fouiller les îles et à en chasser les tirailleurs ennemis ; un de leurs officiers, le lieutenant de vaisseau Jacques Parmentier, de Saint-Valery-sur-Somme, eut les honneurs d'une citation élogieuse de la part du colonel Baste, qui écrivit dans un rapport : « M. Parmentier, capitaine de la 5<sup>e</sup> compagnie du 44<sup>e</sup> bataillon, qui commandait une petite division, a parfaitement fait son devoir. Je me félicite d'avoir demandé et obtenu pour lui la croix de la Légion d'honneur, dans l'affaire du 21 juin dernier. »

Dans cette affaire du 21 juin, Jacques Parmentier avait fait, avec une petite division de canonnières, une reconnaissance des îles du Danube, avant la bataille de Wagram : il y avait rencontré l'ennemi,

qu'il avait repoussé avec perte, le contraignant à évacuer les îles.

Cependant, les matelots du bataillon de flottille n'avaient pu, en quelques semaines, acquérir toute la pratique du nouveau métier qu'on exigeait d'eux et ne pouvaient à leurs débuts montrer le même entrain et toute la science du métier qui avaient rendu célèbres les *Bons à tout faire*, c'est-à-dire les Marins de la Garde, comme on les appelait souvent dans les autres corps. Aussi l'Empereur donna-t-il des ordres, le 19 juin, pour faire venir à l'armée, en poste, les Marins de la Garde qui, lors de la réduction du corps à un seul équipage, s'étaient trouvés en excédent et n'avaient pu être employés, afin qu'ils servissent à encadrer les matelots de la flottille et qu'ils les fissent profiter de leur expérience. La lettre de l'Empereur, un peu sévère et même injuste (1) pour les matelots de la flottille, était la suivante :

Monsieur Decrès, comme il faut tenir au complet le bataillon de la flottille qui est ici, faites partir une compagnie de marche de 100 hommes, pris dans les différents ports, mais tous vrais marins, car je ne dois pas vous dissimuler que ce bataillon ne fait pas grand honneur à la marine. Cependant, les officiers sont bons et le bataillon a été utile, mais sur 1 000 de ces hommes, il n'y en a pas la moitié qui valent nos pontonniers. Envoyez-nous donc de bons marins. Voyez aussi où se trouve ma compagnie de Marins de la Garde. S'il y avait de mes anciens Marins de la Garde de plus que n'en comporte la formation de la compagnie, faites-les néanmoins partir et concertez-vous avec le ministre de la guerre pour qu'ils rejoignent en poste. J'aime mieux cent hommes comme ceux-là que tous vos bataillons de marine.

Si l'appréciation contenue dans cette lettre est très flatteuse pour les Marins de la Garde, elle nous paraît, ne craignons pas de le redire, trop sévère pour les matelots de la flottille, qui faisaient un travail auquel ils n'étaient pas préparés.

La lettre suivante, du 26 juin 1809, montre que des ordres étaient arrivés à Paris en même temps,

(1) Voir la note page 227.



dans le but de faire partir pour l'Allemagne l'équipage des Marins de la Garde Impériale :

Le ministre de la marine au ministre de la guerre : Mon cher collègue, l'Empereur vient de m'ordonner de vous faire savoir que son intention est que l'équipage des Marins de la Garde parte sur-le-champ en poste pour se rendre près de lui. Il me mande de m'entendre avec vous pour que ce mouvement s'opère sur-le-champ. Comme je pense que c'est à vous à en donner l'ordre, je vous prie de me faire savoir si je puis vous seconder en quelque chose et je serai très empressé de le faire. Je crois que l'équipage n'est pas tout à fait au complet, mais l'intention de l'Empereur est que s'il pouvait excéder ce complet, on fasse partir tout ce dont on pourra disposer et qui sera propre à la guerre.

Aussitôt, le ministre de la guerre, comte d'Hunembourg, fit connaître à l'Empereur, par une lettre du 28 juin, que les Marins de la Garde partiraient de Paris le lendemain :

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Empereur, disait le ministre, qu'en exécution des intentions de Sa Majesté, qui m'ont été transmises par le ministre de la marine, j'ai donné l'ordre à l'équipage des Marins de la Garde, composé d'environ 130 hommes, sous le commandement de M. de Thanaron, capitaine, de partir de Paris le 29 juin, pour se rendre en poste et par relais militaires à Strasbourg, et de là à Vienne, voyageant jour et nuit.

Cette troupe sera rendue le 5 juillet à Strasbourg ; j'ai chargé le général Desbureaux d'envoyer à l'avance un officier pour préparer les relais sur toute la route d'étapes, de Strasbourg à Vienne, et de s'entendre à cet égard avec le général Moulin, qui donnera connaissance à M. le prince de Neufchâtel de l'époque précise de l'arrivée de ces Marins au quartier général impérial.

De Schœnbrun, le 17 juillet 1809, l'Empereur fit expédier les ordres suivants par le major général :

Expédiez l'ordre que les Marins de la Garde et les autres Marins venant de Paris s'arrêtent à Ulm, où ils s'embarqueront sur des bateaux chargés de vivres, de grains, de munitions de guerre et d'effets destinés pour l'armée.

A la suite de la Garde, il y aura un équipage de soixante pontons et de soixante haquets, portant leurs poutres, ma-

driers, ancrés et cordages, de sorte que les moyens de l'armée réunis offriront plus de quatre-vingts pontons. Il y aura à la suite des soixante pontons de la Garde, le colonel directeur des ponts et trois ou quatre compagnies de pontonniers, les Marins de la Garde, quand ils seront arrivés, et une ou deux compagnies des bataillons de la marine.

Ces ordres ne purent être exécutés ; en les adressant au major général, l'Empereur ne pensait pas que son équipage de Marins viendrait si rapidement, car, le même jour de l'expédition des ordres, 17 juillet, les Marins de la Garde arrivaient à Vienne.

Les 1<sup>er</sup> et 2 septembre, il y eut grande parade à Schœnbrunn ; les Marins y figurèrent avec les autres corps de la Garde Impériale. L'Empereur s'arrêta devant le front de l'équipage et le complimenta en disant à ses Marins qu'ils étaient venus bien vite.

Mais le 17 juillet, quand arriva à Vienne l'équipage de la Garde, les batailles d'Essling (22 et 23 mai) et de Wagram (6 juillet) avaient décidé du sort de la campagne. La paix fut encore une fois conclue avec les Autrichiens et signée à Vienne le 14 octobre 1809. Jusqu'au moment de l'évacuation, les Marins furent employés à l'arrivage des subsistances et des munitions, continuant à faire, suivant l'expression de l'Empereur, un métier indigne d'eux, mais qui n'en avait pas moins une importance capitale. Que vaudrait, en effet, une armée sans vivres et sans munitions ?

L'ordre de quitter la capitale de l'Autriche arriva aux Marins de la Garde le 19 novembre 1809, et ils furent aussitôt dirigés sur Strasbourg avec les autres corps de la Garde, grenadiers et chasseurs à pied, artillerie et parc d'artillerie. Passant par Wasselonne, Phalsbourg, Blamont, Lunéville, Nancy, Toul, Void, Ligny, Saint-Dizier, Vitry, Châlons, Epernay, Dormans, Château-Thierry, La Ferté et Claye, ils entrèrent à Paris le 13 décembre 1809, après six mois d'absence.

De nouvelles questions financières concernant

la retraite, la solde, etc.... des officiers et matelots de la Garde, avaient surgi au ministère de la guerre, au cours de l'année 1809.

En juin, le conseil d'administration du corps demanda que la retenue de 3 % faite sur la solde des troupes de mer ne fût plus appliquée aux Marins de la Garde, à partir du jour où ils étaient entrés au service de la Garde. Il ne fut pas fait droit à la réclamation, et ces marins continuèrent à alimenter la Caisse des Invalides de la Marine. Or, les Marins de la Garde étant considérés comme dépendant du ministère de la guerre, ce fut ce département qui eut, plus tard, la charge de payer leur pension de retraite. Et voici quel fut le résultat de cet état de choses : la veuve d'un Marin de la Garde, qui eût obtenu 150 fr. de pension si son mari avait été pensionné par la Marine, à laquelle il avait versé 3 % sur ses appointements pendant qu'il était au service actif, ne reçut que 100 fr. du ministère de la guerre, soit une diminution d'un tiers.

Le rapport fait au ministre à la suite de la demande du conseil d'administration des Marins était le suivant :

Les Marins de la Garde ont subi, jusqu'au 5 mai 1807, une retenue de 3 0/0 sur leur traitement, comme les autres troupes de la marine, parce que le ministère qui faisait les fonds de leur solde au payeur de la Garde prélevait d'abord cette retenue destinée à former les fonds des retraites accordées aux troupes de mer.

Le conseil d'administration représente à Monseigneur que cette retenue a dû cesser depuis le jour où le bataillon des Matelots a été payé sur les fonds du ministère de la guerre, parce que jouissant des avantages accordés aux autres corps de la Garde, les militaires de leur arme qui sont susceptibles d'être admis à la retraite en reçoivent également la solde du ministère de Son Excellence.

La réclamation des Marins paraît fondée, puisqu'on s'occupe en ce moment, à la 5<sup>e</sup> division, de la retraite dont doivent jouir 36 marins sortant de ce bataillon.

Il n'y a donc pas lieu d'alimenter des fonds de la guerre une caisse de la marine qui ne doit point assurer le sort des militaires assujettis à la retenue dont il s'agit, et l'on pense que le payeur de la Garde n'a pas dû en tenir compte au

ministère de la marine sur les sommes ordonnancées au profit des Marins de la Garde par Son Excellence et son prédécesseur.

En conséquence, on propose à Monseigneur de décider que les Marins de la Garde, à compter du 5 mai 1807, époque depuis laquelle ils sont à la solde du ministère de la guerre, sont exempts de la retenue de 3 0/0 exercée précédemment sur leur traitement pour alimenter la caisse de la marine, attendu que les militaires du bataillon et de l'équipage conservé participent à tous les avantages assurés aux corps de la Garde Impériale et conséquemment à la solde de retraite qui leur est accordée.

M. Prévost, chef de cabinet au ministère de la guerre, écrivit en marge : « Avant d'exempter ces marins de la retenue qui s'est exercée sur eux jusqu'à ce jour, Son Excellence jugera sans doute convenable de consulter le ministre de la marine, parce que la retenue sert aussi à l'entretien des Invalides de la Marine.

L'approbation du ministre était précédée de cette mention : « Je crois que la retenue doit être maintenue et versée dans la Caisse des Invalides de la Marine ».

La retenue de 3 % continua donc de s'exercer sur le traitement des Marins de la Garde, pour alimenter une caisse destinée à payer aux matelots qui ne faisaient pas partie de la Garde, un supplément de retraite dont eux-mêmes et leurs veuves seraient privés plus tard.

Le 14 août, il fut décidé, à la suite d'un rapport fait au ministre, qu'un enseigne de vaisseau des Marins de la Garde, en congé pour cause de maladie contractée au service, aurait droit à la solde de la Garde jusqu'à son complet rétablissement. Le rapport concernant cet officier était le suivant :

M. Le Goff, enseigne de vaisseau attaché aux Marins de la Garde, a reçu, le 13 juin 1808, un congé de trois mois avec appointements, accordé par le prince, major général.

Ce congé a été prolongé le 19 septembre suivant par M. de Sainte-Croix, commandant les Marins de la Garde, pour le temps nécessaire à l'entier rétablissement de sa santé, et le 28 avril 1809, les membres du conseil de santé établi à

Brest, ont certifié que M. Le Goff avait encore besoin de six mois avant de pouvoir reprendre un service actif.

Telle est la position de cet officier de marine, pour le traitement duquel M. le comte de Cessac demande les intentions de Monseigneur, en lui rappelant sa décision du 15 mai dernier, de laquelle il résulte que les officiers, sous-officiers et marins du bataillon qui excéderont le complet de l'équipage, resteront à sa suite et resteront portés sur les revues.

Le 5 juin dernier, Son Excellence a décidé que les officiers du bataillon des Marins qui ne faisaient pas partie de l'équipage organisé le 1<sup>er</sup> avril dernier, ne recevraient leur traitement que jusqu'au 11 de ce mois, jour où il leur fut notifié qu'ils étaient à la disposition du ministre de la marine.

On pense que M. Le Goff, ayant obtenu un congé pour cause de maladie grave, occasionnée par son service, a droit à la continuation de son traitement dans la Garde, jusqu'à l'époque où il est rentré au service de mer.

En conséquence, on propose à Son Excellence de décider que cet officier sera payé de son traitement comme enseigne de vaisseau du bataillon des Marins de la Garde Impériale, jusqu'au 11 avril dernier.

Ce rapport reçut pleine et entière approbation.

Le 16 octobre 1809, il fut décidé au ministère de la guerre que les officiers prisonniers en Espagne jouiraient du traitement accordé aux officiers de terre des corps de la Garde en vertu du décret du 17 mars 1809, stipulant que les officiers de l'armée de terre qui, après avoir épuisé tous les moyens de défense, seraient tombés dans les mains de l'ennemi, pourraient obtenir, pour tout le temps de leur captivité, un traitement qui serait fixé par le ministre de la guerre et qui ne pourrait s'élever au delà des appointements d'activité, attribués à leur grade respectif.

Ce rapport du 16 octobre était ainsi conçu :

Monseigneur a décidé le 9 de ce mois, en interprétation de la décision de l'Empereur datée du 10 septembre dernier, relative aux Marins de l'ex-bataillon de la Garde, que les officiers restés prisonniers en Espagne seraient considérés comme étant toujours attachés à la Garde et ayant droit au

traitement accordé aux officiers de l'armée de terre faits prisonniers de guerre.

Considérant que, d'après divers rapports, il est très probable que ce corps n'a été fait prisonnier que pour ne pas avoir été soutenu après avoir traversé l'armée ennemie (1), et qu'il est présumable que c'est cette circonstance qui a provoqué la décision favorable de Sa Majesté Impériale, on propose à Son Excellence de décider, conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 17 mars dernier, qu'il sera tenu compte à ces officiers de la moitié de leurs appointements.

A la même date du 16 octobre, une décision intervint, en vertu de laquelle la moitié des appointements des officiers prisonniers fut payée aux femmes ou mères de ces officiers, par délégation.

Les femmes des sous-officiers et marins, faits prisonniers à la bataille de Baylen, furent moins heureuses dans leurs revendications; en vertu des règlements en vigueur à l'époque, il ne pouvait être payé que deux mois de solde aux sous-officiers ou aux marins et soldats prisonniers de guerre, et encore ce paiement n'était effectué qu'au moment de leur retour au service actif.

Le 23 novembre 1809, le lieutenant de vaisseau Etchegaray, commandant le dépôt des Marins de la Garde, adressait au ministre de la guerre un état nominatif des officiers des Marins de la Garde. Voici la lettre de M. Etchegaray et l'état nominatif qui l'accompagnait :

Monseigneur, en vertu de l'ordre du jour du 19 de ce mois, de M. le général comte Walther, j'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif de MM. les officiers de l'équipage des Marins de la Garde, à l'époque du 20 novembre courant.

N'ayant pas les états de service et de campagne de MM. les officiers, il m'est impossible de les présenter à Votre Excellence. Je vais en instruire mon colonel, afin d'être à même de remplir le plus promptement possible votre intention à cet égard.

(1) Il fallait qu'au 16 octobre 1809, on connût bien mal à Paris les péripéties de la bataille de Baylen, pour supposer qu'un corps de la Garde, composé de 300 marins, ait pu franchir deux lignes d'infanterie et une ligne de cavalerie, le tout formant plus de 25 000 ennemis. Les *rapports d'icers*, sur lesquels cette thèse est basée, n'ont jamais dû exister que dans l'imagination du rédacteur.

*État nominatif de MM. les Officiers*

à l'époque du 20 novembre 1809

## Noms et prénoms.

Baste Pierre, colonel commandant l'équipage.

Thanaron Pierre-Paul, capitaine.

Etchegaray Michel, idem.

Margueritte Esprit-Eugène, idem.

Rigny Gauthier-Henri, lieutenant.

Leroy Jean-Baptiste, idem.

*Le capitaine commandant le dépôt,*

Signé : Etchegaray.

Enfin, dans un rapport à l'Empereur en date du 13 décembre 1809, au sujet de l'augmentation du personnel et du matériel pour ce qui concernait l'administration de la Garde, le ministre de la guerre concluait qu'un seul fourgon suffirait pour les Marins de la Garde. Le 19 décembre 1809, l'Empereur écrivit de sa main en marge de ce rapport : « Approuvé. »

L'histoire de l'équipage de nouvelle formation des Marins de la Garde Impériale ne doit pas nous faire oublier les prisonniers de guerre ayant fait partie de l'ancien bataillon. Nous avons dit précédemment qu'en Espagne, à la fin de l'année 1808, les Marins prisonniers n'avaient pas encore été transportés sur les pontons, dont ils devaient connaître à leur tour toutes les misères en l'année 1809.

A la suite de la réoccupation de Madrid, où l'empereur Napoléon était entré le 4 décembre 1808, les Espagnols craignant de voir les troupes françaises victorieuses descendre rapidement en Andalousie, se présenter devant Cadix et délivrer les soldats de Dupont, résolurent d'empêcher à tout prix cette dernière éventualité : des mesures furent prises aussitôt. Après six mois de séjour à Rota, les Marins de la Garde furent dispersés ; cent d'entre eux environ, les plus favorisés, s'embarquèrent pour la

grande pêche sur les bateaux espagnols, les autres reçurent l'ordre de partir de Rota et furent internés provisoirement au quartier San-Carlos, sorte de vaste caserne-hôpital située dans l'île de Léon. Déjà leurs officiers avaient quitté Rota, le 21 février 1809, sur l'ordre du gouverneur de cette ville, et le lendemain à midi, ils mettaient le pied sur le ponton *La Vieille-Castille*, où se trouvaient déjà détenus environ 700 officiers de toutes armes. Quelques jours plus tard, la Junte de Séville redoutant la présence simultanée sur ce ponton de plusieurs officiers des Marins de la Garde, plus aptes que leurs camarades de l'armée de terre à concevoir et à exécuter un plan d'évasion, en fit débarquer quelques-uns, dont le commandant Vattier, et les interna sur le ponton *La Fortune*.

Bientôt cependant le bruit ne tarda pas à se répandre, parmi les Français, qu'un important convoi de transports était en préparation pour conduire une partie des prisonniers de guerre aux îles Baléares; le commandant Vattier, qui eut connaissance de ces bruits, comprenant qu'aux Baléares, il n'aurait plus aucune chance d'être délivré des mains de ses geôliers, résolut de tenter une évasion et d'y associer plusieurs officiers de marine provenant de l'escadre de l'amiral Rosily, officiers qu'il avait trouvés sur le ponton *la Fortune*. Le projet d'évasion fut mis à exécution dans la nuit du 17 au 18 mars 1809, et il eut un plein succès.

Dans un rapport adressé plus tard au maréchal Berthier (13 mars 1810), le commandant Vattier raconte ainsi son évasion, qui s'effectua sur le bateau d'un contrebandier espagnol :

Le 12 août 1808, je reçus l'ordre, à Lebrija, de prendre le commandement de la partie du corps des Marins de la Garde qui devait se rendre au cantonnement de Rota. J'arrivai à cet endroit le 14 au matin; il y eut une émeute populaire, et sans les prêtres et les membres de la Junte de cette ville, tout le corps était massacré; l'enseigne de vaisseau Linois reçut un coup de sabre sur la tête. Les Marins furent mis au château, et les officiers dans une maison particulière; on s'empara de nos chevaux, de nos fourgons et d'une



partie de nos effets. Il se trouvait dans la caisse du corps 11587 francs 20 ; je vous adresse la copie du procès-verbal fait à ce sujet (1).

Le 21 février 1809, le gouverneur de Rota prévint qu'il avait l'ordre de faire partir les officiers pour Cadix. Avant de quitter la ville où nous étions prisonniers, le directeur de la douane jugea à propos de nous faire fouiller d'une manière indécente ; on nous prit tout notre argent et nos bijoux. Nous fûmes, ce jour-là, coucher à Port-Royal ; le lendemain, on nous conduisit par mer jusqu'à Cadix. Nous attendîmes dans le bateau l'ordre du capitaine général de cette ville ; il envoya un capitaine de vaisseau qui nous dit qu'il allait nous conduire à bord du vaisseau *La Castille* : à midi, nous étions rendus à notre destination.

Je suis resté sur le ponton *La Castille* jusqu'au 3 mars, époque à laquelle on m'a prévenu qu'il fallait m'embarquer sur le ponton *La Fortune*, où se trouvaient les officiers de marine des vaisseaux français pris à Cadix.

Le 17 mars, ayant la certitude que les prisonniers devaient être déportés aux îles Baléares, je me suis échappé de ma prison avec plusieurs officiers de la marine, sur un petit bateau qui était attendu dans la rade de Cadix par un bateau de pêche affrété pour nous conduire en Barbarie, et que nous ne trouvâmes qu'après bien des peines. Nous fûmes très contrariés dans notre traversée ; nous n'arrivâmes à Tanger que dans la nuit du 25 au 26.

Nous fûmes débarqués sur une jetée (qui reste à sec dans les grandes marées) à deux heures et demie du matin, le 26 mars : comme nous étions dans les quadratures, nous eûmes de l'inquiétude jusqu'à la pointe du jour, l'eau ne découvrant pas l'endroit où nous devons passer. Nous nous aperçûmes à temps que la mer ne perdait plus, qu'au contraire elle commençait à monter ; nous fûmes plusieurs à terre demander du secours ; on envoya, après bien des sollicitations, une embarcation, et, nos camarades débarqués, on nous conduisit dans une prison très humide et très petite pour sept personnes. Nous fûmes avertis que nous devons rester là en attendant la réponse du roi du Maroc, pour décider notre entrée en ville. Le 3 avril, la réponse du roi de Maroc étant favorable, nous entrâmes en ville.

Les officiers qui se sont échappés avec moi, sont MM. Martinaingue, Bourreau, Billiet, capitaines de vaisseau ; le capitaine de frégate Mallet, et les lieutenants de vaisseau Albert et Thuillier.

Je suis resté à Tanger jusqu'au 26 février 1810, époque à

(1) Voir page 214.

laquelle je suis parti sur un petit bateau armé d'une caronade de 4 et de douze fusils. Les militaires réfugiés en Barbarie étaient avec moi dans ce bateau, nous étions au nombre de 17 et sommes arrivés à *Conil* (1) le 26 au soir.

Je dois vous rendre compte, Monseigneur, que M. le consul général d'Ornano a fait tout ce qui a dépendu de lui pour adoucir le sort des militaires français réfugiés en Barbarie.

MM. Birouti, capitaine du 111<sup>e</sup> d'infanterie de ligne ; Barbery, officier de la Garde maritime ; Nicolo et Vieux, officiers de cuirassiers, et Genet, aspirant de la marine, ont été assassinés sur la côte de Barbarie.

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des pertes des officiers du corps des Marins de la Garde Impériale.

Agréé, Monseigneur, l'expression de mon profond respect.

*Le commandant du 2<sup>e</sup> équipage des Marins  
de la Garde Impériale,*

Signé : Vattier.

---

(1) Petit port de la côte d'Espagne, près et au sud de Cadix, qui en 1810, à l'époque de l'arrivée dans ce port du commandant Vattier, était occupé par l'armée française.

## CHAPITRE XII

Année 1809 (suite). — Cabrera. — « Laissez ici toute espérance. » — Famine. — Récits des prisonniers. — Evasion des Marins de la Garde. — Evacuation sur l'Angleterre. — Les pontons anglais. — A la mémoire des Français morts à Cabrera.

Les Marins de la Garde ne demeurèrent que peu de temps au quartier San-Carlos et ne tardèrent pas à être disséminés sur les divers pontons de la rade de Cadix ; quelques-uns même, à la demande des officiers, furent placés sur la *Vieille-Castille*.

Les Espagnols, redoutant toujours l'arrivée de l'armée française, résolurent de rendre impossible tout enlèvement des prisonniers en en transportant le plus grand nombre à Cabrera.

Cabrera est une petite île absolument déserte, faisant partie du groupe des Baléares ; elle est située à douze lieues au sud-ouest de Palma, capitale de l'île Majorque, la plus importante du groupe. L'îlot n'est qu'un rocher stérile, aux rives escarpées, de 13 kilomètres de longueur sur 4 de largeur, avec plusieurs baies, dont la principale, située au nord de l'île, sert de port. A babord, en entrant dans cette baie, on voit un château-fort délabré, qui a dû jouer un rôle autrefois dans les guerres contre les Maures. Il existe dans l'île un petit bois de pins, mais on n'y trouve que très peu d'eau douce et pas de terre cultivable ; en un mot, Cabrera constitue un affreux séjour : c'est là que les Espagnols se préparent à interner nos prisonniers, conservés malgré la foi jurée et en violation des droits les plus sacrés.

Cabrera sera le tombeau des soldats du corps d'observation de la Gironde, que nous avons suivis depuis le jour, 24 novembre 1807, où ils fran-

chirent la frontière d'Espagne, venant en dernier lieu de Bayonne.

Du pont des prisons flottantes de la rade de Cadix, la vue s'étendait sur toute la rade; depuis un mois environ, les prisonniers observaient une grande animation du côté du fort Puntalès; cette animation avait pour cause l'armement de 23 transports qui ne tardèrent pas à venir mouiller sur rade. Ces transports étaient destinés à conduire à Cabrera 5 500 prisonniers, dont 287 officiers de terre de différents corps; 50 officiers de marine et, parmi ceux-ci, les officiers du bataillon de la Garde; 5 000 sous-officiers et soldats, y compris les Marins de la Garde au nombre d'environ 180, et enfin une trentaine de femmes, pour la plupart anciennes vivandières de l'armée.

Les transports étaient numérotés de 1 à 23; c'est sur le transport n° 9 que furent embarqués les Marins de la Garde avec le général Dufour. L'escadrille mit à la voile le 3 avril 1809, escortée par les vaisseaux anglais *Bombay*, *Nord* et *Embuscade*, par un brick anglais et par la frégate espagnole *Cornélie*, commandant le convoi. Après une traversée mouvementée, pendant laquelle périrent un grand nombre de passagers qu'on jeta à l'eau (quelques-uns s'y jetèrent d'eux-mêmes par excès de misère), on arriva à Palma le 26 avril; là fut débarqué le général Privé, avec tous les officiers supérieurs qu'on interna d'abord dans une caserne dite quartier Bourbon, puis au château du Belver, à peu de distance de la ville. Le convoi continua ensuite sa route vers Cabrera et jeta l'ancre dans la baie principale, le 9 mai; le débarquement des prisonniers commença aussitôt; les Marins de la Garde s'installèrent près du château et par conséquent près de l'entrée de la baie: les officiers trouvèrent asile dans le château délabré.

L'îlot de Cabrera où on les transporta ensuite, écrit M. Alfred Mézières, réserve aux survivants toutes les variétés de la souffrance humaine. Un désert presque entièrement dépourvu de terre végétale, pas une habitation; ni

habitants, ni animaux domestiques ; des rochers, des grottes, des précipices, des arbustes épineux et rabougris, un petit bois de pins, une seule source pour toute l'île. C'est là que le gouvernement espagnol abandonne 6 000 Français qu'il condamne à se tirer d'affaire tout seuls, comme Robinson. Encore n'ont-ils pas comme lui un bâtiment naufragé pour aller y chercher des instruments, de la poudre et des armes. On ne leur fournit rien, pas une pioche, pas une bêche, pas un outil de maçon et de menuisier. On les laisse tout nus sur la terre toute nue. C'est à eux de s'ingénier pour se construire des huttes, pour entretenir et raccommo-der leurs vêtements. On ne leur doit que quelques onces de pain et de légumes, apportés, tous les quatre jours, par une barque qui vient de Palma. Tant pis si la nourriture est insuffisante, si le gros temps retarde la barque, si l'on reste quelquefois jusqu'à neuf jours sans vivres, si les uniformes usés tombent en lambeaux, si la source unique tarit presque en été, s'il faut attendre pendant vingt-quatre heures son tour de boire une gorgée d'eau ! Le gouvernement espagnol n'en a cure, il ne répond même pas aux gémissements des intéressés (1).

Le débarquement s'effectua sans tumulte, et c'est à peine si d'abord on s'occupa de l'aspect de ce désert, où nous savions d'avance qu'il n'y avait pas un seul habitant.

Respirer l'air à discrétion, voilà ce qu'il y avait de plus pressé. Le séjour dans les bâtiments était insupportable ; c'est à qui sortirait le plus promptement de ces antres fétides et sauterait sur le rivage pour se remettre du mal de mer.

Les colonnes, en tête desquelles étaient les sous-officiers, s'écoulèrent dans plusieurs directions... La faim ne devait pas être notre premier besoin : c'était d'abord la soif, comme à bord des pontons. Or, dans l'été, il n'existe qu'une seule fontaine dont l'eau soit douce, limpide, sans saveur et propre à la cuisson des légumes ; mais elle est très peu abondante et sujette à tarir. Chaque compagnie y envoya des hommes de corvée, afin de faire sa provision. On fut étonné de ne pas les voir revenir : c'est qu'en arrivant près de la fontaine, ils l'avaient trouvée assiégée par une foule haletante, et que pour prendre leur rang à la queue qui s'était déjà établie, ils avaient été obligés de faire le coup de poing ; peu s'en fallut qu'à cette occasion, on ne s'entrégorgeât. On n'entendait de partout que gémissements et impré-

(1) Revue des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> novembre 1903.

cations. Un filet d'eau pour environ 6 000 hommes ! Manquer d'eau sur un rocher nu, sous un ciel de feu ! Quel avenir ! Si ce filet ne pouvait suffire à notre soif de tous les jours, comment nous procurer de l'eau pour nos autres nécessités !

Une fois en haut de la montagne, on pouvait, par un temps clair, distinguer l'entrée du port de Palma. Là, les yeux tendus, en proie à la plus grande anxiété, on voyait s'écouler les heures. Le premier qui apercevait une voile se dirigeant vers l'île, donnait le signal par un cri de joie. — Voilà la barque au pain, la voilà ! — Et ce cri, descendant de peloton en peloton, arrivait au camp, qui y répondait en masse par une longue exclamation ; et quand elle entrait, cette barque, on se pressait pour la saluer, on dansait, on sautait, on chantait, on se livrait à mille folies, c'était du délire. On courait à la distribution, et chacun en recevant sa part ne manquait pas de dire avec un soupir, moitié contentement, moitié tristesse, car dans ce qu'il signifiait, il y avait du lendemain : — Allons, nous ne mourons pas encore aujourd'hui !

L'instant d'après, des fumées s'élevaient dans l'air : de loin on eût dit d'un village dont les fortunés habitants faisaient à l'âtre les préparatifs de quelque bombance. Cependant l'eau bouillait ; on tenait son pain qui, pour la plupart du temps était déjà moisi, on le regardait, on en faisait scrupuleusement quatre parts égales : pour aujourd'hui, demain et les deux jours suivants : — Aujourd'hui, se disait-on, je me contenterai de la soupe. — On mettait un des morceaux dans le bidon, et c'était le pot au feu ; puis dès qu'il y était, on se laissait raisonner par son estomac. — Deux morceaux, ce n'est pas trop, et puis, quand on n'a rien mangé la veille, il est bien juste qu'on se récompense le lendemain. — Alors un second quart allait retrouver le premier. Enfin, la soupe était dressée. On avalait le bouillon ; c'était de l'eau, rien que de l'eau, et encore quelle eau ! Mais le bouilli ne pouvait se manger sans pain : — Allons, un quart de plus ; — le troisième quart y passait, et l'on en faisait sauter les miettes. Ce repas terminé, et il n'avait pas été long, on tournait, on retournait le quart restant, on ne le considérait plus qu'avec une sorte de remords, et, pour ne pas s'exposer à l'entamer, on se sauvait bien vite de sa baraque. Dehors, on rencontrait les camarades ; en s'abordant, la question était toujours : — Eh bien ! comment cela s'est-il passé ? As-tu bien diné ? — Oh ! je me suis fait une fière bosse, deux quarts en soupe, un quart à la main. — Et moi, un quart à la main, deux quarts en soupe. — Et en entendant la demande et la réponse, ceux qui avaient été

plus ménagers ne manquaient pas de dire : — A présent, vous êtes de frais cocos : six onces de pain pour trois jours ! Il faudra vous brosser le ventre, et encore qui sait si au bout du temps la barque arrivera ! — Taisez-vous donc, leur répliquait-on, vous êtes des oiseaux de mauvais augure ; et quand elle n'arriverait pas, je me suis fait une bosse !

Mais la prédiction ne se réalisait que trop souvent. Une première fois, le temps contraria si bien la marche de la barque, qu'elle fut en retard de quatre jours. L'île alors retentit de cris d'angoisse ; des scènes de désespoir eurent lieu. Quelques prisonniers firent la motion de manger notre cher Robinson, on la repoussa avec horreur. Notre aumônier, qui était tout en Dieu, ordonna des prières ; on lui répondit par des malédictions.

Le 25 février 1810, nous attendîmes vainement que la barque parût, et les jours suivants ne firent qu'empirer notre malheureuse situation. Elle devint affreuse ; ceux à qui il restait encore un peu de forces se traînaient sur les pieds et sur les mains jusqu'au sommet des rochers pour tâcher de voir si quelque voile ne blanchissait pas à l'horizon. La journée se passait, et ils n'avaient rien aperçu. Bientôt, le chemin qui menait au camp fut couvert de nos camarades qui y étaient tombés exténués de besoin. — Arrive-t-elle ? demandaient ceux qui pouvaient encore proférer quelques mots ; d'autres venaient de rendre le dernier soupir ; beaucoup étaient en proie au plus profond abattement. Tout à coup, une espèce de frénésie s'empara de ceux qui étaient les moins faibles, ils étaient furieux. — Périr pour périr ! disaient-ils, faisons un coup ! Et dans la fermentation de leurs cerveaux, ils parlaient d'enlever à l'abordage les deux canonnières qui nous gardaient ; car les Espagnols, prévoyant les effets de notre désespoir, avaient pris leurs précautions, et ils étaient en mesure de déjouer toute attaque de notre part. Le délire ne fit que s'accroître ; tous étaient agités d'une fièvre brûlante ; il y en eut qui expirèrent dans des convulsions horribles ; des symptômes de rage se manifestèrent chez plusieurs ; la pierre, le bois, ils voulaient tout dévorer ; on ne pouvait sans danger s'approcher d'eux pour les secourir.

Dans cette fatale circonstance, plus de cent cinquante d'entre nous étaient morts de faim, et l'on ne voyait plus rien à manger que Robinson. Le sacrifice en fut fait après quelque opposition et une discussion assez longue : il en coûtait d'en venir là. Nos chefs ordonnèrent de tuer notre âne, qui nous avait cependant rendu de si grands services. On le mit à mort : cruelle exécution, et que nous déplorions tous !

Hélas ! oui, ce pauvre âne, on le mit à mort ; il me semble encore le voir. Il venait là si paisiblement. Il tomba, et de sa dépouille on fit quatre mille cinq cents morceaux. Chacun de nous eut pour sa part à peu près trois quarts d'once de sa chair dont on fit du bouillon.

Le 1<sup>er</sup> mars, le lendemain de la mort de l'infortuné Robinson, le petit nombre de ceux qui ont pu encore ramper jusqu'au sommet de la montagne, annoncent enfin l'arrivée de la barque aux vivres. A cette nouvelle, le vertige cesse ; on éclate en transports ; ceux même qui étaient absorbés déjà dans le néant de l'agonie se remuent comme des cadavres par l'effet d'une secousse galvanique. On se lève, on marche avec une joie frémissante, en riant convulsivement et en tendant les mains vers la plage.

La barque ne fut pas sitôt amarrée que l'on distribua à chacun un pain ; il y en eut qui l'engloutirent et qui périrent victimes de cette avidité. Un jour plus tard, les Espagnols n'eussent trouvé personne de vivant, et c'était là ce que voulait le peuple de Palma, qui, s'étant jeté sur les barques au moment de leur départ, en avait enlevé par deux fois les vivres qu'on nous destinait (1).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1809, le général Privé reçut, au château du Belver, près de Palma, où il était toujours interné et où sa vie fut plusieurs fois mise en danger par la fureur de la population, une lettre d'un prisonnier français détenu à Cabrera, qui donnait les détails suivants sur la position des prisonniers détenus dans cette île :

A leur arrivée dans l'île de Cabrera, les prisonniers, au nombre d'à peu près 6 000 hommes, n'ont reçu pour se mettre à couvert qu'une cinquantaine de tentes ; ainsi, la plus grande partie a été obligée d'aller chercher des abris dans le creux des rochers, où l'humidité, le manque d'eau et la mauvaise nourriture ont fait naître parmi eux les maladies, dont ils portent le germe, des pontons de Cadix, et qui, jusqu'à présent, en ont déjà fait périr plus de 2 000. Il est des jours où il meurt jusqu'à 30 prisonniers. Une vallée étroite leur sert de cimetière, mais comme on se refuse à nous fournir les instruments nécessaires pour creuser des fosses, les cadavres sont à peine recouverts de quelques pouces de terre ; les pluies de la saison qui tombent et s'amoncellent par torrents dans la vallée, exhumant les

(1) Henri Ducor : Aventures d'un Marin de la Garde.



restes de ces misérables victimes et charroient journellement à notre vue des cadavres et des ossements à demi-consumés, dont l'aspect et l'odeur infecte sèment parmi nous la désolation et la mort. Les aliments que les prisonniers reçoivent tous les quatre jours (la viande et le vin rigoureusement exceptés) sont en si petite quantité, que sur quatre jours ils en jeûnent un complètement. Il y a quelques jours, une tentative d'évasion, faite par quelques marins et sous-officiers, a été punie et expiée par tout le camp par six jours entiers de privation absolue de vivres ; les soldats ont été réduits à dévorer des lézards et à manger de l'herbe. Plusieurs sont tombés morts en allant chercher le pain que l'on distribuait le septième jour de cette famine. Des émanations infectes en ont fait découvrir beaucoup d'autres, qui, n'ayant pas eu la force de se trainer à la distribution, ont expiré de faim dans leurs grottes. Les prisonniers sont sans souliers, sans habits, et ressemblent moins à des hommes qu'à des squelettes ambulants (1).

Au reçu de cette lettre, le général Privé se plaignit amèrement aux autorités espagnoles des traitements inhumains exercés sur nos prisonniers. La réponse fut que la Junte supérieure de Palma permettrait aux prisonniers d'écrire à leurs familles.

Les évasions sur les pontons présentaient certes de grandes difficultés, mais à Cabrera elles étaient pour ainsi dire impossibles. Cependant, l'excès de misère poussa les prisonniers, en plusieurs occasions, à essayer de fuir l'île d'épouvantable mémoire. Et, fait à peine croyable ! quelques-uns réussirent à prendre la fuite. Ces évasions, à l'exception d'une seule, eurent toujours pour auteurs des Marins de la Garde. Ceux d'entre eux qui ne réussirent pas à prendre le large payèrent de la vie leur tentative d'évasion.

Le 14 août 1809, raconte L. F. Gille, on vit arriver une petite barque : c'était de l'eau douce ; cette heureuse nouvelle fut bientôt répandue dans l'île. Les fourriers se réunirent pour assister à la répartition qui allait être faite de l'excédent des besoins de l'hôpital, et se transportèrent sur le rivage, avec des hommes de corvée munis de vases, pour recevoir ce qui leur reviendrait de cette eau tant désirée.

(1) Lettre citée par E. Titeux.

Par extraordinaire, la chaloupe-canonnière qui nous gardait et qui ne s'était jamais éloignée un seul instant, était sortie de la baie pour aller rejoindre une frégate espagnole, je ne sais pour quel motif, et se trouvait alors à plus de deux lieues de distance.

Cette circonstance extraordinaire fit concevoir aux Marins de la Garde Impériale le projet de se rendre maîtres de la barque qui venait d'arriver et d'aller gagner la côte de France la plus voisine. Tous se mirent en grande tenue et s'approchèrent près de nous qui étions loin de nous douter de leur dessein. Ils attendirent que l'eau, au nombre d'une quarantaine de petits barils, fût débarquée.

On procédait au partage, quand on les vit tout à coup s'élançer sur la barque. L'un d'eux arracha d'un bras vigoureux le grappin qui lui servait d'amarre, tandis que les autres hissaient les voiles par un vent favorable.

Les marins espagnols se jetèrent précipitamment à la mer, à l'exception du patron qu'ils attachèrent au pied du grand mât.

Un soldat français de la 5<sup>e</sup> légion, qui se trouvait dans le fond de cale de la barque et qui aidait les Espagnols à débarquer diverses marchandises que ces derniers avaient apportées pour vendre aux prisonniers, en entendant le bruit qui se faisait sur le pont fut saisi de frayeur et, étant remonté avec vitesse, il allait sauter à la mer pour gagner le rivage, quand l'un des Marins de la Garde Impériale l'arrêta en lui disant : « Puisque tu es ici, partage notre bonheur. »

Nous étions restés immobiles d'étonnement, et nos entreprenants camarades étaient déjà au milieu de la baie, que nous n'étions pas encore revenus de notre surprise. -

Le vent les favorisait, et ramant avec force pour doubler de vitesse, ils s'éloignaient en faisant retentir l'air de : « Vive l'Empereur ! » et emportant avec eux les vœux que faisaient leurs compagnons d'infortune pour le succès de leur téméraire entreprise.

Cependant, les matelots espagnols se mirent à courir du côté du château, dans l'espoir de les voir arrêtés par la chaloupe-canonnière, qu'ils pensaient ne devoir pas être loin ; de son côté, le curé (1), car c'est ainsi que nous avions nommé le prêtre qui résidait avec nous, instruit de l'événement, se mit à courir dans la même direction en poussant

(1) Ce prêtre espagnol, qui avait nom Damian Estebrich, se montra inhumain pour les prisonniers, les menaçant sans cesse des flammes de l'enfer. Montrant sa canne à ces malheureux : « Vous serez délivrés, leur disait-il, quand ce bâton portera des fleurs et des fruits ! »

d'épouvantables cris. Quand il fut arrivé au château, il monta sur la plate-forme la plus élevée pour faire des signaux. Sa soutane attachée au bout d'une perche lui servait de pavillon : il l'agitait dans l'air, espérant qu'elle serait aperçue de la chaloupe-canonnière, mais voyant qu'elle était vainement, il prit le parti d'allumer du feu sur cette même plate-forme. Ce nouveau moyen ne lui réussit pas plus que l'autre. Le soleil, qui était dans toute sa force, en absorbait la clarté par l'éclat de ses rayons : il fallut bien qu'il se résignât. Enfin, au bout de deux heures, la chaloupe-canonnière rentra.

Le curé courut porter cette nouvelle à l'officier qui la commandait ; aussitôt, il mit toutes les voiles dehors pour se mettre à la poursuite des fuyards. Leurs pièces de canon de chasse ne cessèrent de tirer pour les aider dans leur marche, mais ce fut inutilement, nos heureux déserteurs avaient de l'avance. L'amour de la liberté avait doublé leurs forces, et le ciel même paraissait les protéger dans leur fuite.

Désespérant de les atteindre, la canonnière rentra dans la baie au bout de quelques heures. Elle reçut à son bord les matelots de la barque enlevée (1).

Les Marins de la Garde fugitifs atterrirent heureusement à Barcelone, alors occupée par les Français.

Le marin Henri Ducor, témoin de l'incident, raconte de la façon suivante la même tentative d'évasion des Marins de la Garde :

Les Espagnols prirent le parti de nous envoyer de temps à autre, avec la barque au pain, une seconde barque chargée d'eau. Elle vint deux fois ; à son troisième voyage, neuf Marins de la Garde l'épièrent ; dès que les barriques furent à terre, à un signal convenu, ils s'élançèrent ensemble, et sans laisser aux Espagnols le temps de se reconnaître, ils se rendirent maîtres de la barque, dans laquelle aussitôt ils s'éloignèrent rapidement, au bruit des acclamations de tous les prisonniers qui faisaient des vœux pour qu'on ne pût pas les atteindre ; et, en effet, les canonnières alors sous voiles à l'est de l'île, n'ayant pas été averties à temps, ne les atteignirent pas. Hélas ! à compter de ce jour il ne vint plus d'eau, et tous nos malheurs recommencèrent (2).

Au commencement de l'année 1810, des Marins

(1) L. F. Gille : Mémoires d'un conscrit de 1808.

(2) Henri Ducor : Aventures d'un Marin de la Garde.

de la Garde, enhardis par le succès de leurs camarades, essayèrent à leur tour de fuir Cabrera ; moins heureux que leurs devanciers, ils ne purent quitter l'île ; plusieurs d'entre eux furent assommés par les Espagnols.

Plusieurs autres tentatives d'évasion, écrit Henri Ducor, eurent lieu de distance en distance ; toutes échouèrent parce qu'on avait mis trop de précipitation. Un jour, la barque au pain, ayant été contrariée par le gros temps, était en retard de 48 heures ; enfin, elle arriva ; la mer était tellement agitée que dans l'impossibilité d'entrer dans le port, il fallut aborder dans une baie voisine. Nous étions au moins deux mille affamés sur les rochers, attendant qu'on débarquât les vivres. Déjà l'on commençait à les descendre à terre, et avec cette impatience qu'aiguillonne la faim, nous hâtions de nos vœux le moment de la distribution, quand, sur la barque, nous aperçûmes une vingtaine de Marins de la Garde, qui, après s'être débarrassés des Espagnols, se dépêchèrent de hisser les voiles. Quel émoi pour les prisonniers de voir leur pain et leurs fèves prendre le large ! ce ne fut qu'un cri. En même temps, une grêle de pierres qu'ils lancent sans discontinuer, de toute la force de leurs bras, tombe sur les fugitifs. Jamais bombardement ne fut mieux nourri ; les malheureux, tous blessés plus ou moins grièvement, n'eurent que le temps de chercher leur salut dans les flots et de regagner la terre à la nage, au milieu des plus grands dangers ; plusieurs furent assommés à coups de rames, les Espagnols ne les épargnèrent pas. A nos yeux, nos camarades n'avaient eu qu'un seul tort, c'était de n'avoir pas attendu que la barque fût vide ; on pardonna à ceux qui s'échappèrent, et la distribution continua (1).

A leur tour, des officiers des Marins de la Garde résolurent de quitter Cabrera, mais leur tentative échoua ; le lieutenant de vaisseau Gerdy, capitaine aux Marins de la Garde, en fait le récit suivant, dans son rapport au duc de Bassano :

Le spectacle continuel de ces infortunés que nous voyions périr journellement, à la fleur du bel âge, de faim, de misère et de désespoir, l'idée que l'on pouvait tout à coup nous laisser sans vivres pendant huit ou dix jours, et mille autres considérations, firent que nous nous réunîmes, dix officiers

(1) Henri Ducor : Aventures d'un Marin de la Garde.

de marine, pour aviser aux moyens de sortir de cet affreux exil. Enlever les canonnères espagnoles eût été facile, mais par cette démarche, nous condamnions nous-mêmes nos infortunés camarades que nous laissions dans l'île, à la mort la plus cruelle ; car l'exemple de la barque à l'eau nous prouvait que l'infâme Junte de Palma aurait mis ses menaces à exécution. Nous nous déterminâmes donc à la construction d'un bateau de trente pieds de long, à varangues plates, avec une seule voile carrée au milieu ; après trois mois de travaux inouïs, nous mîmes notre bateau prêt à faire voile ; nous n'attendions plus que la ration du lendemain pour appareiller le soir ; le temps était beau, petite brise du S. O. Hélas ! notre bâtiment, le fruit de temps de peines et le sujet de toutes nos espérances, fut découvert dans l'après-midi même du jour que nous devions partir, par les Espagnols de la canonnère, qui s'avisèrent de faire le tour de l'île en bateau, ce qui ne leur était pas encore arrivé. Notre embarcation fut saisie, mise en pièces, et messieurs Gérodiàs et Boniface (1), qui étaient de garde auprès du bateau, furent arrêtés et trainés à Palma, renfermés dans la tour jusqu'au moment de notre départ pour l'Angleterre.

Plusieurs convois de prisonniers à destination de Cabrera furent organisés par les Espagnols au cours des années 1809 et 1810 ; d'abord un certain nombre de marins de l'escadre de l'amiral Rosily (les autres avaient été conduits aux îles Canaries) vinrent à Cabrera en avril 1809 ; le 5 juin de la même année, 500 Français venant de la Catalogne y débarquèrent, et enfin, dix jours plus tard, huit compagnies, dont deux du régiment de la Vistule et quelques Italiens.

L'année suivante, une quarantaine de Marins de la Garde Impériale y furent amenés, nous aurons occasion de dire dans quelles circonstances, mais n'y séjournèrent que peu de temps.

En effet, à la suite de conventions spéciales arrêtées entre le gouvernement anglais et l'Espagne, il fut décidé qu'un millier des prisonniers de Cabrera seraient transférés en Angleterre. Cette mesure fut aussitôt mise à exécution et porta exclusivement sur les officiers et les sous-officiers. Le général

(1) Lieutenants de vaisseau des Marins de la Garde. — Cette tentative d'évasion est du 28 juin 1810.

Privé, et avec lui les officiers français détenus à Palma, partirent également pour l'Angleterre par le même convoi.

Le 26 juillet 1810, écrit L. F. Gilles, un grand nombre de barques se fit apercevoir ; en peu d'heures, elles furent entrées dans la baie de Cabrera. Le lendemain, 27, on dressa le tableau de ceux qui devaient faire partie d'un convoi. Nous sûmes bientôt que les officiers et les sous-officiers devaient s'embarquer le jour même. Les caporaux et les soldats devaient rester à Cabrera jusqu'à nouvel ordre (1).

Les autres prisonniers restèrent dans l'île avec un seul officier, un lieutenant, qu'on appelait M. Vidal, et il n'y eut plus, par la suite, aucune évacuation sur l'Angleterre.

Tous les Marins de la Garde Impériale, officiers, sous-officiers et matelots, partirent avec le convoi de prisonniers à destination de l'Angleterre, car les matelots, faisant partie du bataillon de la Garde, avaient rang de sous-officiers. A la vérité, les documents sont assez rares sur le point de savoir si les hommes du bataillon de la Garde furent conduits en Angleterre, mais nous pouvons cependant résoudre cette question et y répondre de façon affirmative, car nous trouvons dans les états de service des nommés Pillon, Simon et Boujonnier, quartiers-maitres ; Duquesne, Darras, Serry et Formennoir (2), matelots du bataillon des Marins de la Garde, pris à Baylen, que ces hommes rentrèrent en France, à la paix de 1814, en provenance, soit des pontons anglais de la rade de Portsmouth, soit du château de Portchester, lieu de dépôt des prisonniers français en Angleterre. Les Marins de la Garde, énumérés ci-dessus, rentrèrent en France par les ports de Brest, Cherbourg, Le Havre, Saint-Malo et Morlaix, dans la période des mois de mai et juin 1814.

Quant à la présence des sous-officiers et des officiers des Marins de la Garde en Angleterre, comme prisonniers de guerre, elle est attestée par deux

(1) L. F. Gilles : Mémoires d'un conscrit de 1808.

(2) Tous originaires du quartier de Saint-Valéry-sur-Somme.

documents : d'abord une lettre d'un maître d'équipage des Marins de la Garde qui, ayant été pris à Baylen, provenait à n'en pas douter de Cabrera, après avoir passé par les pontons espagnols. Voici cette lettre :

Louis-Thomas Grace, maréchal-des-logis de la Garde Impériale, prisonnier en Angleterre, au château de Portchester ;

A Son Excellence monsieur le Grand Chancelier de la Légion d'honneur :

Monseigneur, avant de tomber au pouvoir de l'ennemi à Baylen, en Espagne, je reçus l'assurance de MM. nos officiers que j'avais été porté sur le mémoire des propositions pour être membre de la Légion d'honneur. Depuis l'époque de ma captivité, je n'ai pu recevoir aucune nouvelle à ce sujet, et par conséquent, je ne sais si j'ai le bonheur d'être reçu ou non. C'est pourquoi j'ose prendre la liberté de m'adresser à Votre Excellence pour la prier de vouloir bien me donner une réponse à la demande que j'ai l'honneur de lui faire.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, de  
Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,  
Grace,

Maréchal-des-logis (1).

Le second document, dont nous ne donnons que l'analyse succincte, consiste dans un rapport fait au ministre de la guerre, le 6 mars 1811, par le chef du bureau de la comptabilité de la Garde Impériale, à l'occasion d'une réclamation relative à la solde, réclamation émanant du conseil d'administration du corps des Marins. Dans ce rapport, les officiers dont les noms suivent, à savoir : MM. Lehénaff, Gerdy, Rougeil, Cretel, Bouvier, Gérodias et Boniface sont désignés comme ayant été pris à Baylen et comme étant prisonniers en Angleterre.

La présence, sur les pontons espagnols et à Cabrera, sinon des officiers, du moins des matelots et des sous-officiers de la Garde, a été contestée ; c'est pourquoi nous avons insisté pour démontrer leur présence en Angleterre comme prisonniers de

(1) Archives de la Légion d'honneur.

guerre ; or, nous croyons pouvoir affirmer et nous démontrerons, avec preuves à l'appui, que des hommes, matelots ou sous-officiers du bataillon de la Garde, prisonniers de guerre en Angleterre et pris à Baylen, ne pouvaient provenir que des pontons espagnols et de Cabrera (1).

Le convoi transportant en Angleterre les officiers et sous-officiers français provenant de Cabrera mit à la voile le 28 juillet 1810, au point du jour ; ce convoi était composé de 14 bâtiments de transport escortés par le brick anglais *l'Espoir* et la frégate espagnole *Sainte-Lucie*, accompagnée d'une corvette de la même nationalité. A Gibraltar, où l'on fit escale, il y eut un transbordement sur des navires anglais ; enfin, le 20 septembre, la flottille mouilla dans le port de Plymouth et de là fut dirigée sur Portsmouth. Le débarquement commença aussitôt ; les officiers furent répartis dans plusieurs villes d'Angleterre, notamment à Chesterfield, et les sous-officiers au château de Portchester ; parmi ces derniers figuraient les maîtres d'équipage, contre-maîtres et quartiers-maîtres des Marins de la Garde ; les matelots provenant de ce corps furent internés sur les pontons de la rade de Portsmouth.

On peut estimer à environ 10 000 le nombre des soldats et marins français détenus à Cabrera de 1809 à 1814 ; nous avons vu que 1 000 d'entre eux furent conduits en Angleterre en avril 1810 ; à la paix, en 1814, il restait à Cabrera environ 2 000 malheureux, nus, décharnés, dans un état effroyable de déchéance physique et morale ; plus de deux cents d'entre eux avaient perdu la raison. Sept mille Français, victimes de la barbarie, ont donc succombé dans l'île néfaste.

Les larmes des mères de nos malheureux compatriotes n'ont pu réussir à effacer le souvenir d'un pareil forfait indigne d'une nation civilisée. De 1808 à 1815, il y eut, en France, de nombreux prisonniers de guerre espagnols ; ils y furent toujours bien

(1) Voir, page 298, la réfutation de la version du général Salamancaca.



traités; jamais même un cri de colère ne s'éleva contre eux (1).

Au mois de mai 1814, plusieurs transports battant pavillon blanc et commandés par un capitaine de frégate, arrivèrent à Cabrera pour ramener en France les survivants des prisonniers de guerre, qui débarquèrent peu de temps après à Marseille, où ils reçurent de la population l'accueil le plus fraternel.

« En 1847, écrit le colonel Titeux, le prince de Joinville, passant à Palma avec l'escadre française d'évolutions, apprit que les ossements des soldats morts à Cabrera restaient sans sépulture. Il les fit réunir dans une même tombe sur laquelle on plaça cette inscription :

A LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS  
MORTS A CABRERA  
L'ESCADRE D'ÉVOLUTIONS DE 1847

L'abbé Coquereau (2) célébra avec toute la pompe possible un service funèbre auquel assistèrent le prince, son état-major et de nombreux détachements de matelots (3). »

Que les martyrs de Cabrera reposent en paix !

(1) A Saint-Valery-sur-Somme, notamment, furent internés de nombreux prisonniers espagnols; ils étaient libres, recevaient une nourriture convenable et furent employés aux travaux préliminaires du creusement du canal de la Somme, de Saint-Valery à Abbeville: quelques-uns, dont un officier qu'on appelait M. Ruiz, se fixèrent définitivement dans le pays, n'ayant jamais eu qu'à se louer des procédés humains de la population. *(Note de l'auteur.)*

(2) Aumônier de l'escadre.

(3) Extrait du *Général Dupont*, par E. Titeux.

### CHAPITRE XIII

Année 1810. — Arrivée de l'armée française devant Cadix.  
— Evasion de 60 Marins de la Garde. — Le capitaine Grivel. — Echouage de la *Vieille-Castille*. — Le ponton l'Argonaute vient à la côte. — Dévouement des Marins de la Garde. — Ils ajoutent un nouveau fleuron à leur couronne et deviennent sauveteurs. — Mort du Marin de la Garde Jacques Cantrel, d'Abbeville. — Etat nominatif des Marins échappés des prisons espagnoles. — Réfutation d'une version du général espagnol Salamanca.

A la fin du mois de janvier 1810, des troupes espagnoles paraissant harassées de fatigue vinrent se réfugier dans la place de Cadix ; ces troupes battaient précipitamment en retraite devant l'armée française, commandée par le maréchal Victor, duc de Bellune et forte d'environ 20 000 hommes. Après avoir franchi sans encombre les défilés de la Sierra-Morena, nos troupes avaient marché sur Séville, qui fut occupée le 1<sup>er</sup> février 1810, après un simulacre de résistance ; une marche un peu plus rapide eût peut-être permis l'entrée par surprise dans la place de Cadix, mais ce ne fut qu'après des attermolements regrettables qu'on se décida à marcher sur ce port, dont l'occupation immédiate avait une si grande importance pour les Français. Grâce aux quelques jours de répit qui leur furent donnés, les fortes têtes de la junte de Séville avaient eu le temps de se réfugier à Cadix avec de nombreuses troupes et quand, le 5 février, le maréchal Victor, arrivé devant la place, la somma de se rendre, il reçut une réponse arrogante. Il fallut donc se préparer à un siège long et difficile.

Depuis bien des mois, les prisonniers français attendaient avec la plus grande anxiété l'apparition de leurs camarades devant Cadix ; l'arrivée des

troupes espagnoles exténuées de fatigue, couvertes de poussière, qu'on avait vues rallier l'île de Léon, avait déjà donné l'éveil à nos soldats et à nos marins, qui bientôt saluèrent de longues acclamations l'apparition du drapeau aux trois couleurs sur la côte nord de la rade de Cadix.

Nous avons dit précédemment que, dès l'arrivée de l'armée française, les Espagnols prirent le parti de transporter d'abord sur les pontons et ensuite sur Cabrera une grande partie de leurs prisonniers. En conséquence, les Marins de la Garde employés par les Espagnols, au nombre d'une centaine environ, pour renforcer les équipages de leurs bateaux de pêche, reçurent l'ordre de rentrer dans l'île de Léon et au quartier San-Carlos. C'était pour nos braves matelots, si cet ordre était exécuté à la lettre, l'anéantissement de toutes leurs espérances ; c'était l'impossibilité de recouvrer la liberté et de regagner les lignes françaises. On s'était habitué à la présence de ces marins à Rota et à Puerto-Santa-Maria, où on ne les voyait plus que par petits groupes, selon que les hasards de la pêche amenaient au port les bateaux qu'ils montaient en compagnie des matelots espagnols. Ceux-ci, maintenant leurs seuls gardiens, étaient aussi devenus un peu leurs camarades ; une fréquentation journalière, un travail en commun avait adouci leurs relations et les matelots espagnols ne surveillaient guère les matelots français devenus presque leurs amis, tant la fraternité entre gens de mer s'établit rapidement. Aussi les premiers ne se hâtèrent pas de livrer leurs camarades de bord à l'escorte chargée de les conduire à Cadix ; des complicités de toute sorte, même des complicités féminines intervinrent, de sorte que dans la période qui va du 1<sup>er</sup> février 1810 au 6 mars de la même année, 60 Marins de la Garde sur 100, environ, qui faisaient la pêche avec les Espagnols, réussirent à s'évader. Du 1<sup>er</sup> au 5 février, plusieurs gagnèrent la campagne et rejoignirent les avant-postes de l'armée française qu'ils savaient arrivés dans le voisinage ; un de ces fugitifs, pour mieux réussir dans ses projets d'évasion, s'était

déguisé en matelot anglais. Mais c'est surtout le 5 février, jour où l'armée française vint occuper Port-Sainte-Marie, que les évasions se multiplièrent ; ce jour-là, 37 Marins de la Garde, sous-officiers ou matelots, dont 1 trompette, rejoignirent le corps du maréchal Victor (1) ; l'un d'eux, dissimulé sous un tas de fagots, attendit quarante-huit heures dans cette situation ; le 5 février, entendant les trompettes françaises, il s'élançait hors de sa cachette et tombait dans les bras des hussards Chamboran, qui marchaient à l'avant-garde de l'armée.

Des marins des équipages de haut bord avaient aussi réussi à prendre la fuite ; ils provenaient de l'escadre de l'amiral Rosily, étaient au nombre de 20 et s'étaient échappés des pontons.

En résumé, l'arrivée de l'armée française devant Cadix avait rendu à la liberté, après dix-neuf mois de captivité écoulés depuis la bataille de Baylen (19 juillet 1808), à la suite de laquelle ils avaient été faits prisonniers de guerre, soixante Marins de la Garde. Les quarante autres marins du même corps employés à la pêche par les Espagnols et qui n'avaient pu réussir à s'évader, comme leurs camarades plus heureux, furent conduits au quartier San-Carlos. Là, ils retrouvèrent le seul officier de leur bataillon qui fût resté à Cadix, le capitaine Grivel ; ils le croyaient mort et manifestèrent si bruyamment leur joie de le retrouver sain et sauf, qu'ils attirèrent sur eux, par leurs démonstrations, l'attention des Espagnols. Ceux-ci, craignant quelque nouvelle tentative d'évasion, les conduisirent sur les pontons et de là à Cabrera. Quant au capitaine Grivel, il réintégra le ponton *la Vieille-Castille* qu'il avait quitté précédemment pour l'hôpital du quartier San-Carlos, car il était tombé malade. Nous verrons bientôt que sa captivité touchait à sa fin.

Enfin ! le moment si désiré et si impatiemment attendu arriva. Les troupes françaises descendirent en Andalousie,

(1) Parmi les Marins de la Garde qui, du 1<sup>er</sup> février au 6 mars 1810, réussirent à rejoindre l'armée, Boyard, Plachot, Lomier et Wacogne étaient originaires du quartier de Saint-Valery-sur-Somme.

et leurs progrès furent si rapides, qu'elles parurent presque immédiatement au bord de la mer. Rota fut occupé, ainsi que Port Sainte-Marie et Puerto Real. J'étais encore à l'hôpital de San Carlos, et cet hôpital tenait au quartier de ce nom, comme je l'ai dit. Je pus voir arriver, parmi les nombreux prisonniers qu'on faisait refluer des divers cantonnements, bon nombre de Marins de la Garde, qu'on avait, je ne sais comment, conservés à Rota (1). Ces braves gens me croyaient mort, d'après un bruit qui s'était répandu, ou au moins déporté. Ils furent très joyeux de me retrouver, et manifestèrent leur allégresse si bruyamment qu'elle fut remarquée par les Espagnols. Ceux-ci, très inquiets par rapport aux événements qui se pressaient et un peu embarrassés du nombre toujours croissant des prisonniers arrivant de l'intérieur, voulurent en débarrasser le quartier et mettre en sûreté ces hôtes dangereux. Ils commencèrent naturellement par ceux qui leur parurent le plus en état de concevoir un coup de main, et mes pauvres matelots furent notés en première ligne. Ils furent enlevés le soir même de leur arrivée et transportés sur un ponton, en attendant qu'on pût les transporter à Cabrera, ce qui ne manqua pas.

Je n'échappai point cette fois à la prudente mesure des autorités, et je dus me rendre aussitôt à bord de la *Vieille-Castille*, heureux encore qu'on ne songeât point à me placer plus mal...

Me voilà donc réintégré sur la *Vieille-Castille*, à même maintenant de tirer un plan d'évasion définitif, car nos troupes bordaient une partie de la baie et il ne s'agissait plus que de les joindre. C'était une véritable partie de barres à jouer ; seulement, il ne fallait pas se laisser prendre (2).

Le lieutenant de vaisseau Grivel, dans ses mémoires inédits, raconte dans les plus grands détails les péripéties de son évasion des pontons, évasion qui est restée célèbre entre toutes, en raison de la hardiesse et du sang-froid qu'il fallut déployer pour l'accomplir. Ces qualités, M. Grivel les possédait à fond. Bien des récits plus ou moins exacts ont été faits de cette évasion, nous donnerons donc encore une fois la parole à celui qui en fut le héros :

Le 22 février 1810, nous étions levés dès le matin et nous avons remarqué que le vent d'est, qu'on appelle à Cadix le

(1) C'étaient les marins provenant des bateaux de pêche espagnols.  
(Note de l'auteur.)

(2) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel.

vent de *Médine*, était sur le point de s'établir et de souffler vigoureusement. Nous pensâmes aussitôt à en profiter, si quelque bateau nous arrivait dans la journée, et nous nous tinmes prêts à tout événement.

L'heure du déjeuner sonna sans que rien parût, mais vers dix heures un quart, un des gros mulets (1) de Sainte-Marie porta sur nous et nous aborda comme à l'ordinaire pour nous donner de l'eau. Il amena sa voile comme d'habitude et défrappa l'écoute et la drisse ; puis les matelots espagnols se mirent à couper du tabac pour leurs cigarettes, s'en rapportant aux matelots français pour élinguer les futailles et les hisser. Ces derniers descendirent donc et avec eux les officiers de terre qui étaient dans notre complot, sous prétexte d'acheter du fil et des aiguilles (car les patrons des mulets faisaient ce petit commerce). On commença par travailler avec un empressement simulé et à faire quelques achats, pendant que je me promenais tranquillement sur le pont, comme si je ne me mêlais en rien de l'affaire. Je venais pourtant de déclarer à deux colonels, devenus généraux depuis, mon intention, et après ce colloque qui fut, on le pense bien, très court, je m'acheminai vers le lieu de la scène paisiblement, mais j'eus quelque difficulté à y arriver, à cause de la foule de curieux qui, se doutant qu'il allait se passer quelque chose, était rassemblée pour juger les coups.

Comme j'étais le grand boute-en-train du spectacle qu'on attendait, on criait déjà après moi et j'entendais distinctement ces mots : « Oh ! il les a fait embarquer, mais il ne les suivra pas. — Pardonnez-moi, messieurs, dis-je en me présentant à l'échelle. » Arrivé là, j'ouvris les bras ; c'était le signal convenu. Aussitôt, on sauta à la gorge des matelots espagnols qui, surpris par cette attaque soudaine, ne résistèrent pas et se jetèrent à la mer, tandis que je descendais et m'allais mettre au gouvernail. Je gagnais ce poste à travers la bagarre et dis aussitôt : « Allons ! coupe ! » Il s'agissait de l'amarre qui nous tenait au ponton et qui était en bastin. L'amarre ne fut point coupée, car elle était très forte et nous n'avions point de hache, mais un des aspirants, M. Dumoustier, prévoyant les difficultés, remonta sur le ponton et saisissant l'instant favorable, fit sauter la boucle qui nous retenait à un des patins du gaillard d'avant. Nous dérivâmes de suite et pendant que nous dérivions, on s'efforça de hisser la voile (2).

(1) Mulet, sorte de chaloupe pontée et marchant à la voile.

(2) Les marins qui participèrent à l'entreprise furent un enseigne de vaisseau et quatre aspirants de la flotte de l'amiral Rosily, un capitaine marchand de Nantes et deux Marins de la Garde.

Nous avions compté sur un moment de stupéfaction qui eût lieu, en effet, et les canonnières qui voyaient notre action à moins d'une encablure n'en croyaient pas leurs yeux. Mais leur hésitation ne dura pas. Elle nous eût suffi, néanmoins, pour échapper à leur feu, sans un accident causé par l'intervention de la garde que nous avions à bord et qui, avertie par les cris du factionnaire, monta en toute hâte et nous envoya des balles presque à bout portant. Cette décharge porta sur le matelot Francisque (de la Garde Impériale), qui tenait le point dans lequel on n'avait pu encore passer l'écoute et le tua raide. La voile se mit alors à battre et il devint difficile de s'en rendre maître. Heureusement un brave aspirant, Belleguia, de Douarnenez, réussit à la saisir et ne la lâcha plus, bien qu'emporté par elle hors du bateau. Sa ténacité bretonne nous sauva ; on finit par frapper l'écoute et alors nous respirâmes. Mais ce n'était qu'un premier succès et ce que nous avions prévu en cas d'un commencement de succès se vérifia à la lettre. A peine étions-nous débarrassés des matelots espagnols que beaucoup de prisonniers s'élançèrent par les sabords et vinrent tomber dans le bateau, à croix ou pile, pour se sauver avec nous. Cette intrusion intempestive faillit nous perdre, car les nouveaux venus, ne sachant pas qu'il fallait regréer notre voile et ne comprenant pas pourquoi nous ne nous éloignons pas sur-le-champ, voyant de plus le feu des canonnières établi, s'imaginèrent que le coup était manqué et s'empressèrent pour la plupart de remonter sur le ponton, ce à quoi ils furent charitablement aidés par ceux de leurs camarades qui n'avaient pris aucune part à l'affaire.

Il y eut donc un instant de débâcle qui fût devenue générale, si les officiers qui m'avaient donné leur parole eussent été moins résolus. Aucun d'eux ne broncha, par bonheur, et leur dévouement héroïque nous permit de rétablir l'ordre dans notre opération.

La voile hissée et bordée, nous nous séparâmes de la *Vieille-Castille* et commençâmes notre course aventureuse en nous jetant parmi les bâtiments de commerce qui étaient tout près de nous, sur notre route. Les équipages de ces bâtiments, presque tous anglais ou américains, qui avaient vu notre entreprise, loin de tenter d'entraver notre marche, nous saluèrent de leurs cris et hurrahs en jetant leurs chapeaux en l'air et applaudissant évidemment à notre audace. Cela nous mit du cœur au ventre et nous reconforta réellement. Nous n'en avons pas moins à traverser la ligne des vaisseaux de guerre anglais et espagnols et à prendre chasse devant une nuée d'embarcations qu'on détacha après nous

et qui nous canonnèrent vigoureusement, mais ne nous gagnèrent pas, car nous allions bon train et si la brise ne mollissait pas, nous avions chance d'échapper, pourvu que le mât ne tombât pas sous quelque boulet. C'était là ma seule préoccupation, car je n'avais pas pris garde à quelques goëlettes armées qui entraient en baie en louvoyant et par conséquent nous coupaient la route. Je m'occupais à mettre de l'ordre à bord et à faire coucher les officiers de terre à plat pont afin de ne pas les faire tuer inutilement, lorsqu'on cria devant : « Navire sur nous ! » Comme nous courions presque vent arrière, la voile me cachait le bâtiment signalé, mais je l'aperçus à l'instant. C'était une des goëlettes qui amenait son pic, ce qui me porta à penser que nous ayant reconnus, elle voulait nous arrêter. La circonstance était critique et il n'y avait point à hésiter. Nous étions sans armes d'aucune sorte et, si nous étions joints, nous étions pris et égorgés jusqu'au dernier. Je suivis alors une inspiration subite et gouvernai droit sur la goëlette, comme si je voulais la couler. Elle évita l'abordage instinctivement et sans se douter de ce que nous étions. Ce n'est que lorsque nous fûmes sur elle qu'elle vit à qui elle avait affaire. Nous étions alors si près, qu'un de ses matelots nous jeta une bûche, mais déjà l'obstacle était franchi, car elle ne pouvait songer à nous poursuivre à cause de son tirant d'eau.

Nous échappions à ce grave danger, et quoique plusieurs boulets eussent troué notre voile, nous pouvions désormais concevoir un espoir raisonnable de nous sauver. Effectivement, une demi-heure après nous lançâmes notre bateau sur le sable, un peu au nord du fort *Sainte-Catherine*, et nous débarquâmes parmi les nôtres. Je ne puis dire si j'avais invoqué Dieu au moment de mon départ, comme j'aurais dû le faire, mais, mon premier mouvement en touchant terre, fut de me prosterner et de le remercier avec la plus vive gratitude. Il m'avait en effet couvert d'une protection visible, sans quoi jamais je n'eusse pu mener à bien une tentative aussi extraordinaire. Les cœurs de mes compagnons n'étaient pas moins touchés que le mien, et tous rendirent grâce au ciel qui venait de les sauver ; après quoi, ils me témoignèrent hautement leur reconnaissance en m'assurant d'une amitié sans fin. Ces premiers transports, bien naturels en pareil cas, eurent pour témoins un caporal du 24<sup>e</sup> de ligne et ses quatre hommes, qui étaient accourus pour nous reconnaître et nous repousser au besoin, plus un officier du génie qui faisait sa tournée et qui n'était autre que M. Lafond-Blagnac, depuis général. Nous l'embrassâmes et même, je crois, le roulâmes un peu dans le sable, lui et son cheval,



car notre joie était tellement grande qu'elle ne pouvait se modérer (1).

Les officiers, au nombre de 700 environ, qui étaient prisonniers sur le ponton *la Vieille-Castille* et qui avaient été témoins de l'évasion du capitaine Grivel, désireux, eux aussi, de recouvrer la liberté, conçurent le projet de conduire leur prison flottante à la côte occupée par l'armée française. C'est le 15 mai 1810 qu'ils mirent leur projet à exécution. Il y avait à bord huit officiers de marine et une douzaine de matelots provenant de l'escadre de l'amiral Rosily; c'est à eux que fut confiée la direction de l'entreprise; les câbles qui retenaient le vaisseau au mouillage, ayant été coupés à coups de hache, la *Vieille-Castille* se mit à la dérive, s'éloignant des vaisseaux anglais et espagnols. Le mouvement ne tarda pas cependant à éveiller leur attention, et bientôt une grêle de boulets s'abattit sur le ponton, tuant un certain nombre d'officiers, dont le brave lieutenant de vaisseau Moreau, qui avait pris la direction de l'entreprise. Vers le soir, le ponton s'échouait à la côte, sous la protection d'une batterie française, mais le rivage était loin encore, et le sauvetage, par conséquent, fort difficile; beaucoup de prisonniers se noyèrent en voulant gagner la côte à la nage. Bientôt, cependant, les Marins de la Garde, sous le commandement du capitaine Grivel, amenèrent des barques sur des chariots, les mirent à la mer et organisèrent le sauvetage avec la plus grande intelligence et aussi avec le plus grand dévouement; leur conduite, à cette occasion, mérite d'être signalée; une fois le ponton complètement évacué, les Marins de la Garde y mirent le feu.

Une autre évasion ne tarda pas à se produire, dans des circonstances plus dramatiques encore. Les malheureux prisonniers du ponton *l'Argonaute-Vencedor* résolurent de renouveler la tentative couronnée de succès du ponton *la Vieille-Castille*. *L'Argonaute* servait de bateau-hôpital; c'est dire la

(1) Mémoires inédits du vice-amiral baron Grivel.

misère affreuse qui y régnait ; on n'y entendait que les gémissements et les cris plaintifs des malheureux détenus, rongés par le scorbut, dévorés par la gale, sans même un brin de paille pour reposer leurs membres nus. La famine les avait contraints de manger le cuir de leurs souliers et la peau de leurs havresacs, les Espagnols négligeant parfois, pendant plusieurs jours de suite, de leur apporter des vivres. N'étaient-ils pas des malades ? des moribonds ? A quoi bon des vivres pour eux ? Tel était sans doute le raisonnement des Espagnols. Un jour, le capitaine de vaisseau anglais, commandant un des navires, gardiens des pontons, touché des cris déchirants de tant de malheureux, leur envoya des provisions consistant en légumes frais, biscuits, thé, cacao, etc.... Cette générosité sauva la vie d'un grand nombre de prisonniers, et il était temps qu'elle se manifestât, car, vingt-quatre heures plus tard, on n'eût plus trouvé que des cadavres.

La population de l'*Argonaute* comprenait environ 600 malades, plus une soixantaine d'hommes à peu près valides, parmi lesquels le maître d'équipage des Marins de la Garde Simon, le matelot de la Garde Cantrel, originaire d'Abbeville, et un autre matelot du même corps dont l'histoire n'a pas conservé le nom. L'évasion ayant été décidée, ils furent chargés de la manœuvre et secondés par environ vingt prisonniers, officiers de terre, médecins, pharmaciens, sous-officiers de hussards et de chasseurs, n'attendant plus qu'une occasion favorable.

Le 26 mai 1810, à deux heures de l'après-midi, les trois Marins de la Garde indiquèrent que, vu l'état du vent et de la mer, le moment était propice. Ils coupèrent les câbles et le ponton partit à la dérive. On s'était rendu maîtres de la garde espagnole et de l'infâme sergent Navia qui la commandait (1). Le départ du ponton aussitôt signalé, les vaisseaux anglais et espagnols à l'ancre dans le voisinage, ainsi que le fort Puntalès, ouvrirent un feu terrible

(1) Tous les matins, Navia s'informait du nombre de décès survenus pendant la nuit et s'indignait quand le chiffre était peu élevé.

sur le ponton, asile de la douleur, refuge de pitoyables malades, auxquels leur triste situation aurait dû épargner les boulets ennemis. Bientôt les canonniers espagnols se mettent de la partie et assaillent l'*Argonaute*, mais, du rivage, quelques batteries françaises réussirent à les tenir en respect, car, lentement, insensiblement, le ponton à la dérive s'était approché de la côte. Pendant la nuit, il s'échoua enfin ; alors les Marins de la Garde de l'armée du maréchal Victor, toujours dirigés par l'intrépide Grivel, renouvelèrent la manœuvre qu'ils avaient employée déjà, lors de l'échouage de la *Vieille-Castille*. Montés sur des barques amenées à grand' peine de San Lucar, ils s'approchèrent de l'*Argonaute*, montèrent à bord, et malgré la mitraille et l'incendie allumé par les boulets, se mirent en devoir de sauver leurs malheureux camarades. Les matelots de la Garde, Boyard, Plachot, Lomier et Wacogne, du quartier de Saint-Valery, occupés à ce sauvetage, aperçurent sur les bastingages leur compatriote Cantrel, d'Abbeville, qui leur adressait des signaux d'appel ; ils dirigèrent une barque de son côté, mais dans son empressement à les rejoindre, ce malheureux sauta à la mer ; ses forces le trahirent et il périt noyé, sous les yeux de ses amis, impuissants à le secourir, victime de sa trop grande précipitation (1).

A l'occasion du sauvetage de l'*Argonaute*, le maréchal Victor, duc de Bellune, commandant le corps d'armée devant Cadix, mit à l'ordre du jour les Marins de la Garde Impériale.

Sur les 600 hommes environ que contenait le ponton, la moitié périt, soit par les boulets de l'ennemi, soit au moment de l'échouage, par noyade.

Un aide-pharmacien, nommé Sébastien Blaze, comptait au nombre des prisonniers valides de l'*Argonaute* ; il avait pris une part active, d'abord au complot et ensuite à son exécution. Il en a

(1) Le marin de la Garde Auger, en travaillant aussi au sauvetage, eut les mains, la figure et les cheveux brûlés : il fut proposé pour la croix de la Légion d'honneur.

raconté toutes les péripéties dans les Mémoires d'un aide-major ; nous nous contenterons de citer le passage suivant, qui a trait plus spécialement aux Marins de la Garde :

On ne peut trop louer la conduite des marins qui vinrent à notre secours. Lorsque le ponton s'embrasa, ces braves montèrent à bord. Ils enlevaient les malades et les jetaient dans la mer ; d'autres marins les ramassaient pour les embarquer. Ces marins appartenaient à la Garde Impériale ; le généreux, le vaillant Grivel les commandait. En arrivant sur la plage, je vis deux officiers qui se promenaient et qui paraissaient diriger le débarquement. Je volai auprès d'eux, j'embrassai le premier que je rencontrai, c'était M. Grivel. Il me serra dans ses bras et me renvoya en disant qu'il était à son poste et que le mien devait être plus loin. Je me mis à courir jusqu'à ce que je fusse hors de la portée des bombes et des boulets.

Dès son arrivée à l'armée, le capitaine Grivel avait pris aussitôt le commandement effectif des Marins de la Garde, échappés comme lui des mains des Espagnols, et qui furent organisés comme nous allons l'expliquer.

Le 18 juin 1810, le comte Dumas, conseiller d'Etat, directeur général de la conscription militaire et des revues, adressait au duc de Feltre (Clarke), ministre de la guerre, la lettre suivante :

En marge de cette lettre, le ministre de la guerre avait fait insérer la mention suivante :

Monsieur le duc, plusieurs officiers et Marins de la Garde Impériale et des classes, qui étaient prisonniers de guerre en Espagne, ont été délivrés des prisons de l'ennemi depuis l'entrée du 1<sup>er</sup> corps en Andalousie. Ces marins ont été employés aussitôt au siège de Cadix, ainsi que quelques autres qui avaient déserté les pavillons ennemis.

L'inspecteur aux revues de ce corps d'armée m'a informé, sous la date du 24 avril dernier, que M. le maréchal duc de Bellune, d'après l'autorisation de S. M. catholique, avait fait organiser cette troupe en section de marine, et il m'a fait l'envoi du procès-verbal qui a été dressé le 8 du dit mois pour constater cette organisation.

J'ai l'honneur de transmettre à V. E. une expédition de ce procès-verbal, à laquelle elle trouvera jointes les feuilles

d'appel contenant les noms de chaque homme et le service auquel il appartenait avant l'organisation.

Je vous prie, monsieur le duc, de vouloir bien me faire savoir si les hommes composant cette section doivent être indistinctement soldés sur les fonds de votre ministère et sur une seule revue, ou s'il sera nécessaire de faire des revues distinctes pour les Marins de la Garde et pour ceux des classes qui se composent des marins français et des déserteurs étrangers, ce qui me paraît convenable.

En marge de cette lettre, le ministre de la guerre avait fait inscrire la mention suivante :

Répondre à M. le comte Dumas que la compagnie formée des Marins de la Garde doit recevoir la solde et les masses de la Garde, et que S. E. prévient le ministre de la marine que les autres marins doivent être payés des fonds de son ministère.

En même temps, le ministre de la marine Decrès reçut du ministre de la guerre deux feuilles d'appel des marins des classes (provenant de l'escadre Rosily) et des déserteurs étrangers, employés au siège de Cadix, dans la section de marine.

A la suite de ces échanges de lettres, il fut décidé que les Marins de la Garde demeurés en Andalousie, dans l'armée du maréchal Victor, continueraient à faire partie de la Garde Impériale et seraient payés par le ministre de la guerre, mais que les autres marins employés au siège de Cadix seraient soldés sur les fonds du ministère de la marine.

Le procès-verbal de revue auquel il est fait allusion dans la lettre du 18 juin au ministère de la guerre, est ainsi conçu (1) :

#### ARMÉE D'ESPAGNE — PREMIER CORPS

Ce jourd'hui 8 mars 1810, nous, Jacques-Martin Chausse-rouge, sous-inspecteur, faisant fonction d'inspecteur aux revues, du 1<sup>er</sup> corps de l'armée d'Espagne, requis par M. Semellé, baron de l'Empire, général de brigade, chef de l'état-major général du 1<sup>er</sup> corps, de passer en revue une section

(1) Nous avons eu entre les mains l'original, retour d'Espagne, de ce procès-verbal.

de marine qu'il a organisée d'après les dispositions prises par M. le maréchal de l'Empire, duc de Bellune, commandant en chef le 1<sup>er</sup> corps, et l'approbation de S. M. catholique pour servir au siège de Cadix, nous sommes transportés sur la place du Marché de la Palme, au port Sainte-Marie, où la dite section a été réunie, et là, en présence de M. Semellé, chef d'état-major, avons fait l'appel nominal des hommes formant la dite section, d'après le contrôle qu'il nous a remis, et avons reconnu qu'elle est composée ainsi qu'il suit :

*Première compagnie.* — Composée des Marins de la Garde Impériale délivrés ou échappés des prisons de l'ennemi, du 1<sup>er</sup> février au 8 mars 1810, dénommés en l'état nominatif n° 1, ci-joint (1) :

| OFFICIERS  |    |   |    |
|--|----|---|----|
| Capitaine de frégate . . . . .                         | 1  | » | 1  |
| Lieutenant de vaisseau . . . . .                       | 1  | » | 1  |
| Total. . . . .   | 2  | » | 2  |
| TROUPE   |    |   |    |
| Maitres d'équipage (sergents-majors) trois . . . . .   | 3  | » | 3  |
| Contre-maitres (sergents) trois . . . . .              | 3  | » | 3  |
| Fourrier, un . . . . .                                 | 1  | » | 1  |
| Quartiers-maitres (caporaux) quatre . . . . .          | 4  | » | 4  |
| Matelots { 1 <sup>re</sup> classe, vingt-six . . . . . | 26 | » | 26 |
| 2 <sup>e</sup> — dix-huit. . . . .                     | 17 | 1 | 18 |
| 3 <sup>e</sup> — quatre . . . . .                      | 3  | 1 | 4  |
| Trompette, un. . . . .                                 | 1  | » | 1  |
| Total. . . . .   | 58 | 2 | 60 |

*Deuxième compagnie.* — Composée des marins des classes échappés ou délivrés des prisons de l'ennemi dans le courant de février et le commencement de mars 1810, dénommés en l'état n° 2 ci-joint.

*Nota.* — Plusieurs marins de la marine marchande française, d'autres, déserteurs de la marine marchande ou de

(1) Nous donnons ci-après l'état nominatif (annoncé dans le procès-verbal) des Marins de la Garde délivrés des mains de l'ennemi; mais nous croyons inutile de mentionner les noms des marins des classes (état n° 2), non plus que ceux des hommes de la 3<sup>e</sup> compagnie (état n° 3) composée d'artilleurs de la marine. (*Note de l'auteur.*)

(2) A propos des Marins de la Garde, nous avons, dans le tableau ci-dessus, donné le détail par grades des hommes qui composaient la 1<sup>re</sup> compagnie; mais notre sujet, ayant trait surtout aux Marins de la Garde, nous ne reproduirons pas le tableau par grade des hommes composant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies, nous contentant d'en indiquer le nombre. (*Note de l'auteur.*)

guerre anglaise ou de bâtiments étrangers, font partie de ce nombre.

(La 2<sup>e</sup> compagnie comprenait 18 officiers et 28 hommes de troupe).

*Troisième compagnie.* — Troupes d'artillerie de la Marine.

Ces hommes appartiennent aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments de la dite arme, sont aussi échappés ou délivrés des prisons de l'ennemi et dénommés en l'état n<sup>o</sup> 3, ci-joint :

(Cette troisième compagnie ne comprenait pas d'officiers et seulement vingt hommes de troupe).

#### *Observations*

Il n'a pas été possible de vérifier par des titres les grades, classes, quartiers des classes des individus, ou de déterminer leur traitement ; on a dû s'en rapporter à leurs déclarations et à celles de leurs officiers ; d'un autre côté, quelques-uns des dits marins ne sont pas classés, proviennent des bâtiments de commerce appartenant à des nations étrangères, ou sont déserteurs de l'ennemi, et sous ce rapport, ils doivent être payés du jour de leur arrivée, puisqu'on les a employés dès ce jour ; mais comme le régime d'administration de cette troupe ne peut être déterminé que par leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine, nous avons provisoirement annoncé que les états de la solde qu'ils seront dans le cas de recevoir seront toujours nominatifs et établis pour les présents, seulement au jour où les fonds pourront être reçus du payeur, et aussitôt distribués aux individus, de sorte que l'emploi des fonds puisse être constaté aussitôt que la recette.

Dont et du tout, nous avons dressé procès-verbal en présence de M. Semellé, pour servir et valoir ce que de raison et à M. Semellé, signé avec nous.

A Port Sainte-Marie, le 8 mars 1810.

Signé : Martin Chausserouge.

Vu par nous, général, chef de l'état-major général,

Signé : Semellé (1).

A ce procès-verbal étaient jointes trois feuilles d'appel ; nous reproduirons seulement celle qui concerne les Marins de la Garde :

(1) Nous avons reproduit ce procès-verbal in extenso, d'abord parce qu'il nous a paru intéressant pour ce qui concerne les Marins de la Garde, et ensuite parce qu'il constitue la meilleure preuve contre une assertion du général espagnol Salamanca à propos desdits Marins de la Garde, assertion dont nous parlerons un peu plus loin pour la réfuter.

(Note de l'auteur.)

MOIS DE FÉVRIER  
1810

DÉTACHEMENT

# GARDE IMPÉRIALE

## N° 1 BATAILLON DE MARINS

FEUILLE D'APPEL des Officiers, Sous-Officiers et Marins composant ledit détachement, délivrés des prisons de l'ennemi, à la revue de M. Martin, inspecteur aux revues, le 8 mars 1810.

| N° de l'équipage | NOMS et PRÉNOMS                 | GRADES                      | MUTATIONS   |
|------------------|---------------------------------|-----------------------------|---|
| 2                | MM.<br>Vattier Melchior . . .   | cap. de frégate             | échappé le 26 février ; avait été fait prisonnier le 19 juillet 1808, étant sous les ordres de M. le général Dupont |
| 3                | Grivel Jean . . . . .           | lieut. de vaiss.            | échappé le 22 février 1810  |
|                  | Albert Alexis . . . . .         | —                           | provisoirement maintenus au détachement. Sont marins des classes  |
|                  | Lapart Joseph . . . . .         | ens. de vaiss.              |   |
|                  | Collin Pierre-Nicolas . . . . . | aide-major                  |   |
| 5                | Laporte Dominique . . . . .     | maitre                      | délivré le 5 février. Avait été fait prisonnier le 19 juillet 1808, sous les ordres de M. le général Dupont         |
| 3                | Léporc Benoît . . . . .         | —                           | —   |
| 2                | Onsquer Louis . . . . .         | —                           | —   |
| 2                | Boyard François . . . . .       | contre-maitre               | délivré le 1 <sup>er</sup> février.   |
| 5                | Bénigny Jean . . . . .          | —                           | délivré le 3 février.   |
| 5                | Veillon Pierre . . . . .        | —                           | délivré le 5 février.   |
| 3                | Chaniel Guillaume . . . . .     | fourrier                    | —   |
| 3                | Robert Nic.-Franç.              | quartier-maitre             | échappé le 10 juin  |
| 4                | Lemâle François . . . . .       | —                           | échappé le 5 mars   |
| 2                | Sarrazin Jacques . . . . .      | —                           | échappé le 1 <sup>er</sup> mars   |
| 2                | Jossaume André . . . . .        | —                           | délivré le 1 <sup>er</sup> février  |
| 1                | Maurand J.-Bte . . . . .        | matelot 1 <sup>er</sup> cl. | délivré le 5 février  |
| 1                | Gestin Gabriel . . . . .        | —                           | —   |
| 1                | Berlandier Antoine . . . . .    | —                           | —   |
| 2                | Beaudoin Guillaume . . . . .    | —                           | —   |
| 4                | Marc Pierre . . . . .           | —                           | —   |
| 1                | Royer Louis . . . . .           | —                           | échappé le 22 février   |
| 1                | Vaillant François . . . . .     | —                           | délivré le 5 février  |
| 3                | Auger Maximilien . . . . .      | —                           | —   |
| 5                | Saunier Louis . . . . .         | —                           | —   |
| 2                | Leprêtre Michel . . . . .       | —                           | —   |
| 4                | Martin Charles . . . . .        | —                           | —   |
| 2                | Labussière Jean . . . . .       | —                           | délivré le 1 <sup>er</sup> février  |
| 2                | Plachot Gabriel . . . . .       | —                           | délivré le 10 février   |
| 3                | Gravillon Jean . . . . .        | —                           | délivré le 5 février  |
| 3                | Lomier Jacques-Fr. . . . .      | —                           | —   |
| 3                | Collet Jacques . . . . .        | —                           | —   |
| 1                | Biham François . . . . .        | —                           | —   |
| 3                | Guillard Jean . . . . .         | —                           | délivré le 1 <sup>er</sup> février  |
| 3                | Badeau Jean . . . . .           | —                           | —   |
| 3                | Ladevèze Jean . . . . .         | —                           | délivré le 5 février  |
| 3                | Passelet Pierre . . . . .       | —                           | délivré le 1 <sup>er</sup> février  |
| 3                | Geffroy Pierre . . . . .        | —                           | échappé le 5 mars   |
| 3                | Frelet J.-B. . . . .            | —                           | délivré le 3 février  |
| 5                | Anselme Louis . . . . .         | —                           | délivré le 1 <sup>er</sup> février  |
| 1                | Sevénot Alain . . . . .         | —                           | délivré le 5 février  |
| 4                | Lucas Jean . . . . .            | matelot 2 <sup>e</sup> cl.  | —   |
| 1                | Guézin Jérôme . . . . .         | —                           | —   |



| N° de l'équipage | NOMS et PRÉNOMS          | GRADES         | MUTATIONS              |
|------------------|--------------------------|----------------|------------------------|
|                  | <b>MM.</b>               |                |                        |
| 5                | Monnier Jean . . .       | matelot 2° cl. | délivré le 5 février.  |
| 1                | Vacogne Claude . . .     | —              | —                      |
| 3                | Villeneuve Antoine . . . | —              | —                      |
| 1                | Cousin Charles . . .     | —              | —                      |
| 2                | Ouin Michel . . .        | —              | —                      |
| 1                | Rio Louis . . .          | —              | —                      |
| 3                | Danigo Joseph . . .      | —              | —                      |
| 1                | Cordeviolo Victor . . .  | matelot 1° cl. | délivré le 1° février  |
| 5                | Cote Florentin . . .     | matelot 2° cl. | délivré le 5 février   |
| 4                | Huret Nicolas . . .      | —              | délivré le 10 février  |
| 4                | Bardarraques Louis . . . | —              | —                      |
| 3                | Pillier Pierre . . .     | —              | délivré le 5 février   |
| 3                | Désages Augustin . . .   | —              | —                      |
| 4                | Outib Mathurin . . .     | —              | échappé le 1° mars     |
| 3                | Plevert Julien . . .     | —              | délivré le 1° février  |
| 3                | Liout Constant . . .     | —              | échappé le 5 mars      |
|                  |                          |                | à l'hôpital le 7 mars  |
| 3                | Pitaille Sauveur . . .   | —              | échappé le 5 mars      |
| 3                | Fouquet Jean . . .       | matelot 3° cl. | délivré le 5 février   |
|                  |                          |                | à l'hôpital le 10 mars |
| 3                | Fromentin Jacques . . .  | —              | délivré le 5 février   |
| 1                | Prack Sébastien . . .    | —              | échappé le 6 mars      |
| 2                | Lehir Vincent . . .      | —              | délivré le 5 février   |
| 2                | Champart Georges . . .   | trompette      | délivré le 1° février  |

### SITUATION

| GRADES                                 | Présents  | Détachés | Hôpitaux | Total     | OBSERVATIONS    |
|--|-----------|----------|----------|-----------|-----------------|
| Capitaine de frégate . . . . .         | 1         | »        | »        | 1         |                 |
| Lieutenant de vaisseau . . . . .       | 1         | »        | »        | 1         |                 |
| Enseigne de vaisseau . . . . .         | »         | »        | »        | »         | 1 } sont marins |
| Chirurgien . . . . .                   | »         | »        | »        | »         | 1 } des classes |
| <b>Totaux . . . . .</b>                | <b>2</b>  | <b>»</b> | <b>»</b> | <b>2</b>  |                 |
| Maitres (sergents-majors) . . . . .    | 3         | »        | »        | 3         |                 |
| Contre-maitres (sergents) . . . . .    | 2         | »        | »        | 3         |                 |
| Fourrier . . . . .                     | 1         | »        | »        | 1         |                 |
| Quartiers-maitres (caporaux) . . . . . | 4         | »        | »        | 4         |                 |
| Matelots de 1° classe . . . . .        | 26        | »        | »        | 26        |                 |
| — 2° — . . . . .                       | 17        | »        | »        | 18        |                 |
| — 3° — . . . . .                       | 3         | »        | »        | 4         |                 |
| Trompette . . . . .                    | 1         | »        | »        | 1         |                 |
| <b>Totaux . . . . .</b>                | <b>58</b> | <b>»</b> | <b>»</b> | <b>60</b> |                 |

Port Sainte-Marie, le 8 mars 1840.

Certifié par le capitaine de frégate commandant :  
Signé : Vattier.

Certifié par nous,  
sous-inspecteur aux revues,  
Signé : Martin Chausserouge.

Vu par nous, général  
chef d'état-major général,  
Signé : Semellé.

Au cours de nos recherches concernant le bataillon des Marins de la Garde, nous avons eu connaissance d'une version tendant à démontrer que les dits Marins de la Garde ne furent envoyés par les Espagnols ni sur les pontons, ni à Cabrera dont leurs officiers auraient seuls connu les horreurs. D'après cette version, un général espagnol, le général Salamanca, secrètement partisan des Français, et qui commandait pour la Junte de Séville le petit port de San Lucar de Barrameda et la région voisine, aurait retenu dans ce port les Marins de la Garde, malgré les ordres de son gouvernement. De sorte qu'en 1810, à l'arrivée de l'armée française, le général Salamanca aurait remis au maréchal Victor le bataillon des Marins de la Garde fait prisonnier à Baylen. Bien mieux, l'effectif de ce bataillon était porté à 630 hommes, s'étant trouvé augmenté de Marins de la Garde faits prisonniers en Espagne depuis Baylen, versés dans le bataillon par le général Salamanca, et remis par lui au maréchal Victor.

Ces données nouvelles reposeraient sur une lettre du général espagnol ; en admettant que cette lettre ne soit pas apocryphe, nous ignorons dans quel but elle aurait été écrite ; peut-être était-ce pour procurer à son auteur les faveurs du roi Joseph ? En tout cas, nulle part, dans aucun récit des guerres d'Espagne, il n'est fait mention de Marins de la Garde faits prisonniers après Baylen.

Au 19 mars 1809, un état de situation de la Garde Impériale indique qu'à cette date il n'y avait en activité que 507 sous-officiers et matelots de la Garde, dont 334 étaient prisonniers de guerre. Entre le 19 mars 1809 et le 5 février 1810, époque de l'arrivée du maréchal Victor devant Cadix, époque également de la prétendue remise à ce maréchal de 630 Marins de la Garde, par le général Salamanca, aucun marin de ce corps ne fut fait prisonnier. On est donc en droit de se demander d'où provenaient les 296 marins formant le complément des 334 prisonniers de Baylen. Le rapport à l'Empereur du ministre Decrès, en date du 21 mars 1809, fournit un renseignement des plus probants, c'est qu'à cette

date, il n'y avait que 148 hommes disponibles, officiers compris, de l'ancien bataillon, dont 65 étaient avec le maréchal Bessières en Espagne, et, nous ne le répéterons jamais assez, ne furent pas faits prisonniers, non plus que les 23 hommes qui étaient embarqués à Santander.

Par ailleurs, l'équipage de nouvelle formation, organisé en vertu du décret du 27 mars 1809, fut formé des hommes disponibles de l'ancien bataillon. En admettant ce qui n'est pas, que cet équipage ait été, tout entier, fait prisonnier, il n'eût pu fournir, puisqu'il ne comprenait que 134 officiers, sous-officiers et marins, l'appoint de 296 hommes, nécessaire pour compléter le chiffre de 630 marins, soi-disant remis au général Victor par le général Salamanca.

Mais les autres preuves de l'inanité de la version en cause abondent.

Le caporal Wagré, dans les Mémoires d'un caporal de grenadiers, le marin Ducor, dans les aventures d'un Marin de la Garde, sont d'accord pour nous apprendre que les Marins de la Garde furent transportés de Cadix à Cabrera sur le transport n° 9 ; le premier ajoute que ces Marins, au cours de la traversée, s'emparèrent du navire qui les transportait, après s'être rendus maîtres de l'équipage espagnol ; mais le transport n° 9 étant mauvais marcheur, il fut rejoint par une frégate anglaise de l'escorte et ramené dans le convoi.

L'évasion des Marins de la Garde de Cabrera est racontée par les mêmes témoins oculaires et aussi par le fourrier Gille, dans les Mémoires d'un conscrit de 1808. De même, le lieutenant de vaisseau Gerdy y fait allusion dans son rapport au duc de Bassano. Enfin, le capitaine Grivel dit textuellement dans ses Mémoires inédits, en parlant d'un certain nombre de ses matelots : « Ils furent enlevés le soir même de leur arrivée et *transportés sur un ponton*, en attendant qu'on pût les transporter à Cabrera, *ce qui ne manqua pas* ».

Une dernière preuve consiste dans la feuille d'appel, nominative, des 60 Marins de la Garde, pas

un de plus, passés en revue le 8 mars 1810, sur la place du Marché de la Palme, à Puerto-Santa-Maria, par le général Semellé et par le sous-inspecteur aux revues, Martin Chausserouge. Nous avons reproduit in-extenso le procès-verbal de la revue, ainsi que la feuille d'appel qui l'accompagne ; il en résulte que le maréchal Victor, lors de son arrivée en Andalousie, recueillit 60 Marins de la Garde *fugitifs* et non *remis* par une autorité espagnole quelconque, et qu'il en forma, avec l'assentiment du roi Joseph, une section de marine.

En résumé, d'après la version Salamanca, ce général aurait remis au maréchal Victor plus de Marins de la Garde qu'il n'en existait à l'époque, tant en France qu'en Espagne, ce qui est déjà, on en conviendra, une preuve péremptoire de l'inexactitude de cette version. De plus, les récits des témoins oculaires, Wagré, Gille, Ducor, soldats ou marins ; ceux des lieutenants de vaisseau Grivel et Gerdy, capitaines au bataillon, sont absolument probants de la présence des Marins de la Garde sur les pontons espagnols et sur le rocher de Cabrera. C'est parce que cette présence a été contestée, c'est parce que la version de la remise au maréchal Victor par le général Salamanca est acceptée comme vraie dans certains milieux, que nous avons insisté pour démontrer l'inanité de cette version, en réunissant un véritable faisceau de preuves toutes plus convaincantes les unes que les autres (1).

---

(1) Voir pages 277 et 278.

## CHAPITRE XIV

Année 1810 (suite). — Etat de situation au 14 mars. — Composition du conseil d'administration. — Les Marins de la Garde accompagnent l'Empereur à Anvers. — Réorganisation du corps. — Restitution de fonds. — Blâme au colonel Baste. — Marchés pour l'habillement et l'équipement. — L'administration du corps retourne à la marine.

Les deux faits les plus intéressants concernant l'équipage des Marins de la Garde Impériale au cours de l'année 1810, sont : 1<sup>o</sup> le voyage des Marins à Anvers avec l'Empereur ; 2<sup>o</sup> la nouvelle réorganisation de l'équipage, dont les effectifs furent presque décuplés.

Le 12 février 1810, un rapport fut adressé au ministre de la guerre au sujet de la solde qui devait être attribuée au chirurgien-major et aux maîtres-ouvriers, récemment affectés à l'équipage. Les conclusions de ce rapport, dont nous donnons ci-dessous le texte, furent approuvées par le ministre :

L'Empereur, par décret du 20 janvier, a ordonné qu'il serait attaché à l'équipage des Marins de la Garde un chirurgien-major, un maître-armurier, un maître-tailleur et un maître-bottier.

Ce décret ne fixant point le traitement et la solde de ce chirurgien-major et des maîtres-ouvriers, on a pensé qu'avant de le transmettre à M. le directeur général des revues, il était utile de le déterminer.

La solde attribuée aux Marins de la Garde par l'arrêté du 28 frimaire an XII étant la même que celle attribuée à la cavalerie de la Garde par le décret du 10 thermidor suivant, on croit que le chirurgien-major et les maîtres-ouvriers dont il s'agit doivent recevoir le traitement du grade correspondant au leur dans la cavalerie.

En conséquence, on a l'honneur de proposer à Monseigneur de décider que le chirurgien-major, le maître-armurier, le maître-tailleur et le maître-bottier, attachés à l'équipage des

Marins d'après le décret du 20 janvier dernier, recevront le traitement et la solde attribués aux chirurgiens-majors et maîtres-ouvriers de la cavalerie de la Garde Impériale.

Le 14 mars 1810, le ministre de la guerre, duc de Feltre, adressait à l'Empereur un état de situation, ainsi que quelques propositions concernant l'équipage des Marins de la Garde. Le rapport et les propositions furent approuvées par l'Empereur, qui écrivit de sa main le mot : « Oui, » au bas du texte.

J'ai l'honneur, écrivait le ministre de la guerre, de mettre sous les yeux de Sa Majesté l'état comparatif du complet de l'équipage des Marins de la Garde avec l'effectif de ce même corps au 1<sup>er</sup> de ce mois :

| DÉSIGNATION DES GRADES  | COMPLET<br>dans chaque grade<br>fixé<br>par l'organisation | EFFECTIF<br>au 1 <sup>er</sup> mars | INCOMPLET | EXCÉDENT<br>au complet |
|---|--|-------------------------------------|-----------|------------------------|
| Capitaine de vaisseau ou de frégate,<br>ou lieutenant de vaisseau, comm'. | 1  | 1                                   | »         | »                      |
| Lieutenant de vaisseau, ou enseigne,<br>commandant d'escouade             | 5  | 5                                   | »         | »                      |
| Chirurgien-major  | 1  | 1                                   | »         | »                      |
| Maîtres-ouvriers  | 3  | 4                                   | »         | »                      |
| Maîtres d'équipage  | 5  | 8                                   | »         | »                      |
| Contre-maîtres  | 5  | 9                                   | »         | »                      |
| Quartiers-maîtres, dont un fourrier                                       | 6  | 9                                   | »         | »                      |
| Matelots  | 125  | 153                                 | »         | 28                     |
| Trompette   | 1  | 1                                   | »         | »                      |
|   | 152  | 188                                 | 2         | 38                     |

Cet excédent au complet provient du retour de plusieurs sous-officiers et marins qui se sont échappés des prisons d'Espagne.

M, le colonel Baste m'a transmis la copie d'une lettre du 11 décembre 1809 par laquelle Son Altesse le prince de Neuchatel l'a prévenu que, conformément aux intentions de l'Empereur, tous les officiers, sous-officiers et marins de la Garde qui parviendraient à s'échapper des prisons d'Espagne devaient rejoindre leur corps.

Je prie Sa Majesté de me faire connaître si elle approuve que l'excédent au complet qui résulte de cette disposition soit compris dans les revues de l'équipage des Marins de la

Garde, et si les officiers, sous-officiers et marins dont les circonstances pourront occasionner le retour, devront également être reçus dans l'équipage, bien que l'excédent au complet, déjà existant, s'en trouve augmenté.

Nous avons dit que l'Empereur avait écrit de sa main le mot : « Oui, » au bas du rapport.

A la date du 26 mars 1810, des décisions furent prises relativement à la composition du conseil d'administration du corps des Marins de la Garde. Ces décisions sont résumées dans le rapport suivant :

Le corps des Marins de la Garde Impériale adresse l'état nominatif des membres qui doivent former son conseil d'administration pendant l'année 1810.

La composition de l'équipage des Marins de la Garde admet :

Officiers : 7.

1 capitaine de vaisseau ou de frégate, ou un lieutenant de vaisseau, commandant.

5 lieutenants de vaisseau ou enseignes, commandants d'escouades.

1 chirurgien-major.

145 sous-officiers et marins :

3 maîtres-ouvriers.

5 maîtres d'équipage.

5 contre-maîtres.

6 quartiers-maîtres, dont un fourrier.

125 matelots.

1 trompette.

L'état envoyé par le corps présente comme faisant partie du conseil d'administration :

MM. Baste, colonel, président.

Thanaron, capitaine, membre.

Margueritte, id. id.

Leroy, id. id.

Lucet, contre-maître, id.

Et pour suppléants : MM. Rigny, capitaine ; Jauréguiberry, maître.

(Ces officiers sont désignés capitaines dans la lettre du conseil d'administration, parce que le grade de lieutenant de

vaisseau dont ils sont pourvus équivalait à celui de capitaine de l'armée de terre (1).

Ainsi, sur sept officiers, quatre sont membres du conseil.

Cette composition est celle que le décret du 21 décembre 1808 donne aux corps qui n'ont qu'un bataillon.

Si l'équipage des Marins de la Garde ne peut quant à la force être comparé à un bataillon, d'un autre côté, on ne saurait, eu égard au grade et au nombre des officiers qui y sont attachés, l'assimiler pour la composition de son conseil d'administration aux compagnies isolées, telles que celles des ouvriers d'artillerie ou des canonniers vétérans. L'article 13 du décret du 21 décembre 1808 donne la composition suivante au conseil d'administration de ces compagnies :

Premier capitaine, président.

Deuxième capitaine, membre.

Un sous-officier, id.

On pense donc qu'il y a lieu d'approuver la formation du conseil d'administration des Marins de la Garde, telle qu'elle est indiquée dans la lettre du corps.

Les autres corps de la Garde n'ayant pas fait connaître les membres qui composent leur conseil d'administration pour l'an 1810, on priera M. le colonel général de la Garde de donner des ordres pour que l'état en soit dressé.

Les conclusions du précédent rapport furent approuvées par le ministre de la guerre.

Dans le courant du mois de mars, l'Empereur avait approuvé que 14 sous-officiers et marins du ci-devant bataillon des Matelots de la Garde Impériale qui s'étaient évadés des prisons d'Espagne et qui formaient un excédent au complet dans l'équipage des Marins où ils avaient été reçus à leur arrivée à Paris, fussent compris dans les revues de l'équipage; les mêmes dispositions furent prises, sur ordre de l'Empereur, à l'égard des sous-officiers et marins qui parviendraient encore à s'échapper des prisons d'Espagne et qui se rendraient à Paris. Mais ces marins ne furent pas payés sans interruption et ne reçurent que deux mois de solde. Le colonel Baste fut avisé des dispositions prises à l'égard des évadés des prisons d'Espagne.

(1) Cette note entre parenthèses est écrite en marge du rapport; elle concerne MM. Thanaron, Margueritte, Leroy et Rigny.



Ayant pris la résolution de visiter Anvers et Flessingue, puis la Zélande et le Brabant, provinces récemment cédées à la France, Napoléon partit de Compiègne le 29 avril, accompagné de l'impératrice Marie-Louise et d'une cour brillante. Plusieurs villes maritimes étant comprises dans l'itinéraire qu'il s'était fixé, il résolut de se faire suivre par les Marins de la Garde, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée à M. Prévost, chef de la 1<sup>re</sup> division du ministère de la guerre, le 24 avril 1810 :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer qu'un détachement de 140 Marins de la Garde doit partir de Vincennes, demain 25 avril, pour se rendre en poste à Anvers, au moyen des relais militaires qui seront établis sur cette route, d'après les ordres de Son Excellence, le ministre directeur de l'administration de la guerre.

Signé : Gérard,

Chef de la 3<sup>e</sup> division du ministère de la guerre.

Un bon de 3050 fr. fut ordonnancé pour le transport en poste des Marins de la Garde, de Vincennes à Anvers.

Dans son Histoire du Consulat et de l'Empire, l'historien Thiers rend compte de la visite que fit l'Empereur en Belgique et en Hollande pendant les mois d'avril et de mai 1810 :

Le 30 avril, écrit-il, l'Empereur s'embarqua sur le vaste canal qui de Bruxelles va rejoindre le Ruppel, et, par le Ruppel, l'Escaut lui-même. Tous les canots de la grande flotte de l'Escaut, pavés de mille couleurs, manœuvrés par les équipages des vaisseaux, étaient venus le chercher et le transportèrent sur les eaux soumises de la Belgique avec la vitesse des vents. Le ministre de la marine Decrès, l'amiral Missiessy, celui qui avait montré tant de sang-froid pendant l'expédition de Walcheren, commandaient la flottille impériale. Bientôt on arriva en vue de l'escadre d'Anvers, créée par Napoléon et récemment soustraite à la torche des Anglais. Tous les vaisseaux, frégates, corvettes, chaloupes-canonnières bordaient la haie : Marie-Louise passa sous le feu inoffensif de mille pièces de canon, qui portaient à tous ses sens émus le témoignage de la puissance de son époux.

M. Thiers, dans ce passage éloquent de son

œuvre, ne nous dit pas que, pendant cette excursion, l'embarcation que montait l'Empereur était manœuvrée par les Marins de la Garde, qui ne le quittèrent pas pendant tout ce voyage, faisant auprès de sa personne un service à la fois de terre et de mer. Mais les journaux de l'époque sont plus explicites. On lit, en effet, dans le *Moniteur* du 4 mai 1810 :

Anvers, 30 avril. — Aujourd'hui, Leurs Majestés ont admis à leur audience au palais de Laeken, les autorités du département de la Dyle et de la ville de Bruxelles. A midi, elles se sont embarquées sur le canal avec Leurs Majestés, le roi et la reine de Westphalie, et, à 4 heures, elles sont arrivées à Wilbroeck, où le canal communique avec le Ruppel. Le ministre de la marine, le vice-amiral Miessessy, le préfet des Deux-Nèthes se trouvaient à l'écluse. Les canots de S. M., montés par les Marins de la Garde Impériale, ont reçu Leurs Majestés, qui ont descendu le Ruppel et l'Escout au milieu des vaisseaux de la flotte qui étaient à l'ancre et pavoisés.

Le lendemain, 1<sup>er</sup> mai, l'Empereur, toujours accompagné des Marins de la Garde, visita les bâtiments de la flotte, puis se rendit à Flessingue et dans plusieurs autres villes; le service des palais habités par l'Empereur et l'Impératrice, pendant ce voyage, fut assuré par les Marins de la Garde. Le 1<sup>er</sup> juin, Napoléon rentra au palais de Saint-Cloud, non sans avoir passé quelques heures au camp de Boulogne, maintenant bien délaissé. L'équipage des Marins regagna Vincennes, où il tenait alors garnison.

C'est au retour de ce voyage que l'Empereur, qui venait d'avoir pendant tout un mois les Marins de la Garde auprès de sa personne, non seulement sur mer, mais aussi sur terre, car ils avaient constamment assuré le service des palais impériaux, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, résolut d'augmenter l'effectif de l'équipage. La question de réorganisation fut mise à l'étude dans les bureaux du ministère de la marine; à la suite de cette étude, il fut décidé qu'aux 171 hommes, officiers compris,

que comportait l'effectif de l'équipage au 1<sup>er</sup> septembre 1810, on ajouterait 965 hommes, ce qui porterait l'effectif total au chiffre de 1136 hommes.

Le décret de réorganisation est du 16 septembre 1810; en-voici le texte :

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### *Extrait des minutes de la Secrétairerie d'État*

Au Palais de Saint-Cloud, le 16 septembre 1810.

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération helvétique.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — L'équipage de Marins de notre Garde Impériale sera porté à 1 136 hommes, officiers, officiers mariniens et marins compris.

ART. 2<sup>e</sup>. — Cet équipage se composera d'un état-major et de huit compagnies.

#### *État-Major*

|  |   |
|--|---|
| Capitaine de vaisseau, commandant. . . . .               | 1 |
| Capitaine de frégate, faisant fonction de major. . . . . | 1 |
| Lieutenant de vaisseau, adjudant-major . . . . .         | 1 |
| Quartier-maitre, trésorier . . . . .                     | 1 |
| Chirurgien-major . . . . .                               | 1 |
| Armurier . . . . .                                       | 1 |
| Tailleur . . . . .                                       | 1 |
| Cordonnier . . . . .                                     | 1 |

Total de l'état-major. . . . . 8

#### *Compagnies*

|   |             |
|---|-------------|
| 1 Lieutenant de vaisseau, capitaine, et pour 8 compagnies . . . . . | 8           |
| 1 Enseigne, lieutenant idem. . . . .                                | 8           |
| 1 idem. de 2 <sup>e</sup> cl. idem. . . . .                         | 8           |
| 1 Second-maitre de manœuvre, maitre de compagnie . . . . .          | 8           |
| 1 Second - maitre canonnier, contre-maitre de compagnie . . . . .   | 8           |
| 2 contre-maitres de manœuvre, contre-maitres de compagnie . . . . . | 16          |
| 1 Aide-timonnier, quartier-maitre écrivain . . . . .                | 8           |
| 6 Quartiers-maitres . . . . .                                       | 48          |
| 54 Matelots de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .                      | 432         |
| 72 id. de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .                            | 576         |
| 1 Trompette . . . . .   | 8           |
| <u>141 par compagnie, et pour les huit . . . . .</u>                | <u>1128</u> |

Total de l'équipage . . . . . 1136

## ART. 3°.

La solde des officiers de chaque grade sera la même que celle de ceux des grenadiers à pied de notre garde.

La solde des sous-officiers et marins sera la même que celle des sous-officiers et ouvriers de l'artillerie de notre Garde.

## ART. 4°.

Les règlements sur les masses, la première mise et l'administration du régiment de nos grenadiers à pied seront applicables à notre équipage de Marins.

## ART. 5°.

Pour la formation de cet équipage, cinq compagnies seront fournies par les Marins faisant actuellement partie de notre Garde Impériale.

Pour les autres compagnies, nos vaisseaux l'Austerlitz, le Majestueux et le Commerce de Paris fourniront chacun sur son équipage actuel les 4 cinquièmes d'une compagnie, choisis par l'officier général qui montera chacun de ces vaisseaux.

Le cinquième de chacune de ces trois dernières compagnies sera fourni par une levée faite dans les quartiers d'inscription maritime, parmi les marins d'élite ayant fait au moins trois campagnes sur nos vaisseaux de guerre.

## ART. 6°.

Lorsque nous aurons ordonné l'embarquement sur un de nos vaisseaux d'une compagnie de notre équipage de la Garde, elle sera spécialement sous le commandement particulier de l'officier général montant le dit vaisseau, lequel correspondra à Paris avec le commandement supérieur de notre Garde, sur les objets d'administration, police et discipline, relatifs à la dite compagnie.

Signé : NAPOLÉON.

Pour ne rien négliger de ce qui concerne les Marins de la Garde, il nous reste à parler de quelques détails d'ordre administratif qui ne sont pas sans intérêt ; car l'histoire d'un corps de troupe ne comporte pas seulement des récits de campagnes et de batailles ; les questions d'équipement, d'habillement, de solde, etc., ont aussi leur importance ; nous nous en occuperons donc dans cette fin de chapitre et nous atteindrons ainsi les derniers jours de l'année 1810.

Par décision du 8 janvier 1810, il fut décidé que

les mères des officiers des Marins de la Garde, prisonniers de guerre en Espagne, auraient droit à la moitié du traitement conservé à leurs fils, au même titre que les femmes d'officiers et par délégation.

Le 12 février de la même année, une réclamation fut adressée au ministère de la Guerre par l'ancien quartier-maître trésorier des Marins de la Garde, Mahoudeau. Cette réclamation, qui fut accueillie favorablement, était conçue dans les termes suivants :

M. Mahoudeau, ancien quartier-maître des Marins de la Garde, représente à Monseigneur qu'il lui est dû par plusieurs officiers et Marins de la Garde, prisonniers en Espagne, une somme de 827 fr. 32, résultant du compte courant qu'il était obligé de tenir avec les hommes composant le bataillon, et que quittant ce corps pour passer dans la gendarmerie, il est probable qu'au retour des prisonniers, il ne sera pas à même de les voir pour leur réclamer ce qu'ils lui doivent ; il prie Monseigneur de vouloir bien ordonner que l'officier payeur de l'équipage des Marins soit autorisé à lui remettre la somme de 827 fr. 32, en lui justifiant de la légitimité de sa réclamation.

Le décret du 17 mars 1808 ayant rendu les officiers prisonniers de guerre susceptibles de jouir d'une partie de leur traitement, on pense que l'officier payeur de l'équipage des Marins, en réglant, à la rentrée de ceux qui se trouvent débiteurs de M. Mahoudeau, le décompte de ce qui pourra leur être dû, opérera la retenue de ce qu'il leur a avancé.

On a, en conséquence, l'honneur de proposer à Votre Excellence d'approuver que l'officier payeur de l'équipage des Marins soit autorisé à payer à M. Mahoudeau la somme de 827 fr. 32, et qu'il sera couvert de la somme de 771 fr. 08 qui concerne les officiers, par la retenue qu'il opérera sur le décompte de ce qui leur sera dû lors de leur rentrée, et de celle de 56 fr. 24 pour avances faites aux Marins, par l'imputation qui en sera faite sur la masse générale, dans le cas où ils ne rentreraient pas en France (1).

Une autre réclamation adressée par le même Mahoudeau au ministre de la guerre, à la date du 5 mars 1810, reçut également une solution favo-

(1) La réclamation de M. Mahoudeau, comme celle qui suit, était transmise au ministre par M. Chastel, chef du bureau de la comptabilité de la Garde, auteur du texte.

nable. Les motifs de cette réclamation sont expliqués dans le rapport suivant :

M. Mahoudeau, ex-quartier-maitre du bataillon des Marins de la Garde Impériale, représente qu'au mois de février 1808, époque à laquelle le bataillon partit pour l'Espagne, M. le colonel Daugier lui donna l'ordre d'acquitter aux femmes de plusieurs marins le montant des délégations qu'il faisait sur leur solde, à la charge par eux de verser chaque mois une somme égale dans la caisse de l'officier payeur de l'armée.

En vertu de cet ordre, M. Mahoudeau a payé 2 060 francs dont il est à découvert.

Le bataillon des Marins ayant été pris à l'affaire de Baylen, la caisse de l'officier payeur a été pillée, ainsi que les sommes versées par les Marins dont il s'agit, car il existe une circonstance qui prouve que les 2 060 francs réclamés ont été vraiment acquittés par eux, c'est que l'officier payeur à l'armée ayant, à son retour en France, remis à son successeur les comptes de ses recettes et dépenses pendant la campagne, il s'est trouvé un excédent de recettes de 1 960 francs qui provient nécessairement du dépôt fait par les marins délégataires.

M. Mahoudeau prie Son Excellence de vouloir bien décider que cette somme de 1 960 francs lui sera accordée en compensation des paiements qu'il a faits d'après l'ordre de son colonel, et de le couvrir de la différence de 100 francs par une ordonnance spéciale.

La réclamation de M. Mahoudeau est appuyée 1° d'un état des sommes qu'il a payées, montant à 2 060 francs, et certifié par les membres du conseil d'administration du bataillon des Marins ; 2° d'une lettre de M. le colonel comte Baste, adressée à Son Excellence pour la prier de revêtir de son visa les cinq délégations qui y sont annexées et ont motivé les paiements en question.

La régularité de ces paiements et l'excédent de recettes de l'officier payeur à l'armée paraissent justifier la proposition que l'on fait à Votre Excellence d'approuver la compensation demandée par M. Mahoudeau ; quant à la différence des 100 francs, elle ne paraît pas devoir être remboursée par une ordonnance spéciale, mais bien plutôt par les fonds du bataillon dont le compte arrêté jusqu'à l'époque de sa dissolution présente un résidu de 150 000 francs sur toutes les masses.

Il serait utile que ce compte, établi par M. le sous-inspecteur Clarac, fût communiqué au bureau de la compta-

bilité ; il y puiserait des connaissances exactes sur les économies dont est susceptible l'administration des corps de la Garde.

Monseigneur est prié de vouloir bien faire connaître ses intentions.

En marge, il était écrit : « Les 2060 francs dont il est question paraissent devoir être remboursés par le corps à M. Mahoudeau sur la présentation des quittances qu'ont dû lui donner les femmes des Marins dont il s'agit ».

Le colonel Baste, commandant l'équipage, fut moins heureux dans ses revendications concernant les matelots de l'ancien bataillon ; le 26 février, ses demandes avaient fait l'objet du rapport ci-dessous :

M. le colonel Baste représente à Monseigneur que l'Empereur ayant décidé, le 10 septembre dernier, que tous les officiers, sous-officiers et Marins de la Garde qui parviendraient à s'échapper des prisons d'Espagne, seraient autorisés à rejoindre leur corps ; l'intention de Sa Majesté est sans doute qu'ils soient traités de même que ceux qui sont rentrés peu après la bataille de Baylen et ont touché ce qui leur revenait depuis cette époque, comme s'ils n'avaient pas cessé de faire un service actif.

M. Baste observe que ces prisonniers de guerre n'ayant pas été considérés comme tels, parce que les Espagnols n'avaient pas tenu la capitulation de Baylen, le décret du 17 mars 1809 relatif au traitement des prisonniers de guerre français qui n'a pas été appliqué aux premiers marins rentrés en France, ne paraissait pas devoir l'être à ceux qui sont rentrés depuis et à ceux qui doivent encore rejoindre et pour lesquels il réclame tout ce qui leur est dû depuis la bataille de Baylen (Ce sont des subtilités blâmables et un grand abus d'esprit que fait là M. Baste, qu'il faut réprimander à ce sujet (1).

Son Excellence a pris, le 18 décembre dernier, une décision d'après laquelle les officiers, sous-officiers et marins dont il est question doivent être traités conformément aux décrets sur les prisonniers de guerre. En conséquence, on ne peut que lui demander que si, nonobstant la réclamation de M. le colonel Baste, elle entend maintenir sa décision, ou si son intention est de prendre les ordres de l'Empereur, relativement au rappel de traitement qui est sollicité par M. le colonel Baste.

(1) Annotation du ministre en marge du rapport.

M. Prévost, chef de la 1<sup>re</sup> division du ministère de la guerre, fit observer que la décision du ministre était basée sur le règlement et devait être maintenue : « On en prévient, ajoutait-il, M. le colonel Baste et on lui fera remarquer que la position des Marins qui rentrent maintenant des prisons de l'ennemi n'est pas la même que celle des militaires qui étaient rentrés après la capitulation de Baylen et qui ont repris de suite leur activité dans l'armée ».

En conséquence des observations de M. Prévost, le ministre n'accueillit pas les demandes de M. le colonel Baste.

Par suite de l'augmentation du corps des Marins de la Garde, prescrite par le décret du 16 septembre 1810, le conseil d'administration du corps dut pourvoir à l'équipement et à l'habillement du nouveau contingent. Le 6 novembre 1810, l'ordonnateur de la Garde Dufour adressait à ce sujet la lettre suivante au ministre de la guerre :

Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence neuf marchés qui ont été passés par le conseil d'administration des Marins, sous l'intervention de M. le commissaire des guerres Toulgoët, pour l'habillement et l'équipement des hommes d'augmentation que ce corps doit recevoir en exécution du décret du 16 septembre dernier.

Avant de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 du présent mois, ayant été informé que ce corps devait avoir en réserve une masse considérable d'effets provenant de l'ancien bataillon réduit à un équipage, j'ai demandé à M. le colonel Baste de s'en faire rendre compte et de diminuer d'autant les effets à fournir pour le compte de l'habillement et équipement.

D'après les dispositions de la lettre de Votre Excellence en date du 3 précitée, il va être fait un inventaire des objets qui y sont mentionnés et j'aurai l'honneur de vous en faire l'envoi aussitôt, afin que la somme en résultant soit déduite du fonds de première mise.

Cette lettre était accompagnée des marchés consentis par le conseil d'administration du corps des Marins. Le premier de ces marchés, passé avec M. Vernier, fabricant et marchand de draps, 21, rue



Vivienne, avait trait à une très importante fourniture de drap bleu Berry, en deux qualités, pour le grand et le petit uniforme; de drap écarlate pour gilets et parements; de drap bleu ciel pour l'uniforme des trompettes, et enfin de toiles de différentes nuances. Il était stipulé, à l'article 5, que les draps bleus seraient éprouvés à l'acide muriatique ou au vinaigre bouillant et que ceux qui se trouveraient ne pas être d'une bonne teinture seraient rejetés et remplacés par d'autres dans les vingt-quatre heures.

Le deuxième marché, passé avec MM. Beurain et C<sup>ie</sup>, fabricants de galons, rue de la Monnaie, n° 1, à Paris, consistait dans l'achat de plusieurs centaines de mètres de galons d'or et de laine, de ganses, de soutaches, de cordons de shakos, de dragonnes d'or et de laine, etc. La réflexion s'impose qu'à l'époque le commerce de MM. Beurain devait être très prospère.

Le troisième marché fut passé avec M. Depouvillon, 23, rue Quincampoix; il s'agissait d'un achat de chemises et de 800 plumets rouges, de 13 à 14 pouces de haut, garnis de leur étui en toile cirée et teints de pure cochenille, au prix de 6 francs le plumet.

Le quatrième marché, avec M. Houssement, fabricant de boutons, rue de la Chauverrie, comprenait 4 000 douzaines de petits boutons et 3 000 douzaines de gros boutons pour matelots, plus 100 douzaines de gros boutons et 300 douzaines de petits boutons pour sous-officiers.

M. Billardot, chef-cordonnier des Marins de la Garde, s'engageait par le cinquième marché à fournir 1 000 paires de souliers, à 5 fr. 50 la paire.

Le sixième marché, dont M. Decomis, fabricant de buffleteries, 56, rue de la Verrerie, à Paris, était le bénéficiaire, avait trait à des gibernes et portegibernes vernis et non vernis; plaques ou aigles de gibernes en cuivre; ceinturons, bretelles de fusil, colliers et cuissards de tambours, le tout verni ou non verni, selon que les objets étaient destinés aux matelots ou aux sous-officiers, à la grande ou à la

petite tenue. Des fourreaux de baïonnette et des havresacs complétaient le marché.

Dans le septième marché, M. Chardon, fabricant de chapeaux, rue de la Meunerie, n° 1, à Paris, s'engageait à fournir 800 shakos de matelots avec cordons de shakos, cocardes, coiffes, boutons et plaques, au prix de 10 fr. 75 l'un ; plus 30 shakos de maîtres en qualité superfine, bordés de galons d'or, avec plaques dorées au mat, à raison de 41 francs chaque. Les shakos de matelot devaient être en feutre dit Delion.

Enfin, un huitième marché concernait M. Bellanger, fabricant de caisses de tambour, demeurant à Paris, rue du Petit-Carreau, n° 36, qui prenait l'engagement de fournir 12 caisses en cuivre poli, montées en peau de veau, avec une ancre à aigle ajoutée sur la caisse, au prix de 50 francs, plus 12 paires de baguettes et 12 porte-baguettes (1).

Tous ces marchés portaient la signature du colonel Baste, des lieutenants de vaisseau Serval et Thanaron, et du sergent-major (maître d'équipage) Jauréguiberry, membres du conseil d'administration du corps.

Le 10 novembre 1810, le commissaire des guerres de la Garde procéda à l'inspection et à la reconnaissance de tout ce qui existait dans le magasin d'habillement des Marins de la Garde. Dans son rapport, il énumère les diverses constatations qu'il a été amené à faire au cours de son inspection ; ce rapport est le suivant :

SERVICE  
de  
L'HABILLEMENT

GARDE IMPÉRIALE  
CORPS DES MARINS

L'an mil huit cent dix, le dix novembre ;  
En conséquence de la lettre du commissaire ordonnateur,  
en date du 5 ;

Nous, commissaire des guerres, étant au conseil d'administration du corps des Marins, y avons donné lecture de

(1) Tous ces marchés étaient faits en quadruple expédition ; le neuvième manque à la collection.

cette lettre, rappelant celle de S. E. le Ministre de la guerre, du 3, portant :

1° Qu'à l'époque de la réduction du bataillon des Marins en un équipage, il existait en magasin des effets d'habillement et d'équipement dont la valeur se montait, d'après un état arrêté par le sous-inspecteur aux revues, le 8 mai 1809, à la somme de 123 801 fr. 64 ;

2° Ordre de faire reconnaître tous ces effets ;

3° Et de l'informer, par suite de cette reconnaissance, des quantités susceptibles d'être employées à l'habillement et à l'équipement d'une partie des hommes d'augmentation que le corps doit recevoir en exécution du décret du 12 septembre dernier.

Alors le conseil, répondant à nos demandes, déduites des dispositions sus-citées :

Nous a présenté le double des opérations du sous-inspecteur aux revues, sous la date du 9 mai 1809, et nous a déclaré que le magasin, conformément aux dites opérations, contenait, à cette époque, des effets d'habillement et d'équipement dont la valeur avait été élevée jusqu'à cent vingt-trois mille huit cent un francs, soixante-quatre centimes.

Nous nous sommes rendus ensemble au magasin, et là, le conseil nous a annoncé que le registre des consommations justifierait de l'emploi d'une partie des susdits effets, jusqu'à concurrence d'une valeur de trente mille francs, qui sera reproduite par la masse d'habillement, et les retenues sur celle de linge et chaussures, depuis la dite époque du 8 mai 1809, jusqu'à ce moment ; et il a désigné et soumis à notre inspection et reconnaissance l'autre partie, complément des effets de toute sorte (uniformes) confectionnés, des vestes, pantalons, coiffes de shakos en toile (non uniforme), des cols, passementeries, buffleteries, pompons, etc... dont il nous a paru impossible de déterminer, sans experts, la valeur précise, beaucoup de ces effets nous ayant paru avoir été en service ou s'être considérablement détériorés en magasin.

Et nous a dit qu'il demandait que sur les quatre-vingt-treize mille huit cent un francs, soixante-quatre centimes, restant en apparence disponibles, en effets, sur les cent vingt-trois mille huit cent un francs, soixante-quatre centimes, il ne lui fut précompté sur la somme à lui payée pour première mise, en raison de l'augmentation du corps, que celle de soixante-trois mille huit cent un francs, soixante-quatre centimes ; se prétendant fondé à demander que, sur la valeur des effets restant en magasin, la masse d'habillement soit reconnue déchargée définitivement d'une somme

de trente mille francs, et il s'appuie de ce qu'il existe pour une valeur de six mille quatre cent trente-deux francs de vestes, pantalons et coiffes de shakos en toile, qui ne sont point d'uniforme, qui n'étaient destinés qu'aux travaux de marine et qui sont déjà très endommagés par les seuls transports à la suite du corps aux armées; de ce que des objets, comme cols qui ne sont plus en usage dans le corps; de ce que d'autres effets, comme shakos, exigeront des dépenses pour être ramenés conformes au modèle actuel, reconnu meilleur; de ce que les buffleteries et passementeries et pompons se sont considérablement détériorés, nécessiteront des frais pour être mis en bon état de service et ne pourront même en totalité (les passementeries et pompons) être employés; et de ce qu'enfin cent vingt habillements complets de grande tenue portés en l'évaluation du 8 mai 1809 comme neufs, sur la présomption que pour n'avoir été qu'environ un mois en service, ils ne pouvaient avoir perdu, sont éloignés cependant d'être tels maintenant, les doublures étant sales, plusieurs taches se laissant apercevoir, notamment aux collets, les passementeries étant décolorées en beaucoup d'endroits, les boutons tachés de vert-de-gris, par suite du service qu'ils ont fait et de l'humidité qui s'y est maintenue pour avoir été sur le corps des hommes à l'époque du couronnement, ne sont à utiliser que pour l'entretien de tout l'habillement du corps, lorsque les premières fournitures auront perdu de leur éclat, et ne peuvent être donnés aux hommes de nouvelle admission, auxquels il revient des effets neufs; tous lesquels motifs nous paraissent péremptoires et sont basés sur l'état exact et actuel des objets en magasin, dont plusieurs, par nature, ont été examinés par nous avec attention.

Le conseil nous a ici fait observer et nous a invité à considérer que la masse d'habillement a été entièrement obérée par les consommations, en raison du double service de terre et de mer, et que depuis la formation du corps en l'an XI, il n'a eu aucune part aux indemnités qui ont été allouées aux différents corps de la Garde (\*), et qu'il espère que S. Exc. le ministre de la guerre voudra bien encore prendre ces motifs en considération pour l'allocation de la demande que présente ici le conseil, de voir sa masse d'habillements déchargée d'une somme de trente mille francs, sur celle de cent vingt-trois mille huit cent un francs, soixante-quatre centimes.

De tout quoi, nous avons fait et dressé le présent, pour servir et valoir ce que de raison; et ont signé avec nous les membres du conseil, deux expéditions.

Paris, les jour, mois et an que devant.

Signé : Toulgoët, commis-      Signé : Thanaron, capitaine.  
 saire des guerres.              Signé : Serval, capitaine.  
 Le capitaine de vaisseau, co-      Signé : Jauréguiberry, ser-  
 lonel comte,                      gent-major.  
 Signé : Baste.

(En marge il est écrit, au niveau du signe (\*)) :

« C'est une erreur, il n'a été alloué aucune  
 indemnité. »                      Signé : Ch.

En conséquence, le ministre de la guerre, à la suite du rapport qui lui fut adressé par le chef du bureau de la comptabilité Chastel, conclut à la nécessité de faire une estimation contradictoire des objets existant en magasin.

Le rapport de M. Chastel était ainsi conçu :

|  |  |
|--|--|
| 1 <sup>re</sup> Division                                 | MINISTÈRE DE LA GUERRE                                     |
| Bureau de la Com-<br>ptabilité de la Garde<br>Impériale. | <i>Rapport fait au ministre le 26 no-<br/>vembre 1810.</i> |

Le commissaire ordonnateur de la Garde Impérials transmet le procès-verbal de la vérification des effets d'habillement et d'équipement de l'ex-bataillon des Marins de la Garde, dont l'évaluation, suivant l'état, arrêté par l'inspecteur aux revues Clarac, le 8 mai 1809, était de 123 801 fr. 64.

Il résulte de ce procès-verbal : 1° Que depuis cette époque, l'équipage des Marins, pour habiller ses hommes et ceux échappés des prisons de l'ennemi qui ont rejoint l'équipage, a consommé desdits effets pour une valeur de 20 000 fr. qui sera remplacée par le produit de la masse d'habillement.

2° Que vérification faite des effets confectionnés qui sont en magasin, leur estimation a été exagérée de 30 000 fr. dont le corps demande à être déchargé.

Cette réclamation paraît juste à M. Dufour, mais il pense qu'il est convenable d'en constater les motifs par une estimation d'experts.

Le conseil d'administration du corps actuel des Marins sollicite, en raison de la fatigue du double service de terre et de mer qu'ont éprouvée les hommes de l'équipage dans l'expédition de Hollande, que la masse d'habillement ne soit pas tenue de rembourser la valeur de 30 000 fr. des effets en magasin qui ont été consommés, et il allègue à l'appui de cette

réclamation qu'il n'a point eu part aux indemnités allouées à certains régiments de la Garde.

Le conseil d'administration est dans l'erreur ; il n'a été alloué aucune indemnité aux corps de la vieille Garde dont les Marins reçoivent le traitement, et il est de toute justice que la masse d'habillement acquitte les dépenses qui sont à sa charge.

En conséquence de ce qui précède, on propose à Son Excellence d'approuver qu'il soit nommé des experts, pour constater la valeur réelle des effets restés en magasin et de décider que l'équipage des Marins remboursera sur sa masse d'habillement les prix des dits effets dont il a fait usage pour sa consommation et que quant à l'indemnité de 30000 francs réclamée par l'équipage pour l'expédition de Hollande, il n'y a pas lieu de l'accorder, puisque les finances du corps sont en bon état.

Signé : Chastel.

En marge, il est écrit :

« Il paraît convenable, en effet, qu'il soit procédé à une estimation contradictoire des effets dont il s'agit. »

Signé : Prévost.

Et au-dessous : « App. »

L'opération eut lieu, en conséquence, le 1<sup>er</sup> décembre 1810 et fut l'objet de ce procès-verbal :

#### SERVICE DE L'HABILLEMENT

L'an 1810, le premier décembre, en conséquence de la lettre du commissaire ordonnateur du 23 du mois dernier.

Nous, commissaire des guerres, ayant précédemment pris jour et heure avec le colonel, comte Baste, au nom du conseil d'administration du corps des Marins de la Garde Impériale, nous sommes transporté au magasin de l'habillement du dit corps, à l'Ecole Militaire, à l'effet de faire procéder, par expertise contradictoire, à la reconnaissance des parties d'habillement et d'équipement y déposées, mentionnés dans les états arrêtés le 8 mai 1809, par le sous-inspecteur aux revues, et à l'estimation de la moins-value des dites parties d'habillement et d'équipement.

Où, étant, nous avons trouvé réunis MM. les membres composant le conseil d'administration et M. Margueritte, officier chargé du détail de l'habillement, qui nous a présenté comme expert, stipulant pour les intérêts du corps, le sieur Gilles, tailleur. Et se sont fait connaître et ont paru le sieur Jean-François Gilbert et Jean-François Martin,

tailleurs, experts désignés sur notre invitation par le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, savoir : le sieur Jean-François Gilbert, pour opérer pour les intérêts du gouvernement, et contradictoirement avec le sieur Gilles ; et le sieur Jean-François Martin, pour fixer l'opinion en cas de partage des avis des deux premiers ; lesquels trois experts, tailleurs patentés, ont prêté le serment en tel cas requis.

Nous avons alors fait commencer la reconnaissance et l'estimation des effets, par espèce, que M. Margueritte a fait présenter comme ayant été évalués le 8 mai 1809, et devant éprouver une réduction considérable à l'estimation actuelle pour toutes les causes déduites dans notre procès-verbal du 10 novembre dernier.

Les déclarations unanimes des deux experts procédant, ou balancées par celle du troisième expert, sur ceux qui leur ont paru dans ce cas, ont donné pour résultat :

*(Voir le tableau à la page 320.)*

|  | ÉVALUATION<br>du<br>8 mai 1909 | ESTIMATION<br>actuelle<br>par-pis de valeur | MOINS-<br>VALUE |
|--|--------------------------------|---|-----------------|
| <i>EFFETS qui ne peuvent être donnés aux hommes de la nouvelle admission et qui ne peuvent être utilisés que pour l'entretien de l'habillement du corps.</i>   |                                |   |                 |
| 120 cent vingt dolmans. . . . .  | 6315 60                        | 1620 00                                     | 4695 60         |
| 120 cent vingt gilets. . . . .   | 2120 40                        | 360 00                                      | 1760 40         |
| 120 cent vingt pantalons grand uniforme.   | 4612 80                        | 1800 00                                     | 2812 80         |
| <i>OBJETS qui ne sont pas ou plus d'uniforme et qui ne peuvent être utilisés que dans des cas extraordinaires et dont partie doivent être considérés comme de nulle valeur.</i>  |                                |   |                 |
| 548 cinq cent quarante-huit gilets de toile  | 3288 00                        | 1644 00                                     | 1644 00         |
| 502 cinq cent deux pantalons de toile . .  | 3012 00                        | 1506 00                                     | 1506 00         |
| 695 six cent quatre-vingt-quinze cols noirs  | 1598 50                        | .   | .               |
| 102 cent deux cocardes. . . . .  | 16 30                          | .   | 16 30           |
| 120 cent vingt pompons . . . . .   | 144 00                         | 72 00                                       | 72 00           |
| 200 deux cents petites gibernes, considérées comme 100 grandes. . . . .  | 444 00                         | .   | 444 00          |
| (M. Marguerites a déclaré que des ouvriers qu'il avait fait venir pour en proposer l'échange n'avaient donné aucune valeur à ces petites gibernes.)  |                                |   |                 |
| <i>OBJETS totalement acariés dans les transports à la suite du corps.</i>  |                                |   |                 |
| 10 dix chemises . . . . .  | 65 00                          | .   | 65 00           |
| <i>OBJETS susceptibles de servir comme très bons après réparations dont les frais sont portés à la moins-value, suivant ce qui a été demandé à M. Marguerites.</i>   |                                |   |                 |
| 120 cent vingt baudriers, porte-gibernes et bretelles de fusil à revernir, réparer et dont plusieurs sont à garnir de boucles . . . . .  | 1248 00                        | 948 00                                      | 300 00          |
| 16 seize shakos de maître . . . . .  |                                |   |                 |
| 55 cinquante-cinq shakos de matelots à ramener à l'uniforme actuel et à garnir de nouveaux galons. . . . .   | 914 00                         | 772 50                                      | 142 00          |
| Parlant, il y a en magasin des effets disponibles pour une valeur de vingt-trois mille sept cent soixante-dix-neuf francs, dix centimes, que nous estimons, avec le Conseil, ne devoir pas être comptés sur les fonds dont le corps a besoin pour l'habillement actuel des recrues, en raison de l'augmentation de son effectif, cy. |                                |   |                 |
|  | 23779 10                       |   |                 |
| Et une moins-value réelle de treize mille quatre cent cinquante-huit francs, dix centimes . . . . .  |                                |   |                 |
|  |                                |   | 13458 10        |



Nous devons ici déclarer, sur la demande du conseil, que si les experts n'avaient pas été sommés par nous de faire attention que les effets soumis à leur examen seraient utilisés pour le corps, la moins-value des cinq premiers articles eût encore été par eux estimée plus haut qu'elle n'est ici fixée.

De tout quoi, nous avons fait et clos le présent procès-verbal, après avoir invité M. Margueritte à payer à chacun des experts la somme de douze francs pour leur vacation, et l'avoir autorisé à faire porter pour ce en dépense, au compte de la masse d'habillement, la somme de trente-six francs.

Et ont signé avec nous, en deux expéditions, MM. les membres composant le conseil et les experts.

Paris, les jour, mois et an que devant.

Signé : Gilles, Gilbert, Martin, experts.  
Thanaron, Rigny et Baste, membres du Conseil.  
Toulgoët, commissaire des guerres.

Pour copie conforme,

Signé : Toulgoët.

Le colonel Baste, dans une lettre du 30 décembre 1810, adressée au duc de Feltre, demanda que la première mise des Marins de la Garde, nouvellement appelés, fût augmentée, et il en exposa les motifs ainsi qu'il suit :

A Son Excellence le duc de Feltre, ministre de la Guerre,  
à Paris.

Monseigneur,

L'habillement et l'équipement de chaque Marin de la Garde montant à trois cent soixante et onze francs, celle de deux cent cinquante-huit francs, allouée pour première mise à chaque homme nouvellement admis, devient insuffisante.

Cet excédent provient de ce que le grand et le petit uniforme sont entièrement composés de drap bleu et que le prix de cette marchandise est extrêmement élevé aujourd'hui.

Nous avons l'honneur de prier Votre Excellence, Monseigneur, de vouloir bien faire augmenter la première mise qui sera accordée aux marins de nouvelle admission, sans cela notre masse d'habillement se trouverait obérée en raison de l'excédent nécessité par les premières dépenses que le corps sera obligé de faire.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,  
 Monseigneur,  
 de Votre Excellence  
 Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les Membres composant le conseil d'administration  
 des Marins de la Garde Impériale,

Le capitaine de vaisseau, colonel comte de l'Empire,  
 Président,

Signé : Baste.

Signé : Thanaron, capitaine.

Signé : Serval, capitaine.

Paris, le 30 novembre 1810,

## GARDE IMPÉRIALE

### CORPS DES MARINS

*MONTANT DE LA RETENUE* exercée pour première  
 mise et d'habillement aux sous-officiers et matelots dudit  
 corps depuis le 11 avril 1809 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1810.

|                  | NOMBRE<br>de<br>JOURNÉES | PREMIÈRE<br>MISE | HABILLE-<br>MENT | MONTANT<br>des<br>RETENUES<br>exercées |
|------------------|--------------------------|------------------|------------------|--|
| Sous-officiers   | 17 188                   | 9 166 931/3      | 4 468 88         | 13 635 811/3                           |
| Matelots . . .   | 93 766                   | 25 004 282/3     | 24 379 16        | 49 383 422/3                           |
| Trompettes . .   | 1 061                    | 565 862/3        | 275 86           | 841 722/3                              |
| Totaux . . . . . |                          | 34 737 062/3     | 29 123 90        | 63 860 962/3                           |

Le présent état certifié véritable, par nous membres com-  
 posant le conseil d'administration du corps des Marins de la  
 Garde Impériale.

Paris, le 20 novembre 1810.

Signé : Thanaron,  
 capitaine.

Le capitaine de vaisseau, colonel,  
 comte de l'Empire, président,

Signé : Baste.

Signé : Jauréguiberry,  
 sergent-major.

Signé : Serval,  
 capitaine.

Par la lettre suivante, en date du 12 décembre  
 1810, le colonel des Marins soumettait, au même

duc de Feltre, ministre de la guerre, certaines demandes concernant le corps des Marins :

A Son Excellence le duc de Feltre, ministre de la Guerre  
à Paris.

Monseigneur,

Nous apprenons que, par suite du décret du 16 septembre dernier, Sa Majesté a décidé que le personnel et l'administration de l'équipage des Marins de sa Garde seraient mis sous la direction du ministre de la marine. Cependant, Monseigneur, les changements apportés dans la nouvelle organisation du corps ne doivent avoir lieu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1811.

Nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence plusieurs demandes concernant l'administration de l'équipage, et nous espérons qu'elle voudra bien prendre des décisions à cet égard avant l'époque du 1<sup>er</sup> janvier, ayant lieu de penser que le ministre de la marine ne prononçait pas sur des objets d'administration qui se sont passés pendant que le corps était sous la direction de Votre Excellence.

Parmi ces demandes, Monseigneur, le rappel de l'indemnité de la demi-mise pour l'habillement de MM. les officiers, la composition des différentes masses de l'équipage et la diminution du prix des effets restant en magasin, fixée d'après l'expertise qui vient d'avoir lieu par suite de vos ordres, sont les objets que nous avons l'honneur de recommander le plus particulièrement à Votre Excellence.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect, de Votre Excellence, Monseigneur,

Les très humbles et très obéissants serviteurs,

Les membres du conseil d'administration des Marins de la Garde :

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Le capitaine de vaisseau, colonel, | Signé : Serval,   |
| comte de l'Empire, président,      | capitaine.        |
| Signé : Baste.                     | Signé : Thanaron, |
| Paris, le 12 décembre 1810.        | capitaine.        |

Enfin, le 9 décembre 1810, le ministre de la marine Decrès adressa, à son collègue de la guerre, la lettre suivante au sujet du passage de la guerre à la marine de l'administration du corps des Marins de la Garde :

Monsieur le duc, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, le 17 de ce mois, relativement

au paiement de la solde, des masses et indemnités allouées à l'équipage des Marins de la Garde Impériale, dont la réorganisation a été prescrite par le décret impérial du 16 septembre dernier.

Je vois que Votre Excellence a bien voulu donner des ordres pour que l'équipage soit soldé sur les fonds du département de la guerre jusqu'au 31 décembre, et que les dépenses de ce corps ne pourront être, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1811, comprises dans les revues soldées sur les fonds de votre ministère.

L'Empereur ayant décidé que l'administration de l'équipage de la Garde serait du ressort du département de la marine, je crois devoir entrer avec Votre Excellence dans quelques explications sur le mode qui devra être adopté relativement à la régularisation de la comptabilité de ce corps.

Vous savez qu'une compagnie de l'équipage est destinée à être embarquée sur chacun des vaisseaux à trois ponts qui seront armés et que, conformément à l'article 6 du décret, l'officier général qui a son pavillon sur le vaisseau où la compagnie est embarquée, doit correspondre avec le commandant supérieur de la Garde à Paris, sur tous les objets d'administration, police et discipline relatifs à la dite compagnie.

Quant au dépôt de l'équipage ainsi que l'état-major, ils sont actuellement à Paris et y resteront jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté.

Il s'agit donc aujourd'hui de déterminer comment la comptabilité de ce corps sera établie pour l'exercice 1811.

Ainsi que le prescrivent les règlements militaires, aucun paiement de solde ne peut avoir lieu que d'après une revue passée par un sous-inspecteur aux revues et sur l'état d'effectif dressé par lui. Les marins qui seront embarqués devront donc être passés en revue par les administrateurs de la marine des ports où ils serviront.

Les officiers et marins à Paris doivent également être passés en revue, mais Votre Excellence pensera sans-doute comme moi que, quoique les dépenses de leur solde et masses soient acquittées sur les fonds de la marine, ils n'en doivent pas moins être passés en revue par le sous-inspecteur aux revues de la Garde. Alors cet inspecteur centraliserait à Paris la comptabilité générale de l'équipage, et il lui serait adressé, des ports, les revues de comptabilité pour les officiers et marins qui y seraient employés.

Si ce mode est celui que Votre Excellence juge devoir être adopté, je pourrais, ainsi que cela avait lieu pendant

que le bataillon des Matelots de la Garde a été payé par la marine, faire ordonnancer, au nom du Trésor général de la couronne, ou du payeur chargé d'acquitter les dépenses des autres corps de la Garde, le montant des sommes nécessaires pour l'équipage des Marins, d'après les demandes du conseil d'administration ; et le tout se régulariserait d'après la revue générale qui serait dressée à Paris, tant pour les officiers et marins présents que pour ceux détachés par l'inspecteur aux revues de la Garde.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son opinion sur les propositions que contient cette dépêche, et d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Signé : Decrès.

Les conclusions du ministre de la marine furent prises en considération et adoptées.

---

## CHAPITRE XV

Année 1811. — Un Marin de la Garde qui a porté le général Bonaparte sur son dos, en Egypte. — Beaux états de service de l'enseigne Le Goff. — Sa mort. — Etat-major du nouveau corps des Marins. — Les prisonniers de guerre en Angleterre. — Siège de Cadix. — Le maître d'équipage Boyard, de Cayeux-sur-Mer, au combat naval de Sainte-Marie. — Bataille de Chiclana. — Départ pour la France de la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde. — Rencontre avec les guérillas. — Retour en France après cinq années d'absence. — Banquet fraternel.

Exception faite de la guerre d'Espagne, dont les diverses phases se déroulaient avec des alternatives de succès et de revers pour nos armes, la France, au cours de l'année 1811, n'eut pas à soutenir de grande guerre européenne, sous la conduite de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Il y avait déjà, cependant, un point noir à l'horizon, s'il faut en croire un fragment de lettre que l'Empereur adressait, le 5 avril 1811, à M. de Champagny, duc de Cadore, lettre dans laquelle il écrivait : « Je ne ferai la guerre que dans le cas où la Russie voudrait autre chose que la rive gauche du Danube, ou bien dans le cas où cette puissance, déchirant le traité de Tilsitt, ferait la paix avec l'Angleterre ».

La guerre avec la Russie, si désastreuse pour la France et pour l'Empereur, ne devait avoir lieu que l'année suivante.

En 1811, les Marins de la Garde ne participèrent à aucune action de guerre importante, à l'exception pourtant, comme nous le verrons plus tard, des soixante hommes de l'ancien bataillon, échappés des mains des Espagnols et qui furent employés au siège de Cadix.

Le 16 janvier 1811, le ministre de la guerre adres-

sait la lettre suivante au ministre d'Etat, grand chancelier de la Légion d'honneur :

Monsieur le comte, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, avec l'extrait d'un rapport de M. le prince d'Eckmühl, une pétition qui m'a été renvoyée par Sa Majesté avec plusieurs autres formées par des militaires de sa Garde, pour lui présenter des projets de décrets.

Le sieur Requin, matelot des équipages de la Garde, y sollicite son admission dans la Légion d'honneur. Je prie Votre Excellence de présenter à Sa Majesté le projet de décret qu'elle a demandé à cet égard.

Agréez, monsieur le comte, l'assurance de ma considération distinguée.

A cette lettre était jointe la pétition ci-dessous :

Pierre Requin, natif de Coquignan, département du Var, vous expose très respectueusement qu'il est entré au service en l'an VI, qu'il a fait les campagnes d'Egypte, d'Amérique en l'an X, et successivement toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce moment.

Sire, c'est lui qui a eu l'honneur de vous passer sur son dos à bord du canot de la frégate qui vous a ramené en France ; vous êtes la bonté de vouloir bien lui promettre à cette époque que vous vous souviendriez de lui. J'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien, si elle m'en trouve digne, m'honorer de la décoration de la Légion d'honneur. Les blessures graves qu'il a reçues et le dévouement sans bornes qu'il a pour Votre Majesté, lui font espérer que vous daignerez accueillir favorablement sa demande.

C'est en attendant tout de votre bonté, qu'il ose se dire, avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,  
Le très humble et très obéissant sujet,  
Pierre Requin,  
Matelot de 2<sup>e</sup> classe de la Garde.

Vu par le capitaine commandant par intérim le corps des Marins de la Garde Impériale.

Signé : Serval.

Au commencement de l'année 1811, mourut à Brest, emporté par une cruelle maladie, un des plus brillants officiers des Marins de la Garde,

(1) Archives de la Légion d'honneur.

parmi les jeunes, l'enseigne de vaisseau Le Goff. A la suite de ce décès prématuré, le grand chancelier de la Légion d'honneur adressait de Paris, le 20 mars 1811, la lettre suivante à M. le contre-amiral, comte Dordelin, préfet maritime, qualifié en outre, dans la lettre, l'un des commandants de la Légion d'honneur :

J'ai reçu, monsieur le contre-amiral, comte et cher confrère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à laquelle se trouvait joint l'état des services de M. Claude-René Le Goff, enseigne de vaisseau que la Légion d'honneur, qui le comptait avec plaisir au nombre de ses membres, a eu le malheur de perdre le 12 février dernier.

Je m'empresse, monsieur le contre-amiral et cher confrère, d'avoir l'honneur de vous annoncer que je viens d'ordonner le dépôt aux archives de la Légion d'honneur de cet état de services de ce brave officier et des certificats qui les constatent.

Veuillez, monsieur le comte et cher confrère, recevoir mes remerciements de l'attention que vous avez bien voulu avoir de me faire cet envoi et agréer la nouvelle assurance des sentiments que vous m'avez inspirés.

J'ai l'honneur de vous saluer.

A cette lettre était joint l'état ci-joint :

|               |  |
|---------------|--|
| MARINE        | <i>État des Services</i> de M. CLAUDE-RENÉ |
| —             | LE GOFF, enseigne de vaisseau, mem-        |
| PORT DE BREST | bre de la Légion d'honneur, né à Brest     |
| —             | le 9 octobre 1781.                         |

A été nommé aspirant de seconde classe au concours par lettre de Son Excellence le Ministre de la Marine en date du 19 germinal an VII.

A été employé en l'an VIII en cette qualité à l'état-major de Son Excellence le vice amiral Bruix, ministre de la Marine, à bord du vaisseau-amiral l'Océan.

Son Excellence, sur les témoignages avantageux qui lui ont été rendus de la conduite, du zèle et des talents de ce jeune marin, l'a promu au grade d'aspirant de 1<sup>re</sup> classe le 18 germinal, même année, en lui ordonnant de passer sur la corvette l'Aurore, destinée pour l'île de France; dans le cours de ce voyage, il a essuyé, le 28 nivôse an IX, un combat dans lequel il s'est distingué.

Pendant le cours de ses services à la mer, il a reçu de



MM. les capitaines, sous les ordres desquels il se trouvait, les certificats les plus satisfaisants et les plus honorables, particulièrement de M. le capitaine de vaisseau Moras, commandant la corvette la *Diligente*, qui, ayant admiré son zèle infatigable et son instruction dans une circonstance difficile et périlleuse, dans les eaux de Saint-Domingue, le 29 ventôse an X, lui donna par écrit un témoignage de sa reconnaissance, en sollicitant en sa faveur l'emploi d'officier.

Par un arrêté de Sa Majesté en date du 11 germinal an XI, il fut promu au grade d'enseigne de vaisseau.

A l'époque du 23 brumaire an XII, il réunissait cinq ans, dix mois et dix jours de navigation dans les deux hémisphères.

Il passa alors lieutenant au bataillon des Marins de la Garde de Sa Majesté l'Empereur, qui le nomma membre de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII. Sa première mission dans ce corps fut de se rendre sur la rivière de l'Oise, à Compiègne, pour y exercer à la nage les troupes composant la première division du général Baraguey d'Hilliers.

Il a commandé diverses canonnières de la flottille impériale à Boulogne, sur lesquelles il a eu plusieurs engagements avec l'ennemi.

A fait la campagne de Prusse en 1806 et 1807, où il a été spécialement chargé de rassembler les bateaux nécessaires à une attaque de l'île de Rügen et a coopéré à la prise de cette île.

A assisté aux sièges de Dantzic et Kœnigsberg.

A fait la campagne d'Espagne en 1808, où il s'est trouvé à plusieurs batailles et notamment à l'insurrection de Madrid en juin, même année, où il a reçu une blessure au bras droit qui a aggravé son état maladif, causé par des fatigues et un zèle soutenu. Le général Belliard, touché de sa situation, en informa S. A. S. le prince de Neufchâtel, vice-connétable, major général, qui obtint de Sa Majesté l'Empereur et Roi, le 13 juin 1808, que M. Le Goff se rendit en France, pour s'y rétablir, avec ses appointements; mais un premier degré de phthisie générale s'accrut sensiblement et résista à tous les secours de l'art.

Enfin, le 12 février 1811 termina la carrière de cet officier à l'âge de 29 ans; il éprouva constamment les plus vifs regrets de ne pouvoir utiliser ses services et son dévouement. Ce fut ses dernières paroles (1).

Jusqu'après la bataille de Baylen, le corps avait toujours été dénommé « Bataillon des Marins de la

(1) Archives de la Légion d'honneur.

Garde Impériale » et divisé en équipages ou compagnies. Lors de la première réorganisation du corps, en 1809, la dénomination officielle fut : « Equipage des Marins de la Garde ». On eût pu croire qu'à l'époque de la deuxième réorganisation, à la suite du décret du 16 septembre 1810, le corps allait de nouveau être désigné sous le nom de : « *Bataillon* », l'effectif ayant été porté à 1 136 hommes. Cependant, il n'en fut rien, et la dénomination d' « *Equipage* » fut conservée. Quoi qu'il en soit, le corps tend à se militariser de plus en plus ; il est et sera désormais divisé en compagnies, avec des capitaines, des lieutenants en premier, des lieutenants en second, des sergents-majors, des sergents, etc... qui, bien entendu, seront toujours des marins, mais qu'on ne désignera qu'exceptionnellement par les qualifications de lieutenants de vaisseau, enseignes, maîtres, contre-maîtres, etc...

Voici quelle fut, à la suite du décret du 16 septembre 1810, la nouvelle organisation du corps, qui fut porté, comme nous l'avons dit, à 1 136 hommes, état-major compris ; le décret que nous avons reproduit donne la composition de l'état-major ; voici les noms des officiers qui en firent partie :

|   |                  |
|---|------------------|
| Capitaine de vaisseau commandant,       | Le comte Baste.  |
| Capitaine de frégate, major,            | Vattier Antoine. |
| Lieutenant de vaisseau, adjudant-major, | Serval Charles.  |
| Quartier-maitre trésorier,              | Gobert.          |
| Chirurgien-major,                       | Taillefer.       |

Le lieutenant de vaisseau Gérodiàs succéda peu de temps après à M. Serval, dans ses fonctions d'adjudant-major.

Quant aux compagnies, tout d'abord au nombre de six à la date du 27 janvier 1811, elles furent bientôt augmentées de deux compagnies. Les officiers dont les noms suivent furent désignés pour commander les six premières compagnies :

*Première compagnie.*

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Lieutenant de vaisseau, capitaine,                | Thanaron Pierre-Paul. |
| Enseigne de vaisseau, lieut. en 1 <sup>er</sup> , | Perrot Pierre.        |
| Enseigne de vaisseau, lieut. en 2 <sup>e</sup> ,  | Ferrand Raphaël.      |

*Deuxième compagnie.*

Lieutenant de vaisseau, capitaine, Etchegaray Michel.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 1<sup>er</sup>, Poidelone Charles.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 2<sup>e</sup>, Allary César.

*Troisième compagnie.*

Lieutenant de vaisseau, capitaine, Grivel Jean-Baptiste.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 1<sup>er</sup>, Denuelle Jean.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 2<sup>e</sup>, Gueydan Gabriel.

*Quatrième compagnie.*

Lieutenant de vaisseau, capitaine, Margueritte Eugène.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 1<sup>er</sup>, Préaux Maurice.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 2<sup>e</sup>, Gallois Thomas.

*Cinquième compagnie.*

Lieutenant de vaisseau, capitaine, Le Roy Jean.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 1<sup>er</sup>, Lomel Pierre.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 2<sup>e</sup>, Allégre Baptiste.

*Sixième compagnie.*

Lieutenant de vaisseau, capitaine, de Rigny Henri.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 1<sup>er</sup>, Gauthier Maximilien.  
 Enseigne de vaisseau, lieut. en 2<sup>e</sup>, Olivier Théodore.

Le capitaine de vaisseau Baste avait, jusqu'alors, conservé le commandement de l'équipage; mais ayant été promu contre-amiral, il reçut une autre destination. L'amiral Gautheume fut alors nommé colonel du corps des Marins de la Garde, et le capitaine de vaisseau Mottard lui fut adjoint comme second, avec le titre de major des Marins.

Les compagnies furent disséminées à partir de 1811; deux d'entre elles furent envoyées en Portugal, avec ordre de rejoindre le corps d'armée du maréchal Masséna. Expédiées tardivement, elles ne rejoignirent l'armée qu'au moment où celle-ci battait en retraite; placées alors à l'arrière-garde, sous le commandement immédiat du maréchal Ney, les Marins de la Garde eurent plusieurs fois l'occasion de faire le coup de feu avec les Anglais de Wellington; les deux compagnies rentrèrent en France après la bataille de Fuentes d'Oñoro.

Les ports de Brest et d'Anvers reçurent chacun une compagnie de Marins de la Garde; les 1<sup>re</sup> et

5<sup>e</sup> compagnies sous les ordres des lieutenants de vaisseau. Thanaron et Le Roy, furent envoyées à Toulon : elles y furent embarquées sur quatre vaisseaux de haut bord : *le Majestueux, l'Austerlitz, le Wagram et le Commerce de Paris.*

Le 21 mai 1811, à la suite d'une réclamation motivée, le ministre de la guerre accorda 1 100 fr. pour pertes d'effets et de chevaux à Rota, en Espagne, au lieutenant de vaisseau Gérodiàs, capitaine aux Marins de la Garde.

Les lieutenants de vaisseau Boniface et Gérodiàs, faits prisonniers à Baylen et transportés plus tard à Cabrera, avaient été surpris par les Espagnols, construisant dans une grotte écartée de l'île, une embarcation destinée à faciliter leur évasion ; nous avons raconté cet incident en son temps ; ramenés à l'île Majorque, ils n'avaient pas tardé à être embarqués pour l'Angleterre où depuis ils avaient été retenus prisonniers. Ces deux officiers, à quelques jours d'intervalle, M. Boniface en mai 1811 et M. Gérodiàs en juin de la même année, réussirent à s'emparer chacun d'un canot, sur lequel ils traversèrent la Manche et vinrent atterrir en France. A la suite de cette évasion, ils rentrèrent à Paris et furent aussitôt réintégrés dans le corps des Marins de la Garde ; M. Gérodiàs y reprit ses anciennes fonctions d'adjutant-major. Le 30 juillet suivant, les membres du conseil d'administration adressèrent la lettre suivante au duc de Feltre, au sujet des deux officiers évadés :

Les lieutenants de vaisseau Boniface et Gérodiàs étant rentrés des prisons de l'ennemi, le premier le 5 mai 1811 et le second le 11 juin même année, nous avons l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien déterminer le traitement auquel ces officiers ont droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1811 jusqu'au jour de leur rentrée en France.

Nous observons à Votre Excellence que MM. Boniface et Gérodiàs ont été payés jusqu'au 31 décembre 1810, conformément à vos décisions des 18 février 1811 et 18 mars suivant.

Nous avons l'honneur de vous réclamer, également, la somme de onze cents francs qui est accordée par votre lettre

du 21 mai 1810 à M. Gérodiàs, pour la perte de chevaux et d'effets qu'il a éprouvés à Rota.

En Angleterre, les officiers prisonniers de guerre étaient traités beaucoup plus humainement qu'en Espagne; en général, on leur indiquait une ville comme lieu de résidence, mais les marins et les soldats étaient internés sur des pontons; leur existence y était des plus misérables, et l'on frémit à la pensée que des prisonniers y demeurèrent pendant neuf et dix années consécutives (1). Trente de ces prisonniers, des chasseurs de la Garde, réussirent à faire passer en France une lettre qui dépeignait leurs misères; cette lettre parvint sous les yeux de l'Empereur qui, dans son indignation, adressa les ordres suivants au ministre de la marine, à la date du 1<sup>er</sup> avril 1811 :

Je vous envoie une lettre de trente chasseurs de la Garde (2) pris, il y a deux ans, avec le général Desnoëttes; je vous prie d'en faire passer l'extrait au Transport-Office, de témoigner toute l'indignation qu'inspire une pareille conduite et de demander catégoriquement que ces hommes soient traités plus humainement, en déclarant que s'ils n'admettent pas

(1) Un marin, Jean-Valery Bourban, né à Saint-Valery-sur-Somme le 22 septembre 1772, avait été autorisé le 12 vendémiaire an XIV (4 octobre 1805) à faire la course pendant trois mois. Il reçut, en conséquence, un permis d'embarquer sur le corsaire l'Eglé, capitaine Hervin, du port de Boulogne. Après quelques jours de course, le 17 octobre 1805, le corsaire fut amariné par une frégate anglaise et l'équipage conduit sur les pontons de Chatham. Le lieutenant de l'Eglé ne rentra en France qu'en 1814, à la paix, après la première abdication de l'Empereur; débarqué à Calais du cartel anglais l'Amitié, il avait séjourné près de neuf années sur les pontons. Valery Bourban est décédé à l'Hôtel des Invalides en 1851.

(2) La prise de ces trente chasseurs remontait au 29 décembre 1808, alors que Napoléon poursuivait l'armée anglaise du général Moore, battant en retraite sur la Corogne, dans l'intention de s'y embarquer. Le bouillant Lefebvre-Desnoëttes, habitué à fondre sur les Espagnols sans les compter, avait voulu, fidèle à ses habitudes, traiter de même les Anglais. A la tête de quatre escadrons de chasseurs de la Garde, il sabrait tout ce qui se présentait devant lui, sans voir la cavalerie anglaise qui sortait de Benavente pour couvrir la retraite. Assailli par des forces très supérieures, Desnoëttes fut fait prisonnier avec trente de ses chasseurs. Napoléon fit faire des démarches auprès du général Moore pour obtenir l'échange du commandant des chasseurs de sa Garde, mais les Anglais, trop heureux de montrer dans les rues de Londres un brillant général français, qui commandait la cavalerie légère de Napoleon, refusèrent tout échange.

(Note de l'auteur.)

cette demande, un pareil nombre d'Anglais sera plongé dans les cachots ; qu'il y a bien de la lâcheté dans cette conduite envers de braves gens et que sans doute cette manière d'agir n'est pas connue du prince de Galles, car on ne saurait penser qu'il puisse tolérer une pareille bassesse, inconnue parmi les nations civilisées.

Je vous avais demandé une lettre sur le même traitement qu'on fait subir aux prisonniers sur les pontons ; vous ne me l'avez pas remise ; il est temps, cependant, de mettre un terme aux malheurs des prisonniers français.

Expédiez toujours, ce soir, la lettre relative aux trente chasseurs de la Garde et apportez-moi demain la note à envoyer au Transport-Office.

Le maréchal Mortier, duc de Trévise, en sa qualité de colonel-général de l'artillerie de la Garde et des Marins, adressa à l'Empereur, sur sa demande, le 1<sup>er</sup> juillet 1811, un rapport duquel il résulte qu'à cette date, il existait encore, dans les corps de la Garde, 532 officiers, sous-officiers, soldats ou marins qui avaient servi sous les ordres du général Bonaparte, lors de la campagne d'Italie en 1796 et de la campagne d'Egypte en 1798. Treize Marins de la Garde étaient encore au service, en 1811, qui avaient pris part à la campagne d'Egypte, alors qu'ils faisaient partie des équipages de haut bord.

---

#### SIÈGE DE CADIX. (1810-1811-1812)

Lors de la réorganisation du corps des Marins de la Garde, ceux des hommes appartenant à ce corps et provenant de l'ancien bataillon pris à Baylen qui, au nombre de soixante, avaient réussi à s'échapper des mains des Espagnols, avaient tout d'abord formé une section de Marins destinée au siège de Cadix.

Quelques mois plus tard, ces mêmes hommes, sous le lieutenant de vaisseau Grivel, formèrent la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde et continuèrent à être occupés au siège de Cadix jusqu'en août 1812, date de l'évacuation de l'Andalousie.

Nous avons vu précédemment que le maréchal



sans en concevoir trop de crainte les troupes du maréchal-Victor, car ils avaient toute facilité de se ravitailler par la mer ; du côté de la terre, la place n'était pas facile à enlever d'assaut, en raison même de sa situation sur une presqu'île. De plus, elle avait une garnison de 15 000 Espagnols, auxquels vint se joindre plus tard un corps de 7 000 Anglo-Portugais, commandés par le général anglais Thomas Graham.

La tâche n'était donc pas aisée à accomplir pour les Français. Quoi qu'il en soit, le maréchal Victor s'établit sur toute la côte nord de la rade de Cadix, depuis l'embouchure du Guadalquivir jusqu'à Chiclana ; le général d'artillerie Sénarmont indiqua les points principaux sur lesquels il fallait établir des batteries de siège et d'après ses conseils nos efforts portèrent d'abord sur le fort Matagorda, qui fut enlevé le 11 avril 1810, après dix jours de siège. Des obusiers-canons dits à *la Villantroys*, du nom de leur inventeur, y furent aussitôt installés pour servir au bombardement du Trocadéro ; ce deuxième fort, rendu bientôt intenable, dut être évacué par les Espagnols. Nous étions désormais maîtres de toute la côte et grâce à cette circonstance, les prisonniers français des pontons *la Vieille-Castille* et *l'Argonaute*, dont nous avons raconté l'échouement ainsi que les circonstances dramatiques qui l'accompagnèrent, purent trouver asile dans les rangs français.

Il fallut alors songer à protéger nos batteries de côte contre les attaques réitérées des canonnières espagnoles et organiser une flottille capable d'être opposée à la flottille ennemie. C'est alors que les Marins de la Garde, chargés de ce soin par le maréchal, rendirent les plus grands services ; plus tard ils furent utilement secondés par les matelots du 43<sup>e</sup> bataillon et par le 2<sup>e</sup> bataillon des ouvriers de la Marine, réunis sous le commandement du capitaine de vaisseau de Saizieu.

En attendant l'arrivée de ces renforts de troupes de marine, les Marins de la Garde reçurent l'ordre de rassembler toutes les canonnières, péniches et embarcations de toute espèce dont on pourrait



j'appartenais à la Garde Impériale, et je me trouvais naturellement, pour cette raison, un peu plus en vue que les autres officiers de mon grade. J'étais d'ailleurs seul de cette arme en Andalousie, et ce qui me classait à part, je m'arrangeais fort bien avec le colonel Saizieu, mon ancien camarade, et avec le major Picard ; nous nous emmatelotâmes avec une grande cordialité, et je peux dire que j'obéissais non seulement par position, mais aussi avec empressement à leurs ordres. Nous passâmes plusieurs mois ensemble, tantôt au camp devant le Trocadéro, tantôt à Puerto-Real, où le colonel tenait un grand état, car il était fort généreux...

Le siège avançait peu, bien que l'on eût fait fondre à Séville des mortiers dits à la Villantroy, qui devaient, disait-on, chasser des bombes de 12 pouces jusque dans Cadix. Malheureusement, ces formidables machines ne répondirent pas aux espérances qu'elles avaient fait concevoir (1).

Du côté de terre, nos troupes ne restaient pas inactives ; elles durent subir plusieurs attaques de la part des Espagnols qui, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1810, au nombre de 4000 hommes, tentèrent une sortie, soutenue par leurs canonniers, naviguant dans les canaux. L'ennemi arriva dans nos lignes en un point occupé par le 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère qui l'eut bientôt contraint de se réfugier dans Cadix.

Au commencement de l'année 1811, une tentative plus sérieuse se produisit ; le 21 février, 5000 Anglais, commandés par Graham, réunis à 12000 Espagnols sous La Peña, en un mot presque toute la garnison de Cadix, s'embarquèrent sur la rade et furent mis à terre à Algésiras, d'où ils marchèrent sur nos positions dans l'intention de les prendre à revers. Le 4 mars, l'armée anglo-espagnole était en vue des postes français qu'elle attaqua ; repoussée par les voltigeurs de la division Villatte et par la division Ruffin, elle fut mise en déroute et acculée à la mer. Les Anglais de Graham s'étaient réfugiés sur une colline, ils en furent délogés ; cependant le petit nombre de troupes dont pouvait disposer le maréchal Victor ne lui permit pas de tirer de sa victoire tout le parti désirable, de sorte que quelques

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

régiments. purent se réfugier dans Cadix. On prit à l'ennemi, pendant cette bataille de Chiclana, trois drapeaux ; 3500 Anglais et Espagnols restèrent parmi les tués ou blessés.

Pendant la bataille, l'amiral Keal avait, de son côté, opéré une diversion contre nos batteries de côtes qui, soutenues par les canonnières, réussirent à le tenir en respect.

Mais comme les travaux du siège étaient poussés avec peu d'activité, les assiégeants avaient des loisirs, de sorte que le capitaine Grivel qui, sur ces entrefaites, avait été nommé commandant du petit port de Chipiona, à l'entrée de la rade de Cadix, y avait armé en course plusieurs bateaux du pays avec des équipages composés de Marins de la Garde ; il réussit à faire des captures importantes, dont plusieurs bâtiments ennemis chargés d'approvisionnements pour les troupes anglaises et espagnoles et qui servirent à ravitailler l'armée française.

La ville de Cadix n'était certes pas imprenable ; cependant le maréchal Victor n'avait pas à sa disposition les moyens nécessaires pour enlever la place d'assaut ; de plus, les bombes lancées sur la ville atteignaient bien rarement le but et tombaient souvent dans la rade ; de sorte que le siège traînait en longueur, alors que nos affaires, en Espagne et en Portugal, allaient de mal en pis.

Dans ses Mémoires inédits, le vice-amiral Grivel raconte qu'avec ses camarades il avait imaginé un plan qui eût pu amener la reddition de la place de Cadix. Voici le récit que fait à ce sujet l'amiral Grivel :

C'est ici le lieu de parler d'un projet que nous avons enfanté dans nos causeries du soir, à Puerto-Real, et qui, certes, valait la peine d'être médité. Je vais l'exposer sans aucune prétention, comme il fut conçu, et les marins le jugeront.

Cadix, en ce moment occupé par une forte garnison mi-partie d'Anglais et d'Espagnols, avait montré sur sa rade une escadre également mi-partie, dont cinq ou six vaisseaux anglais faisaient le fond. Les frégates et les bâtiments légers

abondaient, et une nombreuse flottille de canonnières et de bombardes complétaient les moyens de défense. L'attaque du pont de Souano, et surtout celle de la coupure de San Fernando, était extrêmement difficile, sinon impossible, tant que l'ennemi serait maître de la mer. C'était évident, et on ne pouvait ni affamer la place, ni compter sur un coup de main de notre armée pour s'en rendre maître. Nous admettions ces données parce qu'elles étaient positives et irrécusables. Restait la ressource d'une tentative inopinée faite par la mer, et qui n'était pas du tout irréalisable. Nous savions que les remparts de la ville n'étaient pas armés et qu'aucun canon ne battait le mouillage. Toutes ces circonstances bien pesées, voici ce que nous proposâmes :

Il existait à Toulon une flotte de vingt vaisseaux dont on pouvait aisément détacher une escadre de neuf, à bord de chacun desquels on embarquerait un bataillon de ligne : total, quatre mille hommes d'infanterie. Cette escadre se porterait en dehors du détroit, à la suite du premier coup de vent de N. O. qui éloignerait l'ennemi de la côte, et reviendrait sur Cadix avec un bon vent. Elle entrerait en baie sans tergiverser, et chacun de ses vaisseaux aborderait un vaisseau anglais bord à bord. Si l'abordage réussissait, comme c'était infiniment probable, l'infanterie serait à l'instant mise à terre au cœur de la place, et une attaque simultanée de notre armée achèverait peut-être l'opération. Nous ne nous dissimulions ni les difficultés, ni les dangers de l'entreprise ; elle pouvait manquer sans aucun doute, mais aussi elle pouvait réussir par sa hardiesse même, et le résultat eût été immense...

Ce projet fut dédaigné à Paris ou du moins peu accueilli, car on ne répondit jamais, que je sache, du ministère au brave colonel (1).

Un ordre qui surprit tout le monde arriva au camp dans les premiers jours du mois de juillet 1811 : les Marins de la Garde étaient rappelés en France ! Ces braves gens n'en pouvaient croire leurs oreilles, tellement ils étaient habitués au séjour de l'Andalousie, qu'ils habitaient depuis près de cinq années et où ils avaient contracté des habitudes de toutes sortes. Cependant, le premier moment de surprise apaisé, on se livra tout à la joie ; on allait donc revoir cette patrie, fouler ce sol natal

(1) Colonel de Saizieu, commandant du 43<sup>e</sup> bataillon de flottille. — Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

desquels on était absent depuis si longtemps. Les Marins de la Garde firent leurs préparatifs de départ et adressèrent leurs adieux aux soldats du 1<sup>er</sup> corps, se séparant d'eux, non sans quelque regret, car c'est à ces braves gens qu'ils devaient leur délivrance : auprès d'eux, ils avaient vécu près de trois années ; auprès d'eux, enfin, ils avaient souvent glorieusement combattu.

La compagnie des Marins se dirigea sur San-Lucar, d'où elle fut transportée jusqu'à Séville par le Guadalquivir.

Le conseil d'administration du corps des Marins, dans sa sage prévoyance, avait fait envoyer de Paris des effets d'habillement et d'équipement, ainsi que des armes, qui durent être versés à Séville, au magasin de la place, et qui furent employés pour d'autres corps qui en avaient le plus pressant besoin.

Les Marins de la Garde, en quittant Séville, prirent la route du Nord ; ils accompagnaient un important convoi qu'ils eurent souvent à défendre contre les attaques des guérillas qui infestaient les routes. Arrivés aux environs de Burgos le 12 septembre 1812, les Marins se trouvèrent en contact avec la bande du fameux Mina et aussi avec quelques reconnaissances de cavalerie du corps de Wellington, qui suivaient les traces de l'armée française récemment battue aux Arapiles, sous le maréchal Marmont (bataille de Salamanque). Mina parut vouloir se disposer à attaquer le convoi, mais la fière attitude des Marins de la Garde et des autres troupes qui accompagnaient ce convoi l'empêcha de mettre son projet à exécution ; il y eut cependant des coups de fusil échangés ; le lendemain de cette échauffourée, on entra à Burgos d'où, après un court séjour, on se dirigea vers la frontière. Si les Marins eussent tant soit peu différé leur départ de Burgos, ils y eussent été enfermés, car, investie le 15 septembre, la place dut soutenir un siège de trente-quatre jours. La garnison était forte de 2 000 hommes et elle avait à sa tête le général Dubreton ; tous les assauts ayant été repoussés,

50 000 Anglo-Espagnols furent arrêtés grâce à une résistance vraiment héroïque, les ennemis abandonnèrent le siège au moment où le général Souham arrivait au secours de l'intrépide garnison.

La 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde Impériale, ancien 3<sup>e</sup> équipage du bataillon pris à Baylen, qui était en Espagne depuis près de cinq années, franchit la frontière franco-espagnole le 20 septembre 1812 et se dirigea sur Paris. Les hommes furent pour la plupart envoyés en congé : ils ne devaient pas tarder à être rappelés pour prendre part à la campagne de Saxe, en 1813.

Les différentes péripéties de la retraite des Marins de la Garde à travers toute l'Espagne, du sud au nord, sont racontées dans tous leurs détails par l'amiral Grivel, dans ses Mémoires inédits, dont nous citerons à ce propos un important fragment, qui a trait en même temps aux dernières opérations du siège de Cadix :

Je ne parle que pour mémoire du siège de Tarifa, écrit l'amiral Grivel, et de la pointe que firent les Anglais et les Espagnols pour venir attaquer notre droite ; le maréchal Victor se porta au-devant d'eux et les arrêta. Bien que la bataille fût indécise, il put rentrer dans ses lignes comme si de rien n'était. Nous occupâmes le Trocadéro pendant cette absence du maréchal, et M. de Saizieu fut chargé du commandement général. C'était en bonnes mains. Il arriva pendant une des nuits que nous passâmes là, sous les armes, des nouvelles fort alarmantes. Nous avions, disait-on, été complètement battus, et on assurait avoir vu le corps du maréchal étendu mort sur le champ de bataille. Tout cela était exagéré ; le maréchal Victor était rentré paisiblement dans ses lignes, et c'est le corps du général Ruffin qu'on avait pris pour le sien. Ce général avait été effectivement projeté par terre et si grièvement blessé qu'il en mourut peu après. Nous fûmes fort soulagés lorsque nous apprîmes la vérité, bien que nous regrettions les braves qui avaient succombé dans cette lutte indécise, mais nous reprîmes notre siège comme à l'ordinaire ainsi que nos habitudes. Nous avions planté un enclos considérable en légumes dont on faisait d'abondantes distributions, et d'autre part nos hommes se livraient à la pêche au moyen d'une seine que j'avais achetée exprès ; nous vivions, par conséquent, assez bien au camp, mais sans grande variété.

C'est au milieu de ce calme momentané que je reçus, au moment où je m'y attendais le moins, l'ordre de rallier Séville avec mon détachement ; on me faisait connaître en même temps que nous étions rappelés en France. En France ! dont nous étions absents depuis plus de cinq ans. Comprenne qui pourra notre joie : elle fut grande, mais non sans mélange, car ce n'est pas sans regret qu'on peut sortir de l'Andalousie. Nous nous rendimes d'abord à San Lucar, en attendant que nous puissions remonter le Guadalquivir. De là, nous allâmes à Séville, où nous devions prendre notre point de départ pour traverser la péninsule du sud au nord, ce qui n'était pas une petite affaire. Je crus d'abord bonnement qu'on allait me laisser maître de ma route, et j'eusse, ainsi que tout mon monde, préféré de beaucoup la liberté d'allures aux désagréments d'être encadré dans un convoi quelconque. Mais on répondit à mes instances un peu téméraires : « Si vous n'avez pas besoin du convoi, il a besoin de vous ». Je ne fus plus surpris de cette réponse quand je vis le nombre d'officiers et d'employés de toutes sortes, la plupart sortant des hôpitaux, que nous devions accompagner. Il y en avait des centaines, sans compter les femmes, les amputés et les convalescents. On savait d'ailleurs qu'il fallait être en nombre pour repousser les guerillas devenues très hardies, et dont quelques-unes pouvaient mettre en travers de la route plusieurs milliers d'hommes. Traverser l'Espagne était devenu une opération militaire, et notre convoi, lorsqu'il fut organisé, ne se composait pas moins de douze cents bayonnettes. Il était commandé par un colonel qui en avait le détail, et sous les ordres d'un général qui devait bientôt le rejoindre, et que nous sûmes plus tard être le brave Dembrowsky, vieux Polonais de nos guerres d'Italie.

Nous primes congé de nos amis de Séville, et j'eus pour ma part à faire une exécution assez désagréable, à la première halte, après que nous eûmes perdu la Giralda (1) de vue. Mes hommes avaient, ainsi que je l'ai déjà fait connaître, beaucoup de quéridas au bord de la mer, et dans le nombre plusieurs les avaient suivis jusqu'à ce moment. Mais arrivé là, une revue sévère du convoi fut passée, et il y eut ordre formel d'évincer toutes les femmes qui n'étaient mariées que devant Dieu. Cette séparation douloureuse, mais prévue, ne souffrit aucune difficulté apparente, et je me félicitai de l'avoir accomplie résolument. Je vis même avec plaisir que les matelots ne s'en félicitaient pas moins que moi. Tous n'en furent pas quittes néanmoins comme ils l'espéraient, et nous découvrimes plus tard deux ou trois belles

(1) La Giralda, tour mauresque de Séville.

opiniâtres qui avaient suivi leurs amoureux, malgré vents et marées, et qui arrivèrent fort bien jusqu'à Paris, où je fis régler leur situation par devant le magistrat et l'Eglise. Nous nous acheminâmes assez tard le premier jour, à cause de l'ordre qu'il fallait mettre avant tout dans le convoi. Il était composé, comme je l'ai dit, de débris de toutes sortes et d'une foule d'officiers isolés, destinés à former en France les cadres des corps nouveaux. Il fut arrêté que j'en ferais alternativement l'avant et l'arrière-garde. Ce dernier poste imposait beaucoup de devoirs et surtout une attention rigoureuse de ne laisser personne en arrière, car il y allait de la liberté au moins, sinon de la vie, pour quiconque se fût attardé sur la route. La consigne à cet égard était sévère et devait être exécutée avec autant de fermeté que d'intelligence. Il fallait en outre veiller sans cesse et se garder militairement, comme dans une retraite, les Espagnols attaquant d'ordinaire plutôt la queue que la tête des troupes en marche. Comme nous étions en nombre, nous pouvions braver sans danger les guerillas ordinaires, et nous cheminâmes assez paisiblement dans le principe. Nous traversâmes la Sierra-Morena au cœur de juillet, et à peu près à la même époque où j'avais été pris si malheureusement à Baylen. Je revis ce défilé funeste et donnai un souvenir attristé à ceux de nos infortunés compagnons qui y avaient succombé. Il se trouvait parmi nous peu d'officiers qui avaient assisté à cette cruelle affaire, et je fus obligé d'en faire souvent l'historique, ce qui me causait toujours une sorte de dépit.

Enfin, nous arrivâmes à Val de Peñas ; le vin de cette localité est célèbre dans la péninsule. C'est un véritable Bourgogne, délicieux quoiqu'un peu plus chargé d'alcool que son homonyme ; il est recueilli dans des caves creusées dans le roc qui sont d'une fraîcheur parfaite. . . . .

J'étais d'arrière-garde ce jour-là et j'avais, comme de raison, redoublé de surveillance. Déjà j'avais fait dire plusieurs fois au commandant du convoi que la tête allait trop vite et, fatigué de voir que la marche ne se ralentissait pas pour cela, je fus au moment d'aller l'avertir moi-même de la difficulté que j'avais à suivre. Je demandai même mon cheval pendant une courte halte que nous fîmes, mais heureusement pour moi je ne cédai point à ce mouvement d'impatience. Je réfléchis que je ne devais sous aucun prétexte abandonner mon poste, car tout pouvait arriver d'un moment à l'autre ; que serais-je devenu si notre queue avait été attaquée pendant mon absence ? Cette réflexion me sauva d'une imprudence et je continuai à ronger mon frein jusqu'à ce que nous prissions position pour la nuit. Il faut dire que nous logions

d'ordinaire dans les bourgades que nous traversions et qu'une fois arrivé chacun s'établissait dans les maisons, comme il pouvait. Je ne voulus point suivre cette marche et, dès le premier jour, je résolus de bivouaquer constamment au milieu de ma troupe. Le soir venu et la position que nous devions occuper reconnue, nous nous installions, mon brave médecin Bouret (un de mes camarades d'évasion) et moi, au moyen de l'appareil de nos chevaux, sur la terre, où nous dormions de tout notre cœur, sans avoir jamais la puce à l'oreille pour les heures de départ ni pour aucune surprise qui pouvait arriver pendant la nuit. Je n'ai eu qu'à m'applaudir de ma résolution et je lui ai dû probablement l'avantage d'avoir marché sans avoir un seul malade depuis Séville jusqu'à la Bidassoa. La coutume que j'avais prise était d'ailleurs fort commode pour tout le monde, car on savait où trouver sous la main, en cas d'alerte, une troupe tout assemblée et qui couchait sur ses fusils ; or, ceci était précieux en Espagne, en ce temps-là.

Il ne faut pas croire que nous fussions bien à plaindre au bivouac, dans cette chaude saison de l'année, pourvus de bons vivres et visités d'ordinaire le soir par les aimables du convoi. Je trouvai, pour moi, cette vie assez douce ; je la préférerais de beaucoup à celle que l'on menait dans les villes.....

Nous arrivâmes ainsi sans encombre jusqu'à Illescar, mais là, nous fûmes arrêtés par la bande d'El Medico, partisan célèbre et qui comptait près de 4 000 hommes, dont un tiers en cavalerie bien montée et bien équipée. Contre la tactique de ses pareils, El Medico nous attendait en bataille et se croyait assez fort pour nous attaquer dans les règles. Nous primes position à la gauche de la route, dès que nous eûmes reconnu de quoi il s'agissait et faisant filer toujours le convoi, nous nous préparâmes à le soutenir par échelons. Je formais le dernier et tenais par conséquent l'extrême-gauche. Couvert de tirailleurs, je restai serré en masse avec mes 100 marins et 100 grenadiers français de la Garde du roi Joseph qui nous accompagnaient depuis le départ pour regagner Madrid. J'adossai mes deux pelotons l'un à l'autre et faisant faire volte-face au second, je formai une masse compacte qui, conservant l'arme au bras, en imposait à l'ennemi. Ce n'était pas sans raison que je m'étais ainsi placé en attendant que le moment fût venu de m'ébranler pour suivre le convoi. On avait replié les tirailleurs. Je demeurai à découvert en face de la cavalerie, qui tourna à plusieurs reprises autour de moi, sans oser toutefois me charger. J'avais été joint, dans l'intervalle, par un des officiers supérieurs qui revenaient en France avec nous et que j'avais particulière-



ment connu au 1<sup>er</sup> corps, où il commandait le 24<sup>e</sup> régiment de ligne. C'était le colonel Jeannin, depuis lieutenant-général. Il m'aborda avec beaucoup de politesse et me dit en souriant : « Je viens vous servir d'aide de camp. — C'est bien de l'honneur pour moi, m'écriai-je, mais comme ceci n'est pas précisément mon métier, je vous prie, mon brave colonel, de prendre le commandement. — Mais il n'y a rien à faire, répondit-il ; le convoi entre dans Illescar et il est bientôt à l'abri ; seulement, nous avons à prendre garde à la retraite. Je vous trouve fort bien établi et si la cavalerie en veut tâter, nous l'attendrons jusque sur nos bayonnettes. » Cela dit, nous continuâmes à l'observer, mais elle ne jugea pas à propos de s'abandonner franchement, voyant que le convoi était en sûreté et ne se souciant pas d'entreprendre une attaque dans laquelle elle n'aurait gagné que des coups de fusil. Pendant que ceci se passait, le colonel m'apprit que les fantassins d'El Medico avaient été facilement mis en déroute par notre escorte et que l'affaire n'avait pas été douteuse un seul instant. Il convenait néanmoins que si l'attaque avait eu lieu dans un défilé il eût pu en être autrement, car l'ennemi était en force. Le lendemain, nous arrivâmes à Madrid ; nous trouvâmes là un état-major considérable et la foule administrative qui l'accompagne d'ordinaire, puis tout le mouvement d'une capitale. Accueillis par la Garde du roi Joseph, qui nous donna à dîner en arrivant, je dus répondre à beaucoup de politesses militaires qui prirent tous mes moments.

Enfin, après un séjour d'une semaine, nous repartîmes, pour continuer notre voyage, avec une augmentation notable d'embarras. Heureusement, ces embarras étaient surmontables et, à force de fermeté et de patience, on pouvait en venir à bout. Nous nous acheminâmes vers Tolède dans le meilleur ordre possible et nous vinmes successivement à Valladolid. Un certain désordre régnait dans cette place, dont le général commandant était à peu près bloqué. D'abord, notre brave Dombrowsky se prit de querelle avec le général susdit et fut tué d'un coup de pistolet dans le duel qui s'en suivit. Secondement, la bataille de Salamanque eut lieu non loin de nous, et comme nous la perdîmes, nous nous trouvâmes resserrés d'autant. Le maréchal Marmont eut un bras cassé dans l'affaire et le commandement passa momentanément en d'autres mains (1). Il en fut de même de notre convoi dont le général Meunier se chargea ; nous repartîmes sous ses ordres et vinmes tout d'une traite jusqu'au défilé de Pan-Corbo, célèbre par la prise de deux

(1) Entre les mains du général Clausel.

convois qui nous avaient précédés. C'est que Mina se trouvait là avec sa bande de 7 à 8000 hommes, à ce qu'on assurait : Mina, l'empereur des Montagnes, comme on l'appelait, et le plus fameux des partisans à cette époque. Il avait une influence considérable sur toute la population de la Navarre et de la Biscaye et donnait dans l'occasion des saufs-conduits respectés. Il exerçait une véritable souveraineté au nom de Ferdinand VII et disposait du pays en maître. Nous ne manquâmes pas de le rencontrer, comme il fallait bien nous y attendre, mais soit qu'il eût été mal informé, soit que notre heureuse étoile nous protégéât, il ne put nous entamer. Il nous attaqua en queue dès que nous fûmes engagés dans le défilé et nous primes aussitôt position, pendant que nos impedimenta de toute sorte filaient sur la route. Comme j'étais arrêté, je vis arriver le général Meunier, qui me fit connaître la situation : « S'il nous attend, dit-il, à l'ouvert, de l'autre côté, nous aurons fort à faire ». Heureusement, il n'en fut rien et nous nous ralliâmes après deux heures d'une fusillade peu meurtrière, comme si de rien n'était. Le colonel Jeannin, qui se tint près de nous pendant l'affaire, eut son cheval blessé, mais ce fut tout, et nous pûmes nous féliciter tous ensemble, le soir, de cette favorable issue. C'est qu'il y allait, pour les convois ainsi attaqués, quand ils succombaient, du sort le plus affreux, et une captivité cruelle était la moindre des choses. Nous avions plus de 600 officiers ou employés de toute espèce, bon nombre de femmes et d'enfants, sans compter des amputés. Il fallait, pour maintenir l'ordre dans cette foule, beaucoup d'activité et non moins de vigueur. On ne pouvait, comme je l'ai dit, laisser personne en arrière ; c'était un devoir rigoureux, car tout homme attardé était perdu sans ressources. Cette considération obligeait le commandant de l'arrière-garde à faire rallier chacun, qu'il le voulût ou ne le voulût pas et à employer les moyens même violents sans balancer. Ceux qui étaient ainsi rudoyés jetaient les hauts cris ; ils marchaient, néanmoins, parce qu'ils ne pouvaient faire autrement, mais en menaçant. J'avais, pour ma part, je ne sais combien de défis sur les corps, mais à notre arrivée sur la Bidassoa, tout fut oublié....

Nous revîmes enfin la France ; je baisai la terre, comme je me l'étais souvent promis, aussitôt que j'eus passé la Bidassoa....

C'est sur les allées marines de Bayonne que nous célébrâmes, le verre à la main, notre heureux retour dans la patrie, mon tambour Vincent au bout de la table et moi à l'autre bout. Mon domestique polonais ne fut pas excepté en

cette occasion solennelle. Les marins vinrent me prier en masse de l'admettre parmi les convives, car il se battait fort bien dans l'occasion et il était juste, disaient-ils, qu'il partageât nos plaisirs comme il avait partagé nos périls et nos fatigues. Je n'avais rien à répondre à cette logique et j'acceptai de grand cœur.

..... Nous nous estimions toujours, malgré quelques désastres partiels, les premiers soldats de l'Europe et, sans mépriser nos ennemis, nous nous accordions sur eux une supériorité qu'on ne pouvait, selon nous, contester sans impertinence. Nous convenions volontiers de la bravoure espagnole, du courage des Allemands et de la ténacité des Russes, mais nous nous mettions sans cérémonie au-dessus de ces différents peuples pour l'intelligence de la guerre. Quant aux Anglais, nous reconnaissions hautement leur mérite, et comme ils nous avaient souvent battus sur mer, nous les tenions sans difficulté pour nos égaux. Nous finissions toujours par dire, lorsqu'il s'agissait d'eux, que si jamais nous nous donnions la main, eux et nous, nous serions capables de tenir tête au reste du monde (1).

Le départ de Cadix des Marins de la Garde n'avait été que le prélude de la levée du siège de Cadix, qui eut lieu le 25 août 1812, après trente mois d'investissement de la place. Les troupes du 1<sup>er</sup> corps de l'armée d'Espagne abandonnèrent, non sans une profonde amertume, tous ces travaux, témoins de leur patience et de leur courage.

Des pièces furent mises hors de service, d'autres jetées à la mer ; enfin les munitions furent détruites.

Les cent cinquante embarcations de toute nature que les Marins de la Garde avaient armées avec tant de peine et qu'ils avaient réunies devant Cadix, furent brûlées ou coulées à fond. Ces diverses opérations terminées, les troupes françaises du 1<sup>er</sup> corps, sous le commandement du maréchal Soult, battirent en retraite, protégées par la cavalerie, et se dirigèrent sur Séville, puis sur Valence ; ces troupes ne devaient rentrer en France qu'en 1814, après bien des désastres, dont le dernier fut la bataille de Toulouse, bataille livrée sur le territoire français !

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

Pendant les guerres de l'Empire, les Marins de la Garde partagèrent les travaux, la gloire et les dangers de la vieille Garde Impériale.  
(Marco de Saint-Hilaire.)

## CHAPITRE XVI

Année 1812. — Création d'un corps de Marins de la Garde italienne. — Recrutement pour la 6<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde. — Procès-verbal de transport d'effets de grand uniforme de Paris à Toulon. — Campagne de Russie. — Deux compagnies des Marins de la Garde sont désignées pour y prendre part. — Passage du Niémen. — Les Marins dirigent la construction des ponts. — Entrée à Moscou. — Les deux compagnies de Matelots de la Garde reçoivent des pièces d'artillerie. — Incendie. — Retraite. — Ordres de l'Empereur au moment de quitter Moscou. — Evacuation des blessés et des malades. — Le froid, la neige, l'hiver russe. — La Bérézina. — Pertes des Marins pendant la campagne. — Epilogue.

Pendant les précédentes campagnes, l'Empereur avait pu apprécier l'énergie et le dévouement des Marins de la Garde Impériale; il avait, dans maintes occasions, manifesté à leur égard la satisfaction qu'il éprouvait relativement aux services qu'ils lui avaient rendus. Il eut alors l'idée de doter la Garde royale italienne d'un corps de marins, et il écrivit à ce sujet, le 13 janvier 1812, la lettre suivante au prince Eugène Napoléon, vice-roi d'Italie à Milan :

Mon fils, il faudrait former une compagnie de Marins de la Garde italienne qui serait composée de 3 officiers, de 7 ou 8 maîtres ou contre-maîtres et d'une centaine de bons matelots qui puissent nous servir pour le passage d'une grande rivière ou d'un lac et pour la réparation d'un pont. Cette compagnie serait à la suite de la Garde et les marins feraient

d'ailleurs le service de canonniers ; ils seraient armés de fusils comme les Marins de la Garde Impériale.

Dès la réception de cette lettre, le prince Eugène se mit à l'œuvre, et comme il avait sous la main tous les éléments nécessaires, le nouveau corps fut promptement organisé ; il en avisa l'Empereur qui, le 7 février, lui accusa réception de sa lettre dans les termes suivants :

Mon fils, je reçois votre lettre du 29 janvier. Je vois que vous avez une bonne compagnie de matelots qui suivra la Garde. Il est nécessaire aussi de vous faire suivre par 200 ouvriers de l'arsenal, charpentiers, calfats et charrons. Ils auront un caisson rempli des outils nécessaires pour leur service. Ces deux corps marcheront ensemble et réunis à l'équipage de pont, aux sapeurs et à la compagnie du génie italienne dont j'ai ordonné la formation, les rivières ne seront plus qu'un faible obstacle : on pourra les passer en peu d'instant.

Plusieurs des compagnies des Marins de la Garde, créées en vertu du décret du 16 septembre 1811, n'avaient reçu qu'un commencement d'organisation, notamment la 6<sup>e</sup> compagnie, dont les cadres seuls existaient en février 1812. A cette date, le ministre de la marine Decrès, en exécution des ordres de l'Empereur, adressa les instructions suivantes au vice-amiral Gauthéaume, colonel des Marins de la Garde :

Paris, le 13 février 1812.

Monsieur le vice-amiral, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'en exécution d'un ordre de l'Empereur du mois de janvier dernier, 99 matelots de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe vont être dirigés sur Paris pour compléter la 6<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde, dont le noyau s'y trouve déjà.

Ces 99 hommes doivent être choisis, savoir :

|  |    |
|--|----|
| <i>A Cherbourg</i>   |    |
| dans le 10 <sup>e</sup> équipage de haut bord, sur l'Iphigénie.  | 10 |
| <i>A Saint-Malo</i>  |    |
| dans le 14 <sup>e</sup> équipage de haut bord, sur l'Illyrienne. | 5  |

*A Brest*

|   |    |      |
|---|----|------|
| dans le 14 <sup>e</sup> équipage de haut bord, sur la Clorinde. . . | 8  | } 40 |
| — 15 <sup>e</sup> — — sur le Nestor. . .                            | 6  |      |
| — — — sur la Nymphe . . .   | 10 |      |
| — — — sur la Méduse. . .  | 13 |      |
| — — — sur la Revanche. . .  | 3  |      |

*A Rochefort*

|  |    |      |
|--|----|------|
| dans le 6 <sup>e</sup> équipage de haut bord, sur l'Hortense . . . | 15 | } 44 |
| — — — sur l'Elbe. . .  | 15 |      |
| — 13 <sup>e</sup> — — sur la Pallas. . .                           | 14 |      |
| Total 99 hommes. . .   |    | 99   |

Je prescris de ne désigner que des marins ayant au moins cinq pieds, trois pouces, sains, robustes et d'une conduite régulière.

Ils arriveront ici, savoir :

Ceux de Cherbourg, le 19 février.

Ceux de Saint-Malo, le 23.

Ceux de Brest, le 2 mars.

Ceux de Rochefort, le 3.

Ils seront conduits à leur arrivée à la caserne du Mont-Blanc, rue de Clichy, et je vous prie de donner des ordres pour qu'ils y soient reçus.

Avant d'en ordonner l'incorporation, vous voudrez bien en passer l'inspection, et si, ce que je ne puis croire, après les précautions que j'ai prises, il se trouvait quelque homme qui vous parût inadmissible, je vous prie de m'en informer.

Comme vous avez été prévenu verbalement des dispositions que contient la présente dépêche, je présume que vous avez pris des mesures pour assurer l'habillement et le couchage des marins annoncés.

Pour éviter tout embarras dans la comptabilité, j'ai décidé que ceux des dits marins qui appartiennent à des équipages réguliers, compteraient à leurs corps actuels jusqu'au moment de leur incorporation dans la Garde. Il sera nécessaire que le conseil d'administration de ce corps entre en relations à cet égard avec les commandants d'équipages.

Recevez, monsieur le vice-amiral, la nouvelle assurance de mes sentiments inviolables.

Signé : Decrès.

Henri Ducor, l'ancien matelot de l'escadre Rosily à Cadix, raconte, dans ses Aventures d'un

Marin de la Garde, qu'ayant enfin réussi à s'échapper de Cabrera en février 1811, après avoir atterri à Tarragone, il obtint un congé pour se rendre à Paris, près de sa mère, qu'il n'avait pas vue depuis onze ans. Là, il rencontra un ancien Cabrérien, du nom de Cotillard, avec lequel il avait été autrefois sur le point de s'évader. Cotillard était sous-officier dans les Marins de la Garde : « A propos, lui dit-il, nous avons ici un autre Cabrérien, M. Boniface ; il s'est évadé d'Angleterre ; c'est lui qui commande la 6<sup>e</sup> compagnie, qu'on organise en ce moment ; il faut que je te conduise près de lui, il sera enchanté de te voir. »

Nous allâmes donc chez le capitaine Boniface, qui m'accueillit fort bien et me demanda si je voulais entrer dans sa compagnie. Entrer dans les Marins de la Garde ! c'était depuis trop longtemps mon ambition, pour qu'on ne devine pas ma réponse. Le lendemain, je fus présenté à l'amiral Gauthaume qui avait le commandement du corps, et le surlendemain, j'avais endossé l'uniforme (1).

Nous avons dit précédemment que deux compagnies de Marins de la Garde avaient été désignées pour se rendre à Toulon et qu'elles y furent embarquées sur quatre vaisseaux de ligne dont nous avons indiqué les noms.

Deux autres compagnies reçurent l'ordre de se rendre également à Toulon au commencement de l'année 1812. Elles rejoignirent ce port de guerre par étapes, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Etchegaray.

Le conseil d'administration du corps fit envoyer aux quatre compagnies destinées à Toulon, leurs effets de grand uniforme par la voie du roulage ; un procès-verbal de cette opération fut dressé à la date du 23 mars 1812.

Nous donnons, ci-après, le texte complet de ce procès-verbal :

(1) Henri Ducor. — Aventures d'un Marin de la Garde Impériale.

## TRANSPORT DIRECT

## GARDE IMPÉRIALE

Départ de la place quartier Napoléon à Paris, pour arriver à Toulon le 27 avril 1812.

Marins

*PROCÈS-VERBAL* de reconnaissance de pesée des effets du dit corps.

Aujourd'hui, le 23 mars 1812, nous, Odier, commissaire des guerres à la Garde Impériale, à la résidence de Paris, vu la délibération du conseil d'administration du corps, tendant à diriger sur Toulon, aux quatre compagnies embarquées, leur grand uniforme qui ne leur a pas été délivré depuis leur admission dans le corps, et dont il nous a été donné avis par le conseil d'administration du corps des Marins de la Garde Impériale, le 23 mars 1812, nous nous sommes transporté au magasin d'habillement, quartier Napoléon, où nous avons trouvé réunis les sieurs de Marguerittes, capitaine d'habillement, et J.-F. Guerrand, commissionnaire de roulage de la place de Paris, demeurant rue Ribouté, au coin de celle Montholon, à la haute montée, et en notre présence, les dits effets devant être expédiés en transport direct du quartier Napoléon à Toulon, au prix de 22 francs les cent kilogrammes, pour être rendus le 27 avril 1812 à l'adresse de M. Etchegaray, capitaine commandant les compagnies de Marins de la Garde Impériale à Toulon, et nous avons préalablement constaté le poids et la désignation des effets, ainsi qu'il suit, savoir :

| N <sup>o</sup><br>des<br>BALLEs | DÉSIGNATION<br>des<br>EFFETS   | Pesant<br>en<br>kilogr. | DATE<br>de<br>la réception |
|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1                               | Effets d'habillement . . . . . | 91                      | 27 avril 1812              |
| 2                               | — — — — —                      | 97                      | —                          |
| 3                               | — — — — —                      | 91                      | —                          |
| 4                               | — — — — —                      | 93                      | —                          |
| 5                               | — — — — —                      | 83                      | —                          |
| 6                               | — — — — —                      | 82                      | —                          |
| 7                               | D'autre part . . . . .         | 85                      | —                          |
| 8                               | Effets d'habillement . . . . . | 110                     | —                          |
| 9                               | — — — — —                      | 99                      | —                          |
| 10                              | — — — — —                      | 92                      | —                          |
|                                 | Total général. . . . .         | 992                     |                            |

effets d'habillement pour les 4 compagnies embarquées.



Il résulte des détails ci-dessus, que le poids total des effets pour les quatre compagnies embarquées, s'élève à 922 kilogr. que nous estimons devoir être transportés au compte du gouvernement, en raison de ce que ces habillements sont des objets de première mise pour les hommes admis dans ces compagnies.

De quoi, nous, commissaire des guerres susdit, avons rédigé, clos et arrêté le présent procès-verbal en présence des dits sieurs de Marguerittes et J.-F. Guerrand, lesquels ont signé après lecture.

Fait au quartier Napoléon, les jours, mois et an que dessus :

Signé : J.-F. Guerrand.      Signé : E. de Marguerittes,  
Capitaine.

Signé : Odier.

Nous avons eu précédemment l'occasion de faire allusion à une lettre qu'en avril 1811 l'Empereur écrivait à M. de Champagny et dans laquelle il lui disait qu'il ne ferait la guerre à la Russie que dans le cas où cette puissance, déchirant le traité de Tilsitt, ferait la paix avec l'Angleterre. Or, cette éventualité ne devait pas tarder à se produire. La Russie n'avait, pour ainsi dire, jamais cessé de recevoir des marchandises anglaises; par ce fait et en raison de l'immense étendue des côtes de l'empire russe, tout le système politique de Napoléon s'écroulait, et le blocus continental, au moyen duquel il voulait réduire l'Angleterre à merci, n'était plus que lettre morte. Il en résulta entre les deux empereurs une grande mésintelligence qui ne tarda pas à prendre un caractère alarmant; des deux côtés, d'immenses préparatifs furent commencés, et la Russie, prenant l'initiative de la rupture des relations, déclara la guerre en rappelant son ambassadeur. L'empereur Napoléon était alors à Dresde; aussitôt, par ses ordres, la Grande Armée se rapprocha de la rive gauche du Niémen. Une nouvelle campagne, lointaine, hérissée de périls et de difficultés, allait s'ouvrir; deux compagnies de Marins de la Garde, à l'effectif total de 250 hommes, furent désignées pour y prendre part; les autres compagnies restant dans les ports et le dépôt seul

à Paris, à la caserne du Mont-blanc, de la rue de Clichy.

Les deux compagnies de guerre, dont la 6<sup>e</sup>, furent placées sous le commandement de l'adjudant-major des Marins, lieutenant de vaisseau Gérodiás; les lieutenants de vaisseau Bouvier-Destouches et Boniface furent placés à la tête de chacune des compagnies, ayant sous leurs ordres les enseignes de vaisseau Ollivier, Préaux, Pondelone, Gallois, Allègre et Perrot. Partis de Paris, les Marins de la Garde traversèrent la France et l'Allemagne et rejoignirent la Garde, déjà rassemblée sur la rive gauche du Niémen.

Le premier ordre concernant les Marins fut adressé de Dresde par l'Empereur, le 26 mai 1812, à Gourgaud; cet ordre disait :

Vous vous rendrez aussitôt à Glogau; vous ferez un état de tout ce qui a passé par cette ville, des troupes de ma Garde, infanterie, cavalerie, artillerie, marins, etc... Vous prendrez la situation de la place, de son armement, de ses magasins, des dépôts, etc..., afin que je puisse avoir une connaissance exacte de tout.

De son côté, le prince de Neufchâtel recevait, le 9 juin 1812, à Dantzig, où l'Empereur se trouvait à cette époque, les ordres suivants :

Mon cousin, donnez ordre au général Eblé de partir de Heilsberg pour être rendu le 13, au plus tard le 14, à Friedland : 1<sup>o</sup> avec l'équipage de pont; 2<sup>o</sup> avec le bataillon du Danube; 3<sup>o</sup> avec le 4<sup>e</sup> bataillon d'équipage de flottille; 4<sup>o</sup> avec le grand parc du génie; 5<sup>o</sup> avec le corps du génie de la Garde.

Dans cette lettre, il n'est pas question des Marins de la Garde; nous verrons que plus tard, en maintes occasions, ils furent placés sous les ordres du général Eblé.

La question des approvisionnements, pour une armée forte de plus de 400 000 hommes, Français et alliés, présentait une importance toute particulière. Un millier de marins tirés de la flotte furent employés à ce service sous les ordres du contre-amiral

Baste. Utilisant les fleuves et les rivières de la région, ainsi que les grands lacs du Frische-Haff et du Curische-Haff, ils rendirent à l'armée les plus grands services, en assurant la conduite d'immenses convois de vivres, d'habillements et de munitions, qu'on transportait par voitures quand les cours d'eau n'étaient plus utilisables. Un ordonnateur de l'armée ayant eu la malencontreuse idée d'envoyer en avant des caissons à demi remplis, cette négligence motiva la lettre suivante, que l'Empereur adressa, le 21 juin, de Gumbinen, au maréchal Berthier :

Mon cousin, les caissons du petit quartier général sont partis avec demi-charge ; envoyez sur-le-champ un exprès avec l'ordre que toute la charge soit réunie sur vingt caissons et que les vingt autres vides soient envoyés à Insterburg pour se recharger. Témoignez mon mécontentement à l'ordonnateur de ce qu'il va ainsi en avant avec des caissons vides. J'ai vu quelquefois des administrateurs insouciantes, mais je n'en ai pas vu de plus bêtes.

On conviendra que la leçon était bien méritée.

Le 24 juin 1812, à 2 heures du matin, Napoléon, accompagné du général Haxo, opéra lui-même la reconnaissance des rives du Niémen, dans le but de déterminer l'emplacement de trois ponts sur lesquels passerait la Grande Armée. Le même jour, il écrivit de Kovno à son chef d'état-major :

Mon cousin, le bataillon du Danube passera sous les ordres du génie qui sera chargé de construire deux ponts de radeaux, l'un sur le Niémen et l'autre sur la Vilya, vis-à-vis Kowno, et deux ponts de pilotis sur le même endroit.

Le général Eblé sera chargé de construire un autre pont vis-à-vis Kowno, tout composé de bateaux du pays. A cet effet, des détachements de pontonniers et de marins du 4<sup>e</sup> bataillon (1) longeront les deux rives de la rivière qui sont actuellement libres, en descendant, et feront remonter tous les bateaux qu'ils trouveront. Les Marins de la Garde seront attachés au génie pour la prompte exécution de ces deux objets. Donnez ordre au général Eblé de se concerter avec le

(1) Le 4<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> bataillon de flottille étaient commandés, pendant la campagne de Russie, par les capitaines de vaisseau Bédel du Tertre et Proteau.

général Chasseloup, pour lever tous les obstacles et se prêter un secours mutuel, afin que je puisse, le plus tôt possible, faire lever mes quatre ponts actuels.

Dans la même journée du 24 juin, l'armée commença à traverser le Niémen, et ce passage fut continué les trois jours suivants sur les trois ponts établis par les soins du général Eblé. Cette opération du passage terminée, l'Empereur partit pour Wilna, d'où il écrivit le 30 juin, au maréchal Berthier, de donner de nouveaux ordres au général Eblé :

Mon cousin, écrivait l'Empereur, envoyez l'ordre au général Eblé de se diriger sur Wilna avec tous ses équipages de pont ; le bataillon du Danube et les Marins de la Garde se rendront à Wilna.

L'armée russe, adoptant un système de défense qui ne devait que trop bien lui réussir par la suite, se retirait devant nos troupes après quelques combats d'arrière-garde, ne laissant derrière elle que des villes et des villages complètement dévastés, dans lesquels les Français ne trouvaient ni un habitant, ni aucun moyen de subsistance ; à peine quelques maisons ou cabanes à demi détruites leur offraient-elles un refuge momentané.

Wilna avait été abandonné par les Russes ; nous y entrâmes presque sans combat. Là, l'empereur Napoléon eut un moment la pensée de s'arrêter, de réorganiser son armée, de la concentrer, d'assurer ses subsistances et de remettre la suite de la campagne au printemps de 1813, mais cédant à l'ardeur de quelques-uns de ses généraux et à l'ardeur qui le hantait lui-même, ce projet sortit bientôt de sa pensée ; les ordres furent donnés pour la marche en avant ; le 7 juillet, la Garde reçut l'ordre de quitter Wilna, emportant pour six jours de vivres à demi-ration, la viande assurée pour trois quarts de livre ou une livre par homme. Neuf mille rations de pain à porter sur le dos, plus trois cents quintaux de riz, pour distribuer une livre de riz à chaque homme, devaient assurer à la Garde des vivres pour dix jours.

A partir de Wilna, les deux compagnies de Marins de la Garde furent séparées : l'une d'elles fut mise à la disposition du général Kirgener et marcha sur Vidzy, dans la direction de Drissa, où les Russes, paraissant vouloir tenir, avaient établi une sorte de camp retranché. La lettre suivante, de Napoléon à Berthier, datée de Wilna, 7 juillet 1812, nous renseigne exactement sur le rôle de cette compagnie de Marins de la Garde, à cette période de la campagne :

Mon cousin, donnez ordre au général Eblé d'organiser un équipage de ponts de 32 bateaux avec deux compagnies de pontonniers et une compagnie de marins ; il les mettra sous les ordres d'un officier supérieur. Cet équipage partira demain sous les ordres du général Kirgener, qui mènera avec lui une compagnie de Marins de la Garde, la compagnie des sapeurs de la Garde, celle du grand-duché de Berg, les trois compagnies de sapeurs attachées à la Garde, deux compagnies du bataillon des ouvriers du Danube, une des compagnies du train du génie avec ses voitures, deux compagnies de mineurs et deux de sapeurs du parc général du génie. Cet équipage prendra, en partant, du pain pour quatre jours et se dirigera sur Widzy aux ordres du roi de Naples. Comme l'équipage de pont retarderait la marche des troupes, vous donnerez ordre qu'on laisse les pontonniers et une compagnie de sapeurs pour l'escorter. Le général Kirgener prendra les devants, avec le reste de sa troupe, pour pouvoir faire raccommoder tous les ponts sur la route ; il laissera de petits détachements à tous les ponts qui ont été rétablis provisoirement, afin d'achever de les établir d'une manière durable. Il rendra compte de tous ses travaux au major général et au roi de Naples. Faites-moi un rapport de tout ce qui existe d'équipages de pont, ainsi que du matériel et du parc du génie.

Quant à la seconde compagnie de Marins de la Garde, elle suivit la Garde et l'Empereur vers Gloubokoié, pour préparer les ponts sur les différentes rivières qu'il fallait traverser dans cette direction, en vertu des ordres suivants, adressés à Berthier par Napoléon, de Wilna le 11 juillet :

Mon cousin, donnez l'ordre au duc de Trévise de partir demain à une heure du matin avec la division Delaborde,

ayant huit pièces de canon, 600 chevaux de cavalerie légère de la Garde, chasseurs à cheval, lanciers polonais et hollandais, commandés par le général Lefebvre-Desnoëttes. Il aura aussi avec lui tous les constructeurs de ponts de la Garde, le parc du génie, composé d'une compagnie du train du génie, d'une compagnie de Marins de la Garde de plusieurs compagnies de sapeurs et mineurs, telles que le général Chasseloup en donnera le compte, et enfin d'une compagnie des ouvriers du Danube, avec ses officiers. Il fera en sorte que tout cela se mette en route à 3 heures du matin pour Gloubokoïé.

Le général Eblé me remettra l'état de l'équipage de pont, en me faisant également connaître le lieu où il s'arrêtera chaque jour ; il ne dépassera pas Sventsiany.....

Le 28 juillet, le général Nansouty, à la tête des divisions Bruyère et Saint-Germain, remporta le brillant combat d'Ostrowno et mit les Russes en fuite ; ceux-ci traversèrent Witepsk sans presque s'y arrêter et continuèrent leur retraite, ne laissant en arrière que pays dévastés, villes en cendres ; c'étaient les seuls moyens adoptés par l'ennemi pour la défense de son territoire, et ce procédé ne laissa pas que de faire naître de sombres pressentiments dans l'esprit de l'Empereur et dans celui de ses généraux.

Tout ce qui avait été laissé en arrière à Kowna, en tant que voitures, équipages de pont, etc., fut ramené en avant, par les soins du général Eblé.

Ce même jour, 28 juillet 1812, l'armée française et l'empereur Napoléon entrèrent à Witepsk et y séjournèrent seize jours, pendant lesquels le projet d'hiverner et d'attendre le printemps de 1813 fut envisagé à nouveau ; mais comme à Wilna, il fut décidé qu'on marcherait en avant, dans la direction de Smolensk, avec 200 000 hommes. Pendant le séjour à Witepsk, les deux compagnies de Marins de la Garde furent réunies, et de cette ville, le 10 août, les ordres suivants, qui les concernaient tout particulièrement, furent transmis par Berthier au général Chasseloup, au nom de l'Empereur :

Mon cousin, donnez ordre au général Chasseloup de partir demain à 2 heures du matin, avec tous les sapeurs, mineurs, ouvriers du Danube, caissons et matériel du génie,

pour se rendre à Bobinovitchi. Le général Kirgener et les sapeurs de la Gardé partiront par la même occasion, ainsi que les deux compagnies de Marins de la Garde. Ils auront tous du pain et de la viande assurés pour huit jours. Deux compagnies de sapeurs, dont une de la Garde, et une compagnie d'ouvriers du Danube, suivies des caissons les mieux attelés, marcheront à grandes journées afin d'être rendues dans la journée du 13 à Rossasna.

La Garde, partie de Witepsk, était le 12 août à Bobinovitchi, avec l'Empereur ; depuis le début de la campagne, les Marins et les sapeurs marchaient toujours à l'avant-garde.

Le 18 août, on arriva en vue de Smolensk, ville très importante que les Russes, croyait-on, ne manqueraient pas de défendre ; en effet, le général ennemi Barclay de Tolly avait pris enfin la résolution de s'opposer sur ce point à notre marche envahissante ; mais les corps des maréchaux Davoust, Ney, et du prince Poniatowski lui livrèrent bataille, le mirent en déroute et encore une fois le contraignirent à la retraite. L'armée française le suivit, s'enfonçant de plus en plus dans les profondeurs de l'immense empire. Le général Delaborde fut laissé à Smolensk, en vertu des ordres suivants communiqués à Berthier, auquel l'Empereur écrivait de Smolensk, à la date du 24 août :

Mon cousin, donnez ordre au duc de Dantzig de partir à 2 heures du matin avec la vieille Garde, pour faire une bonne marche sans cependant trop fatiguer son monde. Il continuera successivement à marcher jusqu'à ce qu'il ait joint l'empereur. Donnez ordre au général Delaborde de rester avec sa division et huit pièces de canon pour garder la place de Smolensk, il remplira provisoirement les fonctions de gouverneur général. Indépendamment de sa division formant 4 000 hommes, il aura sous ses ordres une compagnie du bataillon du Danube et deux compagnies de sapeurs, un régiment polonais qui est ici et que vous lui nommerez.

Les Marins de la Garde partirent de Smolensk le 25 août, avec la Garde.

A Valoutina, une forte arrière-garde russe essaya encore une fois de nous arrêter, mais, après un

brillant combat où le général Gudin trouva la mort, le maréchal Ney la mit en fuite.

La marche continua sur Moscou ; le 6 septembre, l'Empereur était à deux lieues en arrière de Mojaïsk ; les dispositions prises par l'armée russe indiquant clairement qu'elle ferait une chaude résistance, Napoléon donna aussitôt ses ordres pour la bataille.

Le général Pernetty, commandant l'artillerie du 1<sup>er</sup> corps, disaient les ordres, écrasera d'obus la batterie ennemie, qui, par ce moyen, aura contre elle vingt-quatre pièces de la Garde, trente de la division Compans et huit des divisions Friant et Denaix, total : soixante-deux bouches à feu... Le général Sorbier sera prêt, au premier commandement, à se détacher avec tous les obusiers de la Garde, pour se porter sur l'une ou sur l'autre redoute.

Le 7 septembre 1812, fut livrée la grande bataille qui, d'après les calculs de l'Empereur, devait décider du sort de la campagne. Les Russes, sous le commandement de Kutusof, ayant sous ses ordres les généraux Benigsen et Bagration, furent complètement défaits et mis en fuite ; le prince Bagration trouva la mort sur le champ de bataille de la Moskowa, avec 45 000 de ses soldats (1) ; la poursuite des vaincus commença aussitôt sur les routes de Mojaïsk et de Kalouga.

Le 14 septembre, l'armée française fit son entrée dans Moscou silencieuse, dans Moscou abandonnée ; Murat, à la tête de la cavalerie, avait le premier pénétré dans les rues désertes, ne trouvant devant lui que quelques cosaques qu'il fit sabrer ; l'Empereur s'installa au Kremlin ; immédiatement des précautions furent prises pour assurer le bon ordre dans la ville livrée au pillage des malfaiteurs russes qu'on avait fait sortir des prisons. A cet effet, l'Empereur adressa la lettre suivante au maréchal Bessières, commandant la cavalerie de la Garde, dès le 15 septembre, lendemain de l'entrée à Moscou :

Mon cousin, commandez vingt patrouilles de dragons,

(1) Les Russes ont donné à cette bataille le nom de Borodino.



chacune de trente hommes, commandée par un officier, et partagées en quatre pour occuper les quatre parties de la ville, ramasser tous les Russes qui s'y trouvent et les conduire au prince d'Eckmül, dans le village, hors de la ville. Commandez également dix patrouilles de grenadiers à cheval qui feront le même service dans le Kremlin et resteront là pour y mettre de l'ordre, ramasser tous les prisonniers, etc. Tout le reste des grenadiers à cheval et les chasseurs viendront également sur le Kremlin, pour qu'on puisse s'en servir dans la journée.

Les deux compagnies de Marins de la Garde avaient fait leur entrée dans Moscou avec l'Empereur et les autres corps de la Garde le 14 septembre. Napoléon ayant trouvé dans la ville un certain nombre de pièces de canon que les Russes n'avaient pu emmener dans leur retraite, voulut en confier quelques-unes aux Marins. En conséquence, de Moscou, le 18 septembre, il donna des ordres à cette intention au général Lariboisière, commandant l'artillerie de la Grande Armée :

Monsieur le général Lariboisière, lui écrivait l'Empereur, je désire que les deux compagnies de Marins de la Garde aient chacune six pièces de douze et deux obusiers. Vous prendrez les pièces à l'arsenal de Moscou ; les caissons existent également dans l'arsenal de Moscou. Les chevaux et les soldats du train seront pris parmi ceux des caissons que vous vouliez renvoyer. Il est également nécessaire d'augmenter la réserve du prince d'Ecmühl de huit bouches à feu, dont six pièces de douze et deux obusiers. Si cela était nécessaire, vous les feriez servir par les deux compagnies prussiennes qui sont à la suite de la vieille Garde.

Cependant, les habitants de la grande cité moscovite, qui avaient fui à l'approche des Français, ne rentraient pas dans leurs foyers comme on l'avait espéré tout d'abord ; bientôt, des recherches, des perquisitions pratiquées dans la ville déserte, abandonnée par les riches comme par les pauvres, firent découvrir des amas de matières inflammables telles que goudron, brai, soufre, chanvre, etc..., etc... réunies sur différents points, notamment dans les quartiers couverts de maisons en bois, puis on

s'aperçut, non sans surprise, que les pompes à incendie avaient disparu des magasins destinés à les abriter. Que signifiaient toutes ces mesures ? Dans la nuit du 15 au 16 septembre, on en eut l'explication : un vent violent s'étant élevé, tout à coup, comme à un signal donné, des flammes s'élevèrent de toutes parts ; en un clin d'œil, la ville ne fut plus qu'un brasier ardent, et nos soldats assistèrent, impuissants, à ce terrible spectacle d'une ville en feu ; le Kremlin, menacé, dut être évacué, et l'Empereur l'abandonna. Ce palais fut cependant épargné par les flammes, et après cinq jours que dura l'incendie, qui ne s'arrêta que faute d'aliments, le Kremlin reçut à nouveau la personne de l'Empereur des Français et d'une partie de la Garde, dont les Marins ; le maréchal Mortier fut chargé du commandement de ce palais, grand comme une ville.

Napoléon, espérant conjurer la mauvaise fortune, avait déjà pris des dispositions pour quitter le Kremlin après l'avoir solidement armé et l'avoir pourvu d'une bonne garnison ; il eut alors un moment l'idée de se lancer à la poursuite des Russes et d'aller imposer la paix à Saint-Pétersbourg, mais la mauvaise saison approchait, l'armée avait considérablement fondu et ne présentait plus que des effectifs déjà bien réduits depuis le passage du Niémen. Dans son indécision sur le parti à prendre, l'Empereur avait donné des ordres pour fortifier et retrancher les couvents, si nombreux dans ce pays, et qui s'élèvent sur les routes de Kalouga, de Toula et de Wladimir ; il avait composé la garnison de ces couvents à l'aide des régiments de cavalerie démontés, pour qu'ils puissent servir à garder la ville pendant l'absence de l'armée marchant sur Saint-Pétersbourg. Mais ce projet, reconnu inexécutable dans les circonstances présentes, dut être abandonné.

A Moscou, où l'on avait cru trouver l'abondance et le repos, il n'existait plus que des ruines fumantes ; nos soldats ne pouvaient plus y séjourner et durent camper en dehors de la ville. Par ailleurs,

les Russes renforcés et connaissant notre détresse, se préparaient à prendre l'offensive : pour eux, le moment de la revanche était venu.

L'hésitation était grande chez l'Empereur ; fallait-il abandonner cette ville après tant de travaux et de combats ? Les maréchaux et chefs de corps, réunis pour être consultés, avaient émis des avis divers ; Napoléon les avait écoutés en silence, réservant son opinion. Sur ces entrefaites, l'ennemi renforcé devenait de plus en plus pressant : l'Empereur se décida à donner les ordres pour la retraite.

Le 18 octobre, le général Eblé fut avisé qu'il devrait partir le lendemain, dès la pointe du jour, avec l'équipage de ponts et les pontonniers, pour suivre le mouvement de la Garde Impériale.

La retraite, à jamais mémorable, commença donc dès le lendemain matin 19 octobre 1812, avec Smolensk pour objectif : le temps était beau, les troupes toujours pleines d'entrain. La Garde Impériale partit de Moscou le même jour, accompagnant l'Empereur. Les Marins de la Garde suivirent le mouvement, emmenant avec eux les pièces de canon qui leur avaient été récemment confiées.

Le maréchal Mortier (duc de Trévise) restait au Kremlin, au moins provisoirement, avec mission de le faire sauter et de former ensuite l'arrière-garde.

La veille et le jour du départ de Moscou, ainsi d'ailleurs que dans les premiers jours qui suivirent l'évacuation, les ordres de l'Empereur sont de chaque instant, toujours admirables de précision et ne négligeant aucun détail. Assurément, les historiens en ont fait la base de leurs récits, touchant ces événements tragiques ; mais peut-être ces ordres sont-ils peu connus du public. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de reproduire in extenso ceux des ordres de l'Empereur qui sont relatifs aux dispositions à prendre au moment du départ de l'armée. Voici le texte de quelques-unes des lettres de Napoléon, tel qu'il existe aux Archives :

Au duc de Trévise, commandant la jeune Garde, gouverneur de Moscou.

Moscou, 18 octobre 1812.

Mon cousin, vous devez garder tout Moscou, autant que cela est possible, sans compromettre les troupes ; vous devez surtout garder le Kremlin qui est une place forte, les Enfants trouvés où il faut réunir les malades, le grand magasin d'eau-de-vie, le pont de pierre et le couvent du prince d'Eckmühl où il y a un pont sur la Moscowa. Vous ferez, demain, travailler avec activité à doubler l'artillerie qui est en batterie ; vous ferez travailler aux portes et à les mettre à l'abri du canon ; vous placerez deux pièces de canon au couvent du prince d'Eckmühl ; tous les convois qui arriveront à Moscou, vous les placerez sous la protection de ce couvent, entre ce couvent et la rivière : par ce moyen, ils seront à l'abri de toute insulte ; vous ne ferez plus rien parquer dans le faubourg par lequel nous sommes arrivés. Vous aurez soin de faire ramasser tous les trainards et de les envoyer à leurs corps ; vous les ferez incorporer dans vos cadres à subsistance. Demandez un chiffre, ce soir, au major-général, pour pouvoir correspondre facilement et sûrement. Tenez les régiments de cavalerie à pied pour la défense du Kremlin, des Enfants trouvés, du pont de pierre et de la caserne du prince d'Eckmühl. Que tout le monde soit, demain, logé au Kremlin, de sorte que la nuit, tout le monde soit sous la clef ; ne souffrez pas que personne loge en ville, si ce n'est le commandant de place et l'intendant, qui se tiendront près des Enfants trouvés et du Kremlin, ayant bonne garde. Ramassez des vivres, faites faire du biscuit, faites faire le service comme dans une place de guerre. Toute l'armée ennemie serait-elle contre vous, vous devez tenir au Kremlin, bien des jours. Organisez bien votre brigade à pied. Il y a ici des colonels, des majors, des capitaines qui sont blessés légèrement, mettez-les à la tête des bataillons. Prenez, dans la jeune Garde, une douzaine d'officiers et de sous-officiers pour les attacher à ces bataillons et les instruire. Portez une grande attention au feu ; vous avez ici deux cent mille livres de poudre, deux millions de cartouches, trois cents caissons chargés. Ne nous écrivez jamais qu'en chiffre pour les choses importantes. Un chef de bataillon d'artillerie est chargé d'incendier le Kremlin, en cas d'ordre ; qu'il étudie bien sa besogne. Faites charger et porter sur les tours, des bombes, des obus et des grenades pour défendre les murailles.

NAPOLÉON.

P.-S. — Après le départ de l'armée, faites faire par l'in-

tendance une proclamation qui rassure les habitants et leur fasse connaître qu'on ne veut pas évacuer leur ville.

Cette lettre au duc de Trévisé, ainsi que la lettre suivante au maréchal Berthier, montrent bien que l'intention de l'Empereur, au 18 octobre, n'est pas d'abandonner Moscou ; il veut seulement laisser une forte garnison au Kremlin et se rendre avec l'armée dans la riche province de Kalouga, pour l'hivernage, mais les événements le contraignent bientôt à une évacuation complète.

Au Prince de Neufchâtel, à Moscou.

Moscou, 18 octobre 1812.

Mon cousin, faites connaître au duc de Trévisé que je pars demain avec l'armée pour poursuivre l'ennemi, que mon intention est que le duc de Trévisé se loge au Kremlin et y caserne, 1<sup>o</sup> la division Delaborde ; 2<sup>o</sup> la brigade du général Carrière, composée de quatre bataillons de cavalerie à pied et forte de près de 4 000 hommes ; 3<sup>o</sup> deux compagnies de sapeurs ; 4<sup>o</sup> une compagnie d'artillerie ; 5<sup>o</sup> l'artillerie de la division Delaborde, enfin une brigade de 500 hommes à cheval. Avec cette force, le duc de Trévisé pourra garder la ville, mais avec une prudence convenable. L'intendant laissera un ordonnateur, plusieurs commissaires des guerres et des chefs de service. Le général du génie laissera un officier supérieur commandant. Le général d'artillerie laissera un officier supérieur d'artillerie et plusieurs officiers d'artillerie. Le duc de Trévisé fera travailler à la plus grande activité à l'armement du Kremlin, et mettra en batterie les pièces qui se trouvent ici ; il fera construire une petite batterie en terre sur le terre-plein, où il fera mettre ses pièces de campagne de manière à bien battre le pont de pierre ; il tiendra un fort poste au couvent du prince d'Eckmühl, dont la position est importante, parce qu'elle commande un pont sur la Moscowa. Tous les malades qui se trouveront ici, seront réunis aux Enfants trouvés. Il doit y en avoir 3 à 400, il faudra donc les faire garder en force. Le magasin d'eau-de-vie, près le pont de pierre, doit être également gardé par un fort détachement. Tous les magasins qui sont trop éloignés, le duc de Trévisé les fera réunir dans le Kremlin. Le commandant de la place et l'intendant pourront continuer à se loger dans le logement du gouverneur ou dans le logement que le duc de Trévisé occupe près du Kremlin. Le duc de Trévisé verra s'il veut faire garder le couvent du maréchal Ney. Il serait

utile de garder par un poste la prison qu'a fait retrancher le vice-roi sur la route de Saint-Pétersbourg ; pour tout le reste, il réduira le service, comme il l'entendra, en conservant de préférence ce qui sera le plus près du Kremlin.

Demain, quand l'armée sera partie, il fera faire, par la municipalité, une proclamation pour prévenir les habitants que les bruits d'évacuation sont faux, que l'armée se porte sur Kalouga, Toula et Briansk ; pour s'emparer de ces points importants et des manufactures d'armes qui s'y trouvent, pour engager les habitants à maintenir la police et à empêcher qu'on ne vienne achever de ruiner la ville. Il fera, dès demain, commencer les travaux du Kremlin, et veillera à ce qu'ils soient poussés avec la plus grande activité. Il fera faire de fortes patrouilles dans la ville, surtout du côté des portes de Mojaïsk et de Kalouga, afin de pouvoir recueillir tout convoi et régiment qui seraient en route de Mojaïsk pour se rendre ici.

La division Roguet restera ici toute la journée de demain ; elle partira demain soir, escortant le trésor et le quartier général de l'intendant.

Le duc de Trévise fera dans la ville une police sévère : il fera fusiller tout soldat russe qu'on trouverait dans la rue ; à cet effet, il fera donner l'ordre à tous ceux qui sont aux hôpitaux de n'en plus sortir ; on ne mettra nulle part de petits postes afin d'être à l'abri de la malveillance des paysans et des surprises des cosaques. Enfin, le duc de Trévise doit réunir le plus de vivres qu'il pourra ; il fera confectionner beaucoup de biscuits ; il s'assurera des vivres au moins pour un mois, en farine, pommes de terre, choucroute, eau-de-vie, vin, etc... Il doit conserver cet approvisionnement pour les circonstances urgentes, en faisant moudre à tous les moulins pour que, s'il est possible, cela puisse alimenter son journalier.

Ayez soin de donner au duc de Trévise un chiffre, afin que la correspondance avec lui puisse être libre et sûre.

NAPOLÉON.

Dans les deux lettres suivantes, l'Empereur se préoccupe surtout du sort des malades et des blessés, et il indique les mesures à prendre pour en sauver le plus grand nombre.

Au prince de Neufchâtel, à Moscou.

Moscou, 19 octobre 1812.

Il paraît qu'il restera ici un millier de malades ou de blessés ; il pourra y en avoir davantage dans le courant de

la marche de l'armée, s'il y a des affaires. Il est donc indispensable de connaître le nombre des voitures que l'armée a à sa suite, indépendamment des bataillons du train des équipages et des compagnies des équipages régimentaires. En conséquence, le major-général donnera des ordres pour que dans chaque corps d'armée et à l'état-major général, il soit fait un recensement de toutes les voitures.

Les propriétaires des caissons, fourgons, berlines, calèches, cabriolets, briskas, charrettes, et généralement de toutes voitures quelconques, seront tenus d'en faire la déclaration, afin que ces voitures puissent recevoir l'ordre de prendre un ou deux blessés, lorsque les circonstances l'exigeront...

... Les voitures seront enregistrées et numérotées ; chaque voiture sera marquée du numéro qui lui aura été donné dans sa série. Il n'y aura d'excepté de cette disposition que la voiture de l'Empereur, une voiture du major général, une du ministre secrétaire d'Etat, une de chaque maréchal ou général, commandant en chef un corps, et une de l'intendant général de l'armée. Toute voiture non numérotée sera confisquée. Toute voiture numérotée qui aurait reçu l'ordre de prendre un ou plusieurs blessés et qui sera trouvée en marche sans les dits blessés, sera brûlée.

NAPOLÉON.

Dans le fragment de lettre suivant, l'Empereur traite également la question des blessés à emmener :

Au prince de Neufchâtel, à Krasnoïé.

Krasnoïé, 21 octobre 1812.

Je ne saurais trop lui recommander (au duc de Trévise) de charger sur les voitures de la jeune Garde, sur celles de la cavalerie à pied et sur toutes celles qu'on trouvera, les hommes qui resteraient encore aux hôpitaux. Les Romains donnaient des couronnes civiques à ceux qui sauvaient des citoyens, le maréchal duc de Trévise en méritera autant qu'il sauvera de soldats. Mandez lui qu'il faut qu'il les fasse monter sur ses chevaux et sur ceux de tout son monde, que c'est ainsi que l'Empereur a fait à Saint-Jean d'Acree, qu'il doit d'autant plus prendre cette mesure, qu'à peine ce convoi aura rejoint l'armée, on trouvera à lui donner les chevaux et les voitures que la consommation aura rendus inutiles ; que l'Empereur espère qu'il aura à témoigner sa satisfaction au maréchal duc de Trévise, pour lui avoir sauvé 500

hommes ; qu'il doit, comme de raison, commencer par les officiers, ensuite les sous-officiers, et préférer les Français ; qu'il assemble tous les généraux et officiers sous ses ordres, pour leur faire sentir l'importance de cette mesure, et combien ils mériteront de l'Empereur d'avoir sauvé 500 hommes.

NAPOLÉON.

L'évacuation complète, définitive de la ville de Moscou est enfin décidée ; l'Empereur donne ses ordres en conséquence pour abandonner Moscou et pour faire sauter le Kremlin :

Au prince de Neufchâtel, à Troïtskoïé.

Troïtskoïé, 20 octobre 1812.

Mon cousin, donnez des ordres au duc de Trévise de faire partir demain, à la pointe du jour, les hommes fatigués ou éclopés des corps du prince d'Eckmühl et du vice-roi, de la cavalerie à pied et de la jeune Garde, et de diriger le tout sur Mojaïsk.

Le 22 ou le 23, à 2 heures du matin, il fera mettre le feu aux magasins d'eau-de-vie, aux casernes et aux établissements publics, hormis à la maison des Enfants trouvés. Il fera mettre le feu au palais du Kremlin ; il aura soin que les fusils soient tous brisés en morceaux ; qu'il soit placé des poudres sous les tours du Kremlin, que tous les affûts soient brisés ainsi que les roues des canons.

Quand ces expéditions seront faites ; que le feu sera en plusieurs endroits du Kremlin, le duc de Trévise quittera le Kremlin et se portera sur la route de Mojaïsk. A quatre heures, l'officier d'artillerie chargé de cette besogne fera sauter le Kremlin, comme l'artillerie en a reçu l'ordre.

Sur la route, il brûlera toutes les voitures qui seraient restées en arrière, fera, autant que possible, enterrer tous les cadavres et briser tous les fusils qu'il pourrait rencontrer. Arrivé au palais Galitzine, il y prendra les Espagnols et les Bavaois qui s'y trouvent, fera mettre le feu aux caissons et à tout ce qui ne pourra pas être transporté. Il ramassera tous les commandants de postes et repliera toutes les garnisons.

Il arrivera à Mojaïsk-le 25 ou le 26 ; il recevra des ordres ultérieurs pour se mettre en communication avec l'armée. Il laissera, comme de raison, une forte avant-garde de cavalerie sur la route de Mojaïsk.

Il aura soin de rester à Moscou jusqu'à ce qu'il ait vu lui-même le Kremlin sauter. Il aura soin de faire mettre le feu



aux deux maisons de l'ancien gouverneur et à celle de Razoumowski.

NAPOLÉON.

Dans la lettre suivante, l'Empereur donne les indications nécessaires, afin d'être prévenu, aussitôt, que le Kremlin a bien réellement sauté :

Au vice-roi, à Forminskiya.

Château d'Ignatovo, 21 octobre 1812,  
sept heures du matin.

Mon fils, je reçois votre lettre. Je serai, avant midi, à Forminskiya, avec la Garde à cheval et à pied. Le 1<sup>er</sup> corps de réserve n'arrivera qu'une heure après. Toute la cavalerie du roi de Naples y arrivera dans la journée. Le major-général vous mande qu'avant tout il faut occuper aujourd'hui Vereya...

Vous avez un poste de 100 hommes à Charapovo, il faut l'y laisser et y envoyer un officier de confiance qui placera un cheval à mi-chemin ; il y restera jusqu'à minuit ou trois heures du matin, heure où il doit entendre l'explosion du Kremlin. Aussitôt qu'il l'entendra, il viendra, ventre à terre, pour m'en instruire ; alors, les piquets de cavalerie et d'infanterie se mettront en marche pour venir à Forminskiya, où ils rejoindront leurs régiments.

Dans tous les cas, ce détachement se mettra en marche à cinq heures du matin, demain, le 23 octobre 1812, s'il n'entend pas l'explosion. Cet officier, pour mieux entendre l'explosion, pourra se porter un peu en avant avec le piquet de cavalerie qui est là.

Quant au détachement que commande l'adjudant commandant Bourmont, à la maison Galitzine, le duc de Trévise a l'ordre de le ramasser en passant.

Comme l'ennemi croit encore avoir toute l'armée devant lui sur l'autre route, il est convenable que vous ne montriez pas trop de troupes, et seulement ce qui est nécessaire pour bien éclairer et avoir des nouvelles. L'occupation de Vereya est la grande affaire d'aujourd'hui.

NAPOLÉON.

Pendant la retraite, les différents corps de l'armée eurent à soutenir des combats presque journaliers, surtout contre les cosaques de Platow qui, de toutes parts, harcelaient les trainards que la faim et l'épuisement des forces contraignaient à se séparer des colonnes. Le général *Morosoff*, c'est le

nom que les Russes donnaient aux frimas, n'allait pas tarder à entrer en scène. Jusqu'au 6 novembre, le temps était resté assez beau, mais dès le 7, ce fut l'hiver russe, dans toute sa rigueur ; la neige fit son apparition et couvrit bientôt les chemins, qui devinrent impraticables pour les chevaux. Peu à peu, il fallut abandonner l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche. A Smolensk, où ce qui restait d'à peu près valide des débris de la Grande Armée était entré le 9 novembre, on n'avait trouvé que peu de vivres : on en partit le 13 ; le 18 du même mois, l'Empereur était à Doubrowna avec la Garde ; de cette ville, il écrivit à Maret, duc de Bassano, ministre des relations extérieures, la lettre suivante, qui peint bien la situation :

Je suis depuis cinq jours sans estafettes ; j'apprends que le 16, l'ennemi est entré à Minsk. Où était alors le prince Schwartzenberg ? je l'ignore. Le 16, le duc de Bellune n'avait encore rien fait.

Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, notre position s'est gâtée. Des gelées et des froids rigoureux de 16° ont fait périr presque tous nos chevaux, c'est-à-dire 30.000. Nous avons été obligés de brûler près de trois cents pièces d'artillerie et une immense quantité de caissons. Les froids ont beaucoup augmenté les hommes isolés. Les cosaques ont profité de cette nullité absolue de notre cavalerie et de cette nullité de notre artillerie, pour nous inquiéter et couper nos communications, de manière que je suis assez inquiet du maréchal Ney, qui était resté en arrière avec 3 000 hommes, pour faire sauter Smolensk. Du reste, quelques jours de repos, de bonne nourriture et surtout des chevaux et un matériel d'artillerie nous rétabliront. L'ennemi a sur nous l'habitude et l'expérience des mouvements sur la glace, ce qui lui donne, l'hiver, des avantages immenses. Un caisson ou une pièce que nous ne pouvons pas faire monter au moindre ravin sans y perdre 12 à 15 chevaux et 12 à 15 heures, eux, au moyen des patins et des équipages faits exprès, les enlèvent plus vite que s'il n'y avait pas de glace...

Ce n'est pas seulement à 16°, mais à 21° que le thermomètre descendit les jours suivants ; les fusils tombaient des mains des soldats dont les cadavres jonchaient les routes ; à la bataille de Krasnoïé, il avait fallu repousser les Russes à la baïonnette, car

on n'avait plus de cartouches. Toujours intrépide, le maréchal Ney protégeait la retraite. Le 19 novembre, le Borysthène fut franchi et, à partir de ce moment, les Russes abandonnèrent la poursuite ; les seuls cosaques, animés par l'espoir du pillage, accompagnèrent nos colonnes décimées.

Restait à franchir la Bérézina ; on y employa deux journées, les 27 et 28 novembre, et le passage s'effectua sous le feu de l'ennemi, car un corps russe nous y avait devancés ; les deux ponts qui servirent au passage furent construits par les pontonniers du général Ehlé, aidés par quelques Marins de la Garde. A partir de la Bérézina, les rangs s'éclaircissent de plus en plus ; en passant le Niémen, en juin 1812, la vieille Garde comptait 7 000 hommes ; sur ce nombre, il s'en trouva à peine 800 à Königsberg, point fixé pour le rassemblement. Quant à la jeune Garde, elle n'existait plus.

Le 4 décembre, parvenu à Smorgoni, à quelques lieues de Wilna, l'Empereur était parti pour Paris, où il arriva le 19 à minuit. Avant de quitter l'armée, il avait adressé, le 3 décembre, une dernière lettre au duc de Bassano, à Wilna :

... Nous sommes horriblement fatigués, disait-il, bien affamés. Dirigez à notre rencontre du pain, de la viande et de l'eau-de-vie. J'ai 100 000 hommes isolés qui cherchent à vivre et ne sont plus aux drapeaux. Ma vieille Garde seule est réunie, mais la faim la gagne aussi. Mes gros bagages sont partis aujourd'hui pour Wilna. Tenez vous prêt à partir à ma rencontre à Ochmiana...

Qu'étaient devenus les Marins de la Garde, entraînés dans le tourbillon de la retraite ? Pendant de longues et mortelles journées, nos braves matelots, leurs officiers en tête, s'efforcèrent d'emmener leurs canons à travers les immenses plaines couvertes de neige, de glace et de verglas ; dans les passages difficiles, ils poussaient à la roue, faisant preuve jusqu'au bout du plus admirable dévouement. Mais bientôt les chevaux d'artillerie ayant succombé les uns après les autres, il fallut se résigner à abandonner les pièces que l'Empereur leur

avait confiées à Moscou même ; ils ne prirent cette détermination qu'après avoir encloué les canons. Sur la Bérézina, ils aidèrent à l'établissement du pont qui devait s'effondrer derrière eux, car ils le passèrent l'armé au bras. Puis le vide se fit peu à peu dans les rangs ; sans cesse harcelés par les cosaques, beaucoup furent faits prisonniers, parmi lesquels les lieutenants de vaisseau Gerdy, Gérodiad et Marguerittes (ce dernier avait rejoint le corps à la bataille de la Moskowa), les enseignes de vaisseau Gallois et Préaux. Pendant la retraite, un grand nombre de sous-officiers et de matelots furent également faits prisonniers ou moururent de froid et de misère. Les deux compagnies perdirent, dans cette désastreuse campagne, plus des deux tiers de leurs effectifs.

Henri Ducor (1) comptait au nombre des prisonniers de guerre ramassés par les cosaques, au commencement du mois de décembre ; il fut conduit à Minsk, puis à Bobrujsk et jeté dans des casemates ; plus tard, on l'employa à fabriquer des briques. Il réussit enfin à s'échapper, et parvint à Vienne dans le courant de 1814, après l'abdication de l'Empereur. A Schœnbrunn, il fut présenté à l'impératrice Marie-Louise, qui lui fit remettre 200 fr. en or. Muni de ce viatique, il partit pour Paris, mais le corps des Marins de la Garde était licencié ; il alla donc se présenter au ministère de la marine ; là, on lui remit 90 fr., soit deux mois de solde, ainsi qu'il était d'usage pour les prisonniers rentrant en France.

Le fait-divers suivant peut servir d'épilogue à l'histoire des Marins de la Garde pendant l'année 1812. Au mois de novembre 1815, une pauvre femme, une matelote qu'on appelait, de son nom de fille, Marie-Jeanne Leullier, se présentait, pour la dixième fois peut-être, depuis trois ans, au bureau de l'Inscription maritime, à Saint-Valery-sur-Somme ; elle y était appelée par le commissaire des classes, dans le but de donner des nouvelles de son mari, Char-

(1) L'auteur des Aventures d'un Marin de la Garde Impériale.

lemagne Chevallier, matelot de la Garde Impériale, dont on n'avait plus entendu parler depuis 1809. Des nouvelles ! la pauvre femme, loin d'en donner, eût été bien heureuse d'en recevoir, en venant au  *bureau*  ; non, vraiment, elle n'avait pas de nouvelles ; cependant, elle avait entendu dire par des matelots des bataillons de flottille, de retour au pays, que son mari était parti pour la campagne de Russie. Et le commissaire des classes, sur son registre matricule, à la case correspondant au nom de Chevallier, Marin de la Garde, écrivit ces mots ;

» On le croit mort de froid, lors de la retraite de Moscou, en 1812. »

Hélas ! à combien de marins et de soldats, cette simple phrase, si tragique dans son laconisme, n'était-elle pas applicable !

Le 23 décembre 1812, trois jours après son retour à Paris, l'Empereur se fit adresser par son ministre de la guerre, un état de situation des dépôts de la Garde, à la date du 15 décembre ; les Marins de la Garde y figurent pour 85 hommes, dont 7 officiers.

---

## CHAPITRE XVII

Année 1813. — Suppression du camp de Boulogne. — Réorganisation de nos forces. — Appel à la marine. — Les marins forment des fantassins ainsi que des artilleurs et des sapeurs pour la Garde. — Dons patriotiques. — La 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde à la Grande Armée. — Impossibilité de trouver parmi les ouvriers de la marine un bataillon qui serait attaché à la Garde. — L'Empereur fait ses préparatifs de départ pour la campagne de Saxe. — Début des hostilités. — Lutzen, Bautzen, Leipzig. — Récits de l'amiral Grivel. — En retraite ! — L'ennemi se prépare à franchir le Rhin. — Une compagnie de Marins de la Garde reste sur le Rhin. — Deux autres compagnies s'organisent à Bruxelles.

Le camp de Boulogne fut supprimé le 8 janvier 1813 et les troupes qui en faisaient partie furent casernées dans la ville ; ainsi, la descente en Angleterre, qui avait été la pensée dominante des débuts du règne de Napoléon 1<sup>er</sup>, fut définitivement abandonnée.

Dès son retour à Paris, après la désastreuse campagne de 1812, l'Empereur n'a qu'un but, qu'une pensée : refaire une armée ; son premier souci est de réorganiser l'artillerie, disparue en totalité dans les plaines de la Russie ; immédiatement il donne des ordres en conséquence au ministre de la guerre pour ce qui concerne l'artillerie de la Garde. A la marine, réserve inépuisable, il va demander des hommes de choix pour l'artillerie à pied de la Garde Impériale. Consulté à ce sujet, le ministre Decrès adressa le rapport suivant à l'Empereur, le 6 janvier 1813 :

Par son décret du 2 janvier, Votre Majesté a ordonné que 200 sous-officiers-canonniers des régiments d'artillerie de la marine seraient admis, au nombre de 15 par bataillon, à

l'honneur de faire partie de la Garde Impériale dans l'arme de l'artillerie à pied.

Je donne des ordres pour le choix de ces hommes qui devra porter non seulement sur les présents à terre, mais encore sur ceux embarqués.

J'ai même cru devoir élever à 234, soit 18 par bataillon, le nombre des canonniers à indiquer, afin qu'aucune circonstance ne puisse empêcher de compléter le nombre déterminé par Votre Majesté.

Ces canonniers seront tirés de l'élite des 4 régiments ; ils devront avoir la taille de 5 pieds 5 pouces et six années de service.

J'ai recommandé de ne désigner que ceux qui seraient distingués par leur bon esprit, leur instruction et la régularité de leur conduite.

J'ai prescrit enfin qu'il ne fût admis dans ce choix que des hommes nés dans les départements de l'ancienne France.

De toutes ces conditions, celles qui se rapportent à la taille et à la durée du service sont les plus difficiles à remplir.

En effet, l'artillerie de la marine se compose généralement d'hommes de taille peu élevée. Et le corps ne compte qu'un très petit nombre d'anciens canonniers qui n'aient obtenu le grade de sous-officier ou qui n'aient acquis à la mer le mérite de second ou de maître canonnier.

Cet état de choses me ferait craindre qu'il ne fût pas possible de compléter le nombre fixé par Votre Majesté, si elle ne jugeait convenable de permettre qu'en se conformant d'ailleurs à toutes les autres conditions, on ne tint pas rigoureusement à celles de la taille et de la durée des services.

C'est ainsi qu'en 1807, Votre Majesté ayant daigné admettre dans sa Garde 240 canonniers d'artillerie de marine, voulut bien approuver qu'on y reçût des hommes de 5 pieds 3 pouces seulement et n'ayant que quatre ans de service.

Je prie Votre Majesté de trouver bon que j'autorise pour cette fois les mêmes modifications, si les chefs de corps se trouvent dans l'impossibilité d'exécuter autrement les dispositions du décret du 2 janvier.

Mais ce n'est pas seulement aux canonniers de marine que Napoléon se voit contraint de faire appel ; les équipages eux-mêmes sont appelés à fournir à la Grande Armée un contingent de troupes d'infanterie de marine. Il y a en effet, dans les ports, des matelots inoccupés, des ouvriers, des

artilleurs de la marine : « Ce sont des hommes faits, dit Marbot, dans ses Mémoires, ils sont instruits au maniement des armes. Ennuyés de la vie monotone des ports, ils désiraient ardemment, depuis longtemps, aller acquérir de la gloire près de leurs camarades de l'armée de terre ; ils donnèrent bientôt d'excellents et redoutables fantassins. »

Le corps des sapeurs de la Garde avait aussi besoin d'être réorganisé et complété ; dans ce but, 50 hommes furent tirés des bataillons d'ouvriers de la marine.

Bref, la réorganisation de la Garde devient l'objet de toute la sollicitude de l'Empereur ; les nouvelles venues d'Allemagne lui apprennent que cette Garde n'existe pour ainsi dire plus ; il s'en étonne et s'en irrite : « Quant à ma Garde, écrit-il au prince de Neufchâtel à Elbing, je ne connais pas sa situation ; on la dit fort réduite ; je ne conçois pas comment il peut en être ainsi ; à mon départ, elle était encore en bon état. »

Mais ce qui importe surtout, ce sont les cadres ; aussi les généraux Curial, Friant, Walther, Saint-Sulpice, etc., ainsi que tous les officiers disponibles, reçoivent-ils l'ordre de revenir en poste. Les cohortes ne devaient pas quitter le territoire national, mais les temps sont changés, le moment est pressant : 88 cohortes sont formées en 22 régiments de ligne qui prendront les numéros de 136 jusqu'à 164. Par ailleurs, la cavalerie n'a pas été moins éprouvée que les autres armes, il faut y pourvoir ; alors les décrets se succèdent, achats de chevaux, création de quatre régiments de gardes d'honneur, qui doivent arriver tout montés et équipés ; puis, appel de l'arrière de la conscription des classes 1811, 1812 et 1813, et enfin levée de la conscription de 1814, etc.... Les départements, les villes, à l'envi, offrent des hommes, des chevaux, de l'argent :

Sire, écrit le ministre de la Guerre à la date du 21 janvier, j'ai l'honneur de remettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté copie d'une délibération du corps municipal de la Ville de Paris qui m'a été transmise le 20 de ce mois par le préfet du département de la Seine, laquelle a pour



objet d'exprimer la reconnaissance à Votre Majesté de la faveur qu'elle a daigné accorder à la Ville de Paris, en ordonnant que les 500 cavaliers montés qu'elle a offerts pour son contingent seraient incorporés dans les régiments de cavalerie de la Garde Impériale et qui a voté une pension de 250 francs à chacun des six militaires qui obtiendront les premiers la décoration de la Légion d'honneur.

Le Sénat, le Conseil d'État ne veulent pas rester en arrière du mouvement patriotique qui se produit dans toute la France :

Monsieur le comte de Cessac, écrit Napoléon au directeur de l'administration de la guerre, les 300 chevaux de cuirassiers et les 100 chevaux de dragons qu'offre le Conseil d'État doivent être fournis à Paris ; tous les chevaux que les corporations quelconques de Paris offriront devront être donnés à la Garde ; cela simplifiera toutes les opérations de Paris.

Comme presque tous les départements doublent et triplent les propositions d'après lesquelles j'ai calculé, il ne faut pas que cela dérange votre travail ; vous laisserez donner aux mêmes régiments qui, au lieu de recevoir 100 hommes, comme le portait la première distribution, en recevront 150 ou 200. Cela ne change rien à l'affaire et, au compte final, nous verrons l'excédent qu'il y aurait à répartir.

Cependant l'Empereur, d'après une lettre adressée au prince Eugène, avoue qu'il n'a pas des idées bien nettes sur la manière dont l'armée doit se réorganiser, bien que cette réorganisation marche à grands pas.

Bientôt l'Empereur va s'occuper des Marins de la Garde ; il décide que la 3<sup>e</sup> compagnie de ce corps sera envoyée à la Grande Armée et donne aussitôt ses ordres en conséquence. Cette 3<sup>e</sup> compagnie avait à sa tête le lieutenant de vaisseau Grivel ; cet officier, connu par son énergie et sa vaillance, était rentré d'Espagne à la fin de l'année 1812 et avec lui les Marins échappés des mains des Espagnols, qui avaient pris part sous sa direction aux opérations du siège de Cadix. La plupart de ces hommes qui, depuis de nombreuses années, n'avaient connu aucun repos, avaient été enfin envoyés en permission dans leurs familles ; mais les circonstances

•

étaient pressantes, ils furent rappelés au service, ainsi que le prouve la lettre suivante, adressée le 11 février 1813 par le quartier-maître trésorier des Marins de la Garde Gobert, au commissaire de l'Inscription maritime à Saint-Valery-sur-Somme :

Monsieur le Commissaire, disait cette lettre, le vice-amiral commandant le corps me charge de vous prier de vouloir bien donner l'ordre de rejoindre de suite aux nommés Plachot et Lomier, en permission dans votre quartier, la compagnie à laquelle ils sont attachés devant partir pour l'armée le 16 courant.

Le noyau de la 3<sup>e</sup> compagnie étant formé, il fallut s'occuper de la compléter; le duc de Frioul, chargé de ce soin, adressa à ce sujet la lettre suivante à l'Empereur :

J'ai l'honneur de soumettre à Sa Majesté un projet de décret pour recruter la 3<sup>e</sup> compagnie de l'équipage des Marins de la Garde qui se rend à l'armée. Les matelots pour le recrutement seront choisis dans l'escadre de l'Escaut parmi ceux ayant deux années de service seulement et reconnus forts et vigoureux. Ils n'auront dans la Garde que le rang de matelots de 3<sup>e</sup> classe et la solde des matelots de 1<sup>re</sup> classe des équipages de haut bord, avec l'augmentation accordée pour l'infanterie à Paris.

Cette solde est de 61 centimes et l'augmentation accordée de 5 centimes, soit 66 centimes.

Celle des matelots de 1<sup>re</sup> classe de la Garde est de 110 centimes et celle des matelots de 2<sup>e</sup> classe, 100 centimes.

A peine l'organisation de la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde fut-elle à peu près complétée, que cette compagnie fut adjointe à la première division de la jeune Garde, commandée par le général Barrois; le chef de bataillon Christin, qui fut désigné pour commander provisoirement le génie de la division, eut en outre sous ses ordres une compagnie de sapeurs avec ses outils et la compagnie des Marins de la Garde.

Le 15 février 1813, la division Barrois réunie fut passée en revue par l'Empereur dans la cour des Tuileries; elle ne comprenait qu'un effectif réduit, mais après son départ, des hommes arrivaient tous

les jours pour les corps ; on les habillait aussitôt, on les équipait, et quand les hommes étaient en assez grand nombre pour former un détachement, ils rejoignaient la Grande Armée. Au jour de la revue du 15 février, veille du départ, tous les hommes de plusieurs régiments étaient présents, les caissons d'ambulance et les équipages militaires chargés, tous les ouvriers s'y trouvaient rassemblés ; quant à l'artillerie de la division, elle était à La Fère, où on devait la prendre en passant ; elle y fut passée en revue par le général Drouot.

La 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde, qui était alors casernée à Vincennes, avait quitté cette garnison pour assister à la revue.

Dans un projet de départ pour la division de la jeune Garde qui était à Paris, le duc de Frioul écrivait à l'Empereur, à la date du 9 février : « Le matériel de la compagnie de sapeurs est prêt à Metz et l'on pourrait le prendre là en passant ; mais la compagnie n'étant pas formée pour son personnel, on ne pourrait faire partir d'ici qu'une escouade ; on y joindrait la 3<sup>e</sup> compagnie de l'équipage des Marins de la Garde ; cette compagnie est forte de 80 hommes et est à Vincennes.

La division Barrois quitta Paris le 16 février 1813, avec les Marins de la Garde ; elle prit aussitôt le chemin de l'Allemagne et fut dirigée sur Gotha pour aller se placer sous les ordres du maréchal Mortier.

Toute la Garde Impériale qui est à Fulde, écrivait l'Empereur au ministre de la guerre, à la date du 29 février, infanterie, cavalerie, artillerie se réunira à Gotha. La division de la Garde qui arrive le 11 et le 12 mars à Mayence, après s'y être reposée deux jours, se dirigera également sur Gotha.

Donnez ordre au général Barrois, qui commande cette division, de réunir sous son commandement cette artillerie et de la partager entre ses deux brigades, de manière qu'elle ne marche pas isolément, mais qu'elle marche avec les brigades. Vous me ferez connaître quand cette division sera arrivée à Gotha.

Donnez ordre au duc de Trévise de partir de Paris de manière à être arrivé de sa personne à Mayence le 11. Il y passera en revue l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de la Garde et se mettra en marche à leur tête. En arrivant à

Fulde, il fera monter les chevaux qui ne le sont pas et ira établir son quartier général à Gotha.

Les sapeurs, les maçons et tout ce qui appartient au service du génie se réuniront également à Gotha.

Entre temps, l'Empereur prit, le 8 mars, un arrêté qui réglait la solde des deuxièmes et troisièmes soldats admis en vertu des nouveaux décrets d'organisation dans les corps de la Garde. Pour ce qui concerne les Marins, cette solde fut fixée ainsi qu'il suit :

## MARINS DE LA GARDE

|  |       |
|--|-------|
| Solde de présence. — Avec vivres de campagne . . . | 0.65  |
| En station, sans vivres de campagne . . .          | 0.80  |
| En marche, avec le pain seulement . . .            | 0.90  |
| Solde d'absence. — En semestre . . . . .           | 0.325 |
| A l'hôpital . . . . .                              | 0.22  |

A la date du 17 mars 1813, le ministre de la marine ayant été pressenti à l'effet de savoir s'il pourrait fournir un second bataillon d'ouvriers de la marine pour être envoyés à Francfort, fit la réponse suivante adressée au duc de Frioul :

Monsieur le duc, par votre lettre du 11, vous me faites l'honneur de me demander si l'on pourrait former, pour être attaché à la Garde Impériale, un bataillon d'ouvriers de la marine, pareil à celui qui a été envoyé à Magdebourg.

C'est avec beaucoup de regret que je vois que la chose est impossible, et Votre Excellence le concevra facilement lorsque je lui aurai dit que c'est sur tous les bataillons de cette arme, s'élevant en tout à 7000 hommes, qu'on a choisi les bataillons du Danube et premier de l'Escaut, qui furent envoyés en Pologne, au nombre de 1800 hommes, les meilleurs ouvriers et les mieux constitués du corps.

C'est par un choix de la même espèce qu'on vient d'expédier en ce moment le bataillon arrivé à Magdebourg et 1050 hommes dont S. M. a ordonné le versement dans le corps des pontonniers et autres de l'armée, auxquels l'Empereur a voulu qu'on ne destinât que des hommes de la plus haute taille, ayant plusieurs années de service et une forte constitution.

Voilà donc 2000 hommes encore dont je viens d'écrémer les corps.

Il n'y a plus à présent, dans les quatre bataillons qui restent dans les ports, qu'un effectif de 3000 hommes, dont aucun n'a deux ans de service, tous faibles et apprentis ou-

vriers, sur lesquels on ne trouverait pas 50 hommes qu'on puisse comparer au bataillon de Magdebourg et aux 1000 hommes répartis dans les pontonniers, etc....

Je crois même pouvoir ajouter que ceux-ci ne rempliraient en aucune manière les vues pour lesquelles on les aurait appelés à l'armée, outre l'inconvénient de détruire presque tout à fait le noyau de cette institution dans les ports et de s'ôter les moyens de la continuer par la privation d'un certain nombre d'hommes déjà préparés pour ce service.

Agréé, monsieur le duc, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Decrès.

A S. E. M. le duc de Frioul, à Paris.

Le 22 mars 1813, le général de division Barrois, commandant la division de jeune Garde, avec laquelle marchaient les Marins de la Garde, adressa un état de situation de sa division, dont l'effectif total se montait à 7911 hommes, dont 71 Marins, y compris trois officiers.

C'est la Saxe qui allait devenir le théâtre d'une des luttes les plus gigantesques du siècle dernier ; les armées alliées russe et prussienne ayant atteint Varsovie, notre ministre, M. de Saint-Aignan, avait dû abandonner cette ville, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante, dont nous avons respecté le texte et l'orthographe, adressée par le baron D. Lion, commandant une avant-garde de cavalerie à Gotha et adressée au duc de Trévise :

Monseigneur, j'apprends à l'instant que M. de Saint-Aignan, ministre près la cour de Saxe, est parti hier de Weimar pour Gotha. On attendait d'un instant à autre à y voir entrer les Cosaques. L'ennemi a d'en Leipzig 4000 à 5000 hommes d'infanterie et plusieurs milliers de Cosaques dans les environs. Le général Durutte a reçu l'ordre du vice-roi de se retirer sur Bernébourg en traversant la chaussée près d'Erfurt.

Les équipages de S. M. l'Empereur partent ce matin par journées d'étape ; toutes les administrations et administrateurs partent avec leur zèle ordinaire d'en une heure. Je serai seul avec ma cavalerie en ville.

J'enverrai à Erfurt ce matin pour y prendre des renseignements si l'ennemi s'approche. Je commencerai mon mou-

vement rétrograde demain, mon front se trouvant entièrement à découvert et ma droite aussi.

Agrees, Monseigneur, l'assurance de mes respectueux devoirs.

L'ennemi approchait, le départ de l'Empereur ne devait donc plus être différé ; du reste, dans cette campagne qui allait commencer, on peut dire que ce n'est plus l'empereur, mais le général Bonaparte qui va prendre le commandement de l'armée ; la note qui suit et qui fut dictée par Napoléon au grand maréchal du palais Duroc, est significative :

Mon intention est de prendre pour mes équipages une toute autre marche que la campagne passée. Je veux avoir beaucoup moins de monde, moins de cuisiniers, moins de vaisselle, aucun grand nécessaire et cela autant pour donner l'exemple que pour diminuer les embarras. En campagne et en marche, les tables, même la mienne, seront servies avec une soupe, un bouilli, un rôti et des légumes, point de dessert. Dans les grandes villes, on fera comme on voudra.

Me remettre l'état de ce que j'avais à la dernière campagne et ce que l'on propose pour celle-ci. Je ne veux point emmener de pages, ils ne me servent de rien ; peut-être emmènerai-je ceux de la vénerie, qui ont vingt-quatre ans et, étant accoutumés à la fatigue, peuvent être utiles.

Diminuez également le nombre des cantines ; au lieu de quatre lits, n'en avoir que deux ; au lieu de quatre tentes, n'en avoir que deux et les meubles en proportion.

Le 13 avril, l'Empereur était à Saint-Cloud : les nouvelles reçues d'Allemagne annonçaient que le moment était venu de frapper les premiers coups ; aussi prit-on des dispositions pour un départ prochain ; au général Coulaincourt, duc de Vicence, grand écuyer de l'Empereur, ce dernier écrivait :

Voici mes dispositions pour mon départ : je partirai avec vous dans une voiture légère ; le grand-maréchal avec le comte de Lobau dans une autre voiture ; Fain et Yvan dans une troisième voiture. Ces trois voitures seront également légères, sans bâches ni paquets. Dans une voiture on mettra un choix de livres, les cartes de poste, les croquis qu'on a fait dernièrement dans mon bureau typographique, quelques cartes du pays entre l'Elbe et le Mein. Fain aura, dans sa voiture, mes états de situation et ma correspondance avec

l'armée, soit les lettres que j'ai reçues, soit les lettres que j'ai écrites.

L'ingénieur géographe resté ici partira avec le reste de mes cartes et mes papiers et suivra la route de Trèves. Ma chambre partira également par la route de Trèves. J'aurai disposé de tous mes aides de camp et officiers d'ordonnance.

Avant de quitter Paris, l'Empereur avait décidé de confier la régence à l'impératrice Marie-Louise ; le comte Cafarelli, commandant des dépôts de la Garde à Paris, eut pour mission d'habiter le palais dans lequel résiderait l'impératrice régente. Le vice-amiral Gautheume, commandant des Marins de la Garde, ayant sous ses ordres le capitaine de vaisseau Mottard, major du corps, fut un des officiers qui devait prêter son concours au général Cafarelli. A cette même époque, le major Mottard fut nommé président du deuxième conseil de guerre, dont tous les membres étaient des officiers de la vieille Garde.

Le départ de l'Empereur eut lieu le 15 avril ; quarante heures après, il était à Mayence, d'où il informait le prince Cambacérès, archichancelier de l'Empire, qu'il était arrivé fort bien portant et sans aucun accident. Aussitôt tous les ordres de mouvement furent adressés à tous les maréchaux, généraux et chefs de corps. Le général Barrois, avec sa division et les Marins de la Garde, reçut l'ordre de porter, le 26, son quartier général à Hanau et de se mettre en mouvement le 29 pour Eisenach.

Ce même jour, 29 avril, les hostilités commencèrent à Weissenfels, où les conscrits du maréchal Ney refoulèrent les troupes prussiennes après un brillant combat, au cours duquel ces jeunes troupes dépassèrent toutes les espérances que leur courage avait pu faire concevoir. Les Marins de la Garde n'assistèrent pas à la bataille de Weissenfels ; ils étaient à cette date en arrière, vers Hanau.

Les Prussiens, laissant un grand nombre de morts et de blessés sur le champ de bataille, battirent précipitamment en retraite dans la direction de Lutzen, où l'Empereur, lancé à leur poursuite, les atteignit le 2 mai. Une nouvelle bataille s'enga-

gea aussitôt, dans laquelle 80 000 Français luttèrent toute la journée contre 110 000 Prusso-Russes, qui furent encore une fois vaincus. C'est au cours de cette bataille que les régiments de marins du corps de Marmont, sous la conduite des généraux Bonnet et Compans, soutinrent avec la plus grande intrépidité, en avant du village de Starsiedel, les charges furieuses de la garde prussienne à cheval, soutenue par la cavalerie russe de Wintzingerode. Malgré les boulets, malgré les assauts de la cavalerie ennemie, les marins, formés en carré, ne laissèrent apercevoir le moindre ébranlement. On eût dit des citadelles vivantes, contre lesquelles vint se briser la fureur des Prussiens et des Russes. Les régiments de marins eurent les honneurs de la journée.

Quant aux Marins de la Garde, ils assistèrent également à la bataille de Lutzen, mais n'entrèrent pas en ligne; après la bataille, leur commandant, le lieutenant de vaisseau Grivel, fut nommé capitaine de frégate; l'armée était alors en marche; les officiers de chasseurs de la Garde, passant de la tête à la queue de la colonne, apportèrent au commandant Grivel ses nouvelles épaulettes, obéissant ainsi à un sentiment chevaleresque de solidarité militaire.

Le renouvellement des hostilités, écrit l'amiral Grivel, devait avoir lieu aux premiers beaux jours et nous nous mîmes en mouvement de bonne heure; j'eus la chance d'être directement attaché cette fois au génie et de me réunir aux sapeurs. Ce corps, qui n'existait pas autrefois dans la Garde, était magnifique et véritablement excellent. Nous étions commandés supérieurement par le général Kirchener et, sous lui, par le colonel Boissonnet. Il y avait, en outre de ces messieurs, un ancien officier d'ordonnance de l'Empereur appelé Christin et qui venait d'être fait chef de bataillon.

.... Nous marchions en avant depuis quelques jours lorsque l'Empereur nous apparut tout à coup et nous mena sur-le-champ à l'ennemi et nous remportâmes à Lutzen une première victoire. La veille de cette mémorable journée, qui ne commença que vers midi, il avait fait une pluie battante, et Sa Majesté passa près de nous, trempée jusqu'aux os. Son



célèbre petit chapeau était tellement déformé et il avait pris une forme tellement bizarre, que nous ne pûmes nous empêcher de rire aux éclats et que l'Empereur partagea notre gaieté.....

... Les Marins et les sapeurs ne furent point mis en ligne; ils furent occupés à construire des ponceaux pendant l'action, qui ne se termina qu'à la nuit. Il faisait déjà très brun lorsque je vis venir le groupe impérial. J'étais assis sur le bord d'un fossé de la route; je m'avançai aussitôt à la rencontre de mon ami Fain, qui m'annonça la victoire que nous venions de remporter; elle était complète, disait-il, mais le manque de cavalerie ne nous permit pas d'en recueillir largement les fruits. Cependant, nous avançâmes vers la capitale de la Saxe et entrâmes à Dresde l'épée à la main, bientôt après.

Sur ces entrefaites, il m'arriva d'être rappelé à la mémoire du maréchal Soult, le hasard m'ayant fait passer devant le petit logement qu'il occupait; il me rappela et me dit assez rudement ces propres mots: « Eh bien, capitaine, il faut songer à votre troupe. — Monseigneur, répondis-je (un peu étonné et prenant la recommandation pour un reproche), ma troupe est prête à exécuter vos ordres; » et là-dessus, je commence à entrer dans les détails, mais il ne m'en laisse pas le temps: « Vous n'y êtes pas, capitaine, l'Empereur a une dette envers vous et vos gens et il faut qu'il la paye. Faites une liste d'avancement et ayez soin de vous porter en tête; faites une seconde de croix. Vous me les soumettez et j'en fais mon affaire. » On pense bien que je n'avais rien à répliquer à un ordre si précis. Je l'exécutai et, quarante-huit heures après, j'étais capitaine de frégate, et l'enseigne Gueydan, lieutenant de vaisseau. J'obtins, de plus, dix-huit croix de la Légion d'honneur.

J'avais été blessé à Dresde, un peu en avant du pont, mais blessé légèrement, ce qui n'interrompit mon service que vingt-quatre heures; nous cherchions à établir un passage au moyen d'un bac, et mes matelots y parvinrent facilement tandis qu'on se fusillait d'un bord à l'autre. Nous eûmes bientôt jeté quelques compagnies d'infanterie au-delà de l'Elbe. Les tirailleurs ennemis s'éloignaient, mais dans l'intervalle je reçus, pendant que je causais avec le général Rognat, du génie, une balle sur la clavicule gauche. Cette balle était sans force, car elle avait frappé la terre avant de m'atteindre, et je ne l'eus que par ricochet, ce qui ne l'empêcha pas de percer ma capote à grand collet et tous mes vêtements de dessous, ni de m'égratigner la peau et de me faire enfler le cou; mais c'était une bagatelle, et le lende-

main, au point du jour, j'étais au travail, comme si de rien n'était (1).

A la suite de l'invitation que lui avait faite le maréchal Soult, de préparer une liste d'avancement et de s'y porter en tête, le capitaine Grivel adressa aussitôt la lettre suivante à l'Empereur :

A Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Sire, j'ai 19 ans de service, toujours en campagne, 9 ans de grade de lieutenant, deux actions d'éclat et une conduite sans reproches. Je demande à Votre Majesté le grade de capitaine de frégate et à continuer à commander mon détachement en cette qualité. Si Votre Majesté voulait donner une marque de bienveillance à ma compagnie, en permettant que je fusse remplacé dans mon grade par mon premier lieutenant, M. Denuelle, celui-ci par M. Gueidan, 2<sup>e</sup> lieutenant, et M. Gueidan par M. Boyard, sergent-major ; elle comblerait de joie une troupe qui a mérité d'être mise à l'ordre du jour toutes les fois qu'elle a été présentée à l'ennemi.

Il faut croire que le maréchal Soult tint parole et que son désir de s'acquitter envers la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde, qu'il avait eue précédemment sous ses ordres au siège de Cadix, était bien grand, car, quelques jours plus tard (17 mai 1813), l'Empereur rendit le décret suivant :

Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur de la confédération Suisse, etc...

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — Le lieutenant de vaisseau Grivel, capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde, est nommé capitaine de frégate dans les Marins de la Garde ; il continuera de commander le détachement qui est à l'armée.

ART. 2. — Le sieur Denuelle, 1<sup>er</sup> lieutenant de la compagnie des Marins de la Garde, est nommé capitaine de la dite compagnie, en remplacement du sieur Grivel, promu au grade de capitaine de frégate.

ART. 3. — Le sieur Gueidan, lieutenant en 2<sup>e</sup> de la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde, est nommé lieutenant en 1<sup>er</sup> de la dite compagnie.

ART. 4. — Le sieur Boyard, sergent-major de la 3<sup>e</sup> com-

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

pagnie des Marins de la Garde, est nommé lieutenant en 2<sup>e</sup> de la dite compagnie.

ART. 5. — Notre ministre de la Marine est chargé de l'exécution du présent décret.

Un matelot de 1<sup>re</sup> classe fut, à cette occasion, nommé quartier-maitre; deux matelots de 2<sup>e</sup> classe, qui comptaient trois ans de service dans la Garde, furent nommés matelots de 1<sup>re</sup> classe; quant aux matelots de 3<sup>e</sup> classe, ils étaient entrés trop récemment dans la Garde pour pouvoir être promus à la classe supérieure (1).

Dans les jours qui suivirent la bataille de Lutzen, l'ennemi, poursuivi sans relâche, vint s'installer solidement dans la ville de Bautzen, derrière la Sprée, où nos troupes l'atteignirent le 20 mai; la matinée fut employée pour les Français à préparer des ponts sur la Sprée, et les Marins de la Garde dirigèrent cette opération sous le feu de l'ennemi; dans l'après-midi, l'armée française força le passage et les marins du général Compans escaladèrent les murailles de Bautzen, qui fut emportée d'assaut; dans cette première journée, les marins du général Bonnet, surtout ceux du 4<sup>e</sup> régiment, désireux de faire preuve de valeur, à l'exemple de leurs camarades de la division Compans, reçurent, formés en carré, avec une fermeté inébranlable, les charges de la cavalerie de Blücher. Le lendemain, la bataille se poursuivit et se termina par une nouvelle victoire.

A peine eûmes-nous occupé Dresde, écrit l'amiral Grivel, que nous poursuivîmes l'ennemi et livrâmes successivement les batailles de Wurtzen et de Bautzen. Cette dernière, de beaucoup la plus importante, nous permit de reprendre nos quartiers à Dresde, bien qu'elle fût sans autre résultat, à cause de notre manque de cavalerie. C'est à Dresde que nous

(1) Les Marins de la Garde, du quartier de Saint-Valery, dont les noms suivent, ont fait la campagne de Saxe, en 1813, avec la 3<sup>e</sup> compagnie du corps, la seule qui fût détachée à la Grande Armée, à savoir :

Coppart, d'Abbeville; Lomier, de Saint-Valery; Boyard et Plachot, de Cayeux; Wacogne, de Merlimont.

célébrâmes la fête du 15 août, que j'étais loin de penser voir alors pour la dernière fois.

L'activité que l'Empereur déploya dans ces marches perpétuelles que nous fîmes en Saxe à cette époque, fut prodigieuse ; sa Garde n'avait, par conséquent, point de repos, et je me rappelle que lorsqu'enfin nous fûmes obligés de rester en place à Dresde, nous n'en eûmes pas beaucoup plus, à cause des alertes. Combien de fois, rendu chez mon hôte et prêt à me déshabiller pour tâcher de sécher mes vêtements, je dus remettre bien vite mes bottes mouillées et courir avec ma troupe pour me rendre à tel ou tel poste. Mon lieutenant Gueydan, qui était très ami du confort et qui regrettait surtout le souper, jurait à faire trembler les vitres, dans ces moments de presse, envoyait le tambour à tous les diables, et ses emportements comiques jetaient quelque gaieté dans ces scènes, au fond peu divertissantes (1).

Après Lutzen, nous étions maîtres du cours de l'Elbe ; après Bautzen, la Sprée était franchie ; les Prussiens et les Russes fuyaient vers l'Oder, poursuivis à outrance par Napoléon dans la direction de Breslau. Déjà l'Empereur des Français méditait l'occupation de Berlin, quand l'intervention de l'Autriche amena la signature d'une suspension d'armes. Napoléon, qui voulait alors sincèrement la paix, acquiesça aux désirs de l'Autriche, pour son malheur et pour le malheur de la France, car une nouvelle victoire, non douteuse dans les conditions où se trouvait l'ennemi, sans cesse battu depuis le début de la campagne, eût été définitive.

Les pourparlers aboutirent à la conclusion d'un armistice, dont les signatures furent échangées le 4 juin, à Pleiswitz.

L'empereur Napoléon, dès la signature de l'armistice, se dirigea sur Dresde, marchant à petites journées avec la Garde, qui devait l'accompagner dans cette ville, où il entra le 10 juin. Les Marins de la Garde qui, depuis le départ de Paris, avaient été peu à peu renforcés et qui comptaient alors, présents à la Grande Armée, 148 hommes, officiers compris, séjournèrent jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre dans la capitale de la Saxe et furent, par conséquent,

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

témoins de la bataille de Dresde, car les hostilités, dont Blücher avait donné le signal au mépris du droit des gens, avaient repris depuis le 15 août (1).

Pendant la durée de l'armistice, Napoléon ne perdit pas un instant pour renforcer et approvisionner son armée ; ayant décidé de prendre la ville de Dresde et le cours de l'Elbe comme base de ses futures opérations militaires ; il fit évacuer sur Magdebourg les 15 000 ou 16 000 malades ou blessés qui encombraient Dresde ; par ses soins, toutes les places fortes ou villes importantes situées sur le cours du fleuve furent approvisionnées en vivres, munitions, effets d'habillement, etc.... Toutes ces opérations s'effectuèrent par les soins des Marins de la Garde qui, à cet effet, furent répartis sur le cours du fleuve. Au 15 septembre, il y avait 1 officier et 15 hommes à Dresde, 3 officiers et 114 hommes à Torgau. Quinze jours plus tard, les Marins de la Garde surveillaient et dirigeaient les opérations de transport sur le fleuve à Dresde, à Meissen, à Torgau et à Magdebourg.

Les 16, 17 et 18 octobre 1813, fut livrée la célèbre bataille de Leipzig, qui décida du sort de la campagne, et dont les conséquences furent désastreuses, puisqu'elle amena la retraite précipitée de l'armée française sur le Rhin, qui fut franchi le 2 novembre. Les Marins de la Garde, qui avaient assisté à la bataille de Leipzig, battirent en retraite avec la Garde Impériale et figurèrent à la bataille de Hanau, livrée aux Bavares, qui essayèrent de nous arrêter. Le 1<sup>er</sup> novembre 1813, les Marins de la Garde arrivèrent et séjournèrent à Hœchtz, sur le Rhin, ayant toujours à leur tête le capitaine de frégate

(1) Il y a lieu de mentionner la présence, à la Grande Armée, de deux autres compagnies de Marins, pendant la campagne de 1813 ; l'une, la 2<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde italienne (compagnie Cornero, 108 officiers et marins), l'autre, la 1<sup>re</sup> des Marins de la Garde napolitaine (156 officiers et marins). Au mois d'août, ces deux compagnies étaient stationnées à Magdebourg ; elles faisaient partie de la Garde Impériale et marchaient à la suite des Marins de la Garde français (Communication de M. Martinien, conservateur des Archives au ministère de la guerre).

Grivel; la compagnie comptait encore à cette date 4 officiers et 107 hommes.

Bientôt, écrit l'amiral Grivel, nous dûmes évacuer et marcher sur Leipzig; c'est là qu'eût lieu la dernière grande bataille de la campagne, bataille qui détermina notre retour sur le Rhin, et, par conséquent, l'évacuation définitive de l'Allemagne. Nous fûmes battus à plate couture, sans que, néanmoins, nous reculassions d'un pouce au moment même, mais nous y épuîsâmes nos munitions et, il faut bien le dire, l'espérance de rétablir nos affaires. Pendant l'action, le corps saxon qui était à notre service déserta et passa à l'ennemi aussitôt. Ce fut vers ce temps que le prince Poniatowski fut fait maréchal de France; il vint, au fort du combat, trouver l'Empereur qui était en ce moment près d'un moulin, sur une butte, et autour duquel nous étions rangés. Jamais on n'avait vu le brave Polonais si beau et d'un aspect si imposant: il avait l'air de Mars en personne. C'était sa dernière apparition sur la scène militaire; il devait se noyer le lendemain dans l'Elster.

Comme les événements marchaient vite, et qu'il n'y avait pas une minute à perdre si nous voulions regagner les bords du Rhin avec quelque chance de ne pas sortir d'Allemagne absolument en débris, l'évacuation de Leipzig, décidée à la fin de la bataille, commença à 2 heures du matin.

Il serait impossible de faire concevoir à quiconque ne s'est pas trouvé dans de pareilles échauffourées, ce que la retraite, à travers les ponts nombreux qu'il fallait franchir, présentait de difficultés. Ces ponts, bâtis sur la petite rivière de l'Elster, sont tous étroits et garnis d'un garde-fou peu élevé. Ils devenaient impraticables pour peu qu'il y eût d'accumulation d'hommes et de bagages à leur abord. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver et ce qui donna lieu à des scènes de violence inévitables. Comme il n'y avait pas de raisons de s'arrêter lorsqu'on avait l'ordre de marcher et que l'on précédait la Garde Impériale, je fus obligé de traiter sans cérémonie plusieurs voitures qui se disputaient pour avancer, et de les mettre d'accord en les poussant sur les bas-côtés de la route, au hasard de les faire tomber dans la rivière. Au reste, le désordre dura, et nous passâmes, comme on peut bien le supposer, l'essentiel étant de se tirer de là sans perte de temps.

Nous étions si pressés, que très peu après on fit sauter le dernier pont, ce qui mettait une barrière entre nous et l'ennemi.

Cette explosion nous surprit; nous savions bien que la

Garde Impériale était passée, mais nous avions en arrière plus de 20 000 hommes auxquels on ôtait ainsi la possibilité de nous rejoindre et qui devaient être pris forcément. C'est ce qui arriva ; on prétendit que l'ordre de faire sauter le pont avait été mal compris, qu'il ne devait être exécuté qu'après le passage du dernier de nos soldats, et qu'on avait mis dans cette action une précipitation blâmable, mais peu de personnes crurent à cette assertion, et le cas resta douteux. Ce qui ne l'était pas, c'était le mauvais effet que le cas produisit sur l'armée qui, après avoir vaillamment combattu, se trouvait obligée, pour assurer sa retraite, de sacrifier un si grand nombre de soldats. Les Russés et les Prussiens se précipitèrent en avalanche sur ces glorieux débris et les acculèrent à l'Elster, devenu infranchissable. C'est là que périt l'héroïque Poniatowski avec beaucoup d'autres. Il avait espéré qu'en se précipitant dans l'Elster, il franchirait aisément ce cours d'eau, et il y eût réussi si son cheval eût pu prendre pied sur le bord opposé ; mais il n'y avait point de rampe, et c'est en vain que l'animal cherchait à s'élancer contre un terrain à pic. L'ennemi survenant, il fut criblé de balles, lui et son cavalier...

... La défection des Saxons dans ce dernier conflit nous présageait des défections nouvelles et on peut dire universelles. Nous n'avions plus à compter sur les Allemands, quels qu'ils fussent, et nous en eûmes bientôt la preuve à Hanau, où les Bavares se mirent en travers de notre route. Jusque là, la Garde seule marchait réunie, mais autour d'elle flottaient des milliers de détachements de tous les corps, ou des soldats isolés qui, ne recevant point de distributions, maraudaient toute la journée et ralliaient le soir pour s'établir au bivouac à volonté. Il ne faut pas croire que ces pillards entendissent désertre ou se rendre ; ils recevaient fort bien les coureurs ennemis à coups de fusil quand il arrivait à ceux-ci de se présenter, et ils les recevaient même avec un certain aplomb. Ils n'étaient plus avec leurs officiers, il est vrai, mais ils ne manquaient jamais d'une vieille moustache qui prenait le commandement au moment du danger et qui défendait le souper des camarades, vigoureusement.

La retraite se continua sans obstacles sérieux jusqu'à Hanau ; là, nous trouvâmes les Bavares du général de Wrède en travers de la route, et nous fîmes halte dans de grands bois, non loin de la ville, pour prendre quelques dispositions. Le temps d'arrêt ne fut pas long, et il en coûta cher à nos ci-devant alliés pour la vaine gloire qu'ils avaient ambitionnée. Leurs divisions furent culbutées haut la main et sans la moindre hésitation. Un bataillon des chasseurs de la

vieille Garde donna avec tant d'impétuosité, que la plupart de ses bayonnettes étaient tordues après l'affaire, et l'ennemi fut mis en pleine déroute par cette charge. Beaucoup de Bava-rois se noyèrent dans le Mein, et nous arrivâmes à Francfort peu après ; nous passâmes le Rhin et vinmes à Mayence (1).

D'après un rapport du général Drouot, aide-major de la Garde et daté de Mayence, 5 novembre 1813, la division de vieille Garde comptait à cette époque, présents sous les armes, 291 officiers, 7764 hommes de troupe, avec 575 chevaux. Les Marins figuraient dans cet état pour 107 hommes de troupe, dont 10 hommes en arrière rentrés, et 7 hommes fournissant le service à la police de l'armée.

En réalité, la France ne possédait plus d'armée : à part la vieille Garde, qui offrait encore un aspect redoutable, quelques débris de régiments s'échelonnaient sur la rive gauche du Rhin, et cependant les alliés s'avançaient à marches forcées sur nos frontières. Le 2 novembre, le général Curial, colonel des chasseurs à pied de la Garde, dans le rapport suivant au général Drouot, signalait l'ennemi près de Francfort :

J'ai pris position, avec les deux divisions sous mes ordres, au village de Weilbach, où je suis arrivé à 2 heures après midi.

La tête de pont de Francfort a été évacuée ce matin par la brigade Lacoste, à sept heures et demie, aussitôt après le passage de l'arrière-garde. Je me suis entendu pour cela avec Son Excellence M. le maréchal duc de Trévise, et tout s'est exécuté dans le meilleur ordre. L'ennemi ne nous a pas suivi sur ce point, et comme il n'a jamais fait de démonstration pour forcer le passage, je n'ai pas cru devoir parler, comme j'en avais l'autorisation, pour éviter à la ville de Francfort toutes les suites fâcheuses d'un combat dans ses murs.

L'officier chargé de cette lettre me rapportera les ordres de l'Empereur.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1813, le général en chef de l'ar-

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.



mée française en Hollande écrivait au général Roguet :

D'après tous les rapports qui viennent de me parvenir sur les mouvements que l'ennemi vient d'opérer sur la ligne de la Meuse et sur les places de Willemstadt et de Gorcum, je vous renouvelle, monsieur le général, la demande que je vous ai faite hier, de faire arriver le plus promptement possible à Anvers la troupe sous vos ordres.

Le 8 décembre 1813, le général Roguet avise que l'ennemi a passé le Rhin à Neuss; mais le même jour, à 8 heures du soir, ce même général rend compte que l'ennemi, fort de 400 à 500 hommes, qui avait passé à Neuss, a pillé ce bourg et a repassé de suite sur la rive droite du Rhin.

Le 11 décembre, nouvel avis du général Roguet, qui annonce que les cosaques sont arrivés à Oosterhout, à deux lieues de Breda : « Le peuple paraît très mécontent des Russes, écrit ce général; il n'est pas d'excès auxquels ils ne se livrent; ils parlent toujours d'entrer en France, où ils se proposent, disent-ils, de venger ce que nous avons fait à Moscou. »

Le 26 décembre 1813, le général Roguet écrivait encore : « Quant aux cosaques, c'est l'affaire de la cavalerie; elle seule peut les rendre circonspects; vouloir les poursuivre avec de l'infanterie, c'est désorganiser cette dernière sans aucune espèce de résultat. »

Un peu plus tard, le général Drouot, de son côté, donnait connaissance à l'Empereur, à la date du 20 décembre, du rapport d'un espion qui était ainsi conçu :

15 Décembre. — Les troupes vont toujours vers la Suisse, les alliés y sont entrés. Un équipage de pont de quatre ponts a passé, il y a six jours, par Rastadt, ainsi qu'un parc de 300 pièces. L'ennemi annonce l'intention de passer le Rhin sur trois points au-dessus de Strasbourg et sur un point au-dessous. Le général de Wrède rassemble à Fribourg un corps de troupe considérable. L'Empereur d'Autriche et le prince de Schwartzemberg sont, dit-on, arrivés à Fribourg.

La veille de l'arrivée de l'Empereur à Carlsruhe, on a en-

tendu passer pendant six heures, en face de Lauterburg, des voitures, des équipages d'artillerie et de pont.

16 Décembre. — Cent coups de canon viennent d'être tirés à Carlsruhe...

Les lettres ou rapports précédents montrent toute l'imminence du péril, puisque depuis la Suisse jusqu'aux bouches de la Meuse, l'Empire français était menacé de toutes parts par l'invasion.

L'Empereur, pour faire face au danger, avait imaginé de grands préparatifs et, pour les mettre à exécution, il avait compté sur le temps et la lenteur des armées alliées; mais la Hollande venait de se soulever contre nous; d'autre part, les alliés avaient résolu de franchir le Rhin et de marcher immédiatement sur Paris. Surpris par cette brusque invasion, Napoléon donna les ordres nécessaires pour concentrer les forces qui lui restaient à la fin de 1813. Certes, il a pu rassembler quelques troupes formées des dépôts des régiments; le centre et l'ouest de la France lui ont donné quelques conscrits, mais, en réalité, la France est épuisée et les hommes manquent après les pertes causées par la guerre d'Espagne, après les hécatombes de la campagne de Russie et de la campagne de Saxe, en un mot, après vingt ans de guerre. Le document qui suit rend bien compte de l'épuisement du pays. Le 31 décembre 1813, le général Drouot, alors aide de camp de l'Empereur, lui communiquait une lettre du préfet de Seine-et-Marne, mentionnant les causes qui empêchent de fournir le contingent de conscrits que ce département doit à la Garde. Dans cette lettre, qui avait été adressée au général Drouot, le préfet déclarait que :

Toutes les ressources de son département étant épuisées, il n'a pu encore trouver même le quart du contingent total assigné à son département par le décret de 300 000 hommes, du 30 novembre, pour la Garde Impériale. Il prend des mesures pour que tous les hommes dont le départ avait été suspendu pour de puissants motifs, dans les levées précédentes, soient mis en route sans exception et rendus à Melun le 4 janvier, d'où l'on dirigera immédiatement sur la Garde tous ceux qui en seront susceptibles. Il est de toute impossi-

bilité d'agir avec plus de célérité ; depuis deux mois, il a été levé plus de 3 000 conscrits dans le département de Seine-et-Marne.

Ainsi, d'une part, toutes les nations de l'Europe dirigeaient, sur nos frontières, leurs troupes, composées de soldats ivres de vengeance ; d'autre part, dans toute l'étendue du territoire français, plus de ressources, ni en hommes, ni en argent, sans compter le manque de temps pour organiser la résistance. Jamais, depuis le début des guerres de la Révolution, la situation n'avait été aussi menaçante.

Dans un rapport adressé à l'Empereur à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1813, le général Drouot rend compte que les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies du bataillon des Marins de la Garde sont à Toulon et qu'elles sont à l'effectif de 11 officiers et 308 marins ; que la 3<sup>e</sup> compagnie est à l'armée, qu'elle est forte de 4 officiers et 112 hommes ; enfin que la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> compagnies ont leurs cadres à Paris à l'effectif de 3 officiers et 39 hommes. En résumé, le corps, au 1<sup>er</sup> décembre, comporte 18 officiers et 459 marins ; la différence était grande entre ce chiffre et celui de 1136 hommes, officiers compris, prévu par le décret de 1810. Mais, à cette époque, il en était des Marins de la Garde comme des autres corps de l'armée : pénurie d'hommes partout.

Cependant, les mouvements de l'ennemi du côté de la Hollande et la révolte de ce pays, avaient mis l'Empereur dans l'obligation d'organiser des forces importantes en Belgique, alors que l'invasion ne paraissait pas encore très prochaine et qu'on pouvait espérer que les coalisés ne franchiraient le Rhin qu'après l'hiver. Il fut décidé qu'il y aurait, entre Bruxelles et Anvers, une réserve de la Garde, laquelle réserve, d'après les ordres de l'Empereur du 30 novembre 1813, devait comporter une compagnie de Marins qui partirait de Paris et se compléterait à Anvers. Les ordres de l'Empereur à ce sujet motivèrent la réponse suivante du général Drouot, à la date du 2 décembre :

Sire, par votre lettre du 30 novembre, Votre Majesté m'a ordonné :

1° D'organiser une compagnie de marins qui se complètera à Anvers.

2° . . . . .

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Majesté où en est l'exécution de ces différents ordres.

1° J'ai transmis à l'amiral Gauthéaume l'ordre de compléter une compagnie des Marins. L'habillement de ces hommes est prêt ; je propose à Votre Majesté de faire partir de suite le cadre pour Bruxelles et de donner ordre aux marins qui doivent compléter la compagnie, de se rendre sans délai d'Anvers à Bruxelles. Par ce moyen, Votre Majesté pourra, dans 15 jours, avoir la compagnie de Marins complètement organisée à Bruxelles...

Trois jours plus tard, l'Empereur n'ayant pas répondu à sa proposition, le général Drouot la lui rappelait dans les termes suivants :

Sire, Votre Majesté n'a pas répondu à la demande que j'ai eu l'honneur de lui faire, d'envoyer à Bruxelles le cadre d'une compagnie de Marins, et de la compléter par des marins de l'escadre d'Anvers.

En vertu d'ordres précis, les cadres des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> compagnies des Marins de la Garde partiront de Paris pour Bruxelles, et furent complétées à Anvers par des marins provenant, pour la plus grande partie, des vaisseaux *le César* et *l'Anversois*.

Enfin, le maréchal Mortier adressait au général Drouot, de Trèves, à la date du 19 décembre, l'avis suivant :

Conformément aux ordres de l'Empereur, que m'apporte votre lettre du 16, arrivée par estafette extraordinaire, les huit bataillons de vieille Garde, les sapeurs, les batteries de 12, les deux compagnies des équipages militaires, la division de cavalerie de vieille Garde et tout l'état-major de la Garde, ainsi que les batteries d'artillerie à cheval partiront demain pour Namur...

J'ai écrit à M. le maréchal duc de Raguse, à Mayence, pour le prier de diriger également sur Namur les Marins de la Garde...

Les Marins de la Garde se trouvaient, en effet, à Namur, à la fin de l'année 1813.

Le 1<sup>er</sup> août de cette même année 1813, le conseil d'administration du corps des Marins de la Garde, présidé par l'amiral Gauthaume, assisté du lieutenant de vaisseau Boniface, de l'enseigne Caron et du sergent-major (maître d'équipage) Ansquer, avait passé, avec M. Vernier, marchand de draps, 19, rue Vivienne, à Paris, un marché pour : 650 mètres de drap bleu impérial, pour la confection du petit uniforme ; 1 000 mètres de toile, blondine ou laval écrue ; 100 mètres de toile droit fil, pour la garniture des uniformes ; 400 mètres de serge écarlate.

M. Vernier s'engageait en outre à fournir sur demande les draps bleus pour capotes.

Partout ils se dévouèrent pour repousser  
le dernier affront de l'étranger.

(Marco de Saint-Hilaire.)

## CHAPITRE XVIII

Année 1814. — Organisation de la défense. — Trois compagnies de Marins de la Garde à l'armée. — Sous les ordres du génie. — Champaubert. — Montmirail. — A la poursuite de Blücher. — Destruction des ponts par l'ennemi. — Les Marins de la Garde construisent un pont sur la Marne. — Reddition de Soissons. — Bataille de Craonne. — A Arcis-sur-Aube ; les Marins au secours de la cavalerie de la Garde. — Marche des coalisés sur Paris. — Abdication de l'Empereur. — Les Marins de la Garde à Fontainebleau. — Impressions du commandant Grivel. — Licenciement, au Havre, des Marins de la Garde.

Au cours de l'année 1814, les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies des Marins de la Garde Impériale restèrent embarquées à Toulon, sur les vaisseaux de guerre ; la 8<sup>e</sup> compagnie ne fut pas organisée ; seules, les 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> compagnies prirent une part active à la campagne de France, bien justement appelée campagne de la Garde. En effet, si, dans les premières années de l'Empire, Napoléon ménageait ses grenadiers qu'il considérait comme trop précieux, au point de ne les présenter en ligne ni à Austerlitz ni à Iéna, il n'en fut pas de même pendant l'année 1814 ; dans presque toutes les batailles de cette campagne, les troupes de la Garde furent engagées, sans aucun ménagement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1814, la 3<sup>e</sup> compagnie qui venait de faire la campagne de Saxe, comptait 3 officiers et 97 hommes ; les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> compagnies étaient à l'effectif chacune de 120 hommes et 3 officiers ; réunies,

ces trois compagnies formèrent donc un bataillon de 337 hommes et neuf officiers ; ce bataillon fut placé sous le commandement du capitaine de vaisseau baron de Saizieu, avec le capitaine de frégate Grivel comme commandant en second, et marcha constamment avec la 1<sup>re</sup> division de vieille Garde, sous Friant. Avec de tels chefs, les Marins de la Garde ne pouvaient manquer de rendre les plus grands services pendant l'immortelle campagne de France.

Depuis l'arrivée de l'Empereur à Paris, écrit le commandant Grivel, des mesures vigoureuses avaient été prises pour compléter les corps, armer les nouveaux soldats et les pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour qu'ils puissent servir utilement. Les Marins s'étaient ressentis de cette augmentation, et mon petit détachement fut porté à 450 hommes, par l'adjonction de ceux de nos camarades qui étaient restés en France. Je n'en conservai point le commandement en chef, le major ayant rallié avec plusieurs officiers parmi lesquels se trouvaient MM. Boniface et Gérodias, que je n'avais pas vus depuis l'Espagne. Mais ce qu'il y eut d'heureux pour moi en cette occasion, c'est que mon ancien ami de Saizieu était à notre tête. Je ne l'avais oublié, car il était mon chef de file sur l'Alceste, lorsque je faisais mes premiers quarts, et je lui devais beaucoup pour mon instruction. Il avait aussi commandé les deux bataillons de marins et d'ouvriers employés au siège de Cadix, et je m'étais trouvé sous ses ordres au Trocadéro, ainsi que dans la flottille où il m'avait confié l'avant-garde.

Il m'expédia promptement à Paris pour expédier les fournitures dont nous avions besoin, et je le rejoignis aussitôt que ma commission fut remplie.

C'est alors que nous commençâmes cette campagne de France, si glorieuse pour nous malgré notre désastre final, et dans laquelle la Garde Impériale se montra ce qu'elle était encore, en dépit des changements qu'elle avait subis dans sa composition et dans son essence. Ce n'était pas, en effet, les mêmes hommes depuis les pertes que nous avions subies en Russie, mais l'ancien esprit de ce corps célèbre régnait encore avec beaucoup de force, bien que l'abnégation ne fût plus aussi complète et que l'ambition de se distinguer sans arrière-pensée ne fût plus l'unique mobile de beaucoup de chefs...

Somme toute, la Garde était toujours une élite, mais la

personnalité s'y montrait quelquefois à découvert, ce qu'elle n'eût osé faire dans le principe (1).

Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, qui malgré son grand âge avait rejoint le quartier-général à Châlons dès la fin du mois de janvier, ne fut pas pourvu, pendant la campagne, du commandement d'un corps d'armée spécial, « mais il se tint près de l'Empereur pour se mettre, selon les nécessités du combat à la tête de détachements et charger l'ennemi (2) ». Pendant sa longue carrière et notamment au siège de Dantzig, en 1807, et après la reddition de cette place forte, le maréchal Lefebvre avait souvent vu à l'œuvre les Marins de la Garde, qui se multipliaient, disait-il, puisqu'on les voyait partout. Le maréchal les retrouva pendant la campagne de France; « voyant quelques-uns d'entre eux, quoique blessés déjà, se jeter tête baissée dans la mêlée et combattre jusqu'à ce qu'ils tombassent; il dit encore, dans ce langage un peu tudesque, mais toujours énergique et si bien compris du soldat : — Che crois que ces brâfes marins ont l'âme chefillée dans le fentre (3) ».

L'invasion, cependant, était maintenant un fait accompli; du 21 décembre 1813 au 1<sup>er</sup> janvier 1814, plus de 250 000 étrangers franchirent le Rhin et s'avancèrent sur le territoire français sans rencontrer de résistance sérieuse. Le 4 janvier 1814, à 11 heures du matin, le général Christiani, commandant la 2<sup>e</sup> division de la vieille Garde à Luxembourg, signalait la présence de l'ennemi à Coblenz; de son côté, le général Drouot, dans un rapport sur la position de l'ennemi sur la Moselle, daté du 7 janvier, écrivait ce qui suit : « Le général Decouz écrit de Thionville que l'ennemi s'est présenté devant Sierck. Jugez de notre embarras, écrit-il, il n'y a Thionville ni portes, ni barrières, ni pont-levis; l'officier du génie mériterait d'être pendu. Nous n'avons aucun approvisionnement en viandes, en sel, en four-

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

(2) Joseph Wirth, le maréchal Lefebvre. — Librairie académique Perrin, Paris 1905.

(3) Marco de Saint-Hilaire, Histoire de la Garde Impériale.



rages, point même de viande aujourd'hui pour la troupe ».

Vers la fin du mois de janvier, les armées coalisées étaient concentrées entre la Seine et la Marne, après avoir refoulé devant elles les troupes des maréchaux Victor, Marmont et Macdonald, trop peu nombreuses pour opposer une résistance efficace.

Le moment était venu pour l'Empereur d'entrer en campagne et il partit de Châlons le 26 janvier, à peine arrivé de Paris, pour se porter au-devant de l'ennemi (1).

(1) Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître au lecteur l'organisation d'un équipage de campagne de l'Empereur, de ce qu'on appelait à l'époque le service léger. Cet équipage comprenait deux subdivisions ; chacune de ces subdivisions était composée comme suit :

|   |    |
|---|----|
| 1 vagemestre . . . . .  | 1  |
| 1 brigadier . . . . .   | 1  |
| 4 équipages de 4 cantines chaque, avec les porteurs . . . .                                   | 12 |
| 2 tentes avec les porteurs . . . . .  | 3  |
| 1 lit. — Objets divers de chambre. — Porteur . . . . .  | 3  |
| 1 cantine pour bureau de pharmacien)  | 3  |
| 1 cantine pour boucher. — Porteur)  |    |
| 1 valet de chambre, 1 valet d'appartement. . . . .  | 2  |
| 1 maître d'hôtel, 1 tranchant, 2 cuisiniers. . . . .  | 4  |
| 1 homme d'office, 4 valets de pied . . . . .  | 5  |
| 6 mulets. — Réserve en chevaux ou mulets . . . . .  | 11 |
| 1 bristka pour 2 ouvriers, 1 frotteur et l'argentier avec les provisions ordinaires . . . . . | 6  |
| 1 forge pour deux maréchaux . . . . .   | 6  |

57

Quant aux voitures de l'équipage de campagne, elles comprenaient :

|                                    |
|------------------------------------|
| 1 voiture pour Sa Majesté.         |
| 2 voitures d'officiers.            |
| 1 voiture du cabinet.              |
| 1 fourgon de cartes.               |
| 1 calèche de la chambre.           |
| 1 calèche ou bristka de la bouche. |
| 2 fourgons de la bouche.           |
| 2 prolonges et rechanges d'écurie. |
| 1 bristka de malades.              |
| 1 forge.                           |

43

L'équipage de selle comprenait les chevaux de l'Empereur, dont trois restaient à Bordeaux, savoir : L'Albazin, le Malaga, la Juive (d'allure) ; six à Bruxelles, savoir : le Tauris (monté à Waterloo), le Madrid, la Licorne (d'allure), le Roitelet (monté pendant la campagne de Russie), le Moscou, la Madrée (d'allure) ; neuf à Sarrelouis, savoir : l'Emir, le Gonsalve, la Léonore (d'allure), le Coquet (monté pendant

Il ne nous appartient pas de raconter dans tous leurs détails les prodiges qu'accomplirent, pendant les mois de février et mars 1814, quelques vieux soldats épuisés de fatigue, encadrant de jeunes conscrits sans aucune instruction militaire, mais obéissant tous, au génie et à l'impulsion de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Nous ne ferons donc qu'esquisser les principales actions de la campagne, celles, notamment, dans lesquelles les Marins de la Garde jouèrent un rôle actif.

Aux premières nouvelles de l'invasion, le maréchal Mortier, qui avait été envoyé tout d'abord en Belgique avec la vieille Garde, revint à marches forcées sur Reims et Châlons, ramenant avec lui les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> compagnies des Marins de la Garde, auxquelles se joignit bientôt la 3<sup>e</sup> compagnie, qui se trouvait à Troyes à la fin du mois de janvier.

Il n'y avait pas de temps à perdre, si on voulait arrêter l'ennemi dans sa marche envahissante. Le 25 janvier, l'Empereur quittait Paris pour Châlons-sur-Marne, et le 29 il remportait une première victoire à Brienne; c'est dans cette journée que fut tué, par un boulet russe, le brave contre-amiral Baste, qui avait pendant si longtemps servi aux Marins de la Garde, dont naguère, encore, il était le commandant et qui remplissait alors, dans l'armée, les fonctions de général de brigade.

Du camp impérial de Brienne, le 1<sup>er</sup> février 1814, l'Empereur rendait le décret suivant :

Article premier. — Le génie de l'armée sera chargé :

1<sup>o</sup> Du service des places, des fortifications permanentes et des fortifications de campagne ;

2<sup>o</sup> De la réparation des ponts, de celle des routes, de la construction des fours et des reconnaissances.

Article deuxième. — Il y aura à l'armée une compagnie du train complète, douze officiers du génie au moins, huit

les revues de la Garde à Paris), le Vineux, la Jardinière (d'allure), le Jaën, le Lutzberg, la Judith (d'allure).

Tel était, du moins au 1<sup>er</sup> janvier 1814, l'état de situation des chevaux de l'Empereur, qui posséda, du reste, un grand nombre d'autres chevaux, tels que : Le Courtois, le Moscou, le Hector, le Bavarois, le Friedland, le Turkman, le Favorisé, le Cordoue, l'Embelli, le Soliman, le Franc, le Kurdistan, le Montevideo.

ingénieurs géographes, huit ingénieurs des ponts et chaussées et une compagnie de constructeurs de fours.

Les pontonniers, les Marins de la Garde et toutes les compagnies de sapeurs qu'on pourra réunir seront sous les ordres du génie.

Article troisième. — Il sera fourni sur-le-champ une compagnie de mineurs ; on choisira des hommes parmi les ouvriers accoutumés aux travaux des mines.

A la bataille de la Rothière, le 1<sup>er</sup> février, 100 000 Russes et Prussiens ne remportèrent qu'un succès relatif contre les 32 000 hommes de Napoléon qui, pendant le combat, conduisit lui-même au feu, à l'attaque du hameau de la Giberie, la division de jeune Garde-du général Meunier.

Le 3 février, Napoléon vint s'installer à Troyes, où il fit sa jonction avec le maréchal Mortier et la vieille Garde, comprenant les Marins ; de là, il partit dans la direction de Nogent-sur-Seine, d'où il écrivit au roi Joseph la curieuse lettre suivante, qui montre bien qu'au milieu du désarroi général, seul ou presque seul, il ne désespérait pas de surmonter les graves difficultés de la situation présente :

La situation des affaires n'en est pas où est l'alarme. L'Impératrice avait eu l'idée de se rendre à Sainte-Geneviève ; je crains que cela ne fasse un mauvais effet et n'ait pas d'autre résultat. Faites donc cesser ces prières de quarante heures et ces miserere ; si l'on nous faisait tant de singeries, nous aurions tous peur de la mort. Il y a longtemps que l'on dit que les prêtres et les médecins rendent la mort douloureuse. Le moment est difficile, sans doute, mais depuis que je suis parti, je n'ai guère eu que des avantages. Le mauvais esprit des Talleyrand et des hommes qui ont voulu endormir la nation, m'a empêché de la faire courir aux armes, et voici que! en est le résultat. Dans cette situation des choses, il faut montrer de la confiance et prendre des mesures hardies.

Le 9 février, l'Empereur était encore à Nogent, il écrivait au général Clarke, ministre de la guerre, pour qu'on ne monte, au dépôt de Versailles, aucun Hollandais ni aucun Belge, car, sur 150 hommes du

11<sup>e</sup> hussards, presque tous Hollandais, 40 avaient déserté à cheval.

Le même jour, 9 février, Napoléon se prépara à partir avec Mortier et la vieille Garde, se dirigeant de la Seine vers la Marne, dans l'espoir de surprendre et d'accabler Blücher. Le 10 janvier, victoire à Champaubert, en passant ; le 11, on résolut d'en finir avec le corps prussien de Sacken ; à 2 heures du soir, la première division de la vieille Garde, sous Friant, avec les Marins, était rendue sur le terrain, aux environs de Montmirail ; Napoléon prit ses dernières dispositions pour combattre et pour vaincre : « Saisissant l'occasion, écrit M. Thiers, il lance Friant avec la vieille Garde sur l'Épine-aux-Bois. Ces vieux soldats, qui avaient au feu le sang-froid du courage éprouvé, s'avancent sans tirer un coup de fusil, franchissent un petit ravin qui les séparait de l'Épine-aux-Bois, et puis s'y précipitent à la baïonnette. En un clin d'œil, ils se rendent maîtres de la position et tuent tout ce qui s'y trouve. » A la nuit, Sacken était en fuite ; sur 20000 hommes, il avait perdu 8000 tués, blessés ou prisonniers.

Le 12 février, laissant la première division de la vieille Garde à Montmirail, l'Empereur se lança à la poursuite de l'ennemi, dans la direction de Château-Thierry, en lui infligeant des défaites partielles ; à Château-Thierry, le pont sur la Marne était détruit ; on s'occupa de le rétablir, mais la poursuite fut interrompue. Sur ces entrefaites, Blücher s'était porté sur Montmirail ; l'Empereur y revint en toute hâte, atteignit le général prussien à Vauchamp et lui infligea une nouvelle défaite, l'obligeant à battre en retraite ; on le poursuivit à outrance ; le soir, il était à Etoges. Pendant la nuit, Marmont l'y attaqua à l'improviste avec quelques troupes, dont le 1<sup>er</sup> régiment de marins (1), dont les hommes pénétrèrent à l'improviste dans le parc d'Etoges, la baïonnette au bout du fusil, firent pri-

(1) Ce régiment comprenait un grand nombre de marins des ports de la Somme.

sonnier le prince russe Orossoff, avec 500 hommes, et lui prirent huit pièces de canon.

Dans cette campagne de cinq jours, l'Empereur avait désorganisé l'armée de Silésie et lui avait enlevé près de la moitié de ses effectifs, en tant que tués, blessés ou prisonniers.

A peine cette rude leçon infligée aux troupes de Blücher, Napoléon dut quitter les bords de la Marne pour se porter vers la Seine contre l'armée austro-russe de Schwartzenberg, car les cosaques avaient fait leur apparition dans la forêt de Fontainebleau. A cette occasion, la vieille Garde fut transportée sur des charrettes de paysans, l'Empereur ayant pris les devants ; la possession du pont de Montereau sur la Seine était d'une telle importance pour les deux adversaires en présence, qu'il fut défendu par les Wurtembergeois avec autant de vigueur que les Français en mirent à l'attaquer ; ce fut pour nos troupes l'occasion d'une nouvelle victoire (18 février) ; la vieille Garde, à peine arrivée, n'y prit qu'une part fort restreinte. Après la victoire de Montereau, l'Empereur se retira au château de Surville, où il séjourna deux jours, puis se dirigea sur Troyes, où il entra le 23 février.

Le corps de Blücher ayant été renforcé, ce général prussien avait manœuvré en face des maréchaux Mortier et Marmont qui, avec beaucoup de difficultés, avaient réussi à le maintenir en attendant que l'Empereur vienne à leur secours. Le 27 février, Napoléon quitta Troyes, d'où les troupes comprenant la division de vieille Garde Friant étaient parties de la veille. Les Prussiens ayant franchi la Marne à la Ferté-sous Jouarre, en avaient détruit le pont ; Blücher avait alors essayé de refouler les deux maréchaux, qui lui avaient opposé une vive résistance. La situation de Blücher devenait extrêmement périlleuse, car Napoléon arrivait sur ses derrières, et il se trouvait sur le point d'être acculé entre l'Aisne et la Marne. « Sur ces entre-faites, dit M. Thiers, Napoléon, parvenu aux bords de la Marne, brûlait du désir de la traverser ; il y employa les Marins de la Garde et, à force d'activité,

il put rétablir le passage dans la nuit du 2 au 3 mars. »

De son côté, A. Hugo, dans la France militaire, a rendu compte, en ces termes, du signalé service qu'en cette occurrence les Marins de la Garde rendirent à la défense, en même temps qu'à l'Empereur, qui n'avait pas avec lui d'équipage de pont :

Le 1<sup>er</sup> mars au matin, l'armée française arrivait à La Ferté-Gaucher ; les nouvelles reçues de Meaux furent rassurantes ; les Prussiens avaient été arrêtés, le 29 février, par la rupture des ponts de Trépont et de Lagny ; ils avaient été également arrêtés la veille, sur la ligne de l'Ourcq, au village de Lizy, par les troupes du duc de Raguse, et sur la Théroouanne, au gué de Trême, par les troupes du duc de Trévise.

Ainsi, les deux maréchaux tenaient toujours en avant de Meaux ; Napoléon allait sans doute arriver à temps, dans quelques heures, ses troupes allaient se trouver en ligne : si Blücher, surpris par leur brusque arrivée, essayait de faire volte-face contre elles, un combat décisif devait s'en suivre, et les affaires pouvaient être promptement rétablies. Pleine de ces espérances, l'armée continua en toute hâte sa marche par Rebais ; elle était harassée, mais l'espoir de vaincre la soutenait ; elle se dirigea sur la Ferté. Arrivée enfin sur les hauteurs de Jouarre, elle découvrit à ses pieds la ville de la Ferté, les sinuosités de la vallée, et de l'autre côté de la Marne, l'armée prussienne qui lui échappait.

Blücher avait été informé, sans doute par les troupes légères de Tettenborn, de l'approche de Napoléon ; il avait évacué la rive gauche de la Marne, et, réuni à ses troupes de la rive droite, il avait coupé les ponts et venait de mettre la rivière entre son armée et celle qui le poursuivait ; Napoléon ordonna aussitôt de rétablir un pont à la Ferté, mais cette opération exigeait au moins 24 heures : ce furent les Marins de la Garde qui y procédèrent ; on passa la nuit à Jouarre.

Dans la nuit du 2 au 3 mars, les troupes françaises effectuèrent enfin le passage de la Marne, mais tout à coup le temps changea ; une forte gelée succéda à la pluie, et l'ennemi vit se convertir en routes solides et faciles ces mêmes boues d'où, quelques heures auparavant, il désespérait de sortir.

Malgré ce contre-temps, toutes les chances d'un grand succès n'étaient pas perdues ; dans la direction que l'ennemi était obligé de suivre pour opérer sa retraite, le cours de

l'Aisne lui barrait le passage. Soissons était la clef de cette barrière, Soissons dont les fortifications avaient été relevées et dont 1 400 Polonais formaient la garnison : l'ennemi ne pouvait espérer l'enlever par un coup de main. Blücher était à Beurneville, près la Ferté-Milon ; ses soldats épars dans les plaines de Gavidèles et d'Aulchy-le-Château, ayant devant eux l'Aisne, derrière eux la Marne, pressés à gauche par les troupes du duc de Raguse et du duc de Trévise, à droite par l'armée de Napoléon, courraient donc grand risque d'être acculés sur Soissons et d'être obligés de déposer armes et bagages aux pieds des remparts de cette ville.

Plein de ces espérances, Napoléon déboucha, le 3 mars, par le nouveau pont de La Ferté, construit en moins de 24 heures par les Marins de la Garde ; il porta rapidement ses troupes sur la grande route de Châlons jusqu'à Château-Thierry, et là, trouvant à gauche la route de Soissons, il la fit prendre à son armée qu'il ramena ainsi sur les flancs de l'ennemi. Tandis que la droite de l'armée française s'avancait ainsi par la droite de Château-Thierry à Soissons, la gauche, formée des troupes de Mortier et de Marmont, tournait l'ennemi et marchait également sur Soissons par Villers-Cotterets et par Neuilly-Saint-Front. Dans ce moment critique, les ponts-levis de Soissons s'abaissèrent devant l'armée prussienne étonnée... Si Soissons eût tenu seulement trois ou quatre jours, ainsi qu'il était raisonnable de l'espérer, Blücher, pressé en queue par les maréchaux Mortier et Marmont, poussé sur son flanc gauche par Napoléon et acculé à l'Aisne sur laquelle il n'avait aucun passage assuré, aurait été contraint de mettre bas les armes en rase campagne, comme il l'avait déjà fait à Ratekau, dans la campagne de 1806.

Le général Moreau, qui avait mission de défendre Soissons, ne dut qu'à la chute de l'Empereur de n'être pas passé par les armes.

Blücher, dont la perte paraissait inévitable quelques jours auparavant, se trouva renforcé de près de 50 000 hommes, grâce à l'arrivée de Wintzingerode et de Bulow, alors que de notre côté il n'y avait plus aucun renfort à attendre ; néanmoins, Napoléon se lança à la poursuite du général prussien pour lui livrer bataille et franchit dans ce but la rivière de l'Aisne au pont de Berry-au-Bac, dans la journée du 6 mars. Le lendemain, il livrait la sanglante bataille de Craonne, où les deux divisions de

la vieille Garde eurent occasion de donner une nouvelle preuve de leur vaillance. Le 9 mars, à la bataille de Laon, la division Friant, avec laquelle ne cessèrent de marcher pendant toute la campagne les Marins de la Garde, dut encore une fois se mesurer avec l'ennemi ; le lendemain 10, la bataille continua autour de la ville de Laon, véritable citadelle inexpugnable occupée par les Prusso-Russes, mais l'Empereur n'ayant pu forcer la position ennemie, dut se résigner à battre en retraite sur Soissons, récemment réoccupée par les Français. C'est de cette ville qu'il partit pour exécuter un coup de main sur Reims, alors occupée par le corps prussien de Saint-Priest ; ce coup de main réussit pleinement et coûta à l'ennemi, outre la mort de son général, environ 6 000 tués, blessés ou prisonniers ; les gardes d'honneur se couvrirent de gloire pendant ce combat, qui, bien que très brillant pour nos armes, ne pouvait amener aucune amélioration dans l'état de nos affaires ; car, depuis dix jours, la situation avait bien changé, et l'horizon s'assombrissait de toutes parts.

A cette période de la campagne, l'Empereur dut craindre un moment d'être accablé par les forces réunies de Blücher et de Schwartzenberg ; n'ayant pu anéantir les Prussiens depuis la capitulation de Soissons, il se lança à la poursuite des Austro-Russes, après avoir donné l'ordre aux maréchaux Mortier et Marmont de contenir Blücher le plus longtemps possible sur les rivières de l'Aisne et de l'Aube, afin d'avoir le temps d'agir énergiquement de son côté.

Le 20 mars, avec des forces bien inférieures en nombre, Napoléon se vit contraint de livrer la bataille d'Arcis-sur-Aube, bataille qui dura deux jours et se termina par la retraite des Français ; au plus fort de l'action, le maréchal Ney, dans le village du Grand-Torcy, soutenait une lutte inégale quand survint enfin la vieille Garde avec-Friant ; aussitôt placée en ligne par Napoléon lui-même, cette vaillante troupe s'élança au secours de Ney qui put, grâce à elle, conserver sa position. Le lendemain, 21 mars,



la lutte recommença dès le matin, mais en présence des forces écrasantes de l'ennemi, forces qui s'accroissaient sans cesse par l'arrivée de renforts, il fallut battre en retraite. C'est à ce moment que les Marins de la Garde trouvèrent l'occasion de sauver d'un désastre certain une partie de la cavalerie de la Garde. Cet incident de la deuxième journée de la bataille d'Arcis-sur-Aube se trouve raconté tout au long dans une lettre que le baron de Saizieu, colonel-major des Marins, adressait au général Drouot, le 2 avril 1814, lettre par laquelle il sollicitait le grade de contre-amiral dans la ligne.

J'ai acquis un titre qui m'aurait fait faire contre-amiral à l'instant même, si une heureuse étoile eût voulu que Sa Majesté en fût spectatrice. Ce titre, le voici : j'ai sauvé avec mes Marins, à Arcis, au pont de la Villette, les dragons de la Garde et un escadron de lanciers, de la Garde également. J'en appelle au général Exelmans qui en fut émerveillé et me promit de vous en rendre compte, ainsi que le général Sébastiani. J'avais ordre de me rendre en diligence à Sommepeuis ; j'étais en route après quelques bataillons d'infanterie qui venaient de passer le pont, lorsque le premier des deux généraux précités vint prévenir que si je ne revenais pas sur la rivière, toute la cavalerie qui était sur la rive opposée était perdue. Je fis faire volte-face et mettre ma troupe à la course, je vis trente escadrons ennemis s'avancer avec des hurlements sur les dragons qui étaient amoncelés de l'autre côté du pont. Mon mouvement et mon déploiement précipités arrêtaient la marche de ces escadrons, et comme ils ne pouvaient atteindre les nôtres qu'à très petite portée de ma mousqueterie, ils rétrogradèrent avec vitesse et disparurent. Je restai en position, sous le feu de la mitraille et des obus, jusqu'à ce que le dernier de nos cavaliers eût passé, et je fis brûler le pont immédiatement. Cet événement, dont la durée fut d'une demi-heure sous le feu de l'ennemi, me coûta un seul homme et trois blessés.

De son côté, le commandant Grivel, dans ses Mémoires inédits, fait allusion à ce brillant fait d'armes dans les termes suivants :

La rapidité avec laquelle nous étions contraints de nous nourrir, la nécessité de combattre sans cesse, la rigueur du froid dans les plaines de la Champagne, et l'ennemi qui ne

nous laissait pas respirer, nous forçait à développer tout ce que nous avions d'énergie et de courage. C'était comme un défi entre la Garde et les meilleures troupes étrangères, défi glorieux dans lequel nous devions succomber à cause de notre petit nombre, mais qui devait, en revanche, immortaliser l'armée française dont nous nous regardions comme les représentants. Les combats sanglants et multipliés de cette époque font foi de notre résistance, et Montereau, Saint-Dizier, Craonne, Montmirail et Arcis-sur-Aube sont là pour prouver avec quelle vigueur nous défendions le sol. Je fus avancé pour cette dernière affaire qui fut pour moi l'occasion de faire connaissance avec le général Exelmans ; nous venions de terminer un pont sur la rivière et nous nous retirions, selon notre usage, pour nous rendre ailleurs (car, à cette époque, nous n'avions pas besoin d'ordres, et nous courions de nous-mêmes au plus pressé), lorsque le général se présenta devant nous, encore tout échauffé du combat, et nous dit que la cavalerie ennemie était aux trousses de la nôtre en nombre extrêmement supérieur, et que si nous ne défendions pas le passage de la rivière, tout était compromis. Nous revînmes nous embusquer au bord de l'eau jusqu'au moment où notre dernier cavalier fut passé. Nous démantibulâmes le pont immédiatement et opérâmes notre retraite au travers de la prairie. Il était temps, car les boulets nous enlevèrent quelques hommes comme nous la traversions (1).

Les résultats des batailles de Laon et d'Arcis-sur-Aube firent naître dans l'esprit de l'Empereur de sombres pressentiments ; il n'avait plus assez de monde, même pour battre séparément, soit l'armée de Silésie (Blücher), soit l'armée de Bohême (Schwartzenberg) ; à plus forte raison, si ces deux armées se réunissaient, il y avait lieu de craindre d'être écrasés entre elles. Napoléon prit alors un parti qui pouvait tout sauver, mais qui perdit tout : le parti de se porter sur les communications de l'ennemi, de l'attirer sur lui, mais sur lui renforcé des garnisons de l'Est délivrées. En conséquence de ce plan, sur lequel on pouvait fonder tant d'espérances, l'armée se mit en marche sur Saint-Dizier, puis sur Vitry et Reims, dans le but de se rapprocher de Metz et des autres places fortes.

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

C'est pendant que nous étions à Reims, écrit le commandant Grivel, que l'Empereur fit tomber sur nous sa dernière munificence et que je fus fait capitaine de vaisseau. Quelques autres avancements et plusieurs croix nous furent également accordés. Ces récompenses furent bien reçues, quoiqu'elles ne fussent pas nécessaires pour nous animer, et pour mon compte, je n'avais nul besoin d'un pareil stimulant. J'étais encore plein de foi, malgré nos malheurs quotidiens, et ma confiance dans une bonne fin n'était pas ébranlée. Il ne fallait cependant pas une grande perspicacité en ce moment pour prévoir une catastrophe. Pour peu que je me fusse rendu compte de l'état de nos affaires, il est clair que j'en eusse pressenti la terrible solution, mais j'étais loin de ces idées et ne pensais absolument qu'au présent, absorbé que j'étais par les travaux de chaque jour (1).

Le 25 mars 1814, jour néfaste entre tous, les armées coalisées, après un conseil tenu par leurs chefs, bien loin de se lancer sur les traces de Napoléon, résolurent de marcher directement sur Paris et commencèrent aussitôt leur mouvement; les maréchaux Mortier et Marmont durent battre en retraite sur la capitale. La défense n'y était pas organisée, les intrigues de toutes sortes s'y donnaient cours, et surtout, on ne le dira jamais assez, des ingrats ne songèrent qu'à sauver leurs richesses, leurs titres, leurs emplois au détriment de leur future renommée, oubliant surtout qu'au-dessus de Napoléon, il y avait la France à sauver.

En arrivant à Troyes le 29 mars, l'Empereur apprit la marche des coalisés sur Paris; il y reçut en même temps cette lettre de M. de Lavalette, directeur général des postes: « Les partisans de l'étranger, encouragés par ce qui se passe à Bordeaux, lèvent la tête; des menées secrètes les secondent. La présence de Napoléon est nécessaire, s'il veut empêcher que la ville ne soit prise. Il n'y a pas un moment à perdre. »

L'avis était pressant: l'Empereur quitta donc Troyes à l'instant et se dirigea en toute hâte sur Paris; la Garde, les Marins et toute l'armée le suivirent à marches forcées. A partir de ce moment,

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

Les événements se précipitent : l'arrivée de Napoléon dans la nuit du 30 au 31 mars, l'entrée des alliés dans Paris par le faubourg Saint-Martin, puis l'abdication, les adieux de Fontainebleau, le départ pour l'île d'Elbe.

Ces douloureux événements ont inspiré les réflexions suivantes au capitaine de vaisseau Grivel, témoin oculaire :

Nous arrivâmes à Fontainebleau avec le reste de nos forces, et la Garde s'installa autour du palais...

On ne put nous cacher plus longtemps la gravité des événements, l'Empereur nous les annonça lui-même.

Rassemblés autour de lui dans la cour du Cheval Blanc, il nous dit à peu près ces paroles : « L'ennemi m'a dérobé trois marches, il s'est porté sur Paris où des émigrés auxquels j'avais pardonné ont proclamé les Bourbons et arboré la cocarde blanche. Voulez-vous quitter cette cocarde tricolore sous laquelle vous vous êtes couverts d'honneur pendant vingt ans, ou voulez-vous la défendre et me suivre à Paris ? » La réponse ne pouvait être douteuse, nous levâmes ensemble nos épées et un immense cri : « A Paris ! » retentit aussitôt dans tous les rangs.

— Eh bien ! reprit l'Empereur, en avant !

Nous nous mîmes immédiatement en route, et, je puis l'attester, avec un entrain remarquable. Il y avait même de la gaieté dans notre allure, et quand on songe que nous allions inévitablement combattre des forces décuplées des nôtres, on ne peut s'empêcher d'admirer un semblable élan. C'était une dernière partie à jouer, nous le sentions, et nous voulions, si nous devions succomber, tomber du moins sous les yeux de nos concitoyens. Jamais je n'avais vu la Garde plus animée, plus contente d'en venir aux mains. Personne ne s'abusait sur l'immense danger que nous allions courir, mais nous étions certains de faire une trouée terrible partout où nous serions présents, et nous attendions beaucoup du peuple de Paris si nous parvenions à lui donner la main. En somme, nous voulions finir, d'une façon ou d'une autre ; car, battants ou battus, une solution définitive ne pouvait manquer de s'en suivre, et nous étions si fatigués de marches et de contre-marches, que nous commençons à craindre d'être usés jusqu'à la corde avant d'avoir pu joindre nos ennemis dans un combat à mort, comme c'était notre désir. C'est dans ces dispositions que nous allâmes jusqu'au lieu appelé la Cour de France. Mais arrivés là, nous apprimes,

peu après avoir établi notre bivouac, la capitulation de Paris et le revirement du duc de Raguse et de ses troupes...

Nous rétrogradâmes sur Fontainebleau, la mort dans l'âme, profondément humiliés de ce que nous regardions comme une félonie du maréchal et de ses soldats; mais nous ne tardâmes pas à être désabusés sur le compte de ces derniers et à leur rendre pleine justice...

On vit alors autour de Napoléon des choses qu'on aurait cru impossibles; nous savions pourtant à merveille beaucoup d'histoires touchant les infirmités de la nature humaine; mais quelle différence de lire des actes d'ingratitude dans un livre ou de les voir s'accomplir sous ses yeux...

Je ne veux pas décrire les dernières convulsions de l'agonie de Fontainebleau, ni la dispersion qui s'en suivit; je souffre trop de me reporter à cette époque fatale...

Qu'était, en effet, mon malheur particulier à côté du malheur immense dont j'étais témoin, et de ceux plus grands encore que je croyais voir dans l'avenir! La France, pour laquelle j'avais combattu depuis que je pouvais tenir une épée et que j'aimais avec idolâtrie, n'était-elle pas envahie, l'ordre des choses dans lequel j'étais habitué à vivre détruit, et la société livrée à l'inconnu? Que fallait-il de plus pour remplir mon âme et me faire compter pour rien ce qui me frappait personnellement?

Les Marins ayant l'ordre d'aller au Havre pour être licenciés, s'y rendirent...

Je me rendis à Paris, la mort au cœur, et ma première impression fut de me sentir étranger dans cette grande ville. Comme elle était occupée par l'ennemi et qu'un gouverneur russe la commandait, j'étais complètement désorienté et je ne savais vraiment encore si j'avais une patrie (1).

Une des premières préoccupations du gouvernement provisoire fut de disperser la Garde Impériale en attendant son licenciement (2); on ne procéda tout d'abord à ces différentes mesures qu'avec la plus grande prudence; le mouvement porta tout d'abord sur les Marins, sous prétexte que leur corps ayant été créé uniquement pour seconder des opérations de guerre, il n'avait plus sa raison d'être et serait mieux à même de rendre des services dans les ports de mer. En conséquence, le bataillon reçut

(1) Mémoires inédits du vice-amiral Grivel.

(2) Les Marins furent licenciés, mais les autres corps de la Garde furent répartis dans plusieurs villes de garnison.

l'ordre de partir pour le Havre le 13 avril 1814 et n'assista pas, par conséquent, quoi qu'en aient dit plusieurs historiens, à la scène des adieux de l'Empereur à sa Garde, dans la cour du palais de Fontainebleau, le 20 avril 1814; ce même jour, les Marins de la Garde étaient bien près d'arriver au Havre. Seuls, quelques officiers du bataillon, parmi ceux qui n'avaient pas été désignés pour accompagner les matelots jusqu'au Havre, dont le capitaine Grivel, furent les témoins attristés des adieux à la vieille Garde.

Le 11 avril 1814, M. Jurien, commissaire par intérim pour la Marine, adressait au général Dupont, qualifié alors, commissaire pour le département de la Guerre, la lettre suivante :

Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé par le gouvernement que le corps des Marins de la Garde serait dirigé, le plus tôt possible, de Fontainebleau sur le Havre, où il doit rester jusqu'à nouvel ordre.

Ce corps est composé en ce moment de 11 officiers et de 326 marins; il est commandé par M. le baron de Saizieu, capitaine de vaisseau.

Je vous prie de vouloir bien donner vos ordres pour que les expéditions de route soient adressées à cet officier supérieur, et pour que l'étape et le logement soient fournis au corps dans chaque gîte.

Je me borne à prévenir M. le baron de Saizieu de la destination qui lui est assignée et des ordres et instructions qu'il recevra de vous.

Je vous prie de vouloir bien m'informer des dispositions que vous aurez prescrites.

En conséquence, le commissaire de marine Portier, chef du bureau de la solde à la Marine, rédigea et signa l'ordre suivant :

*ORDRE* à un bataillon de l'ancien équipage des Marins de la Garde, de se rendre de Fontainebleau au Havre.

12 avril 1814.

326 marins et 14 officiers de l'ancien équipage des Marins de la Garde Impériale sont à Fontainebleau; le gouvernement provisoire vient d'approuver (aujourd'hui 11 avril 1814) que ces hommes fussent dirigés sur le port du Havre.

Le ministère de la marine va prévenir le capitaine de vaisseau Saizieu, commandant le corps, de cette disposition. en l'informant que le ministère de la guerre va lui adresser les ordres d'étapes, etc...

Le général Dupont, ministre de la guerre, adressait de son côté l'avis ci-dessous, à la date du 12 avril, au capitaine de vaisseau de Saizieu, commandant de l'ancien équipage des Marins de la Garde, à Fontainebleau :

(Minute de la lettre écrite par le ministre.)

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'intention du gouvernement provisoire est que le bataillon de l'ancien équipage des Marins de la Garde que vous commandez, parte le 13 de ce mois de Fontainebleau pour se rendre au Havre, conformément à l'ordre de route ci-joint.

Je vous invite, monsieur, à me donner connaissance de l'exécution de ce mouvement.

En marge, il est écrit : « Expédiée ».

Vous voudrez bien, en conséquence, partir le 13 de ce mois, avec votre bataillon, pour vous rendre à cette destination.

Enfin, le maréchal Jourdan, qui avait le commandement du territoire que devaient traverser les Marins pour se rendre au Havre, fut informé de l'opération par le bureau du mouvement du ministère de la guerre :

Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, d'après l'intention du gouvernement provisoire, j'ai donné ordre au bataillon de l'ancien équipage des Marins de la Garde, composé de 326 marins et 14 officiers, sous la conduite d'un capitaine de vaisseau, de partir le 13 de ce mois de Fontainebleau, pour se rendre au Havre où il arrivera le 23.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me donner connaissance de l'arrivée de cette troupe.

En marge, il est écrit : « Expédiée ».

Ces ordres sont précis, ils sont concordants, et, bien qu'ils se répètent, nous avons tenu à les reproduire ici in extenso, parce qu'ils démontrent, de la façon la plus catégorique que le bataillon des

Marins de la Garde n'était pas présent à Fontainebleau le 20 avril 1814, jour des adieux de l'empereur Napoléon. Il n'existe d'ailleurs aucune trace écrite qu'il y ait eu contre-ordre au départ pour le Havre, le 13 avril.

En réalité, le bataillon ne comprenait plus 326 marins et 14 officiers quand il partit pour le Havre, le 13 avril ; en effet, 21 d'entre eux furent désignés pour accompagner l'Empereur à l'île d'Elbe ; quelques autres, originaires des ports de la Manche, peu éloignés par conséquent de Paris, comprenant que tout était fini, se munirent d'un passeport qui leur fut délivré par les administrateurs provisoires de la ville de Melun et rentrèrent dans leurs foyers. Mais, le 3 mai suivant, les commissaires des quartiers leur signifièrent, en vertu d'ordres reçus, d'aller à se rendre au Havre pour y être licenciés.

Le général Dupont, qui avait vu souvent à l'œuvre les Marins de la Garde, au cours de sa carrière militaire, fit une tentative dans le but de conserver le bataillon et d'empêcher son licenciement. A cet effet, il demanda au baron de Saizieu, colonel-major des Marins, de lui adresser une note sur le rôle spécial que pourraient remplir ses matelots en temps de paix et sur l'utilité qu'il y aurait à les conserver pour la Garde Royale. Le général Dupont reçut du baron de Saizieu la réponse suivante de Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1814 :

Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous envoyer la note que vous m'avez fait l'honneur de me demander sur les Marins de la Garde ; je vous prie de vouloir bien la considérer comme adressée à Votre Excellence seule. Les Marins comptent sur votre bienveillance, je vous prie de compter sur leur reconnaissance et leur dévouement, et je saisis avec empressement cette occasion de vous présenter l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur le comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le colonel des Marins de la Garde,

Signé : Baron de Saizieu.

A Son Excellence monsieur le général comte Dupont, ayant le département de la guerre.



Cette lettre était accompagnée d'une note explicative :

Note confidentielle remise à Son Excellence le général de division, comte Dupont, ayant le département de la guerre, relative à l'organisation d'un corps de Marins, pour la Garde Royale de Sa Majesté.

Le corps des Marins de la Garde a assez honorablement servi pour prétendre partager le sort des autres troupes de la Garde. Il existe depuis onze ans, il a fait toutes les campagnes et il a toujours joui d'une considération particulière. Il n'est sorte d'utilité dont il n'ait été, dernièrement encore, en Champagne; les dragons de la Garde et une partie des lanciers polonais lui ont dû leur salut à Arcis-sur-Aube, événement pour lequel l'empereur Napoléon lui témoigna toute sa satisfaction. On parle cependant de sa dissolution. Dans cette circonstance, il se réclame d'un officier général qui a su le distinguer et qui l'honore de son estime. Son organisation comporte huit compagnies et un effectif de 1200 hommes, je propose de le réduire à quatre compagnies de 150 hommes chaque; ces compagnies pourraient alterner au choix et à la volonté du colonel, pour leur embarquement sur les bâtiments de guerre; elles peuvent être employées pour des missions maritimes qui exigent de l'apparat, comme le passage par mer d'un ambassadeur, etc... Si, dans un moment où l'on est forcé de réduire toutes les dépenses, on proposait la création de ce corps, il serait naturel de s'y refuser, mais tous les frais de formation sont faits et l'on n'a à payer que la solde courante, ce qu'on serait également obligé de faire après la dissolution, car les hommes ne peuvent et ne doivent rien perdre de leurs émoluments actuels, quelque confondus qu'ils soient par la suite avec les marins de la ligne. Il me semble plus convenable alors de les maintenir dans la Garde Royale, comme récompense de leurs bons services et comme motif d'encouragement pour la marine entière, qui se trouvera flattée de l'honneur de participer, comme toutes les autres armes, à l'établissement de la maison militaire du souverain. Ces considérations sont péremptoires, je les soumets au jugement d'un officier général qui sera inévitablement consulté sur l'organisation de la Garde du Roi, et qui, j'en suis certain, trouvera l'occasion d'être utile à un corps dont il a plus d'une fois apprécié le mérite et daigné accueillir les témoignages de dévouement dont il n'a cessé d'être pénétré pour lui.

Le capitaine de vaisseau, colonel des Marins de la Garde,

Signé : Baron de Saizieu.

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1814.

Cependant, les démarches du général Dupont n'aboutirent pas, et les Marins de la Garde furent licenciés au Havre, le 30 juin 1814, en vertu d'un décret royal dont voici la teneur :

Au château des Tuileries, le 15 juin 1814.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

Nous étant fait représenter les actes et décisions en vertu desquels il a été organisé un équipage des Marins de la Garde, nous avons reconnu que les motifs qui nous ont déterminé à supprimer, par notre ordonnance du 10 mai, les équipages de haut-bord et de flottille, sont applicables à ce corps ; que cette institution avait été créée plutôt pour concourir aux opérations de l'armée que pour améliorer l'équipement des flottes ; qu'il en résulte une dépense considérable à laquelle il est urgent de mettre un terme ; que toutefois, dans les campagnes qu'ils ont faites, les officiers et marins de cet équipage ne se sont pas rendus moins recommandables par leur bravoure et leur aptitude militaire que par l'utilité de leurs services, et qu'ainsi ils ont des droits à conserver ou obtenir les avantages que nous avons accordés aux corps de la Garde ;

En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>.

Le corps des Marins de la Garde, créé le 17 septembre 1803 et organisé en équipage le 16 septembre 1810, sera dissous le 30 juin prochain ; la comptabilité en sera close et arrêtée à cette époque.

ART. 2.

Le baron de Saizieu (Louis-Pierre François-Ricard-Barthélémi), capitaine de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe, major dudit équipage, est promu capitaine de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe.

ART. 3.

Conformément à nos déclarations et ordonnances sur les corps de la vieille Garde, sont promus au grade de chef de bataillon :

Les sieurs Etchegaray (Michel), Tessier de Margueritte (Esprit-Eugène), Le Roy (Jean-Baptiste), Olivier (Théodore-Victor), Denuelle (Jean-Simon), capitaines de compagnies ; Gobert de Neufmoulin, capitaine quartier-maître trésorier.

Le sieur Boyard, lieutenant en second, est promu lieutenant en premier.

ART. 4.

Les officiers portés à l'article précédent seront suscep-

tibles d'être employés dans leurs nouveaux grades, soit dans les troupes de la marine et des colonies, soit dans les troupes de la ligne; ils jouiront, en attendant, de la demi-solde de ces grades.

ART. 4.

Les officiers provenant de l'équipage des Marins de la Garde qui seront maintenus dans notre marine avec les grades dont ils sont actuellement pourvus; seront employés concurremment avec les autres officiers de ce même grade, conformément aux dispositions des ordonnances et règlements sur la marine; ils conserveront une solde supérieure et proportionnée aux avantages dont ils ont joui jusqu'à ce jour.

ART. 6.

Les dispositions de l'article précédent sont applicables aux sous-officiers et marins provenant du dit équipage qui seront embarqués sur nos vaisseaux et autres bâtiments de guerre.

ART. 7.

Les officiers, sous-officiers et marins du dit équipage qui, en raison de leurs blessures et de leurs infirmités, seront susceptibles d'être admis à la retraite au moment de la dissolution du corps, jouiront des avantages accordés par les règlements aux autres corps de la Garde.

Signé : Louis.

Les Marins de la Garde licenciés rentreront dans leurs quartiers d'origine.

Le quartier de Saint-Valery-sur-Somme avait fourni au bataillon de la Garde, pendant la campagne de France, huit marins, dont deux de Saint-Valery, Boyer et Lomier; trois de Cayeux, François Boyard (enseigne de vaisseau), Nicolas Boyard, Plachot; un d'Abbeville, Coppart; un de Merlimont, Claude Wacogne, qui partit pour l'île d'Elbe, avec le détachement de la Garde, destiné à suivre l'Empereur dans cette île.

---

Ce corps d'élite ne devait plus être rétabli ;  
mais les actions d'éclat dont il avait rempli sa  
courte existence devaient suffire à l'immortaliser  
et à faire inscrire son nom au livre d'or des  
gloires militaires et maritimes de la France (1).  
(Lieutenant de vaisseau Emile Bertrand.)

## CHAPITRE XIX

Année 1815. — Les Marins de la Garde à l'île d'Elbe. —  
En route pour France. — Réorganisation de l'équipage.  
— Il est employé aux travaux de fortification de Paris.  
— Départ pour Compiègne et Soissons. — Réunion de  
l'équipage au 3<sup>e</sup> corps de l'armée du Nord. — Les Ma-  
rins de la Garde à la prise de Charleroi. — Ils quittent  
le 3<sup>e</sup> corps et marchent avec la Garde Impériale. —  
Waterloo. — En retraite sur Laon. — Pertes des Marins  
pendant la campagne de Flandre. — Ils défendent le  
village d'Aubervillers. — Les Brigands de la Loire. —  
Licenciement définitif du corps des Marins de la Garde.  
— Péroration.

L'empereur Napoléon débarqua, le 4 mai 1814,  
dans sa nouvelle résidence, où il attendit avec la  
plus vive impatience la venue des détachements de  
la Garde qui avaient été autorisés à l'accompagner  
dans son exil. Tous les jours, dans sa hâte de voir  
arriver ses fidèles compagnons de gloire, il gagnait  
les hauteurs de l'île, et là, muni de sa lunette de  
campagne, il interrogeait l'horizon de la mer. Pas  
une voile, souvent, n'apparaissait : « Ils ne viennent  
donc pas ! » disait-il avec tristesse à ceux de ses  
généraux qui l'avaient accompagné dans son exil.  
Cependant, à la fin de ce même mois de mai, le 28,

(1) Sur le point de terminer notre travail, on nous remet entre les  
mains un intéressant opuscule, intitulé « Les Marins de la Garde »,  
dû à la plume de M. le lieutenant de vaisseau Bertrand (aujourd'hui  
capitaine de frégate) et qui a paru en 1895, à la librairie Beaudouin,  
30, rue et passage Dauphine, à Paris.

les troupes composant le détachement de la Garde Impériale qui, en vertu du traité de Fontainebleau, devaient rester auprès de l'Empereur déchu, arrivèrent à Porto-Ferrajo. Elles comprenaient 607 grenadiers et chasseurs de la vieille Garde, qui formèrent le bataillon Napoléon, sous le commandement du colonel Mallet; 118 cheveu-légers polonais, chasseurs à cheval de la Garde et mameluks, dont 22 hommes formant un petit corps de cavalerie et 99 destinés à l'artillerie obéirent au major Jermański; 21 Marins de la Garde, commandés par l'enseigne de vaisseau Taillade, et dont voici les noms :

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Benigny Jacques, maître d'équipage.                   |                                   |
| Cordoviolle Victor, contre-maitre.                    |                                   |
| Juliano François, quartier-maitre.                    |                                   |
| Lotta Antoine,  | —                                 |
| Roubiani Joseph,                                      | —                                 |
| Chaussonnet Louis, matelot de 1 <sup>re</sup> classe. |                                   |
| Coquet Tranquille,                                    | —                                 |
| Coste Simon,  | —                                 |
| Debos Jean,   | —                                 |
| Dolphi Mathieu,                                       | —                                 |
| Icard Vincent,  | —                                 |
| Legrand Jérôme,                                       | —                                 |
| Levasseur,  | —                                 |
| Vilchy Jean,  | —                                 |
| Wacogne Augustin,                                     | — (de Berck-sjMer).               |
| Gossard,  | matelot de 2 <sup>e</sup> classe. |
| Jeansonnetti Louis (1),                               | —                                 |
| Lambert Jean,   | —                                 |
| Leroux Antoine-Louis,                                 | — (du bourg d'Ault).              |
| Simianti Bon,   | —                                 |
| Vincenti Vido,  | —                                 |

Enfin, trois brigades de gendarmerie complétaient la petite armée de Napoléon. Ces troupes avaient été embarquées à Savone sur une flottille anglaise qui les transporta à l'île d'Elbe.

(1) D'après les Archives de la Légion d'honneur, le nom exact de ce marin serait : Sansonnetti. — De même Icard doit remplacer Jeard et Coste le nom de Cotte, marins mentionnés par Marco de Saint-Hilaire comme ayant accompagné l'Empereur à l'île d'Elbe.

(Note de l'auteur.)

En outre des Marins de la Garde, l'enseigne de vaisseau Taillade, promu presque aussitôt lieutenant de vaisseau, eut le commandement du brick l'*Inconstant*, amené de France, et de 129 marins recrutés dans l'île, qui formèrent l'équipage de ce brick; de la goélette la *Caroline*; de deux felouques, la *Mouche* et l'*Abeille*, et d'un petit aviso, dénommé l'*Etoile*, acheté par Napoléon. Un grand canot, qui fut appelé *Usher*, du nom du capitaine de la frégate anglaise l'*Undaunted*, qui avait transporté l'Empereur de Fréjus à Porto-Ferraio, compléta cette petite flottille, qui battit pavillon de l'île d'Elbe.

Au cours des nombreuses promenades en mer que faisait Napoléon autour de l'île, de préférence dans son grand canot, quand le temps le permettait, c'étaient les Marins de la Garde qui armaient cette embarcation. Dans ces promenades, le grand homme causait familièrement avec les matelots, leur demandant des renseignements de toute sorte sur leur pays, sur leurs services dans la Garde et aussi sur l'impression qu'ils ressentaient de leur séjour à l'île d'Elbe. Inutile de dire que ses marins l'adoraient.

Pendant les premiers mois qui suivirent l'arrivée de Napoléon dans le lieu de son exil, il semble bien qu'il ait pris son parti d'y rester indéfiniment, et alors son activité ne connut plus de bornes; l'organisation d'une flottille sur les bases indiquées précédemment fut une de ses moindres occupations. Dans l'île, tout était à faire et de grands travaux furent entrepris. Mais bientôt des incidents de toute nature ne tardèrent pas à modifier insensiblement sa détermination de n'être plus désormais que le souverain d'une petite île. L'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome, qui devaient venir le rejoindre, n'arrivaient pas, la rente de deux millions, que devait lui faire l'Etat français, ne fut jamais payée; des offres repoussées avec indignation furent faites au lieutenant de vaisseau Taillade, commandant du brick l'*Inconstant* et de la flottille, pour enlever le souverain de l'île d'Elbe, lequel fut aussitôt informé de cette tentative et

conçut désormais la crainte d'être déporté dans quelque île lointaine, hors des mers d'Europe ; enfin, plus tard, des projets d'assassinat furent ébauchés, dont l'exilé eut connaissance. Toutes ces considérations et surtout les nouvelles qui parvenaient à Napoléon de l'état des esprits en France, de la division et du mécontentement qui y régnaient, du désir que manifestaient officiers et soldats de le revoir à leur tête, toutes ces considérations, disons-nous, déterminèrent l'Empereur à prendre un parti à la fois héroïque et désespéré et à rentrer en France. Une fois ce parti pris, il le mit à exécution avec toute la vigueur qui avait marqué les actes politiques et militaires de sa prime jeunesse.

Le départ était fixé au 26 février, quand survint un contre-temps fâcheux : le 24 au matin, la frégate de guerre anglaise *Partridge* jeta l'ancre dans la rade de Porto-Ferrajo. « Certes, dit M. Henri Houssaye, avec les Marins de la Garde et deux ou trois compagnies de grenadiers, on peut aborder la frégate à l'ancre dans la rade et désarmer l'équipage avant qu'il ait le temps de se mettre en défense (1), » mais ce moyen, qui aurait constitué une véritable déclaration de guerre à l'Angleterre, répugnait à l'Empereur. Fort heureusement, la frégate apparut le soir même du jour de son arrivée et disparut bientôt à l'horizon.

Le dimanche 26 février 1815, les troupes de la Garde, appelées par la générale qui battait dans toute la ville, s'embarquèrent dans des canots qui les conduisirent à bord des bâtiments de la flottille ; à 7 heures du soir, l'Empereur, descendu de son palais en voiture, mettait le pied dans son canot. Il faisait calme plat, mais sous l'impulsion vigoureuse des avirons manœuvrés par les Marins de la Garde, qui avaient accueilli leur empereur par des vivats répétés, l'embarcation, filant à toute vitesse, accostait bientôt le brick l'*Inconstant*. Vers minuit, la

(1) Henri Houssaye, 1815. Cet ouvrage nous a souvent servi de guide dans le récit du séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, comme dans le récit de son évasion.

brise s'étant élevée, la flottille leva l'ancre et appareilla pour les côtes de France.

Au matin du 27 février on aperçut une frégate anglaise au nord et une autre frégate, celle-là française, au sud; c'était la *Fleur-de-Lys*; un peu plus tard, le brick de guerre français le *Zéphyr*, commandant Andrieux, arrivait vent arrière sur l'*Inconstant*. Il y eut un moment d'émotion: le capitaine Chautard, qui commandait alors le brick, le lieutenant de vaisseau Taillade ayant conservé le commandement exclusif des Marins de la Garde, conseillait le retour à Porto-Ferrajo, mais Napoléon repoussa ce conseil et ordonna le branle-bas de combat, inutilement du reste, car le brick continua sa route après avoir hélé l'*Inconstant* et demandé des nouvelles du grand homme.

Entre temps, pendant la traversée, l'Empereur nommait chevaliers de la Légion d'honneur les soldats et Marins de la Garde qui l'avaient suivi à l'île d'Elbe; parmi les quartiers-maîtres ou matelots, seize d'entre eux n'avaient pas encore obtenu la croix sur les champs de bataille; des lambeaux d'étamine, provenant d'un pavillon rouge, tinrent lieu du ruban réglementaire.

Cette nomination, faite dans des circonstances insolites, fut régularisée quelques semaines plus tard dans les bureaux, mais dans de telles conditions d'inexactitude, que les brevets présentèrent de graves irrégularités. Ce fait motiva les réclamations du commandant Taillade, réclamations qu'il formula dans les termes suivants, par une lettre adressée au grand chancelier de la Légion d'honneur :

Monseigneur, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'état des Marins de la Garde qui, ayant suivi Sa Majesté à l'île d'Elbe, ont été nommés par Elle, le 27 février dernier, chevaliers de la Légion d'honneur. Cet état fera connaître à Votre Excellence que trois seulement de ces marins ont obtenu des brevets en règle; les autres n'en ont pas reçu, ou les brevets expédiés, quoique portant leur véritable nom, sont adressés à des caporaux des grenadiers de la Garde. Je les retourne à Votre Excellence comme étant



des titres imparfaits et la prie de vouloir bien en faire expédier conformément aux indications portées au susdit état.

L'état annoncé par le commandant Taillade dans sa lettre au grand chancelier est le suivant :

Détachement  
rentré  
de l'île d'Elbe. GARDE IMPÉRIALE  
CORPS DES MARINS

ÉTAT nominatif des sous-officiers et marins nommés chevaliers de la Légion d'honneur par décret du 27 février 1815.

| NOMS              | GRADES  | OBSERVATIONS   |
|-------------------|---------|--|
| Juliani François. | Caporal | A reçu son brevet en règle   |
| Rubiani Joseph.   | —       | —  |
| Lotta Antoine.    | —       | —  |
| Dolphis Matthieu. | Marin   | Le brevet qu'il a reçu le qualifie caporal de grenadiers de la Garde, au lieu de Marin de la Garde |
| Icard Vincent.    | —       | —  |
| Coquet Tranquille | —       | —  |
| Debos Jean . . .  | —       | —  |
| Legrandy Jérôme   | —       | —  |
| Vacogne Augustin  | —       | N'a pas reçu son brevet  |
| Leroux Louis . .  | —       | Le brevet le qualifie caporal de grenadiers de la Garde  |
| Sansonetti Louis  | —       | —  |
| Coste Simon. . .  | —       | Son nom est mal écrit  |
| Lambert Jean. .   | —       | —  |
| Gossard Jean . .  | —       | N'a pas reçu son brevet  |
| Simianty Boh . .  | —       | —  |
| Vincenti Vido . . | —       | —  |

Treize brevets à expédier.

Le capitaine de frégate, commandant les Marins de la Garde Impériale,

TAILLADE (1).

Cependant, le brick l'Inconstant continuait sa route vers les côtes de France, qui furent bientôt signalées; on atterrit, et, dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> mars, les troupes, formant un total d'environ 1200 hommes, en y comprenant les chasseurs corses, débarquèrent au golfe Jouan; selon la propre ex-

(1) Archives de la Légion d'honneur.

pression de Napoléon, l'aigle allait voler de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.

La petite colonne, prenant le chemin de Grenoble par les sentiers des Alpes, arriva à Digne sans incident grave et sans avoir été inquiétée dans sa marche, exécutée jusque-là un peu en désordre et au hasard des difficultés du terrain ; mais, à partir de Digne, on se forma en quatre détachements ; quelques chasseurs et grenadiers, formant pointe d'avant-garde, marchaient sous les ordres de Cambronne, qui faisait préparer les vivres et assurait le logement ; venait ensuite le colonel Mallet, à la tête des trois compagnies de chasseurs à pied de la vieille Garde, des Marins de la Garde et des lanciers polonais, dont un petit nombre étaient montés au départ, mais qui ne tardèrent pas à trouver des chevaux en nombre suffisant ; plus loin les trois compagnies de grenadiers, les canonniers, les officiers sans troupe formaient le gros de la colonne avec laquelle marchait Napoléon ; le capitaine Loubers en avait le commandement ; enfin le bataillon corse, sous les ordres du commandant Guasco, formait l'arrière-garde. Le voyage continua sans encombre ; à Sisteron, sur la Durance, existe un pont sur lequel il fallait passer ; on pouvait craindre que le général Loverdo, survenu dans ces parages avec quelques troupes royalistes, ne l'eût fait sauter, mais il était intact. « Du reste, il y avait sur la rive gauche de la Durance de grands amas de bois, au moyen desquels les Marins de la Garde auraient rapidement construit des radeaux (1) ». A Laffray, on rencontra un bataillon du 5<sup>e</sup> de ligne, qui, après quelques résistances de la part de ses officiers, se joignit à la colonne aux cris de : « Vive l'Empereur ! » La preuve était faite : pas un soldat, pas un régiment (tel le 7<sup>e</sup> de ligne, commandé par Labédoyère) ne s'opposerait désormais à la marche de Napoléon sur Paris. Grenoble lui ouvrit ses portes, ou plutôt le peuple les arracha pour faciliter son entrée ; Lyon n'opposa aucune résistance ;

(1) Henri Houssaye, 1845.

bientôt, Ney lui-même, reconquis, se rangeait aux côtés de l'Empereur qui, le 20 mars 1815, fit son entrée aux Tuileries, porté en triomphe par ses fidèles. Le même jour, les Marins de la Garde avaient couché à Villejuif, et le lendemain, à 11 heures du matin, ils firent leur entrée dans la capitale.

Dès la veille au soir, avant l'arrivée des troupes de l'île d'Elbe, le général Drouot avait organisé une garde impériale provisoire, composée d'une foule d'officiers de tous grades et de toutes armes, venus de la France entière. Parmi ces derniers figurait le chirurgien sous-aide Pellegrin, des Marins de la Garde.

Par un décret daté du palais des Tuileries le 28 mars 1815, mais qui ne fut publié que le 8 avril suivant, l'Empereur prenait les dispositions nécessaires pour la réorganisation des corps de la Garde. L'article premier de ce décret était ainsi conçu :

L'Empereur appelle tous les sous-officiers et soldats qui ont quitté l'armée, par quelque raison que ce soit, à rejoindre leur corps et à courir à la défense de la patrie. Il leur donne la promesse formelle que, aussitôt que la paix actuelle sera consolidée, ceux qui auront rejoint en conséquence du présent décret, seront les premiers qui obtiendront des congés pour rentrer dans leurs foyers.

Aucun article de ce décret du 28 mars ne fait mention des Marins de la Garde, et c'est là très probablement ce qui a induit en erreur un très grand nombre d'historiens qui ont écrit que le corps des Marins de la Garde n'avait pas été reformé en 1815, pendant les Cent-Jours et qu'il n'avait pas fait, par conséquent, la campagne de Flandre. L'erreur est manifeste, car la présence des Marins de la Garde à l'armée impériale qui devait s'effondrer à Waterloo est certaine et prouvée par de nombreux documents que nous reproduisons.

Plusieurs sous-officiers et matelots ayant appartenu au bataillon de la Garde arrivèrent à Paris dès la publication du décret du 28 mars, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante, que le capitaine de

frégate Taillade, commandant le détachement de l'île d'Elbe, adressait le 25 avril 1815 au lieutenant général comte Drouot, aide-major général de la Garde :

Mon général, ainsi que je l'avais prévu et que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon dernier rapport, les Marins de la Garde ont pris au pied de la lettre l'appel fait aux soldats de la Garde et de l'armée, dans leurs foyers, par le décret du 28 mars. Déjà, le nombre des hommes rentrés, y compris le détachement de l'île d'Elbe, forme à peu près une compagnie. Ce nombre s'accroîtra tous les jours, et tout me porte à croire que tous les marins licenciés et plusieurs de ceux retraités rentreront sous peu.

Le corps des Marins de la Garde, d'après les paroles de l'Empereur, devant être reconstitué en attendant que Sa Majesté ait déterminé sa force et sa composition, je pense, mon général, qu'il serait avantageux au bien du service, de faire armer les hommes rentrés et de les exercer au manie-ment des armes et aux divers exercices militaires. A cet effet, je vous propose de vouloir bien m'adjoindre un officier de l'ancien équipage qui surveillera l'instruction. Je désigne, comme l'un des plus capables de remplir cette tâche, M. Préaux, demandé pour capitaine d'une compagnie.

Par la nature du service dont j'ai été chargé depuis mon arrivée, et par les diverses demandes auxquelles je dois répondre journellement, j'ai dû aussi, mon général, m'entourer d'un sujet versé dans la comptabilité et surtout dans celle de l'ancien corps des Marins ; tous les officiers m'ont désigné M. Sigon, adjoint du quartier-maitre, qui, ayant justifié l'opinion qu'on m'avait donnée sur son compte, a été demandé par moi, pour officier payeur comptable (1).

En marge de cette lettre, il est écrit : « Il est inutile d'appeler des officiers pour tenir la comptabilité de votre détachement, le sergent-major suffit. Je ne puis point faire armer ni habiller votre détachement jusqu'à ce que j'aie reçu des ordres pour son organisation (signé : Drouot ? ) ».

Les prévisions du commandant des Marins de la Garde ne se réalisèrent cependant pas complètement quant au nombre des anciens matelots du bataillon qui rallièrent le corps à Paris ; ils furent

(1) A la fin de cette lettre, le commandant des Marins de la Garde indique son adresse, qui était 28, rue du Faubourg-Poissonnière.

relativement peu nombreux, et la raison en est bien simple, c'est que beaucoup d'anciens Marins de la Garde avaient pris du service, à la paix, sur les bâtiments de commerce et se trouvaient en cours de voyage ; cependant, une centaine de matelots se trouvèrent bientôt réunis à l'École Militaire ; ceux qui ne purent rejoindre étaient absents de France ou malades (1).

On travaillait alors très activement tout autour de Paris, dans le but d'élever des fortifications, afin qu'en cas d'une nouvelle invasion, la capitale pût résister plus longtemps qu'en 1814 aux entreprises d'une armée assiégeante. Les Marins de la Garde voulurent participer aux travaux, et le général Drouot ayant pris connaissance d'une lettre du commandant Taillade en date du 19 mai, prescrivit au colonel Boissonnet d'employer les Marins de la Garde aux travaux des fortifications de la Villette et de Belleville. Voici la lettre du commandant Taillade :

Mon général, les Marins de la Garde désirant coopérer avec les grenadiers et les autres corps de la Garde, pour travailler aux fortifications des différents points qui en ont été jugés susceptibles par Sa Majesté, me chargent de vous supplier de vouloir bien permettre qu'ils soient utilisés aux travaux.

Veuillez, je vous prie, mon général, me donner vos ordres relativement à ce que j'ai l'honneur de vous proposer.

L'arrivée à Paris d'un certain nombre de matelots de la Garde eut pour résultat que l'Empereur, par un décret en date du 19 mai 1815, fixa de façon

(1) A titre de curiosité, nous reproduisons un certificat, en date du 5 mai 1815, concernant un matelot de la Garde impériale :

« Je soussigné, directeur de l'hospice d'Humanité de Rouen, certifie que le sieur Nicolas Lecoq, marin de 1<sup>re</sup> classe de la 6<sup>e</sup> compagnie de la Garde, natif de Saint-Valery-sur-Somme, a été porté sur un état nominatif des militaires jugés susceptibles d'être réformés, en vertu d'un ulcère large de la jambe gauche, lequel état est souscrit des médecins et chirurgien en chef dudit hospice, en date du 11 mai 1814, et que c'est faute de la part dudit sieur Lecoq, profitant alors d'un congé de convalescence qui lui avait été délivré précédemment, qu'il n'a pu être prononcé en définitif sur son compte, lors de la visite générale qui a été faite par la suite audit hospice. »

officielle la réorganisation du corps. Ce décret est le suivant :

Au Palais de l'Elysée, 19 mai 1815.

Napoléon, Empereur des Français. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Les officiers, sous-officiers et soldats de l'équipage des Marins de la Garde, créé par notre décret du 6 mai, seront de vieille Garde, en auront le rang et les prérogatives.

ART. 2.

Pour être admis dans les Marins de la Garde, il faudra réunir les conditions exigées pour l'admission dans l'artillerie à pied de la Garde, par notre article du 8 avril dernier.

ART. 3.

Les officiers, sous-officiers et soldats jouiront des soldes, traitement, masses accordés par notre décret du 8 avril dernier à l'artillerie à pied de la Garde.

ART. 4.

Les 94 matelots de l'équipage seront partagés en deux classes ; le nombre de chaque classe devra être fixé par notre ministre de la marine.

ART. 5.

Notre ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Pour copie conforme,

L'inspecteur aux revues en chef, inspecteur de la Garde,  
Signé : Boinod.

Le lieutenant de vaisseau Taillade avait été promu capitaine de frégate et fut confirmé dans le commandement en chef de l'équipage réorganisé. Des mesures furent prises pour habiller et armer les matelots.

Hier, écrivait le commandant Taillade au général Drouot, à la date du 6 juin, je me suis occupé de presser les fournitures de tout genre pour les Marins. Les capotes en grande partie, les guêtres, les bonnets de police et les souliers seront distribués jeudi matin, jour que vous m'avez fixé pour le départ. Les autres parties de l'habillement seront achevées ou bien avancées pour dimanche. Je donnerai des ordres pour qu'aussitôt que ces objets seront confectionnés,

ils me soient envoyés à Soissons, ou dans tout autre endroit où le corps pourra se trouver.

Le lendemain, 7 juin, le commandant des Marins de la Garde demandait au général Drouot l'autorisation d'incorporer dans l'équipage 46 hommes en excédent : « Veuillez, je vous prie, écrivait-il, me donner des ordres relativement aux 46 hommes excédant de l'équipage et qui se trouvent au dépôt. Si vous désirez les faire partir avec moi, veuillez me le faire connaître. Ces hommes sont du meilleur esprit et ont la meilleure volonté. Ils joignent à ces avantages l'instruction du maniement des armes et brûlent du désir de faire la campagne; ils me le manifestent tous les jours ».

« Sont-ils habillés et prêts à partir? écrivait le général Drouot en marge de la lettre. — Ils le seront dimanche, aussi bien qu'il sera possible pour la circonstance. Par la suite, on s'occupera de les habiller plus complètement, en faisant parvenir à l'armée ce qui leur manquerait. » Telle fut la réponse du commandant Taillade.

C'est ainsi que l'équipage, qui devait comprendre seulement 94 matelots en vertu du décret du 6 mai 1815, fut augmenté de 46 hommes, ce qui, en comprenant les officiers et sous-officiers, donna un effectif total de 150 hommes. L'état-major fut ainsi composé :

Taillade, capitaine de frégate, commandant.

Préaux, lieutenant de vaisseau, capitaine de compagnie.

Guettard, Rougeil, Bruix, Boyard, enseignes de vaisseau, lieutenants.

En 1815, l'Empereur ne voulait pas la guerre, mais il dut la subir; il s'y prépara avec toute l'énergie dont il était capable; mais l'armée n'était plus l'armée d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland; la confiance s'en était envolée; si le soldat était encore plein d'enthousiasme, s'il en était de même pour les généraux et officiers supérieurs, jeunes encore et pleins d'ardeur, on vit des maréchaux, comblés de faveurs par Napoléon, ne pas venir mettre leur

épée au service de la France, dans des circonstances aussi critiques : le prince de Neufchâtel, le duc de Raguse, le duc de Bellune, Pérignon, le duc de Castiglione, le duc de Valmy furent rayés de la liste des maréchaux. Cette exécution terminée, l'Empereur s'occupa de donner des ordres en vue de la campagne qui allait s'ouvrir, car toutes les nations de l'Europe se ruaient sur la France. C'est vers le nord, contre les Anglais et les Prussiens qui occupaient la Belgique que Napoléon voulut porter ses premiers coups. Le 27 avril, il écrivait au général comte Bertrand, grand maréchal du palais, à Paris :

Je désire que vous fassiez partir pour Compiègne un service de guerre de ma maison, contenant un lit, une petite argenterie de campagne, deux brigades de chevaux de selle, une voiture de campagne, une petite tente, et enfin tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre. Tout cela devra partir le 30 pour se rendre à Compiègne, où cela sera arrivé le 1<sup>er</sup> mai.

C'était là l'indice d'une prochaine entrée en campagne.

Puis, ce furent des ordres concernant le recrutement :

Je vous ai écrit déjà plusieurs fois que mon intention était que la jeune Garde se recrutât par des bureaux de recrutement établis dans les différents quartiers ; que les chefs de bataillon fissent des affiches, et enfin que des officiers précédés de tambours allassent lire ces affiches dans les carrefours. Il est possible que cela ne réussisse pas, mais je crois que cela vous donnera plusieurs milliers d'hommes (1).

Quelques jours plus tard, le ministre de la marine Decrès recevait l'ordre de faire un choix d'hommes dans les bataillons de marins présents à Paris, pour le recrutement de l'artillerie de la Garde. Aucun détail n'était négligé, témoin la lettre suivante du 29 mai 1815, au maréchal Davoust, ministre de la guerre :

(1) Lettre du 25 mai, au comte Drouot, aide-major de la Garde Impériale.



Mon cousin, les cinq batteries que j'ai passées en revue hier, partiront, demain 30, pour Compiègne. J'ai remarqué que plusieurs caissons n'avaient pas leur petite boîte à graisse, ni toutes leurs pièces de rechange, comme le veut l'ordonnance. Ordonnez que tout cela soit complété. Donnez des ordres pour que, le 3 ou le 4 juin, je puisse voir les quatre autres batteries de la vieille Garde.

Les troupes de la Garde furent dirigées sur Compiègne, puis sur Soissons ; elles quittèrent Paris le 4 juin. Trois jours plus tard, les Marins de la Garde suivirent le mouvement et, passant par Dammarin, arrivèrent à Soissons le 10 au matin ; chaque matelot armé d'une carabine de dragon, car on manquait de fusils d'infanterie, était porteur de 40 cartouches et de 4 pierres à feu. Les sapeurs de la Garde et une compagnie de pontonniers marchaient avec les Marins, dont l'habillement fut complété à Soissons même ; ils furent alors réunis au 3<sup>e</sup> corps, commandé par le général en chef Vandamme. Les généraux Roguet et Haxo eurent sous leurs ordres les Marins et les sapeurs de la Garde, ainsi que les pontonniers.

Le 7 juin 1815, l'Empereur écrivait au comte Bertrand, grand maréchal du palais :

Donnez ordre que toute ma maison qui se trouve à Compiègne se rende demain à Soissons, où sera mon quartier-général.

Concertez-vous avec le grand-écuyer et le maître de ma garde-robe, afin que s'il me manque quelque chose on le fasse partir. Comme je camperai souvent, il est important que j'aie mes lits de fer et mes tentes. Veillez à ce que mes lunettes soient en état.

Il est nécessaire que le grand écuyer me fasse connaître quel est l'écuyer qui sera de service auprès de moi, lorsqu'il sera absent comme ministre des relations extérieures. Il est nécessaire aussi que les voitures de voyage soient prêtes, sans qu'on le sache, afin que je puisse partir deux heures après en avoir donné l'ordre. Il est probable que je me rendrai en droite ligne à Soissons.

Donnez ordre que tous mes aides de camp, mes officiers d'ordonnance, les aides de camp de mes aides de camp fassent partir leurs chevaux pour Soissons. Il est indispensable qu'ils soient partis demain.

Le 11 juin, le maréchal Davoust, ministre de la guerre, recevait de l'Empereur les ordres suivants, concernant le maréchal Ney : « Mon cousin, faites appeler le maréchal Ney ; s'il désire assister aux premières batailles qui auront lieu, dites-lui qu'il soit rendu le 14 à Avesnes, où sera mon quartier général. »

D'après l'ordre du jour du 13 juin, le 3<sup>e</sup> corps, avec lequel marchaient les Marins de la Garde, prit position, dès le lendemain, à une lieue en avant de Beaumont, « le plus près possible de la frontière, sans cependant la dépasser, ni souffrir qu'elle soit violée par aucun parti ennemi. Le général Vandamme tiendra tout le monde à son poste, recommandera que les feux soient cachés ou qu'ils ne puissent être aperçus de l'ennemi. Les généraux empêcheront que personne ne s'écarte du camp ; ils s'assureront que la troupe est pourvue de 50 cartouches par homme, quatre jours de pain et une demi livre de viande ; que l'artillerie et les ambulances sont en bon état et les feront placer à leur ordre de bataille.

« Le 3<sup>e</sup> corps sera prêt à se mettre en mouvement le 15, à 3 heures du matin (1). »

Dans l'ordre de mouvement du 14 juin, du quartier général de Beaumont, les Marins de la Garde sont spécialement mentionnés ; nous le reproduirons donc presque en entier ; il était dicté par le maréchal Soult, chef d'état-major de l'armée du Nord :

#### ORDRE DE MOUVEMENT

Beaumont, 14 juin 1815.

Le lieutenant général Vandamme fera battre la diane à deux heures et demie du matin ; à trois heures, il mettra en marche son corps d'armée et le dirigera sur Charleroi. La totalité de ses bagages et embarras seront parqués en arrière et ne se mettront en marche qu'après que le 6<sup>e</sup> corps et la Garde Impériale auront passé. Ils seront sous les ordres du vagemestre général, qui les réunira à ceux du 6<sup>e</sup> corps, de

(1) Ordre du jour du 13 juin 1815.

la Garde Impériale et du grand quartier général, et leur donnera des ordres de mouvement.

Chaque division du 3<sup>e</sup> corps, d'armée aura avec elle sa batterie et ses ambulances, toute autre voiture qui sera dans les rangs sera brûlée...

Les lieutenants généraux Reille, Vandamme et Gérard feront marcher tous les sapeurs de leur corps d'armée (ayant avec eux des moyens pour réparer les ponts) après le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie légère, et ils donneront ordre aux officiers du génie de faire réparer les mauvais passages, ouvrir des communications latérales et placer des ponts sur les courants d'eau où l'infanterie devrait se mouiller pour les franchir.

Les Marins, les sapeurs de la Garde et les sapeurs de la réserve marcheront après le premier régiment du 3<sup>e</sup> corps. Les lieutenants généraux Rogniat et Haxo seront à leur tête ; ils n'emmèneront avec eux que deux ou trois voitures ; le surplus du parc du génie marchera à la gauche du 3<sup>e</sup> corps. Si on rencontre l'ennemi, ces troupes ne seront point engagées, mais les généraux Rogniat et Haxo les emploieront aux travaux de passages de rivières, de têtes de ponts, de réparations de chemins et d'ouvertures de communications, etc...

L'Empereur sera à l'avant-garde, sur la route de Charle-roi...

L'équipage de pont sera divisé en deux sections ; la première section se subdivisera en trois parties, chacune de 5 pontons et 5 bateaux d'avant-garde, pour jeter trois ponts sur la Sambre. Il y aura à chacune de ces subdivisions une compagnie de pontonniers.

La première section marchera à la suite du parc du génie, après le 3<sup>e</sup> corps.

La deuxième section restera avec le parc de réserve d'artillerie à la colonne des bagages ; elle aura avec elle la 4<sup>e</sup> compagnie de pontonniers...

Par ordre de l'Empereur,

Le maréchal de l'Empire, major général,  
Duc de Dalmatie.

Cependant, le général Rognat avait fait partir ses Marins et ses sapeurs à la pointe du jour, se conformant strictement aux ordres de l'Empereur, alors que le général Vandamme n'ébranla ses trou-

pes et ne les mit en mouvement que quatre heures plus tard, n'ayant pas été averti en temps utile. La cavalerie du général Pajol avait franchi la frontière à 3 heures et demie du matin; les Marins de la Garde et les sapeurs la suivaient de près, suivis eux-mêmes par la jeune Garde de Duhesme. Un peu plus tard, on arriva sur les bords de la Sambre, dont les ponts étaient barricadés et défendus par l'infanterie prussienne avec du canon; en cette occurrence, les Marins eurent occasion de donner et ils le firent avec entrain et vigueur, ainsi qu'il résulte des récits des historiens Thiers et Henri Houssaye, qui s'expriment ainsi sur cette action de guerre :

A 3 heures du matin, l'armée s'ébranla tout entière... Le général Rognat n'attendit pas l'infanterie, et se trouvant assez fort avec la cavalerie légère de Pajol, il s'élança sans hésiter sur Charleroi. Napoléon, impatient de rencontrer tant de troupes attardées sur cette route, prit les devants avec les quatre escadrons de la Garde qui l'accompagnaient et courut vers Charleroi de toute la vitesse de ses chevaux. Pendant ce temps-là, Pajol, battant la campagne avec ses escadrons, refoula les avant-postes prussiens après leur avoir fait deux à trois cents prisonniers. Rognat, qui le suivait avec quelques compagnies du génie et les Marins de la Garde, se jeta brusquement sur le pont de Charleroi, s'en saisit avant que l'ennemi pût le détruire, fit sauter avec des pétards les portes de la ville, y pénétra et fraya ainsi la route à Pajol. Celui-ci traversa Charleroi au galop et se mit à la poursuite des Prussiens qui se repliaient en toute hâte (1).

Henri Houssaye, dans son histoire de 1815, raconte le même fait de la façon suivante :

Pajol fut aussi retenu longtemps devant le pont de Charleroi. Entre neuf et dix heures, le 1<sup>er</sup> hussards tenta un hurrah qui échoua sous le feu nourri des tirailleurs embusqués dans les maisons et derrière la barricade. Pour forcer cette position, il fallait de l'infanterie. Pajol se résigna à attendre le corps de Vandamme dont il se croyait suivi à courte distance. Comme on sait, ce corps d'armée avait levé ses bivouacs quatre heures trop tard. Vers 11 heures, Pajol

(1) Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire.

vit arriver non point Vandamme mais l'Empereur lui-même, avec les Marins et les sapeurs de la Garde et la jeune Garde de Duhesme. Informé du retard de Vandamme, Napoléon avait donné l'ordre à la division Duhesme de quitter son rang dans la colonne centrale, pour se porter à vive allure vers Charleroi par un chemin de traverse. Sapeurs et Marins s'élançèrent sur le pont et déblayèrent la barricade, ouvrant le passage aux escadrons de Pajol. Les Prussiens s'étaient déjà retirés. Les cavaliers, gravissant au grand trot la rue escarpée et sinueuse qui traverse Charleroi du sud au nord, les poursuivirent jusqu'à la bifurcation des deux routes. Pajol détacha le 1<sup>er</sup> hussards sur la route de Bruxelles pour éclairer la gauche, et s'engagea avec le gros de sa cavalerie sur la route de Fleurus, par laquelle les Prussiens débusqués de Charleroi opéraient leur retraite.

Le bulletin de l'armée du 16 juin 1815 fait mention de la conduite courageuse des Marins de la Garde à l'attaque du pont de Charleroi.

Après la prise de cette ville, l'armée continua sa route ; le corps de Vandamme ayant rencontré 10 000 Prussiens à Gilly, les força à battre en retraite précipitamment ; deux bataillons ennemis furent enfoncés et sabrés.

Le 16 juin, fut livrée la bataille de Ligny ; le 3<sup>e</sup> corps y joua un rôle des plus importants ; quant aux Marins de la Garde, pendant cette bataille, ils restèrent constamment en réserve et ne prirent aucune part à l'action. Après la bataille de Ligny, le corps du général Vandamme fut placé sous les ordres du maréchal Grouchy, commandant l'aile droite de l'armée du Nord, et n'assista pas, par conséquent, à la bataille de Waterloo. Les Marins furent alors séparés du 3<sup>e</sup> corps ; ils suivirent la Garde et l'Empereur.

C'est le 18 juin 1815 que fut livrée la célèbre bataille ; les Marins de la Garde y assistèrent et furent constamment employés au parc d'artillerie de la Garde. C'est en vain que les troupes françaises de toutes armes, dans cette journée mémorable, montrèrent le plus grand courage ; malgré les ravages causés dans les rangs ennemis par la grande batterie de 80 canons ; malgré les charges furieuses

de la cavalerie française sur le plateau de Mont-Saint-Jean, malgré, enfin, l'héroïsme de la vieille Garde, il fallut céder, faute de réserves d'infanterie pour donner le coup de grâce aux Anglais ébranlés, et aussi pour contenir le corps prussien de Bulow. « Ils étaient trop ! », selon l'expression d'un grenadier ; en effet, les Prussiens, repoussant les troupes de Lobau, trop inférieures en nombre, débouchaient sur le champ de bataille ; de leur côté, les Anglais prenaient l'offensive : c'était la fin.

Le nombre des généraux, colonels, officiers de tout rang et de tout grade, de sous-officiers et de soldats tués ou blessés ne se comptait plus. Cambonne, dans le carré du 2<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> chasseurs à pied où il se tenait encore à cheval, avait à peine prononcé le mot célèbre en réponse aux sommations de se rendre, faites par un officier anglais, qu'il fut renversé par une balle en plein visage. Quand les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons du 1<sup>er</sup> régiment de grenadiers à pied de la vieille Garde, commandés par le général Petit, eurent effectué leur retraite en protégeant la personne de l'Empereur, on entendit battre la grenadière pour rallier tout ce qui faisait partie de la Garde ; les Marins se mirent en retraite avec les autres corps ; ayant appris en cours de route que la ville de Laon était désignée comme point de ralliement, ils se dirigèrent vers cette ville et y arrivèrent le 22 juin ; le 24, il fut procédé à un recensement général de toutes les troupes présentes ; d'après un rapport du 24 juin 1815, le résultat fut le suivant pour la Garde Impériale :

Présents disponibles : 222 officiers et 3 768 hommes.

Présents non disponibles : 111 officiers et 2 918 hommes.

Ce qui, avec les officiers (77) et les hommes de troupe (698) absents en arrière, en congé ou aux hôpitaux, formait un total de 7 794 officiers et soldats.

La revue d'appel des Marins de la Garde à Laon, le 24 juin, permit de constater l'absence d'un grand

nombre d'hommes, ainsi qu'il résulte des chiffres suivants :

Présents disponibles : 1 officier et 42 sous-officiers et matelots.

Présents non disponibles : 1 officier et 5 sous-officiers et matelots.

Absents, en arrière, en congé, aux hôpitaux : officiers, 0 ; troupe, 8.

Total de l'effectif : 57.

L'équipage des Marins avait donc perdu, tant à la prise de Charleroi que pendant la désastreuse retraite de Waterloo, 93 officiers, sous-officiers et matelots sur un effectif de 150 hommes présents au début de la campagne. Le commandant Taillade était du nombre des disparus, sans nouvelles.

De Laon, les débris de l'équipage furent dirigés à Paris et casernés à l'Ecole Militaire, où le corps fut immédiatement reformé et complété à 95 hommes, tout compris, au moyen des matelots (1) qui avaient rejoint le dépôt depuis le 7 juin, où l'équipage était parti pour Compiègne et Soissons.

De Paris, dans les premiers jours du mois de juillet, les Marins furent dirigés sur Aubervilliers, aux portes de la capitale, afin de tenir en respect les détachements d'avant-garde de l'armée prussienne (corps de Bulow), qui commençaient à se montrer dans la plaine Saint-Denis. Voici le récit

(1) L'un de ces matelots, le nommé Fourmanoir, de Berck-sur-Mer, avait adressé une réclamation au commissaire de la Marine de son chef-lieu de quartier (Saint-Valery-sur-Somme), à la date du 16 juin 1815. La réclamation était conçue dans ces termes :

« Mon commissaire, au licenciement du bataillon des Marins de la Garde, dont je faisais et fais encore partie, il m'était dû de compte la somme de 185 fr. 40, que j'ai réclamée à mon arrivée à Paris, laquelle ayant été versée par le conseil d'administration du corps à la caisse générale, j'ai appris que l'envoi en a été fait à chaque marin dans son arrondissement. Je vous joins ici la note qui m'a été donnée au bureau de la Marine à Paris, extraite du registre des soldes arriérées. M. le commissaire de Paris m'engage de vous prier de vouloir bien me faire passer un mandat de cette somme, afin que je puisse le toucher à Paris.

Etant, mon commandant,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Fourmanoir Jean-Marie,

Marin de la Garde, au quartier du Mont-Blanc. »

que fait Marco de Saint-Hilaire de l'action des Marins à Aubervilliers :

L'équipage reçut l'ordre de défendre et de tenir le plus longtemps possible dans le village d'Aubervilliers (ou des Vertus), en dehors des ouvrages avancés qui couvraient Paris de ce côté. Cette défense fut opiniâtre ; elle est restée gravée dans le souvenir des habitants de la capitale. Le village d'Aubervilliers ne fut évacué qu'après l'abdication de l'Empereur, et ce ne fut qu'avec peine que les Marins abandonnèrent la partie, décidés qu'ils étaient à s'enfermer dans l'église du village comme dans un donjon et à s'ensevelir sous ses décombres. Mais le général Meunier vint donner l'ordre au commandant Préaux de se retirer dans les lignes de défense, et, il faut le dire, la mission pacifique de cet officier général fut mal accueillie.

Les Marins de la Garde rentrèrent donc dans Paris et restèrent chargés de la défense des ouvrages avancés.

L'empereur Napoléon n'avait pas cependant perdu tout espoir de frapper la coalition ; le lendemain même de la bataille de Waterloo, il écrivait au roi Joseph, son frère, de Philippeville :

Tout n'est point perdu ; je suppose qu'il me restera, en réunissant mes forces, 150 000 hommes. Les fédérés et les gardes nationaux, qui ont du cœur, me fourniront 100 000 hommes, les bataillons de dépôt 50 000. J'aurai donc 300 000 soldats à opposer de suite à l'ennemi. J'attellerai l'artillerie avec des chevaux de luxe ; je lèverai 100 000 conscrits. Je les armerai avec les fusils des royalistes et des mauvaises gardes nationales. Je ferai lever en masse le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Lorraine, la Champagne ; j'accablerai l'ennemi, mais il faut qu'on m'aide et qu'on ne m'étourdisse point. Je vais à Laon, j'y trouverai sans doute, du monde. Je n'ai point entendu parler de Grouchy ; s'il n'est pas pris, comme je le crains, je puis avoir, dans trois jours, 50 000 hommes (1). Avec cela j'occuperai l'ennemi et je donnerai le temps à Paris et à la France de faire leur devoir. Les Autrichiens marchent lentement ; les Prussiens craignent les paysans et n'osent pas trop s'avancer ; tout peut se réparer encore. Ecrivez-moi l'effet que cette horrible échauffourée aura produit dans la Chambre. Je crois que les députés

(1) Le maréchal Grouchy, après Waterloo, put échapper à l'ennemi et ramena en effet, à Laon, ses 30 000 hommes.



se pénétreront que leur devoir, dans cette grande circonstance, est de se réunir à moi pour sauver la France. Préparez-les à me seconder dignement ; surtout du courage et de la fermeté.

Les désirs de l'Empereur ne se réalisèrent pas ; il ne rencontra pas ce courage et cette fermeté auxquels il faisait appel. Tout était bien perdu pour lui et sans retour.

Après l'abdication de Napoléon, l'armée fut dirigée sur la Loire ; nos pauvres matelots, après tant de services rendus au pays, devinrent, selon l'appellation de l'époque, les *Brigands de la Loire* (1), victimes des passions politiques du temps.

Une ordonnance royale du 10 août 1815 prescrivit le licenciement de l'armée de la Loire, qui avait été placée sous le commandement du maréchal Macdonald ; il y fut procédé avec de grandes précautions et progressivement, tant le gouvernement de Louis XVIII craignait un mouvement de révolte suivi de quelque acte de désespoir. Il ne fut d'abord question que de réorganisation de l'armée, mais, en réalité, réorganisation signifiait licenciement.

D'après les ordres du maréchal Macdonald, commandant en chef de l'armée de la Loire, le lieutenant général comte Roguet et l'inspecteur aux revues Tricault procédèrent à l'opération du licenciement des Marins de la Garde, le 4 septembre 1815, à Châteauroux (Indre).

L'effectif fut reconnu composé des éléments suivants :

Un lieutenant de vaisseau, capitaine de compagnie ;

Deux enseignes de vaisseau, dont l'un lieutenant en premier et l'autre lieutenant en second ;

Un sergent-major, faisant fonction d'officier payeur ;

Quatre sergents ;

Deux fourriers ;

(1) Nom donné par les royalistes aux derniers soldats de l'armée impériale.

Huit caporaux ;  
Quarante et un marins de 1<sup>re</sup> classe ;  
Vingt-neuf marins de 2<sup>e</sup> classe ;  
Deux matelots-tambours.

Le général comte Drouot avait fait admettre provisoirement dans l'équipage un aspirant de 1<sup>re</sup> classe, M. Dupont, qui complétait l'effectif à 91 hommes.

Les officiers des Marins de la Garde furent informés qu'ils se trouvaient placés dans leur situation antérieure au 6 mai 1815 ; quant aux sous-officiers et matelots, ils furent remis à l'Inscription maritime. Chacun d'eux dut laisser ses armes, fusil, baïonnette, ceinturon, giberne et porte-giberne ; ils emportèrent seulement leurs sabres, qui étaient leur propriété personnelle. Les vêtements d'uniforme ci-après leur furent laissés : caracot, pantalon, capote, shako et bonnet de police.

Enfin, la solde fut payée et on constata par un procès-verbal qu'en raison des événements, il existait dans la caisse un déficit de 4 623 fr. 30 c.

Voici le texte de l'ordonnance de licenciement :

*ORDONNANCE* du Roi, portant dissolution de l'équipage des Marins de la Garde organisé en conformité d'un acte du 6 mai 1815.

A Paris, le 10 août 1815.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,  
Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat de la marine et des colonies,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>.

Le nouvel équipage des Marins de la Garde, organisé en conformité d'un acte du 6 mai dernier, est dissous.

ART. 2.

La comptabilité sera arrêtée au 15 août. Les officiers appartenant actuellement à ce corps rentreront dans la situation dans laquelle ils se trouvaient placés avant l'acte du 6 mai.

Donné à Paris au château des Tuileries, le 10<sup>e</sup> jour d'août, en l'an de grâce 1815, et de notre règne le 21<sup>e</sup>.

Signé : Louis.

Par le Roi,  
Le ministre, secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies.

Signé : le comte de Jaucourt.

Les préfets maritimes furent aussitôt informés des nouvelles et dernières dispositions prises à l'égard de l'équipage des Marins; ils en avisèrent les commissaires des classes dans les termes suivants (1) :

Je vous transmets, ci-après, un extrait des listes dressées par ordre du lieutenant-général chargé du licenciement des Marins de l'ex-Garde Impériale. Cet extrait est destiné à vous faire connaître ceux des Marins (2) qui ont été dirigés sur votre quartier, comme en provenant; ce sont les nommés :

Louis Leroux, matelot de 1<sup>re</sup> classe, du bourg d'Ault.

Wacogne Augustin, matelot de 1<sup>re</sup> classe, de Merlimont.

Je vous prévien qu'il a été laissé à ces Marins les effets d'habillement désignés comme suit, savoir :

Un caracot, un pantalon, une capote, un shako et un bonnet de police.

Des avis analogues furent adressés dans tous les quartiers d'origine des Marins de la Garde licenciés.

Après la revue, chaque marin reçut sa feuille de route et partit par étapes pour sa destination.

Le corps des Marins de la Garde, créé à la fin de l'année 1803, avait vécu et ne fut jamais reconstitué depuis.

Allons! Matelots de la Garde, la grande épopée a pris fin, les lauriers sont cueillis. Vous allez, maintenant, quitter ce drapeau que vous avez accom-

(1) Avis adressé le 16 octobre 1815, par le commissaire Leconte, chef du service de la marine à Dunkerque, à M. Le Testu, sous-commissaire de l'Inscription maritime à Saint-Valery-sur-Somme.

(2) Les deux autres Marins de la Garde du quartier de Saint-Valery qui avaient fait la campagne de Flandre avec l'équipage, l'enseigne de vaisseau Boyard et le matelot de 1<sup>re</sup> classe Serry, de Cayeux-sur-Mer, étaient rentrés dans leurs foyers en juillet, après la bataille de Waterloo; nous avons vu précédemment que le matelot Fourmanoir de Merlimont était resté au dépôt à Paris et nous avons reproduit une lettre adressée par lui au commissaire de son quartier.

pagné dans toutes les contrées de l'Europe pour aller servir sous les plis du pavillon. Sans doute, les couleurs ne sont plus les mêmes, mais ne sont-elles pas toujours les couleurs françaises ? Parmi vous, beaucoup retourneront vers les côtes de la Méditerranée et de l'île de Corse, leurs pays d'origine ; d'autres iront aux rives de la Bretagne, où les attendent leurs bateaux de pêche et ces rapides goélettes qui les emporteront vers les brouillards du banc de Terre-Neuve. Certains d'entre vous, jeunes encore, amoureux des aventures et des longs voyages, voudront prendre du service sur les grands navires de commerce, sur les long-courriers en partance pour les mers lointaines. Ils y seront bien accueillis et choyés par les jeunes équipages, heureux d'écouter le soir, sur le gaillard d'avant, le récit de leurs campagnes. Plus tard, vieillis par l'expérience, quelques-uns, devenus pilotes, guideront les navires dans les passes dangereuses. Et vous, matelots picards, les plages sablonneuses du pays natal vous attendent ; revenez au milieu de vos compatriotes, reprenez vos filets. Quand les petits enfants du pays passeront à vos côtés, ils vous contempleront de leurs grands yeux étonnés, car ils auront entendu le récit de vos brillants faits d'armes. J'ai vu, dans mon enfance, le douanier de mer, en faction sur la côte, saluer au passage le ruban rouge qui ornait votre boutonnière.

Si, comme je l'ai expliqué au début de cet ouvrage, les historiens ont trop souvent fait preuve d'oubli à l'égard des Marins de la Garde, il est vrai de dire que cet oubli n'a pas été général. En effet, sur le fronton du Panthéon, dû au ciseau du sculpteur Réville, on voit une femme personnifiant la France qui présente à des soldats de toutes armes des couronnes de lauriers ; à ses pieds la Muse de l'Histoire enregistre leurs exploits. A côté d'un soldat de la première République, en avant d'un petit tambour qui déjà est en possession d'une couronne qu'il presse avec amour sur son cœur, on voit un Marin de la Garde Impériale en grande tenue, en

armes, le sac sur le dos, qui s'avance pour recevoir à son tour, des mains de la France, la couronne de lauriers, récompense de tant d'années de gloire et de vaillance, couronne qu'avec ses camarades du bataillon de la Garde, il a si bien méritée.

Docteur LOMIER.

---

# ANNEXES

---

## LISTE DES MARINS DE LA GARDE

### LÉGIONNAIRES

---

Nous avons donné jusqu'alors les noms des officiers, sous-officiers et marins du bataillon de la Garde qui furent promus dans la Légion d'honneur le 24 prairial an XII (14 juin 1804) et qui reçurent leurs aigles des mains de l'Empereur, lors de la première distribution, au camp de Boulogne, quelques mois plus tard (1).

Nous avons également reproduit l'état nominatif des hommes qui furent créés légionnaires en 1815 par l'Empereur, à bord du brick *l'Inconstant*, pendant le voyage de l'île d'Elbe au golfe Jouan (2).

Nous allons maintenant donner la liste des officiers, sous-officiers et matelots du bataillon de la Garde qui, de 1805 à 1814 inclusivement, furent promus à différents grades dans la Légion d'honneur. Nous y ajouterons le nom d'un sous-officier des Marins de la Garde qui, proposé en 1813 et en 1814, alors qu'il était peut-être le plus jeune sous-officier du corps, par le commandant Grivel, n'avait pas encore reçu la croix de la Légion d'honneur en 1814, après la campagne de France, par suite de l'effondrement de l'Empire. Il ne fallait pas espérer la réparation de cet oubli pendant les règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe. Mais, sous le second Empire, le vice-amiral Grivel, qui était alors en retraite depuis plusieurs années, usa de toute son influence pour faire réparer ce

(1) Voir page 43.

(2) Voir page 434.

qu'il considérait comme une injustice envers celui qu'il désignait dans ses lettres par cette appellation : « Mon vieux camarade ». Sur ses instances, le général Lebrun, duc de Plaisance, alors grand-chancelier de la Légion d'honneur, proposa lui-même l'ancien sous-officier des Marins de la Garde, qui fut créé légionnaire par décret du 30 juillet 1858; il avait alors 75 ans ! Par une attention délicate, la grande chancellerie adressa au nouveau chevalier une aigle d'argent à l'effigie de Napoléon I<sup>er</sup>, bien qu'on fût sous le règne de Napoléon III (1).

*23-juin 1805.* — Est nommé légionnaire :

M. Mazeau Pierre, matelot.

*1<sup>er</sup> août 1805.* — Sont nommés légionnaires :

MM. Lelart Simon, contre-maitre.

Sevry Zéphyrin, matelot.

Sicard François, maître d'équipage.

Lemeur René-Louis. —

*14 mars 1806.* — Sont promus officiers :

MM. Gérodiat Joseph, lieutenant de vaisseau.

Mahoudeau Charles-Aimé, quartier-maitre trésorier.

Sont nommés légionnaires :

MM. Taillefer Hubert-Jules, chirurgien-major de 1<sup>re</sup> cl.

Durand Linois-Charles-Hippolyte, enseigne de vais.

Morille François, maître d'équipage.

Bertucy Dominique —

Duret Charles —

Latreille Claude —

Pillard François-Augustin —

Boisseau Mathieu —

Adam François —

Daraud Louis —

Vidal Pierre —

Breton Germain —

Cudorge-Fortin Alexandre —

Guérard Jean —

Pontas Joseph-Victor —

Bénigny Jean —

(1) Archives de la Légion d'honneur.

Rouden François, quartier-maître.  
 Jubilin Charles —  
 Lucet Louis-Noël —  
 Bénétrix Jean, matelot.  
 Trochery Ange-Pierre —  
 Marion Etienne —  
 Guérin André —  
 Casseau Jean —  
 Duval Toussaint —  
 Marais Laurent —  
 Illiaquer Pierre —  
 Gillon Jean —  
 Lamille André —  
 Boissy Jean-Pierre —

*28 avril 1806.* — Sont promus officiers :

MM. Le Coal-Kervéguen Gabriel-François-Marie, capitaine de frégate, officier supérieur.  
 Roquebert Dominique, cap. de frég., offic. sup.

*1<sup>re</sup> mai 1808.* — Sont nommés légionnaires :

MM. Osmon Jean-Baptiste, premier maître.  
 Drouaux François-David, —  
 Castelneau Pierre —  
 Creton Etienne —  
 Choleau François —  
 Palfray Jean-Joseph —

*21 juillet 1809.* — Est nommé légionnaire :

M. Jauréguiberry, premier maître.

*7 décembre 1809.* — Est promu commandant :

Baron Motard, capitaine de vaisseau.

*19 décembre 1809.* — Est nommé légionnaire :

Sibilly Jacques-Joseph, marin.

*28 février 1810.* — Est promu commandant :

Comte Baste, contre-amiral.

*18 janvier 1811.* — Est nommé légionnaire :

Requin Pierre, marin.

*27 avril 1811.* — Est promu officier :

Grivel, lieutenant de vaisseau, capitaine au bataillon.

*7 mai 1811.* — Sont nommés légionnaires :

Laporte Dominique, maître d'équipage.



Leporc Benoît, maître d'équipage.

Rochet Jean —

Ansquer Louis —

Sarrazin Jacques —

Josaume André —

Gouyard Jean —

Passelet Pierre, matelot de 1<sup>re</sup> classe.

*26 mars 1812.* — Est promu officier :

Bouvier Théodore, lieut. de vaiss., capitaine au bataillon.

*17 octobre 1812.* — Est nommé légionnaire :

Gueydan, lieutenant de vaisseau, lieutenant au bataillon.

*26 mars 1813.* — Est promu officier :

Boniface Fleury-Dorotheé, lieutenant de vaisseau, capitaine au bataillon.

*14 mai 1813.* — Sont nommés légionnaires :

Lacorens, marin.

Vichi —

Delamaux —

Legall —

Morvan —

Léger —

*16 août 1813.* — Sont nommés légionnaires :

Vary François-Célestin, caporal.

Cocheteux, marin.

*14 septembre 1813.* — Sont nommés légionnaires :

Denuelle, capitaine.

Boyard, lieutenant.

Veillon, sergent.

Fauchard, sergent.

Marc, caporal.

Ladevèze, marin.

*19 février 1814.* — Est nommé légionnaire :

Héritier Félix, marin.

*16 mars 1814.* — Sont promus officiers :

Etchegaray Michel, lieutenant de vaisseau, capitaine au bataillon.

Taillefer, chirurgien-major, capitaine au bataillon.

Sont nommés légionnaires :

Ferrand, lieutenant en 1<sup>er</sup>.

Obriet, lieutenant en 2<sup>e</sup>.

Guettard, —

Laurent de Choisy —

Divry Eugène, sergent-major, sous-adjutant.

Moyer, sergent-major.

Deplette, sergent.

Bourgeois, —

Riou, caporal.

Cordeviolle, fourrier.

Ruault, caporal.

Dupuy —

Berlandier —

Brocand, marin.

Guillemain —

Huret —

Loyau —

*Rang du 4 avril 1814* (Ordonnance du 7 janvier 1817).

Est nommé légionnaire :

Tible, caporal.

18 août 1814. — Est promu officier :

Gerdy François-Xavier, capitaine de frégate.

30 juillet 1858 (Proposition du grand-chancelier).

Est nommé chevalier :

Lomier Jacques-François, ancien Marin de la Garde Impériale, 11 ans de services dans la Garde, 11 campagnes, 2 actions d'éclat (1).

(1) Archives de la Légion d'Honneur.

---

# NOTES

CONCERNANT

## LES MARINS DU QUARTIER DE SAINT-VALERY- SUR-SOMME

AYANT SERVI DANS LE CORPS DE LA GARDE

— de 1803 à 1815 —

### ÉTATS DE SERVICES

#### **SAINT-VALERY-SUR-SOMME**

Pillon Michel, né à Saint-Valery le 19 février 1770.

Débarqué à Brest le 7 juin 1814, venant du port de Dartmouth, ayant été pris à Baylen (Espagne), le 19 juillet 1808, dans le corps des Marins de la Garde, où il servait comme brigadier.

27 mai 1815. Levé pour Calais, contre-maitre à 51 fr.

Boyard Louis-Nicolas, né à Saint-Valery-sur-Somme, le 22 mai 1792.

1812. En activité de service sur le vaisseau l'Anversois et incorporé dans le 35<sup>e</sup> équipage de haut bord, 1<sup>re</sup> compagnie, depuis le 1<sup>er</sup> août 1809.

1813. — Au service ; a déclaré avoir été détaché du vaisseau l'Anversois, le 25 décembre et envoyé à Bruxelles où il a été incorporé dans la 7<sup>e</sup> compagnie du bataillon des Marins de la Garde, où il a été en activité jusqu'au 31 mars 1814.

1814. — Au service ; retour le 18 avril avec un passeport des officiers municipaux provisoires de la ville de Melun en date du 14 du même mois.

1814 (3 mai). — A lui délivré une feuille de route pour aller rejoindre le corps des Marins de la Garde au Havre ; a servi au dit corps du 26 décembre 1813 au 8 juin 1814, qu'il a été licencié en vertu des ordres du ministre de la Marine.

Retour le 11 juin 1814.

Boyer Jacques-Antoine-François, né à Saint-Valery-sur-Somme le 16 novembre 1786.

1813. — Au service ; a déclaré avoir été détaché le 25 novembre 1813 du vaisseau *le César* et envoyé à Bruxelles où il a été incorporé dans la 7<sup>e</sup> compagnie du bataillon des Marins de la Garde où il a été en activité jusqu'au 31 mars 1814.

1814 (3 mai). — A lui délivré sa feuille de route pour retourner au Havre où se trouve l'équipage des Marins de la Garde, où il a servi à compter du 25 novembre 1814.

Retour le 11 juin.

1815 (27 mai). — Levé pour Calais, matelot à 30 francs pour la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment de Marins.

Lecoq Nicolas, natif de Saint-Valery-sur-Somme, marin de 1<sup>re</sup> classe de la 6<sup>e</sup> compagnie de la Garde.

Le nom de ce marin est mentionné sur un certificat médical, provenant de l'Hospice d'Humanité de Rouen, en date du 5 mai 1815.

#### Thernisien.

Lettre du 27 nivôse an XIII du commissaire de l'Inscription maritime de Boulogne-sur-Mer informant le sous-commissaire de Saint-Valery que le nommé Thernisien, marin de son quartier, a été congédié de la Garde Impériale, dont il faisait partie, le 18 nivôse an XIII et que ce jeune homme a été autorisé à faire la course à Calais sur le corsaire les Deux-Frères.

Bellenger Nicolas, de Saint-Valery-sur-Somme ; levé pour la Garde des consuls le 23 vendémiaire an XII.

Les états de service de ce marin ne contiennent pas d'autres détails ; on peut supposer qu'il a disparu, tué à l'ennemi ou décédé dans les prisons du dit ennemi, sans que la nouvelle de son décès ait pu être transmise à sa famille.

Boujonnier Nicolas-Frédéric, fils de François, boucher, et de Marie-Louise Patin, né à Saint-Valery-sur-Somme le 7 mars 1780.

10 vendémiaire an XII. — Levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des matelots de la Garde.

Admis au 2<sup>e</sup> équipage des Marins de la Garde le 16 vendémiaire an XII en qualité de quartier-maitre de 1<sup>re</sup> classé, chef de timonnerie à 66 francs aux classes.

A fait les campagnes de Boulogne, Prusse, Poméranie

suédoise et celle d'Espagne, en 1808. Fait prisonnier à la bataille de Baylen, le 19 juillet 1808.

1806-1807-1808. — Au service dans la Garde Impériale.

1810. — Etait prisonnier à Rota, en Espagne, d'où il est repassé à Portchester (Angleterre).

1814. — Débarqué à Cherbourg le 20 mai ; arrivé au corps à Paris le 2 juin, d'où il a reçu l'ordre de se rendre en ce port. Arrivé le 9 juin.

27 mai 1815. — Levé pour Calais ; maitre-timonnier, congédié le 15 août du 1<sup>er</sup> régiment de marins.

Chevalier Charlemagne, né à Saint-Valery-sur-Somme le 23 octobre 1771, fils de feu Antoine, jardinier, et de Marie-Jeanne Catel, marié à Marie-Jeanne Leullier.

12 vendémiaire an XII. — Levé pour la 1<sup>re</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage du bataillon des Matelots de la Garde et envoyé à Dunkérque.

A servi à Boulogne sur le bâtiment de 2<sup>e</sup> espèce, n° 79, jusqu'au 19 frimaire, qu'il a été destiné pour la garde des consuls et envoyé à Paris.

Au service dans le bataillon des Marins de la Garde.

Novembre 1815. — Sa femme, qui n'a aucune nouvelle de lui depuis 1809, le croit mort de froid, lors de la retraite de Russie, en 1812.

Gillon Pierre-Jean-Baptiste-Vincent, né à Saint-Valery-sur-Somme, le 13 novembre 1774, fils de feu Pierre, instituteur, et de Marguerite Canteleu.

22 vendémiaire an XII. — Levé pour le 1<sup>er</sup> équipage, 1<sup>re</sup> escouade, du bataillon des Matelots. A servi à Boulogne sur le bâtiment de 2<sup>e</sup> espèce n° 81, jusqu'au 19 frimaire, qu'il a été désigné pour la Garde des consuls.

1809. — Au service dans la Garde Impériale.

Retour le 24 décembre 1809, en vertu d'un ordre de Son Excellence le Ministre de la Guerre du 13, dernier mois, dont il est porteur, pour attendre son congé et la solde de retraite qui lui sera accordée par Sa Majesté.

A obtenu, par décret impérial du 7 décembre 1809, une pension de 225 francs sur le département de la Guerre.

Duquesne François-Eugène, né à Saint Valery-sur-Somme le 1<sup>er</sup> janvier 1785, fils de Charles, tailleur d'habits, et de feu Marie-Anne Boujonnier.

23 vendémiaire an XII. — Levé pour le 1<sup>er</sup> équipage, 2<sup>e</sup> escouade du bataillon des Matelots.

1811, — Prisonnier à Portchester (Angleterre), d'où il a été transféré de la rade de Cadix, après la capitulation de Baylen.

Débarqué au Havre le 30 mars 1814, venant du dépôt de Portsmouth ; a reçu l'ordre de se rendre à son corps à Paris d'où il a été dirigé sur son quartier.

Lomier Jacques-François-Nicolas, né à Saint-Valery-sur-Somme le 28 juillet 1782, fils de feu Jacques-François, pilote, et de feue Marie-Louise Lamidel, marié à Jeanne Brocaut.

4 thermidor an X (24 juillet 1801). — Levé pour le service de la République au Havre, sur le transport de l'Etat l'Elan, commandé par M. Lemenant, capitaine de frégate.

10 vendémiaire an XII. — Levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde ; a servi dans ce corps du 20 octobre 1803 au 8 juin 1814.

1811. — Retour de Melun le 18 avril, muni d'un passeport des administrateurs de la ville de Melun, en date du 13 avril.

1814 (3 mai). — Délivré sa feuille de route pour rejoindre son corps au Havre. Retour le 13 juin.

1815 (27 mai). — Levé pour le service à Calais, contre-maître à 51 francs, à la compagnie de grenadiers du 1<sup>er</sup> régiment de marins, 2<sup>e</sup> équipage.

Retour le 11 juillet avec une permission.

Licencié le 9 août 1815.

Quelques notes et des souvenirs personnels me permettent de m'étendre un peu plus longuement sur la carrière de ce marin de Saint-Valery, qui était fils du patron du bateau-pilote de la Baie de Somme ; ayant perdu ses parents de bonne heure, il fut élevé par son oncle Pierre Lomier, également pilote et dressé par lui au dur métier de pêcheur de la baie. Levé pour le service le 4 thermidor an X (juillet 1801), il navigua à l'Etat, puis fut incorporé, en octobre 1803, dans le bataillon des Matelots de la Garde consulaire, de création toute récente, et devenu bientôt le bataillon des Marins de la Garde Impériale. Il servit alors au camp de Boulogne, fit les campagnes d'Autriche (1805), de Prusse (1806), de Pologne et de Poméranie suédoise (1807). Le 19 juillet 1808, avec le bataillon des Marins, il fut fait prisonnier à la bataille de Baylen. Interné à Rota, il put, grâce à ses connaissances de la pêche, être employé par les Espagnols sur leurs bateaux avec quelques compagnons d'infortune. Au commencement de février 1810, l'armée du maréchal Victor approcha de Cadix, et les marins français prisonniers employés à la pêche, reçurent l'ordre de regagner le quartier San Carlos où était alors internée la plus grande partie du bataillon,

pour de là être dirigés sur les pontons de la rade de Cadix, et plus tard sur l'îlot de Cabrera. Jacques Lomier n'obéit pas à cet ordre des Espagnols ; en allant et venant sur les quais de Sainte-Marie, il avait fait la connaissance d'un lieutenant de douanes d'origine russe qui lui avait manifesté quelque sympathie ; il le supplia de le cacher, ce à quoi l'officier de douane consentit, en bien lui recommandant de ne se montrer que quand les troupes françaises seraient maîtresses de la ville. Un petit hangar servant de bûcher, dans la cour du douanier et donnant sur la rue, lui donna asile. Il y resta pendant quarante-huit heures qui durent paraître mortelles à tous deux, quand, le matin du troisième jour, éclate tout à coup, dans la rue voisine, une sonnerie de trompettes : ce sont les hussards Chamborau qui marchaient à l'avant-garde de l'armée française. Jacques Lomier saute dans la rue et tombe dans les bras des hussards qui lui font fête.

Peu de temps après, le lieutenant de vaisseau Grivel, capitaine aux Marins de la Garde Impériale, interné sur le ponton *La Vieille Castille*, réussit, par un coup d'audace inouï, à s'échapper en plein jour sur une embarcation, et vint atterrir à la côte occupée par nos troupes. Aussitôt, il réorganisa, avec les éléments dont il put disposer, une escouade d'une soixantaine de Marins, dont Jacques Lomier, échappé comme lui des mains des Espagnols ; ce petit corps rendit les plus grands services dans les opérations du siège de Cadix.

Le 8 mars 1810, à la suite d'un ordre malencontreux émanant du général Darricau, peu fait aux choses de la mer, le capitaine Grivel risqua de se noyer dans la rade de Cadix ; roulé sur le sable par les lames furieuses, il allait infailliblement périr, quand les marins se portèrent à son secours. A ce sujet, dans son ouvrage intitulé : « Le Général Dupont », l'auteur s'exprime ainsi :

« Parmi les hommes dévoués qui, au mépris de leur vie, « s'élançèrent, à travers les lames, au secours du capitaine « Grivel, se trouvait, au premier rang, le marin Jacques « Lomier, du bataillon de la Garde. Il reçut son officier dans « ses bras au moment où celui-ci, épuisé par sa longue lutte « contre une mer démontée, perdait connaissance. Grivel « l'appela le lendemain pour lui exprimer sa gratitude et « son estime. Jamais le vaillant officier n'oublia, au milieu « des succès de sa carrière, l'humble matelot qui avait ris- « qué sa vie pour le sauver ; devenu vice-amiral et préfet « maritime de Brest, il continuait à lui écrire des lignes « amicales, commençant ses lettres par cette appellation

« affectueuse : « Mon vieux camarade », dont l'ancien sous-officier de la Garde était justement fier, et qui montre bien « la nature noble et aimante de l'amiral. Jacques Lomier, « originaire de Saint-Valery-sur-Somme, avait dû à ses « connaissances spéciales de la pêche de ne point aller sur « les pontons. Des pêcheurs de Rota et de Sainte-Marie « l'avaient pris avec eux sur leurs barques, et lorsque les « troupes françaises s'approchèrent de Cadix, au commence-  
« ment de 1810, il put assez facilement recouvrer sa liberté. Il « reçut la croix de la Légion d'honneur et eut aussi, par la « suite, deux médailles de sauvetage pour avoir sauvé des « personnes qui se noyaient. » (Lieutenant-colonel Titeux).

Rentré en France à la fin de 1812, Jacques Lomier se maria ; à la suite des désastres de Russie, il fut rappelé au service, fit la campagne de Saxe (1813), puis la campagne de France (1814), toujours avec les Marins de la Garde. En 1815, pendant les Cent-Jours, ce corps fameux ne fut pas réorganisé avec tous ses effectifs, et Jacques Lomier, qui était alors et depuis quelque temps déjà contre-maître, fut versé à la compagnie de grenadiers du 1<sup>er</sup> régiment de Marins à Calais, avec un grand nombre d'autres marins du quartier de Saint-Valery ; ce régiment resta à Calais et ne fit point la campagne de Flandre, qui se termina par la bataille de Waterloo.

Licencié définitivement en août 1815, Lomier navigua au commerce, puis acheta et commanda la gribanne le *Saint-Valery*, avec laquelle il se livra, pendant de longues années et jusqu'au moment de sa retraite, à la navigation de la Somme. C'était un intrépide nageur, et pendant cette navigation il eut l'occasion de sauver un grand nombre de personnes qui se noyaient. Il reçut de ce fait deux médailles de sauvetage, une du gouvernement de Charles X, l'autre de la ville d'Amiens, pour avoir, dans la nuit du 24 au 25 avril 1837, retiré de la Somme une dame de la société amiénoise. Lors de la création de la médaille de Sainte-Hélène, il reçut ce souvenir dédié aux vieux compagnons de gloire de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Enfin, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 30 juillet 1858.

Agé de 85 ans, il mourut à Saint-Valery, sa ville natale, le 27 septembre 1867. Le jour de ses obsèques, suivant un usage aujourd'hui tombé en désuétude, les douaniers de mer et les pompiers de la localité défilèrent en armes devant son cercueil descendu dans la fosse et non encore recouvert de terre ; chacun d'eux, en passant, faisait le salut militaire, puis tirait dans la fosse un coup de fusil avec cartouche à blanc. J'ai assisté aux obsèques, et ce spectacle d'honneurs



militaires rendus à un vieux marin qui avait servi dans la Garde Impériale de 1803 à 1814, avait fait sur moi une forte impression qui n'est pas encore dissipée.

**Fontaine Jacques-Valery.**

Au cours de cet ouvrage (année 1809), nous avons reproduit in-extenso les états de service de ce sous-officier des Marins de la Garde.

### ABBEVILLE

**Coppart**, né à Abbeville le 10 septembre 1791.

A servi dans le corps des Marins de la Garde, du 1<sup>er</sup> janvier au 8 juin 1814.

**Dumetz Jean-Pierre-Martin**, né à Abbeville le 20 avril 1786, fils de Jean-Pierre, gribannier, et de Marie-Magdeleine Tellier, marié à Catherine Catet.

1811. — En activité de service à Boulogne dans le 13<sup>e</sup> équipage de la flottille.

1812 et 1813. — Au service.

1814. — Congédié au Havre le 8 juin 1814, en vertu d'un ordre de Son Excellence le ministre de la marine, du corps des Marins de la Garde, dans lequel il a servi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1814 jusqu'au 8 juin de la même année.

Retour le 8 juillet.

1815. — Levé pour Calais, à la compagnie de grenadiers du 1<sup>er</sup> régiment de marins.

**Noirtier Aimable**, né à Abbeville le 5 juin 1771, fils de Jacques-Claude, gribannier, et de Théodore Morel.

12 vendémiaire an XII, levé pour la Garde des consuls ; a fait plus tard la course à Calais.

**Daussy Philippe-Frédéric.**

Marin du syndicat d'Abbeville, désigné le 22 vendémiaire an XII, sous-commissaire de la marine de Saint-Valery-sur-Somme, Morgan, pour faire partie de la 1<sup>re</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage du bataillon des Matelots de la Garde des consuls.

**Leloir Pierre-Samson**, né à Abbeville le 26 février 1776, fils de Pierre-François, gribannier, et de Marie-Catherine-Rose Grandsire.

23 vendémiaire an XII, levé pour la 1<sup>re</sup> escouade du bataillon des Matelots et envoyé à Dunkerque.

1808. — Congédié à Paris, le 21 avril 1809, de la Garde

Impériale, bataillon des Marins, pour infirmités ; ces infirmités résultant des deux dernières campagnes et mettant ce marin hors d'état de continuer ses services. — Est dans le cas d'invalidité absolue d'après le congé dont il est porteur.

Solde de retraite de 196 fr. par décret impérial du 7 octobre 1809.

#### Morel Jacques-Emmanuel.

Marin du syndicat d'Abbeville, levé le 22 vendémiaire an XII pour la 1<sup>re</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage du bataillon des Matelots de la Garde consulaire.

Cantrel Jacques-Joseph, né à Sur-Somme le 8 janvier 1768, fils de Charles, gribannier, et de Marie-Catherine Lecu, marié à Marie Marguerite-Rose Létocart.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Marins de la Garde.

D'après la déclaration faite au bureau de la Marine le 28 septembre 1815, par le nommé Charles-François Darras, marin qui servait dans la Garde et qui était prisonnier sur le vaisseau *le Vencedor*, Cantrel est mort de maladie en juillet 1810, en rade de Cadix, sur le vaisseau *le Terrible*, qui servait de ponton.

Darras Jean-Charles, né à Abbeville le 17 mars 1769, fils de feu François, gribannier, et de feue Marie-Anne Pillon.

10 vendémiaire, an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde ; a été admis au 2<sup>e</sup> équipage du bataillon des Matelots, en qualité de matelot de 1<sup>re</sup> classe, quartier-maître à 45 fr. aux classes ; a fait les campagnes de Boulogne, de Prusse, de Poméranie suédoise, celle d'Espagne en 1808 ; a été fait prisonnier à la bataille de Baylen, en Espagne, le 19 juillet 1808. Débarqué au Havre le 19 mai 1814, venant du dépôt de Portsmouth, ayant été pris à l'affaire de Baylen, en Espagne, le 19 juillet 1808.

Retour à Paris le 16 juin 1814, en vertu d'une feuille de route en date du 28 mai précédent, par laquelle il lui est enjoint de rentrer chez lui.

Ce marin est quartier-maître à 45 fr., suivant état nominatif adressé par M. le capitaine de vaisseau de Saizieu, colonel major du corps, daté de Paris le 16 juin 1814.

Guénard Louis-Nicolas, né à Abbeville le 8 mars

1787, fils de Louis, matelot, et de Marie-Françoise Bounard.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

Octobre 1815. — D'après la déclaration faite au bureau de la marine de Saint-Valery, par le nommé François-Charles Darras, qui servait dans le même corps, ce marin est mort en juin 1810, en rade de Cadix, à bord du vaisseau *le Terrible* qui servait de ponton.

Cantrel Jacques, né à Abbeville le 8 janvier 1783. fils de Charles, matelot, et de Marie-Rose Blanget.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

1814. D'après la déclaration faite au bureau de la marine de Saint-Valery, par le nommé François-Charles Darras qui servait au même corps, ce marin, détenu prisonnier de guerre à bord du ponton *l'Argonaute*, a été noyé en rade de Cadix, en cherchant à s'embarquer dans un canot pour se sauver.

### Le Bourg d'AULT

Leroux Louis, matelot de 1<sup>re</sup> classe.

Le nom de ce marin est mentionné dans une lettre en date du 16 octobre 1815, émanant du sieur Leconte, commissaire, chef du service de la marine à Dunkerque, comme ayant été licencié du corps des Marins de la Garde, à Châteauroux, en 1815, lors du licenciement général de la Garde Impériale. Nous avons reproduit cette lettre. — Leroux avait accompagné l'Empereur à l'île d'Elbe.

### LE CROTOY

Boignet Louis-Marie, né au Crotoy le 13 mai 1785, fils de Pierre-Nicolas, tisserand, et de Rose Dupont.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde consulaire.

An XIII, réformé pour infirmités, admis à la 1<sup>re</sup> solde. — La lettre suivante, qui existe aux archives de la marine à Saint-Valery-sur-Somme, concerne ce marin :

Boulogne, le 20 janvier 1807.

A monsieur Le Testu, sous-commissaire de marine à Saint-Valery.  
Je vous envoie, mon cher camarade, le brevet de demi-solde du

nommé Boignet, de Saint-Valery, ancien matelot du corps des Marins de la Garde Impériale, que j'ai trouvé joint à votre lettre du 28 du courant. Je l'ai fait enregistrer à mon bureau et je vous en remercie. Je vous salue de tout mon cœur.

L'inspecteur de marine du 1<sup>er</sup> arrondissement,

Signé : Gauthier.

Il est bien probable que l'inspecteur de marine qui, dans sa lettre, donne comme pays d'origine à Boignet, Saint-Valery, veut parler du quartier de Saint-Valery, mais qu'il s'agit bien de Louis Boignet, né au Crotoy.

Palette Antoine, né au Crotoy le 30 janvier 1785, fils de Antoine, matelot, et de Marie-Jeanne Bynon.

10 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

1815. — Réformé, pour infirmités et blessures, de la Garde Impériale.

Saint-Valery-sur-Somme, le 22 pluviôse an XIII, et le premier de l'Empire français.

Lettre du capitaine de frégate Varroc, commandant le port et la rade de Saint-Valery, concernant le matelot Palette, du quartier de Saint-Valery-sur-Somme, congédié de la Garde Impériale pour blessure par accident, et au sujet d'une demande par ce marin d'une pension de demi-solde.

### CAYEUX-SUR-MER

Louvel Jean-Joseph-Alexis, né à Cayeux le 24 décembre 1781, fils de Jean-François et de Marie-Jeanne Bel.

11 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

Années 1804, 1805, 1806, 1807, 1808. — Au service dans la Garde Impériale.

Mort, le 21 juillet 1808, par suite des blessures qu'il a reçues à la bataille de Baylen, en Espagne, le 19 juillet, suivant certificat daté de Paris le 22 février 1812, signé des membres du conseil d'administration du corps des Marins de la Garde Impériale.

Rayé le 8 mars 1812.

Serry Jean-Baptiste, né à Cayeux le 20 mai 1784, fils de feu François, maître de bateau, et de feu Marie Mopin, marié à Elisabeth Ternisien.

11 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

1807. — A été admis dans le corps des Marins de la Garde, le 16 vendémiaire an XII, en qualité de matelot de 3<sup>e</sup> classe, est ensuite passé matelot de 2<sup>e</sup> classe, le 1<sup>er</sup> janvier 1807 ; a fait les campagnes de Boulogne, d'Autriche, de Prusse, de Poméranie suédoise et d'Espagne où il a été fait prisonnier à Baylen, le 19 juillet 1808, suivant certificat daté de Paris du 2 juin 1814, signé des membres du conseil d'administration, lequel certificat a été remis à ce marin, le 24 juillet 1814.

1810. — Était prisonnier de guerre à Rota, en Espagne, d'où il est repassé à Portchester (Angleterre), suivant lettre du 30 juillet 1810, écrite par le nommé Boujonnier à son père.

1811-1812-1813. — Prisonnier en Angleterre.

1814. — Débarqué à Saint-Malo le 22 mai 1814, venant d'un ponton anglais du dépôt de Portsmouth, ayant été pris le 19 juillet 1808, après l'affaire de Baylen.

Adressé au dépôt du Havre et dirigé sur Paris, où il a reçu l'ordre de rentrer dans ses foyers.

1815. — 1<sup>er</sup> juin. Entré à Paris dans le corps des Marins de la Garde Impériale, suivant certificat du conseil d'administration du corps en date du 2 juin. A quitté le corps des Marins en juillet 1815, après la bataille de Mont-Saint-Jean.

Retour à Cayeux.

Boyard Nicolas, dit Nain, né à Cayeux le 22 mars 1779, fils de Pierre-François, maître de bateau, et de feu Antoinette Louvel.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

1805, 1806, 1807, au service dans la Garde Impériale.

1808. — Congédié à Paris le 21 avril 1807 du corps de la Garde Impériale, bataillon des Marins. A été blessé dans la dernière campagne, est hors d'état de continuer son service, est dans le cas d'inactivité absolue, suivant congé dont il est porteur. A obtenu, par décret impérial du 26 octobre 1809, une solde de retraite annuelle de 199 fr. sur le département de la guerre.

Rayé le 1<sup>er</sup> décembre 1809.

Boyard François-Léonard, né à Cayeux le 5 novembre 1776, fils de François, matelot, et de Marie-Elisabeth Lecoq.

11 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

Années 1805, 1806, 1807, 1808, au service dans la Garde Impériale.

1810. — Au service en Espagne, prisonnier de guerre à Rota. On le dit évadé d'un ponton où il était détenu en rade de Cadix et en activité de service en Espagne.

1811. — Au service en Espagne, dans le bataillon des Marins de la Garde.

1812. — Au service.

1813. — Nommé, par décret du 17 mai 1813, daté de Dresde, au grade de lieutenant en second de la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde.

Fait lieutenant par ordonnance du roi, le 15 juillet 1814.

1815. — Congédié au Havre le 1<sup>er</sup> juillet, lors de la dissolution du corps des Marins de la Garde, où il était en activité en qualité de lieutenant depuis le 17 mai 1813.

Retour le 1<sup>er</sup> juillet ; jouira d'un traitement d'inactivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1815.

Simon Jacques-François, né à Cayeux le 26 mai 1776, fils de feu François, matelot, et de feu Marie-Jeanne Boyard, marié à Catherine Dailly.

11 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Marins de la Garde.

Années 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, au service dans la Garde Impériale.

1810. — Au service en Espagne ; était prisonnier de guerre à Rota, d'où il est passé à Portchester, en Angleterre, suivant lettre du 13 juillet 1810, écrite par le nommé Frédéric Boujonnier, de ce port, à son père.

1811. — Retour, le 25 avril, des prisons d'Angleterre, ayant débarqué à Morlaix et venant de Paris, avec une permission.

En juin, retourné à son corps.

1812-1813. — Au service jusqu'au 31 juillet 1813, qu'il a été réformé à Paris, pour cause d'infirmités et blessures contractées au service.

Admis à la demi-solde 12 fr. 50 par mois, par décision du ministre de la marine du 21 août 1813.

Rayé le 14 août 1813.

A la date du 11 août 1813, une lettre du vice-amiral Gantheaume, commandant les Marins de la Garde, et adressée à M. Le Testu, sous-commissaire de la marine à Saint-Valery-sur-Somme, annonce l'envoi du brevet de demi-solde de Simon Jacques-François, réformé de l'équipage de la Garde, qui s'est retiré à Cayeux.

Plachot Gabriel, né le 7 novembre 1774 à Cayeux,

fil de Pierre, matelot, et de Françoise Boyard, marié à Catherine Boyard.

11 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Marins de la Garde.

1811. — Au service en Espagne, dans la Garde.

1813. — A présenté un certificat daté de Paris le 8 septembre, du conseil d'administration du corps des Marins de la Garde, portant qu'il a été admis à la réforme par le conseil de santé de l'hospice militaire de la Garde.

Dailly, né à Cayeux le 4 décembre 1778, fils de Jean-Charles, matelot, et de Catherine-Thérèse Sauvage.

11 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde consulaire.

N'est point parti, étant tombé malade, et a été remplacé.

#### **BERCK-SUR-MER (Merlimont-Cucq)**

Wadoux Jacques-Michel, né à Berck le 28 avril 1778, fils d'Antoine, matelot, et de Scholastique Norel, marié à Elisabeth Guilbert.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Marins de la Garde.

Mort sur le ponton *l'Argonaute*, en rade de Cadix, où il était détenu prisonnier de guerre, dans le courant du mois de mars 1810, provenant du 1<sup>er</sup> équipage des Marins de la Garde Impériale, commandé par M. Thanaron, lieutenant de vaisseau, suivant l'attestation de trois de ses camarades, dans une lettre datée de Vincennes, le 29 janvier 1811, exhibée en ce bureau par sa veuve.

Extrait mortuaire rédigé par l'administration du corps, daté de Paris le 19 janvier 1814.

Delacroix Claude, né à Cucq le 13 juin 1784, fils de Jean-Baptiste, matelot, et de Marguerite Lebœuf.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde.

1807. — A servi dans le bataillon des Marins de la Garde Impériale jusqu'au 30 juillet 1807.

Congédié à Brest, admis à la retraite.

Aux archives de la marine, à Saint-Valery, existe la lettre suivante concernant le matelot La Croix, né à Cucq le

17 juin 1784. Malgré les différences dans l'orthographe du nom et dans la date de naissance, il est bien probable que Delacroix et La Croix sont le nom de famille du même marin.

Paris, le 18 septembre 1806.

Mahoudeau, quartier-maitre trésorier des Marins de la Garde Impériale, à M. le commissaire chargé de l'Inscription maritime à Saint-Valery-sur-Somme.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien donner l'ordre au matelot La Croix, de Cucq, en congé dans sa famille, de rejoindre à Paris, dans le plus bref délai, le bataillon des Marins de la Garde dont il fait partie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : Mahoudeau.

Formennoir Jean-Marie, né à Merlimont le 13 avril 1777, fils de Pierre, manœuvre, et d'Elisabeth Delahaye.

Prairial an XI, levé pour le service ; embarqué sur la canonnière *l'Eclatante*.

11 vendémiaire an XII, levé pour faire partie d'un équipage de Matelots de la Garde consulaire, en qualité de matelot de 4<sup>e</sup> classe. Passe matelot de 3<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 1807, et matelot à 30 fr. à l'inscription maritime.

A fait les campagnes de Boulogne, d'Autriche, de Prusse, de Poméranie suédoise et d'Espagne, où il a été fait prisonnier à Baylen, le 19 juillet 1808, suivant certificat de Paris, du 21 juillet 1814, signé des membres du corps, envoyé le 29 juillet 1814.

1810. — Prisonnier en Espagne.

1811. — Prisonnier à Portchester (Angleterre), d'où il a été transféré des prisons d'Espagne, suivant sa lettre exhibée en ce bureau du 10 octobre 1810.

Années 1812-1813. — Prisonnier en Angleterre.

1814. — Débarqué au Havre le 8 mai, et envoyé au dépôt des Marins de la Garde à Paris, d'où il a été renvoyé dans ses foyers.

1815. — 5 juin, rappelé pour la Garde Impériale ; parti pour Paris le dit jour, avec une feuille de route qui lui a été délivrée.

Retour à Paris, en juillet 1815, après l'abdication de Buonaparte.

Troude Pierre-Michel, né à Merlimont le 13 novembre 1779, fils de Charles, matelot, et d'Anne Becq.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du



1<sup>er</sup> équipage des Matelots de la Garde. Était inscrit sur la matricule des Marins de la Garde, formation de l'an XII, au folio 152, n<sup>o</sup> 58. A été admis le 17 vendémiaire, an XII, en qualité de matelot à 24 fr. dans les Marins de la Garde ; fait matelot de 2<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> juin 1806 ; fait matelot de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> juin 1807.

A fait les campagnes de Boulogne, Prusse, Poméranie suédoise et celle d'Espagne en 1808 ; fait prisonnier à la bataille de Baylen, le 19 juillet 1808, suivant note transmise par M. le chef de bureau du recrutement, le 13 juin 1833.

1806 à 1812. — Au service dans la Garde Impériale.

1813. — Provenant du bataillon de la Garde ; pris avec la division du général Dupont, le 19 juillet 1808, faisait partie de la 2<sup>e</sup> compagnie du dit bataillon ; provenant des prisons d'Espagne ; débarqué à Collioures, le 19 novembre 1814, du navire espagnol la *Vierge du Rosaire*, capitaine *Emmanuel Rosio*, sur lequel il a fait quarantaine, pendant 25 jours, à Port-Vendres.

1814. — Retour le 22 décembre ; a été blessé d'un coup de feu à l'affaire de Baylen, en Espagne, à la partie inférieure de la jambe gauche.

*Nota.* — Il résulte du certificat de M. le baron Vattier, colonel du 1<sup>er</sup> régiment de Marins, que ce matelot a servi dans le corps des Marins de la Garde Impériale, avec zèle, bravoure et capacité, l'espace de 8 ans, et qu'il a été fait quartier-maître à 45 fr., en récompense de ses bons services.  
Pilote.

Morel Jacques, né à Merlimont le 9 avril 1785, fils de Jean-François, matelot, et de Marie Troude.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage du bataillon des Matelots de la Garde consulaire.

De 1804 à 1813. — Au service dans le bataillon des Marins de la Garde.

1814. — Congédié à Paris, le 14 mai, de la 6<sup>e</sup> compagnie du bataillon des Marins de la Garde, conformément à la décision du ministre de la marine.

*Nota.* — Une partie des renseignements ci-dessus seraient erronés. Ils sont en effet suivis de la mention suivante :

D'après la déclaration faite en ce bureau, le 10 novembre 1814, par son frère Jean-François Morel, cette apostille de congédiement est nulle, Jacques Morel étant décédé, il y a environ six ans, sur les pontons de Cadix, où il était prisonnier de guerre.

Wacogne Claude, né à Merlimont le 17 mars 1783, fils de Louis, matelot, et de Marie-Jeanne Guilbert.

12 vendémiaire an XII, levé pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage du bataillon des Matelots de la Garde consulaire ; de 1804 à 1813, au service.

1814. — Congédié à Paris, le 19 mai, du corps des Marins de la Garde jusqu'à nouvel ordre.

Retour le 13 juin 1814.

Gilbert Charles-Antoine, né à Merlimont le 14 avril 1783.

Levé le 12 vendémiaire an XII pour la 5<sup>e</sup> escouade du 1<sup>er</sup> équipage des matelots de la Garde consulaire.

Mort à l'hôpital de Boulogne le 14 fructidor an XII.

Wacogne Jacques, né à Cucq le 27 septembre 1789, fils de Jacques, matelot.

A servi dans le corps des Marins de la Garde pendant cinq mois onze jours, du 26 décembre 1813 au 8 juin 1814, qu'il a été licencié au Havre, en vertu d'une dépêche de M. le ministre de la marine.

Wacogne Augustin, né le 30 juin 1790 à Berck, fils de Pierre-Michel, matelot, et de Catherine Buzelin.

Incorporé le 25 décembre 1813 dans l'équipage des Marins de la Garde.

1814. — Provient de l'équipage des Marins de la Garde, (où il a servi matelot à 30 fr.), le 3 septembre 1815, venant de l'armée de la Loire, en vertu de l'ordre de Sa Majesté du 10 août précédent.

Rivet Paul, né à Berck le 24 février 1792, fils de Jean-François, matelot, et de Marie-Anne Bridaine.

A servi dans le corps des Marins de la Garde, commandé par le vice-amiral Gauthéaume, pendant cinq mois quatorze jours, du 28 décembre 1813 au 8 juin 1814, qu'il a été congédié.

François Jean, dit Catholique, né à Berck le 27 janvier 1793, fils de feu Charles et de Germaine Rivet.

Embarqué à Flessingue, sur la frégate la Milanaise, faisant partie du 87<sup>e</sup> équipage de haut bord.

Est entré au corps des Marins de la Garde le 1<sup>er</sup> janvier

1814; a quitté le corps au Havre, le 10 juin 1814, avec permission de son chef (Lettre du syndic des gens de mer Bouville, de Berck, du 30 juin 1814.)

*« Recueillez donc avec soin les noms sacrés des héros de la patrie, le lieu de leur naissance, le corps où ils seroient. C'est autant de rayons de gloire que vous ferez tomber sur leur village, leurs parents, leurs compagnons. Indiquez leurs tombeaux, l'homme aime à se survoir; vos feuilles seront des matériaux pour l'histoire: n'oubliez pas que nos descendants la voudront intacte. »*

(Voyage dans les départements de la France. Paris 1792.)

Les Marins de la Garde, qui le croirait? ont eu les honneurs de la scène. En effet, un opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Yves, musique de Gauthier, a été représenté pour la première fois, le 21 juin 1849, à Paris, au théâtre Beaumarchais.

Le thème de cet opéra-comique est le suivant: c'est à Valognes que se passe la scène; un Marin de la Garde, rentré dans son pays après le licenciement, trouve sa fiancée, qu'il avait dû quitter pour faire campagne, mariée à un de ses amis qui a sauvé la vie du père de Marie. Par reconnaissance, Marie épouse le sauveteur, mais sans l'aimer. Revenu au pays, le Marin de la Garde, généreux, feint la brutalité et l'extravagance pour guérir Marie de l'amour qu'elle a conservé pour lui.

Les couplets militaires, le duo entre Marie et André (le Marin de la Garde) ont été remarqués dans la partition.

Voici les paroles de quelques couplets; d'abord les couplets militaires:

1 *J'ai fait longtemps la guerre  
Sur l'un ou l'autre élément;  
Sur mer comme sur terre  
Je me suis battu bravement.*

## LE BATAILLON

*Lorsque sous la mitraille  
Le canon s'animait  
Et d'estoc et de taille  
Le marin s'escrimait.  
Russes! Anglais! sous la mitraille  
Le marin s'escrimait.*

*Honneur! Honneur! aux Marins de la Garde.  
Honneur! Honneur! et vive l'Empereur!*

2. *Mais après le carnage  
Un peu de pain dur  
Et le soir sur le feuillage  
Pour abri le ciel noir  
Souvent pendant l'orage...  
Ah! sous les armes  
Le sort plein de charmes.  
Ah! le bel état  
Que celui de soldat.*

*Honneur! Honneur! etc.....*

## COUPLETS BOUFFES

- 1 *Un matelot se promenait d'sus le rivage  
Lorsqu'une bel' dame, du haut de son balcon,  
Lui dit : « Matelot, viens m'conter tes voyages,  
Quand mon mari n'sera pas à la maison ».*
2. *Le matelot, qui n'est pas une pécore,  
Chez la bel' dame, faut croire qu'y est monté,  
L'troisième jour, l'matelot y était encore,  
Tant y paraît qu'y en avait conté.*

*Oh hisse! Oh hisse!  
Sur les flots, matelots,  
La corvette glisse,  
Car le vent est propice  
Et nous pousse en avant.*

---

Il y a cent ans, la réputation de finesse et de bon goût de certains poissons de la Baie de Somme était notoire; nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante, dans laquelle le général Renaud,

après avoir traité quelques détails de service, demande l'envoi d'un poisson de la Baie de Somme, pour le servir sur sa table, à l'occasion de la visite d'un inspecteur :

Etaples, le 30 juillet 1810.

A Monsieur Le Testu, commissaire de la marine à Saint-Valery-sur-Somme.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une dépêche pour un officier du 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs, lequel doit arriver sous peu de jours pour cantonner à Saint-Valery, avec 30 hommes montés de son régiment. Veuillez faire parvenir cette lettre à son adresse et vous m'obligerez infiniment ; elle renferme des instructions relatives au service journalier du détachement en question.

Son Excellence le général en chef comte Vandamme devant arriver le 1<sup>er</sup> du mois prochain à Boulogne et y rester quelques jours, je désirerais lui offrir un beau poisson d'une des pêches de Saint-Valery, de Cayeux ou du Crotoy. Veuillez, s'il vous est possible, parler à un des garde-pêches à ce sujet. Je m'engage à donner au porteur du poisson ce qui sera demandé pour lui de ses peines.

Agréé, etc.

Le commandant de la 2<sup>e</sup> brigade, 4<sup>e</sup> division,  
Signé : Renaud.

---

Pendant la période du camp de Boulogne (1803-1815), l'espionnage sévissait sur les côtes de la Manche. De nombreux émissaires à la solde de l'Angleterre avaient pour mission de se rendre compte du nombre de canonnières en construction dans les ports et de fournir des détails circonstanciés sur leur tonnage, leur gréement, leur armement, etc... Il n'est pas besoin de dire que les espions étaient pourchassés avec vigueur. En passant pendant la nuit d'une rive à l'autre de la Baie de Somme, ils échappaient souvent aux gendarmes et aux douaniers qui les traquaient ; c'est ce qui explique l'avis suivant, qui fut affiché le 15 frimaire an XIII (6 décembre 1804) sur les murs des différents ports de la Baie de Somme :

PREMIER **MARINE** PORT DE  
ARRONDISSEMENT SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

*Le Capitaine de frégate, Commandant de la Marine,  
aux propriétaires de bateaux sur les deux rives de la Somme, aux  
patrons de bateaux-passagers et guides à mer basse des deux côtes de  
Saint-Valéry-sur-Somme et du Crotoy.*

La communication active et continue d'une rive à l'autre de la Somme, telle qu'elle existe actuellement, fournit aux espions de l'ennemi, aux contrebandiers et aux déserteurs, des moyens faciles d'échapper à la vigilance de la Gendarmerie nationale spécialement chargée par le Gouvernement de surveiller cette partie des côtes de la Manche. Il est donc essentiel d'employer les moyens propres à faire disparaître les entraves que la Gendarmerie rencontre dans son service et de lui aider à pourvoir à la sûreté publique.

En conséquence et d'après les demandes qui m'ont été formées à cet égard,

Il est ordonné à tous propriétaires, patrons de bateaux qui naviguent dans la baie de Somme, à tous patrons de bateaux-passagers d'une rive à l'autre, enfin à toutes personnes qui, de mer basse, guident les voyageurs dans la Somme et les conduisent d'une côte à l'autre de la Somme, de se conformer exactement aux dispositions suivantes.

ARTICLE PREMIER

A compter de ce jour, la communication d'une rive à l'autre de la Somme, demeure interdite chaque jour, depuis 6 heures du soir jusqu'au lendemain 6 heures du matin ; en conséquence il est défendu à tous patrons de bateaux-passagers ou autres et à tous guides à mer basse de conduire

pendant la nuit des voyageurs d'une côte de la Somme à l'autre.

ARTICLE II

Sont exceptés tous officiers, sous-officiers, gendarmes et tous employés civils, chargés de missions pressées, ou porteurs d'ordres de service, qui se présenteront pour passer la Somme pendant la nuit. Les patrons de bateaux-passagers ou les guides à mer basse conduiront les voyageurs d'une rive à l'autre, mais ils auront grand soin de prévenir de leur départ le commandant de la gendarmerie de l'endroit et de lui faire connaître les personnes qu'ils auront à conduire.

ARTICLE III

Les patrons de bateaux-passagers ou autres et les guides à mer basse qui contreviendront aux présentes dispositions, seront considérés comme complices d'espionnage ou présumés avoir favorisé la contrebande ou la désertion ; ils seront, en conséquence, arrêtés et conduits vers le commandant de la Marine, qui les remettra entre les mains de la Gendarmerie nationale pour être sur le champ traduits à Paris par devant Son Excellence le Ministre de la police générale.

*Le capitaine de frégate,  
commandant de la Marine,*

VARROC.

S<sup>t</sup>-Valéry-s.-Somme, le 15 frimaire an XIII.

Dès que plusieurs bâtiments de la flottille nationale destinée à transporter en Angleterre les troupes du camp de Boulogne et construites dans les différents ports de la Manche et de l'Océan, étaient armés, équipés et réunis en assez grand nombre pour former une division, cette division était aussitôt dirigée sur Boulogne. Très fréquemment, soit par suite de mauvais temps, soit par suite de la rencontre en mer de forces anglaises trop considérables, l'escadrille était obligée de faire relâche dans la baie de Somme. C'est ainsi qu'en vendémiaire an XII (octobre 1803) entra à Saint-Valery-sur-Somme une division de la flottille nationale venant de Cherbourg et se dirigeant sur Boulogne ; cette division, commandée par l'enseigne de vaisseau Petit, comprenait une canonnière, quatre bateaux-canonnières et trois péniches ou sloops.

Un peu plus tard, le 24 frimaire an XII (15 décembre 1804), quarante bâtiments de la flottille, sous le commandement du capitaine de vaisseau Hamelin, vinrent mouiller dans la Baie de Somme. Des échouages, quelquefois dangereux, se produisaient fréquemment ; dans cette occurrence, le capitaine de frégate Varroc, commandant de la marine à Saint-Valery, envoyait aussitôt des pilotes de la localité à bord des bâtiments échoués. Pour assurer ce service, il fut dressé une liste des pilotes de Saint-Valery ou du Crotoy qui, n'étant plus astreints au service en raison de leur âge, étaient susceptibles d'être requis pour piloter les bâtiments de la flottille nationale.

Par une lettre en date du 16 pluviôse an XII (26 janvier 1804), le commissaire principal de Boulogne, faisant fonction de chef d'administration de la marine, demandait au sous-commissaire de la marine à Saint-Valery, de lui fournir un état des pilotes non embarqués et susceptibles de réclamer des frais de pilotage, en raison de ce qu'ils pourraient être requis pour le service.

En réponse à cette demande, le sous-commissaire de Saint-Valery adressait à son chef direct, à la date du 8 pluviôse an XII (28 janvier 1804), l'état

suivant concernant les pilotes de Saint-Valery et du Crotoy (1).

## MARINE

PREMIER — QUARTIER DE  
ARRONDISSEMENT — SAINT-VALERY-SUR-SOMME

*LISTE NOMINATIVE des pilotes qui n'étant pas embarqués peuvent être requis extraordinairement pour le service et doivent conséquemment recevoir des frais de pilotage.*

| SAINT-VALERY-SUR-SOMME        | LE CROTOY                         |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Pierre Lomier pilote lamaneur | Pierre-C. Nicoley pilote lamaneur |
| Pierre-F.-A. Lamidel —        | Pierre-N. Vadunthun —             |
| Laurent Bailly —              | Jacques-C. Poidevin —             |
| Jacques-R. Violette —         | Pierre Asselin —                  |
| Jean-F. Bailly —              | Jacques Vadunthun —               |
| Jacques-A.-E. Fertel —        | Jean-M. Nampont —                 |
| Pierre-A. Bélanger —          | Pierre-F. Vadunthun —             |
| Pierre-J. Facquier —          | Jean B. Coulon pilote suppléant   |
| Jean-C. Vauquier —            |                                   |
| Pierre Violette —             |                                   |
| Nicolas Delong —              |                                   |
| Nicolas Mercier —             |                                   |
| Augustin-F.-A. Valois —       |                                   |

Saint-Valery-sur-Somme, le 8 pluviôse an XII.

*Le sous-commissaire de marine,*

Signé : MORGAN.

Pour copie conforme :

Saint-Valery-sur-Somme, le 9 septembre 1903.

*L'administrateur de la marine,*

Signé : CLÉMOT.

En l'année 1905, on compte à Saint-Valery-sur-Somme 75 bateaux sauterelliers, c'est-à-dire se livrant habituellement à la pêche de la crevette, dénommée *sauterelle* dans le pays. Au Crotoy, il existe aujourd'hui 25 étadiers et 18 dundees, se livrant à la grande pêche. Les marins de ces deux ports de la Somme n'apprendront peut-être pas sans intérêt qu'il y a cent ans, on comptait seulement, tant à Saint-Valery qu'au Crotoy, quinze bateaux de pêche, variant de 2 à 8 tonneaux. Voici les noms de ces bateaux, avec celui de leurs propriétaires ou patrons, et aussi avec l'indication de leur tonnage :

(1) Cet état existe aux archives de la marine à Saint-Valery-sur-Somme, au dossier de l'an XII, où nous l'avons trouvé, parmi plusieurs milliers de documents de toute sorte.



**ÉTAT NOMINATIF des bateaux existant en ce quartier sur la rive droite de la Somme, depuis Noyelles jusqu'à Saint-Quentin et sur la rive gauche depuis Boisumont jusqu'à Hourdel, savoir :**

| NOMS                                   |                                 | PORT<br>en<br>tonneaux | SITUATION<br>des<br>bateaux                             | DESTINATION<br>des<br>bateaux   |
|--|---------------------------------|------------------------|---|---|
| DES BATEAUX                            | DES PROPRIÉTAIRES               |                        |   |   |
| <b>SAINT-VALERY-SUR-SOMME</b>          |                                 |                        |   |   |
| <i>Le Gracieux</i> . . . . .           | Pierre-Adrien Lamidel . . . . . | 2                      | à réparer<br>à la petite pêche dans<br>la Baie de Somme |   |
| <i>La Manon</i> . . . . .              | Nicolas Delong . . . . .        | 2                      |   |   |
| <i>Le Saint-Pierre</i> . . . . .       | Antoine Fertel . . . . .        | 2                      |   |   |
| <i>Le Saint-Valery</i> . . . . .       | Jacques Lormier . . . . .       | 2                      |   |   |
| <i>La Trinité</i> . . . . .            | Philippe Petit . . . . .        | 2                      |   |   |
| <i>Le Saint-Pierre</i> . . . . .       | Pierre Lamidel . . . . .        | 2                      |   |   |
| <i>Le Saint-François</i> . . . . .     | Pierre Violette . . . . .       | 2                      |   |   |
| <i>Le Saint-Antoine</i> . . . . .      | Antoine Boyer . . . . .         | 2                      |   |   |
| <i>L'Espérance</i> . . . . .           | Desgardin . . . . .             | 8                      |   |   |
| <i>Le Saint-Pierre</i> . . . . .       | Pelleter . . . . .              | 8                      |   |   |
| <i>Le Desir de la Manche</i> . . . . . | Jean-Bte Asselin . . . . .      | 8                      | en assez bon état<br>en bon état                        | destiné au transport du bois<br>de chauffage à Abbeville, à<br>Saint-Valery et à Cayeux,<br>ainsi qu'à la petite pêche en<br>Baie de Somme. Passage à<br>haute mer d'une rive à l'autre<br>et petite pêche. |
| <i>Le Passagère</i> . . . . .          | Claude Nicolet . . . . .        | 3                      |   |   |
| <i>La Charlotte</i> . . . . .          | Procope Asselin . . . . .       | 3                      |   |   |
| <i>La Désirée</i> . . . . .            | Toussaint Cuvclard . . . . .    | 3                      |   |   |
| <b>LE CROTOY</b>                       |                                 |                        |   |   |
| <i>Le Desir de la Manche</i> . . . . . | Louis Fanthomme . . . . .       | 8                      | à réparer<br>en bon état                                |   |

*Observations.* — Il n'existe point de bateaux à Boisumont ni au Hourdel. Ceux restant en ce dernier lieu appartiennent à Cayeux; ces huit embarcations peuvent aller au pilotage soit à l'entrée, soit à la sortie de la Baie. On ne connaît pas, au bureau, de bateaux de Noyelles ni de Saint-Quentin.

De 1803 à 1815, nous fûmes constamment en guerre avec l'Angleterre; nos malheureux pêcheurs de la Manche végétaient dans la plus grande misère; quand ce n'était pas le mauvais temps qui les empêchait de prendre la mer pour se livrer à leur industrie, c'était la présence de navires de guerre anglais. Dès que le beau temps le permettait, nos pêcheurs prenaient la mer, mais aussitôt des canots anglais armés en guerre se détachaient des corvettes ou bricks opérant le blocus et s'efforçaient de capturer les bateaux de pêche, dont ils envoyaient les matelots sur les pontons. Nous donnons ci-après deux récits relatifs à ces attaques de bateaux pêcheurs par les Anglais. On y verra la preuve que ces derniers n'étaient pas toujours heureux dans leurs entreprises et que nos matelots leur faisaient souvent payer cher leur audace.

#### PREMIER RÉCIT

Une péniche, détachée d'un navire de guerre anglais, ayant capturé plusieurs bateaux de pêche de Cayeux et fait prisonniers les équipages, des matelots de Cayeux et quelques soldats s'embarquèrent pour poursuivre les ravisseurs: ils réussirent à enlever les prises et à les ramener à la côte où ils les firent échouer.

Cet événement, survenu pendant le mois de fructidor an XIII (septembre 1804), est raconté tout au long dans le rapport ci-dessous, dont nous avons respecté le texte et dont nous avons eu entre les mains une copie certifiée conforme par le maire de Cayeux, qui, à l'époque, se nommait Mopin.

« Un maître de bateau de ma commune, nommé Jean Boyard, était hier à Dieppe au bureau de la marine, pour lever un rôle d'équipage. Le maître est informé qu'une frégate anglaise en station sur la rade a capturé, le 29 du courant, vers trois heures du matin, une yole ou petit bateau qu'elle arma de 22 hommes pour mieux déguiser sa perfidie et enlever plus sûrement nos pêcheurs. Il part (Jean Boyard) à 7 heures du soir de Dieppe, revient toute la nuit pour prévenir ses camarades et les sauver des griffes des ennemis trompeurs et trop acharnés; il était trop tard, ils étaient partis; il attend que le jour parût; quelle fut sa surprise? il voit, sous la batterie d'Autbus, l'yole qui rangeait la côte de très près et qui approximait les bancs; il vient chez M. Parmentier et lui fait part des dangers qu'allaient courir

les pêcheurs. On fut avec lui chez le garde des vigies, et on estima qu'un coup de canon tiré préviendrait les chaloupes et les rallierait. Effectivement, les embarcations firent le mouvement désiré et dirigèrent la proue vers le rivage, mais déjà l'yole trompeuse amenait ses voiles, ramait à toutes forces et amarinaut deux chaloupes. Les chasseurs de la 5<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de la 31<sup>e</sup> demi-brigade légère, commandés par le capitaine François-Victor Bayard, les marins indigènes proposent avec un zèle et un empressement qu'il serait difficile de peindre, d'armer deux chaloupes, de courir sur l'Anglais, de l'aborder, l'enlever et sauver les deux chaloupes ; le maire seconde vivement le zèle et du marin et du soldat. Et, à l'instant, la chaloupe fut traînée à la mer par les femmes dont les maris volaient à la gloire ; les marins, les soldats, les deux gendarmes Grenet et Déjardin s'embarquèrent tous, bien armés ; la chaloupe part à force de rames et rencontre à la mer Laurent Sauvage et l'invite à les aider. Ce maître vole avec eux. L'Anglais craint, il reprend ses hommes disséminés dans les chaloupes capturées ; alors la fusillade s'engage ; nos volontaires, nos gendarmes que l'acharnement animait, tirèrent environ 120 coups de fusil ; nos soldats, nos marins sauvent les deux chaloupes que le lâche Anglais avait abandonnées, les laissant derrière, et suivent l'Anglais en le fusillant chaudement ; mais armé d'un bâtiment plus léger, il s'échappe et vole à sa frégate qui était à la hauteur de Dieppe ; nos braves rétrogradèrent à la hauteur de Criel ; les deux équipages, capturés près de cinq heures, ne furent pas questionnés par l'Anglais et ne reçurent de lui aucun mauvais traitement.

Suivent les noms des braves marins qui ont pris part à cette fête :

Jacques Boyard.  
François-Éléonore Boyard.  
Jean Delabie.  
Charles Dailly.  
Jean-François Sauvage.  
Jean-Baptiste Louvel.  
Jean Devisme.  
Laurent Devisme.  
Pierre Devisme (pilote).  
Laurent Serry.  
Joseph Devisme (mousse).  
Charles Louvel (déjà décoré d'une médaille d'honneur.

Laurent Sauvage.

Jean-Baptiste Lecoq.

Delaby, dit La Fleur.

Jean-Baptiste Lecoq, fils.

François Delabie, fils.

Charles Poidevin (privé de l'honneur de s'embarquer, parce qu'il était allé chercher le mât et la voile).

« A mon estime, Jacques Boyard, pilote des bancs de Somme, Charles Dailly, fils de Charles, second à bord d'une canonnière n° 230, faisant partie de la flottille nationale de Boulogne, Pierre et Laurent Devisme, fils de Jean, ont déployé la plus grande activité pour armer la chaloupe ; ils ont des droits à la reconnaissance nationale. Laurent Sauvage, rencontré à la mer et patron d'une chaloupe, mérite aussi les plus grands éloges.

« La première chaloupe appartenait au syndic ; son fils Charles Poidevin a concouru de tous ses moyens pour cette expédition. »

Au bas de ce rapport, il est écrit : « Délivré pour copie conforme, par le maire de Cayeux, soussigné.

« Signé : Mopin. »

#### DEUXIÈME RÉCIT

Dans une lettre en date du 25 mars 1806, le commissaire de marine d'Étaples faisait part à son collègue de Saint-Valery de la prise d'une péniche anglaise qui avait voulu molester nos pêcheurs. Cette lettre est la suivante :

« Voici, mon cher camarade, ce que j'ai écrit ce matin à M. Even, notre chef :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'hier au soir, vers 8 heures, une péniche anglaise montée de 13 hommes, commandée par un officier, s'étant approchée des batteries du Touquet, a été forcée de se rendre. La péniche, dit le général Lamartillère, est la récompense du capteur ; les Anglais, dont deux sont blessés, ont été amenés ce matin et sont en prison.

Nos bateaux de pêche étaient dehors ; l'un d'eux, près de la pointe du Touquet, attira plus particulièrement l'attention de deux corvettes anglaises qui étaient au large, et elles envoyèrent la péniche dont s'agit pour le prendre ; mais le patron de ce bateau pêcheur s'échoua, perça son bateau pour le faire emplir et se sauva à terre. Ce fut alors que les Anglais cherchèrent à s'en emparer et que les gardes des batteries vinrent sur le rivage et dirigèrent leur feu sur les

Anglais qui demandèrent grâce et se rendirent. Dans le nombre des Anglais sont deux nègres et un mulâtre américain, mais qui sont depuis longtemps au service d'Angleterre. »

Depuis cette lettre écrite, on a amené la péniche ou plutôt un grand canot à clin, et les prisonniers ont été dirigés sur Montreuil (1).

## APPENDICE

Au moment où l'impression de ce travail touchait à sa fin, des documents nous ayant été communiqués, nous croyons utile de reproduire dans un appendice quelques renseignements sur les Marins de la Garde, dans le but de compléter nos récits concernant cette troupe d'élite.

Nous avons dit (page 160 et suivantes) que le commandant Baste n'avait pas laissé de Mémoires et que ceux qui furent publiés sous son nom en 1824 étaient l'œuvre d'un faussaire. Sans pouvoir citer à l'appui de cette version aucun fait nouveau, nous ajouterons seulement que Baste, né le 21 novembre 1768, était fils d'un marchand de bois ; à ses débuts dans la carrière maritime, il navigua au commerce en qualité de mousse, puis de novice et de matelot ; grâce à son travail et à son intelligence, il était devenu, en 1792, second capitaine sur la *Galathée*, capitaine *Foret*. En 1795, il résolut de prendre du service dans la marine militaire et, dans ce but, il adressa une demande au représentant du peuple *Ysabeau* ; cette demande ayant été accueillie, il fut nommé enseigne de vaisseau auxiliaire et embarqué, en cette qualité, sur la corvette *la Résolue*. Sa lettre, de même que plusieurs autres, que nous nous proposons de reproduire, montre que Baste n'avait qu'une instruction sommaire qui ne devait pas lui permettre de rédiger plus tard des Mémoires, qu'il n'a d'ailleurs pas écrits. On doit cependant lui rendre cette justice qu'il aimait à s'instruire, à en juger par la liste des ouvrages qu'il

(1) Archives de la Marine, Saint-Valery-sur-Somme.

perdit en effectuant la traversée de Malte à Toulon. à bord de la felouque non pontée *la Légère*, pour apporter en France, au général Bonaparte, des dépêches de la plus grande importance. Dans cette traversée mouvementée, la chaloupe fut assaillie par les coups de mer, et Baste perdit non seulement tous ses effets, mais encore les livres, au nombre de 200 volumes environ, qui étaient sa propriété, et parmi lesquels il convient de citer la Vie de Turenne, les Œuvres de Voltaire, une Histoire générale de la Marine, etc., etc.

Nommé lieutenant de vaisseau après six ans de grade d'enseigne, Baste reçut enfin le brevet de capitaine de frégate et fut appelé à Paris en cette qualité, au mois de septembre 1803, pour y organiser le 3<sup>e</sup> équipage des Marins de la Garde consulaire.

En quittant la caserne de Courbevoie, aussitôt l'organisation du corps achevée et avant de partir pour le Havre, le commandant Baste avait reçu l'ordre de se rendre de Paris à Ostende, avec l'équipage qu'il commandait, pour armer dans ce port une division de péniches. Le trajet de Paris à Ostende fut parcouru par étapes, et Baste exerçait son commandement avec une telle fermeté, qu'il pouvait écrire d'Amiens au ministre :

Je ne vous parlerai pas des événements de notre voyage, la note ci-jointe vous mettra assez au fait de ce qui s'est passé jusqu'ici; je vous dirai seulement que je tiens infiniment à marcher avec plus d'ordre même que les troupes de ligne, et mes désirs à cet égard sont entièrement satisfaits (1).

La division d'Ostende fut bientôt prête à prendre la mer. Par Dunkerque, Calais et Boulogne, Baste se rendit au Havre; nous avons vu la part glorieuse qu'il prit, avec les Marins de la Garde, lors de l'attaque de ce port par une division navale anglaise, au combat du 1<sup>er</sup> août 1804.

Revenu à Boulogne avec le colonel Daugier, au moment où tout s'organisait pour la descente en

(1) Revue Maritime, 1890.

Angleterre, Baste reçut le commandement de la première division de canonnières de la Garde. Cependant, le projet de franchir la Manche ayant été abandonné, il sollicita du ministre Decrès un embarquement et lui écrivit à ce sujet la lettre suivante, « pauvre de style et même d'orthographe (1) ».

Je suis toujours bien sensible et reconnaissant de toutes vos bontés pour moi et si j'avais autant de pouvoir que de bonne volonté, ma gratitude vous serait connue d'une manière marquée. Si cependant j'en crois mes pressentiments, qui ne me trompent guère, un jour je pourrai avoir égard à toute votre obligeance en ma faveur, et je le souhaite autant que je le désire (2).

En 1807, quand le bataillon des Marins de la Garde fut tout entier envoyé à la Grande Armée, le commandant Baste, après la prise de Dantzig, dirigea, avec ses Marins, une flottille qui contribua à la prise de Pillau, place importante située sur le Frische-Haff, près de la mer, et réussit à capturer un convoi de vivres.

Nous avons exposé en détail la part que prit le commandant Baste, en 1808, à la campagne d'Andalousie. Il rend de nouveaux et signalés services pendant la campagne d'Autriche, en 1809, mais il n'a plus avec lui les Marins de la Garde qui n'arriveront qu'un peu plus tard; les marins qu'il commande alors appartiennent aux bataillons de flottille. C'est à cette époque, à Vienne, que Baste, devenu colonel des Marins de la Garde, rédigea un projet de réorganisation du corps, projet dont nous avons eu occasion de parler (page 27) et au sujet duquel il écrivit à l'Empereur une lettre dans laquelle on lit ce qui suit :

— Vous avez voulu, Sire, que ces marins formassent une réunion d'élite; j'ose affirmer que l'adoption de mon plan peut seule produire cet effet en écartant à jamais les entraves que l'on ne cesse d'accumuler sur le chemin de la gloire, que ces braves gens voudraient parcourir avec un éclat digne de fixer les regards protecteurs de Votre Majesté. Augmenter continuellement leurs titres à votre bienveillance, tel est le

(1, 2) Revue Maritime, 1890.

sentiment exclusif qui les anime. C'est aussi celui qui est gravé dans mon cœur en caractères ineffaçables (1).

Le projet du colonel Baste sur la réorganisation du corps ne fut pas mis à exécution, nous l'avons dit précédemment (page 28); cependant, Baste, qui tenait, paraît-il, essentiellement à doter l'équipage d'une fanfare, l'organisa de sa propre autorité. Les frais de cette organisation montèrent à 17 283 fr. 85, que Baste eût dû payer de ses propres deniers, si l'Empereur, informé de cet incident, n'en avait saisi le Conseil d'Etat, lequel décida que le colonel des Marins de la Garde serait déchargé d'une dépense qui avait eu le service pour objet.

Il n'est pas de mission dont Baste n'ait été chargé; en 1811, devenu contre-amiral, il quitta encore une fois la Garde Impériale pour aller prendre le commandement de la flottille de Boulogne; c'est alors (20 septembre 1811) qu'il attaqua, dans la Manche, la frégate anglaise la *Naïade*, soutenue par quatre autres bâtiments de guerre. Le résultat du combat fut indécis et la flottille française rentra dans Boulogne.

C'est l'amiral Gauthéaume qui avait succédé à Baste dans le commandement des Marins de la Garde, lorsque les effectifs du corps furent portés à 1 136 hommes.

En 1814, la France étant envahie, Baste reçut le grade de général de brigade et fut désigné pour la jeune Garde et, le 29 janvier 1814, il fut tué à la bataille de Brienne.

Dans *Victoires et Conquêtes*, on trouve les détails suivants sur la mort du contre-amiral Baste :

Le prince de la Moskowa ayant donné l'ordre au général Decouz de s'avancer avec sa division, celui-ci avait repoussé l'attaque de la colonne de Saken dans la grande rue. Soutenu par la division Meunier, le général Decouz se trouva en mesure de couper la retraite aux troupes d'Alsuwiew, qui n'eurent plus d'autre parti à prendre que de se jeter dans la

(1) Lettre citée par M. le chef d'escadron d'artillerie de marine Delaunay, dans sa biographie du contre-amiral Baste. — *Revue Maritime*, 1890 (Beaudoin, éditeur, 30, rue et passage Dauphine, Paris).



ville. Alors s'engagea un nouveau combat : il était neuf heures du soir. Le général Decouz, blessé mortellement d'une balle qui lui avait fracassé l'épaule, remit le commandement au général Baste, l'un de ses généraux de brigade. La mêlée devient furieuse ; chaque maison, vivement disputée, est prise et reprise plusieurs fois. Le général Baste, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, est frappé à mort et tombe dans les bras de son aide de camp, le lieutenant Masson de Saint-Amand, en répétant le cri « En avant ! » par lequel il ranime le courage de sa troupe ébranlée.

Les Marins de la Garde présents au combat de Brienne furent les témoins attristés de la mort de leur ancien colonel, qui fut pleuré par tous ces braves.

D<sup>r</sup> L.



## TABLE DES MATIÈRES

---

|   | Pages |
|---|-------|
| Avant-Propos. . . . .   | I     |
| <b>CHAPITRE I</b>   |       |
| Année 1803. — Formation du bataillon. — Effectifs. — Etat-major. — Ordres donnés dans les ports. — Les matelots à la caserne. — Uniforme. — Armement. — Solde. — A Paris. . . . .   | I     |
| <b>CHAPITRE II</b>  |       |
| Année 1804. — Rupture de la paix d'Amiens. — Flottille du camp de Boulogne. — Les canonnières de la Garde. — Mission du commandant Daugier. — Ordres de l'Empereur. — Décret du 10 thermidor an XII. — Uniforme des Marins de la Garde Impériale. — Equipement. — Armement.   | 15    |
| <b>CHAPITRE III</b>   |       |
| Année 1804 (suite). — Bombardement du Havre. — Belle conduite des Marins de la Garde. — Devant Boulogne. — Distribution des aigles de la Légion d'honneur. — Marins de ma Garde, obéissez à votre Empereur ! — Nouveaux ordres au commandant Daugier. — Les Marins aux fêtes du couronnement. — Etats de situation . . . . .  | 41    |
| <b>CHAPITRE IV</b>  |       |
| Année 1805. — Un duel. — Organisation définitive de la flottille impériale. — Exercices et manœuvres. — Actes de bravoure des Marins de la Garde. — Extrait des Mémoires inédits du vice-amiral Grivel. — L'Empereur et le commandant Daugier. — Etat de situation. — L'expédition d'Angleterre abandonnée. — Décret concernant la flottille de Boulogne. — Campagne d'Autriche. — Un équipage des Marins de la Garde à la Grande Armée. — Ulm et Austerlitz. . . . . | 57    |
| <b>CHAPITRE V</b>   |       |
| Année 1806. — Etat de situation du bataillon des Marins. — Anecdote. — Préparatifs de guerre avec la Prusse. — Cent Marins de la Garde partent pour la Grande Armée. — Iéna. — Les Marins de la Garde sur la Vistule. . . . .   | 87    |

## CHAPITRE VI

Année 1808. — Le magasin d'habillement. — On achète des marmites pour faire la soupe. — Croisière sur le Frische-Haff. — Bataille d'Eylau. — Les Marins approvisionnent l'armée. — Sous le feu du fort de Graudenz. — Départ de Boulogne pour la Grande Armée du gros du bataillon. — En observation devant Dantzig. — Bataille de Friedland. — Sur le Niémen. — Six aigles de la Légion d'honneur. — Les Marins de la Garde à Stralsund. — Qui paiera la goutte aux Matelots? — Réception de la Garde Impériale par la Ville de Paris . . . . . 103

## CHAPITRE VII

Année 1808. — Envahissement de l'Espagne. — Lettres de Napoléon à Murat. — Départ du bataillon des Marins de la Garde pour l'Espagne. — Réclamation motivée. — Les Marins sont bien fatigués ! — Dos de mayo. — Ordre de rejoindre le général Dupont. — Branle-bas de combat. — Alcolea. — Cordoue. — Les Marins deviennent moissonneurs, meuniers, boulangers. . . . . 137

## CHAPITRE VIII

Année 1808 (suite). — Premier combat de Jaën. — Mot du commandant Baste. — Arrivée du général Gobert. — Description du théâtre des événements. — Faux mouvements du général Vedel. — Combat de Mengibar. — Mort du général Gobert. — Départ d'Andujar. — Bataille de Baylen. — Charge finale des Marins de la Garde. — Capitulation. — Les Marins de la Garde prisonniers de guerre ! 169

## CHAPITRE IX

Année 1808 (suite). — Outrages aux prisonniers. — Ferme attitude des Marins de la Garde. — Violation de la capitulation. — Les pontons espagnols. — Affreuse détresse. — Internement des Marins à Rota. — Procès-verbal du pillage de la caisse. — Les Marins de la Garde courtisent les belles Andalouses. — Ils pratiquent la pêche avec les Espagnols . . . . . 199

## CHAPITRE X

Année 1809. — Importantes fournitures d'effets d'habillement. — Un maître d'équipage des Marins de la Garde prend sa retraite. — Longs et loyaux états de service. — Certificat médical de Larrey et Süe. — Fac-similé du brevet de retraite d'un Marin de la Garde. — Déni de justice. — Le bataillon réduit à un seul équipage. — Ac-

qulsiton de fourgons. — Questions financières. — Difficultés pour les résoudre. . . . . 217

## CHAPITRE XI

Année 1809 (suite). — Campagne d'Autriche. — Le 44<sup>e</sup> bataillon de flottille. — Appel tardif de l'équipage des Marins de la Garde. — Parade à Schœnbrun. — Retour en France. — Nouvelles questions financières. — Etat-major de l'équipage au 20 novembre 1809. — Les Marins de la Garde prisonniers en Espagne. — Evasion du commandant Vattier. . . . . 251

## CHAPITRE XII

Année 1809 (suite). — Cabrera. — « Laissez ici toute espérance. » — Famine. — Récits des prisonniers. — Evasion des Marins de la Garde. — Evacuation sur l'Angleterre. — Les pontons anglais. — A la mémoire des Français morts à Cabrera. . . . . 265

## CHAPITRE XIII

Année 1810. — Arrivée de l'armée française devant Cadix. — Evasion de 60 Marins de la Garde. — Le capitaine Grivel. — Echouage de la *Vieille-Castille*. — Le ponton *l'Argonaute* vient à la côte. — Dévouement des Marins de la Garde. — Ils ajoutent un nouveau fleuron à leur couronne et deviennent sauveteurs. — Mort du Marin de la Garde Jacques Cautrel, d'Abbeville. — Etat nominatif des marins échappés des prisons espagnoles. — Réfutation d'une version du général espagnol Salamanca. . . . . 281

## CHAPITRE XIV

Année 1810 (suite). — Etat de situation au 14 mars, — Composition du conseil d'administration. — Les Marins de la Garde accompagnent l'Empereur à Anvers. — Réorganisation du corps. — Restitution de fonds. — Blâme au colonel Baste. — Marchés pour l'habillement et l'équipement. — L'administration du corps retourne à la Marine. 301

## CHAPITRE XV

Année 1811. — Un Marin de la Garde qui a porté le général Bonaparte sur son dos, en Egypte. — Beaux états de service de l'enseigne Le Goff. — Sa mort. — Etat-major du nouveau corps des Marins. — Les prisonniers de guerre en Angleterre. — Siège de Cadix. — Le maître d'équipage Boyard, de Cayeux-sur-Mer, au combat naval de Sainte-Marie. — Bataille de Chiclana. — Départ pour France de la 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde. — Rencontre

avec les guerillas. — Retour en France après cinq ans d'absence. — Banquet fraternel . . . . . 327

## CHAPITRE XVI

Année 1812. — Création d'un corps de Marins de la Garde italienne. — Recrutement pour la 6<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde. — Procès-verbal de transport d'effets de grand uniforme de Paris à Toulon. — Campagne de Russie. — Deux compagnies de Marins de la Garde sont désignées pour y prendre part. — Passage du Niémen. — Les Marins dirigent la construction des ponts. — Entrée à Moscou. — Les deux compagnies de matelots de la Garde reçoivent des pièces d'artillerie. — Incendie. — Retraite. — Ordres de l'Empereur au moment de quitter Moscou. — Evacuation des blessés et des malades. — Le froid, la neige, l'hiver russe. — La Bérézina. — Pertes des Marins pendant la campagne. — Epilogue. . . . . 351

## CHAPITRE XVII

Année 1813. — Suppression du camp de Boulogne. — Réorganisation de nos forces. — Appel à la marine. — La marine fournit des fantassins ainsi que des artilleurs et des sapeurs pour la Garde. — Dons patriotiques. — La 3<sup>e</sup> compagnie des Marins de la Garde à la Grande Armée. — Impossibilité de trouver parmi les ouvriers de la marine un bataillon qui serait attaché à la Garde. — L'Empereur fait ses préparatifs de départ pour la campagne de Saxe. — Début des hostilités. — Lutzen, Bautzen, Leipzig. — Récits de l'amiral Grivel. — En retraite ! — L'ennemi se prépare à franchir le Rhin. — Deux autres compagnies s'organisent à Bruxelles. . . . . 379

## CHAPITRE XVIII

Année 1814. — Organisation de la défense. — Trois compagnies de Marins de la Garde à l'armée. — Sous les ordres du génie. — Champaubert. — Montmirail. — A la poursuite de Blücher. — Destruction des ponts par l'ennemi. — Les Marins de la Garde construisent un pont sur la Marne. — Reddition de Soissons. — Bataille de Craonne. — A Arcis-sur-Aube : les Marins au secours de la cavalerie de la Garde. — Marche des coalisés sur Paris. — Abdication de l'Empereur. — Les Marins de la Garde à Fontainebleau. — Impressions du commandant Grivel. — Licenciement au Havre des Marins de la Garde. . . . . 405

## CHAPITRE XIX

Année 1815. — Les Marins de la Garde à l'île d'Elbe. — En route pour France. — Réorganisation de l'équipage.

— Il est employé aux travaux de fortification de Paris. —  
Départ pour Compiègne et Soissons. — Réunion de l'équi-  
page au 3<sup>e</sup> corps de l'armée du Nord. — Les Marins de  
la Garde à la prise de Charleroi. — Ils quittent le 3<sup>e</sup> corps  
et marchent avec la Garde Impériale. — Waterloo. — En  
retraite sur Laon. — Pertes des Marins pendant la cam-  
pagne de Flandre. — Ils défendent le village d'Aubervil-  
liers. — Les Brigands de la Loire. — Licenciement défi-  
nitif du corps des Marins de la Garde. — Péroration . . . 429

Annexes . . . . . 457

Appendice. . . . . 489

---